This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~24. f. 17~~

~~UNS. 108 d, 37~~

Vat. Fr. III B. 365

~~NS. 106 c. 12~~

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

PARIS. — TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM
RUE MONTMORENCY, 8.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME NEUVIÈME

PARIS
CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE
M DCCC LX

LIBRARY OF THE PUBLIC INSTITUTE
17 JUN 1944
OF OX

AVIS

SUR

LES DEUX DERNIERS VOLUMES

En donnant le dernier volume depuis si longtemps attendu des Historiettes de Tallemant des Réaux, *je n'essaierai pas de justifier des retards qu'on pardonne dès qu'ils ne se prolongent plus; je me contenterai de rendre compte des motifs qui ont dû nous décider à compléter notre édition par ces deux volumes supplémentaires.*

Les Historiettes *finissoient avec le septième : mais on attendoit assurément quelque chose de plus que le relevé alphabétique du titre des* Historiettes, *par lequel nous l'avions fermé; car, sans de bonnes tables il n'y a pas de bonnes éditions, et par malheur elles font trop souvent défaut dans les publications historiques de*

notre temps. Combien seroient mieux connus les hommes et les événemens, si les grands recueils de Mémoires et de Chroniques, formés par les Petitot, les Guizot, les Buchon et les Leber étoient accompagnés d'un exact relevé de tous les noms de personnes et de lieux mentionnés dans ces recueils ! Mais les Tables demandent un soin particulier et le renouvellement d'une patience ordinairement épuisée, quand on arrive au dernier volume d'un long travail; et voilà pourquoi l'on se dispense volontiers de les entreprendre.

Il n'est assurément pas de livre qui réclame plus que les Historiettes *un pareil complément. Notre auteur parle de tout, pour ainsi dire, à propos de tout : souvent l'*historiette *ne dit pas la moitié de ce qu'il nous racontera du titulaire de cette* historiette. *Il y a quatre cent quatre-vingt-douze de ces titulaires, et des Réaux a nommé plus de six mille personnes, sur lesquelles il a presque toujours à nous faire une ou plusieurs révélations curieuses. Comment retrouver ces noms, et les ressaisir où il les a piqués ? Comment savoir au juste si tel individu du* XVIIe *siècle n'a pas attiré son attention, n'a pas eu le moindre compte à régler avec lui ? C'est pour donner les moyens de puiser facilement à toutes les sources anecdotiques ouvertes dans les* Historiettes, *que nous avons entrepris et mené à fin les tables de notre huitième*

volume; nous sommes assurés d'avance que personne ne nous en blâmera. Il est vrai que malgré le soin minutieux que nous avons pris pour ne rien oublier, nous craignons de ne pas avoir toujours évité les méprises et les omissions; mais ceux qui connoissent toutes les difficultés des travaux de ce genre nous féliciteront peut-être plutôt de ce que nous donnons, qu'ils ne nous blâmeront de ce que nous avons encore eu le malheur de retenir.

A ce propos, avant d'aller plus loin, je ne puis me défendre de remercier sincèrement M. Techener, notre cher éditeur, et M. Wittersheim; le premier pour ce qu'il a demandé de l'imprimeur, le second pour ce qu'il a si parfaitement exécuté. Cette édition comptera, nous l'espérons, parmi celles dont l'exécution typographique laisse le moins à désirer; M. Wittersheim a compris l'intérêt qu'il avoit personnellement à faire revivre dans cet ouvrage les meilleures traditions de l'art des Étienne et des Crapelet.

1. *La première de ces* TABLES *reproduisant le titre des* Historiettes, *semble faire double emploi avec celle qui terminoit déjà le septième volume. Mais elle complétoit la seconde Table, et nous avons pensé que toutes deux seroient plus commodes à consulter ainsi rapprochées l'une de l'autre.*

II. *Dans la* Table des noms de lieux et de personnes, *on n'a pas rappelé une seconde fois le titre des* Historiettes, *mais l'on s'est contenté de marquer d'un astérisque les noms qui formoient un de ces titres. Ainsi, pour le premier de tous ces noms dans l'ordre alphabétique, nous ne répétons pas que Perrot d'Ablancourt avoit son historiette aux pages* 5 *et suivantes du tome* V; *l'astérisque placé devant le nom avertit de recourir à la première table, et puis désigne toutes les pages des tomes* II, III, IV, V, VI *et* VII, *où ce nom d'Ablancourt est introduit.*

Nous avons mis un soin particulier à rappeler sous l'article PARIS *le nom des églises, couvens, hôpitaux, colléges, prisons, quartiers, hôtels, maisons, rues et jardins dont notre auteur avoit fait mention. Rien de ce qui intéresse l'ancien état de cette grande ville, aujourd'hui si rudement transformée, n'est indigne de la curiosité. D'ailleurs, pourquoi ne pas l'avouer? nous sommes du petit nombre de ceux qui regrettent la destruction de tant de jardins, de maisons, d'hôtels, d'églises, au profit de grandes rues droites dont s'accommode encore assez mal la marchandise, et qu'on a dépavées au point de les rendre, en temps de pluie, plus impraticables que n'étoient autrefois les ruelles les plus sales et les plus fangeuses. Détruire les édifices auxquels se rattachoient les plus grands souvenirs,*

tracer des rues sur leur emplacement et de plates maisons sur celui des cours et des jardins, c'est là ce qu'on appelle embellir Paris. Cependant que diroit-on, si, de gaîté de cœur, on traitoit demain Rome comme on traite aujourd'hui Paris? On ne le fera pas, je le sais : car au Collége on nous apprend à aimer Rome, au moins la Rome païenne; tandis que jamais on ne nous a appris à aimer Paris, le Paris d'avant la Révolution. C'étoit pourtant, même avant le pillage de la maison Réveillon, une assez belle, fameuse et noble ville.

III. *La troisième et dernière table contient la liste des livres imprimés ou manuscrits cités dans les* Historiettes. *On pourroit regarder cette liste comme le catalogue d'une bibliothèque d'ouvrages relatifs au* XVIIe *siècle; elle a du moins le mérite de n'occuper qu'un petit nombre de pages.*

IV. *Mais pour ne pas laisser aux premières éditions trop d'avantage sur la nôtre, nous avons dû reproduire, en les améliorant, tous les morceaux que l'on avoit joints précédemment au texte des* Historiettes. *La* Notice sur Tallemant des Réaux *a été revue, améliorée et complétée par M. de Monmerqué. C'est le dernier travail de mon illustre collaborateur, et*

c'est peut-être le chef-d'œuvre d'un écrivain dont tous les ouvrages se recommandent par une grande sûreté de goût, une singulière justesse d'appréciation et le plus exquis sentiment littéraire.

V. *Deux lettres de l'auteur des* Historiettes, *retrouvées, la première dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, la seconde dans la Bibliothèque de la ville de Reims, étoient une double bonne fortune qu'ont bien voulu nous faire partager M. le baron Jerôme Pichon et M. Louis Paris, l'ancien bibliothécaire de Reims.*

VI. *C'est encore à mon frère, éditeur des Poésies nouvelles de ce chanoine Maucroix, l'un des grands amis de des Réaux, que notre édition sera redevable de deux Épîtres de Maucroix, adressées, la première à des Réaux sous le nom d'Astibel, la seconde à Mme des Réaux sous celui de Rosalinde. En les faisant entrer dans notre supplément, nous gardons l'espérance que d'autres parties importantes de la correspondance de notre auteur enrichiront les prochaines éditions qu'on ne manquera pas de faire des* Historiettes.

VII. *M. de Monmerqué avoit inséré dans la première sept belles lettres adressées à Conrart par Madelaine*

de Soudery. On regrettoit de ne pas les avoir retrouvées dans la seconde; nous les reproduisons ici, précédées d'une excellente notice sur l'illustre Sapho, que M. de Monmerqué a bien voulu revoir et compléter. Les lettres à Conrart sont suivies de quatre-vingt-deux nouvelles lettres de Mlle de Soudery, adressées à l'abbé Boisot, chanoine de Saint-Vincent de Besançon. Ce petit trésor littéraire, communiqué et annoté avec tant de bonne grâce et d'obligeance par M. Weiss, le savant bibliothécaire de Besançon, avoit un intérêt trop puissant pour nous laisser douter que la publication n'en fût agréable aux lecteurs des Historiettes. *Elles ajouteront à la bonne opinion qu'on doit garder de l'esprit, du talent et du caractère de l'une des plus intéressantes victimes de Despréaux. Aux représailles qu'elle exerce contre le fameux satirique, on reconnoîtra qu'elle sentoit la force des attaques et qu'elle y étoit fort sensible. Ce n'est pas non plus sans émotion qu'on lira l'expression de ses regrets sur la mort de son vieil et illustre ami Pellisson, dont elle défend la mémoire avec plus d'ardeur qu'elle n'en eût mis assurément à se défendre elle-même. — M. Weiss, comme on le voit, a droit à nos remercîments les plus vifs et les plus sincères.*

VIII. *Le huitième volume ainsi composé, il restoit encore deux grands morceaux insérés dans la première*

édition, et que nous ne pouvions répudier; puis la foule des additions et des corrections dont nous avions eu la trop fréquente occasion de reconnoître la nécessité, à mesure que chacun de nos volumes échappoit de la presse. Il est vrai qu'on ne lit guère les errata; *mais ceux qui, plus tard, entreprennent de nouvelles éditions, ne manquent pas de les consulter et d'en tirer le profit dont ils sont susceptibles. Ainsi le public y gagnera toujours quelque chose.*

Notre dernier volume s'ouvre donc par la Vie de Costar, *dont M. de Monmerqué a scrupuleusement revu le texte sur le texte original, et qu'il a fait précéder d'un avant-propos qu'on ne lira pas sans intérêt.*

IX. *La* Vie de Costar *est, comme dans la première édition, suivie de celle de l'abbé Pauquet, longtemps secrétaire de Costar. Ce personnage est assurément fort secondaire; mais sa biographie, tracée de main de maître, nous offre un curieux exemple du degré d'abaissement moral auquel l'ivrognerie peut entraîner un homme d'ailleurs doué de talents précieux et de qualités estimables.*

Voici maintenant le choix des dernières pièces qui complètent ce dernier volume, devenu indispensable:

X. *Il est souvent parlé, dans le cours des* Historiettes, *de Denis Sanguin, sieur de* Saint-Pavin. *Les Recueils de Sercy conservoient un certain nombre de vers rassemblés plus tard par Saint-Mard, dans la compagnie de ceux de Charleval. J'avois acquis à la vente de M. Monteil un Recueil de poésies diverses, au milieu desquelles se trouvoient celles de Saint-Pavin : en comparant mon manuscrit au volume de Saint-Mard, je reconnus que les pièces inédites s'y trouvoient en plus grand nombre que les pièces jusqu'à présent imprimées, et que plus d'une fois l'inédit valoit pour le moins ce qui avoit cessé de l'être. D'ailleurs mon exemplaire désignoit souvent les personnes pour lesquelles les vers avoient été faits : c'étoit Ninon, Mlle de Scudery, et surtout Mme et Mlle de Sevigné. On sait que le pauvre Saint-Pavin, dont l'agréable tournure d'esprit ne dissimuloit pas assez les défauts corporels, avoit été, tour à tour, amoureux de la mère et de la fille. J'ai donc cru rendre service aux lettres, en rassemblant tous les petits ouvrages d'un ingénieux poëte dont les vers, quels qu'ils soient, disent toujours quelque chose. J'ai distingué les pièces inédites, au nombre de* cent six, *de celles qui ne l'étoient pas, au nombre de* cinquante. *J'ai pourtant omis deux sonnets, deux madrigaux et un quatrain que Saint-Mard avoit donnés comme de Saint-Pavin, mais qui*

n'étoient pas dans mon manuscrit et pouvoient sembler indignes de ce gentil auteur. Le mauvais sonnet :

Amour, vis-tu jamais un si parfait ouvrage...

avoit été déjà inséré dans notre Commentaire, t. III, *p.* 455, *à propos de Mlle de Saint-Louis, depuis Mme de Flavacourt, que Saint-Mard n'avoit pas reconnue.*

XI. *Après les* Poésies de Saint-Pavin, *nous réimprimons trois pièces curieuses dont il est plus d'une fois parlé dans le cours des* Historiettes. *La première est la fameuse* Requête des Dictionnaires, *qui empêcha l'abbé Menage d'être de l'Académie françoise, où ses nombreux travaux avoient assurément marqué sa place. Nous la donnons ici sur la comparaison des éditions anciennes, et nous la faisons suivre de la* Réponse du sieur de Boisrobert, *qui étoit demeurée inédite.*

XII. L'Avis à M. l'abbé Menage sur son Églogue intitulée Christine *est, dans son genre, un petit chef-d'œuvre de cruauté littéraire. Il demeuroit oublié au milieu du volume des œuvres de Gilles Boileau, digne précurseur de son frère Despréaux.*

XIII. *On a fait d'intéressans travaux sur la langue de Corneille, sur celle de la Fontaine et sur celle de*

Molière. J'ai pensé qu'un relevé de toutes les façons de parler employées dans les Historiettes *et qui, plus ou moins, ont cessé d'être d'un usage général, auroit également son intérêt et son importance. A l'exception de quelques mots trop libres et d'un petit nombre de phrases licencieuses qui font le plus grand tort à son livre, et qui ne pouvoient trouver leur excuse que dans l'abandon d'un entretien particulier, des Réaux reproduit toutes les tournures faciles de la conversation des honnêtes gens de son temps. Il n'écrit pas, il parle; il ne pense pas aux autres, il se conte à lui-même, en suivant le premier jet d'un esprit ferme, net et possédé d'une horreur instinctive pour tout ce qui sent le phébus. Il importe de saisir au passage toutes ces tournures, toutes ces comparaisons improvisées, qui sont pour la bonne langue du* XVIIe *siècle ce qu'est la photographie pour les portraits contemporains.*

XIV. *Un mot maintenant sur les* Additions et Corrections.

Nous pourrions nommer cette dernière partie de notre édition Liber adoptivus, *en raison de tous les secours que nous avons reçus pour la former. La plupart de ces corrections ne viennent pas de nous, mais de l'intérêt que nos amis et d'excellents littérateurs,*

que nous n'avons pas tous l'honneur de connaître, ont bien voulu prendre aux Historiettes de des Réaux[1]. *Nous aurions d'autant plus de peine à nous acquitter envers tous, que plusieurs de nos bienveillants redresseurs nous ont fait parvenir leurs observations sans prendre le soin de signer leurs envois. Mais parmi ceux auxquels nos additions doivent le plus, nous ne pouvons oublier deux illustres académiciens, feu M. Boissonnade et M. Victor Leclerc; ni MM. Ravenel et Chabouillet, conservateurs-administrateurs de la Bibliothèque impériale, ni MM. Ferdinand Denis, Feuillet de Conches, de Gaillon, Grangier de la Marinière, Jourdan (de la Rochelle), Ludovic Lalanne, C. Moreau,*

[1] *Tout le monde n'a pas approuvé la préférence donnée au nom seigneurial de* des Réaux sur celui de Tallemant. *Je réponds que Gédéon Tallemant sieur des Réaux, auteur des* Historiettes, *n'a jamais été nommé que des Réaux par ses contemporains. Trois autres membres de la même famille, pour le moins aussi connus de leur temps que notre auteur, portèrent le nom patronymique de Tallemant. Gédéon Tallemant, maître des Requêtes et intendant de Guyenne; François et Paul Tallemant, de l'Académie françoise. Or, il importoit de ne pas confondre notre auteur avec ces trois personnages. C'est d'ailleurs une partie de la propriété des individus que le nom sous lequel on les a toujours connus, et c'est pour l'avoir oublié qu'on a cru vingt fois reconnoître des ouvrages inédits de Despréaux dans ceux qu'on trouvoit transcrits sous le nom de Boileau, son frère. Qui s'avîseroit aujourd'hui de rendre à la Mothe le nom de Houdart, à Fontenelle celui de le Bouvier, à Voltaire celui d'Arouet?*

Jérôme Pichon, Read et Taillandier. Je ne dois pas oublier non plus un anonyme qui, de la petite ville de Loches en Touraine, m'a fait tenir un véritable factum sur les méprises disséminées dans nos sept volumes. Assurément ici, l'honorable critique n'a pas péché par un excès de faveur et de bienveillance; mais la forme un peu vive de ses notes ne me dispense pas de reconnoître la justesse et l'à-propos de plusieurs de ses observations, surtout parmi celles qui touchoient les tableaux généalogiques. Ainsi, tout bien considéré, je remercie l'anonyme de toutes les peines qu'il s'est données pour me démontrer que je n'avois rien fait qui vaille. Si l'intention est comptée pour quelque chose, il me permettra, je l'espère, de conserver quelques doutes sur ce dernier point.

Il y auroit plus d'ingratitude encore de ma part à ne pas convenir de tous les secours que j'ai trouvés dans les belles études de M. Victor Cousin sur la société du XVII*e siècle. M. Cousin est pourtant assez disposé, et je le regrette vivement, à contester le mérite historique et littéraire des* Historiettes. *Quelquefois, je me suis trouvé dans un tel désaccord avec l'illustre écrivain, que j'ai osé rompre une ou deux lances, pour défendre mon auteur. Mais plus M. Cousin comparera les documens authentiques et contemporains avec le livre de des Réaux, plus il reconnoîtra que nul écri-*

*vain ne fut mieux informé, plus sincère et plus vrai; il n'avoit assurément pas besoin d'écouter aux portes, l'ami particulier de Patru, de Maucroix, de Conrart et de Perrot d'Ablancourt; le gendre du fameux financier Rambouillet; le beau-frère du marquis de Ruvigny et d'un membre de la grande maison d'Angennes; l'oncle ou le neveu d'intendant de provinces et de membres de l'Académie françoise; le compagnon de voyage du cardinal de Retz en Italie, et, pour tout dire, en un seul mot, un des habitués de l'hôtel Rambouillet. Des Réaux tenoit à la Cour, à la Ville, à la Robe, à la Finance, par sa famille, ses relations, ses goûts et ses habitudes. Les contemporains ont d'ailleurs rendu justice à son mérite, et quand ils viennent à le citer, c'est toujours l'*illustre M. des Réaux, *témoignage incontestable de la considération dont son nom étoit entouré. Quelle meilleure situation désirer, dans un homme d'esprit, de sens et de parfaite indépendance, pour peindre la société contemporaine et pour en transmettre un souvenir fidèle à la postérité?*

C'est là, du reste, ce qu'ont admirablement compris d'autres excellents esprits de notre temps; et M. Cousin, qui nous a raconté avec un incomparable talent la vie publique de tant de personnages vraiment illustres, devroit bien ne pas tenir rigueur à l'écrivain qui n'a pas été moins fidèle, dans une étude, faite

d'après nature, de la vie privée de ces mêmes personnages. Mais qu'avais-je besoin d'entreprendre ici la défense de notre auteur? il me suffit de renvoyer à la notice sur la Vie et les Ouvrages de Tallemant des Réaux *de M. de Monmerqué.*

Seulement, je ne prendrai pas de nos lecteurs un dernier congé, sans parler des regrets que chacun d'eux partage. M. de Monmerqué, dont le nom est inséparable de celui de Tallemant des Réaux, n'aura pas vu la publication de ce dernier volume : la mort est venue, le 1er mars dernier, l'enlever aux lettres qu'il avoit toujours aimées, aux études historiques qu'il avoit dotées d'importantes découvertes, à la respectueuse affection qu'il avoit inspirée à tous ceux qui le connoissoient.

Né le 6 décembre 1780, M. de Monmerqué avoit parcouru ce que les hommes veulent bien appeler une longue carrière; on n'a pas assurément droit d'être surpris quand arrive le terme d'une vie de quatre-vingts ans. Mais en reconnoissant chez notre illustre ami la même facilité de travail, la même sérénité de pensées qu'il avoit eues dans la maturité de son âge, on oublioit que le temps marchoit cependant pour lui et que la vieillesse du corps devoit devancer l'affoiblissement des organes de l'âme immortelle. La vie de

M. de Monnerqué n'avoit pas été tout à fait exempte d'épreuves; il fut plus d'une fois frappé dans ses vœux les plus légitimes, dans ses affections les plus proches. Magistrat pendant près d'un demi-siècle, il souffrit de l'espèce d'oubli dans lequel tous les gouvernemens qui se succédèrent en France laissèrent les services éminens qu'il avoit eu plus d'une fois occasion de rendre à la Société. Ce fut avec une surprise douloureuse qu'à l'âge de soixante-onze ans, quand l'autorité de son expérience étoit le mieux établie dans la haute cour judiciaire, il vit qu'on lui faisoit l'application de cette loi facultative de retraite qui ne sembloit devoir jamais l'atteindre. Mais combien de compensations ne trouva-t-il pas à de pareilles disgrâces dans l'affection et le respect qui ne cessèrent de l'entourer; dans son amour des livres et des belles-lettres, et surtout dans cette heureuse disposition de caractère qui le portoit naturellement à excuser et comprendre les mesures d'intérêt général, au risque d'en être la première victime! Jamais homme n'eut de convictions plus arrêtées et ne montra plus de bienveillance pour celles des autres. Il étoit profondément attaché à nos anciennes institutions monarchiques; mais cela ne l'empêchoit pas de fléchir de bonne grâce devant les pouvoirs inaugurés et soutenus par le consentement tacite du pays. Il écoutoit sans impatience et même

avec une agréable surprise l'éloge de ce qu'il avoit vu surgir avec le plus d'inquiétude. Une seule chose le blessoit dans les discussions; c'étoit l'expression de la haine et du mépris contre ce qui avoit le malheur de n'être plus. « Oui, » disoit-il souvent, « gardons ce » qui est, mais n'outrageons pas ce qui a cessé » d'être. Voyez-vous, il en est des sentimens politi- » ques comme de l'amour : que chacun de vous ait sa » maîtresse; mais trouvez bon que je garde la » mienne. »

Ainsi, pour lui, des sentimens religieux. M. de Monmerqué avoit, comme on dit, la foi du charbonnier, et toute sa vie fut conforme à sa croyance; mais on ne pouvoit pousser plus loin la tolérance pour l'expression des sentimens opposés. Dans ses façons de vivre, d'étudier et d'écrire, il appartenoit au XVIIe *siècle; il étoit notre contemporain par l'intérêt qu'il prenoit aux affaires publiques et aux conversations les plus contradictoires. Il excusoit toutes les opinions, même celles qui devoient lui paroître les plus excessives. Retranché dans ses convictions religieuses et morales, il sembloit éprouver une sorte de satisfaction à suivre dans une sphère inférieure les caprices et les hasards d'une conscience incertaine et peu sûre d'elle-même. Le mot* jésuite *avoit pourtant le privilége de lui ravir la sérénité, la liberté de ses apprécia-*

tions; il étoit bien près d'accuser les Révérends Pères de tous les malheurs publics. C'étoit là l'unique occasion de dissentiment entre lui et son excellente mère, Mme Monmerqué des Rochais, qu'il perdit en 1844, *dans un âge très avancé. Je n'oublierai jamais qu'un jour, ayant l'honneur de dîner chez elle, Mme des Rochais vint à soutenir que les* Lettres provinciales *avoient été la première cause de la Révolution. Son fils, alors sexagénaire, ne put se défendre de réclamer, et de rejeter tout le mal sur ceux qui avoient allumé l'indignation de Pascal. « Ah! mon fils, » dit alors Mme des Rochais avec douleur, « je sais que vous pensez tout cela, mais je sais aussi que vous avez toujours été libertin. » Ici, libertin vouloit dire* libre penseur, *et c'est la dernière fois que j'aie entendu prendre le mot dans cette ancienne acception.*

Mme des Rochais conserva tant qu'elle vécut la plus décisive autorité sur son libertin de fils. Il avoit dépassé les limites de l'âge mûr sans qu'elle le vît autrement qu'il pouvoit être à la sortie du collége; et je crois qu'elle mourut sans s'être un instant aperçue que cet enfant étoit devenu une des lumières de la magistrature, un écrivain solide, un savant, un académicien. M. de Monmerqué se soumettoit à ses moindres vœux, courboit la tête devant ses réprimandes les plus sévères. Loin que sa tendresse en fût altérée,

il crut, quand il la perdit, avoir perdu son guide et son meilleur conseil; il se vit seul sur la terre : car la première femme que Madame sa mère lui avoit choisie étoit depuis longtemps frappée d'une maladie cruelle qui avoit rendu nécessaire une séparation douloureuse. Ainsi, cet homme, que nous étions tous heureux de consulter, croyoit avoir lui-même un continuel besoin de conseils; et c'est à la suprême influence de l'autorité maternelle qu'il attribuoit plus tard la timidité, la défiance de lui-même dont il ne put jamais se défaire, et qui donnoit un véritable charme à toutes les éminentes qualités de son esprit.

Son cabinet étoit une sorte de rendez-vous pour tous les gens de lettres, jeunes ou émérites, qui songeoient à quelque travail sérieux sur un point de littérature ou d'histoire. M. de Monmerqué, quelque occupé qu'il fût, les accueilloit toujours comme s'il n'avoit eu rien de mieux à faire. Il écoutoit avec attention, répondoit avec bienveillance, indiquoit les livres, les documens à consulter, rappeloit ce qui dans le même ordre de recherches avoit été fait et ce qui restoit à faire. Quand le visiteur avoit pris congé, pour peu qu'il fût homme d'esprit, de sens ou de bonne éducation, M. de Monmerqué ne manquoit pas de dire : « J'ai eu grand » plaisir à voir M. un tel; c'est un homme de mérite, » et l'on apprend toujours avec les gens comme lui. »

Homme excellent, cœur véritablement d'or ! Qui de nous se seroit défendu de dire en pareil cas : « Un » tel est venu me prendre tout ce que j'avois recueilli » sur tel sujet, je serai bien heureux s'il n'oublie pas » de m'en témoigner quelque gré. » Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'en parlant ainsi nous serions ordinairement dans le vrai plus que n'étoit M. de Monmerqué.

Devenu veuf quelques années après la mort de sa mère, M. de Monmerqué ne put souffrir longtemps l'isolement auquel le réduisoit l'éloignement de Madame sa fille, honorablement mariée en province. Une ancienne affection, fortifiée par une communauté de goûts littéraires, l'unissoit depuis longtemps à Mme de Saint-Surin (Mlle Richard de Sandrecourt). C'est peut-être à Mme de Sevigné, longtemps le principal objet du culte de feu M. de Saint-Surin, qu'il faudroit rattacher l'origine de ces premiers liens d'amitié, fondés sur une mutuelle estime. Mme de Saint-Surin accepta la main que lui offroit son respectable ami, dont les dernières années s'écoulèrent sereines et heureuses, grâce aux soins, à l'enjouement aimable de l'une des deux personnes qui avoient été l'objet constant de son culte et de ses aspirations : l'autre, je n'ai pas besoin de la nommer, c'étoit Mme de Sevigné. Cependant, à peine fut-il marié, que M. de Monmerqué, chose singulière, parut ressentir

une sorte de regret. Assurément, il n'éprouvoit pas l'embarras de cet autre ami, devenu mari, qui se demandoit : Où maintenant passerai-je mes soirées? *mais il ne put s'empêcher de dire :* Ah! Madame, je n'ai pas tout gagné en vous épousant; vous allez cesser de m'écrire!

Je ne répéterai pas ici ce que le président de l'Académie des inscriptions, M. Berger de Xivrey, et l'honorable secrétaire de la Société de l'Histoire de France, *M. Jules Desnoyers, ont si bien dit de tous les ouvrages publiés par M. de Monmerqué et de tous les droits qu'il s'est acquis à la reconnoissance des bonnes lettres; je dirai seulement que tous les siècles de notre histoire et de notre littérature étoient devenus familiers à M. de Monmerqué, et qu'il en avoit fait le constant objet de ses recherches. Les momens qu'il prenoit sur lui de dérober à Mme de Sévigné, étoient consacrés à la lecture de manuscrits souvent jusque-là demeurés inaperçus, dans lesquels il savoit découvrir de précieux trésors dont il brûloit de faire part à tout le monde. D'après le choix, la variété et le nombre des livres, des autographes et des manuscrits qui formoient son cabinet, on peut juger de l'étendue et de la variété de sa curiosité littéraire. Peu d'écrivains ont aimé les lettres d'une façon plus désintéressée et se sont moins préoccupés du soin de garder l'honneur de leurs découvertes. Indépendam-*

ment d'un volume entier de nouvelles Lettres de Mme de Sevigné, des Mémoires de Coulanges, d'Opuscules inédits de la Fontaine et de Mme de Maintenon, c'est à lui qu'on doit la révélation précieuse des Mémoires de Fontenay-Mareuil, de Conrart, de Coligny-Saligny et du marquis de Villette. Il a réduit à des proportions convenables les souvenirs du père Berthod, ce bon religieux dont la cervelle avoit peut-être été quelque peu dérangée par ses préventions contre les Jésuites. Parmi les nombreuses biographies dont il a enrichi nos grandes collections modernes, il y a pour le moins trois ouvrages de premier ordre : j'entends les Études sur Mme de Sevigné, la Vie de Brantôme et la Notice sur Tallemant des Réaux, dont il corrigea les dernières épreuves peu de jours avant celui qui devoit nous l'enlever.

Et ce n'est pas tout. M. de Monmerqué avoit été l'un des premiers à remettre en faveur la littérature du Moyen âge ; et quand, en 1831, *grâce à la bonne volonté de M. Techener, j'entrepris la collection des* Romans des Douze Pairs, *je crus devoir lui adresser la lettre qui précède la* Berte aux grans piés, *comme* au critique le plus éclairé et le plus délicat des productions du Moyen âge. *A cette époque, en effet, date de nos premières études, M. de Monmerqué avoit déjà publié plusieurs importans ouvrages de notre littérature dra-*

matique : le Jeu de Robin et Marion, *le* Jeu de la Feuillée, *la* Farce joyeuse à trois personnages, Tout, Chacun et Rien. *Il préparoit pour la* Société des Bibliophiles françois *le* Jeu de Saint Nicolas, *et il accordoit son concours au jeune Francisque Michel, pour le choix et la réunion des pièces qui devoient entrer plus tard dans le* Théâtre françois du Moyen âge.

M. de Monmerqué n'ayant pas abandonné le culte des lettres un seul jour de sa vie, on devine qu'il a dû laisser plusieurs grands ouvrages plus ou moins avancés. Tels sont ceux qui se rapportent à la publication des Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et à ceux de Lamothe-Goulas, gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans. Telle est enfin l'édition des Lettres de Mme de Sevigné, que doivent compléter MM. Régnier et la Rochebilliere, et qui avoit été publiée il y a trente ans chez le libraire Blaise, par M. de Monmerqué.

Il étoit, depuis 1833, *membre de l'Académie des Inscriptions. Je me souviens de la surprise qu'il témoigna d'abord à ceux qui, les premiers, l'engagèrent à se mettre au rang des candidats. L'homme auquel l'histoire et les belles-lettres devoient de si nombreuses découvertes et tant d'excellens morceaux de critique ne croyoit avoir rien fait pour entrer dans une com-*

pagnie vouée aux travaux d'érudition et d'histoire. Mme des Rochais, quand il avoua son intention de répondre aux instances de ses amis, ne put s'empêcher de lui dire : « Vous, de l'Académie! cela seroit plai- » sant! » Il se présenta et réunit la presque unanimité des suffrages. Madame sa mère en fut, seule, plus surprise que lui. Quand j'allai le féliciter : « Ah! » mon ami, » me dit-il, « je ne croyois pas qu'il fût si » facile de forcer les portes de l'Académie! » Mais le public en avoit jugé tout autrement; jamais choix n'avoit été plus favorablement accueilli et n'avoit paru plus légitime.

P. P.

LES

HISTORIETTES

I

VIE DE COSTAR

AVANT-PROPOS

Tallemant des Réaux n'a eu garde d'oublier le nom de Costar, dans la galerie de ses *Historiettes*[1]. Il a laissé sur cet érudit un récit piquant, légèrement satirique. Costar, ayant en effet un côté singulier, tomboit naturellement dans son domaine, et il le peint, suivant nous, avec assez d'impartialité; tout en regrettant de nous trouver sur ce point dans une légère dissidence avec notre savant ami et collaborateur. Costar est pour nous un homme dis-

1 Voyez l'*Historiette* de Costar, t. v, p. 172. A la fin du Commentaire on a dit que le seul autographe connu de Costar étoit une lettre aujourd'hui possédée par M. Silvestre de Sacy. Outre les *Paraphrases sur Martial*, dont il sera parlé tout à l'heure, nous avons, depuis, retrouvé à la Bibliothèque impériale un Commentaire fort malveillant d'un Traité de l'académicien-médecin la Chambre, *Sur la Lumière*. Ce Commentaire est écrit de la main de Costar.

tingué, aussi distingué par son esprit que par sa rare érudition ; mais, nous l'avouerons, l'excès de son amour-propre nous repousse : plein de lui-même, il sacrifie tout à sa vanité, et il veut à tout prix être considéré comme le premier savant de son temps ; l'ostentation du savoir, ou, pour parler plus vrai, le *pédantisme*, est son défaut d'incarnation. Porté à la malice, des Réaux, dessinant Costar, l'a vu à travers l'enveloppe de ses ridicules, et au lieu de considérer en lui l'homme d'une profonde étude, que ses illustres contemporains, tels que Richelieu, Mazarin, Menage, Balzac, Voiture et tant d'autres ont justement estimé, des Réaux a signalé en lui quelques taches que ses qualités auroient pu effacer à ses yeux. Aussi, n'étoit-ce pas un singulier aveuglement à Costar, qui courtisoit Voiture et s'efforçoit d'arriver à sa suite à l'immortalité, de s'attaquer à Chapelain, en critiquant avec une sorte d'amertume l'ode médiocre composée par ce dernier à la louange du cardinal de Richelieu ; puis s'apercevant qu'il avoit pris une fausse route et simulant un repentir intéressé, changer tout à coup et solliciter à genoux et les yeux remplis de larmes, le pardon ou plutôt l'oubli de l'auteur de la *Pucelle*, devenu, comme l'a imprimé dernièrement un de nos plus spirituels académiciens, *le procureur général des grâces*[1].

Pour bien connoître Costar, il faut lire ses *Entretiens avec Voiture*[2], dans lesquels il répand à profusion des flots d'érudition. On y voit à quel point étoient alors poussées les études d'humanités, non-seulement par les savants de

[1] M. Sainte-Beuve de l'Académie française, *Introduction aux Mémoires de Fléchier sur les Grands jours d'Auvergne*, 2e édit. Paris, Hachette, 1856, p. 5.

[2] *Les Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*. Paris, Aug. Courbé, 1654, in-4.

profession, mais par les gens du monde; car Voiture, spirituel et léger, mais par-dessus tout homme de société, s'y est montré savant appréciateur des lettres latines. On ne s'attache pas seulement dans ces discussions à l'intelligence des textes et à en rendre le sens avec élégance dans les langues modernes, la science profonde de ces érudits, remplis des traditions du XVIe siècle, portoit le flambeau de la critique sur le texte des manuscrits qui nous ont conservé les précieux restes de l'antiquité. Aussi, que de leçons proposées pour la correction des textes altérés par les copistes, que de recherches sur les anciens usages des Grecs et des Romains ! On ne négligeoit pas les Pères de l'Eglise : Costar, après les avoir étudiés au Séminaire, les avoit approfondis quand il reprit à fond les études ecclésiastiques, pour y servir de guide à l'abbé de Lavardin, qui, sans vocation, comme sa conduite l'a trop prouvé, aspiroit à l'episcopat, et parvint, malgré la prudente opposition du vénérable Vincent de Paul, membre du conseil de conscience d'Anne d'Autriche, à être nommé à l'évêché du Mans.

Costar étoit peu propre à former un prélat; tellement que sa présence auprès de l'abbé de Lavardin rejaillissoit sur ce jeune ecclésiastique et mettoit sur son compte l'autorité en défiance; il ne s'occupoit pas seulement de graves études; il écrivoit de temps en temps de ces aventures moitié naïves, moitié facétieuses, qui ont quelquefois dérídé le front des hommes sérieux; il nous en a laissé un exemple propre à diminuer le contraste que certains lecteurs pourroient trouver entre le savant et le conteur d'anecdotes latines dans le genre de Pogge.

Costar étoit en Poitou avec l'abbé Pauquet, son fidèle secrétaire, quand on vint leur raconter un fait arrivé récemment dans cette province. Le sujet sourit à Costar qui,

dans ce moment-là, écrivoit à Voiture, et saisissant l'occasion de divertir le *Père des délicates élégances*, Costar reprit la plume et lui écrivit : « J'ay une petite histo- » riette à vous conter, mais il me semble que je la diray » mieux en latin. » Il inséra en effet son récit dans un *post-scriptum* d'une latinité recherchée et même prétentieuse, qui participe en quelque chose des conversations de l'hôtel de Rambouillet, bien qu'à son grand regret Costar n'y ait jamais été ni présenté ni admis; mais l'afféterie étoit de mode et Voiture n'en est pas exempt; aussi accueillit-il favorablement ce badinage. « Le petit conte latin du bas » de vostre lettre m'a plu, » lui répond-il, « et m'a semblé » admirablement escrit. Si votre histoire ou la mienne » estoient escrites comme cela, on ne liroit plus Pétrone [1]. »

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en état de juger si l'éloge n'étoit pas exagéré. Voici l'historiette de Costar :

Habitat, hic in proximo, mulier adolescens, elegans sanè, modesto simul ac venusto vultu : huic sermo blandus, nec absurdum ingenium. Erat vir nobilis, in aulâ diu versatus, naturâ et assuetudine factus alliciendis fœminarum animis ; id est peritus obsequi, assentari, facetus, dicax, et (quod unum haud scio an potissimum expertus sum) nugator non ineptus. Hanc ut fortè vidit, commotus est ; ut loquentem audiit, flagravit et incensus est totus : nec diu cunctatus, quæ prima data est occasio, eam conveniendi domi et privatim arripuit; et ut est inverecundus, audax et benè ac gnaviter impudens, vulnus suum, crudum adhuc et tumescens, aperit et recludit. Simul multo cum gemitu et crebris cum lacrymis, remedium exposcit. Tum illa, hactenus spectatæ probitatis, his vocibus violari et pollui aures suas conqueritur, neque se ultra passuram ; identidem illud virgilianum, pictaviensibus scilicet verbis, subjungens :

Sed mihi vel tellus optem prius ima dehiscat
Ante, Pudor, quam te violem, aut tua jura resolvam [2].

Pergit tamen pervicax amator et muliebrium artium non rudis. Quid

[1] *Entretiens*, p. 200 et 209.
[2] *Æneidos* IV, 25.

moror? Labescit illa; vincitur, conditiones accipit: negat se tam fero et inhumano ingenio natam esse ut quid amor scit nesciat. Denique se misericordem fore spondet, si fidem ejus intellexerit. Tum ille ad pedes advolvi, dextram osculari, uberrimo fletu irrigare ora, obsequium, seu potius addictum servitium spondere, vovere et, quando se inter cultores admiserit, religiosissimum futurum quoad vita suppetet, deos deasque adjurat. Addit subinde vereri se, ut satis sit adversus rumores malevorum invidorumque valida, non defuturos obtrectatores qui malignè interpretentur, postquam increbuerit, ventitare se ad illam frequentiùs : proindè, occurreret huic malo, spes amantis ne traheret ac differret, statimque concederet quæ post longas et odiosas moras concessura esset aliquando. Sic imponi posse famæ, et hoc uno modo vitari suspiciones. Nam et multo ante expleturos vota sua et amoris fructum percepturos, quam hoc in aures hominum venerit; atque adeo si nocentem innocentemque idem exitus maneat, prudentioris fœminæ esse meritò malè audire. Arrisit illa, et leviter increpitâ petulantiâ juvenis, abnuendo annuens, lasciva primum oscula, papillarum oppressiunculas, prænuntias libidinis, blanditias, postremo gaudium ipsum summamque voluptatem male repugnans, sibi extorqueri passa est. Ita fortunatissimus et venustissimus amator, quemadmodum Cæsar aliquando venerat, vicerat, vidit, venit, lusit.

(*Entretiens*, p. 200.)

Nous sommes d'autant plus confirmés dans notre opinion relativement au jugement porté par des Réaux sur Costar, que notre facétieux écrivain est presque entièrement d'accord avec l'auteur de la *Vie de Costar*. Le manuscrit de ce dernier ouvrage est du temps et peut-être autographe. Il a appartenu à Monteil, le naïf, savant et souvent profond écrivain d'un ouvrage sur l'Histoire de France[1], que l'Académie des Inscriptions a jugé peut-être un peu sévèrement en ne lui accordant que l'accessit du grand prix fondé par le baron Gobert. Ce manuscrit fut acheté à sa vente par feu M. Aimé Martin, qui, apprenant qu'il pouvoit résulter quelque lumière de son rapprochement avec les *Historiettes*, eut la complai-

[1] *Histoire des Français des cinq derniers siècles*. Paris, Janet et Cotelle Varel, in-8, 1838-1839.

sance de le mettre à notre disposition. Grâce à cette condescendance d'un littérateur dont la perte prématurée a laissé de si justes regrets, nous avons publié la vie de Costar à la suite de la première édition des *Historiettes*[1]. L'auteur nous en étoit inconnu ; nous savions seulement qu'il étoit prêtre et attaché à l'église du Mans ; qu'il avoit été l'ami et le commensal de Costar, chez lequel il s'étoit mis en pension. On voit dans son ouvrage que Costar lui accordoit sa confiance et qu'il n'avoit point de secrets vis-à-vis de lui ; aussi a-t-il été le témoin de toutes ses actions et le confident de ses pensées les plus intimes Cet ecclésiastique étoit aussi l'ami de Ménage et de l'abbé Girault, auquel ce dernier portoit un si vif intérêt qu'à sa prière Scarron lui a résigné sa prébende de chanoine du Mans, quand l'écrivain burlesque quitta le petit collet pour donner son nom à Françoise d'Aubigné que ses destins appeloient à devenir marquise de Maintenon et à s'asseoir à l'ombre du trône de Louis XIV.

Les deux récits de des Réaux et de l'écrivain anonyme s'accordent sur les traits principaux, sans qu'il nous paroisse que le premier ait pu avoir connoissance du manuscrit de l'ecclésiastique manceau, qui d'ailleurs n'a pu écrire qu'après la mort des deux littérateurs dont il a composé les biographies[2] et par conséquent à une époque postérieure à la composition des *Historiettes*, écrites en 1657. Depuis cette année, des Réaux se contenta d'ajouter sur les marges de son manuscrit de courtes notes, placées par nous, dans les deux premières éditions, au bas des pages et signées de son T initial, et dans cette troisième édition, sans signature, mais sous le texte de des Réaux ; innovation qui

[1] Paris, Alph. le Vavasseur, 1834, 6 vol. in-8. Voyez t. VI, p. 223-356.
[2] Costar mourut le 13 mai 1660, et l'abbé Pauquet le 14 novembre 1673.

laisse voir d'un coup d'œil le travail personnel de l'auteur, distinct des observations des deux éditeurs.

Lors de la première édition de des Réaux, un tiers fut chargé de préparer pour l'impression la copie du mémoire de l'écrivain anonyme, et ce ne fut que dans ces derniers temps que nous nous aperçûmes, en reprenant la vie de Costar, omise dans l'édition de 1840 pour la comprendre dans celle-ci, que le copiste s'étoit permis de regrettables altérations. Le texte a, en conséquence, été collationné de nouveau sur le manuscrit original. De sorte que la vie de Costar est reproduite ici d'une manière tout à fait conforme au travail de l'auteur.

On seroit tenté de reprocher à cet auteur anonyme de la *Vie de Costar* d'avoir conseillé à celui-ci de résigner ses bénéfices et de combler de biens l'abbé Pauquet, qui étoit loin de mériter tant de bienfaits, mais il faut excuser Costar et son biographe. Malgré ses défauts, Pauquet avoit des qualités bien connues de Costar et de ses amis; il prenoit des soins touchants de son maître durant ses fréquentes maladies et il lui étoit d'un grand secours dans ses travaux. Aussi Balzac écrivoit-il à l'abbé Pauquet, le 1er février 1642, dans les termes emphatiques qu'il employoit le plus habituellement, pour le remercier des nouvelles qu'il venoit de lui donner de l'heureuse convalescence de Costar : « Monsieur, vous m'avez » donné la vie tant par les grands soins que vous avez » rendus à M. Costar, que par la bonne nouvelle que vous » m'avez fait savoir de sa guerison; Dieu veuille qu'elle ait » une longue et belle suite et que la perte que nous avons » appréhendée n'arrive qu'à nos neveux!... mais il faut » contribuer de vostre part à la faveur des estoiles. Gardez- » nous bien, je vous prie, notre trésor et ne vous lassez

» point d'une sujétion que je vous envie. Elle est si noble
» et si glorieuse que les Muses mesme et les Graces vou-
» droient faire ce que vous faites. Sans doute elles vou-
» droient tousjours escrire, et M. Costar leur vouloir tous-
» jours dicter[1]. »

Quelles louanges à perte de vue ! Le défenseur de Voiture n'étoit cependant pas de ce petit nombre des écrivains d'élite qui, riches de leur propre fonds, puisent dans les richesses d'une imagination féconde dirigée par un sens droit. Costar ne tenoit en rien de ces esprits vifs et prompts, si bien qualifiés de *prime-sautiers* par Montaigne, qui ne voyent dans un recueil de *lieux communs* qu'un travail superflu, faisant obstacle à toute originalité, et qui condamne ceux qui se livrent à cette pratique, heureusement abandonnée depuis longtemps, à l'habitude de vivre sur les pensées des autres. Costar, privé par la goutte de la faculté d'écrire lui-même, cherchoit à s'attacher l'abbé Pauquet, initié depuis longtemps à ses travaux littéraires et surtout à ses paraphrases sur Martial, pour lesquelles Pauquet lui étoit d'un utile secours.

Quant à cet abbé, qu'on appeloit habituellement *M. le Prieur*, à cause d'un petit prieuré qu'il tenoit de la munificence de M. de Lavardin, il étoit tout à la fois le secrétaire, l'intendant et le *fac-totum* de Costar. Né avec de basses inclinations, une éducation tardive éclaira son esprit sans diriger son cœur, et rien ne put détruire en lui l'odieux penchant à l'ivrognerie et au mensonge, et le détourner de contracter des liaisons ridicules, incompatibles avec le caractère ecclésiastique dont il étoit revêtu.

Costar commit une grande faute en procurant des facili-

[1] *Œuvres de Balzac*, t. II. Jolly, 1665, in-f°. *Lettres*, liv. XVI.

tés à l'abbé Pauquet pour franchir les degrés du sacerdoce et en lui résignant ses bénéfices, ce qui fit qu'après la mort de Costar, à la honte du chapitre, on vit l'abbé Pauquet devenir chanoine de la cathédrale et archidiacre du Mans.

Malgré tous ses défauts, Pauquet étoit doué de qualités qu'il n'avoit pu qu'affaiblir par ses honteux excès ; il étoit bon humaniste et il paroît avoir eu grande part aux paraphrases sur Martial, œuvre que Costar affectionnoit particulièrement, et dont M. Eloy Johannot a révélé l'existence [1].

Ce commentaire a été publié à Toulouse, en 1689, sous ce titre : *Recueil des plus beaux endroits de Martial, par feu M. Costar, avec un traité de la beauté des ouvrages d'esprit et particulièrement de l'épigramme, traduit du latin par M. G. L. A. C.* Toulouse, Colomyez et Posuel. 1689. 2 vol. in-12[2].

Ayant acquis le manuscrit catalogué, nous nous sommes empressé de le confronter avec l'édition de 1689, et nous avons reconnu que c'étoit le même ouvrage dont on a retranché des expressions libres. Le manuscrit est de plusieurs mains ; on y reconnoît l'écriture de Costar et de différents secrétaires.

Il est fait mention de l'édition de 1689 dans une note sur Martial et ses écrits, qui précède la traduction de Martial, donnée par Simon ; mais, dit M. Simon, *l'éditeur n'a pas prouvé que l'ouvrage fût de Costar*[3]. Cette objection disparoît aujourd'hui.

L'abbé Pauquet n'étoit pas seulement un humaniste distingué, c'étoit un homme d'esprit quand il ne se livroit pas

[1] Note jointe au n° 472 de son catalogue imprimé. Paris, 1852, in-8.
[2] Par M. Germain Lafaille, ancien capitoul.
[3] Paris. Guitel, 3 vol. in-8, t. Ier, p. *xxix*.

à la crapule. On en pourra juger par un mot très-remarquable que Costar a transmis à Voiture : « Il y a deux jours » que je suis revenu de la Rochelle, » lui mande-t-il. « Il me » semble que je suis obligé de vous escrire un mot que » me dit M. Pauquet. Comme nous admirions tous le bled » qui estoit venu sur les ruines des bastions de cette ville, » il s'escria, comme surpris d'un enthousiasme : — *Hanc* » *dedit ultio messem*[1]. Eh bien ! Monsieur, Tiron en » diroit-il de meilleurs ? Pour le moins, je vous asseure » qu'il n'appliqua jamais ce vers-là avec tant d'esprit. » Voiture répondant à Costar, lui dit : « Le mot de M. Pau- » quet est admirable ! Je vous ay tousjours bien dit qu'il » avoit plus d'esprit que nous. Sans mentir, je croy que » c'est luy qui fait vos lettres ; je voudrois bien qu'il voulust » faire mes responses. Mais dites-moy d'où est cet hémis- » tiche ? Je ne l'ay jamais leu et il ne me semble pas qu'il » puisse jamais avoir esté dit que pour le bled des bastions » de la Rochelle. »

Quoique versé dans la littérature françoise contemporaine, l'auteur de la *Vie de Costar* ne s'étoit pas laissé entraîner par le mauvais goût qui dominoit alors et dont Boileau a fait justice ; ainsi il juge avec une sévérité méritée l'auteur de la *Pucelle*, sans accorder même à Chapelain le mérite, qu'on ne lui conteste guère, d'avoir composé des *Poésies diverses* dignes de quelque estime ; bien que quelques-unes de ces pièces eussent été accueillies favorablement de son temps et que l'on regrette qu'elles n'aient pas été réunies[2].

[1] *Cette belle moisson est le produit de la vengeance.*

[2] La correspondance de Chapelain, dont il existe encore des séries importantes manuscrites, jetteroit de la lumière sur l'histoire littéraire du XVIIe siècle. On n'en a publié qu'un extrait succinct sans noms ni dates,

Il seroit désirable de connoître l'auteur de la *Vie de Costar*, ce qui seroit d'autant plus facile que lui-même en a donné le moyen; il nous apprend qu'il a été l'un des témoins instrumentaires du testament de Costar, reçu par un notaire du Mans, le 9 juin 1659, et on voit que par cet acte Costar l'a nommé son exécuteur testamentaire. Nous adressons à cet égard une prière aux amis des lettres qui habitent le département de la Sarthe. Il ne leur sera pas difficile de retrouver le nom du notaire qui a reçu le testament, et nous sommes persuadés que l'honorable notaire, aujourd'hui possesseur de ces minutes, consentira volontiers, dans l'intérêt des lettres, à communiquer cet acte à la personne qui lui fera connoître notre désir.

Revenons un instant sur les *Entretiens de Voiture et de Costar*. Le volume, dédié à Conrart, renferme un grand nombre de lettres de Voiture, qui n'ont pas été comprises dans l'édition de Martin Pinchesne, ni dans les autres éditions données pendant le XVIIe siècle ; ces lettres traitent principalement de divers points d'érudition latine ou grecque. On y remarque aussi un certain nombre de billets de Voiture avec des réponses de Costar. Ces dernières ont plus de naturel que celles qui sont comprises dans les deux volumes in-4°, où se trouvent fréquemment de simples billets de Costar, devenus de longues lettres surchargées de citations. Plus de vingt ans après l'envoi du premier brouillon, M. Ubicini, dernier éditeur des lettres de Voiture, a compris ces diverses lettres dans son édition, bien supérieure à toutes celles qui l'ont précédée [1]; mais, uniquement occupé de son auteur, il n'a pas cru devoir comprendre dans son

dans les *Mélanges de littérature tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain de l'Académie françoise.* Paris, Briasson, 1726, in-12.

[1] Paris. Charpentier, 1855, 2 vol. in-12.

édition les lettres de Costar. Nous le regrettons, à notre point de vue, surtout pour une de ces lettres, dans laquelle, sans s'en douter, le chanoine du Mans est venu confirmer un passage de l'historiette de la bonne Mme Pilou, le curieux type de l'ancienne bourgeoisie de Paris, que des Réaux nous a révélé le premier[1].

Nous avions d'abord eu la pensée de joindre ici quelques lettres de Costar à Pinchesne, tirées du manuscrit autographe de notre cabinet, intitulé : *Recueil de rondeaux pour l'agréable maison de Viry*[2], *ou suite des Entretiens de M. Costar et de M. de Pinchesne;* mais nous avons cru devoir nous arrêter, avec d'autant plus de raison que Costar est dépourvu de cette simplicité qui est le principal charme du style épistolaire. Nous reparlerons plus loin de ce manuscrit.

L'édition de M. Ubicini sera désormais placée dans la bibliothèque des gens de goût. Il a reproduit le commentaire trop exigu, mais fort précieux, dont des Réaux avoit commencé de s'occuper ; il a éclairci autant qu'il se pouvoit le texte de Voiture, et si son travail laisse quelque chose à désirer, il n'en faut accuser que les nombreuses *étoiles* dont Pinchesne a parsemé les lettres de son oncle

[1] Voiture avoit écrit à Costar que Mme *** (Saintot) venoit de gagner un procès important ; il lui témoignoit en même temps la crainte que le conseiller rapporteur, connoissant l'intérêt qu'il prenoit à cette dame et influencé par cette considération, n'eût fait trop pencher la balance en faveur de sa protégée ; il annonçoit dans ce cas-là sa ferme volonté de dédommager secrètement la partie adverse. « A ce compte-là, Monsieur », lui répond Costar, « vous n'auriez garde de vous dire à vous-mesme ce que » Mme P. disoit à son fils, qui estoit trop devot à son gré : « *Ne te doit-il pas* » *suffire si tu vas en paradis? As-tu dessein d'aller par delà?* » (*Entretiens*, p. 475. — Voyez les *Historiettes*, t. IV, p. 357.)

[2] Viry-sur-Orge, où Claude Perrault recevoit ses amis dans une jolie maison de campagne.

et dont lui seul pouvoit révéler les mystères. Grâce à ce travail, nous avons sur Voiture tout ce que l'on devoit attendre d'un littérateur plein de perspicacité et de la connoissance du temps. Nous n'éprouvons qu'un séul regret, c'est que M. Ubicini, qui annonçoit une édition des *Œuvres complètes*, n'ait pas reproduit le fragment de l'*Histoire d'Alcidalis et de Zélide*, commencée par Voiture conjointement avec Mlle de Rambouillet, pour amuser Mlle de Bourbon, devenue si célèbre sous le nom de duchesse de Longueville. Ce fragment et quelques lettres recueillies par le patient Conrart, sont peut-être les seuls écrits qu'ait laissés Julie d'Angennes, et la haute origine d'*Alcidalis* méritoit bien qu'on tirât de la poussière le premier germe d'un opuscule dû au concours de deux esprits si rares. Nous sommes placés dans une singulière position : en écrivant sur Costar nous nous voyons entraînés à retracer l'origine d'un livret dont le projet fut interrompu par la mort de Voiture, et il nous faut recourir à des poésies presque ignorées pour éclaircir un point resté obscur dans notre Histoire littéraire du XVIIe siècle.

A la nouvelle de la mort de Voiture, Mme de Montauzier pria Pinchesne, neveu et héritier du célèbre épistolaire, de lui *prêter* le manuscrit d'*Alcidalis*, trouvé parmi les papiers de Voiture; mais une fois en possession de ce petit trésor, la Marquise refusa de le restituer à Pinchesne, qui rassembloit de toutes parts les œuvres éparses de son oncle ; il réitéra plusieurs fois sa demande, sans obtenir de succès, et il finit par proposer à la Marquise un échange qui n'étoit guères de nature à être refusé. C'étoit la correspondance originale de Voiture avec Julie d'Angennes, pour laquelle Voiture, qui faisoit la cour à toutes les femmes, avoit été *un amant de galanterie et pour badiner*, suivant

les expressions de notre des Réaux[1]. Aussi l'échange fut-il à la fin accepté, d'autant plus qu'en en faisant l'offre Pinchesne ne dissimuloit pas son désir de publier des billets indiscrets, qui, bien qu'innocents, pouvoient donner lieu à de fausses et téméraires interprétations. Cela devint un procès littéraire dont les pièces, pour beaucoup de lecteurs, seroient difficiles à rencontrer. Aussi les faisons-nous connoître sommairement, espérant qu'on nous pardonnera un épisode que l'on peut considérer comme la suite de l'*historiette* de Mme de Montauzier.

Pinchesne étant l'âme de ce récit, nous empruntons ses vers faciles mais rocailleux; ne faut-il pas, dans un procès, entendre les témoins dans la langue qu'ils parlent habituellement? Il adresse en ces termes sa demande à la Marquise :

Puisque vous m'avez abusé,
Pris par emprunt, et refusé
De rendre à mon humble requeste
Ce qu'au rang de juste conqueste
Contre tout droit vous avez mis;
J'entends le rare *Alcidalis*,
Qu'en prison severe et secrette
Vous tenez dans vostre cassette,
Sans luy vouloir, en ce sejour,
Laisser voir tant soit peu le jour,
Tant ce pauvre enfant de Voiture,
Chez vous en mauvaise posture,
Souffre dans sa captivité,
De langueur et d'obscurité,
En cachot pour luy trop funeste,
Où faute d'un rayon celeste,
Quoyque beau, quoyque né coëffé,
Il court risque d'estre etouffé

[1] *Historiette de Mme de Montauzier*, t. II, p. 517.

Comme un bastard, né dans le crime,
Quoyqu'il soit enfant legitime,
De l'accord de deux esprits doux,
Conçeu de Voiture et de vous,
Non pour secher sous la poussiere
D'un vieux cabinet sans lumiere,
Objet des souris et des vers,
Mais pour voler par l'univers;
Quoyqu'en quelque coin solitaire,
Il soit à faire le contraire
Reduit par un sort rigoureux;
Tant ce beau fils est malheureux,
Tant, dis-je, au milieu de sa chaisne,
Sa passion est à la gesne
De voir ce qu'au temps d'aujourd'huy
Les beaux esprits diroient de luy;
Et tant en ce malheur extresme,
N'estant odieux qu'à soy-mesme,
Pour tous ces traitemens meschans,
Au lieu d'avoir la clef des champs,
Pour pouvoir aller à la gloire,
Il touche de près l'onde noire
Du froid Cocyte, où dans l'oubli
Il est prest d'estre ensevely;
Ce qui seroit bien grand dommage,
Veu la beauté de cet ouvrage,
Digne sans doute, avant sa mort,
D'un plus doux et plus noble sort;
Digne qu'en un si triste giste
Les Muses luy rendent visite;
Si vous aviez l'humanité
De souffrir qu'il fust visité,
Ou d'elles, ou bien, en leur place,
De quelqu'un des rois du Parnasse,
Ce qui pourroit, en son malheur,
Soulager un peu sa douleur:
Mais par une estrange manie
Qui sent un peu sa tyrannie,
Vous pretendez qu'en ce manoir
Il meure, sans se laiser voir....
En mes mains j'ay quelques missives
Non moins charmantes que naives,
Qui pourroient bien estre du prix

Dont chascun tient *Alcidalis*,
Puisqu'enfin vous les avez faites,
Et sont du mesme sens extraites,
Qui fit d'un miracle charmant
Le projet de ce beau roman.
Je doute où dans ce double ouvrage
Vostre esprit brille davantage,
Mais vos lettres ont des appas
Que toutes les lettres n'ont pas.
Là vos froideurs, vrayes ou feintes,
Se trouvent assez bien dépeintes,
Vos indifferentes humeurs,
Avec l'aigredoux de vos mœurs,
Vostre cœur, tel que la nature
Le fit pour l'aimable Voiture ;
Vostre esprit que sans le blasmer
On peut comparer à la mer,
Tant il est fatal aux naufrages
Pour sa grandeur, et plein d'orages,
Tant enfin il a de fierté
Et peu de sensibilité.
Ces missives, toutes pucelles [1],
Et non moins galantes que belles,
Mériteroient bien, pour leur prix,
Un échange d'*Alcidalis*.
Pensez-y bien, car pour le rendre,
Si vous n'avez l'ame assez tendre,
Je ne veux point vous le celer,
Je m'en vay les dépuceler;
Les dépuceler, c'est-à-dire
A tout venant les faire lire
Et les produire tous les jours
Au Louvre, aux Ruelles, au Cours,
A toutes sortes d'assemblées
Où Précieuses sont meslées,
A critiques et beaux esprits,
Dont il n'est que trop dans Paris,
A galant, à brave, à coquette,
A bourgeois, à page, à soubrette,
A capitaine, à jeune abbé,
Et même au libraire Courbé,

[1] Elles n'avoient été lues que par celui à qui elles étoient envoyées.

A qui déjà la main démange
(Faute d'entendre à cet échange)
De vous mettre, dans peu de temps,
En vente à ses nouveaux marchands[1],
Et d'avoir par cette pratique
De quoy relever sa boutique.
Vaut-il pas mieux qu'en un besoin
Par luy le roman aille au loin,
Courre le monde, à longues traittes,
Que les missives que vous faittes?
Donc ferez mal, si permettez
Que leurs secrets soient esventés.
Pour moy, j'en ferois conscience;
Mais soyez sur la défiance,
Car faute de me contenter
Il n'est pas seur de me tenter.

Tirez de mes mains ces pucelles,
En voulant bien rendre pour elles
Le paladin *Alcidalis*,
Digne qu'au royaume des Lys,
Du siècle et des races futures,
Son nom courre les aventures.....
Plustost que vos lettres d'elite
Qu'il n'est pas trop bon d'engager
A courre un semblable danger.
Que vostre raison donc se range
A consentir à cet eschange;
Selon mon petit jugement,
Nous ferons tous deux sagement[2].

Pinchesne ne s'en tint pas là, il adressa une requête en vers à Messieurs de l'Académie françoise[3], puis une se-

[1] Il sembleroit qu'Augustin Courbé, qui imprimoit en 1655 le Trésor de P. Borel, venoit de céder son fonds à André Cramoisy, chez lequel parurent, en 1672, les *Poésies meslées* de Pinchesne.

[2] *Proposition d'échange à Mme la marquise de Montauzier*, dans les *Poésies meslées du sieur Pinchesne*. Paris, André Cramoisy, in-4°, 1672, p. 272.

[3] *Ibid.*, p. 265.

conde requête à ce Sénat *sur la rançon d'Alcidalis*, et enfin Mme de Montauzier rendit le roman à l'héritier de Voiture; ce qui nous a privés d'une curieuse correspondance de Julie d'Angennes avec Voiture. Pinchesne fait connoître la fin de ce procès dans cette épigramme :

Ensuite de ma procédure,
La Marquise, quoiqu'un peu dure,
Près d'elle me donnant accès,
J'y fus soudain, comme à la feste,
Du romant faire la conqueste;
Et par accord d'heureux succès,
Ma muse fut, sur sa requeste,
Mise hors de Cour et de procès[1].

Nous avions eu la pensée de joindre ici quelques billets de Costar écrits à Voiture ou à Pinchesne, dans lesquels on trouve le plus de simplicité; mais l'espace nous a fait défaut. Ceux qui étoient adressés au neveu de Voiture font partie de notre cabinet. Le même manuscrit, presque entièrement écrit par Pinchesne, contient beaucoup de pièces, soit en vers soit en prose, *sur les gelinottes* ou *poulardes* du Mans, que Costar faisoit élever avec soin pour en faire des cadeaux à ses amis de Paris et du Mans. On se réunissoit dans ces occasions pour faire des repas gigantesques, arrosés de nombreuses libations, qui duroient une partie de la journée. Dans ces réunions de buveurs et de mangeurs insatiables se rencontroient des amateurs des arts et des lettres, tels que Fréart de Chanteloup, l'ami du Poussin, qui peignit pour lui l'admirable portrait qu'on voit aujour-

[1] *Proposition d'échange à Mme la marquise de Montauzier*, dans les *Poésies meslées du sieur Pinchesne*. Paris, André Cramoisy, in-4°, 1672, p. 280.

d'hui dans la galerie du Louvre ; le poëte la Męsnardière ; Perrault l'aîné, l'architecte de la colonnade du Louvre; Colletet et sa Claudine, dont la muse se voua au silence en prenant le deuil de son mari ; Desbarreaux, ce débauché converti, auteur du célèbre sonnet qui lui a donné rang parmi nos poëtes ; Fontenay, surnommé *Coup-d'Épée*, dont des Réaux s'est souvenu dans ses *Historiettes ;* Charpentier, traducteur de la *Cyropedie* de Xénophon, et bien d'autres célébrités du second ordre. C'est dans ce volume que se trouve encore la curieuse pièce de la *Penitence de Linieres*, insérée dans le commentaire de l'*Historiette* de l'abbé Tallemant, t. VI, p. 223.

MONMERQUÉ,

Membre de l'Institut.

VIE DE COSTAR

A M. L'ABBÉ MENAGE

Voicy, Monsieur, ce que je puis vous dire touchant ce que vous desirez sçavoir de la naissance et de la vie de M. Costar.

Il reçut l'une et l'autre à Paris, en l'année 1603. Je ne sçay pas precisement en quel mois ; mais il me semble qu'il m'a dit quelques fois que ce fut en fevrier. Ce que j'ay toujours sceû plus assurement, sur ce que m'en a dit M. Pauquet, qui avoit veû et conneû son pere, c'est qu'il estoit filz d'un marchand chapelier qui demeuroit sur le Pont Notre-Dame. J'ay appris de luy-mesme qu'il avoit eu des sœurs. Je ne sçay si elles furent mariées ; mais comme il ne m'a jamais parlé d'autre nepveu ny de parents proches, que du filz d'un frere qui estoit son aisné, il est vraysemblable qu'elles ne le furent point. Ce frere eut une charge de notaire au Chastelet de Paris [1], et il espousa la fille d'un mar-

[1] Jean Coustart, reçu notaire à Paris le 30 avril 1625, en exerça les fonctions jusqu'au 6 novembre 1637. Son étude est maintenant celle de M. Tourin, notaire, rue de Grenelle-Saint-Germain. (*Registre des mutations des notaires de Paris.*)

chand, qui avoit peu de bien et encore moins de beauté : il n'en eut qu'un filz, qui fut aussy peu favorisé de la nature que de la fortune ; en sorte que son oncle, qui l'avoit faict venir au Mans, auprès de luy, en l'année 1654, nous disoit souvent, en s'en moquant, qu'il avoit beaucoup *attiré* de sa mere. C'estoit un mot dont il se servoit, en faisant allusion à quelque conte naïf de paysan, qui, pour faire entendre qu'il avoit les inclinations de sa mere, et qu'il estoit faict comme elle, avoit accoustumé d'user de cette expression. Il adjoustoit à cela qu'il ne tenoit rien de son pere, qui estoit fort beau de visage et bien faict en sa taille, jusques à ce que, s'estant adonné à l'yvrongnerie, il devint si gros et si gras qu'il en perdit toute la grâce qui estoit en sa personne, et qu'il mourut estouffé par le vin. Ce fils ressembla du moins à son pere en la passion qu'il eut pour la bonne chère et la crapule ; et son oncle, voyant que c'estoit un petit homme joufflu, qui, à force de boire et de manger et de ne faire nul exercice, se rendoit de jour en jour plus court et plus rond, que toute son ambition se bornoit à trouver le moyen de se satisfaire en sa gourmandise, et que l'esprit en estoit bas et peu esclairé, quoiqu'il sceust assez bien la langue latine et qu'il eust assez bien appris quelques elements de la theologie, il se contenta de le faire pourvoir de la cure de la paroisse de Gesvres, en ce diocèze du Maine, où il est mort deux ou trois ans après son oncle, de la mesme sorte que son pere estoit mort à Paris.

M. Costar avoit un cousin dans un degré assez esloigné, encore qu'il s'appelât Coustart, comme luy ; car

vous sçavez, Monsieur, qu'il quitta le nom de *Coustart*, pour celuy de *Costar* [1], qu'il trouva d'une prononciation plus agreable; et il me semble qu'il m'a dit quelques fois que ce fut vous qui luy fistes faire ce changement, croyant que le son de ce mot avoit quelque chose de doux, qui convenoit mieux à l'eslegance et à la politesse qui vous paroissoient en luy. Ce cousin avoit une place dans les gendarmes que commandoit alors M. le mareschal d'Albret, dont il trouva le moyen de se faire particulierement connoistre et estimer, et ce M. le mareschal, luy voyant de l'intelligence dans les affaires, il l'attacha à son service. Il avoit des enfants, et ayant sceû que son cousin estoit devenu un gros beneficier, et qu'il estoit dans le monde en estime de bel-esprit, il s'advisa de luy escrire et de le faire ressouvenir de leur parenté. Et parce qu'il luy apprit qu'il estoit bien auprès du mareschal d'Albret, M. Costar fut bien aise de lier quelque commerce avec luy, pour avoir, par son moyen, quelque accès auprès d'une personne de cette qualité et de cette consideration, et qu'il ne jugeoit pas inutile à sa reputation qu'il prenoit un extresme soin d'estendre, voyant qu'elle luy produisoit beaucoup de bien. Il escrivit donc plusieurs lettres à ce cousin, entre lesquelles est celle que vous avez lue dans son second volume. Il l'y honore de la qualité de *capitaine appointé* [2], qu'il ne receut cependant jamais du Roy ny de M. le mareschal d'Albret, et il luy parle

[1] Voyez le *Menagiana*, édition de 1715, t. Ier, p. 288.

[2] L'officier *appointé* étoit celui qui recevoit du Roi une paie plus élevée que celle de son grade, ou une gratification annuelle au-delà de sa solde.

du changement de son nom, qu'il luy veut persuader que les imprimeurs ont faict, quoyqu'il y eût plus de vingt ans qu'il l'avoit ainsy ajusté à une plus douce prononciation [1]. Il en voulut faire une autre en celuy de son cousin qui luy fust honorable et qui luy ostast la peine que luy pouvoit faire une alteration de nom, qui, à le bien prendre, demarquoit leur consanguinité ; il y adjousta un *de* au-devant, comme si *Coustart* eût esté une seigneurie en ce gendarme. Il en usa en cela plus serieusement, sans doute, que ne fist le mareschal d'Effiat à l'esgard de M. Mulot, qui estoit un docteur de Sorbonne que M. le cardinal de Richelieu avoit eu autrefois auprès de luy, pour s'en servir dans la repetition de ses leçons de theologie et qu'il tenoit encore au nombre de ses domestiques, mais qui, estant d'une humeur prompte et bourrue, où se mesloit beaucoup d'esprit vif et d'imagination plaisante, luy servoit plus alors à le faire rire qu'à toute autre chose. Ce M. le mareschal, qui en prenoit aussy, dans les rencontres, son divertissement, l'ayant un matin trouvé en entrant chez

[1] Dans cette lettre, adressée à *M. Coustart, capitaine appointé de cavalerie dans la compagnie des Gendarmes du Roy,* Costar, après avoir fait faire *un compliment respectueux et passionné* au maréchal d'Albret, ajoute : « Mais je suis un obscur et inutile provincial que l'on ne connoît que par » un nom qui fait quelque bruit depuis quelque temps dans la Galerie du » Palais : encore l'a-t-on changé, comme vous voyez, et les imprimeurs, » sans que je le sceusse, en ont retranché un *u*. Je ne me suis aperceû de » cette faute que lorsqu'elle estoit sans remede, et j'ay pensé qu'il falloit » souffrir ce changement avec patience. Au pis aller, mon cher cousin, » dites si vous voulez que je m'appellois *Coustar,* quand on disoit *chouse,* » et qu'on m'a appellé *Costar,* quand *chose* est revenu à la mode, etc. » (*Lettres de M. Costar,* 2e partie : Paris, 1659, in-4°, p. 62.)

Son Eminence, luy dit : « Bonjour, monsieur *de* Mulot ; » et M. Mulot, qui vit aussitost qu'il luy faisoit une plaisanterie, et qu'il se railloit de luy par cette augmentation d'un *de* placé devant son nom, luy repartit brusquement : « Bonjour, monsieur Fiat. — Je ne » m'appelle pas *Fiat*, luy dit M. le mareschal. — Ny moy » *de* Mulot, » luy replicqua le docteur ; « sachez, » continua-t-il tout en colere, « que quiconque adjoustera une » syllabe à mon nom, j'en retrancheray une du sien ; » et sans autre discours il passa son chemin[1]. M. Coustart fut plus moderé que M. Mulot, et ne sceût nul mauvais gré à son cousin du don qu'il luy avoit faict de cette syllabe. Ce present d'une syllabe et celuy de la qualité de *capitaine appointé* sont asseurement les deux seuls qu'il en ayt jamais receûs.

Un gentilhomme de Picardie, nommé du Moulin, qui avoit une charge de gentilhomme ordinaire de chez la Reyne-mere, devint son cousin, en espousant la fille d'un marchand de drap, de soie ou de laine, n'importe, car je ne sçay pas bien lequel. Ce gentilhomme ne se mit point en peine de connoistre son allié, M. Costar. Il y avoit mesme quelques années qu'il estoit mort, quand son filz aisné, qui reconneut que les affaires de sa maison estoient dans un estat fort mediocre, en sorte que le bien le plus considerable qu'il eût receû de la succession de son pere estoit sa charge d'ordinaire que la Reyne-mere avoit eu la bonté de luy conserver, et

[1] Des Réaux raconte cette anecdote avec de légères différences, dans l'historiette de Bois-Robert. (II, p. 387.)

que sa mere, qui possedoit la principale portion de cette maison, ne s'en vouloit point dessaisir et estoit en aage d'en joüir longtemps, s'avisa, sur le bruit que faisoit dans le monde la reputation de M. Costar, dont il sçavoit que sa mere estoit cousine, de venir au Mans, en 1654, afin d'y voir s'il pourroit tirer quelque avantage de la visite qu'il feroit à son cousin, et de l'honneur qu'il auroit de s'en faire connoistre pour parent. Comme il se presenta à luy en bon esquipage et avecque la qualité de gentilhomme, et que d'ailleurs il avoit un honorable employ dans la maison de la Reyne, M. Costar le receût très-bien, et il le retint un mois entier avecque luy, et d'autant que ce jeune homme estoit bien faict, qu'il ne manquoit pas d'esprit, qu'il avoit une forte passion de s'eslever, et, ce qui luy fut encore de plus grand relief, qu'il ne luy demanda rien, il l'ayma fort, il voulut l'appeller son nepveu, et ne songea plus à son cousin Coustart, qui ne le vint point voir, et en qui il ne trouvoit pas les mesmes avantages d'honneur et d'establissement.

Ainsy, lorsque M. du Moulin, qu'il commença d'appeller M. du Moslin, changeant en *s* l'*u* qui donnoit une image moins noble, et qui faisoit à son oreille un son plus roturier, fut retourné à la Cour, pour y servir son quartier, ils establirent ensemble un grand commerce de lettres ; ce commerce fut d'autant plus eschauffé, que ce jeune gentilhomme, qui estoit naturellement officieux et appliqué à faire tout ce qui pouvoit luy estre utile, se chargeoit de celles qu'il escrivoit à des personnes qui avoient un rang considerable

auprès du Roy, dans le Parlement ou dans les affaires, qu'il les leur rendoit soigneusement, et qu'après les leur avoir rendues, il luy faisoit tenir leurs responses, et luy mandoit force choses qui flattoient ses interests ou sa vanité. De maniere que ce gentilhomme, qui estoit plein de bon sens, croyant en avoir desormais assez faict, en rentrant dans les bonnes graces de son cousin qui estoit devenu son oncle, pour se croire en estat de l'obliger honnestement à se charger de son frere cadet, il le luy tesmoigna en luy escrivant qu'il avoit envie de l'envoyer estudier au Mans, et parce qu'il luy cousteroit moins, et parce que cet enfant auroit l'advantage d'estre eslevé auprès de luy, où il se rendroit savant et habile, si M. Costar vouloit bien seulement le regarder de bon œil, et donner quelque ordre à son education, dans le dessein qu'il avoit de le faire d'esglise.

M. Costar lui respondist qu'il louoit et approuvoit son dessein, et qu'il pouvoit envoyer quand bon luy sembleroit. L'enfant vint et fut bien receû ; mais M. Costar ne s'en chargea point, et il fit entendre à son neveu du Moslin, qu'estant logé dans l'evesché avec M. du Mans, durant une grande partie de l'année, il ne pouvoit avoir son jeune frere auprès de luy. Il le mit néanmoins en pension aux Peres de l'Oratoire, sans entrer que pour une année dans le payement de la pension ; et cela beaucoup moins par sa propre inclination que par celle de M. Pauquet, son domestique, qui le gouvernoit entierement, et qui, n'ayant nulle noblesse d'âme ni rien de reglé dans l'esprit, le faisoit entrer dans l'appre-

hension de s'incommoder, et le rendoit, selon ses caprices, prodigue, liberal ou avare. Il est certain qu'il ne luy laissoit faire que rarement quelque despense honneste, si ce n'estoit pour donner des disners, auxquels M. Pauquet consentoit volontiers, parce qu'il y buvoit long-temps et à son gré.

Cela fut quatre ou cinq ans avant sa mort. M. du Moslin, cependant, comme un homme de bon entendement, ne se rebuta point pour n'avoir pas eu tout le succès qu'il avoit esperé de la première tentative qu'il avoit faicte pour obliger son oncle à luy faire le bien de le descharger entierement de son cadet; il dissimula sagement le ressentiment qu'il en eut, et continua tousjours à rendre ses offices à cet oncle-cousin, à le louer et à lui faire mesme quelques petits presents d'oranges de Portugal, de bigarrades, dans la saison, et d'autres menues denrées propres à la bonne chere, et qu'il sçavoit luy estre agréables. M. du Moslin forma le dessein de vendre sa charge d'Ordinaire chez la Reyne-mere, et d'en achepter une d'ecuyer de la nouvelle Reyne, lorsqu'on commença à vendre les charges de sa maison, long-temps avant le mariage du Roy. Mais, pour pouvoir faire ce changement de charge avec plus de facilité et d'avantage, il communiqua auparavant sa pensée à M. Costar, qui l'approuva et qui en escrivit à M. le cardinal Mazarin, qui estimoit ses lettres, et luy avoit donné des marques du desir qu'il avoit de l'obliger. En effect, en faveur de cette recommandation, M. du Moslin eut non-seulement l'agrement, mais encore une remise de deux ou trois mille livres sur le prix de la charge.

Depuis la mort de M. Costar, ce jeune gentilhomme qui estoit tout plein de courage, et, comme je viens de vous le dire, plein d'ambition de s'eslever par les voies de l'honneur, passa en Candie, dans la troupe de plusieurs autres braves avanturiers qui s'engagerent à ce voyage, sous la conduite de M. le duc de Beaufort, pour y aller deffendre les Venitiens contre les Turcs, leurs ennemis, et pour satisfaire à la passion genereuse qu'ils avoient de se couvrir de gloire et d'augmenter celle de leur patrie; mais il n'y fut pas plus heureux que le capitaine qu'il avoit suivy; il y fut tué comme luy en combattant avec toute sorte de résolution et de valeur.

C'est là, Monsieur, ce que je sçay de la naissance de M. Costar; voicy ce que j'ay veû et ce que j'ay appris de plus particulier de sa vie.

Il estoit, comme vous le sçavez, Monsieur, d'une taille assez haute, fort agréable et fort desgagée. Il avoit le visage rond, et de vives et de belles couleurs y paroissoient tousjours, dans sa santé ; mais il avoit la veûe fort courte, et ce defaut ayant commencé à sa naissance, il ne fit que s'augmenter et devenir presque extresme par l'âge; ses dents estoient mal arrangées, et plus jaunes que blanches; ses cheveux estoient d'un chastain fort brun, et se frisoient naturellement, et tout son air avoit quelque chose de propre et d'elegant qui auroit extresmement plu, et qui l'auroit rendu très-aimable, s'il n'y eust point eu aussi en tout cela de l'affectation et de la contrainte. L'une et l'autre se trouvoient mesme en son entretien, où, quoiqu'il parlast très-eloquemment,

et que ce qu'il disoit ne fust pas vuide de pensées subtiles, raisonnables et surprenantes, par tout ce qu'elles avoient de nouveauté et de justesse, d'ingenieux et de savant, il y avoit néanmoins tousjours je ne sçay quoy de trop peiné, qui en ostoit la grace, en faisant voir qu'il avoit trop d'applicquation à mettre en ordre ce qu'il disoit, et trop de soin de l'embellir et de l'orner. Ce fut cela mesme qui obligea un jour M. Scarron, dont l'esprit estoit vif et tout remply de naïves graces, qui ne connoissoit aucune estude et qui agissoit partout librement, de dire de luy à l'oreille de quelqu'un de ses amis, dans une conversation où ils estoient ensemble : « Bon Dieu! que j'aymerois bien mieux qu'il dist sans y » prendre garde, *mangy* pour *mangea*, et qu'il donnast » des soufflets à Ronsard, que de parler tousjours si » bien et si juste[1] ! » Et il vouloit qu'on luy donnast le même avis que Martial avoit autrefois donné à Mathon.

Omnia vis bellè, Matho, dicere : dic aliquando
Et benè, dic neutrum, dic aliquando malè[2].

Ce M. Scarron que je vous allegue icy, Monsieur, est

[1] Des Réaux. Historiette de Costar, v, p. 165.

[2] Costar adressoit aux autres le reproche qu'il méritoit tout le premier, et il citoit ce même texte de Martial : « Ces Messieurs, » dit-il, « s'accoustument à resver profondement, et à ne souffrir pas qu'il leur eschappe un » seul mot dans les discours les plus familiers et les plus communs, qu'ils » n'ayent pesé au trebuchet, qu'ils n'ayent limé, qu'ils n'ayent ajusté, » qu'ils n'ayent fait au tour, et c'est ce défaut importun et odieux que » Martial reproche à un beau parleur de son siècle, dont il se moque » en ces termes : *Si tu veux dire toutes choses avec élégance, croy-moy, » prends soin de dire quelquefois bien, n'evite pas de dire quelquefois mal, » et ne dis quelquefois ny bien ny mal.* » (*Lettres de Costar*, adressée à Beautru, 1er vol., p. 123.)

celuy-là mesme qui a esté si particulièrement de votre connoissance, et que tant de sortes d'escrits, qu'il a donnés continuellement au public durant sa vie, ont rendu si fameux et si admirable, surtout à ceux qui considerent que l'enjouement incomparable dont ils sont tous remplis, que l'esprit vif et brillant qu'on y voit esclater de tous costés, et l'imagination féconde et inepuisable qui le met au-dessus de tous les poetes à qui l'on a donné le nom de *burlesques*, sont d'un homme dont le corps estoit perclus. Une estrange paralysie l'avoit reduit en cet estat, où il n'avoit rien de libre que la bouche et les mains ; et elle luy estoit si cruelle, qu'elle luy faisoit chaque jour et chaque nuit presque continuellement ressentir de grandes douleurs, qui le privoient tellement du sommeil, qu'afin d'en avoir autant qu'il luy estoit absolument nécessaire pour ne pas mourir, il falloit qu'il eust recours à l'opium.

Vous avez sceû, Monsieur, que plusieurs personnes, qui, selon la mauvaise et l'ordinaire coustume du monde ayment mieux croire le mal que penser le bien, et qui se plaisent tousjours à juger desavantageusement de leur prochain, disoient que cet estrange accident estoit la malheureuse suite de quelque desbauche, et qu'une maladie sy incurable ne pouvoit avoir d'autre cause.

Cela, Monsieur, me donne occasion de vous faire icy en passant le récit d'une chose remarquable, et qu'il m'a ditte plusieurs fois dans toute l'ingenuité et toute la franchise dont son esprit et son cœur sinceres estoient capables. Vous pouvez l'avoir ignorée, ou elle peut estre sortie de votre memoire, quelque admirable qu'elle soit,

puisqu'il est constant qu'il n'y en a point du tout qui ne laisse rien eschapper, et qui ne soit sujette à souffrir quelque perte.

C'est, Monsieur, qu'il tomba dans une fievre continue, qui fut suivie d'un violent rhumatisme. Il commençoit à se guerir de ces deux grandes et consecutives maladies, et fatigué du chagrin et de l'ennuy d'avoir esté longtemps detenu dans sa chambre, il crut sans peine ceux qui estoient auprès de luy, qui luy disoient qu'un peu d'exercice dissiperoit le reste de l'humeur qui l'incommodoit encore, et serviroit à luy faire recouvrer ses forces. Il s'en alla, s'appuyant sur un baston, entendre la messe à Saint-Jean-en-Greve ; il n'estoit pas logé loin de cette esglise[1], et passant par le marché qui en est proche, il y rencontra un jeune medecin qu'il connoissoit et qui estoit domestique de l'illustre Madame la marquise de Sablé ; elle en avoit tousjours quelqu'un à ses gages, et elle s'imaginoit, comme quantité d'autres personnes de qualité, qui ont trop d'attache à la vie, estre une seure garde contre toutes les attaques de la mort.

Après qu'ils se furent salués, et que cet empoisonneur de volonté, ou comme il est plus croyable, d'ignorance, veû le peu d'application qu'ont presque tous les gens de cette profession à leur art, qui est très-difficile et qui demande beaucoup de temps pour descouvrir ce qu'il y a de plus solide et de plus exquis, eut appris de ce pauvre convalescent ce qui l'avoit mis dans l'estat de

[1] Scarron demeuroit rue de la Tixeranderie, au coin de la rue du Coq.

foiblesse où il le voyoit, il luy promit qu'il luy envoyeroit, le lendemain matin, une medecine toute preste à prendre, et il l'asseura qu'elle l'acheveroit de guerir si promptement et si entierement, que deux jours après il se trouveroit dans une parfaicte santé. Il fut veritable en ce qui estoit de l'envoy du breuvage qu'il appelloit *medecine*, mais il fut très-faux en ce qui estoit de l'effect heureux dont il l'avoit asseuré, car, dans le temps qu'il luy avoit marqué pour la guerison qu'elle devoit operer, elle luy brusla les nerfs, et il s'en fist une si terrible contraction, que jamais homme n'a esté plus estropié ny plus contrefaict que M. Scarron, non pas mesme le malheureux Thesée, dont un poete a dit :

Sedet, æternumque sedebit
Infœlix Theseus[1].

Car il passa le reste de ses jours, qui fut encore long, dans une chaise, où il estoit sans mouvement, et d'où il luy estoit impossible de sortir, que sur les bras d'un valet qui l'y mettoit le matin et l'en ostoit le soir, pour le porter dans son lict. Ce cruel et fascheux estat n'empeschoit pas qu'il ne fust tous les jours dans la compagnie d'une infinité de gens de qualité et de merite, qui le venoient visiter, et qu'il entretenoit avec une gayeté surprenante par tout ce qu'elle avoit d'enjoué, de délicat, de subtil, de fin et de nouveau en chaque chose dont on luy pouvoit parler, et qui estoit néanmoins souvent interrompue par quelque cry que luy faisoient jetter ses

[1] Virg., *Æneid.*, liv. 6, v. 616.

douleurs vives et piquantes, mais qui recommençoit au moment que ces mesmes douleurs finissoient, ou relaschoient de leur violence.

Il n'est pas question, Monsieur, en ce que vous desirez de moy, que je vous fasse l'histoire de M. Scarron, vous ne voulez apprendre que ce que je sçay de celle de M. Costar; ainsy, pour continuer après cette disgression comme j'ay commencé, je vous diray qu'en quelque compagnie qu'il se trouvast, il faisoit paroître une grande douceur qui luy estoit naturelle, mais qui, le portant à une complaisance qui tomboit souvent dans l'excès, n'estoit point estimée des personnes de bon goust et qui veulent avec justice que les hommes d'entendement conservent tousjours leur honneur, en soutenant, sans blesser en rien l'honnesteté civile, leurs sentiments avec plus de vigueur et de courage. Comme il n'est neanmoins colere que de gens doux, quand il se voyoit contredit par ceux qu'il ne craignoit point, et qui avoient quelque dependance de luy, et particullerement par ses domestiques, il s'irritoit extresmement, et il ne leur cedoit point, du moins sur-le-champ. Il passoit mesme à quelque espece de fureur, qui auroit esté cruelle et sans pitié dans le temps de sa durée, si elle eust esté soustenue d'autorité et de puissance. Il est vray que cette durée n'estoit pas longue ; mais, quelque courte qu'elle fust, elle agissoit si violemment que sa santé en demeuroit presque tousjours alterée.

Il estoit né avec beaucoup d'esprit, et il avoit la mémoire excellente, on peut mesme dire très-extraordinaire, car dès sa premiere jeunesse il apprit par cœur, comme

en se jouant, une grande partie des meilleurs poëtes grecs et latins, qu'il entendoit avec une egale facilité; et, parce que cette memoire estoit forte, il n'en oublia rien durant toute sa vie, ou du moins il les rapprehoit parfaitement, en les relisant une ou deux fois. Il posseda de la mesme façon ce qu'il y avoit de plus fin et de plus remarquable dans les orateurs de l'une et de l'autre langue; de sorte qu'il se trouvoit le maistre de toutes leurs richesses, et qu'il en disposoit à son plaisir, et selon le mouvement d'une imagination qui estoit agissante, prompte et esclairée des plus nettes lumieres de l'art.

Ce mesme talent d'une singuliere memoire luy avoit donné dans la suite une entiere connoissance de la langue italienne, quoyque M. de Voiture, dans une de ses lettres, qui est la trentiesme de leurs *Entretiens*, luy ait dit : « Je ne fus pas plus estonné quand j'entendis les » religieuses de Loudun parler latin que je l'ay esté de » vous voir dire tant d'italien. En verité, vous l'alleguez » comme si vous l'entendiez; mais j'espere que je seray » vengé à vous l'entendre prononcer; car, pour l'ordi- » naire, l'italien appris en Poitou n'a pas l'accent extres- » mement romain, et quelque chose que vous y puissiez » faire, *sapies Poitavinitatem*[1]. »

Cette merveilleuse memoire qui l'avoit fait de mesme penetrer assez avant en ce que les auteurs espagnols ont de meilleur, secondant la passion qu'elle avoit faict naistre et dont il se trouvoit espris pour les belles-lettres, l'obli-

[1] Allusion au reproche que faisoit Pollion à Tite-Live, de sentir *sa Patavinité*.

gea de s'y attacher particulierement, et luy donna lieu d'y faire des progrès surprenants. De sorte que dans le college il surpassa tous ceux de son âge, et estudiant en Sorbonne où il acquit le degré de bachelier, il y fist ses *paranymphes*[1] avec tant d'eloquence et de grace, et d'une maniere si nouvelle et si peu connue jusqu'alors parmy des gens qui n'avoient fait profession que d'une doctrine simple et depouillée de tous ornements, que ceux qui s'y trouverent en furent estonnez, et conceurent une si haute estime de la beauté de son esprit, que la pluspart la luy conserverent toute leur vie, et parlerent souvent de l'esclat de cette action ; car il est vray que j'en ay veu quelques-uns qui, passant par cette ville[2], plus de trente ans après, luy sont venus faire visite, et luy ont tesmoigné qu'ils avoient gardé dans leur souvenir l'idée qu'ils avoient prise de son merite en cette occasion. Il y eut quantité d'evesques qui y assisterent, et entre autres messire Claude de Rueil, qui estoit dejà nommé à l'evesché de Bayonne, et qui le connoissoit, parce que son pere, qui estoit son marchand, le luy avoit desjà présenté, qu'il luy avoit mesme dedié des theses, et qu'il l'avoit encore prié de venir entendre ces *paranymphes* et de les honorer de sa presence. Il fut espris des rares qualités qui paroissoient en ce jeune homme, qu'il voyoit universellement loué d'un genie qui passoit le commun, et d'une eloquence qui estoit non-seulement au-dessus de son âge, mais qui n'avoit point encore paru en Sorbonne

[1] Discours qui se prononçoient en théologie à la fin de chaque licence.
[2] Le Mans.

avec tant d'agrement, de delicatesse et de force. Cela fit que ce prelat le demanda à son pere. Il m'a conté qu'il ne fut pas le seul des personnes de qualité qui l'entendirent, qui voulut l'attacher à son service, et que M. le premier president de Verdun [1], qui avoit esté present à l'action, eut le mesme desir, tant il fut touché de ce qu'il y fit paroistre d'esprit, et de l'applaudissement qu'il luy vit recevoir ; mais que son pere, connoissant M. de Rueil plus particulierement que les autres, et ayant plus d'accès auprès de luy, il luy donna la preference.

M. Costar faisoit alors le cours de philosophie, ayant le desir d'estre de la maison de Sorbonne ; mais il quitta volontiers les leçons qu'il faisoit, et mesme le dessein de se faire docteur, pour aller auprès de ce nouveau patron. La vie de la Cour luy plut beaucoup davantage que celle du college, surtout M. de Bayonne le traitant avec toute sorte de douceur et de consideration. Peu de temps après, ce prelat alla prendre possession de son evesché, et il le mena avec luy. Ils y demeurerent jusques à ce que l'evesché d'Angers venant à vaquer, le Roy voulut bien en gratifier M. de Rueil, à la priere du mareschal d'Effiat, qui estoit son cousin germain, et qui desiroit qu'il fust moins esloigné de la Cour.

Aussitost que M. de Rueil fut nommé à l'evesché d'Angers, il s'en revint à Paris, où M. Costar, qui estoit entierement attaché à son service en qualité d'homme de lettres, le suivit. Ils y passerent quelque temps en

[1] Nicolas de Verdun avoit succédé à Achille de Harlay. Il mourut le 16 mars 1627.

attendant les bulles de l'evesché d'Angers; et lorsque le prelat les eut receues, il s'en alla à Angers prendre possession de son nouveau benefice. Il y mena M. Costar, car ils estoient devenus inseparables, et l'etroite liaison qui s'estoit faite entre eux estoit encores en toute sa force et toute remplie du zele qu'une mutuelle estime avoit fait naistre dans leurs cœurs[1].

Il y avoit peu de mois qu'ils estoient à Angers, lorsqu'il vaqua une prebende dans l'esglise Saint-Martin, qui est une des esglises collegiales de la ville, et ce fut la premiere occasion qui se presenta à M. l'evesque d'Angers de faire du bien à un domestique qu'il aymoit beaucoup. Il le pourveut de cette prebende, en l'assurant que ce n'estoit qu'en attendant qu'il eust des moyens de luy donner des tesmoignages plus avantageux et plus considerables de son estime et de son amitié.

Ce fut sans doute, Monsieur, fort proche de ce temps-là que vous commençastes à le connoistre, et à faire beaucoup de liaison avec luy, estant tous deux egalement touchés du desir de vous rendre savants, et de devenir par cette noble voye, aussy illustres que vous avez faict, en suivant constamment les genereux mouvements de vostre louable ambition; ainsy je n'ay rien à vous dire d'un temps que vous avez en quelque sorte entierement passé

[1] L'abbé de Marolles fit, en 1633, un voyage à Angers. « Je fus, dit-il, » visiter M. de Rueil, évêque d'Angers, prélat civil, obligeant et de bonne » mine, qui avoit près de luy M. Costar, homme de belles-lettres et d'un » esprit agréable, que j'avois connu à Paris, avec estime, dès le temps » que nous demeurions dans l'Université. « (*Mémoires de Marolles*. Paris, 1656, in-fol., p. 95.)

avec luy. Vous avez pu parfaitement sçavoir l'inclination qu'il eut en ce mesme temps-là pour quelques dames, et je m'asseure que vous n'avez pas ignoré que son patron ne fut pas bien aise du favorable traictement qu'on luy fit penser qu'il pouvoit recevoir dans sa maison, et chez Mme la comtesse de V..... En sorte que, soit cela mesme ou soit autre chose qu'il trouva à redire dans la conduite d'un jeune homme qui se laissoit prendre aux appasts du plaisir, et qui prenoit peut-estre imprudemment trop de confiance à la bienveillance qu'il luy avoit faict paroistre en toutes rencontres, il eut moins d'affection pour luy qu'il en avoit auparavant. Cette disgrace fut visible en ce que le prelat laissa passer plusieurs occasions sans luy donner aucune marque de sa bonne volonté, et qu'il obligea cependant de ses bienfaits des personnes qui luy devoient estre moins cheres.

Ce procedé deplut fort à M. Costar, qui n'avoit alors que le petit revenu de sa prebende de Saint-Martin, avec de legers appointements qu'il tiroit de cet evesque, son patron. Neantmoins comme c'estoit un esprit timide, il jugea, conformement à son naturel, que le plus sage et le meilleur estoit de prendre patience. Il tascha à conjurer, par une application plus particulière aux choses de son debvoir, ce qu'il y avoit de rigueur et de severité dans cette façon d'agir de celuy à qui il s'estoit donné, et auprès duquel il avoit desjà passé un temps considerable, qui se trouveroit perdu s'il s'en plaignoit et s'il le quittoit. Mais ces soins, qui n'avoient pas esté pris dans les temps ny selon les regles de la prudence, qui prevoit

le mal pour l'eviter, estoient inutiles. Il avoit affaire à un maistre qui, à la maniere de ceux qui se trouvent elevés au-dessus des autres par leur bonne fortune, aiment le plus souvent mieux suivre les mouvements ingrats et interessés de leur colere, qu'allume aisement la moindre action qui n'est pas faite à leur gré, que d'escouter les généreux conseils d'une reconnoissance bienfaisante ; qui est ce que Martial a si bien exprimé en ces deux vers :

Irasci tantùm fœlices nostis amici,
Non bellè facitis, sed juvat hoc facere.

De sorte que M. Costar auroit desesperé de tout et enfin tout quitté, lorsque ne se servant plus que d'une profonde dissimulation à couvrir l'estat fascheux auquel il se trouvoit reduit, un vieux chanoine de l'eglise cathedrale d'Angers, appelé Pommier, qui se sentit arriver à la fin de sa vie par une maladie lente, s'avisa d'envoyer querir un banquier, auquel il fit passer l'acte d'une demission pure et simple de son canonicat en faveur de M. Costar, entre les mains du Pape ou en celles de l'Ordinaire. Ce vieux chanoine fut porté à luy faire ce bien en ce que, n'ayant point de parents capables de luy succeder, il voyoit ce jeune homme tout remply d'amour et de passion pour l'estude, et que d'ailleurs par des mouvements d'un esprit sage et honneste, il s'approchoit de luy et prenoit le soin de luy plaire et de le divertir.

La demission fut presentée à Monseigneur d'Angers, et il ne put s'empescher de l'admettre, d'autant plus que le resignant, qui avoit conneû ce prelat dès le college, et qui avoit tousjours eu pour luy toute sorte de res-

pect et de zele, luy avoit dit plusieurs fois, luy parlant de M. Costar, qu'il avoit un jeune homme auprès de luy qu'il avoit envie de faire son successeur, et qu'il luy destinoit sa prebende; qu'il le prioit pour cela de luy envoyer un notaire quand il seroit bien malade ; mais que ce ne fust tout juste que quand il seroit bien malade, afin que, sans la laisser vacquer, il eust la satisfaction d'en disposer luy-mesme pour une personne qu'il sçavoit luy estre fort agreable. M. d'Angers avoit seulement respondu en souriant et disant qu'il luy estoit obligé de vouloir disposer de son bien en sa consideration. Ce prelat eut une seconde raison de recevoir cette demission qui le toucha sans doute encore plus que le souvenir de ce que luy avoit dit M. Pommier, c'est qu'en faisant à son domestique un bien qu'il ne pouvoit s'empescher de luy faire, il se reserva la disposition de la prebende de Saint-Martin dont il le fit demettre, et qu'il eut par ce moyen lieu d'en obliger un de ses amis.

C'estoit la coustume de cet evesque de ne combler jamais ses amis ny ses serviteurs de bienfaits, mais de les repandre seulement sur eux comme goutte à goutte. Je m'asseure qu'il n'a pas esté l'aûteur de cette conduite, et qu'elle a esté inventée et suivie longtemps avant luy par ceux qui donnent plus à un faux menagement de leurs interests mal entendus qu'à la liberalité sage et bien avisée, et qui cherchent, pour ainsy dire, à s'achepter des amis à bon marché, par de legers et unicques presents. Cependant il est vray que la pluspart des hommes ne croyent pas qu'on les ayt considerés selon leur valeur, quand on ne leur donne que peu de chose et que des

marques d'une affection trop reservée, trop menagere, ou trop avare. Ainsy ceux qui se font un grand nombre de mediocres amis, attachés par de faibles liens, ne doivent pas s'estonner si à peine s'en trouve-t-il un seul dans cette foule de gens à qui ils ont fait quelque bien, s'il n'est né plus genereux et plus reconnoissant qu'ils ne sont bienfaisans et liberaux, qui se sente leur redevable jusques à se croire engagé à les servir avec quelque sorte de zèle et d'ardeur, ce qui est un debvoir auquel ceux qui ont receû de grandes et signalées faveurs ne peuvent manquer sans honte et sans se declarer ingrats, c'est-à-dire sans se precipiter dans la plus insigne et la plus terrible de toutes les infamies.

M. Costar, estant ainsy pourveû d'un canonicat dans l'eglise d'Angers, il en prist possession le lendemain, septiesme juin 1630, du consentement de son resignant, qui en fut si content qu'il donna luy-mesme dans sa chambre un regal, selon la coustume de ce temps-là. C'estoit une collation qu'on appelloit *la recherche*, où estoient invités les confreres qu'on avoit visités et priés de se trouver à la prise de possession. Le bonhomme mourut deux jours après.

Ce benefice, qu'il ne tint point de la liberalité ny de la bienveillance de M. d'Angers, ne laissa pas de les mieux remettre ensemble, en ce qu'il guerit l'impatience où estoit M. Costar d'avoir de quoy subsister, que son honneur s'y trouva à couvert sous une apparence de bienfaict, et qu'il regarda ce qu'il recevoit, quelque peu qu'il y eust de la part de son patron, comme un sceau de leur reconciliation, et comme un engagement à luy

faire de plus grands biens, parce qu'estant naturel de haïr ceux qu'on a offensez, il l'est de mesme d'aymer et d'obliger de nouvelles graces ceux qu'on a commencé de favoriser en quelque chose.

Ce luy fut donc là une bonne fortune, et comme les bonnes fortunes se trouvent, ainsy que les mauvaises, souvent joinctes et pour ainsy dire enchaisnées les unes avec les autres, il s'en presenta bientôt une seconde encore plus favorable, en ce qu'elle luy donna quelque augmentation à ce moyen de subsister.

On luy vint faire une proposition avantageuse de permuter sa prebende de Saint-Maurice d'Angers avec la provosté d'Anjou, qui est une dignité considerable de l'esglise de Saint-Martin de Tours. Elle a la presentation de plusieurs cures dans le diocese d'Angers, et une juridiction à la Fleche, dont la charge de seneschal a esté vendue autrefois jusques à trois et quatre mille livres. Le revenu ordinaire de ce benefice, qui a beaucoup augmenté du depuis, estoit alors de douze à treize cents livres. Il accepta très-volontiers cette proposition, parce que non-seulement cette dignité le rendoit un peu plus riche, mais elle l'obligeoit à moins de residence, et luy donnoit ainsy plus de temps pour agir à son gré. Il ne crut neantmoins pas en avoir assez, tandis qu'il auroit un benéfice qui requerroit quelque residence que ce fut, et il fut si heureux en cela, qu'à peine fut-il en possession de la provosté d'Anjou, qu'il trouva l'occasion de s'en defaire pour les prieurez de Chambellay et du Genetay, dans le diocese d'Angers. De ces deux prieurez, il eut, peu de mois après, celuy du Mesnil, proche de Chasteau-

Gontier, et il eut tant de bonheur en toutes ces permutations qu'il y gaigna tousjours.

Neantmoins en cette derniere il s'engagea, outre les deux prieurez qu'il donnoit, à fournir un benefice de cent livres, dans six mois, à son co-permutant, ou à celuy qu'il luy nommeroit dans ce mesme temps de six mois; demeurant obligé, jusques à l'entiere execution de son traicté, de payer une pension de pareille somme de cent livres. Ces sortes de traictez, en matiere de benefices, estoient ce que l'on appeloit *les traictez et concordats triangulaires d'Anjou.*

Celuy avec lequel il permuta mourut avant les six mois expirés, mais ce ne fut pas au profit de M. Costar; car il resigna en mourant son droict pour la chapelle qu'il luy devoit fournir, à un sien nepveu qui, après avoir laissé passer plusieurs années sans rien demander à M. Costar, s'avisa, en 1648 ou 1649, de luy faire sa demande, et de le poursuivre pour le payement des arrerages de la pension, et pour l'obliger à luy fournir le benefice qu'il avoit promis dans le traicté faict avec son oncle.

M. Costar crut avoir prescrit contre la demande de sa partie, et M. Paucquet, qui estoit aussy bien son consultant et intendant de ses affaires que son gentilhomme de belles-lettres et que son secretaire, l'engagea à s'en defendre. Pour cela prenant la conduite de ce procès, il employa tous les moyens que luy en purent fournir les procureurs et les avocats, faux supposts de la justice et veritables amis de la chicane, qui veulent tousjours que le Palais soit remply de plaideurs. Mais

quelques-uns de ses juges, gens d'integrité et de bon sens qu'il vit, voulurent bien, dans l'estime et l'affection qu'ils avoient pour M. Costar, ne luy rien dissimuler de leurs pensées, et luy faire connoistre que c'estoit plaider contre sa propre cedule, et qu'il se feroit condamner aux despens, s'il s'opiniastroit à soustenir cette mauvaise cause. Cet avis donné sincerement l'obligea à proposer quelque accommodement, par l'entremise d'un amy commun ; sa partie l'accepta ; de sorte qu'il se tira à bon marché de ce mauvais procès, parce qu'il en fut quitte pour la moitié de dix années de pension qui estoient echues, et pour le benefice de cent livres qu'il estoit obligé de donner afin de la faire cesser. Il n'avoit pas ce benefice, il l'emprunta d'un fort honneste homme de ses amys, qui s'appelle des Charmes, et qui est chanoine de Saint-Julien d'Angers, qui voulut bien le secourir en ce besoin pressant. Cet amy eut cependant bien de la peine à se faire rendre par M. Paucquet, après la mort de son patron, ce qu'il avoit presté, quoyque ce fust particulierement M. Paucquet qui l'eust porté comme son amy, aussy bien que celuy de ce patron, à luy faire ce plaisir, afin de se tirer luy-mesme de la honte qu'il avoit de s'estre faict le conseiller d'une injuste deffense, et quoyqu'il se vist en estat d'acquitter facilement cette legitime debte ; car il se trouvoit revestu de plusieurs chapelles qu'il avoit retirées des cures dont il s'estoit defait, pour se mettre en droit de posseder sa prebende et son archidiaconé, conformement à un arrest du Parlement qui avoit declaré ces benefices incompatibles avec une cure.

Il est constant qu'on ne peut avoir une plus forte attache à l'estude que celle qu'y avoit M. Costar; mais, comme il ne laissoit pas de mesler quelques autres plaisirs à celuy qu'il y prenoit, il n'auroit pu trouver assez de loisir pour y faire tous les progrès qu'il desiroit, s'il ne s'y fust fait ayder de la main d'un autre. C'est ce qui fit qu'il eut tousjours auprès de luy un homme qui entendoit la langue latine, et qui, sçachant bien escrire, copioit ce qu'il composoit, ou qui travailloit à extraire des livres ce qu'il y marquoit pour s'en faire des lieux communs. Ce fut pour cela mesme que M. Paucquet entra à son service, en la place d'un autre, qui le quitta pour se marier, en l'année 1630.

Vous vous souvenez bien, Monsieur, que ces lieux communs estoient un extraict de divers passages d'auteurs latins, grecs, italiens ou espagnols; il les traduisoit d'ordinaire avec toute la justesse et l'elegance dont il estoit capable. Il penestroit fort avant dans leur sens, et il le developpoit avec toute la grace qu'il y pouvoit donner. Vous sçavez aussy qu'il rapportoit sur chaque lieu ce qui y estoit conforme, ou ce qui y estoit contraire des autres auteurs, et qu'il mettoit ensemble beaucoup de matieres propres à luy fournir ce qui luy estoit necessaire pour bien et agreablement discourir sur chacque sujet. Il y trouvoit de quoy ouvrir son esprit, eschauffer son imagination, et de quoy faire voir qu'il estoit rempli de plusieurs connoissances.

C'est ainsy qu'il travailla sur Horace, sur Tacite et sur quantité d'autres auteurs, qui tiennent les premiers rangs dans la republique des Belles-lettres. Il s'attacha

de la mesme sorte à lire la pluspart des Peres de l'Eglise, et à faire une ample moisson dans les fertiles champs de l'Ecriture, et cet exercice, qui ne connut presque point de relasche, qui estoit plein d'ardeur et auquel il joignoit la composition de quelques sermons qu'il prescha avec beaucoup de succès à Angers, luy donna, dès le commencement de sa vie beaucoup de sçavoir et une grande eloquence, qui n'avoient pas moins de facilité pour produire en peu de temps ce qu'il vouloit, que d'agrement et de force pour plaire et pour charmer.

Parmy les auteurs de nostre langue, qu'il leut tous avec application, celuy qu'il estima le plus fut M. de Balzac. Il m'a souvent dit que c'estoit un homme eloquent qui luy avoit faict naistre l'envie de bien escrire; mais que, l'ayant trouvé d'un genie plus fort, plus elevé et plus rempli de feu que le sien, il avoit prudemment consideré qu'il ne devoit pas s'efforcer de l'imiter, ny dans ses pensées ny dans son style; cependant qu'il n'avoit pas laissé d'y prendre un caractere conforme à son esprit, qui avoit avec moins d'elevation plus de douceur, et qui moins elevé, mais plus doux que celuy de M. de Balzac, et qui, n'estant pas moins orné, paroissoit plus naturel et plus facile. En cela, Monsieur, je suis persuadé, qu'il eut beaucoup de raison, et que cette sage conduite eut tout le succès qu'elle meritoit.

Cette eloquence que M. Costar prit le soin de s'acquerir luy acquit aussy de l'un à l'autre et comme par differents degrez l'estime de plusieurs honnes-

tes gens de grande reputation dans les sciences et dans les belles-lettres, qui l'aymerent et qui voulurent bien le faire valoir. Car vous sçavez, Monsieur, qu'il n'y a point d'esprit qui ait tant de lumieres, et dont l'esclat soit si brillant et si vif, qu'il puisse se faire voir d'abord egalement à toutes sortes de personnes, et qui n'ayt besoin, pour faire connoistre ses beautés et leur donner du prix, d'heureuses matières, de favorables occasions, et surtout des bonnes graces et de la recommandation de quelque homme de credit qui le soustienne et qui l'appuie [1]. Vous fustes, Monsieur, un des premiers qui luy rendistes en cela de bons offices, et ce fut d'autant plus heureusement pour luy que, vous estant desjà donné de grandes entrées dans le monde par les agrements et les charmes de votre rare sçavoir, vous vous trouvastes en estat d'en parler en toutes sortes de lieux, et de faire facilement croire tout ce qu'il vous plut de dire en sa faveur.

M. de Voiture contribua aussy beaucoup à le faire connoistre. Sans m'arrester à parler d'un merite aussy esclatant que celuy de ce pere des graces, des gentillesses et de toute sorte d'elegances, je vous diray seulement, Monsieur, que, passant par Angers, où il rendit une visite à M. l'Evesque, il trouva M. Costar auprès de ce prelat, et que ce qu'il remarqua en luy d'esprit et de sçavoir fit non-seulement leur connoissance, mais

[1] *Neque enim cuiquam tam clarum statim ingenium est, ut possit emergere, nisi illi materia, occasio, fautor etiam commendatorque contingat.* Pline le Jeune, liv. 6, épître 23, à Triarius. (*Note de l'auteur.*)

encore entre eux une estroite liaison d'amitié et de commerce de lettres.

Il entra de la mesme sorte dans la familiarité de M. de Cospean qui estoit, comme vous le sçavez mieux que moy, Monsieur, un excellent predicateur, qui fut evesque de Nantes et ensuite de Lisieux, et qui, par son rare merite, se fit fort considerer de M. le cardinal de Richelieu. Comme il avoit un bel esprit, une humeur bienfaisante et pleine de zele pour ce qu'il aymoit, il ne manqua pas de dire à Son Eminence tout le bien qui luy fut possible de son amy M. Costar, et de le luy louer comme une personne qui n'estoit pas du commun, qui pouvoit estre utile à son service, et qu'il ne jugeoit pas indigne d'avoir quelque part en ses bonnes graces. Il sceut enfin si bien le faire valoir à cette Eminence, que, dans un voyage que fit M. d'Angers à Paris, où il l'amena, M. de Cospean obtint d'elle qu'il preschast à Ruel en sa presence. Son sermon plut fort à ce grand ministre, qui se piquoit d'un goust fin et delicat en ces sortes d'ouvrages, avec plus de raison sans doute de beaucoup qu'en ceux de la poësie, où il se croyoit injustement un souverain juge, s'il en faut croire au jugement de ceux qui l'ont approché, et qui avoient les lumieres necessaires pour s'apercevoir qu'il y connoissoit peu de choses. Sur les louanges que M. le Cardinal donna en cette occasion à M. Costar, et sur ce qu'il entra mesme dans le destail du discours qu'il avoit faict, et voulut bien luy dire ce qu'il y avoit remarqué de moins fort et ce qu'il y eust desiré pour une plus grande perfection, M. de Nantes se

persuada qu'il n'auroit pas desagreable qu'il luy demandast pour ce predicateur une abbaye qu'on disoit vacante. Il ne se trompa pas dans cette pensée, car en effect Son Eminence luy promit qu'il la demanderoit au Roy pour M. Costar, ce qui estoit la luy donner elle-mesme, ce ministre disposant entierement de ces sortes de biens ; mais il se trouva, malheureusement pour M. Costar, que cette abbaye estoit reguliere, et ainsy cette bonne volonté de M. le Cardinal luy fut inutile.

M. l'evesque d'Angers, qui reconnut dans ce voyage que M. le mareschal d'Effiat estoit occupé d'une infinité d'autres soins que de celuy de penser à luy faire une plus grande et plus riche fortune, prit la resolution de se retirer tout-à-fait dans son evesché, et de ne revenir plus à Paris que quand des occasions importantes l'y rappelleroient. Executant cette resolution, il remena à Angers M. Costar avecque luy, luy disant de M. le mareschal d'Effiat : « Mon amy, il *m'eutrapelise*, sauvons-nous des artifices de la Cour, et allons » nous mettre en repos. » Ce bon evesque se joüoit sur l'histoire de l'*Eutrapel* d'Horace, qui faisoit son plaisir de remplir de fausses esperances ceux qui l'approchoient, et qui adjoustoient foy à ses trompeuses promesses[1].

[1] ..... Eutrapelus, cuicumque nocere volebat
Vestimenta dabat pretiosa. Beatus enim jam,
Cum pulchris tunicis sumet nova consilia et spes;
Dormiet in lucem; scorto postponet honestum
Officium; nummos alienos pascet; ad imum
Thrax erit, aut olitoris aget mercede caballum.

(*Horat. Epist.*, lib 1, 18.)

M. Costar le suivit à Angers, et, toujours plein de la forte et puissante passion qu'il avoit pour l'estude, il s'y attacha entierement. Il sceût quelque temps après, que M. de Cospean, qui estoit devenu evesque de Lizieux, estoit mort [1], et cette nouvelle luy fist renoncer à l'ambition qu'avoit faict naistre dans son cœur l'appuy qu'il s'estoit promis de trouver en ce prelat pour sa fortune. Il ne songeoit donc plus qu'à vivre doucement et tranquillement parmy ses livres, lorsque M. Godeau et M. Chapelain donnerent au public chacun une ode à la louange de M. le cardinal de Richelieu, de qui ils avoient receû des bienfaicts. Le premier avoit esté pourveû par sa faveur de l'evesché de Grasse, et le second avoit esté mis au nombre de ses pensionnaires pour six cents livres, et il se promettoit beaucoup davantage de la bienveillance que luy temoignoit ce puissant ministre, qui cependant croyoit alors que la maxime estoit sage et vraye : *Alendos non saginandos esse poëtas.*

On luy envoya à Angers des exemplaires de ces deux poëmes, et il s'avisa de faire des *Observations* sur ce qu'il y trouva à redire. Il eut bonne opinion de son ouvrage, et touché de l'amour des graces qu'il crut y avoir repandues par tout ce que l'ironie, qui estoit aussy bien qu'à Socrate sa figure favorite, a de plus piquant et de plus delicat, et la critique sçavante et ingenieuse de plus subtil et de plus judicieux, il ne put s'empescher de le communiquer à un ancien amy qu'il avoit à Paris. Cet amy, qui s'appelloit de Lessau, et qui

[1] M. de Cospean mourut le 8 mai 1646.

se fit depuis jesuite, luy fut peu fidele ; car encores qu'il luy eust fort recommandé de ne le point faire voir, il fut si espris de ses beautés, qu'il ne put se contenir dans la joye qu'elles luy causerent, et qu'il se crut obligé d'en faire part à quelques personnes qui luy estoient cheres. De cette sorte, avant que d'en renvoyer l'original à l'auteur, il en fut faict des copies, dont quelqu'une fut lue de M. de Grasse et de M. Chapelain. Ils furent extresmement faschés de voir leurs odes, qui avoient auparavant esté admirées, perdre leur reputation par quantité de fautes que M. Costar y faisoit judicieusement et ingenieusement remarquer [1]. Dans le ressentiment qu'ils en conceurent, ils employerent divers moyens pour interesser plusieurs de leurs amis dans l'outrage qu'ils pretendirent avoir receû, et entre autres M. Arnauld d'Andilly, qui estoit le protecteur particulier de M. Chapelain, et qui aimoit M. de Grasse.

Je puis vous dire en passant, Monsieur, que M. Chapelain estoit un poëte purement de la façon de M. d'Andilly, qui l'avoit engendré, pour ainsy dire, et qui luy avoit donné la hardiesse de faire des vers, malgré tout le Parnasse, et contre la volonté du Dieu que la fable en a fait le maistre. Cela signifie, à quitter la figure pour la simple expression, que jamais personne ne s'engagea dans la poësie avecque moins de genie et de naturel que celuy-là. Il ne fut guere plus propre à escrire

[1] Les *Observations* de Costar sur les deux odes n'ont pas été imprimées; mais des copies manuscrites en furent alors répandues. (*Historiettes*, t. v, p. 151, note 3.)

en quelque genre que ce fust, comme il est aisé de le monstrer par quelques miserables traductions qu'il avoit données avant que d'estre conneû de cet excellent homme, et par quelques vers, où il n'avoit faict paroistre ny rime ny raison, ny agreables mesures, ny façons de parler elegantes; mais la bonne fortune, qui luy fit plus de faveur que de justice, voulut enfin qu'il fust conneû de M. d'Andilly, qui le prit, je ne sçay comment ny pourquoy, en affection, qui prit le soin d'esclairer son entendement, qui ne dedaigna pas de l'instruire dans l'art de la poësie, et qui voulut bien le produire à l'hostel de Longueville. Non content de luy avoir faict tout ce bien, il luy inspira l'ambition, et luy fit naistre le courage d'entreprendre un poëme heroïque, à la gloire du comte de Dunois, le plus fameux heros de cette grande et illustre maison [1]. Je ne vous diray rien du

[1] C'est en effet ce qui fit la fortune de Chapelain. (Voyez *l'Historiette de Chapelain*, t. III, p. 266.) Arnaud d'Andilly n'a pourtant pas à se reprocher d'avoir trop admiré *la Pucelle*. Dans une lettre à Chapelain du 31 août 1654, en lui envoyant les cinq derniers livres de ce poëme, il lui donne de sages conseils, terminés par cette observation : « Si vous jugez les choses que je » vous mande raisonnables, je vous conjure de les suivre, et surtout de » vous desfaire de cette mauvaise honte qui, de peur de desplaire à M. de » Longueville, vous feroit négliger votre propre réputation, et vous préci- » piteroit à publier un ouvrage qui assurément ne réussiroit pas, et, cou- » rageux comme vous estes, vous feroit mourir de regret de n'avoir pas » cru des amis aussy désintéressés, aussy fideles et aussy passionnés pour » vostre réputation que nous le sommes, dont il ne faut pas de meilleure » preuve que cette incroyable liberté avec laquelle je vous parle, et qui ne » pourroit estre telle si elle ne procédoit d'un cœur qui est tout à vous. » Le 2 septembre 1654, Chapelain répondit à M. d'Andilly; il le remercioit du soin avec lequel il avoit examiné son ouvrage avec M. le Maistre. « Ce » bienfait, dit-il, ne sçauroit produire que de bons effets, et le principal est » qu'il a desjà mortifié et rabattu la vanité que les injustes louanges de

succès de cette entreprise, et combien elle passa ses forces. Il est assez marqué par cette epigramme que fit

» mes amis avoient jetée dans mon âme, comme si j'eusse esté en matière » de poésie quelque personne considérable, et qu'en me descouvrant ce » grand nombre de fautes il m'a descouvert ma petitesse ou plutôt mon » néant. Sur quoy je ne vous nierai pas que l'effroi dont vostre lettre m'a » remply, en me menaçant de la perte de ma réputation, si je ne suivois de » point en point ce qu'elle m'ordonne, a ébranlé mon âme de telle sorte » qu'au lieu de m'exciter il m'a découragé et a mis mon esprit en estat que » si j'estois maistre de l'ouvrage, il ne verroit jamais le jour..... Mais comme » il est d'une nécessité absolue que l'ouvrage paroisse bientost, et qu'il n'en » paroisse pas moins que douze livres, ce que je feray sera d'avoir une » application aussy forte que je l'ay eue jusqu'ici pour suivre le plus près » qu'il me sera possible vos bons et charitables avis..... ne laissant de ce » qui est condamné que ce qu'on ne pourra oster sans renverser l'édifice, ou » ce dont je seray fortement persuadé par les principes de l'art, qui est bon » et soutenable près des intelligences. Il me semble que je me puis con- » server ce droit en une chose qui est mienne, que je n'ay pas conçue, » disposée et exécutée au hasard, et dont aussy bien je ne mériterois aucun » gré du public, ny n'aurois aucune satisfaction en moy-mesme, si aux » points essentiels elle avoit réussi par l'industrie d'autruy, et que je n'y » eusse contribué que mon nom et ma plume..... Quand à vous envoyer » les douze livres lorsque je les auray corrigés, je doute si je le devray, ou » si je le pourray faire; ce seroit abuser de vostre bonté et de vostre temps » que de vous souffrir rengager à une si longue et si ennuyeuse tasche, et » remanier tant d'ulcères, si je ne les avois pas guéris. D'un autre côté, » ayant joué de mon reste à cette correction, et n'y pouvant rien faire » davantage, il seroit inutile de se tourmenter à la vouloir rendre plus » exacte, et..., estant pressé comme je le suis..... bien qu'il s'y pût faire » encore quelque chose après ce que j'y feray entre ci et la publication de » l'ouvrage, il seroit impossible d'en prendre le loisir, et il faudroit le » remettre à une seconde impression..... Si vous l'ordonnez néanmoins » absolument, il s'y faudra résoudre, et cependant demander à Dieu, ou la » force pour le mettre en estat que vous n'y trouviez guère à redire, ou la » patience et l'humilité nécessaire pour endurer sans murmure ce qu'il » permettra qui en arrive, dans la vue que je suis homme comme les » autres, et que l'infirmité humaine paroît tant en tout ce que font mesme » les plus excellents, qu'il ne sera pas estrange que l'on rencontre des dé- » fauts aux choses qui seront parties de moy, qui suis des plus imparfaits » et du plus bas étage, etc. » (*Lettres autographes d'Arnauld d'Andilly et de Chapelain*, dans le cabinet de M. de Monmerqué.)

un nommé de Linieres dans le temps qu'on annonça que ce poëme estoit soubs la presse :

On nous promet de Chapelain
Ce rare et fameux escrivain,
Une merveilleuse *Pucelle;*
Sa cabale en dit force bien;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Cette prophetie fut accomplie, et chacun sait que ce succès ne pouvoit estre plus mauvais pour son honneur; mais il fut plus heureux pour sa fortune, parce que M. le duc de Longueville, qui estoit bienfaisant et liberal, luy donna, dès le commencement de son haut et temeraire dessein, une pension de deux mille livres, qui fut encores augmentée, après qu'il eut mis au jour son ouvrage, et qui luy fut payée jusques à sa mort. Tant il est vray que les plus mauvais auteurs ne sont pas toujours les plus malheureux, et qu'il y a un art d'aveugler les jugements, et de les surprendre par des preoccupations dont ils ne peuvent se defaire dans la suite, sans compter qu'il faut demeurer d'accord que Martial a esté esclairé des plus pures lumieres de la raison, quand il a dit que les livres, aussy bien que toutes les autres choses du monde, avoient leur bonne et mauvaise fortune, et qu'ils estoient sujets à ses bizarreries et à ses caprices :

. . . . . Et habent sua fata libelli.

Mais revenons aux *Observations* de M. Costar sur les deux odes. C'est à leur sujet qu'il escrivit à M. du

Chastelet, maistre des Requestes, la lettre 219e, pour luy tesmoigner la joye qu'il avoit reçue des assurances qu'il luy donnoit qu'il n'avoit pas perdu les bonnes graces de M. d'Andilly, et par laquelle il s'excuse, comme il peut, d'avoir faict ces remarques, qu'il appelle *de miserables papiers qui n'avoient esté faicts que pour un seul, et qui ayant passé par tant de mains, et après avoir bien couru le monde, estoient venus tomber dans les siennes*[1].

Ce ne fut pas assez à M. l'evesque de Grasse et à M. Chapelain d'avoir excité contre luy la colere de

[1] Quelques passages de cette lettre ne seront pas déplacés ici. « Vous me » mandez que je n'ay pas perdu les bonnes grâces de M. d'Andilly; vous » pouvez juger, après ce que je vous ay tousjours dit de luy, que ce n'a esté » sans émotion que j'ai receû cette bonne nouvelle..... C'est un homme » extraordinaire, et qui est adoré partout où il est connu..... Ayez la bonté » Monsieur, de l'assurer de mon obéissance..... et de luy tesmoigner le » regret extresme que j'ay que ces misérables papiers qui n'avoient esté faits » que pour un seul, aient passé par tant de mains, et qu'après avoir bien » couru ils soient venus tomber dans les siennes. Vous savez les précau- » tions dont je me servis pour empescher cette disgrace que je n'ay pu évi- » ter; vous savez les serments que je tiray de M. (*de Lessau*) de ne les » montrer à personne, et la résistance que j'apportay aux supplications » qu'il me faisoit d'y consentir..... Il n'y a personne qui souffre avec moins » de répugnance les réputations injustes. Quand il est question de blasmer » et de reprendre, c'est un personnage que je laisse faire aux autres... J'ay » horreur de m'enrichir des dépouilles et de m'élever sur des ruines..... Et » cependant... je cours fortune de voir mes intentions mal interprétées, et » d'estre convaincu de malignité et d'envie..... Pour le moins, Monsieur, » taschez d'obtenir de M. d'Andilly qu'il désabuse M. l'abbé de Saint-Nicolas » (*Henry Arnauld, depuis évêque d'Angers*), et qu'il le prie de ne commencer » point à juger de mon esprit ni de mon humeur, par le discours qu'on luy » a montré. C'est une marque de réprobation de n'estre pas au goust d'une » personne qui l'a excellent comme luy, et d'estre hay d'un homme qui aime » tant les bonnes choses, etc. » (*Lettres de M. Costar;* Paris. 1658, in-4°, p. 583.)

toutes les personnes de consideration qui avoient de l'estime pour eux : ils firent encores en sorte qu'ils approcherent M. le cardinal de Richelieu, et comme ils n'ignoroient pas que ce ministre estoit fort jaloux de sa gloire et de sa renommée, qu'on peut dire qu'il aymoit esperduement, ils luy firent entendre que ces *Observations* n'en vouloient pas seulement à leur poësie, mais qu'elles attaquoient sa conduite et s'efforçoient de la descrier, et que c'estoit dans cette injuste et insolente temerité de jeune homme estourdy ou mechant, qu'il avoit particulierement osé alleguer contre Son Eminence ce vers de Catulle :

O sœculum insipiens et inficetum !

M. le Cardinal ne les eut pas plus tost entendus parler de cette sorte qu'il prit feu, et commanda à quelqu'un des siens, qui estoit propre à cet office, d'envoyer arrester M. Costar, et de le faire conduire à la Bastille.

M. du Chastelet, qui sceut que cet ordre avoit esté donné, avoit, heureusement pour M. Costar, lu les *Observations* sur les deux odes, et il en connoissoit toute l'innocence, en ce qu'on avoit pretendu qui regardoit Son Eminence. Il vit l'artificieuse malice avecque laquelle les deux poëtes l'avoient voulu rendre criminel, et faire de leur querelle particuliere celle d'un premier ministre en qui l'interest public se trouvoit joint, pour ne point souffrir qu'on l'attaquast par des libelles qui le pussent offenser, et blesser le moins du monde la gloire qu'il s'estoit acquise en servant utilement l'Estat. Ainsy, il se crut obligé d'aller trouver

Son Eminence pour la retirer de l'erreur où on l'avoit jetée. Et comme il estoit homme plein de feu et de courage, qu'il estoit aimé de cette Eminence, et qu'il avoit toute sorte d'accès auprès d'elle, il luy eut bientost faict reconnoistre, en luy montrant l'endroit de ces *Observations* où le vers de Catulle estoit allegué, qu'il n'estoit point vray que leur auteur eust voulu rien faire concevoir, ny contre son jugement pour les ouvrages d'esprit, ny contre son ministere dans la conduite de l'Estat. Ce maistre des Requestes estant extresmement enjoué, et son imagination vive luy fournissant quantité de pensées plaisantes et ingenieuses, il mit M. le Cardinal en bonne humeur, et le fit rire de plusieurs fautes qui estoient reprises avec esprit et d'une maniere plaisante; il lui dit que M. Costar estoit, à son sens, l'homme du royaume sur lequel il devoit plustost jeter les yeux pour faire respondre aux satires que le sieur abbé de Saint-Germain, qui estoit aumosnier de la Reyne-mere, Marie de Medicis, qu'il avoit suivie en Flandres, avoit osé escrire et faire imprimer contre Son Eminence.

M. le Cardinal fut touché de cette ouverture que M. du Chastelet luy donnoit, pour repousser à son avantage les railleries et les injures de cet abbé de Saint-Germain, qu'il supportoit toutes avec une extresme peine; car il n'y a jamais eu de grand homme qui ait esté plus sensible que ce cardinal aux traits de la satire, et qui ait souffert plus impatiemment, et l'on peut dire mesme avec plus de foiblesse, qu'on blamast ses actions. Ce fut dans cet esprit qu'il tesmoigna à ce maistre des

Requestes qu'il luy sçavoit bon gré de l'avis qu'il luy donnoit, qui avoit en un moment esteint sa colere et remply son imagination d'une extresme joye. Afin que cette proposition eust tout l'effect qu'il desiroit, il luy commanda de passer par Angers, dans un voyage qu'il l'obligeoit de faire en Bretagne, et de porter à M. Costar tous les livres de Saint-Germain, avec quelques Memoires qu'il luy fist dresser. Il voulut aussy qu'il luy recommandast d'employer tout ce qu'il avoit d'esprit à renverser generalement tout ce qui estoit dans ces livres, et à les bien tourner en ridicule, et que du reste, il s'asseurast qu'il ne manqueroit pas de recompense.

M. du Chastelet s'acquitta fort bien de cette commission, et M. Costar commença dès lors à estudier les matieres, et à mettre ensemble tout ce qu'il jugea nécessaire pour ce grand dessein. C'est de cet amas mesme qu'il avoit faict, pour se mettre en estat d'obéir aux ordres precis de Son Eminence, dont il parle à M. du Chastelet, dans sa lettre deux cent treizieme du premier volume [1], le luy ayant voulu faire voir avant que de luy donner aucune forme Ce travail parut fort beau, fort riche, et chaque piece judicieusement choisie, à Son Eminence et à M. du Chastelet, qui le luy presenta et qui estoit luy-mesme un bel esprit fort entendu en ce genre d'escrire, comme il l'avoit fait paroistre par la prose rimée qu'il fit en faveur de Son Eminence, sur la *Jour-*

[1] Ou plutôt deux cent dix-huitième. « Je vous envoye, ce petit travail » que j'ay entrepris par vostre ordre. Je l'ay fait avec grand soin, mais je » n'ay point donné de temps à le polir, et vous n'y trouverez aucune » sorte d'ornement, etc. » (*Lettres de Costar*, première partie, p. 581.)

née des Dupes [1], et par une forte plaisante satire en vers françois contre M. de Laffemas, lieutenant civil à Paris [2], et par plusieurs autres piéces de cette sorte.

Mais il n'est pas icy question de parler de ces choses, il nous suffit de dire que sur la reponse qu'il fit à M. Costar, pour l'encourager à mettre en œuvre tous ces materiaux, si bien triez et mis à part avec tant de bons choix, M. Costar y travailla soigneusement et avec toute l'ardeur que demandoit une chose qui luy paroissoit de si grande consequence pour sa fortune et pour son honneur.

Mais comme la construction de cet edifice qui estoit grande, estoit de longue haleine, elle estoit encore peu avancée, lorsque la nouvelle qui luy vint de la mort de

[1] Cette prose qu'on peut lire dans le commentaire de l'*Historiette* de Mme du Fargis (t. II, p. 126), avoit engagé le maréchal de Marillac, à récuser ce maître des Requêtes. « Quant à Chastelet, dit-il, j'ay horreur de le voir assis parmi une si honorable compagnie, sur ces fleurs de lys, et » qu'il ait pouvoir et main-levée sur ma vie et sur mon honneur, quand » bien je n'aurois autre chose à luy reprocher que cette infâme prose dont » il est l'auteur, où s'estant moqué de Dieu et de l'Église, ayant iujurié les » cendres d'un personnage d'éminente qualité et sainteté de vie (*le cardi-* » *nal de Bérulle*), de qui la mémoire est dans l'éternité, offensé les vivants... » il ne faut pas s'étonner s'il a calomnié impudemment M. de Marillac, » mon frère, et m'a rangé au nombre des *pendarts :*

Frater plus fur quàm Barrabas,
Cujus manu rapiebas,
Suspendetur antè turbas.

» dignes paroles de sa rage et de sa passion, etc. » On n'eut pas égard à cette récusation, et du Châtelet seroit resté juge du Maréchal si, sur une requête présentée par la famille, du Châtelet n'avoit pas été mandé *pour être ouy*, et conduit prisonnier au château de Tours. (*Relation du procès du maréchal de Marillac*, dans le *Journal du cardinal de Richelieu*.)

[2] Voy. *Hist. de M. de Laffemas*, t. V, p. 67 et 72.

M. le Cardinal fut un vent impetueux qui renversa ce qui estoit dejà eslevé, et qui anéantit, pour ainsy dire, toute l'entreprise.

Il connut fort bien de quelle perte luy estoit cette mort d'un homme aussy puissant qu'estoit celuy-là, qui auroit pu l'eslever à une bienheureuse et esclatante fortune ; mais parce qu'il n'aymoit pas le travail dans le temps de sa jeunesse, et surtout celuy qui estoit de commande et qui le pressoit d'agir de suite et de le preferer à ses plaisirs, il s'en consola fort viste, à ce qu'il m'a dit souvent, sur ce que ce changement luy donnoit une liberté plus grande de faire ce qu'il vouloit, et de suivre sans contrainte son inclination qu'il favorisoit autant qu'il luy estoit possible.

Il revint bientost après à Paris avec M. d'Angers, son patron, dont il estoit très-mal satisfait, en ce qu'il n'en recevoit aucune marque utile d'amitié, pas mesme la moindre demonstration de bienveillance ; en sorte qu'il fit dessein de le quitter dans ce voyage. Cependant il ne savoit par où se prendre à luy demander son congé, parce qu'il craignoit de ne trouver pas un autre patron qui luy fust plus commode, et qu'il voyoit bien qu'il n'avoit pas assez de revenu pour en vivre facilement et à son aise sans l'ayde d'autruy. Se trouvant dans cet embarras, M. l'abbé de Lavardin [1] l'en tira.

Cet abbé qu'il connoissoit estoit un jeune homme plein d'honneur et de la vertueuse ambition qui porte les

[1] Philibert Emmanuel de Beaumanoir, abbé de Lavardin, depuis évêque du Mans, mort en 1671.

gens de sa haute naissance à se vouloir eslever aux eveschés quand ils ont d'aussy nobles inclinations et qu'ils ont embrassé la profession ecclesiastique. Pour s'en rendre digne et capable d'en bien soustenir le faix, il avoit pris la resolution de se retirer durant quelques années dans son abbaye de Saint-Lignieres, proche de Niort, en Poitou, avec une personne sçavante, propre à l'appliquer à l'estude et à luy donner ce qui luy manquoit de connoissances dans la théologie. Il cherchoit avec soin cette personne, et il la demanda à M. Costar, qu'il crut fort capable de la luy bien choisir.

M. Costar, qui n'estoit pas encore assez resolu et assez fortifié dans l'envie qu'il avoit de quitter son patron, se trouva embarrassé de cette charge. Il la receût neanmoins, et demeurant dans son irrésolution il donna à ce M. l'abbé de Lavardin un nommé Guerin de la Pineliere, que vous sçavez, Monsieur, qui estoit d'Angers et qui, sans estre fort sçavant, aymoit les livres, et pouvoit enseigner les autres en estudiant. C'estoit un jeune homme qui avoit quelque talent pour la poësie, et il avoit fait imprimer la *Médée* de Seneque qu'il avoit traduite en vers françois. Il entra au service de M. l'abbé de Lavardin; mais il tomba malade dès qu'il y fut entré, et il mourut à Paris, trois semaines après, pendant un voyage que cet abbé estoit allé faire dans le pays du Maine. Cet accident donna sujet à M. Costar d'escrire à M. l'abbé de Lavardin; mais ce qui est à sçavoir, pour la pure verité de l'histoire, c'est que la lettre soixante-douziesme de son premier volume, qu'il luy adresse sur le sujet de la mort de ce domestique, n'est point celle qu'il luy escrivit en ce

temps-là, et qu'elle a esté faite dans la maison espiscopale du Mans, tout de nouveau, vingt ans après, sur la première que j'ay veûe, et qui n'estoit qu'un fort petit billet. Cette dernière lettre fut ajustée au théâtre [1], seulement pour faire valoir son eloquence et y employer les passages de M. de Malherbe, de Salluste et de Pline, qu'il tiroit de ses lieux communs pour se faire plus d'honneur et surprendre davantage ses lecteurs par la multitude des choses qu'il leur exposoit, et qui faisoient voir beaucoup de memoire, de lecture et d'imagination, aussy bien que beaucoup d'esprit à s'en servir à propos et avec toute sorte de justesse [2].

M. l'abbé de Lavardin revint à Paris presque dans le mesme temps, et M. Costar, pour remplir la place de ce M. de la Pineliere, qui venoit de mourir, luy proposa M. Vaillant, docteur en theologie de la maison de Navarre, qui estoit d'ailleurs un predicateur de reputation et un fort honneste homme. Il avoit pris les mesures necessaires auprès de ce docteur, qui luy tesmoignoit regarder cet employ comme la plus grande faveur qu'il pust attendre de sa bonne fortune ; et M. l'abbé de Lavardin l'ayant receû de la main de M. Costar, et l'assurant qu'il auroit pour luy toute sorte de consideration, il sembloit se disposer à executer ce dont ils estoient convenus. Il arriva neanmoins que M. l'abbé de Lavardin, estant sur le point de partir pour sa retraite preme-

[1] *D'une façon théâtrale*, comme on diroit aujourd'hui.

[2] Cette lettre ainsi refaite est à la page 185 de la première partie des *Lettres de Costar*.

ditée, s'aperçut que M. Vaillant ne s'approchoit plus de luy comme il avoit fait d'abord, et qu'il ne luy faisoit plus paroistre sa premiere ardeur à le vouloir suivre; il en parla à M. Costar, qui chercha ce monsieur le docteur, et, l'ayant rencontré avec peine, il l'obligea enfin de luy repondre sincerement et de luy avoüer, en toute ingenuité, qu'il ne pouvoit se resoudre à quitter Paris; et parce que M. Costar luy demanda quels plaisirs et quels charmes pouvoient y attacher un homme de sa condition et de son peu de biens, il luy répondit : « Hé! pour combien comptez-vous la Samaritaine? » M. Costar changea depuis ces mots, croyant les rendre plus intelligibles, en ceux qui sont dans sa lettre : « Hé! » pour combien comptez-vous la promenade du Pont-» Neuf[1] ? » M. Vaillant vouloit faire entendre que la veûe de la Samaritaine et la promenade sur le Pont-Neuf estoient capables de luy donner plus de satisfaction qu'il n'en pouvoit retirer du séjour qu'il feroit en province. Ce fut à cette occasion que M. Costar escrivit à M. l'abbé de Lavardin le billet dont il a fait depuis la lettre soixante-treizieme de son premier volume, et qui est veritablement à peu près ce qu'il escrivit alors[2]. Il s'estoit enfin determiné à se servir de cette occasion pour ne retourner plus en Anjou avec M. d'Angers, qui ne se

[1] *Lettres*, p. 193.

[2] Costar s'offrit à M. de Lavardin par la même lettre dans laquelle il lui annonçoit que M. Vaillant ne pouvoit consentir à s'éloigner de la *Samaritaine*. Cette partie de sa lettre est trop singulière pour n'être pas rapportée ici. « Je suis tellement espris de la beauté de votre âme, lui dit-il, que je » sens bien que c'est pour tousjours, et quoyque la solitude où vous allez

radoucissoit point pour luy, et pour se donner un nouveau patron qui fust plus touché de ce qu'il avoit de mérite et qui fust plus susceptible d'affection.

Il s'offrit donc luy-mesme à M. l'abbé de Lavardin, par un billet qu'il luy escrivist sur ce sujet; cet abbé receut son offre avec une extreme joie, qu'il luy vint tesmoigner luy-mesme au logis de M. l'evesque d'Angers; et comme il n'ignoroit pas qu'il avoit une grande passion de quitter cet evesque qui, de son costé, n'estoit pas fasché de se separer de ce domestique pour qui il n'avoit plus qu'une fort mediocre affection, il le pria de se resoudre à prendre bientost son congé, afin qu'en cela les delais ne luy fissent rien perdre du temps destiné à la retraite où il se vouloit confiner avec luy, pour satisfaire à l'ardeur qu'il avoit de se rendre sçavant par son secours.

M. Costar, qui avoit pris résolument son parti dès le moment qu'il avoit fait connoistre à M. l'abbé de Lavardin le desir de s'engager à son service, fit diligemment ce que ce nouveau patron luy avoit demandé, et dans la conjoncture des choses l'affaire fut aisée. M. d'Angers et luy se quitterent comme ils le desiroient; ils accompagnerent leur commune satisfaction de beaucoup de pa-

» vous confiner me paroisse tres-fascheuse, votre absence me seroit encore » plus insupportable.

« Si tibi mens eadem et nostri mutua cura est,
« In quocumque loco Roma duobus erit.

» *Roma*, Monsieur, c'est-à-dire le Cours, les Tuileries et les belles ruelles » du quartier Saint-Paul et du fauxbourg Saint-Germain. » (*Lettres de Costar*, p. 195 de la première partie.)

roles d'honnesteté reciproque, et tout cela se fit si bien par le compte que chascun y trouva en particulier à son avantage, qu'ils furent mieux ensemble en se separant que lorsqu'ils y demeuroient et qu'ils s'aymerent mesme depuis plus tendrement qu'ils n'avoient jamais fait.

M. l'abbé de Lavardin partit de Paris, avec M. Costar, pour se rendre en son abbaye de Saint-Liguieres; et, y étant arrivés, M. Costar luy fit lire d'abord les meilleurs auteurs de la langue latine, afin que cette lecture luy servist d'un solide fondement pour l'intelligence des Peres de l'Eglise, non-seulement en ce qui estoit de leurs expressions, mais en ce qui regardoit leurs genies, leurs esprits et la force de leurs raisonnements. Cette methode judicieuse eut tout l'heureux succès qu'il s'en estoit promis, car elle rendit ce jeune abbé capable de penetrer fort avant dans le sens des docteurs de l'Eglise, et d'y puiser le sçavoir qui luy estoit necessaire pour luy-mesme et pour en instruire les autres.

Leur exercice ne fut pas seulement de lire avec une grande et continuelle assiduité l'Escriture et les saints auteurs qui ont developpé ce qu'elle avoit d'obscur et de difficile; M. l'abbé de Lavardin s'occupa encore, soubs les avis et la conduite de son guide, à composer plusieurs sermons[1]. Il s'acquit par là l'habitude d'escrire avecque facilité, avecque justesse et elegance; et ce qui est considerable dans un jeune homme, et ce qui fait voir

[1] Costar ne parvint pas à faire de l'abbé de Lavardin un sujet bien distingué. Pour une pauvre fois qu'il voulut prêcher, il demeura court, ce qui fit dire à madame de Sablé, à la vue de son portrait : « Mon Dieu, » qu'il lui ressemble! on diroit qu'il prêche. » (*Menagiana*.)

la passion ardente qu'il avoit pour le bien qu'il envisageoit, c'est que cet exercice, si vertueux et si louable, dura cinq années, sans être interrompu qu'un mois ou deux tout au plus, sur la fin, que cet abbé fut obligé de faire un voyage dans la province du Maine, pendant lequel M. Costar en fit un autre à Balzac, pour y voir le maistre fameux de ce lieu, le *Divin Parleur*[1], qui en avoit rendu le nom si celebre, qu'il avoit de quoy le disputer aux plus renommés de l'ancienne Grece et de la Rome d'Auguste. Il y passa quelque temps avec cet homme illustre, qui avoit, au jugement de tous les beaux-esprits, merité dans son siecle le rare et glorieux titre d'*unico eloquente*. Il y a plusieurs lettres, dans les deux volumes de lettres de M. Costar et dans ses *Entretiens*[2], qui font assez connoistre ce qui se passa en cet agreable lieu, entre deux personnes d'esprit, comme ils estoient, et qui avoient une tres-grande satisfaction de se voir ensemble, et de se pouvoir entretenir à leur aise de mille choses qui regardoient leurs estudes et leurs propres ouvrages, aussy bien que les livres de differents auteurs en diverses

[1] Expression employée par Maynard dans ces vers sur le portrait de Balzac :

C'est ce *divin parleur* dont le fameux mérite
A treuvé chez les roys plus d'honneur que d'appuy.
Bien que depuis vingt ans tout le monde l'imite,
Il n'est point de mortel qui parle comme luy.
(*Œuvres de Maynard*. Paris, 1646, in-4°, p. 206.)

[2] On lit le récit du voyage de Costar à Balzac, dans les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*. (Paris, 1654, in-4, p. 245 et suiv.) Il est contenu dans une lettre remplie d'affectation, comme presque tout ce qu'a écrit Costar. « Ce fut là, dit-il, que je dis un soir à M. de Balzac que, » comme les financiers avoient basty tout à l'entour de Chilly, du temps

langues. Ainsy, Monsieur, il n'est point de besoin que je m'arreste à vous en faire le recit, ny que je vous raconte quels furent les autres plaisirs dont ils jouirent ensemble, et surtout ceux de la bonne chere; car vous sçavez que M. de Balzac n'estoit pas moins estimé, *magister cœnandi quam dicendi*, et que les potages qu'il avoit pris le soin de faire faire à son cuininier avoient aussy bien leur reputation que ses lettres et ses autres escrits. Il vaut mieux que je vous dise qu'au bout de cinq ans, M. l'abbé de Lavardin revint à Paris, pour y faire sa cour à la Reyne et à M. le cardinal Mazarin à qui cette princesse avoit confié toute la conduite de sa regence, pour tascher de s'y faire paroistre digne de l'episcopat, où il aspiroit comme à une bonne chose et tres-digne de la noble et sainte ambition que Dieu luy avoit inspirée pour son service.

M. Costar y suivit son nouveau patron, qui luy continua tousjours la mesme consideration qu'il avoit eue pour luy dans la solitude de leur retraite. Ils vescurent ensemble à leur ordinaire, ce domestique ayant deux

» de M. le mareschal d'Effiat, il falloit bien que les beaux-esprits bastissent » à l'entour de Balzac, et particulierement vous, M. Chapelain et moy, etc. » (P. 247.)

Voiture lui répondit : « Ce que vous dites de bastir autour de Balzac, » comme autour de Chilly, m'a semblé fort bon, et seroit en vérité bien à » propos; mais nous autres beaux esprits, nous ne sommes pas grands » édificateurs... Au moins M. de Gombauld, M. de l'Estoile et moy, avons » résolu de ne point bastir que quand le temps reviendra que les pierres » se mettent d'elles-mêmes les unes sur les autres au son de la lyre. Je ne » sçay si c'est qu'Apollon se soit desgoûté de ce mestier-là, depuis qu'il fut » mal payé des murailles de Troye, mais il me semble que ses favoris ne » s'y adonnent point, etc. » (*Ibid.*, p. 228.)

autres domestiques à ses gages pour le servir, M. Paucquet et le petit Nau, qui estoit le laquais de M. Costar, et dont il a parlé en plusieurs lettres de ses *Entretiens*. En cet estat, il n'avoit autre chose à faire que de voir ce qu'il y avoit dans la ville de gens recommandables pour la beauté de leur esprit, et pour leurs rares connoissances dans les belles-lettres ou dans les sciences. Il s'acquit aussy l'entrée chez plusieurs personnes de grande qualité, qu'il vit de temps en temps, et dont il se fit estimer.

Il passa trois ou quatre ans de cette sorte; mais M. l'abbé de Lavardin, qui voyoit que la bonne fortune ne se pressoit point de l'honorer de ses faveurs, que les esperances avantageuses qu'il en avoit conçues ne paroissoient pas prestes d'arriver à une heureuse fin, et que cependant elles l'avoient engagé dans une despense qui pourroit l'incommoder extresmement, s'il s'opiniastroit à la soutenir plus long-temps de la mesme force, se resolut avec prudence de quitter Paris et de se retirer dans le Maine, chez Mme la marquise de Lavardin, sa belle-sœur, pour ne revenir que de temps en temps à la Cour, avecque peu de train. Ainsy il s'en alla à Malicorne, où il mena M. Costar.

Il n'y avoit encores que peu de mois qu'ils estoient en cet agreable lieu, qui est, sans doute, une demeure pleine d'enchantements, et par sa situation et par tous les embellissements que Mme de Lavardin y a sceû adjouster par ses soins habiles et entendus et par sa judicieuse depense; ils s'y occupoient presque tousjours à estudier, et ils y prenoient peu d'autres divertissements, quand

M. de la Ferté, evesque du Mans, qui avoit succedé à Charles de Beaumanoir, quatriesme fils du mareschal de Lavardin et oncle de M. l'abbé de Lavardin, vint à mourir dans la ville du Mans, après en avoir possedé seulement dix ans l'evesché.

M. l'abbé de Lavardin en sceut aussitost la nouvelle, et il se rendit promptement à la Cour, pour y demander cet evesché. Vous sçavez, Monsieur, les difficultés qu'il rencontra dans cette affaire, et que la tempeste et l'orage dont il fut battu tomberent en partie sur M. Costar. Il se les estoit attirés par un air et des manieres d'agir qui paroissoient plus d'un homme du monde que d'un ecclesiastique, et mesme par quelques paroles, où, quoiqu'il n'y eust rien qui pust blesser la religion, il paroissoit neantmoins plus de liberté qu'il n'estoit bienséant à sa profession. En un mot, de quelque façon que ce soit, il donna lieu à ses ennemis de luy nuire, et aux envieux de son patron, d'en tirer des conséquences desavantageuses au dessein qu'il avoit de s'eslever à l'espiscopat; en sorte que M. Costar fut obligé de sortir de Malicorne, et de se retirer à la Fleche, pour paroistre en quelque façon avoir quitté M. l'abbé de Lavardin, qu'on pressoit de l'esloigner de sa personne, et de conjurer par cet esloignement la malice de ceux qui, pour le persecuter avec plus de force, faisoient armes de tout, et blasmoient la conduite de ce domestique [1].

[1] L'évêque du Mans a laissé une très-mauvaise réputation. Desmaizeaux, dans la *Vie de Saint-Evremont*, dit que M. de Gondrin, archevêque de Sens, et quelques autres personnes qui avoient eu des liaisons particulières avec M. de Lavardin, le dénoncèrent après sa mort, et que, sur

Lorsque M. l'abbé de Lavardin eut triomphé de la calomnie de ses ennemis cachés et découverts, M. Costar revint à Malicorne, son innocence n'ayant pas esté moins reconnue que celle de son patron. Il est vray qu'elle n'avoit pas esté si fortement attaquée, et qu'elle ne l'avoit mesme esté que pour detruire avec plus de facilité et d'artifice celle de ce patron, à qui on en vouloit particulierement, pour venger une injure ridicule et imaginaire. Celuy qui pretendoit qu'il la luy avoit faite, auroit eu honte de se plaindre, comme il en avoit de l'accuser, puisqu'il ne le faisoit qu'en cachette, et en abusant d'une confiance injuste et mal ordonnée, que des gens aveuglés par ses adroites persuasions et trop simples par le peu d'experience qu'ils avoient de la fine et delicate malice des hommes, prenoient inconsiderement en ce qu'il leur disoit; car il est vray qu'il les supplioit de ne le point nommer, et de se donner mesme bien garde que l'on pust découvrir qu'il les faisoit agir.

M. Costar se rejoignit ainsy à M. l'abbé de Lavardin, pourveû de l'evesché du Mans, qui n'en eut pas plus tost pris possession, et ne s'y fut pas plustost estably qu'il luy donna dans la maison episcopale un appartement

leur témoignage, on réordonna sous condition quelques prêtres qui avoient reçu de lui les ordres, et entre autres le célèbre Mascaron. Mais Desmaizeaux tenoit ces particularités de le Vassor, dont le témoignage est suspect. Il vaut mieux s'en tenir à l'opinion de M. de la Croze, cité par l'annotateur de Saint-Evremont. « Philibert-Emmanuel de Lavardin se » reconnut à la mort, et détesta sa vie et ses impiétés passées. Ce fut même » sur la déposition qu'il fit alors, que plusieurs prêtres qui avoient reçu les » ordres de lui se firent réordonner. « (*Œuvres de Saint-Evremont*; 1753, t. Ier, p. 31 et 32).

commode à un homme de lettres, hors de tout bruit et dans une vue pure et agreable, qui estoit seule capable de le délasser de la fatigue qu'il trouvoit dans le travail d'une estude presque continuelle. Ayant receû cet appartement comme un lieu où il jugeoit bien qu'il passeroit le reste de ses jours, il le fit ajuster et embellir de lambris, d'un plafond au plancher et de peintures, qui l'ont rendu jusques à present le plus agreable logement qui soit dans le grand et irregulier bastiment qui compose cette maison episcopale.

Cette mesme année en laquelle M. de Lavardin prit possession de son evesché du Mans, l'air se trouva si corrompu dans la ville, qu'il y causa une espece de maladie contagieuse. Elle avoit commencé par donner la mort à l'evesque, elle n'epargna pas les chanoines, elle en emporta un grand nombre, entre lesquels celuy qui estoit pourveû de la dignité d'archidiacre de Sablé, se rencontra des premiers. M. de Lavardin qui ne faisoit que d'entrer dans son episcopat, et qui neantmoins avoit dejà eu le moyen de remplir le serment de fidelité et de satisfaire à l'indult, pourvut M. Costar de la prebende et de l'archidiaconé ; mais il l'obligea en mesme temps, quoique avec assez de peine, de resigner son prieuré du Mesnil au frere de M. le marquis de Jarzay [1], suivant en cela l'exemple du premier ministre, M. le cardinal Mazarin. Il s'y crut en ce rencontre d'autant mieux fondé, que Son Eminence venoit de l'obliger de donner l'abbaye de Saint-Liguieres, dans les portes de Niort, qui est une

[1] René du Plessis de la Roche-Pichemer, comte de *Jarzé* ou Jarzay.

ville de Poitou, à M. Cohon, evesque de Nismes, au mesme temps qu'il lui fit expédier le brevet du Roy pour l'evesché du Mans. Il sçavoit d'ailleurs, de M. Costar mesme, que M. de Rueil, evesque d'Angers, en avoit tousjours usé de cette sorte dans la distribution de ses graces. Ce qui fit plus volontiers resoudre M. Costar à subir cette loy qu'on luy imposa, ce furent les asseurances que M. du Mans luy donna, que les benefices qu'il luy venoit de conferer n'estoient pas le seul bien qu'il luy vouloit faire, et que son dessein n'estoit pas de suivre en d'autres occasions cette conduite qui ne pouvoit donner que des marques de peu d'affection; mais que la reconnoissance, où l'engageoit l'amitié que M. le marquis de Jarzay luy avoit fait paroistre dans la plus importante affaire qu'il eust eue de sa vie, qui estoit celle dont il venoit de sortir glorieusement, malgré la calomnie de ses injustes et furieux ennemis, vouloit absolument qu'il fist en ce rencontre ce qu'il desiroit de luy. En effet, comme cet evesque, en vray gentilhomme, qui avoit un cœur formé du tres-noble sang d'une infinité de heros, et remply de vertu, estoit tousjours veritable en ses promesses, et que les chanoines du Mans, aussy bien que presque tous les autres du royaume, avoient en ce temps-là le privilege de posseder des cures, il luy donna celle de Niort, en cette province du Maine, qui luy valut, toutes charges faites, un bon vicaire entretenu liberalement et les decimes payés, cinq cents escus portés jusques dans sa chambre.

De cette sorte, il se trouva fort accommodé, parce que, outre le revenu de ces benefices, il estoit non-seule-

ment logé, mais encore nourry aux despens de M. du Mans, avec deux personnes à son service, sans compter un cheval qu'il luy avoit donné, et qu'il luy entretenoit.

Se voyant au milieu de tout ce bien, il crut qu'il devoit travailler à se l'asseurer et mesme à l'accroistre s'il se pouvoit ; dans ce dessein, il jugea que le meilleur et le plus seur moyen qu'il en pust avoir, estoit de se rendre utile et necessaire à son patron. Il luy offrit de se charger de l'instruction du seul fils qu'eust laissé au monde M. le marquis de Lavardin, qui avoit esté tué au siége de Gravelines[1]. C'estoit alors un enfant de sept à huit ans, qui faisoit dejà paroistre qu'il estoit né avecque beaucoup d'esprit. Cette offre fut acceptée avecque une grande joie par l'oncle, qui avoit une extresme passion de bien faire eslever celuy qui devoit estre l'appuy, le soustien et l'honneur de sa maison, et Madame la marquise de Lavardin, sa mère, n'en eut pas moins de joye, estant toute remplie de zele pour les avantages de son fils, et pour la gloire de cette maison, dont elle avoit dejà commencé efficacement à remettre en bon estat les affaires, auparavant en mauvais ordre, et presque entierement ruinées.

Il commença donc ainsy à donner une grande partie de ses soins à ce jeune esprit, aidé en cela du travail de M. Pauquet, et comme il sçavoit parfaitement choisir les choses qui le devoient remplir pour le faire pa-

[1] Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, maréchal de camp, tué d'un coup de mousquet au mois de juin 1644, avoit laissé de Marguerite-Renée de Rostaing, qu'il avoit épousée le 10 mars 1642, un fils qui fut ambassadeur à Rome en 1687.

roistre et luy ouvrir l'entendement, en luy exerçant la memoire, il luy fit faire en peu de temps des progrès estonnants ; il le fit admirer de tous ceux à qui il le fit entendre, et M. du Mans et Mme la marquise de Lavardin furent si contents de l'ouvrage de ce precepteur en son disciple, que le prelat ayant fait dessein de passer quelques mois chaque année à Paris, il donna une seconde cure à M. Costar, dont il tira cinq cents livres de pension. M. Pauquet fut pourveû d'une autre en proximité de la ville, qui luy valoit huit cents livres, et le tout pour suppléer à ses absences du Mans pendant lesquelles il ne le nourrissoit plus ; cela n'empescha pas que Mme la marquise de Lavardin ne luy payast, durant ces mesmes absences, une pension considerable, pour la nourriture de son fils qui avoit auprès de luy un valet de chambre.

Les soins qu'il prenoit de cet enfant estoient asseurement fort exacts et fort assidus, mais ils n'empeschoient point ses estudes particulieres, d'autant qu'ils avoient leurs heures reglées, et que n'allant guères que les festes et les dimanches à l'esglise, à cause de la difficulté de marcher que luy causoient ses gouttes, il avoit encore assez de temps, surtout ayant pris auprès de luy un lecteur, qui ne le quittoit point, et qui, pour suppléer à l'extresme defaut de sa veûe, qui estoit alors devenue tout à fait basse, luy lisoit presque incessamment les livres où il cherchoit ce qu'il pensoit luy pouvoir estre de quelque service. Il le luy faisoit marquer d'un crayon, afin que M. Pauquet n'eust plus qu'à luy en faire ensuite l'extrait, en le distribuant dans les

lieux auxquels chaque chose convenoit; j'entends selon son genie, car vous sçavez, Monsieur, qu'en ce qui est de ces lieux communs[1], chascun a le sien, c'est-à-dire son ordre qui luy est propre et qui repond à son imagination, en sorte que ce qui est tres-excellent pour l'un, et ce qui luy sert d'une memoire artificielle, et comme l'a dit de Montagne, *d'une memoire de papier*, ne fait qu'embarrasser un autre, et luy est un champ sterile, où son esprit ne fait que seicher et languir de faim, sans y rien trouver, quelque soin qu'il employe à chercher ce qui puisse luy donner une bonne et agreable nourriture et le mettre en estat de produire.

Il faut, Monsieur, que je vous dise en cet endroit de quelle maniere cet homme eloquent travailloit à la composition de quelque ouvrage que ce fust. Il se mettoit dans un coin de sa chambre, après avoir donné ordre à ses gens de n'y laisser entrer personne et de ne le point venir interrompre. Il y demeuroit assis dans une profonde meditation, comme immobile, ou tout au plus sans changer que bien peu de posture, plus ou moins longtemps, selon que ce qu'il faisoit estoit plus ou moins long et penible; lorsqu'il avoit, en se recueillant ainsy en soy-mesme, finy ce qu'il s'estoit proposé de faire, il le dictoit à l'instant à M. Paucquet. S'il se

[1] Cet usage des recueils de lieux communs étoit pratiqué par les savans du XVIIe siècle, qui l'avoient emprunté du siècle de l'érudition. On lit dans Balzac : « Je ne commence qu'à entrer en belle humeur, et » entamer mes *lieux communs*; mais le mal est que je ne suis pas maître » de mes heures, etc. » (*Œuvres de Balzac*, neuvième dissertation, ch. 3, t. II, p. 126.)

rencontroit que M. Paucquet fust occupé à des choses plus pressées, ou qu'il ne fust pas au logis, ce qui arrivoit rarement, par le soin qu'il avoit de le retenir auprès de luy, il differoit tant qu'il vouloit à dicter ce qu'il avoit donné en garde à sa memoire, en le composant sans l'escrire, et elle le luy conservoit en son entier et sans qu'il s'y perdist, ou qu'il s'y derangeast le moindre mot, souvent un ou deux jours, et mesme jusqu'à quatre ou cinq.

De sorte, Monsieur, qu'on peut dire qu'il estoit veritablement en cela et en toute autre chose, comme Hortensius, de qui Senecque a dit : *Hortensius ea quæ secum commentatus est sine scripto, verbis iisdem reddebat;* et ce que je vous diray encore, Monsieur, en cet endroit, pour vous faire mieux connoistre ce que j'ay remarqué de luy, c'est qu'il avoit autant d'esprit que de memoire ; ce qui paroissoit evidemment en ce qu'il faisoit tout ce qu'il vouloit des choses qu'il avoit mises dans sa mémoire, et qu'elles estoient là, comme semées dans une terre fertile, qui faisoit produire le centuple à chaque grain de la semence qu'elle avoit receûe dans son sein ; ainsi l'on peut asseurer qu'il estoit sçavant, suivant cette regle du mesme Senecque : *Meminisse est rem commissam memoriæ custodire, at contra scire est sua facere quæque, nec ab exemplari pendere et toties ad magistrum respicere.* Cela est aisé à remarquer et à reconnoistre dans ses livres, où il a employé plusieurs passages d'auteurs differents, si ingenieusement et avec tant de justesse et de nouveauté dans ses pensées, qu'on peut asseurer que tous ces biens

luy sont propres, et qu'il les a plus receûs de la pure nature que de l'estude et de l'art.

Toutes les fois qu'il avoit à travailler sur des sujets à qui il devoit donner beaucoup du sien, et qu'il vouloit appuyer de l'autorité des auteurs celebres, pour leur donner plus de force et de vertu, il se faisoit escrire sur une espece de liste, dont la feuille de papier, pliée dans le milieu, faisoit deux colonnes, tous les passages qu'il avoit dessein d'employer dans sa composition. Il se les faisoit ensuite lire une ou deux fois, et il les sçavoit après si bien, qu'en composant il n'avoit besoin que d'y entrevoir seulement les premiers mots de ces passages, quelque longs qu'ils fussent, pour s'en servir entierement et en faire en toutes choses une juste application. Il mettoit ensemble de cette maniere, tantost une page, tantost deux ou trois, et quelquefois jusqu'à cinq ou six, qu'il dictoit après à son loisir, sans estre pressé d'en charger sa memoire, qui les luy gardoit tant qu'il vouloit, sans en laisser rien perdre.

Cette belle et merveilleuse facilité de memoire faisoit qu'il ne souffroit que bien peu dans ses estudes du defaut de sa veûe qui n'avoit jamais esté forte, mais qui se trouva notablement affoiblie, à l'aage de quarante ans, par une tres-grande application qu'il a eue à la lecture.

Ce qui l'incommodoit bien davantage, c'estoit la goutte qu'il avoit, pour ainsi dire, trouvée dans la succession de son père, et qui l'avoit attaqué dès l'aage de dix-neuf à vingt ans. Mais comme cette maladie est une déesse qui hait les pauvres, ainsy que l'appelle un poëte grec dans l'Anthologie, lorsque sa fortune devint

meilleure, et qu'avec plus d'aage il eut aussy plus de bien, elle le visita plus souvent, ne se passant point d'année qu'il ne l'eust du moins trois fois. Elle luy causoit tousjours la fievre, mais elle n'estoit que mediocrement douloureuse. Elle commençoit d'ordinaire par les mains, qu'elle luy avoit remplies de *nodus* et presque entierement estropiées ; de là elle tomboit sur les pieds, et elle se repandoit ensuite presque generalement sur toutes les parties de son corps, ou à la fois ou successivement, sans qu'elle espargnast mesme le nez, les levres et les paupieres. En cet estat il falloit que M. Paucquet, et les dernieres années de sa vie, un valet de chambre assez fort pour cela, le levast, le couchast et le tournast dans son lit, sur ses bras, comme il auroit fait un enfant, parce qu'il se trouvoit sans force, et qu'il ne pouvoit s'aider en aucune maniere.

Si cette maladie estoit fascheuse et importune, elle estoit aussy la seule qui osast l'attaquer et elle ne souffroit jamais que d'autres s'emparassent de son corps. Elle ne laissa pas un jour de luy faire courir grand risque de mourir soudainement, ce qui arriva de cette sorte : elle le prit à Angers, et le medecin luy ayant ordonné de se faire saigner à cause de la fievre qu'elle luy donnoit, il fit appeler pour cela le plus habile et le plus fameux chirurgien de la ville et de toute la province, nommé Maussion. Ce chirurgien prit si peu garde à ce qu'il faisoit, par une negligence qui est assez ordinaire aux plus excellens ouvriers, qu'il luy piqua l'artere ; mais il fut si heureux que son sang, qui sortoit impetueusement, fut arresté dans le moment par l'habileté du chi-

rurgien qui, sans s'estonner ny effrayer le malade, mit promptement un double sur l'ouverture avec une compresse, et fit la ligature bien ferme, defendant qu'on la defist jusques à ce qu'il fust revenu pour cela. Le lendemain, il revint, comme il l'avoit dit; mais ayant encores jugé à propos de le laisser en cet estat autres vingt-quatre heures, la cicatrice se trouva faite au bout de ce temps, et il en fut quitte pour une anevrisme qui se forma de l'ouverture qui avoit esté faicte à cette principale veine, et qu'il porta le reste de ses jours, sans incommodité.

Je luy ay souvent ouy dire qu'au sortir de cette goutte, et lorsque la fluxion s'estoit entierement escoulée, il sentoit que son cerveau estoit parfaitement degagé, que son imagination estoit plus nette et plus pure, plus libre et plus vive de beaucoup qu'auparavant, et qu'elle faisoit agir plus aisement et plus fortement ce qu'il avoit d'esprit. De sorte qu'en ce temps-là il se trouvoit plus espris qu'à son ordinaire du désir d'estudier, et de mettre en œuvre les matieres qu'il avoit amassées pour differens dessins. En effet, ce fut au sortir d'un violent accès de sa goutte, qui luy avoit duré près d'un mois, qu'il entreprit cet ouvrage, qui, de tous ceux qu'il avoit faits jusques alors, eut l'avantage d'estre mis le premier soubs la presse, qui s'est trouvé son chef-d'œuvre, qui a eu une esclatante reputation et qui le couvrit d'honneur : la *Desfense des Œuvres de M. de Voiture*[1].

[1] Cet ouvrage parut en 1653.

Vous vous souvenez, Monsieur, que ce fut vous qui, passant par le Mans pour vous en retourner à Paris, d'un voyage que vous aviez fait à Angers, voulustes bien vous charger de cet ouvrage, pour le mettre entre les mains de M. Conrart, et que M. Conrart convint ensuite avec M. de Pinchesne, neveu de M. de Voiture, qu'il le donneroit à l'imprimeur, qu'il auroit le soin de l'impression, et qu'il feroit paroistre par une epistre liminaire que c'estoit luy-mesme qui, pour assurer davantage la gloire des escrits de son oncle, mettoit au jour cette *Defense*[1]. Ils se servirent de ce detour, afin d'empescher que M. de Balzac ne pust se plaindre de M. Costar, et luy reprocher d'avoir rendu public, pour luy deplaire, un ouvrage qu'il luy avoit asseuré n'avoir faict que pour luy estre envoyé en particulier[2]; car la

[1] « Après avoir obligé M. de Girac à écrire en latin contre les lettres » de Voiture, M. de Balzac engagea aussy M. Costar à prendre la défense » de Voiture et à écrire contre M. de Girac; c'étoit pour s'attirer des » louanges de l'un et de l'autre côté. Je passois par le Mans pour revenir » à Paris, dans le temps que la Défense fut achevée. M. Costar m'en donna » deux exemplaires, l'un pour être envoyé à M. de Pinchesne, neveu de » M. de Voiture, et l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit » volontiers à tous les changements qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût » y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac, » qui envoya des corrections. Cependant l'ouvrage s'imprima, et parce » que ses corrections arrivèrent dans le temps que l'impression fut achevée, » on lui manda qu'elles étoient venues trop tard, et le livre parut tel » qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin. » (*Menagiana*, édit. de 1715, t. Ier, p. 309.)

[2] Balzac prit assez mal en effet cette publication. Il écrivit à Conrart : « Je » ne comprends point ce qu'a fait le neveu de M. de Voiture, sans en parler » à personne, sans vous en donner avis, sans sçavoir si le Mans et Angou- » lesme le trouveroient bon..... Quel droit a-t-il de publier un ouvrage » composé par Costar et adressé à Balzac ? Et qui luy a dit que Balzac » n'usera point du pouvoir que Costar luy donne de changer, de rayer ce

verité est que M. de Balzac, qui, sans doute, avoit esté touché de quelque jalousie en voyant l'applaudissement universel qu'avoient receû les ouvrages de M. de Voiture, qui sembloient en quelque sorte avoir obscurcy l'esclat des siens, ne pensoit pas que M. Costar prist la chose avec tant de chaleur et qu'il la poussast si loin d'autant plus qu'estant amis, et luy envoyant quelques observations que M. de Girac avoit faictes en latin sur les Œuvres de M. de Voiture, il luy avoit simplement demandé ce qu'il jugeoit de ce petit travail d'un homme qui estoit de ses amis et qu'il croyoit de bon sens. Quoyqu'il le priast du depuis, par une seconde lettre, de luy faire response là-dessus, ce fut toutefois sans l'en presser et sans luy faire aucune instance, qu'il luy demanda son sentiment. Ainsy, tout ce qu'a dit M. Costar, au commencement de cette *Defense*, de l'ardeur que M. de Balzac avoit apportée à l'obliger de respondre à l'escrit de M. de Girac, n'est qu'un jeu qu'il s'est donné, une fiction sans fondement solide, une raillerie cachée soubs les apparences d'une entiere obeissance, qui ne songeoit qu'à satisfaire à l'estime qu'elle avoit pour un homme aussy illustre que l'estoit M. de Bal-

» qu'il luy plaira de cet ouvrage, et de supprimer mesme l'ouvrage, si » bon luy semble ?... Vous pouvez penser que je ne suis envieux ni de la » gloire de M. de Voiture, ni de celle de M. Costar, ni de celle de votre » très-humble serviteur, qui trouve, comme vous dites, son panégyrique » dans la *Défense* de son amy... L'impression d'un excellent livre ne doit » pas être un larcin, ne doit pas être une action de surprise, une action » de ténèbres et de nuit. Il faut donc avant toutes choses avoir des nou- » velles de M. Costar..., etc. » (*Lettre* du 16 juin 1658 ; *Œuvres de Balzac*, t. Ier, p. 976.)

zac, et avec lequel il avoit depuis longtemps contracté une entiere amitié. Il la fist cependant ceder, en cette occasion, cette longue et parfaicte amitié, au plaisir de se servir d'une ironie agreable, qui pust rendre son eloquence plus vive et plus piquante pour luy acquerir plus d'approbateurs et de reputation.

Vous avez mieux sceû que moy, Monsieur, vous qui estes dans le grand monde, le bruit qu'y fit ce petit livre, et combien il fut generalement admiré; mais est-il venu à vostre connoissance que M. Rose[1], qui estoit le premier secretaire de M. le cardinal Mazarin, fut un de ceux qui furent le plus espris de ses beautés, et que l'ayant fait lire à Son Eminence, elle fut aussy touchée si vivement de ces mesmes beautés qu'elle y vit respandues de tous costés et de celles de l'esprit qui les avoit produites, qu'elle commanda à M. Colbert, qui estoit alors son intendant et le principal ministre de sa maison, de le mettre au nombre des hommes extraordinaires dans les sciences et dans les belles-lettres, à qui elle donnoit pension. Ce monsieur intendant de la maison de Son Eminence ayant receû cet ordre l'executa promptement, envoya à M. Costar une lettre de change de cinq cents escus, qui fut acquittée par le receveur des tailles de l'election du Mans, pour faire le premier payement de cette pension.

Le billet d'avis que luy escrivit pour cela M. Colbert,

[1] Toussaint Rose, secrétaire de Mazarin, ensuite secrétaire particulier de Louis XIV, dont il avoit *la main*, président à la Chambre des comptes de Paris, et membre de l'Académie françoise, parce que cette compagnie lui dut l'honneur de haranguer le Roi, mourut en 1701.

qui ne contenoit que peu de mots et qui ne luy faisoit point entendre d'où ny comment luy venoit ce bien et la lettre de change qui y estoit jointe, surprirent extresmement M. Costar; il n'en eut pas moins de joie que d'etonnement. Il ne se contenta pas d'en faire son remerciement à M. le cardinal Mazarin, par la lettre qui commence son premier volume; il fit aussi une lettre à M. Colbert, par laquelle il luy tesmoigna qu'il ne luy estoit pas seulement obligé de l'avis qu'il luy avoit donné, et du soin qu'il avoit pris de luy envoyer la lettre de change; mais il luy rendit encore mille très-humbles graces de ses bons offices auprès de Son Eminence, croyant luy devoir le bienfait dont elle venoit de l'honorer. M. Costar agit en cela, dans l'opinion qu'il eut qu'encore que M. Colbert et luy ne se fussent point connus auparavant, il s'estoit faict, heureusement pour sa bonne fortune, que ce premier ministre de celuy qui l'estoit de tout le royaume avoit esté touché du merite de son livre, et que c'estoit ce qui l'avoit porté, par un amour particulier pour les beaux esprits, à le faire valoir auprès de son patron, qu'il sçavoit avoir de l'affection pour les gens habiles et sçavants, et qui avoit resolu de les favoriser en repandant sur eux ses liberalités[1].

[1] On lit dans le *Menagiana :* « La *Défense de M. de Voiture* luy acquit » (*à Costar*) une grande réputation, parce qu'on la trouvoit mieux écrite » que les lettres de M. de Balzac et que celles de Voiture, de qui il pre- » noit le parti. Cela fut cause que M. le cardinal de Mazarin luy fit écrire » par M. Colbert qu'il luy donnoit une pension de cinq cents écus, et le » chargeoit de luy dresser un rôle des personnes de lettres J'y travaillay » pendant trois mois, parce qu'il s'en rapporta à moi, qui avois plus d'ha- » bitude que luy à Paris, et plus de connoissance de ceux qui estoient dans

Cependant M. Colbert, plein de bonne foy, ne voulut point s'acquerir à faux titre ce merite auprès de M. Costar, et pour le tirer de son erreur, il l'assura qu'il n'avoit nulle part au bien que M. le Cardinal avoit voulu luy faire ; et, soit qu'il ne sceût pas en effet qui avoit porté Son Eminence à cette liberalité, ou qu'il ne voulust pas se donner la peine de luy en conter l'histoire, il se passa beaucoup de temps avant que M. Costar decouvrist celuy qui estoit la premiere cause de sa bonne fortune en cela. Mais enfin, M. de Pinchesne, qui estoit conneû de M. Rose, et qui le voyoit quelquefois, ayant sceû de luy-même qu'il avoit mis la *Defense* des ouvrages de son oncle entre les mains de Son Eminence, après luy avoir fait nestre l'envie de la lire, par les louanges qu'il luy avoit données, luy

» les provinces. Cela ne produisit rien pour lors; mais M. Colbert, quel-
» ques années après, fit des libéralités non-seulement aux personnes de
» lettres de France, mais encore aux étrangers. » (*Menagiana,* édit. de 1715, t. Ier, p. 290.) Il est singulier que l'auteur de la *Vie de Costar* ne parle pas de cette circonstance. On a imprimé dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire,* par le père Desmoletz, Paris, 1726, t. II, 2e partie, p. 317, un *Mémoire des gens de lettres célèbres de France, par M. Costar.* Menage qui avoit travaillé, comme on voit, à ce *Mémoire,* n'a pas cru devoir cacher, par un semblant de modestie, ce que tout le monde pensoit de lui. On y lit : « Les plus sçavants en beaucoup de choses
» et les plus universels sont : *Bignon,* avocat general... etc., *Menage. On luy*
» *feroit injustice si on ne le mettoit pas immédiatement après cet excellent*
» *homme, car il est un second prodige de science.* » (P. 332.) On a de Chapelain un autre *Mémoire de quelques gens de lettres vivants en* 1662, également imprimé en 1726 dans les *Mémoires du P. Desmoletz,* t. II, 1re partie, p. 21, et dans les *Mélanges de littérature tirés des lettres de Chapelain,* p. 181. La Société des Bibliophiles françois a publié en 1826 les *Gratifications faites par Louis XIV aux savants et hommes de lettres depuis* 1664 *jusqu'en* 1679. Ces dons ont été faits par les mains de Colbert, d'après les renseignements qui se trouvoient dans les deux Mémoires qui viennent d'être cités.

manda comment la chose s'estoit passée, et le bonheur qu'il avoit eu de plaire à cet honneste homme. Il adjousta à ce recit que M. Rose estoit un très-bel esprit, qui avoit un goust fin et délicat, pour connoistre, en ces sortes de productions, ce qu'il y avoit de bon et de mauvais, d'extraordinaire et de commun, d'exquis et de mediocre, et que, sans estre touché de cette basse et maligne envie, qui est le vice auquel la pluspart des gens d'esprit sont le plus sujets, il avoit bien voulu luy rendre toutes sortes de justice, et faire valoir le plus obligeamment du monde son travail. M. Costar apprit toutes ces choses avecque bien de la joie ; et dès ce temps-là il commença d'escrire à M. Rose[1] ; et comme celui-cy estoit fort sensible au merite des beaux esprits, fort honnête et fort obligeant, ils lierent ensemble une correspondance assez estroite.

Mais M. Costar, qui fut bientost informé de ce que pouvoit M. Colbert auprès de M. le cardinal Mazarin, et combien ses rares qualités l'en faisoient considerer, s'attacha à luy faire sa cour plus particulierement qu'à tout autre, n'ignorant pas qu'en matiere de bien conduire ses interests et de les avancer, celuy qui est le plus capable de les soutenir et d'en procurer le bien doit recevoir les premiers hommages.

Dans cette mesme conjoncture, M. le Cardinal voulut que l'on fist des responses à quelques escrits qui avoient esté publiés en faveur de M. le cardinal de Retz, détenu prisonnier au bois de Vincennes ; il jugea que M. Costar estoit l'ecrivain le plus habile qu'il pust employer pour

[1] Voyez la lettre 68e de Costar, p. 172 de la 1re partie de ses *Lettres*.

travailler sur le subject dont il estoit question, et il donna charge à M. Colbert de luy en escrire et de luy envoyer les memoires qui luy estoient necessaires. Aussitost qu'il les eut receûs, il s'acquitta de la commission qui luy avoit esté donnée et fort viste et parfaitement bien ; en sorte qu'on luy tesmoigna qu'on estoit tout à fait content de son ouvrage. Cela luy donna moyen de lier plus de commerce avec M. Colbert, qui luy fit tousjours paroistre tant d'estime et d'affection, en l'assurant de la bienveillance de Son Eminence, qu'il ne douta plus qu'il n'eust toute la faveur qu'il pouvoit desirer auprès du premier ministre de l'Estat et de celuy qui avoit le plus de part dans les affaires et dans ses bonnes graces ; et comme il est naturel à l'homme, et surtout aux poëtes et aux orateurs, de prendre aisement de l'orgueil, il en conceût une telle opinion de luy-mesme qu'il ne crut plus pouvoir retenir avec justice, à l'ombre de son cabinet, aucune ligne de tout ce qu'il avoit jamais escrit et de ce qu'il escriroit à l'avenir. Cette pensée, dont il remplit toute son imagination, fit naistre dans son cœur un si violent amour pour l'impression, que rien ne fut depuis capable de l'esteindre que la mort. Il me disoit assez souvent sur ce sujet ces deux vers qui sont la fin d'une epigramme de Martial qu'il s'appliquoit à luy-mesme :

Post me victuræ, per me quoque vivere cartæ
Incipiant ; cineri gloria sera venit.

Ce fut ce qui l'obligea à faire paroistre par cette voye de l'impression ses *Entretiens* avec M. de Voiture, avec

M. de Balzac, et avec un chanoine d'Angers nommé Suromme ou Surhomme, qui n'eurent pas le mesme succès que la *Defense*, parce qu'ils ne parurent pas assez remplis de doctrine aux sçavants, et que ceux qui n'avoient qu'un mediocre sçavoir ne les prirent que pour des lieux communs qui ne pouvoient pas estre de grande utilité, quoiqu'ils fussent elégamment escrits et mis ensemble avec beaucoup d'esprit; ils les jugerent plus propres à des escoliers qui sortoient de leurs classes, et qui commençoient à entrer dans le monde, pour leur y faire naistre ou pour leur y conserver quelque amour pour les lettres, qu'aux personnes qui y estoient dejà entrées, et qui s'estoient acquis de plus solides connoissances. M. de Balzac mesme, qui estoit entré dans cette sorte d'Entretiens avec luy, et qui les avoit regardés dans le temps seulement comme un jeu de la memoire et de la facilité de se servir des choses qu'on y avoit mises, n'approuvoit pas non plus ce genre d'escrire, surtout pour le tirer du commerce particulier de peu de gens à qui il plaist, afin de le donner au public, qui n'en a que faire, ou à qui il ne peut estre que d'un mediocre divertissement et d'un fort petit profit. Cet illustre s'en est expliqué en ces termes, parlant à M. Conrart, dans une de ses lettres : « Vous » connoissez M. Sarrazin, c'est pourquoy je ne vous fais » pas son éloge ; mais puisque vous voulez sçavoir ce que » c'est que notre commerce, je vous envoye les lettres » que j'ay receûes de luy, la dernière desquelles est un » grand discours à la façon de M. de Voiture et de » M. Costar, quand ils traitoient ensemble de leurs com- » munes estudes. Je ne desapprouve pas le bon mesnage

» du latin dans certaines compositions françoises ; mais,
» à vous dire le vray, cette profusion ne me plaist pas,
» et si ce n'est pedanterie c'est quelque chose qui luy
» ressemble. »

Cependant M. Costar, preoccupé du merite de ces sortes de lettres, toutes farcies de passages d'auteurs de differentes langues, s'estoit mis en teste qu'elles charmeroient leurs lecteurs, et qu'elles leur donneroient une merveilleuse opinion de son esprit, de sa memoire et de sa grande lecture, aussi bien que de l'adresse et du choix judicieux avec lesquels il avait mis ensemble tant de diverses choses, qu'il appeloit curieuses et rares ; et parce qu'il ne crut pas qu'il y en eust suffisamment pour former un juste volume, il s'avisa d'y joindre des billets qu'il fit exprès soubs son nom et sous celuy de M. de Voiture, qui n'estoit plus vivant [1], comme s'ils eussent servy auparavant à leur commerce, et qu'ils se fussent trouvés parmi ses autres papiers, dans une recherche particulière qu'il en avoit faite pour le bien du public.

Aussitost qu'il eut fait distribuer ce livre à ceux à qui il crut le devoir donner, il s'appliqua à composer la *Suite de la Defense de M. de Voiture;* et comme ce qu'il avoit d'esprit estoit vif et facile, et que sa memoire et les magasins qu'il avoit faits de longue main dans ses extraicts, luy servoient à mettre en œuvre toutes sortes de materiaux, il y employa fort peu de temps.

Cet ouvrage, Monsieur, vous fut adressé, et si je ne me trompe, il vous en envoya la copie pour la revoir et

[1] Lettre à Conrart, du 3 mars 1653. (*Œuvres de Balzac*, t. 1er. p. 967.)

pour la faire mettre entre les mains de l'imprimeur.

L'*Apologie*, qui fut faite avec une pareille promptitude, fut, de mesme que les autres livres qui l'avoient precedée, presentée à Paris par quelques-uns de ses intimes amis, à toutes les personnes qu'il pensoit ne luy estre pas inutiles pour sa reputation et pour tout autre bien qu'il envisageoit, particulierement par M. son neveu du Moslin à M. Fouquet, qui luy tesmoigna avecque beaucoup d'accueil qu'il estimoit parfaitement son oncle. Le neveu ne manqua pas de rendre bon compte à M. Costar de la charge qu'il luy avoit donnée de voir ce ministre bienfaisant et genereux, et il luy manda qu'il avoit lieu d'esperer considerablement des bonnes graces d'un homme qui estoit aussi liberal, et qui prenoit autant de plaisir à obliger les gens d'esprit que faisoit celuy-là.

Ces bonnes nouvelles, et les avis que quelques autres de ses amis luy donnerent que, s'il pouvoit obtenir des lettres d'historiographe du Roy, il seroit sans doute assez heureux pour se faire payer des gages attachés à cette charge, firent qu'il ne s'endormit pas dans une affaire qui luy parust si importante, et, par la vertu de ses lettres, il obtint de M. le garde des sceaux Molé qu'il luy scellast celles d'historiographe.

Ayant mis la chose en ce point, et ne restant plus pour la conduire à l'heureuse fin qu'il luy souhaitoit que d'avoir la faveur de M. le Surintendant, pour se faire utilement coucher sur l'estat, il s'adressa en cette occasion à M. le duc de Bournonville, qu'il sçavoit avoir pris beaucoup d'affection pour luy, et il le pria d'employer en sa consideration le credit qu'il avoit auprès

de M. le Surintendant. Ne se contentant pas encore des bons offices qu'il s'asseuroit que M. le duc de Bournonville luy rendroit, il escrivit directement à M. Fouquet[1] avec le plus d'eloquence, de charme et d'adresse qu'il put; et afin de ne rien negliger dans une affaire qu'il avoit à cœur, et qu'il regardoit comme un moyen de rendre sa fortune entiere et complette, il eut aussi recours à M. de Pellisson, qui a tousjours esté un des hommes du monde qui naturellement ayment le plus à obliger toutes sortes de personnes, et qui d'ailleurs, ayant conceû pour luy une estime qui n'estoit pas commune, se portoit à le servir avec beaucoup de zele.

Il parvint ainsi par ses journées, et par la peine et le soin qu'il en prit, à se faire mettre sur l'estat pour estre payé des gages de douze cents escus attribués à sa charge, et il les toucha non-seulement tandis qu'il vescut, mais mesme jusques après sa mort; car lorsqu'elle arriva, le terme de cette pension ou de ces gages estant échu, M. de Pellisson voulut bien prendre le soin de les faire toucher à M. Paucquet.

M. Costar avoit les lettres qu'il avoit escrites à quantité de personnes de qualité, en leur faisant presenter ce qu'il avoit fait imprimer de ses ouvrages. Il avoit sa lettre de remerciement à M. le cardinal Mazarin, sur la pension qu'il luy avoit donnée de cinq cents escus; il en avoit qui avoient esté escrites longtemps auparavant; il

[1] En envoyant l'*Apologie* au surintendant Fouquet, Costar ne manqua pas de dire qu'*on avoit fait imprimer ce petit travail sans attendre son consentement*. (*Lettres*, p. 71.)

se mit à les revoir, à les rajuster et à les embellir. Il en fit encore d'autres exprès, et en assez grand nombre, comme sont particulierement celles où il a employé force passages d'auteurs, dont il avoit fait l'amas dès le moment que, par l'ordre de M. le cardinal de Richelieu, il avoit voulu se mettre en estat d'escrire contre Saint-Germain. Il en fit diverses adressées à des personnes de consideration, à qui il crut pouvoir faire par là de l'honneur et en rendre la memoire immortelle, se persuadant que ce leur seroit des lettres de recommandation pour tous les siecles à venir. Entre celles-là sont particulierement celles qu'il a adressées à M. l'abbé de Lavardin, à Mme la marquise de Lavardin, belle-sœur, et à Mme la comtesse de Tessé, sœur de ce prelat; en un mot, de toutes ces lettres adressées aux personnes les plus qualifiées qu'il connoissoit, il en fit son premier volume[1].

Vous ignorez moins que moy, Monsieur, qu'on jugea diversement de ce volume de lettres, et qu'elles n'eurent pas le bonheur de plaire egalement à toute sorte d'esprits; mais avez-vous sceû que, se disposant l'année d'après à en donner un second volume, quelques-uns de ses amis de Paris luy voulurent faire entendre, aussi bien que vous, que le premier volume suffisoit? Ils luy insinuoient par leurs paroles, avec toute la delicatesse qu'il se pouvoit, qu'il ne devoit point faire paroistre ce second volume; qu'il y avoit une satieté mesme des

[1] Imprimé à Paris, chez Augustin Courbé, 1657, in-4°. Il ne porte pas d'indication de *premier* volume, ni de *première* partie. Les deux volumes des Lettres de Costar sont devenus rares. Nous ne les avons trouvés qu'à la Bibliothèque du Roi.

meilleures et des plus excellentes choses pour le public, qui estoit fort sujet au desgoust de ce qui ne luy estoit plus rare, et qu'il venoit à posséder avec trop d'abondance; enfin, que ce public avoit eu l'injustice de ne pas donner au premier toute l'approbation qu'il meritoit. Il se moqua de leurs avis, comme s'ils eussent esté envieux et jaloux de son bien et de sa gloire. M. du Mans mesme et Mme de Lavardin luy voulurent faire considerer que les livres comme les hommes avoient leur Fortune; que lorsqu'ils sortoient en trop grand nombre des mains d'un auteur, elle s'en trouvoit importunée et leur tournoit souvent le dos, pour les laisser impitoyablement pourrir dans la poussiere et l'ordure de la boutique de leurs libraires. Et ce prelat et cette dame, remplis de bon sens, connoissant très-bien que les premieres lettres n'avoient esté que très-mediocrement receues, voyoient clairement que les secondes ne pourroient avoir qu'un mauvais succès; ce qui les obligea de luy alleguer là-dessus les sentiments particuliers de quelques personnes qu'il connoissoit luy-mesme pour estre de bon goust et de beaucoup de jugement. Tout cela ne fit que blanchir contre la resolution qu'il avoit prise; il les repoussa mesme rudement, et il me dit, après qu'ils furent sortis de la chambre, qu'ils ne s'y connoissoient point, ou qu'ils s'arrestoient au mauvais jugement de quelques gens qui estoient veritablement du monde, mais sans capacité, et qui n'avoient rien du goust fin et délicat de la meilleure et de la plus exquise cour, à laquelle il estoit asseuré que ce qu'il faisoit avoit le bonheur de plaire. J'avois dessein de luy faire connoistre que j'estois de la

mesme opinion du prelat et de la dame qui luy venoient de parler; mais je vis evidemment par ce discours, plein de depit et de colere, que celuy que je luy pourrois faire sur ce sujet ne seroit pas capable de le faire revenir de son entestement, et ne feroit que redoubler sa colere. En effet, comme l'estime qu'on a de soy-mesme, quand l'orgueil l'a produite, s'oppose avec plus d'opiniastreté et de force à ce qui la combat et à ce qui tasche de la mettre à la raison, tout ce qu'on luy put dire ne fit que le presser davantage de faire publier son second volume de lettres; et, s'il eust vescu plus longtemps, il n'y a point de doute qu'il n'eust toujours fait de ces sortes de presents au public. Il pouvoit luy en estre d'autant plus liberal, qu'outre la merveilleuse facilité avec laquelle il composoit, il estoit encore extresmement aidé dans ses estudes par un jeune homme, natif de Saint-Calais, en cette province du Maine, qui s'appelle Depoix, qui est plein d'esprit, et qui luy lisoit tout ce qu'il vouloit, sans prendre jamais un mot pour l'autre, d'une voix nette et claire, et qui faisoit paroistre qu'il entendoit fort bien ce qu'il lisoit avec tant de grace; mais, quoyque ce jeune homme, qu'il avoit auprès de luy pour cet employ, l'y servist très-utilement, M. Paucquet estoit tousjours celuy sur lequel il s'appuyoit particulierement, et qui luy donnoit les plus grands et les plus importants secours dans toutes ses escritures, dont il avoit besoin de conserver jusques aux moindres lignes et aux moindres syllabes. Elles meritoient aussi sans doute qu'on en eust ce soin; car elles luy avoient esté si utiles, qu'elles luy avoient produit dix mille livres de rente;

elles luy avoient donné pour près de douze mille francs de vaisselle d'argent, et pour une somme considerable d'autres meubles, qui luy pouvoient servir et pour le necessaire et pour le plaisant.

C'est cela mesme, Monsieur, qui l'obligea de songer à trouver les moyens de faire voir à ce domestique qu'il estoit sensible aux marques qu'il luy donnoit de son zele infatigable. En effet, il ne laissa pas de le faire son legataire universel, quoiqu'il reconnust en luy un notable default, qui estoit une passion invincible et ardente pour le vin. Il le retenoit neanmoins en quelque sorte, et apportoit quelque moderation à cette passion, en ne luy permettant que le moins qu'il se pouvoit de se derober à sa veûe, pour luy oster par là l'occasion de s'enivrer, qu'il ne manquoit jamais d'embrasser de quelque façon qu'elle se pust présenter. M. Costar, cependant, n'avoit point de propres, et il n'auroit pu luy donner que la moitié de ses meubles, l'autre moitié demeurant necessairement dans la coutume du Maine, pour tenir lieu de propres à l'heritier; mais, pour y obvier, il luy donna charge de luy achepter quelque petit fonds pour son neveu Coustart, le curé de Gesvres, afin de se mettre en liberté de disposer de toute autre chose à sa fantaisie. Cette commission estoit trop avantageuse à M. Paucquet pour qu'il ne s'en acquittast pas avec diligence, et, en peu de temps, il trouva ce petit fonds dans la paroisse de Saussay, dont il estoit curé. Il cousta quatorze ou quinze cents livres, ce qui fut sans doute la somme à laquelle il eut de sa vie le moins de regret, par le grand profit qui luy en revenoit. Il pensa d'ail-

leurs qu'il rachetteroit un jour ce bien pour moins de moitié du juste prix, du nepveu, qu'il connoissoit homme à se contenter de peu d'argent comptant, et incapable de sçavoir la valeur de la chose, et d'oser la luy refuser pour ce qu'il luy en offriroit.

De sorte que M. Costar se voyant ainsy dans un entier pouvoir de disposer de tous ses meubles, il donna generalement à M. Paucquet tout ce qui luy en pourroit appartenir lors de son decès, ce qu'il fit par un testament passé devant un notaire, le neuviesme jour du mois de juin de l'année 1659, à la charge d'acquitter certains services qu'il ordonna estre faicts en plusieurs esglises de la ville, outre ceux qu'on faict d'ordinaire dans l'esglise cathedrale, pour les chanoines et dignitaires qu'on y enterre, aux despens de leur succession, et de donner à ses autres domestiques certaines recompenses de leurs services, qui estoient specifiées par ce mesme testament dont il me fit l'executeur[1].

Pour ne point entrer dans le detail de toute cette disposition testamentaire, qui ne pourroit que vous estre qu'ennuyeuse, n'ayant rien qui soit digne de la moindre remarque particuliere, je vous diray seulement qu'elle montoit à une somme assez considerable. Celle de toutes les esglises qui y eut plus de part fut l'esglise paroissiale de Niort, dont il estoit le curé. Comme il en avoit receû beaucoup de bien, il se crut obligé de luy donner plus de marques de sa reconnoissance.

[1] Le testament de Costar a été reçu par un notaire du Mans. (Voyez l'avant-propos.)

Ce fut M. Paucquet qui luy fit faire toutes ces choses et qui en ordonna comme il voulut. Il ne disposa pas neantmoins si absolument de ce qui regardoit le valet de chambre qui s'appelloit Dugué, et qui s'estoit attaché avec beaucoup d'assiduité et de zele au service de son maistre en cette qualité, après y avoir esté dès son bas aage en celle de laquais. Il s'estoit encores du depuis beaucoup faict aimer de son maistre, par les secours agreables et importants qu'il luy avoit continuellement donnés dans sa goutte et dans toutes ses autres frequentes incommodités. Il voulut qu'il eust tous ses habits et tout le linge de sa garde-robe, sans y comprendre toutefois les surplis, les rochets, aumusses et autres habits d'esglise; cette reserve d'habits d'esglise faict voir que dès ce temps-là M. Paucquet luy avoit donné la pensée de le faire son successeur. Il voulut de mesme que ce valet de chambre eust en argent cinq cents livres, outre ce qui luy pourroit estre dû de gages lors de son decès.

En ce qui estoit de son nepveu Coustart, ou comme on l'appelloit d'ordinaire du Coudray, quoyqu'il n'eust pas beaucoup d'estime pour luy, il ne laissoit pas pourtant d'avoir quelque inclination naturelle qui le portoit, ou par le souvenir de son frere ou par l'amour de son nom, à ne le pas abandonner entierement, et à luy faire quelque bien. Ainsy il obligea son donataire universel, M. Paucquet, à luy faire part, sur tout ce qu'il luy laisseroit en mourant, de la somme de deux mille livres, qu'il voulut qui luy fussent délivrées six mois après qu'il seroit decedé; et il laissa trois cents livres à son lecteur, avec un habit de deuil.

Lorsqu'il disposa ainsy de ce qu'il possedoit de meubles, pour sa derniere volonté, il se portoit si bien que, dans l'amour tendre et passionné qu'il avoit pour la vie, il auroit aisement pensé comme le pape Paul III, qu'il se pourroit faire que Dieu commenceroit par luy à donner l'immortalité aux hommes, ou du moins qu'il le reserveroit après la fin de tous les siecles, pour faire l'epitaphe du monde, malgré ses gouttes qui l'attaquoient fort souvent, et qui l'obligeoient de dire en riant que la plus ordinaire de ses occupations estoit de se defaire et de se refaire; car quand elles l'avoient quitté et qu'elles s'estoient entierement escoulées, il reprenoit tout son embonpoint qu'elles luy avoient osté par la fievre qu'elles luy causoient toujours. Comme il estoit sanguin et qu'il avoit la peau delicate et fine, son teint ordinaire, qui estoit assez vif, luy revenoit facilement, et il sentoit du plaisir de se voir ainsy remis, ayant toute sa vie esté fort aisé de paroistre beau, et ayant souvent employé quelque soin à joindre pour cela l'art de l'ajustement aux graces de la nature. Cependant, le plus grand artifice qu'il y apportoit estoit la bonne chere qu'il aimoit et qu'il entretenoit par un bon cuisinier à ses gages, depuis que M. du Mans estoit retourné à Paris, et qu'il faisoit sa despense.

Il estoit grand mengeur comme sont presque tous les goutteux, mais il buvoit peu de vin. Il regaloit volontiers, par des repas aussy delicats qu'opulents et proprement servis, les personnes de qualité et de merite qui, passant par le Mans, luy faisoient l'honneur de le visiter. Vous sçavez, Monsieur, qu'il ne vous en fit pas un

mauvais un jour, qu'après vous estre tous deux entretenus, en gens remplis de sçavoir et de grandes connoissances dans les belles-lettres, ce que vous aviez faict l'un et l'autre sur les vers de Malherbe vous en ayant donné l'occasion et la matiere. Un de nos archidiacres[1] qu'il avoit appelé chez luy pour vous faire compagnie, et qui avoit esté present à votre conversation, sans avoir pu y prendre part, nous dit agreablement, lorsqu'on fut près de se mettre à table, qu'afin qu'il pust se vanter d'avoir parlé latin avec les doctes, il alloit dire le *Benedicite*, et que l'ayant commencé et recité jusques à la moitié, il ne put l'achever, et qu'il se trouva qu'il l'avoit oublié. Ce fut un evenement qui ne fut pas moins plaisant et propre à nous donner sujet d'en railler et de rire, qu'il nous parut singulier dans une personne de cette qualité, qui d'ailleurs avoit beaucoup d'esprit, qui ne manquoit pas de memoire, qui sçavoit fort bien la langue latine, qui avoit de la facilité à y faire des vers mediocres, et dont le talent estoit d'estre bon goguenard de province ; mais enfin, sa memoire, qu'il n'avoit pas exercée sur le *Benedicite*, s'en vengea et luy joua ce mauvais tour au besoin, en bonne compagnie[2].

[1] M. Lair. (Note écrite anciennement sur le manuscrit,—Ménage appelle cet ecclésiastique M. du Loir.)

[2] Ménage raconte ainsi cette anecdote :

« M. du Loir, official du Mans, n'étoit pas grand latin, mais il étoit » facétieux Un jour que j'étois au Mans, chez M. Costar, qui tenoit table » ouverte et qui l'avoit fort bonne et délicate, M. du Loir s'y trouva pour » dîner. Nous nous entretînmes fort longtemps de grec et de latin, M. Cos- » tar et moi, jusqu'à ce qu'on eût servi. M. du Loir, qui n'avoit point eu

Ces repas, dont je vous parle, Monsieur, outre toute l'abondance et toute la delicatesse que sa bourse et le bon goust de son cuisinier joint à sa capacité dans son art y pouvoient fournir, avoient tout l'ornement que le beau linge et un riche buffet garni de toutes sortes de vaisselle d'argent y pouvoient donner. Comme il estoit homme d'affectation et tout composé, tout y estoit dans un arrangement qu'on ne pouvoit troubler sans luy faire beaucoup de peine ; et afin de faire voir que rien ne luy manquoit, il se plaisoit à faire entrer dans les services du vin d'Espagne, du rossolis et autres differentes liqueurs, des jambons de Mayence ou de Bayonne, et quantité d'autres choses rares pour le pays du Maine, que ses amis de Paris luy envoyoient en eschange de plusieurs gelinottes de Mezeray, que vous avez dit estre beaucoup meilleures que l'histoire de ce nom.

S'il contentoit en cela sa vanité qui luy persuadoit que c'estoit faire voir son merite et la beauté de son esprit que de montrer les fruits qu'ils luy avoient produits, qui le distinguoient du commun et qu'il croyoit le devoir faire considerer de ses convives, il y trouvoit aussy quelque chose de solide pour luy-mesme qui estoit friant et mangeur, car il se tenoit longtemps à table, et il estoit ravy d'y entendre le bruit qu'y font l'aise et

» de part à notre conversation, dit : Messieurs, afin qu'on ne dise pas que » j'aie été si longtemps sans parler latin, permettez-moi de dire le *Benedi-* » *cite*. Sa demande étoit si juste qu'il eut toute permission de faire ce » qu'il vouloit. Il dit *Benedicite ;* nous répondîmes *Dominus ;* il continua » *nos et ea*..... ; mais la mémoire lui ayant manqué, il en demeura là et » n'en dit pas davantage. Nous en rîmes et nous nous mîmes à table. » (*Menagiana*. Paris, 1715, t. 1er, p. 283.)

la joye que cause un bon et grand repas, dans la liberté et la largesse qui en sont, à proprement parler, toute la fleur et ce qu'il y a de plus exquis dans la bonne chere.

Quand il mangeoit à son ordinaire, sans autre compagnie que celle de son disciple, M. le marquis de Lavardin, du nepveu dont je vous ay parlé, de M. Paucquet et de moy, qui estois son pensionnaire, il ne demeuroit qu'une heure à table. Aussitost qu'il en estoit sorty, s'il avoit quelque visite à faire dans la ville, il montoit à cheval pour y aller, et les dernieres années il se faisoit porter dans une chaise qu'il avoit faict venir de Paris exprès, et qui estoit très-propre et fort elegante. Quand il ne sortoit point, après s'estre tenu une heure ou une heure et demie assis, il se promenoit dans la chambre, appuyé sur un baston, et le plus souvent sur les bras d'un laquais, ou sur ceux de son lecteur ou de M. Paucquet. Après cet exercice, qui estoit grand pour luy, parce qu'il avoit de la peine à marcher, la goutte luy ayant gasté les pieds, aussy bien qu'elle luy avoit noué les mains, il se mettoit à l'estude, ce qui estoit le plus ordinairement à cinq heures du soir, et il continuoit jusques à huit, soit qu'il se fist lire, ou qu'il composast quelque lettre ou tout autre ouvrage qu'il eust entrepris. Il ne travailloit que bien rarement après le souper, et il employoit ce temps-là à entretenir M. de Lavardin sur ses leçons, ou dans quelque conversation qu'il lioit avecque nous agreablement et avecque gaieté jusques à dix heures qu'il s'alloit coucher; mais c'estoit particulierement les matinées qu'il donnoit, depuis sept heures qu'il estoit levé jusques à onze, aux lectures qui

luy estoient necessaires, et à la composition de ses ouvrages, ne souffrant que peu souvent qu'on l'y vinst interrompre, et refusant pour cela sa porte presque indifferemment à tout le monde. Il nous disoit là-dessus qu'il estoit fasché de ne se pas laisser voir aux personnes qui luy faisoient l'honneur de le venir chercher ou pour leurs affaires, ou pour s'entretenir avecque luy; mais qu'il l'auroit esté encores davantage de quitter son travail dans le temps que son esprit et son imagination, eschauffés par l'application qu'il y avoit, le luy rendoient facile, et le mettoient en estat de luy donner la beauté et les graces qu'il pouvoit recevoir, au lieu que lorsqu'il estoit obligé de l'interrompre, l'ardeur avecque laquelle il le soustenoit venoit à se refroidir.

Depuis onze heures jusques à midy, il faisoit repeter à M. le marquis de Lavardin les leçons qu'il luy avoit données à apprendre, et le soir, vers les cinq heures, il rentroit avecque luy dans le mesme exercice. Voilà ce qui estoit reglé à l'esgard de l'instruction qu'il donnoit à cet enfant. Il prenoit outre cela, differemment selon son loisir, beaucoup d'autres heures pour l'entretenir, comme au sortir du disner et du souper, et en quelques promenades qu'il faisoit avecque luy ou dans le jardin ou dans la chambre.

Le dernier des ouvrages auquel il s'appliqua fut ce qu'il appelloit son *Tacite*. Il estimoit singulierement cet auteur, comme plein de force et de vigueur, c'est-à-dire d'esprit, de penetration, de sens, de jugement et d'une connoissance pure et nette des differentes inclinations des hommes, de l'inegalité qui se trouve dans

leurs divers temperaments, des mouvements infinis que leur causent leurs interests, et enfin du bien et du mal où ils se portent par toutes les passions qui les dominent et qui les agitent en plusieurs manieres, selon qu'ils s'y laissent plus ou moins conduire. Il avoit travaillé pendant presque toute sa vie à bien entendre cet auteur, à penetrer dans la profondeur du bon sens qui y est contenu, et à esclairer son entendement des vives et rares lumieres qui y brillent partout. Il s'estoit appliqué avecque soin à en traduire les beaux endroits, et à faire differentes reflexions sur les matieres qui s'y rencontrent.

Il n'eut pas plustost donné son second volume de lettres [1], qu'il forma le dessein de revoir tout ce qu'il avoit desjà fait sur les ouvrages de ce grand maistre dans l'art de la politique et dans la science de juger des divers esprits des hommes pour les gouverner et les conduire. Il se mit à y travailler tout de nouveau, et à y faire des discours sçavans pour decouvrir l'importance des sujets qui y sont traités, tant en ce qui regarde la morale que le gouvernement des Estats, et generalement tout ce qui appartient aux fonctions de la vie civile. Pour cela il ne se proposa pas de traduire de suite cet auteur; il vouloit n'en donner que des extraicts et il auroit neantmoins joint ensemble ces extraicts par des liaisons agreables et finies qui en auroient fait un corps entier, et qui l'auroient fait paroistre de toute autre maniere qu'une simple

[1] Ce volume fut publié en 1659, in-4°. Il porte l'indication de *seconde partie*.

traduction ou qu'un simple commentaire; car il n'avoit garde de vouloir marcher sur les traces de quantité d'excellens hommes qui, quoique remplis d'une singulière doctrine et de beaucoup de génie, en ont desjà fait de tant de manieres qu'on ne sçait plus lesquels choisir. En effet, quand il est question d'esclairer quelqu'un qui s'attache à lire ces histoires, il se trouve si esblouy des diverses et inegales lumieres de leurs traductions et de leurs commentaires, qu'il n'y voit plus goutte. Sa vue naturelle luy auroit plus distinctement fait remarquer chaque chose, s'il avoit voulu s'en servir sans avoir recours à celle de ces guides ambitieux de faire paroistre leur savoir et leur estonnante lecture; car il ne s'en forme le plus souvent que de sombres nuages et des brouillards epais qui cachent malheureusement tout le beau et le bon qu'ils s'efforcent de descouvrir par des conformités de passages sans nombre ou par des explications detournées et qui ont plus de subtilité que de solide quand elles ne seroient pas entierement fausses comme elles le sont le plus ordinairement. En sorte que c'est proprement de ces sçavans-là qu'on peut dire : *faciunt nœ intelligendo ut nihil intelligam*, ou du moins, *ut nihil intelligamus*.

Il commença ce travail qu'il avoit resolu de dedier à M. le cardinal Mazarin, et dont il pretendoit faire son chef-d'œuvre, dès les premiers jours de l'année 1659, par la traduction de la Vie d'Agricola. Il occupa M. Paucquet à mettre en ordre ce qu'il luy avoit dicté, ou fait copier avant ce temps-là, et à chercher, dans le grand nombre de ses lieux communs et de ses extraicts, ce qui pouvoit entrer dans son projet. Il se fit lire cepen-

dant par son lecteur quantité de nos historiens françois, tant de ceux qui n'ont donné que des Memoires, que de ceux qui ont escrit des corps d'histoire. Il ajousta à la lecture de ces historiens celle de beaucoup de traictés de politique en latin ou en françois, en italien ou en espagnol. Il en fit non-seulement marquer les endroits qu'il croyoit luy pouvoir servir, mais il les fit encore copier dans un ordre qui estoit propre à les luy faire retrouver à point nommé dans le besoin qu'il en auroit.

Continuant tousjours ce travail, qui fut neantmoins interrompu par deux ou trois longs accès de sa goutte, il s'apperçut vers la fin de l'année, que ses jambes s'enfloient les soirs, qu'elles ne revenoient plus le matin dans leur premier estat, comme elles avoient fait autrefois dans quelques enflures qui avoient suivi sa goutte. Il remarqua qu'y faisant quelque impression marquée avecque ses doigts, elle y demeuroit des journées et des nuits entieres, et qu'elle ne s'effaçoit qu'avec un si long temps qu'il estoit aisé de juger que la chaleur naturelle y estoit presque esteinte et estouffée sous le froid de l'humeur hydropique qui s'en emparoit et y demeuroit la plus forte. Il sentit mesme quelque difficulté de respirer, qu'on ne nomma *asthme*, non plus que l'enflure des jambes *hydropisie*, que lorsque l'une et l'autre de ces maladies commencerent à se trouver dans toute leur puissance et si bien establies, que tous les remedes de la medecine n'avoient plus assez de vertu pour les vaincre : ce qui fut vers la fin du mois de janvier 1660.

Sa goutte le reprit, et il espera d'abord, suivant l'opinion des medecins et la sienne propre, que ce mal lui

serviroit de remede, et que les eaux qui s'estoient amassées dans ses jambes s'evacueroient avec la fluxion de la goutte ; mais il arriva que cette goutte fut moins forte et moins longue que d'ordinaire, et elle le laissa en plus mauvais estat qu'il n'estoit auparavant. Ainsi il se vit obligé de tourner ses esperances du costé du printemps, se proposant que cette belle saison ranimeroit sa chaleur naturelle, et que la jeunesse de l'année renouvelleroit en luy les forces et la vigueur que l'aage avoit moins esteintes ou affoiblies que la maladie, et sans se dire à soy-mesme comme Marot, dans une occasion pareille, avoit dit à François Ier :

Si je ne puis au printemps arriver,
Je suis taillé de mourir en hiver,
Et en danger, si en yver je meurs,
De ne pas veoir les premiers raisins meurs [1].

Il se persuadoit qu'il seconderoit puissamment la faveur d'un air plus doux et plus propice, en se faisant porter exactement tous les jours dans sa chaise, au defaut de ses jambes, que quelques nodus qu'il avoit aux doigts des pieds luy avoient depuis longtemps rendues de peu d'usage et que leur enflure d'hydropisie avoit tellement chargées qu'elles luy estoient devenues tout à fait inutiles. Il prétendoit que le secouement dans sa chaise luy seroit un exercice qui suffiroit, avec les autres remedes, à guerir entierement son hydropisie. Pour ce qui estoit de son asthme, dans l'amour tendre qu'il

[1] *Epistre au Roy pour avoir esté desrobé.*

avoit pour la vie où il goustoit toute la douceur qu'il pouvoit desirer du costé de la richesse et de la reputation, il ne le comptoit pour rien et il n'y vouloit seulement pas songer, ou si quelqu'un luy disoit qu'il pouvoit estre dangereux, il alleguoit pour ne point changer d'opinion plusieurs exemples de gens qui avoient vescu fort vieux avecque cette maladie et disoit que d'ailleurs elle le pressoit si peu qu'il ne devoit pas s'en mettre en peine.

Il employoit ces faux raisonnemens que luy fournissoit la passion qu'il avoit de vivre à se tromper soymesme : il se laissoit remplir de toutes les vaines esperances de guerison que luy donnoient ceux qui l'approchoient, soit qu'ils luy parlassent en cela de bonne ou de mauvaise foy, selon le bien qu'ils luy souhaitoient, ou sans autre dessein que de satisfaire à la complaisance qu'on est particulierement obligé d'avoir pour les malades que l'on traite plus delicatement à cause de l'estat de douleur et de faiblesse dans lequel ils se trouvent, et qu'il faut aider par des paroles douces et pleines d'excuses agreables.

Tant que le froid de l'hyver dura, il ne sortit point de sa chambre, où il se tenoit tousjours près d'un bon feu. Il y continua de se faire lire tout ce qui luy pouvoit servir au dessein de son Tacite. Il en composoit mesme souvent certains endroits pour lesquels il se voyoit suffisamment de matieres amassées.

Aussitost que quelques beaux jours parurent, au mois de mars, il sortit de l'evesché dans sa chaise, et alla jouir de leur douceur dans les allées du jardin de M. le marquis

de Lavardin, que vous sçavez qui est dans un des faux-bourgs de cette ville, fort peu esloigné de la maison de l'evesché. Il ne sortoit point toutesfois de sa chaise; il s'y faisoit porter et mesme secouer de dessein par ses porteurs, qu'il obligeoit pour cela, par quelque recompense plus particuliere qu'il leur donnoit, d'aller une espece de trot. Il appelloit cette despense *le prix de sa vie.* Comme nous nous y trouvions M. Paucquet et moy avec M. de Lavardin, son disciple, lorsque les porteurs, pour se reposer, l'avoient mis près du lieu où nous étions, nous nous entretenions avec luy, tantost serieusement, et tantost et le plus souvent mesme avec enjouement, et cela luy faisoit passer avec grand plaisir tout le temps qu'il y estoit.

Les premiers jours du mois d'avril, il fit fort beau; l'air se radoucit extraordinairement, et cela fit penser à M. Costar qu'il devoit desormais quitter la demeure de la maison espiscopale qui est sombre; principalement dans ce qu'elle a d'appartements bas où il s'estoit logé pendant l'absence de M. l'evesque, comme luy estant plus commodes à cause de la difficulté de monter dans le sien, qui estoit tout au haut de la maison. Ainsy il se fit meubler le principal appartement de la maison du jardin dont je viens de vous parler et qui est fort de votre connoissance.

Il n'y avoit encore demeuré que trois ou quatre jours, lorsque le dixieme de ce mesme mois d'avril, sur les quatre à cinq heures du matin, soit que l'air plus epuré par le soleil qui commençoit à avoir plus de force eust penetré son poumon plus avant et l'eust plus entièrement rempli de son feu, soit que l'agitation qu'il avoit eue plus

qu'à l'ordinaire l'après-disnée du jour precedent dans sa chaise, l'eust emu davantage, il fut violemment attaqué d'un transport au cerveau. Il luy dura une grande heure et luy fist perdre tellement connoissance, qu'il ne se souvint point, quand il en fut revenu, de ce qui s'estoit passé durant tout l'accès de ce grand mal et qu'il ne sceut le secours qu'on luy avoit donné, que par le recit qu'on luy en fit. Il receut ce secours fort à propos, par le hasard qui voulut que son valet de chambre, qui s'estoit levé, l'entendist faire quelque bruit; la garde-robe estant fort proche de sa chambre, cela l'obligea d'y entrer et de s'approcher de son lit; et l'y voyant tombé dans un esvanouissement entier, il appella fort viste ceux de ses gens qui se trouverent les plus proches, et ils s'employerent tous utilement à faire ce qu'ils crurent le plus propre à le retirer de ce perilleux estat.

M. Paucquet n'eut point part à l'alarme des autres domestiques, ny aux secours qu'ils luy donnerent. Il ne fut eveillé que lorsque son maistre, estant degagé de ce transport au cerveau, l'envoya querir, par un laquais, à l'extremité du jardin, où il logeoit dans un petit corps de logis que M. Costar s'estoit fait ajuster sur des ecuries, pour son appartement, toutes les fois que M. du Mans venoit demeurer en ce jardin; ce qui avoit donné occasion à celui-là mesme qui se trouva court de memoire en son *Benedicite*, de faire sur-le-champ ces deux vers:

> Ce Costar si fameux, cet homme sans égal,
> N'est donc que d'un étage au-dessus d'un cheval?

M. Paucquet, à qui le laquais dist tout ce qui venoit

d'arriver à leur maistre, le vint promptement trouver ; et comme M. Costar, qui l'aimoit fort, venoit d'apprendre le danger où on l'avait veu, et qu'il en estoit estonné, il s'attendrit extresmement dès qu'il apperceut ce domestique. Il versa mesme quelques larmes qui firent aussy pleurer M. Paucquet de son costé, et dans ce mutuel sentiment de leur affection dont ils se trouverent fort emeus, le malade dist à M. Paucquet que, s'il le vouloit, il luy resigneroit tous ses benefices, comme il luy avoit desjà asseuré son autre bien par le testament fait en sa faveur.

M. Paucquet, bien aise de cette proposition, mais en estant neantmoins surpris, luy répondit, en pleurant sans doubte autant de joye que de douleur, qu'il ne devoit pas y songer, que son mal ne seroit rien, et qu'il ne le croyoit pas en danger de mourir.

On me vint dire à l'evesché, où j'estois logé, la nouvelle de ce qui estoit arrivé à M. Costar. Il estoit alors sept heures du matin. Je fus le voir le plus tost que je le pus, et entrant dans la cour du logis du jardin, je rencontray M. du Chesne, qui est un medecin d'une grande reputation, qu'il s'est acquise par une très-grande estude et par une très-longue experience dans les choses de son art. Il a fait paroistre de considerables effets de l'un et de l'autre en toutes sortes d'occasions, non-seulement sur des *ames viles*, à parler selon le monde, mais encore sur celles qui sont de la plus précieuse matiere et de la plus grande importance. Comme je vis qu'il sortoit d'auprès du malade, je luy demanday ce qu'il en pensoit ; il me respondit, qu'à ne me rien dissi-

muler, il croyoit qu'il estoit impossible de le guerir, y ayant dans l'asthme et dans l'hydropisie une complication de maux qu'il avoit tousjours reconnue plus puissante que les remedes; que tout ce qu'il pouvoit faire estoit de luy allonger de quelque peu sa vie. Il m'ajousta qu'il avoit dit la même chose à M. Paucquet.

Je quittay ce medecin à la porte, et je m'en allay dans la chambre du malade, où je trouvay M. Paucquet. Il en sortit aussitost que j'y fus entré, me laissant seul avec son patron. Et comme je l'ay sceu du depuis, il courut chez un notaire de ses amys, logé dans le voisinage, pour luy faire dresser une procuration *à résigner*, de tous les benefices de son maistre, qui estoient son archidiaconé, que nous appellons de Sablé, sa chanoinie et sa cure de Niort.

Ce patron me conta cependant l'estat auquel il s'estoit trouvé avant qu'il se fist un transport à son cerveau. Il me dit qu'il s'estoit eveillé après avoir bien dormy, et que, se sentant extresmement esmeu, il avoit tasché d'appeller son valet de chambre ; mais que, dans l'instant mesme, il s'estoit trouvé saisi d'une foiblesse, et avoit perdu toute connoissance, sans avoir souffert le moindre mal. Il continua de me dire que, revenant de cet estat auquel il avoit esté insensible, il se trouvoit extresmement foible et fatigué, et qu'on luy venoit d'asseurer qu'il avoit esté long-temps sans pouls, et presque sans haleine; qu'on l'avoit fort tourmenté pour le faire revenir; que la vapeur qui luy estoit montée au cerveau s'estant enfin dissipée, il avoit envoyé querir M. Paucquet; qu'il ne l'avoit pu voir sans estre fort touché, et qu'il luy avoit

mesme proposé de luy resigner tous ses bénéfices ; mais que ce pauvre garçon (c'est ainsy qu'il me parla) avoit rejetté cette proposition qui luy donnoit une trop terrible image.

Je louay sa bonté et sa reconnoissance pour les anciens et constans services que luy avoit rendus M. Paucquet, et cela ne luy deplut pas ; car c'estoit l'homme du monde qui aymoit le plus passionnement les louanges, et qui en donnoit aux autres le plus volontiers. Il en avoit fait une habitude si grande, qu'il louoit le plus souvent sans sujet, et sans apparence de sujet, parce qu'il tenoit pour maxime que le plus puissant et le plus indubitable moyen de gagner les bonnes graces des hommes, et de s'en attirer l'approbation et les louanges, estoit de leur applaudir en toutes manieres, et sans craindre de les trop flatter ; d'autant que s'ils refusoient d'abord ces sortes de parfums, par le mouvement d'une veritable et sincere modestie, ce qui estoit rare, ils ne laissoient pas de s'y plaire à la fin, de s'en laisser toucher et de s'en entester.

Cependant cette conduite, dont il avoit fait une si grande habitude qu'elle luy estoit passée en nature, et qu'à cause de cela mesme j'avois plusieurs fois combattue inutilement, luy estoit fort desavantageuse, en ce que les personnes de bon sens l'en estimoient beaucoup moins, et le regardoient comme un homme qui manquoit de jugement, ou prostitué à toute sorte de flatterie basse et inconsidérée ; outre qu'il estoit en cela si doucereux, si ajusté, et si egalement complaisant, qu'il y en avoit peu qui ne trouvassent sa conversation, où le *non* ne

pouvoit trouver place, sans sel et trop languissante, quelque chose qu'il y fist entrer, ou par sa memoire, ou par son imagination qui estoient l'une et l'autre fort vives, en sorte qu'on luy pouvoit dire, comme fit un ancien à quelqu'un qui estoit tousjours d'accord avec luy: «Respon-» dez-moi une fois *non*, afin que l'on puisse reconnoistre » que nous sommes deux. » Mais cela soit dit, Monsieur, s'il vous plaist, en passant.

Revenons à ce qu'il me fit voir touchant sa bonne volonté pour M. Paucquet : comme je ne le croyois pas si malade qu'il l'estoit, quelque reflexion que j'eusse peu faire sur ce que m'avoit dit le medecin, et que je presumois de M. Paucquet qu'il luy avoit parlé de bonne foy, je l'exhortay seulement à prendre courage et à ne se pas trop alarmer de son mal, afin que la gaieté de son esprit et les agreables images qu'il luy fourniroit luy servissent de premiers remedes. Nous continuions quelques autres discours de cette sorte, lorsque M. Paucquet m'envoya dire par un laquais, qu'il y avoit quelqu'un dans la cour qui desiroit de me parler. Je sortis de la chambre et je trouvay dans cette cour M. Paucquet luy-mesme. Il me demanda d'abord de quoy nous nous entretenions, et luy en ayant fait le récit, je luy dis ensuite que je croyois, sur ce que je sçavois que luy avoit declaré M. du Chesne, qu'il connoissoit comme moy pour un medecin de grande experience et fort certain dans ses pronostics, qu'il avoit tort de ne pas donner tout l'ordre qu'il pouvoit à ses affaires, en acceptant l'offre que luy faisoit son patron de le faire aussy bien son successeur qu'il l'avoit déjà fait son heritier.

Il me repliqua qu'il avoit esté surpris de cette proposition; que, dans ce moment-là, il n'avoit pas eû le loisir de penser à ce qu'il devoit faire, et qu'il avoit respondu sans songer à ce qu'il devoit dire, mais qu'il me prioit de rentrer et de faire ce qu'il me seroit possible pour entretenir son maître dans la bonne volonté qu'il avoit pour luy; qu'il venoit de donner ordre à son notaire de dresser la procuration *à résigner*, et de la tenir toute preste à signer; que ce notaire la luy apporteroit dans peu de temps, et que je l'obligerois infiniment si je la luy pouvois faire passer. Ce fut assez pour me donner dans cette affaire toute l'ardeur necessaire à la faire reussir, car j'avois pour M. Paucquet toute l'affection sincere et pure qu'il pouvoit desirer. Je ne m'arrestay pas alors à faire reflexion sur ce procedé, où il y avoit plus d'interest que de veritable et tendre amitié, puisqu'elle ne le rendoit capable que d'une mediocre douleur qui ne l'empeschoit point de songer aussy tranquillement qu'il faisoit à ses affaires, dans un temps où il devoit avoir devant les yeux la perte d'un homme avecque lequel il avoit passé trente années, qui l'avoit sans cesse caressé, et qui luy avoit dejà fait de grands biens.

Je rentray donc dans la chambre du malade, et m'estant assis auprès de son lit, il me dit qu'il se trouvoit de mieux en mieux, et qu'il s'assuroit qu'en la belle saison où l'on entroit, les remedes de son medecin, et l'exercice, qu'il feroit autant qu'il luy seroit possible, le tireroient entierement de son hydropisie, qui estoit ce qui pouvoit se trouver de plus perilleux dans sa maladie. Je luy

respondis que l'hydropisie seule n'estoit pas extresmement à craindre, que de mesme l'asthme sans se guerir, en plusieurs personnes se portoit longues années; mais que ce qui me faisoit de la peine estoit la complication de ces deux maladies, et qu'encore que je ne le crusse pas dans un extresme et pressant danger, je ne laissois pas de croire qu'il y avoit à craindre; qu'au reste, parce qu'il avoit dejà commencé, par son testament, à disposer de ce qu'il possedoit de meubles en faveur de M. Paucquet, et qu'il luy avoit en cela donné des sensibles marques de son affection, qu'il feroit bien encore de couronner ce bon œuvre par la résignation de ses benefices, que je le luy disois dans la pensée qu'il me venoit luy-mesme d'apprendre qu'il en avoit eue. Il me repliqua que rien ne pressoit, et que M. Paucquet ne le vouloit pas. Je luy repartis qu'on devoit tousjours estre pressé de faire le bien, quand on le pouvoit faire aussy à propos et avec autant de justice; qu'il avoit à l'heure présente occasion de le faire; qu'il le feroit d'autant plus obligeamment et de meilleure grace, qu'il le feroit sans qu'on luy eust demandé et sans qu'on le desirast mesme de luy. Au surplus, qu'en cette resignation, faite de cette genereuse et liberale maniere et où il donneroit à M. Paucquet une insigne preuve de la bienveillance qu'il avoit pour luy, et du soin qu'il prenoit que ses longs services ne demeurassent pas sans toute la recompense qu'ils meritoient, il ne couroit aucun risque de se voir despouillé, parce que, resignant ses benefices à un domestique, dans la maladie où il se trouvoit, s'il en guerissoit, ce resignataire ne prendroit point de possession, et qu'ainsy il

arriveroit heureusement qu'il auroit donné tout ce qu'il pouvoit donner, sans se dessaisir, et sans qu'il luy en coutast rien; que s'il arrivoit, ce qu'il ne devoit pas seulement s'imaginer le moins du monde, que M. Paucquet fust assez ingrat et assez aveuglé pour le vouloir deposseder contre son gré, le *regret*[1], qui avoit esté en cas pareil jugé juste et legitime, luy seroit seur et indubitable.

Ces raisons le toucherent, et, par plusieurs autres que je luy dis encore en faveur de M. Paucquet, que je croyois alors plus honneste homme qu'il ne l'estoit en effet, j'obligeay M. Costar à me respondre qu'il songeroit à ce que je venois de luy dire; qu'il verroit à l'après-disner ce qu'il auroit à faire, puisqu'il n'y avoit rien d'extresmement pressé, le depart du courier de cette ville pour Paris n'estant qu'au lendemain au soir; cependant qu'il voyoit bien que j'estois un bon homme et plein de bonne et veritable amitié pour M. Paucquet et pour luy, qu'il m'en estoit obligé, et qu'il m'en remercioit.

Comme nous en estions là, M. Paucquet rentra dans la chambre pour dire à son maistre que quelqu'un de ses amis de la ville, qui avoit sceu ce qui luy estoit arrivé, estoit venu pour en apprendre des nouvelles, et desiroit de le voir, si cela ne l'incommodoit point. Le malade fut bien aise de cette visite. On fit entrer son amy, et

[1] Le *regret*, en matière bénéficiale, étoit la faculté de revenir sur la résignation et de révoquer la procuration *ad resignandum* donnée par le bénéficier cédant, dans certains cas d'ingratitude. (*Répertoire de Jurisprudence* de Merlin, v° *Office*, § x.)

je le quittay pour m'en aller à l'esglise. Il estoit alors neuf heures. Je revins vers les onze heures, et je commençois à m'entretenir avec M. Costar qui s'estoit senty assez fort pour se lever, et on l'habilloit quand le notaire vint apporter à M. Paucquet la procuration *à résigner*.

M. Paucquet envoya à l'instant mesme un laquais me dire à l'oreille, en prenant son temps, comme il le luy avoit commandé et que son maistre ne s'en apperceût pas, qu'il me prioit de passer dans la salle, ce que je fis fort viste, et là il me mit entre les mains cette procuration, me priant de ne point perdre de temps et de la faire signer le plus tost qu'il me seroit possible. Estant rentré, je menageay la chose, de sorte que je fis signer à M. Costar la procuration, et je la signay moy-mesme comme temoin : mais je ne pris pas garde qu'il y avoit deux clausés rapportées dans les marges, et je ne les fis ny signer, ny parapher. M. Paucquet, à qui j'allay remettre cet acte entre les mains, dans cette mesme salle où il m'attendoit avec impatience, ne prit pas garde, non plus que moy, à ce qui y manquoit ; mais le notaire, à qui il le rendit pour le parfaire en le signant, vit qu'il n'estoit pas revêtu de toute la forme qui lui estoit absolument necessaire ; il le luy redonna, afin qu'il y fist adjouster ce qui y manquoit. M. Paucquet s'adressa encore à moy pour cela, me priant d'achever ce que j'avois commencé. Ce fut en cet endroit où j'eus le plus de peine, car, outre que les nodus que sa goutte luy avoit fait aux doigts luy ostoient à la liberté d'escrire, et qu'il y avoit une peine très-grande qui luy faisoit fuir ce travail, il luy estoit sans doute passé d'autres

choses dans l'imagination qui estoient contraires à ce qui l'avoit porté à signer cette procuration ; de sorte que la luy presentant une seconde fois pour en signer ce qui estoit rapporté dans les marges, il me dit assez brusquement qu'il le feroit à son loisir, que rien ne pressoit, et qu'aussy bien nous estions demeurés d'accord, luy et moy, qu'il falloit escrire à M. du Mans avant toutes choses, par la reconnoissance qui oblige indispensablement de rendre à son patron ce qui luy est dû, quand il est question de disposer du bien qu'on en a receû, et par la civilité ordinaire, qui ne peut souffrir sans se detruire qu'on n'avertisse pas le premier ce patron d'une chose que l'on fait et qui doit ensuite paroistre à la vue de tout le monde, surtout quand on est encore dans sa propre maison, et qu'on en reçoit tous les jours de bons traitemens et des marques d'amitié qui engagent à y repondre, à moins d'estre sans cœur et de se vouloir deshonorer.

Je respondis à cela qu'en ce qui regardoit M. du Mans, son bienfaiteur et son patron, je demeurois tousjours dans la resolution que nous avions prise ; qu'il se devoit souvenir qu'il m'avoit dit qu'il luy escriroit, et qu'il luy envoirroit mesme sa procuration, en le priant de l'agréer et de la faire mettre entre les mains du banquier pour l'envoyer en cour de Rome, s'il trouvoit bon qu'il eust ainsy disposé du bien qu'il avoit receû de luy ; que je croyois comme luy que la bonne volonté que ce prelat avoit pour M. Paucquet luy feroit extresmement approuver la chose, et qu'il le loueroit d'avoir choisy pour son successeur un homme qui avoit

tousjours eu part aux services qu'il luy avoit rendus, et qui, en beaucoup de rencontres, avoit fait paroistre toute sorte de zele pour ses interests ; qu'au reste, s'il estoit d'un autre sentiment, il luy offroit de s'y soumettre entierement, et le prioit de luy prescrire ce qu'il desireroit en cette occasion. Partant qu'il n'y avoit qu'à executer cette sage resolution et que pour cela mesme il estoit de besoin qu'il mist la procuration en estat d'estre envoyée à M. du Mans.

Cela ainsy dit, je parlay ensuite d'autre chose, et sortant peu après, je laissay l'acte tout desploié sur une table auprès de laquelle il se mettoit dans une chaise de brocatel de Venise[1] qu'il avoit fait faire pour luy servir dans ses maladies ; car il estoit bien aise de se montrer en toutes choses propre, ajusté et opulent.

Le voyant l'après-disner de meilleure humeur, je m'approchay de la table et j'y maniay la procuration que j'y avois laissée. Je voulus par là m'attirer sa demande de ce que je faisois, ne doutant pas que, de la distance où j'estois, il ne faisoit qu'entrevoir les objets, sa veûe estant extresmement courte, et qu'il seroit curieux de savoir quel papier j'avois à la main. La chose reussit comme je l'avois pensé, en faveur de M. Paucquet, et respondant à ce qu'il me demandoit, je luy dis que c'estoit la procuration *à resigner* ses benefices, que je luy avois desjà fait entendre qui estoit imparfaite, en ce que son seing manquoit en deux endroits.

[1] C'étoit une étoffe de coton ou de bourre de soie qui imitoit le brocard. (*Dict. de Trévoux.*)

Il me repliqua que je la laissasse sur la table, et qu'il l'acheveroit.

Dans ce même temps-là, M. Paucquet entra dans la chambre, et je demanday au malade s'il vouloit luy dicter la lettre qu'il avoit resolu d'escrire à M. du Mans, me semblant qu'il estoit en estat de le faire aisement, la chose ne demandant pas de meditation pour un homme qui s'exprimoit aussy facilement que luy et qui voyoit aussy viste ce qu'il avoit à dire en chaque matiere. Il me repartit qu'encores que ce que je luy disois fust vray, neantmoins il ne se trouvoit pas à cette heure-là disposé comme il eust voulu pour faire cette lettre, et qu'il esperoit qu'il seroit le lendemain plus en humeur de la faire.

M. Paucquet prit la parole, et dit qu'il n'estoit point de besoin qu'il la luy dictast; qu'il l'alloit faire luy-mesme; qu'il la luy feroit voir ensuite, et qu'il l'adresseroit à Mme la marquise de Lavardin, qui estoit leur bonne amie, et qui avoit accoustumé de vouloir bien se charger de toutes leurs requestes, et d'en solliciter l'effet auprès de M. du Mans. M. Costar approuva cette proposition, et M. Paucquet passa dans un cabinet proche, où ils se retiroient d'ordinaire pour estudier et pour escrire.

En ce mesme temps-là M. Costar me demanda si j'avois une plume, et si je voulois donc qu'il achevast ce qu'il avoit commencé. Ce mouvement luy vint de ce que M. Paucquet s'offrit de le decharger de la peine de faire une lettre, qui luy donnoit sans doute des images qui luy faisoient peur; car si son esprit estoit beau, il estoit aussi

fort petit et fort faible; et d'ailleurs il est vray que les moindres choses font souvent des impressions dans notre imagination que les plus claires et les plus fortes raisons n'y sauraient faire. Je luy respondis que j'en allois querir une. J'entray pour cela dans le cabinet où estoit M. Paucquet, à qui l'ayant demandée, il me la donna le plus viste et la meilleure qu'il put, me tesmoignant une grande joie et un grand ressentiment du soin que je prenois de ses affaires.

Quand j'eus donné cette plume au malade, il griffonna comme il put son nom aux marges de cet acte, ainsi qu'il avoit desjà fait en le signant la premiere fois; car il avoit les mains tellement nouées de gouttes et si tremblantes, que ce qu'il formoit de caracteres estoit plustost un griffonnage que de l'escriture lisible [1]. Il y avoit près de quinze ou seize ans qu'il n'escrivoit plus du tout, si ce n'estoit seulement son nom, dans les occasions où il ne pouvoit s'en dispenser.

Cette affaire estant ainsy achevée, M. Costar avec M. Paucquet trouverent à propos que j'escrivisse à Mme la marquise de Lavardin le recit de l'*accident* qui lui estoit arrivé; il appelloit ainsi le violent transport au cerveau que luy avoit causé son mal, et ils m'en prierent; M. Paucquet nous faisant croire qu'il manderoit seulement au nom de M. Costar à M. du Mans la resolution qu'il avoit prise de le faire le *résignataire* de ses bene-

[1] Il est extraordinaire que le notaire ait manqué à son devoir au point de ne pas recevoir lui-même la signature de Costar. Une procuration *ad resignandum* étoit, relativement aux bénéfices, une véritable donation entre-vifs, et par conséquent un acte très-important.

fices, sous son bon plaisir. Nous crusmes qu'il ne manqueroit pas à faire ce qu'il nous disoit. Il n'en fit cependant rien, dans la crainte que ce prelat n'apportast quelque changement dans cette affaire qui luy donnoit une extresme joye. Il s'efforçoit neantmoins de la cacher sous une tristesse apparente et affectée; mais il sçavoit si peu jouer son personnage, que souvent il y demeuroit court, permettant à cette joye de se faire du moins entrevoir. Cela me faisoit d'autant plus de peine, que j'avois occasion d'en juger que cet homme n'estoit pas aussy remply d'honneur et de probité que je l'avois cru jusques alors, et qu'il s'eschapperoit fort, et qu'il seroit mal conduit, quand il seroit son propre maître et suivroit ses inclinations.

Je pourrois, Monsieur, faire icy quelques reflexions sur les divers changements de volonté des hommes et les divers mouvements de ces volontés, qui sont contraires à ce qu'on appelle faire sa fortune, ou qui agissent en sa faveur et qui la procurent, mais je me contenteray de vous dire que, peu de temps après que je fus arrivé au Mans, en mars 1652, m'entretenant un soir avec M. Costar des services qu'il recevoit de M. Paucquet dans ses etudes et en toutes les autres choses où il en avoit besoin, je luy dis, pour rendre plus d'offices à ce dernier que j'aimois parfaitement, à cause de beaucoup d'amitié qu'il m'avoit alors témoignée plus toutefois en apparence qu'en effet, que je ne doutois pas qu'il ne le fist son successeur, pourveu qu'il eust le loisir de disposer de ses benefices en mourant. Il me respondit à cela que je ne connoissois guère Paucquet, que c'estoit un franc

ivrongne et un fou, auquel il n'auroit garde de se fier, et que si ce n'estoit qu'il le retenoit sans cesse, il luy feroit mille affronts. Cependant, lorsque le temps de sa fin fut venu, il ne se souvint plus de l'humeur de cet homme. Il ne fut pas capable de penser, par toute la connoissance longue et certaine qu'il en avoit, au peu d'honneur que luy feroit une telle disposition de ses benefices.

Les jours qui suivirent celuy-cy furent assez calmes pour le malade, qui se remit mesme à travailler à la traduction de la Vie d'Agricola qu'il avoit commencée auparavant, et il l'acheva.

Il luy reprit peu de temps après un accès de sa goutte; mais il fut tres-leger, et la fluxion, qui avoit changé son cours ordinaire, se jeta sur la poitrine, et augmenta beaucoup son asthme. Voyant qu'il ne se guerissoit point, et qu'il sentoit mesme ses forces diminuer, il s'en prit à son medecin, croyant que c'estoit sa faute de ne l'avoir pas desjà guery, ou du moins de n'avoir pas davantage avancé sa guerison, il voulut qu'on luy fist venir un homme qu'on luy dit estre très-habile et très-expert à guerir de pareilles maladies que la sienne. Il se persuada mesme que ce nouveau medecin, demeurant dans le bourg de Conlie, qui est le plus considerable et le principal du marquisat de Lavardin, auroit un soin plus particulier de luy, et qu'il ne manqueroit pas, pour lui rendre la santé, d'employer tous les secrets de son art et ses meilleures et plus efficaces drogues. Ce nouveau medecin, qui n'estoit qu'un apothicaire de village, et qui s'estoit mis dans une si grande reputation parmy les paysans,

qu'elle estoit venue jusque dans la ville, fut receû comme un souverain Esculape, sans aucun examen, et sans que le malade se mist en peine de luy faire connoistre sa maladie; ny sans que luy-mesme, qui devoit sçavoir ce qu'il entreprenoit, voulust seulement escouter ce que je taschay de luy en apprendre. Il se contenta de parler aussy magnifiquement qu'il put de son remede, qu'il pretendoit specifique, de raconter quantité de cures singulieres et merveilleuses qu'il assuroit avoir operées, et de nous promettre dans fort peu de temps toutes sortes d'heureux succès, sans vouloir qu'on luy respliquast, et exigeant de nous absolument une entiere confiance en ses promesses. Car si on luy disoit que l'hydropisie, non-seulement estoit toute formée, mais qu'elle luy gagnoit desjà le ventre, il respondoit: «J'en ay bien veû d'autres;» que l'asthme estoit fort enflammé et fort puissant : « J'en ay veû bien d'autres ; » que la fievre, quoyqu'elle ne fust pas violente, estoit presque continue ; qu'il prist garde que son remede ne donnast plus d'inflammation à l'asthme qui la luy causoit : « J'en ay veû bien d'autres ; » et point d'autre response à ce qu'on pouvoit luy dire. Ce qui est le style ordinaire de tous les charlatans et de tous les ignorants qui debitent un remede, dont ils ne connoissent ny les qualités, ny le temps et la maniere de s'en servir à propos sur les differents sujets qui ont esté les premiers trompés par quelque guerison que le hazard et un bon et fort temperament ont faites, plustost que la vertu de la drogue qu'ils ont donnée à prendre, ou appliquée sans discernement et sans considerer si elle convenoit ou non à leur patient. Ce qu'il y a de plus fascheux, c'est qu'il

arrive rarement que cette drogue soit comme l'on dit de l'onguent *miton mitaisne*, parce que presque tousjours quand elle n'est pas capable de guerir elle est un poison.

Cependant il parut si ferme en ses promesses et il sceût si bien nous faire valoir son merite et celui de son secret, qu'il me fit esperer, comme aux autres, qu'il gueriroit M. Costar. Ce qui m'y porta particulierement fut que ses drogues eurent d'abord quelque force, en ce qu'elles diminuerent l'extresme inquietude que causoit au malade une vehemente chaleur qu'il sentoit repandue par tout son corps, surtout dans le creux des mains et à la plante des pieds. M. Costar eut tant de joie de ce soulagement, et il en conceût une si ferme esperance d'une entiere et parfaite guerison, qu'il ne songea plus qu'à se bien divertir. Il fit mesme inviter à disner avec luy quelques-uns de ses plus familiers amis. Il fit luy-mesme souvent répéter M. de Lavardin, qui estoit encore son disciple. Il fit venir des violons dans sa chambre, et quelques chantres à qui il fist chanter des airs qu'ils luy disoient estre nouveaux. Il s'imaginoit que cette gaieté qu'il se donnoit exciteroit la chaleur naturelle, la rendroit victorieuse de celle qui n'estoit qu'estrangère, et, secondant les remedes, les feroit plus promptement agir. Pour augmenter encore les mouvements de cette joye, quoiqu'il n'eust qu'une fort mauvaise voix, il chantoit luy-mesme, et il fit quelques petits couplets de chansons assez mal rimés.

Cela me donne occasion, Monsieur, de n'oublier pas de parler d'une chose qui est assez singuliere dans un homme de lettres qui aymoit passionnement la poësie :

c'est qu'il n'a fait en sa vie que si peu de vers qu'on peut dire qu'il n'en a point fait. Et je ne sçay de sa façon que cette épithalame :

Dieu veuille que le blond hymen
Vous soit bien favorable ! *Amen !*

qu'il donnoit au petit Nau, alors son laquais, qu'il vouloit faire passer pour avoir beaucoup de penchant à la poësie, et rimer naturellement.

Il fit outre cela une épigramme dont il feignit aussy que ce petit laquais, qui d'ailleurs avoit de l'esprit, estoit l'auteur. Ce fut à la louange d'une femme de chambre de Mme la marquise de Lavardin, qui estoit une grande fille brune, qui, dans une grande jeunesse, avoit les dents très-blanches et fort belles. Je ne me souviens pas des premiers vers, où il se disoit à luy-mesme qu'elle se moqueroit de l'offre de ses services, et de la déclaration qu'il alloit luy faire de son amour ; mais je sçay que cette épigramme finissoit ainsy :

Elle va rire à tes despens ;
Mais, petit Nau, tu t'en consoles,
Si tu n'as de belles paroles,
Tu verras de fort belles dents.

Il fit aussy quelques couplets de chansons sur des airs du temps, c'est-à-dire quelques vaudevilles ; et comme il connoissoit qu'il n'avoit point de genie pour la poësie, il n'avoit pas voulu s'y appliquer. M. de Voiture, qui estoit un excellent juge de ces sortes de talents, luy dit par raillerie dans la lettre huictiesme

de leurs *Entretiens*, en luy repondant touchant quelque vers de sa façon qu'il luy avoit envoyés : « Mais » je crois que vous aimez mieux que je vous loue de » vostre poësie que de vostre prose, car Aristote dit » que *sur tous les ouvriers, le poëte est amoureux de* » *son ouvrage*. En vérité, vos œuvres poétiques sont » admirables, et je veux mourir si vous ne faites des » vers comme Cicéron[1] ! »

Il luy avoit dit de mesme dans la precedente, qui est la seconde de leurs *Entretiens*, par une pareille raillerie, qu'il faisoit sur quelques vers françois qu'il avoit composés en traduisant une epigramme grecque : « Je » trouve au reste votre version du grec en vers françois » fort heureuse ; mais dites le vray, combien de fois » avez-vous invoqué Apollon pour cela[2] ? » Ce que M. de Voiture luy disoit pour luy faire entendre qu'il paroissoit en ses vers qu'il avoit eu bien de la peine à les faire, qu'ils ne couloient pas de source, qu'ils avoient esté mis ensemble à force de machines et d'engins, et enfin qu'Apollon n'avoit cedé qu'à son importunité pour luy aider à se tirer de l'embarras où il s'estoit jeté de gaieté de cœur, et dont il ne pouvoit se degager sans son secours.

Cependant il disoit avecque Montaigne : « L'histoire, » c'est plus mon gibier ou la poësie que j'ayme d'une » particuliere inclination ; car, comme disoit Cleanthes, » tout ainsi que la voix contraincte dans l'estroict canal

[1] *Entretiens*, p. 87.
[2] *Entretiens*, p. 38.

» d'une trompette sort plus aigüe et plus forte ; ainsy » me semble-t-il que la sentence pressée aux pieds » nombreux de la poësie s'eslance bien plus brusque- » ment, et me fiert d'une plus vifve secousse[1]. » Il est vray qu'il estoit persuadé que c'estoit chez les excellents poëtes que se rencontroit la sublime, la douce, la vive eloquence, differemment selon les genres differents de leurs poësies; que les lumieres estoient plus pures et plus brillantes chez eux que chez les orateurs ; que les expressions y estoient plus nobles, plus fines et plus surprenantes ; que les inventions ingenieuses, touchantes, merveilleuses et adroites couloient toutes des sources qu'ils avoient ouvertes ; que les poëtes avoient les premiers trouvé les diverses figures, et qu'ils avoient enseigné l'art de s'en bien servir, pour exciter dans les esprits d'infinis mouvements, comme Plutarque l'a dit de Sapho, en la comparant à Cacus, fils de Vulcain, qui jetoit feu et flammes par la bouche ; qu'ils avoient en un mot fait voir les graces du discours avec tous leurs appas, leurs attraits et leurs charmes, aussy bien que cette puissance avec laquelle le poëte tonne, esclaire, foudroye, et emporte à son gré les volontés les plus mutines et les plus rebelles ; il disoit enfin que les beaux vers, la noble et la grande poësie luy sembloient autant au-dessus de la bonne et de la belle prose, que le langage des Dieux est au-dessus de celuy des hommes, et que c'est une *monnoye d'or, qui a beaucoup de prix, quoyqu'elle ait peu de masse et peu d'etendue.*

[1] *Essais de Montaigne*, liv. Ier, chap. 25.

C'est ce qui l'avoit obligé d'apprendre tout Horace par cœur, et les plus beaux endroits des autres poëtes, tant grecs que latins. Il les avoit traduits en prose, avec toute la delicatesse, toute la force et l'eloquence qu'il avoit cru pouvoir repondre à leur beauté.

Il sçavoit de mesme tous les vers de Malherbe, et il avoit pris un soin particulier d'estudier ses merveilleux ouvrages, sur lesquels il avoit travaillé. Il avoit voulu en faire voir, par une espece de commentaire, l'excellence et les rares avantages, soit en y faisant remarquer ce que cet auteur a de pensées sublimes, nouvelles et finies, et d'expressions admirables, soit en defendant quelques endroits contre les injustes attaques de critiques qui en jugeoient avec moins de savoir que d'envie et de jalousie. Enfin, il n'y avoit point de beaux vers en nostre langue qu'il n'eust lus, et dont il n'eust remply sa fidele et vaste memoire, aussy bien que de ceux des poëtes italiens, entre lesquels le Tasse, comme de raison, avoit le premier rang dans son esprit.

Voyons maintenant, Monsieur, quelle suite eurent les remedes de l'apothicaire de Conlie, qui furent, comme je l'ay dit d'abord, assez heureux. Il m'a semblé que je prolongeois la vie du malade, en differant de vous dire qu'au bout de quatre ou cinq jours, il sentit les inquietudes qu'une chaleur interne luy causoit, non-seulement revenues comme auparavant, mais de beaucoup augmentées, malgré toute la puissance des drogues de celuy qui luy avoit promis de le guerir, et qui commençoit luy-mesme à reconnoistre qu'il travailloit en vain, et qu'au lieu d'une paix solide et entiere, il

ne luy avoit obtenu qu'une tresve de courte durée.

Ce qui fut encore plus fascheux, c'est qu'il se fit un second transport au cerveau, qui luy fit, comme le premier, perdre toute connoissance ; et quoyqu'il eust moins duré, comme il fut violent, il l'affoiblit beaucoup.

On se servit de l'occasion qu'en donna ce second accident, pour le porter, plus particulierement qu'on n'avoit fait jusques alors, à songer à la mort, et le disposer à se mettre en estat de bien mourir. Il tesmoigna à tout ce qu'on luy dit là-dessus, qu'on luy faisoit grand plaisir, et, eslevant son esprit à Dieu, il dit force choses devotes et touchantes. Il allegua mesme quelques beaux passages de l'Escriture et des Peres ; car en l'estat où il se trouvoit, et durant tout le cours de sa maladie, sa memoire demeura dans toute sa force et dans toute sa netteté. Il parut extresmement persuadé de ce qu'il disoit, et il edifia parfaitement tous ceux qui l'entendirent. Après qu'il eut parlé, comme il fit, près de demy-heure, se reposant quelquefois et escoutant ce qu'on prenoit le temps de luy dire, dans les mesmes pensées, il souhaitta qu'on luy fist venir le Pere Hameau, alors superieur de l'Oratoire de cette ville. Il luy fit sa confession, et ce pere estant homme de pieté et de beaucoup de lumieres, ils eurent ensemble plusieurs entretiens, dans lesquels il parut que le malade jouissoit aussy entierement de son esprit, que si son corps eust esté dans toute sa santé ; car, à ce que m'a dit plusieurs fois ce pere, il n'estoit pas concevable combien, sur les differents sujets de devotion dont ils parlerent, sa memoire et son entendement luy fournirent de belles et

d'excellentes choses qu'il avoit puisées dans la lecture des Peres, et combien il en produisoit de luy-mesme sur-le-champ, par les judicieuses reflexions qu'il y faisoit.

Son mal, qui s'augmentoit tousjours, ne laissoit pas neantmoins de luy donner quelques heures de relasche, mais elles ne luy arrivoient point qu'il n'en conceust aussitost quelque esperance de guerison, tant l'amour de la vie est attaché à l'homme par sa propre nature, et tant cet amour l'aveugle aisement dans la chose qu'il luy est le plus important de connoistre sans erreur, puisqu'il n'y en a point d'où depende plus souverainement son mal on son bien. Comme on s'apercevoit de l'inclination qu'il avoit à prendre ces esperances, et qu'on estoit asseuré qu'elles estoient fausses, et qu'on ne vouloit pas qu'il s'y trompast, on luy disoit tousjours qu'il devoit se destacher de cet amour de la vie de ce monde, pour penser à la vie eternelle qui estoit l'heureux port de cette premiere, où elle trouveroit la felicité et où elle rencontreroit la recompense de ses travaux et le repos de toutes ses inquietudes et de toutes les tempestes qui l'avoient agitée.

Il luy survint encore une troisiesme attaque d'un transport au cerveau ; elle fut plus legere et de plus courte durée que les deux precedentes. Elle obligea, quand il en fut revenu, à lui faire voir que la fin de sa vie s'approchoit. Il avoit communié deux fois, et il avoit receu le saint viatique. On luy proposa de recevoir l'extresme-onction. Il la receut fort chretiennement, je veux dire avec une entiere connoissance de l'action sainte

qui se faisoit sur luy pour son salut, par ce sacrement, en tesmoignant qu'il prenoit une parfaite confiance en la bonté de Jésus-Christ, qui l'a institué, et en se resignant tout à fait à la misericorde de Dieu, à qui il demandoit pardon de ses pechés avec beaucoup de marques de douleur de l'avoir offensé. Il respondit avec beaucoup de presence d'esprit à M. son curé qui le luy administra, et il dit sur ce sujet plusieurs choses qui tesmoignoient sa foi, et qui estoient d'edification et de pieté.

Le lendemain il se trouva un peu mieux, et il se fit lever dans sa chaise, où estant, deux pères minimes le vinrent voir. Ils luy firent un compliment sur la part qu'ils prenoient à son mal, et ils luy dirent qu'ils avoient prié Dieu pour luy dans leur communauté, et qu'ils continueroient de le faire. Il les remercia avec des paroles fort elegantes et fort affectueuses, parlant tousjours bien en toutes occasions, par la très-longue habitude qu'il s'en estoit faite. Il les pria de le secourir par leurs prieres, et il les asseura que la premiere visite qu'il feroit, dès qu'il seroit guery, seroit dans leur maison, pour leur rendre graces de l'amitié qu'ils luy faisoient paroistre. Ces bons peres, ayant passé une demy-heure dans une conversation de cette sorte, se retirerent. Nous vismes, par la promesse qu'il leur avoit faicte, qu'il reprenoit tousjours des esperances qui estoient fausses et trompeuses, et qui pouvoient le destourner des veues qu'il devoit avoir pour celles du ciel. Nous fismes revenir le Pere Hameau et M. le curé de la paroisse, qui luy firent entendre doucement qu'il ne devoit

se remplir que des pensées qui regardoient les choses de son salut, afin de mourir dans la douleur d'avoir offensé Dieu, et d'obtenir sa grace pour vivre eternellement avec luy, puisqu'il pouvoit assez reconnoistre, par l'opiniastreté invincible de son mal, que la volonté de Dieu estoit qu'il quittast la terre pour le ciel. Il se soumit tout aussitost à ces sages et saints avis, et il remercia extresmement ces messieurs qui les luy donnoient, leur disant qu'il alloit tascher d'en tirer tout le profit qui luy seroit possible.

Deux jours avant qu'il mourust, il fut tourmenté d'une chaleur interne qui l'inquietta extresmement, et comme il se trouva très-foible, au lieu que lorsqu'il avoit plus de forces on le portoit de son lit dans une chaise, on ne fit plus que le tirer doucement d'un costé à l'autre de ce lit. Enfin, le treize du mois de may, ne paroissant point estre proche du dernier moment, il voulut qu'on le levast dans une chaise qui estoit au chevet de son lit. Il s'y ennuya bientost, et il s'y trouva mesme fort incommodé. Il demanda avec empressement qu'on le remist dans son lit; ce qu'on fit à l'instant mesme; mais dès qu'il y fut recouché, il dit que sa camisole estoit pliée sous son costé et qu'elle le blessoit. Il pressoit fort qu'on luy ostast ce ply, et quoiqu'on fist en cela tout ce que l'on pouvoit pour le satisfaire, et qu'après y avoir bien regardé et bien estendu cette camisole, on l'assurast qu'il n'y avoit plus rien qui luy pust nuire, et qu'on avoit osté le ply, cela ne servit qu'à augmenter l'emotion où il estoit, et que luy causoit, sans doute, une douleur qui venoit de ses maladies et qui se faisoit sentir alors en

cette partie. Il commandoit mesme avec des paroles aigres et injurieuses à son lecteur, qu'il voyoit occupé à le secourir, de luy oster donc ce ply qui luy faisoit une si sensible douleur. Dans ce mesme temps et tout d'un coup, il vint dire : « Ah ! voicy bien autre chose ! » J'ouy cette parole aisement, parce que j'estois tout proche du chevet de son lict, tandis que M. Depoix, son lecteur, et M. Paucquet, qui estoient dans la ruelle, taschoient de faire ce qu'il desiroit au sujet du ply de sa camisole qu'il s'imaginoit estre chiffonnée sous son costé droit et luy causer la douleur qu'il ressentoit.

J'aperçus dans ce moment, en le voyant s'agiter, et remarquant quelque changement en son visage par les mouvements de ses yeux, par les differentes couleurs que prenoit son teint, et plus encore par sa bouche qu'il ouvroit extraordinairement, qu'il se faisoit un grand debord de son cerveau. Je me jettai brusquement sur son lict, et par un grand et prompt effort, je mis le malade en son seant, luy criant qu'il songeast à Dieu, qu'il luy offrist son ame et qu'il luy demandast pardon de ses fautes, et dans ce moment je le vis expirer, un flegme qui luy remplit toute la bouche l'ayant estouffé.

M. Paucquet, après quelques legeres lamentations, donna ordre à l'enterrement, qui se fit le lendemain solennellement dans l'esglise cathedrale.

Environ deux mois après sa mort, M. Paucquet, par la faveur de M. de Pellisson, receut les douze cents escus dus à son desfunt patron pour la derniere année de ses gages d'historiographe du Roy. Il employa cette somme à fonder un service dans l'esglise cathedrale, pour y

estre celebré à perpetuité pour le repos de l'ame de son defunt maistre et de son très-liberal bienfaiteur, et il fit mettre une tombe de pierre sur la fosse, où on lit cette epitaphe :

Hic jacet venerabilis ac circumspectus vir
Dominus Petrus Costar, presbiter, Parisijs oriundus,
In sacrâ theologiæ Facultate Parisiensi
Baccalaureus formatus, nec non archidiaconus
De Sabolio.
Obijt decimâ tertiâ maij, anno salutis 1660.
Requiescat in pace.
Omnia omnibus.

II

VIE DE LOUIS PAUQUET

CHANOINE ET ARCHIDIACRE DU MANS

A M. L'ABBE MENAGE.

Louis Pauquet, Monsieur, naquit à Bresles, qui est bourg en Picardie, près de Beauvais. Son pere estoit un pauvre paysan, qui travailloit au labourage dans une terre qu'avoit en ce lieu-là M. Chastelain, qui estoit parent de M. Rueil, evesque d'Angers, et dont vous avez vu autrefois le fils, l'un des adjudicataires des gabelles. Comme ce pauvre homme avoit plusieurs enfants, il fist en sorte de se descharger de celuy-là, en le donnant à Mme Chastelain, pour luy servir de lacquais. Il demeura avec elle quelques années, quoiqu'elle s'aperceust qu'il avoit une furieuse inclination pour le vin ; mais parce

qu'il avoit beaucoup de memoire, qui luy faisoit facilement retenir ce qu'elle luy ordonnoit de dire dans les differents messages dont elle le chargeoit, et les reponses qu'on lui faisoit, et generalement tout ce qu'il avoit à apprendre pour son service, elle en souffrit jusques à ce que venant à avancer en âge, cette passion qui le portoit avecque violence à l'ivrognerie s'accrut tellement, qu'il luy devint insupportable; mais comme elle avoit de la charité pour le pere de ce jeune garçon, et qu'elle ne voulut pas qu'il eust perdu le temps qu'il avoit passé à son service, elle se resolut à luy faire apprendre un mestier et, luy en ayant donné le choix, il prit celuy de tourneur. Le soin qu'eut son maistre de le tenir assidu à son travail, et le peu de moyens qu'il avoit d'acheter du vin, dans un lieu comme Paris, où il est cher, firent qu'il passa une grande partie du temps de cet apprentissage sans qu'on le vist yvre; cela fit croire qu'il avoit perdu l'amour ardente qu'il avoit fait paroistre auparavant à prendre du vin par excès. Il sçust en ce temps-là qu'on vouloit donner un vallet à MM. de Ruzé, neveux de M. l'evesque d'Angers, et fort proches parents de M. Chastelain, pour les servir dans le college de la Fleche, où on les envoyoit, afin de les tenir près de leur oncle. Il s'y offrit et ennuyé d'un mestier où on luy tenoit le bec dans l'eau, il fist en sorte qu'on le receut. On pensa que l'aage de dix-huit à dix-neuf ans l'avoit rendu plus sage et luy avoit fait voir l'enormité d'un vice aussi dangereux qu'est celuy de l'ivrognerie.

Lorsque ces jeunes enfants furent à la Fleche, les

Jesuites, qui en avoient un soin particulier, et qui avoient l'œil sur la conduite de leur vallet, ne le laissoient point sortir que les jeudis pour aller dans la ville, mais il n'en revenoit jamais, le soir, sans estre completement yvre ; ce qui obligea ces peres de l'empescher entierement de sortir, ayant reconnu qu'il n'y avoit que ce moyen de le retenir. En cet estat de contrainte, il s'ennuyoit beaucoup dans le college, parce qu'il estoit privé de la douce liqueur du vin. Les Jesuites lui en donnoient si peu à chaque repas, et de si bien trempé, qu'il le comptoit pour rien.

Il fit en cette extremité inevitable et sans remede de necessité vertu ; il considera qu'il n'avoit que très-peu d'occupation auprès de ses jeunes maistres, qui alloient deux fois le jour en classe, et il se mit en teste d'apprendre la langue latine : il y fust d'ailleurs porté par le conseil que luy en donna le Prefet de la chambre où estoient les jeunes enfants qu'il servoit. Ce Pere avoit reconnu qu'il avoit beaucoup de memoire, et qu'il ne manquoit pas d'esprit ; et d'autant qu'il en tiroit, en son particulier, quelque service, il avoit pris de l'affection pour luy jusques à vouloir bien se donner la peine de luy enseigner les premiers elements de cette langue.

Il y fit tant de progrès, qu'ayant commencé, vers le milieu de l'année, à s'y appliquer, il fut capable d'entrer, à l'ouverture des classes de la suivante, dans la cinquiesme ; et sa memoire secondant toujours de mesme force son application, il se trouva qu'à Pasques il savoit tellement tout ce qu'il pouvoit apprendre dans cette classe, qu'on le fit monter en quatriesme. Il s'y rendit si

savant à la fin de l'année, qu'on lui donna la troisiesme, où il passa toute l'année; mais son Regent et le Prefet des classes qui examinerent sa composition, et qui l'interrogerent, jugerent à propos de ne le point arrêter dans la seconde; ils le mirent en rhetorique, où en peu de temps il surpassa tellement tous les autres escoliers, qu'on fust obligé de luy donner une place fixe pour leur laisser le moyen d'exercer leur émulation, et de se disputer la première, qu'il auroit toujours occupée.

Ces Pères, qui estoient estonnés de cette merveilleuse facilité à apprendre tout ce qu'on luy vouloit montrer, ne pouvoient s'empescher d'avoir de l'estime pour luy; ils avoient mesme l'indulgence de le laisser aller dans la ville quelques jeudis, persuadés que les belles connoissances dont ils luy avoient rempli l'esprit le luy auroient esclairé et qu'il auroit veu à leurs lumières la honte qu'il y a de noyer sans cesse sa raison dans le vin, et combien l'ivrognerie est un puissant obstacle à s'acquerir la reputation d'un honneste homme et le bien qui est necessaire pour en soustenir la dignité; mais cela ne servit qu'à leur faire reconnoistre que les fortes inclinations que la nature donne au mal ne se changent point, et qu'elles aveuglent tousjours l'entendement; car il rentra tousjours dans leur college de la mesme sorte qu'il avoit fait auparavant, c'est-à-dire plein de vin, ce qui obligea celuy des Peres jesuites qui estoit chargé du soin de MM. de Ruzé, d'en donner avis à M. l'evesque d'Angers, leur oncle, qui avoit accoustumé de dire, sur ce qu'il savoit desjà de la vie du vallet de ses neveux, *les*

jeudis de Pauquet, pour faire entendre des jours de debauche et d'ivrognerie.

Il reconnut, par ce nouvel avis, que l'ivrognerie estoit un màl sans remede en ce jeune homme, et il se resolut enfin de luy donner son congé, lorsqu'il seroit revenu chez luy à Angers, avec ses maistres, pour le temps des vacations, comme il faisoit chaque année. Il s'affermit surtout en cette resolution par la pensée qu'il eust qu'un defaut de cette sorte ne le rendoit pas seulement incapable de bien servir ses neveux, mais faisoit encore qu'il leur estoit d'un mauvais exemple.

Les neveux de ce prelat estant venus à l'ordinaire à Angers, pour y passer les vacations, il se rencontra, heureusement pour M. Pauquet, que M. Costar, qui estoit auprès de M. d'Angers, en qualité de bel esprit, eut besoin d'un homme qui le servist dans ses estudes, à la place d'un autre qui le quittoit pour se marier. Comme M. Costar savoit que M. Pauquet escrivoit bien, et qu'il entendoit la langue latine, il le crut propre à luy rendre les services qu'il desiroit, et il le prit après que M. d'Angers l'eust osté d'auprès de ses neveux.

M. Costar fit tout ce qui luy estoit possible pour luy oster l'amour du vin; mais il y perdit ses peines, et le seul remede qu'il y trouva, fut de l'occuper extresmement, et de ne luy permettre de sortir de son cabinet que le moins qu'il se pourroit; car lorsqu'il estoit obligé de l'envoyer en quelque lieu que ce fust où il y avoit du vin, il n'en revenoit jamais sans en prendre au delà de la mesure; et pour se procurer ce plaisir, il s'accostoit tousjours de petites gens, surtout des sommeiliers dans les

grandes maisons, et de tous ceux generalement qui pouvoient le faire boire sans cerémonie, à toute heure et en toutes sortes de lieux.

Mais ce qui estoit plus fascheux, c'est que le vin, qui, comme les lions et les tigres, a quelque chose de feroce et de furieux que rien ne peut apprivoiser, luy montoit d'abord à la teste, et commençant dès le second verre à le faire parler, l'obligeoit de contredire, mais assez legerement, à tout ce que l'on disoit ; au troisiesme, il haussoit tout à fait la voix, et il devenoit vehement orateur, plus vehement encore au quatriesme. Il poussoit ensuite sa contradiction à tort et à travers, et il se respandoit en paroles injurieuses ; en sorte qu'il avoit besoin souvent de gens sages pour engager ceux qu'il offensoit de ne pas prendre garde à ce qu'il disoit, et pour les empescher de le maltraiter. Il luy est arrivé plusieurs fois d'estre battu, quand il se rencontroit avec d'autres ivrognes qui ne le connoissoient pas, ou qui estoient aussi emportés que luy. En cet estat, ne pouvant proferer aucune parole intelligible, il contredisoit encore injurieusément d'une voix rauque et balbutiante, et, ne pouvant plus parler, il se portoit à battre les laquais. Il s'en rencontroit assez souvent qui, en repoussant sa brutalité, le deschiroient de coups ; je l'ay vu plus d'une fois le visage emporté de leurs griffes ; car, en revenant yvre de la ville, il les cherchoit pour les battre, ou, à leur defaut, le premier qu'il trouvoit dans la cuisine. Il arriva une fois qu'ayant bu avec excès, il eut encore le dessein d'entrer à une comedie des machines, au Palais-Royal, où le Roy logeoit alors, et il

prétendit passer au travers des gardes qui le repousserent, sa mine ne luy attirant aucune consideration. Il s'opiniastra, mais il receut tant de coups de hampe et de hallebarde, que vraisemblablement ils l'eussent estropié, s'il n'eust esté reconnu par une femme de qualité, des amies de M. Costar, qui se trouva de hasard et heureusement pour luy à la porte du palais. Elle arresta les gardes, qui eurent du respect pour elle, et elle le fist retirer.

Hors de son yvresse et dans son bon sens, il avoit beaucoup d'imagination, et quand elle s'eschauffoit par quelque chose qui le choquoit, ou qui luy plaisoit, elle luy fournissoit des pensées nouvelles subtiles et fines; elle luy produisoit mille inventions pour se tirer d'affaire, ou pour en faire à ceux qu'il n'aimoit pas. Il avoit peu de sincerité dans ses paroles, parce que le bon sens et la raison qui luy faisoient promettre, et qui le portoient à suivre le bien, estoient bientost renversés par le vin, qui le rendoit toujours felon et extravagant; et il auroit mesme esté dangeureux et malfaisant, si M. Costar, son maistre, ne l'eust souvent retenu, et s'il n'eust esté plus touché que luy de la crainte du blasme qui suit les friponneries, et de l'honneur du monde qui donne la bonne reputation. Il agissoit neanmoins en cela souvent si impetueusement que rien n'estoit capable de le retenir. Comme il ne manquoit pas d'esprit quand il n'estoit pas pris de vin, il estoit artificieux, et il avoit acquis à l'escole de M. Costar une belle facilité de parler qui luy donnoit le moyen de couvrir si bien ses artifices, sous les apparences d'une franchise naïve et

picarde, qu'il estoit difficile de ne pas s'y laisser prendre.

Il escrivoit purement, et son style, qui estoit moins orné que celuy de M. Costar, paroissoit plus naturel, plus aisé et plus libre, et il avoit presque partout une certaine gayeté et un agreable enjouement qui ne luy donnoient pas de médiocres beautés. Il y mesloit tousjours, à la façon de son patron, quelques passages d'auteurs latins, grecs, italiens ou espagnols, quoiqu'il ne sceust que très-peu ces trois dernieres langues. Il trouvoit ces passages dans sa memoire, ou dans les lieux communs de M. Costar, qui estoient escrits de sa main, et dont il estoit autant le maistre que son maistre qui les avoit faits et compilés ; et il les sçavoit si bien employer, qu'ils luy devenoient propres et qu'ils donnoient beaucoup de plaisir par tout ce qu'ils avoient d'ingenieuse et de naturelle application. Ce qu'il avoit de particulier dans ses lettres c'estoit d'y paroistre tout rempli d'un zele ardent et sincere pour ceux à qui il escrivoit, et en cela il avoit plus d'art que de verité, tant les paroles sont de lasches esclaves tousjours prestes à servir au gré de ceux qui s'en sont rendus maistres par l'estude, ou à qui la nature les a données.

Il estoit d'autant plus capable de tromper ceux à qui il parloit, que rien en luy ne preoccupant par les attraits de la beauté ou la bonne mine, il sembloit dire toutes choses bonnement, et comme ayant ce que l'on appelle le *cœur sur les lesvres ;* il estoit aisé à mettre en colere, mesme à jeun, et cette colere luy donnoit, dans le moment qu'elle l'agitoit, de la hardiesse, comme le vin luy donnoit de l'impudence. Mais quand il n'estoit excité

ny par l'un ny par l'autre, il ne parloit que fort peu, et il se montroit doux et humain ; il estoit fort sujet à prendre des aversions dont il estoit fort difficile de le defaire, et qu'il poussoit fort loin quand il estoit contredit. Il estoit d'un travail infini dans la lecture et dans l'escriture ; il y passoit tout le temps que M. Costar le retenoit auprès de luy sans luy permettre de sortir de son cabinet ; et parce que, dans les repas ordinaires du disner ou du souper, il se seroit laissé emporter à trop boire, M. Costar luy disoit, quand il les prenoit avec luy, et qu'il n'estoit pas obligé de le laisser aller disner à la table du commun : « Mon fils Pauquet, garde-moy ta teste ; » et il empeschoit souvent qu'on ne luy apportast du vin à toutes les fois qu'il en demandoit ; et lorsqu'il s'apercevoit qu'un laquais, lui versant de l'eau dans son verre, ne lui en laissoit tomber qu'une seule goutte qui se fendoit en deux sur le bord pour n'y entrer qu'à demy, il lui disoit : « Tu ne fais faire, mon fils » Pauquet, que la cerémonie, fais-y-en mettre davan- » tage. » Alors il présentoit une seconde fois son verre au laquais, qui recommençoit à verser un peu mieux, en sorte qu'il y entroit cinq ou six gouttes ; mais, pour se recompenser de la perte qu'il croyoit avoir faite, quand il voyoit M. Costar occupé à parler ou à manger, il faisoit signe au laquais de luy apporter à boire, et le laquais bien instruit et qui entendoit ce signe luy apportoit un verre plein de vin. Il le recevoit comme en cachette et il se detournoit pour le boire sans estre aperçu. M. Costar l'y surprenoit quelquefois, et alors, en se resjouissant, il se mettoit à crier : « *Le Roy boit,* » ou à

faire quelque autre plaisant cry, pour luy faire connoistre qu'il s'apercevoit bien qu'il buvoit à la sourdine ; mais M. Pauquet ne s'estonnoit pas pour ce bruit, et il ne laissoit pas d'avaler au plus vite. Il ne prenoit neanmoins en ces repas que du vin *de contradiction*, ainsi que l'appeloit M. Costar, et il ne s'en donnoit pas jusques à l'yvresse ; une demi-heure ou une heure de sommeil ou de contradiction un peu eschaufée luy faisoit évaporer ce qui luy en estoit monté de fumées au cerveau, et cela n'empeschoit plus ensuite qu'il ne lust ou n'escrivist. S'il luy en restoit quelque chose, cela ne luy servoit qu'à luy affermir la veue et la main.

Il estoit d'une santé robuste et forte, et sujet à peu de maladies. Il en eut une à Angers, qu'une fievre continue et violente de quinze ou seize jours rendit fort grande, et durant laquelle il disoit sans cesse, en delire, *qu'il n'avoit point de teste*. Il se trouva dans la maison un jeune homme et une jeune fille assez simples, ou assez aveugles eux-mesmes, pour faire dans sa chambre, devant luy, ce qu'ils pensoient que ne verroit pas un homme qui ne devoit point avoir d'yeux, puisqu'il disoit qu'il n'avoit point de teste ; mais il ne laissa pas néanmoins de les voir fort bien, et, estant guery, de se souvenir de leur action. Il eut, à l'âge de cinquante ans, la fievre-quarte près de dix mois durant ; et il ne crut pas que le vin fust un mauvais remede à ce mal. Il s'en servit plusieurs fois assez largement. Du reste, il ne fut sujet qu'à de grands rhumes qui luy donnoient quelques accès de fievre dont il se guerissoit en se faisant saigner et en s'abstenant entierement de vin. Il ne fut

presque jamais touché de l'amour des femmes, auxquelles il luy eust esté bien difficile de plaire, estant aussy desagreable et aussy dégoustant qu'il estoit par sa bouche de travers et presque tousjours ecumante, par ses yeux louches, son nez assez mal fait, ses levres grosses et d'une couleur livide ; à moins qu'il n'en eust rencontré quelqu'une qui eust esté, comme on dit, du naturel des louves, qui preferent tousjours le plus laid.

Il avoit quarante-sept ou quarante-huit ans quand il prit les premiers ordres et qu'il se fist prestre, sans garder les interstices, par la dispense qu'il en obtint en cour de Rome. Ce fut pour se mettre en estat de posseder la cure de Saussé, à quatre lieues du Mans, que M. du Mans luy donna, en l'obligeant de se defaire, en faveur d'un autre de ses domestiques, d'un petit prieuré de Poitou, de cinquante escus ou de deux cents livres de rente, dont il l'avoit pourvu, dès le temps qu'il estoit dans la retraite en son abbaye de Saint-Liguieres. La raison qu'eust ce prelat d'un user ainsy, fust que ce benefice estoit à la bienséance de cet autre domestique poitevin, et qui venoit d'embrasser la profession ecclesiastique. Ce mesme prelat avoit aussy pourvu M. Pauquet, longtemps auparavant, d'une des prebendes de Saint-Calais, qui lui demeura avec cette cure de Saussé qui estoit en proximité de quatre lieues de cette ville.

Comme dans les Mémoires que je vous ai envoyés, Monsieur, de ce que je sçavois de la vie de M. Costar, je vous ai fait connoistre plusieurs choses de celle de M. Pauquet, qui en faisoient inseparablement une partie, et que je vous ai appris de quelle sorte il l'institua son

heritier et le fist son successeur en ses benefices, je ne vous en parleray point icy ; je vous diray seulement que, M. Costar estant mort, M. Pauquet eust affaire à un mauvais maistre, en ce qu'il se trouva abandonné à sa propre conduite. Il retint le cuisinier qui estoit à son patron, et se mit à faire grande chere et à boire incessamment, et cela avec le plus de canailles qu'il pust, d'autant qu'il estoit embarrassé et contraint avec les honnestes gens, et c'est chose estrange que la veille du service de son maistre et de son bienfaiteur, estant venu dans l'eglise cathedrale pour assister aux vigiles qui s'y chantoient pour l'office du lendemain, au sortir de l'eglise, il s'en alla dans une salle qui est soubs quelques bastiments de l'evesché, qui servent de logement à un concierge, et, y ayant trouvé des cochers, des palefreniers et autres gens de cette sorte, il se mit à boire avec eux jusqu'à un excès si grand, qu'à peine put-il revenir au jardin de M. de Lavardin, où il estoit logé. Cela me donna occasion de luy dire ce que je pensois de cette conduite qui le couvriroit de honte, s'il ne la quittoit entierement, et surtout estant sur le point d'entrer dans une compagnie qui ne la pourroit voir sans le blasmer extresmement et donner tout l'ordre necessaire à l'empescher. Enfin je luy remontray, avec toute la force et toute la douceur que je pus, qu'en se deshonorant, il deshonoroit encore davantage la memoire de feu son patron, qui se trouveroit ne luy avoir laissé du bien que pour assouvir une passion brutale, indigne d'un homme qui, ayant de l'esprit et de l'entendement, devoit avoir de la sagesse et de l'honnesteté. Tous mes conseils et

toutes mes raisons furent inutiles et ne servirent qu'à m'en faire haïr et à l'esloigner de moy. Ils ne laisserent pas neanmoins de le toucher en quelque façon ; car ils le porterent à deliberer en luy-mesme assez longtemps s'il ne lui seroit point meilleur de permuter les benefices dont il estoit revestu, pour un ou plusieurs qui fussent simples, qui luy laissassent plus de liberté de vivre à sa fantaisie, que d'entrer dans une compagnie où il se trouveroit sujet à plus de regularité et contraint de garder plus de mesures de bienséance. Cela fit qu'il receut, durant un mois ou six semaines, là-dessus quelques propositions de permutation. Mais enfin n'y trouvant pas son compte, et ayant commencé à gouster le plaisir de bien boire avec quelques-uns des chantres de l'eglise cathedrale des plus entendus en cette matiere et dont le gosier estoit le plus alteré, il se resolut d'y prendre possession de sa prebende et de son archi-diaconé : ce qu'il fist, après avoir renvoyé avec assez de peine, et moyennant quelque argent, dans leur pays, une sœur qui estoit venue de Bresles, avec son mary et trois ou quatre enfants, qu'ils avoient apportés tant à leurs cols que menés par la main. Ces pauvres gens s'imaginerent mal à propos, sur la nouvelle qu'ils avoient receue par un sien neveu qui estoit auprès de luy, de la bonne fortune qui luy estoit arrivée, qu'il les alloit faire vivre heureusement dans sa maison, ou les establir richement dans la ville.

Au commencement de son installation dans l'eglise cathedrale, il hanta quelques-uns des plus sobres du chapitre, et mesme les plus honnestes gens de ceux qui

estoient les plus capables de boire avec luy, et il leur fist tousjours bonne et grande chère; mais il fut bientost lassé de la compagnie de personnes pour qui il estoit obligé d'avoir quelque consideration, et qui luy apportoient de la contrainte. Il luy fallut de vrais et de purs ivrognes; il les appelloit tousjours à son disner et à son souper et ils demeuroient souvent toute l'après-disnée à buvotter en attendant l'heure du souper. Il ne desjeunoit jamais : et c'estoit un grand avantage pour lui en ce que par là il n'estoit point yvre le matin, et qu'en ce temps, il venoit à l'eglise comme un autre chanoine; mais ce n'estoit pas la mesme chose l'après-disnée, quand il luy prenoit fantaisie d'y venir. Il continua sa despense avecque ces sortes de gens, car il ne pouvoit souffrir une table peu ou mal couverte : il la vouloit tousjours abondante en plusieurs mets, quoiqu'il n'y mangeast presque que quelques croustes de pain ou quelques legers morceaux de ce qu'il y trouvoit de plus haut goust et de plus salé et que tout son capital fust d'avaler beaucoup de vin, dont il avoit grand soin de tenir tousjours sa cave pleine, et qu'il choisissoit dans les meilleurs crûs et en qui il estimoit sur toutes choses la grande force. Cependant, comme il faisoit tout cela sans economie et sans prendre garde s'il pourroit soutenir cette despense, il se jeta inconsiderement dans une vie desordonnée que ne put soustenir le revenu de ses benefices qui montoit à plus de deux mille cinq cents livres. Il y consomma avec honte, en peu de temps, tout l'argent comptant qu'il avoit trouvé dans la cassette du défunt, qui montoit à la somme de quatre à cinq cents louis d'or. A cela il fit suppléer la

vaisselle d'argent qu'il vendit, ou qu'il donna en payement à des marchands qui le pressoient de les payer. Car il ne payoit jamais rien autrement, et la plus grande aversion qu'il eust au monde après celle de boire de l'eau, quand il n'estoit point enrhumé, estoit celle de payer où il devoit. Elle estoit si deraisonnable et si puissante sur son esprit que, du vivant mesme de M. Costar, dont il avoit tout l'argent entre les mains, et dont il faisoit toute la despense, quand il venoit un ouvrier ou un marchand pour s'en faire payer, il le renvoyoit tousjours tout le plus long-temps qu'il pouvoit sans luy rien donner; nul n'estoit payé, à moins qu'après avoir rencontré comme il avoit pu M. Costar, et s'estre plaint à luy de ce qu'on lui faisoit faire mille voyages inutiles pour avoir ce qu'il luy appartenoit, M. Costar ne se mist à gronder et à quereller ce domestique. Alors, dans la colere que luy causoient les reprimandes de son maistre, irrité par l'injustice qu'il faisoit à ses creanciers legitimes, il alleguoit, pour s'excuser, mille fausses raisons qu'il trouvoit facilement dans la fécondité de son esprit échauffé, et ne pouvant encore se resoudre à compter ny à payer entierement, il donnoit presque tousjours brusquement et plein de depit plus qu'on ne luy demandoit; il croyoit neanmoins, troublé comme il estoit, qu'il ne payoit qu'une partie de ce qui estoit deu; ainsy sa folle colere le livroit à la merci de la bonne foy de ceux avec qui il agissoit de cette sorte, et dont il prenoit mesme les parties sans les lire et sans songer jamais à les revoir d'un sens rassis, n'ayant nul ordre pour cela.

Cependant il avoit tousjours esté l'intendant et l'uni-

que maistre des affaires de son patron, qui y entendoit encore moins que luy, tant les beaux esprits en sont incapables, et tant ils croiroient se faire de tort s'ils employoient quelque peu de leur temps à songer au detail de leur subsistance, et à ce qui la doit rendre solide, pour leur asseurer le repos et le loisir dont ils ont absolument besoin. Ils ayment mieux suivre les lumieres pures et vives qu'ils reçoivent de l'estude des belles choses auxquelles ils s'appliquent, et qui peuvent seules les contenter, *præter laudem, nullius avari*.

Il faut que je revienne à vous faire voir, Monsieur, combien il prenoit peu garde à sa vaisselle. Il en avoit donné en gage à un de ses amys pour une somme assez considerable, pensant qu'il la luy remettroit entre les mains quand il en auroit affaire, et qu'il auroit l'argent et le gage dans la suite; mais il fut bien estonné quand cet amy, qui n'estoit pas comme luy un goinfre et qui ne pretendoit pas qu'il mangeast son bien et qu'il le fist passer pour sa dupe, le pressa de la retirer, en luy rendant son prest, ou de souffrir qu'il la vendist pour luy en tenir compte. Ainsi il fut contraint d'accepter ce dernier party, et sur ce que cette vaisselle fut vendue plus qu'il n'estoit deu, le surplus demeura entre les mains de cet amy, qui se chargea de l'acquitter envers un boucher dont la femme luy faisoit mille affronts au milieu des rues pour s'en faire payer.

En ce temps-là, qui estoit encore peu eloigné du deceds de M. Costar, M. de Pellisson, qui en cherissoit la memoire, et qui avoit pris quelque affection pour M. Pauquet, dont il ne connoissoit que les qualités de l'esprit,

qu'il lui faisoit paroistre dans ses lettres, lui fist toucher les douze cents escus de la pension du defunt, dont le terme se trouvoit eschu peu de jours avant sa mort. Quelques-uns des chanoines, ses confreres, qui le hantoient, l'excitant à faire pour le repos de l'ame de feu son maistre, et pour son propre honneur, la fondation dont il leur avoit quelquefois parlé, ils sceurent le prendre en si bonne humeur qu'il donna, à cette fin, toute cette somme à l'eglise de Saint-Julien : ç'a esté le seul louable et legitime employ qu'il ait fait du bien dont sa bonne fortune l'avoit comblé.

Il mangea presque tous ces biens en sept ou huit années, et comme il n'avoit nul ordre dans l'esprit, il n'en avoit point aussi dans ses affaires, et la violente passion qu'il avoit pour la crapule ne luy auroit pas laissé le temps d'y en apporter, quand il en auroit eu quelque envie.

Cependant il aymoit les procès, et dans l'impetuosité ardente que luy donnoit son *vin de contradiction*, il en entreprit deux ou trois si mal à propos, qu'il se fist condamner, envers ses parties adverses, aux despens qui se trouverent fort gros, parce qu'il avoit, dans son humeur, entassé chicane sur chicane, et qu'elles ne luy en pardonnerent rien. Ce qui estoit de singulier, c'est que, nonobstant la fureur avec laquelle il se portoit à entreprendre ces procès, quand il estoit temps de les faire juger il les negligeoit, et ne vouloit pas prendre la peine de voir un juge pour l'instruire plus particulierement du droit qu'il pretendoit estre dans sa cause, soit qu'il vinst à en desesperer, ou que la violente passion qu'il avoit

pour la crapule se trouvast plus forte que son goust pour la dispute dans les procès, et ne pust souffrir d'estre interrompu par des sollicitations qui auroient demandé un esprit sobre et rassis. En cet estat il se vit pressé d'acquitter ses dettes, ce qui estoit pour luy la plus fascheuse chose du monde, par l'aversion naturelle qu'il y avoit, plustost que par un mouvement d'avarice; mais s'il n'aimoit point à payer, il n'avoit point aussi d'avidité à se faire payer, et il estoit aussi doux creancier que cruel debiteur. Pour se tirer de ce fascheux embarras, sans deliberer beaucoup, et suivant son naturel impetueux, il se resolut de se jeter entre les bras de MM. Hardy et de s'y abandonner entierement, pour se descharger de toutes sortes d'inquiétudes et de soins, et pour vivre dans l'aisance et dans l'entiere liberté qu'il cherchoit, c'est-à-dire une profonde oisiveté; car je ne mets pas comme le sieur de Golas, qui dormoit pour fuir l'oisiveté, au rang de ce qui merite le nom d'actions celles qui ne servent qu'à vuider des pots pour se remplir. Ce qui peut causer quelque estonnement, c'est qu'encore qu'il eust passé trente ans auprès de M. Costar, à lire et à escrire sans cesse, et que cette longue habitude dust luy estre passée en nature, cependant depuis la mort de son maistre, si on en excepte peu de lettres qu'il escrivit de temps en temps à Paris, il ne mit pas une seule fois la main à la plume, ny le nez dans un livre; quoyqu'à l'entendre parler, il eust continuellement dessein d'entreprendre de grands ouvrages, et de mettre en bon ordre les papiers de son maistre, pour les donner au public.

Mais comme vous serez bien aise, Monsieur, de savoir ce qui luy donna particulierement cette pensée de se confier entierement à ces MM. Hardy, je vous diray que ce fut l'amitié que luy tesmoignoit l'aisné de ces messieurs, qui a la charge de receveur des tailles de l'election du Mans, et qui estant un homme agreable, de bonne chere et enjoué, luy plaisoit fort, et avoit acquis son estime, par la table et par la bourse ouvertes qu'il trouvoit chez luy. Il n'eut pas plustost fait connoistre son dessein à cet aisné de MM. Hardy, qu'il l'asseura qu'il auroit tousjours dans sa maison toute la satisfaction qu'il pouvoit désirer; et il fist si bien qu'il porta M. Pauquet à l'executer, en commençant par resigner tous ses benefices à son jeune frere, qui avoit embrassé la profession ecclesiastique et qui estudioit en Sorbonne; et, parce qu'il connoissoit le resignant d'humeur legere et bizarre, afin qu'il ne s'avisast pas de revoquer, il luy proposa de passer quelque temps avec luy au bourg d'Yvré-l'Evesque [1], où il n'ignoroit pas qu'il aimoit fort à s'aller resjouir; ainsi ils s'y en allerent, et y demeurerent autant qu'il fut necessaire pour donner le temps à la resignation d'arriver à Rome, et d'y estre admise. Ce temps qu'ils passerent à bien boire n'ennuya pas M. Pauquet, qui fit bientost suivre cette resignation du don de tout ce qui luy restoit generalement de meubles; et afin de les en saisir, et de les en faire entrer en toute jouissance lorsque son resignataire eut pris possession, il se demit de sa maison, et la luy fist prendre en cha-

[1] Sur l'Haisne, à peu de distance du Mans.

pitre, et par là il se trouva entierement dans la maison de ces MM. Hardy, et il les rendit les maistres absolus de tout ce qu'il avoit. Il s'estoit seulement retenu quelques pensions sur les benefices, dont il ne se faisoit point payer, car il n'avoit que faire d'argent, vivant chez ces messieurs, qui prenoient d'ailleurs le soin de luy fournir generalement toutes les choses dont il avoit besoin, et qui l'acquitterent de toutes ses dettes. Ils avoient mesme la complaisance de souffrir qu'il amenast manger à leur table des chantres et autres gens de cette sorte, avec lesquels il aimoit à boire. L'après-disner il faisoit porter dans son logement, qui joignoit celuy de ces messieurs, autant de vin et de choses propres à faire boire qu'il vouloit. C'estoit particulierement dans ce temps-là que des artisans et gens de néant le venoient trouver, et luy tenoient bonne compagnie tout le reste du jour pour luy aider à vuider ses bouteilles. Comme il avoit avec eux une entiere liberté, et qu'ils avoient pour luy une grande deference, luy faisant tousjours raison et l'excitant à bien boire, il n'estoit jamais plus content que quand il les avoit avec luy. L'on peut dire enfin que ces MM. Hardy en ont usé très-honnestement et avec toute la reconnoissance et toute la bonne foy qu'il s'en estoit promis. Je suis obligé de vous dire encore, Monsieur, pour leur honneur et pour vous faire connoistre que la fortune n'a jamais abandonné cet homme, qui ne s'est point contraint pour elle et qui n'a gardé nulle conduite pour se l'attirer que celle de suivre aveuglement ses propres caprices, que non-seulement ils l'ont bien traité durant sa vie, mais qu'ils ont mesme

donné après sa mort toutes sortes de marques qu'ils le reconnoissoient pour leur bienfaicteur. Cette mort arriva la soixante-troisiesme ou soixante-quatriesme année de sa vie, par un rhume qui luy prist dans le bourg d'Yvré-l'Evesque, où il yavoit un mois qu'il s'estoit retiré pour y voir faire les vendanges, et pour y prendre de l'air et du vin, l'un et l'autre estant fort bons en ce lieu-là; ce rhume qui fut d'abord violent, l'obligea de revenir à la ville, et luy tombant sur la poitrine, malgré toute la ptisane qu'il prenoit toute pure, comme il avoit accoutumé de faire en pareilles maladies, luy causa une fievre continue qui l'emporta en huict jours.

Son successeur eut toutes sortes de soins de luy en cette extremité, et surtout des choses qui regardoient le salut de son ame, et après qu'il l'eust fait inhumer dans l'eglise cathedrale, il y fonda une messe pour estre celebrée à perpetuité au jour de son deceds afin d'implorer pour luy la misericorde de Dieu; et outre les frais qu'il fit pour son enterrement, il fit encore la depense d'une tombe qu'il fit mettre sur sa fosse, et où on lit cette inscription :

Hic jacet venerabilis et circumspectus vir Ludovicus Pauquet, presbiter hujus ecclesiæ, canonicus præbendatus atque archidiaconus de Sabolio, qui obijt die decima quarta mensis novembris, M. D. C. LXXIII.

On auroit pu ajouster à cette inscription :

Amphora non meruit tam pretiosa mori.

II

Imprimé, p. 67.

Quand d'un esprit doux et discret
Tousjours l'un à l'autre on defere,
Quand on se cherche sans affaire,
Et qu'ensemble on n'est point distrait;

Quand on n'eut jamais de secret
Dont on se soit fait un mystere,
Quand on ne songe qu'à se plaire,
Quand on se quitte avec regret;

Quand, prenant plaisir à s'escrire,
On dit plus qu'on ne pense dire,
Et souvent moins qu'on ne voudroit;

Qu'appellez-vous cela, la belle?
Entre nous deux, cela s'appelle
S'aimer bien plus que l'on ne croit.

III

Inédit.

On me l'avoit bien dit, qu'on ne peut s'en deffendre,
Pour elle on n'a pas moins de respect que d'amour,
Son esprit sçait à tout donner un si beau tour
Qu'au premier entretien je me laissai surprendre.

Si je retiens mon feu caché dessous la cendre,
Je ne puis me flatter de la toucher un jour;
Prétendre hautement de luy faire la cour,
C'est estre peu discret et beaucoup entreprendre.

Ainsy l'ame en desordre, interdit, et confus,

Je veux, et n'ose pas hasarder un refus,
Je languis incertain auprès de cette belle;

Parlez-luy, mes soupirs : non, ne luy dittes rien :
Elle se connoist trop ; Amarante sçait bien
Que sitost qu'on la voit il faut brusler pour elle.

IV

Imprimé, p. 29.

Je ne me plaindrai point, aimable Celimene,
Que vous m'aiez donné de trop severes lois ;
Je cours aveuglement à ma perte certaine,
Ma passion le veut, je fais ce que je dois.

Puisque j'ay consenty que mon ame trop vaine
Se portast hardyment à faire un si beau choix,
Je souffre constamment ; trop heureux, dans ma peine,
Si j'osois devant vous soupirer quelquefois.

On donne aux immortels le cœur et la pensée ;
De ces mesmes presens vous estes offensée,
Rien ne peut à mes maux vous faire compatir ;

Quoyque vous deffendiez la plainte et l'esperance,
Il est si glorieux d'estre vostre martyr
Que de mourir pour vous tient lieu de recompense.

V

Inédit.

J'ay beau jurer, j'ay beau vous dire
Que vos yeux causent mes tourmens,
Iris, vous ne faites que rire
De ma peine et de mes sermens.

Cependant vous aimez à lire
Les poëtes et les romans,
Et souvent vostre cœur soupire
D'y voir de malheureux amans.

Vous recevez avecques joye
Les romans que je vous envoye,
Et mon billet est rebutté :

Que vous estes peu raisonnable !
Vous estes seule que la fable
Touche plus que la verité.

VI

Inédit.

Je voudrois bien, Iris, cacher que je vous aime,
Le respect me l'ordonne, et toutefois j'ay peur
Que mes tristes soupirs et mon visage blesme
Ne trahissent enfin le secret de mon cœur.

Si vous avez voulu vous consulter vous-mesme,
Vos beaux yeux vous ont dit qu'ils causent ma langueur ;
Ces indiscrets autheurs de mon amour extresme
Vous en ont fait rougir cent fois pour mon malheur.

Vostre orgueil qui n'a pu souffrir mon insolence,
Cherche à se contenter et court à la vengeance :
Vous serez satisfaite, et je seray banny ;

Par mon esloignement il faudra que je meure ;
Ne croiez pas, Iris, que je sois fort puny ;
Quand j'estois près de vous, je mourois à toute heure.

VII

Inédit.

Cesse de plaindre ma souffrance,
Tirsis, ton desplaisir ne sert
Qu'à donner plus de violence
Au cruel chagrin qui me perd.

Mon mal trompe la connoissance
Du medecin le plus expert;
Il est tout autre qu'on ne pense,
Il est plus grand et plus couvert.

Comme toy la belle Silvie
Fait des vœux au ciel pour ma vie,
Et tesmoigne assez qu'elle craint :

Ma douleur la rend abattue,
Et cette belle qui me plaint
Est la cruelle qui me tue.

VIII

Inédit.

Philis prit d'un chasseur l'habit et l'equipage,
Et fut courre un sanglier qu'elle tint de si près
Que jamais il ne put eschapper à ses traits ;
Son adresse parut égale à son courage.

Les nymphes de ces lieux qui virent son visage
Soupirerent d'amour pour ses charmants attraits ;
Diane se cacha dans le fond des forests,
Les faunes, les silvains luy rendirent hommage.

Venus, qui le grand bruit de la chasse entendit,

Jetta les yeux sur elle, et des cieux descendit,
La prenant pour celuy qui causa sa tendresse ;

Mais au lieu du garçon qu'elle a tant regretté,
Elle vit que Philis estoit une déesse
Qui venoit luy ravir le prix de la beauté.

IX

Inédit.

Deux braves, mais differemment,
De taille et de mine peu fiere,
A l'envy pressent fortement
Une place sur la frontiere.

Par devant vigoureusement
L'un veut enfoncer la barriere ;
L'autre, attaquant plus finement,
La veut surprendre par derriere.

L'un et l'autre de ces rivaux
Ont si bien poussé leurs travaux,
Qu'elle est en estat de se rendre ;

On dit mesme qu'elle a traité,
Et qu'elle n'a pu se deffendre
D'ouvrir d'un et d'autre costé.

X

Inédit.

Que je cheris ta compagnie,
Tircis, je te cherche en tous lieux,
Tes entretiens capricieux
Font les delices de ma vie.

Avec tout autre je m'ennuye,
Jamais personne ne sceut mieux
Accommoder au serieux
La delicate raillerie.

Quand tu nous parles de la foy,
Ceux qui doutent croient en toy,
Tes raisons nous sont des oracles :

Et si pour les honnestes gens
Il se peut faire des miracles,
C'est de toy que je les attens.

XI

Inédit.

Quand près de moy vous avez cru
Passer pour femme fort modeste,
Vostre esprit s'est un peu deceu,
Caliste, je vous le proteste.

De mesme, quand vous m'eustes veu,
Mon defaut vous fut manifeste,
Pour faire que j'aye deplu,
Je sçay bien que j'en ay de reste.

Toutefois pour s'entr'obliger
Nos cœurs ont feint de s'engager,
Et le mien invita le vostre :

Nous ne sommes pas malheureux
De nous entretromper tous deux,
Sans nous tromper ny l'un ny l'autre.

XII

SUR LA PUCELLE (Inédit.)

Je vous diray sincerement
Mon sentiment sur la Pucelle.
L'art et la grace naturelle
S'y rencontrent egalement.

Elle s'explique fortement,
Ne dit jamais de bagatelle,
Et toute sa conduite est telle
Qu'il la faut loüer hautement.

Elle est pompeuse, elle est parée,
Sa beauté sera de durée,
Son eclat peut nous eblouir ;

Mais enfin quoiqu'elle soit belle,
Rarement on ira chez elle,
Quand on voudra se divertir.

XIII

SUR LA PUCELLE (Inédit.)

Tu fais l'entretien des ruelles,
Chapelain, tu t'es attiré,
Par ton livre tant désiré,
Beaucoup d'estime et cent querelles.

Ceux dont les censures cruelles
Injustement t'ont dechiré,
De jalousie ont soupiré
D'y trouver des fautes si belles.

Les grands hommes, dans tous les temps,

Furent en butte aux ignorans,
Nous t'en voions servir de preuve :

Ton docte ouvrage est sans pareil,
Console-toy, mesme il se treuve
Quelque tache dans le soleil.

XIV

Inédit.

Un jour la reine de Cithere
Sans carquois rencontrant son fils,
Luy demanda toute en colere :
« Où sont tes traits ? qui les a pris ? »

Cet enfant qui craignoit sa mere
Luy dit : « Hier, la jeune Iris
» Me les demanda pour en faire
» Une conqueste de haut prix.

» Elle avoit vostre air et vos charmes ;
» Trompé, je luy donnay mes armes,
» J'ay merité vostre couroux ;

» Mais l'orreur est peu criminelle,
» Tout autre la voyant si belle
» L'eust comme moy prise pour vous. »

XV

Pour Mme de Sevigné (Inédit.)

Sapho faisant une peinture
De l'héroïne de ce temps,
Croit l'obliger, mais, à mon sens,
Son pinceau luy fait une injure.

Sans doute une vertu si pure
N'est pas matiere de romans,
Pour exprimer ses agremens
L'art baisse et cede à la nature.

De grands eloges entassez
En disent trop et pas assez,
Elle auroit mieux fait de se taire ;

Clarinte a de divins appas,
Et son merite est un mystere
Qu'il faut croire, et n'expliquer pas.

XVI

Inédit.

Ma goute me reprend et ma colique empire :
Je ne puis resister à leurs cruels assaus ;
Je cheris toutesfois ces effroiables maux,
Puisque dans cet estat j'aime, et j'ose le dire.

On reçoit mes billets, je me plains, je soupire,
Amarante me souffre avec tous mes deffaus ;
Je m'en vois mieux traitté que ne sont mes rivaux,
Mais je ne suis heureux qu'au moment où j'empire.

Non, ne vous trompez pas, pensers audacieux ;
Quand vers moy tendrement elle tourne les yeux,
Ce n'est pas mon amour, c'est mon mal qui la touche.

Si j'avois par malheur quelque soulagement,
Vous verriez aussitost que de sa belle bouche
Je recevrois l'arrest de mon bannissement.

XVII

Inédit.

Quand au rendez-vous qu'on se donne
L'un des amans n'est pas venu,
De peu d'amour on le soupçonne,
S'il ne s'en est pas souvenu.

Malaisement on le pardonne,
Quand une fois on a connu
Que dans l'esprit d'une personne
Ces devoirs ont si peu tenu.

Mon desplaisir seroit extresme
S'il me falloit tout le caresme
Jeusner ainsy les vendredis ;

Par une si dure abstinence
Ce seroit perdre en conscience,
Que de gagner le paradis,

XVIII

Inédit.

Tirsis, je sens à mon dommage
Que nos sens s'emoussent enfin ;
Des plaisirs j'ay perdu l'usage,
Et je n'ay plus le goust si fin.

Les caresses d'un jeune page
Qui me vient trouver le matin,
Ne me touchent pas davantage
Que feroient celles de Catin.

Mon esprit baisse et se relasche,

Rien ne me plaist, rien ne me fasche,
Sans regret je me vois finir :

L'indolence fait mon etude;
Je n'ay pas mesme inquietude
Pour les choses de l'avenir.

XIX

Inédit.

N'attens pas de moy le portrait
Du plus grand heros de nostre age,
Tu vois tous les jours son visage,
Tu sçais s'il est beau, s'il est laid;

Ne vois-tu pas qu'il est bien fait?
Quel est son esprit, son courage?
Je ne puis à son avantage
T'en dire plus que l'on n'en sçait.

Tu vois qu'il vit en galant homme
Dans tous les sentimens de Rome,
Pour luy Venus est sans attraits :

Quel emportement a ma muse?
Tirsis, sans y penser, je fais
Le portrait que je te refuse.

XX

Pour Mme de Sevigné (Inédit.)

Quand on dit que Clarinte est belle,
Que son entretien est charmant,
Qu'elle a la grace naturelle,
Que du siecle elle est l'ornement,

Ce grand eloge qu'on fait d'elle
Me donne peu d'estonnement;
Mais quand on dit qu'elle est fidelle,
Je soupire secretement.

Je vois que son ame engagée
Ne sçauroit estre partagée,
Quoyque je fasse desormais;

Mon malheur n'est-il pas extresme :
Son merite veut que je l'aime,
Et qu'elle ne m'aime jamais!

XXI

Imprimé, p. 43.

Quittez ceste devote humeur,
Ne faites plus tant la mauvaise;
A vostre âge sainte Therese
N'offroit pas à Dieu tout son cœur.

A soixante ans un directeur
Presche les gens bien à son aise;
Vous n'en avez que quinze ou seize,
Trop tost le diable vous fait peur.

Me deffendre que je vous aime,
C'est vous faire tort à vous-mesme;
Malgré vous je vous aimeray.

Rarement la jeunesse est sage,
Quand vous serez un peu sur l'âge,
Alors je vous obéiray.

XXII

Inédit.

Je suis au desespoir quand vous me reprochez
Que dans ma passion un peu trop je m'emporte;
Si c'est vous offenser d'en user de la sorte,
Je tiendray desormais mes sentimens cachez.

Du moment que sur vous les yeux sont attachez,
A l'amour, belle Iris, peut-on fermer la porte?
Quand on est criminel d'aimer trop, il n'importe,
On fait gloire d'avoir de si nobles pechez.

Il faut bien cependant que ce soit un grand crime;
De mille desplaisirs on devient la victime,
Si tost qu'à vous servir on s'est abandonné;

Un crime envers les dieux quelquefois se pardonne,
J'ay peché contre vous, je seray condamné :
On ne vous vit jamais faire grace à personne.

XXIII

Imprimé, p. 60.

Iris, je vous aime, on le sçait,
Vostre rigueur continuelle
Me force d'estre peu discret :
Je me suis plaint, plaignez-vous d'elle.

Ne blasmez point ce que j'ay fait,
D'une amour si pure et si belle
On peut descouvrir le secret,
Sans vous faire voir criminelle.

Cependant un parent jaloux,

Qui voit les soins que j'ay pour vous,
En juge mal, et se meconte :

Je sçay qu'il n'en parle pas bien,
Mais la medisance, à ma honte,
Est plus discrete, et n'en dit rien.

XXIV

Imprimé, p. 38.

Cléon, faux en tout ce qu'il fait,
Chez les beuveurs à toute outrance
Fait le sobre, et du peu qu'il sçait
Fatigue toute l'assistance.

A table, ailleurs, quand on le met
Sur quelque haut point de science,
En homme prudent il se taist,
Et prend du vin en abondance.

On juge à peine ce qu'il est,
Chaque jour selon qu'il luy plaist
Il prend differente figure :

Son foible ne m'est point caché :
Il est adroit dans l'imposture,
Mais ny sçavant, ny desbauché.

XXV

Imprimé, p. 54.

N'escoutez qu'une passion,
Deux ensemble c'est raillerie,
Souffrez moins la galanterie,
Ou quittez la devotion.

Par tant de contradiction
Vostre conduite se decrie,
Avec moins de bizarrerie
Suivez vostre inclination.

Iris, chacun se met en peine
De vous voir tousjours incertaine
Sans sçavoir à quoy vous former ;

Vous finirez comme une sotte,
Vous ne serez jamais devote,
Vous ne pourez jamais aimer.

XXVI

Inédit.

Iris, triste et chagrine en son lit retenüe,
Me contoit l'autre jour ses maux les plus pressans.
Ah ! que je fus touché de voir ses jeunes ans
Menacés d'une fin qui m'estoit imprevüe.

Ma tendresse luy plut, et son ame abattüe,
Jusques-là peu sensible aux peines que je sens,
Me laissa rencontrer dans ses yeux languissans
La pitié que j'avois si longtemps attendue.

A travers ma douleur je fis luire mon feu,
La belle s'en plaignit, et me plaignit un peu,
Incertaine et n'osant l'allumer ny l'esteindre ;

Nos cœurs sans s'esclaircir prirent croiance entre eux,
Sitost qu'elle me plaint, je ne suis guere à plaindre,
Quand on se plaint ensemble on n'est pas malheureux.

XXVII

Inédit.

Pourquoy venez-vous en ce lieu
Importuner nostre madone?
A quoy pour vous est-elle bonne ?
Vous estes si bien avec Dieu !

Qu'est-il arrivé depuis peu?
Je sais que vous n'aimez personne :
Le directeur qui vous talonne
Vous force-t-il d'en faire un veu?

Ce fameux medecin des belles
N'a l'emetique que pour celles
Qui vivent libertinement;

Vostre vertu le desespere,
Se confesser et ne rien faire,
C'est abuser du sacrement.

XXVIII

Imprimé, p. 64.

Iris, quel subit changement!
Je vous aimois sans vous deplaire,
Et par l'ordre de vostre mere
Vous escoutez un autre amant.

Donnerez-vous vostre agrement
En faveur de ce temeraire?
Ce que mon amour n'a pu faire
L'obtiendra-t-il du sacrement?

Mais quoy, vous y serez forcée,

Souffrez que mon ame offensée
Se vange au moins de cet epoux ;

Que son bonheur luy soit funeste !
J'en seray peut-estre jaloux ;
Vous pourriez bien faire le reste.

XXIX.

Imprimé, p. 46.

Belle Iris, je suis aux abois ;
Helas ! qu'estes-vous devenüe ?
Je vous aime autant que je dois,
Et vostre absence continüe.

Sans m'avoir escrit une fois,
Depuis que je vous ay veüe,
Vous avez passé plus d'un mois :
Demandez-vous ce qui me tüe ?

Plein de langueur, je vous attens ;
Pouvez-vous souffrir plus longtemps
Qu'en ce triste estat je demeure ?

Que mes rivaux seront heureux !
Si vous tardez encore une heure,
Vous ne reviendrez que pour eux.

XXX.

Inédit.

Deux belles s'aiment tendrement,
L'une pour l'autre s'interesse,
Et du mesme trait qui les blesse
Elles souffrent egalement.

Sans se plaindre de leur tourment,
Toutes deux soupirent sans cesse,
Tantost l'amant est la maistresse,
Tantost la maistresse est l'amant.

Quoy qu'elles fassent pour se plaire,
Leur cœur ne se peut satisfaire,
Elles perdent leurs plus beaux jours;

Ces innocentes qui s'abusent
Cherchent en vain dans leurs amours
Les plaisirs qu'elles nous refusent.

XXXI.

Imprimé, p. 82.

Tel que vostre humeur le souhaite,
Un bon homme estoit vostre amant ;
Il vous servoit fidelement,
Sa flame estoit pure et discrette :

Vous allez en estre defaite,
Vostre cruel eloignement
Va mettre dans le monument
Et son amour et sa lunette.

Amarante, ne tirez pas
Avantage de son trespas,
Peu de gloire vous en demeure :

Vostre départ le fait perir,
Mais en le differant d'une heure,
De vieillesse il alloit mourir.

XXXII.

Imprimé, p. 63.

Iris a la taille mignonne,
L'air noble et le beau tour d'esprit,
L'on ne voit rien de mieux escrit
Que ce que sa plume nous donne.

Elle est genereuse, elle est bonne,
Modeste en tout ce qu'elle dit ;
La vertu jamais ne se fit
Plus respecter qu'en sa personne.

Parmy tous ces talents si beaux
Elle se cherche des défauts,
Et souvent mesdit d'elle-mesme ;

On n'y trouve rien à blasmer,
Chascun l'admire, chascun l'aime,
Elle seule ne peut s'aimer.

XXXIII.

Inédit.

Iris qui m'escrivoit sans cesse
Vit avec moy tout autrement,
Est-ce negligence ou paresse,
Qui fait naistre ce changement ?

Est-ce qu'elle a moins de tendresse ?
Est-ce caprice seulement ?
Est-ce fierté, mepris, adresse ?
Est-ce un nouvel engagement ?

Est-ce chagrin ? est-ce colere ?

Est-elle lasse de me plaire?
Est-ce qu'elle veut m'oublier?

C'est tout ensemble, plus j'y pense :
Ce qu'elle n'ose publier,
Elle le dit par son silence.

XXXIV.

Pour Mme de Sevigné (Imprimé, p. 27).

Clarinte à qui toute la Cour
Rend un respectueux hommage,
Des plus illustres de nostre age
Reçoit des billets chaque jour.

Qu'ils soient ou d'intrigue ou d'amour,
Jamais la belle ne s'engage,
Et ne leur donne autre avantage
Que de les lire tour à tour.

Quelquefois elle prend la plume ;
On croiroit, selon la coustume,
Qu'elle rend billet pour billet :

A toute autre chose elle pense;
Veut-on sçavoir ce qu'elle fait?
Elle n'escrit que sa despense.

XXXV.

Inédit.

Jeune Iris, si vous estiez sage,
Vous seriez riche à bon marché,
On n'est jamais gueuse à vostre age,
Vous avez un tresor caché.

Ce vous est un grand avantage
Qu'à ce bien l'on n'ait point touché ;
Mais ne le pas mettre en usage,
Croiez-moy, c'est un grand peché.

La nature qui vous le donne
Veut qu'on s'en serve, amour l'ordonne,
Il faut leur obéir enfin :

Jamais trop tost on ne l'employe :
Ce qui ne se perd qu'avec joye
Ne se garde qu'avec chagrin.

XXXVI.

Inédit.

Non, Caliste n'est plus le sujet de mes feux,
Son extresme rigueur en est seule coupable ;
Avec moins de fierté Daphné reçoit mes vœux,
Et mes yeux jusqu'icy n'ont rien veû de semblable.

Elle est jeune, elle est belle, et peut me rendre heureux ;
Mais, helas ! pour joüir d'un bien si desirable,
Mon corps et mon esprit s'accordent mal entre eux,
De tout ce que l'un veut l'autre n'est plus capable.

Dans le fameux desordre où me jettent mes sens,
Je crains de posseder le bien que je pretens,
La dois-je souhaiter favorable ou cruelle ?

Ne luy demandons rien de peur de l'obtenir,
Aimons-la constamment et seulement pour elle,
Et laissons à l'amour à regler l'avenir.

XXXVII.

Imprimé, p. 44.

Iris, ainsy que les novices,
Croit tout avec simplicité,
Fuit les plaisirs comme des vices
Qui sentent la fragilité.

Jamais des amoureux caprices
Son esprit ne fut agité,
Les soins, les respects, les services,
N'ébranlent point sa fermeté.

Sa vertu partout est connüe,
Mais j'en doute après l'avoir veüe
Pleurer aux pieds d'un confesseur.

De quoy se repent ceste belle ?
C'est assurement que son cœur
N'est pas bien d'accord avec elle.

XXXVIII.

Inédit.

Peux-tu bien tarder un moment !
Reviens accomplir ta promesse ;
Chascun sçait combien ta paresse
Me vole de contentement.

O dieux ! qui voiez mon tourment
Dans l'attente de ma déesse,
Hastez le temps, qui de vieillesse
Marche à mon gré trop lentement.

Les heures me sont des journées,

Les jours me durent des années ;
Attendant trois mois son retour,

J'ay passé cent ans de ma vie :
Et toutesfois, je meurs, Silvie,
Moins de vieillesse que d'amour.

XXXIX. (BOUTS RIMÉS.)

Inédit.

Caché sous un auvent où j'ay passé la nuict,
N'ayant pour matelas que trois cordons de natte,
Au milieu des chevaux, des carosses, du bruit,
D'une main je t'escris, de l'autre je me gratte.

J'ay perdu mes souliers, mon chapeau, mon habit,
Il faut par tout Paris que mon malheur esclatte :
Je n'ay pas un teston, et l'espoir du credit
Ne me sçauroit flatter d'une vieille savatte.

Les quinze-dessus dix, les pics et les capots,
Après m'avoir osté le bien et le repos,
M'exposent en public pour but à la misere ;

Et ce qui plus me pique en mes ressentimens,
C'est qu'il me reste encore à peine des sermens
Dont je puisse esclater au fort de ma colere.

XL. (BOUTS RIMÉS.)

Inédit.

Trois jeunes hommes de Paris,
De bonne et de mauvaise taille,
Se trouvant sans denier ny maille,
Cherchent de l'argent à tout prix.

Pour leur caution ils ont pris
Un vendeur d'huistres à l'escaille,
Et pour nantissement on baille
Un castor noir, presque tout gris.

Bissestre, belle metairie,
Leur part en la Conciergerie,
Est un hypoteque très-bon :

Ces trois messieurs fort à leur aise,
Si vous voulez, au denier seize
S'obligeront *in solidum*.

XLI.

Imprimé, p. 14.

La fortune qui me maltraitte,
Ne bornera jamais son cours :
Et les araignes tous les jours
Font leurs toiles dans ma pochette.

Ma garderobe est tantost nette,
Je n'ay plus d'habit de velours;
Mes chevaux ressemblent des ours,
Mon carosse devient charette.

Mes laquais tirent à la fin,
Et ce qui restoit de mon train
A pris congé pour recompense :

Enfin, hors ceux à qui je dois,
On ne voit point d'hermite en France
Qui soit moins visité que moy.

XLII.

Imprimé, p. 15.

Sans ressource à ce coup le malheur me terrasse;
Je vois bien, mais trop tard, que le jeu m'est fatal :
Je ne puis resister à mon destin brutal,
Chers amis, c'en est fait, il faut quitter la place.

Au moins souvenez-vous que j'ay frayé la trace
Par où les gens de bien s'en vont à l'hospital :
Qui sçait bien despenser et n'emprunte pas mal
Ne doit pas s'affliger de porter la besace.

Je ne suis plus nourry que par mes creanciers,
Qui taschent, pour tirer payment de leurs deniers,
De me faire survivre à tous ceux dont j'herite :

Que mes jours sont suivis d'une bizare fin!
Les dettes me font vivre, et quand je seray quitte,
Je prevois qu'il faudra que je meure de faim !

XLIII.

Sur l'abbé de Fiesque (Imprimé, p. 75).

Abbé, vous avez la naissance,
La bonne mine, et l'air des grands :
Ces avantages apparents
Cachent un peu d'insuffisance;

Mais la longue perseverance
A ne rien dire de bon sens
Fait enfin descouvrir les gens :
Vous devez garder le silence.

Pour rendre parfait vostre corps

Nature fit tous ses efforts,
Et se donna tant d'avantage,

Que celuy qui forma l'esprit
En fut jaloux, et de despit
Refusa d'achever l'ouvrage.

XLIV.

Inédit.

Amarante, dans un ouvrage
Fait pour Boissat nommé l'Esprit,
Sur les plus sçavans de nostre age
L'art de bien escripre encherit.

J'estime encore davantage
Les vers que pour Flore elle escrit,
Ils sont plus selon mon usage,
J'aime les douceurs qu'elle y dit ;

Tous deux, l'ame assez raisonnable,
Nous courtisons nostre semblable,
N'aimant le reste qu'à demy :

Sans l'accuser d'une infamie,
J'escris souvent à mon amy
Comme elle escript à son amie.

XLV.

Inédit.

Ne faites point tant la cruelle ;
Vostre froideur hier me surprit,
Iris, si vous passez pour belle,
Je passe pour homme d'esprit.

Tousjours vous ne serez pas telle,
Vostre fleur desjà se flestrit,
Et l'on verra durer plus qu'elle
Les sonnets que ma plume escrit.

Du moins je vois la chose egale.
Il est vray que fort liberale
Vous m'avez donné de l'amour;

Je m'en tiens vostre redevable,
Rendez-vous un peu plus traitable ;
Je pourray m'acquiter un jour.

XLVI.

Imprimé, p. 40.

Tout le monde sçait que je t'aime,
Je te l'ay dit ; si tu le crois,
La justice que tu me dois
T'engage à me traitter de mesme.

Mes soupirs, mon visage blesme,
Les tristes accents de ma voix,
Ne te parlent tous à la fois
Que de ma passion extresme.

As-tu besoin d'autres tesmoins ?
Regarde mes respects, mes soins :
N'en est-ce pas assez, Climene ?

Veux-tu m'obliger à mourir ?
Ne va pas si viste, inhumaine,
Je ne suis pas las de souffrir.

XLVII.

Imprimé, p. 56.

Caliste, vos rigueurs ont lassé ma constance,
J'ay peine à me connoistre en l'estat où je suis,
Sans beaucoup de chagrin je souffre vostre absence,
Et loin de vous chercher, cruelle ! je vous fuis.

Je ne regarde plus qu'avec indifférence
Ce qui fit autrefois ma joie et mes ennuys
Au repos de mon cœur incessamment je pense,
Et pour me l'assurer je fais ce que je puis.

Des folles passions mon esprit se degage,
Les plaisirs que je prens ont rapport à mon age,
Et les plus innocents sont pour moy les plus doux :

Je ne soupire plus au moins pour une ingrate,
Mais de quelque douceur dont mon ame se flatte,
Je vivois plus heureux quand je mourois pour vous.

XLVIII.

A Ninon de Lenclos (Imprimé, p. 66).

Je commence à vous mescognoistre,
Vous me fuiez, ingrate; hé quoy !
Vostre cœur si tendre, pour moy
Seul pourroit-il ne le pas estre !

Je crains bien que ce petit traistre
Ne m'ait desjà manqué de foy,
On le croit souvent tout à soy,
Qu'on n'en est pas longtemps le maistre.

Le changement vous est si doux,

Que quand on est bien avec vous,
On n'ose s'en donner la gloire;

Celui qui peut vous arrester
A si peu de temps pour le croire,
Qu'il n'en a pas pour s'en vanter.

XLIX.

Imprimé, p. 61.

Il ne faut point tant de mistere,
Rompons, Philis, j'en suis d'accord :
Je vous aimois, vous m'aimiez fort,
Cela n'est plus, sortons d'affaire.

Un viel amour ne sçauroit plaire,
On voudroit qu'il fust desjà mort,
Quand il languit et qu'il s'endort,
Il est permis de s'en deffaire.

Ce n'est plus que dans les romans
Qu'on voit de fideles amans :
L'inconstance est plus en usage.

Si je vous quitte le dernier,
N'en tirez pas grand avantage,
Je fus desgousté le premier.

L.

Pour Mme de Sevigné (Imprimé, p. 76).

Quand on dispute de l'age
Des plus aimables du temps,
Pour Clarinte on se partage,
Sitost qu'elle est sur les rangs.

L'un dit qu'elle a le visage
D'une fille de quinze ans,
L'autre luy croit davantage,
A luy voir tant de bon sens.

Sans decider la querelle,
Rendons justice à la belle,
Traitons-la comme les dieux :

On les sert, on les adore,
Et l'on ne sçait pas encore
S'ils sont ou jeunes ou vieux.

LI.

Imprimé, p. 41.

Aimer avec attachement
Est tousjours d'une ame petite,
La defiance du merite
Fait la constance d'un amant.

L'amour craint tout engagement,
Il ne peut souffrir de limite,
Qui veut le captiver, l'irrite ;
Il ne se plaist qu'au changement.

Ce tyran, sans choix de personne,
Aspire à plus d'une couronne,
Et veut joüir du bien d'autruy :

Ce qu'il possede l'importune,
Il ne met sa bonne fortune
Qu'en tout ce qui n'est point à luy.

LII.

Imprimé, p. 53.

Amans, qui vous plaignez sans cesse
De trouver peu de seureté
Dans les faveurs d'une maistresse
Qui de tout temps a coqueté,

Sçachez qu'un plus grand mal me presse :
Je sers une injuste beauté
De qui mes soins et ma tendresse
Jusqu'icy n'ont rien merité.

Pour tous egalement cruelle,
Je ne puis rien esperer d'elle
Qui flatte un peu ma vanité;

Trop heureux si, l'aiant servie,
Je pouvois en toute ma vie
L'accuser d'infidelité.

LIII.

Imprimé, p. 72.

Changez l'air de vostre entretien,
Ou permettez que je vous quitte ;
La fade complaisance irrite,
Sourire à tout, n'oblige en rien.

Egalement dire du bien
D'une chose bien ou mal dite,
Pour establir votre merite
Me paroist un foible moïen.

C'est toutesfois vostre methode;
Il n'est rien de plus incommode
Qu'une loüange à contretemps :

J'aime beaucoup mieux qu'on me fronde ;
Qui tasche à plaire à tout le monde
Ne plaist guere aux honnestes gens.

LIV.

CONTRE DESPRÉAUX (Imprimé, p. 58).

Silvandre monté sur Parnasse,
Avant que personne en sceust rien,
Trouva Regnier avec Horace,
Et rechercha leur entretien.

Sans choix et de mauvaise grace,
Il pilla presque tout leur bien ;
Il s'en servit avec audace,
Et s'en para comme du sien.

Jaloux des plus fameux poëtes,
Dans ses satyres indiscretes
Il choque leur gloire aujourd'huy ;

En verité, je luy pardonne,
S'il n'eust mal parlé de personne,
On n'eust jamais parlé de luy.

LV.

AU ROY (Inédit).

Acheve d'abattre l'Espagne,
Suivy de tes fameux guerriers,

Dans la Flandre prens tes quartiers,
A la honte de l'Allemagne,

La victoire qui t'accompagne
Te cueille partout des lauriers,
Ce que n'ont pu tes devanciers
Tu l'as fait dans une campagne.

L'Anglois, au bruit de tes hauts faits,
Tremblant, te demande la paix
Sitost qu'au combat tu t'apprestes;

Dans l'Europe tout est soumis;
Si tu veux pousser tes conquestes,
Fay-toy de nouveaux ennemis.

LVI.

Pour le Roy (Inédit).

Alertes, messieurs les poëtes,
Le roy doit arriver demain;
La victoire, au bruit des trompettes,
Le rameine dans Saint-Germain.

Il faut, paresseux que vous estes,
Graver sur le marbre et l'airain
Cent belles choses qu'il a faittes,
Et toutes l'espée à la main.

Il fera bien d'autres conquestes,
Tenez des rimes tousjours prestes,
De vostre honneur soiez jaloux :

A la teste de son armée,
Il fait marcher la Renommée;
Elle ira plus viste que vous.

LVII.

Inédit.

Bannissons de nostre memoire
Les heros des siecles passez,
Dans le temple de la Victoire
Leurs grands noms sont presque effacez.

Avec audace dans l'histoire
Ces demy-dieux s'estoient placez,
Mais Louis, tout couvert de gloire,
Les en aura bientost chassez.

L'Europe pour luy trop petite
Ne pourra servir de limite
A ses ambitieux projets;

Il ne sçauroit se satisfaire
Qu'il n'acheve, par ses hauts faits,
Tout ce qui leur restoit à faire.

LVIII.

Imprimé, p. 30.

D'une troupe de jeunes fous
Iris se trouvant accablée,
Pour guerir mon esprit jaloux
Chez elle aux champs s'en est allée.

Ce départ, qui les surprit tous,
Rassura mon ame troublée,
Mais, absent d'un objet si doux,
Je sens ma peine redoublée.

Seul coupable de tous mes maux,

En me vengeant de mes rivaux,
Je me suis vengé sur moy-mesme :

Mes plus doux plaisirs sont perdus ;
Elle fait bien voir qu'elle m'aime,
Mais, helas ! je ne la vois plus.

LIX.

Imprimé, p. 26.

Je sers une ingratte maistresse
Qui tous les jours change d'humeur ;
Elle m'avoit promis son cœur,
Et n'a pas tenu sa promesse.

Pour mon rival elle s'empresse,
Partout elle s'en fait honneur ;
Elle m'ecoute avec froideur,
Et respond mal à ma tendresse.

Ce procédé capricieux
Me fait enfin ouvrir les yeux,
Je vois qu'elle m'est infidelle :

Ces mesmes yeux, sans me guerir,
Me disent aussy qu'elle est belle,
Et c'est ce qui me fait mourir.

LX.

Inédit.

Vostre grossesse est trop certaine,
Avouez le sans hesiter ;
Vostre taille et vostre air, Climene,
Ne permettent plus d'en douter.

Ne vous mettez jamais en peine
Du fruit que vous devez porter,
Vous fustes tousjours inhumaine
A qui voulut vous en conter.

Voyant que vous n'aimiez personne,
Un follet, Dieu vous le pardonne,
Sans doute en dormant vous surprit;

Vous n'aurez masle ny femelle,
A vostre epoux tousjours fidelle,
Vous accoucherez d'un esprit.

LXI.

Inédit.

Mon amour est desraisonnable,
Iris, vous le devez bannir;
Vous ne sçauriez trop le punir,
C'est un enfant insupportable.

Il vous tourmente, il vous accable,
Il veut seul vous entretenir;
Vous ne sçauriez trop le punir,
S'il ne vous voit, il fait le diable.

Quoyqu'il vous ait cent fois promis
Qu'il seroit discret et soumis,
Il vous a manqué de parole :

Il faut le traitter sans pitié ;
Croïez-moy, c'est un petit drole
Qui ne fait rien par amitié.

LXII.

Inédit.

Iris, qu'autrefois à vous voir
Je passois de douces journées !
Que dans ces heures fortunées
Vos beaux yeux flattoient mon espoir !

Malheureux ! devois-je prevoir
Que mes cruelles destinées
De tant d'esperances données
Quelque jour me feroient deschoir ?

Où sont les sermens, les promesses
Qui m'assuroient de vos tendresses,
Hélas ! que sont-ils devenus ?

Cependant, aimable infidelle,
Vous estes la moins criminelle :
Je vis, et vous ne m'aimez plus.

MADRIGAUX.

I.

Inédit.

Belle Iris, toutes vos bontez,
Vos egards, vostre confiance,
Bien loin de flatter ma souffrance,
Me passent pour des cruautez :
Les amitiez les plus estroittes

Se content pour rien aujourd'huy,
L'amour n'a point de part en tout ce que vous faittes.
Et peut-on bien aimer sans luy?

II.

Inédit.

Mon cher Tirsis, vous presumez
Un peu trop de vostre science,
Les fautes dont vous nous blasmez
Ont plus de grace qu'on ne pense ;
C'est quelque chose et ce n'est rien.
Mais laissez là vostre ferule;
Mommort, qui fut un ridicule,
Passoit pour bon grammairien.

III.

Inédit.

Tirsis, deux filles de merite
Hier me firent une visite,
L'une me baisa sans façon,
L'autre me parut toute esmüe,
Et honteuse, baissant la veüe,
Ne me donna que le menton.
Quel sentiment seroit le vostre?
Leur baiser me fut-il egal?
Celle qui baisa le plus mal,
A mon gré, baisa mieux que l'autre.

IV.

Imprimé, p. 34.

Si quand vous partez de ce lieu

Je ne vais pas vous dire adieu,
Il ne faut pas qu'on s'en estonne :
De la façon que je suis fait,
Je m'acquitte mieux par billet
Que je ne puis faire en personne.

V.

Inédit.

Pour quelques legeres douleurs
Dont je ne me plaignis qu'à peine,
Un jour auprès de moy je vis verser des pleurs
A la jeune et fiere Climene.
Lors je luy dis en soupirant :
Si je souffrois pour vous quelque mal bien plus grand,
Y pourriez-vous estre sensible ?
La belle changea de couleur,
Hélas ! seroit-il bien possible
Que son émotion eust esté jusqu'au cœur ?

VI.

Inédit.

Avec quelque chaleur d'esprit
Un jour Catin et moy nous nous dismes cent choses,
L'amour ensemble nous surprit,
Et les lis de Catin se changerent en roses ;
Ses yeux s'allumerent un peu,
Et les miens languissans tesmoignerent mon feu ;
Nous demeurasmes sans rien dire,
Egallement embarrassez :
Quand l'un rougit, et que l'autre soupire,
Sans parler on s'explique assez.

VII.

Inédit.

Caliste a tous les agrémens
Qu'il faut pour faire une maîtresse,
Elle a l'esprit et la jeunesse,
L'air galant et les yeux charmans.
Mais si l'on croit la renommée,
La belle va fort à ses fins,
Elle seroit bien moins aimée
Si l'on prenoit garde à ses mains.

VIII.

Imprimé p. 55.

Quoyque la jeune Iris dans son lit retenüe
Languisse et souffre nuict et jour
Et que sa beauté diminue
Sans nous flatter d'un prompt retour,
Amans, qui la plaignez dans cest estat funeste,
Ne craignez rien pour ses appas,
Elle en aura tousjours de reste ;
Tremblez pour ses rigueurs qui ne finiront pas.

IX.

Inédit.

Iris, je suis au desespoir
Que dans mes yeux vous puissiez voir
Mes passions les plus secrettes ;
Je veux l'empescher, je ne puis,
Ils me disent ce que vous estes,
Ils me disent ce que je suis.

X.

Inédit.

Caliste, que vous estes belle,
Que vous avez les yeux charmans !
Toutes les graces en querelle
Disputent à qui plus vous donnera d'amans.
Ces déesses interessées
A se faire valoir par vous,
Ne se trouvent jamais lassées
De vous faire sentir leurs coups ;
Et, par un dessein tout contraire,
Peu liberales envers nous,
Ne nous mettent jamais en estat de vous plaire.

XI.

Imprimé, p. 45.

Caliste, sans dessein de faire des amans,
Laisse aller ses regards charmans
Qui coustent à nos cœurs des blessures mortelles ;
Et quand on ose souspirer,
On s'attire mille querelles,
La belle s'en offense et ne peut l'endurer.
Sommes-nous plus coupables qu'elle ?
Si l'on en juge de bon sens
Son innocence est criminelle
Et nos crimes sont innocens.

XII.

Inédit.

Estre sans cesse dans l'eglise,

Passer de couvent en couvent,
Et tesmoigner estre surprise
De ne me plus voir si souvent,
C'est bien injustement me faire une querelle :
Ma passion merite un traitement plus doux ;
Pensez à la vie eternelle,
Et me laissez damner pour vous.

XIII.

Inédit.

L'autre jour Tircis rencontra
Quelques sonnets dessus ma table ;
Il en prit un qu'il vous monstra,
Force gens le trouvoient passable.
Il s'y trompa comme eux, et ne put vous tromper ;
A vos yeux penetrans rien ne peut eschapper :
Le defaut leur parut, ils me furent severes.
Mais le moïen de se vanger !
Vos escrits achevez sont comme les misteres,
C'est un crime d'y rien changer.

XIV.

Inédit.

Quand on pense aux longues fatigues
Que te donnerent les intrigues
De tant d'ingrats contre toy mutinez ;
Quand nous voïons à tes pieds les couronnes
Te demander la paix que tu leur donnes ;
Quand tu nous rends nos princes esloignez ;
Jule, tout le monde t'admire,
On plaint tes maux, on vante tes bontez,

Et parlant de toy l'on peut dire :
Il a souffert, et nous a rachetez.

XV.

Imprimé, p. 31.

Que mon esprit est agité !
Le retour de vostre santé
Vous fera partir tout à l'heure.
Hélas ! que dois-je souhaiter ?
Ne sçauriez-vous vous bien porter,
Sans faire aussytost que je meure ?

XVI.

Sur Chapelain (Inédit).

J'ay vu ce qu'a fait Saint-Germain
Sur la paix et le mariage ;
Cette ode est toute de la main
Dont il traça son grand ouvrage.
Partout on le trouve sçavant,
Et toutefois assez souvent
On critique sa poésie ;
Il escriroit plus à souhait
S'il oublioit une partie
De cent belles choses qu'il sçait.

XVII.

A Monsieur le Prince (Inédit).

Quand on parle de vos exploits
Et dans l'amour et dans la guerre,
On vous compare quelquefois
A celuy qui donna des lois

Au maistre de toute la terre.
De vostre honneur je suis jaloux,
Ce parallele me fait peine :
Cesar, à le dire entre nous,
Fut bien aussy galant que vous,
Mais jamais si grand capitaine.

XVIII.

Inédit.

Seigneur, que vos bontez sont grandes
De nous escouter de si hault,
On vous fait diverses demandes,
Seul vous sçavez ce qu'il nous fault.
Je suis honteux de mes foiblesses,
Pour les honneurs, pour les richesses.
Je vous importunay jadis ;
J'y renonce, je le proteste,
Multipliez les vendredis,
Je vous quitte de tout le reste.

XIX.

Imprimé, p. 78.

Mon medecin, chaque jour,
Sachant que je meurs d'amour
Pour la petite Silvie,
Me dit que, si je la vois
En un mois plus d'une fois,
Il m'en coustera la vie.
Je me suis mal menagé,
Vivant au jour la journée,

En quatre jours j'ay mangé
Les douze mois de l'année.

XX.

Imprimé, p. 57.

Iris tremble qu'au premier jour
L'himen, plus puissant que l'amour,
N'enleve ses tresors sans qu'elle ose s'en plaindre.
Elle a negligé mes avis;
Si la belle les eust suivis,
Elle n'auroit plus rien à craindre,

XXI.

Inédit.

Ne me demandez point en quel estat je vis,
Nos deux temperamens sont d'une mesme sorte;
Tastez-vous le pouls, belle Iris,
Vous sçaurez comment je me porte.

XXII.

Inédit.

Plus resigné qu'un capucin,
Le front tout barbouillé de cendre,
Je vous fais part de mon dessein :
Il doibt sans doute vous surprendre :
Je ne veux plus penser à rien,
Qu'à devenir homme de bien :
J'aspire à la vie éternelle.
Insensé ! Qu'est-ce que je dis?

Iris, si vous m'estes fidelle,
Ne suis-je pas en paradis?

XXIII.

Inédit.

Je sçay que mon nom est celuy
Du saint qu'on celebre aujourd'huy,
Et ce qu'un bouquet me demande ;
Mais sçachez qu'à de vieux perclus
On ne doibt point faire d'offrande :
Ce sont des saints que l'on ne feste plus.

XXIV.

Imprimé, p. 39.

Qu'on a de peine à se guerir
D'une amoureuse frenesie !
En vain, quand l'âme en est saisie,
La raison vient la secourir.
Elle a beau conter et nous dire
Qu'un sage jamais ne soupire,
Les amans en font peu de cas.
Ce mal est grand, il est à craindre ;
Mais je trouve bien plus à plaindre
Celuy qui ne le souffre pas.

XXV.

Imprimé, p. 65.

Tes billets me rendent confus,
Je n'y trouve point de quoy rire;
Mon cher Damon, ne m'escris plus,
On enrage quand on admire.

STANCES.

I.

Inédit.

Iris, que les cloches me plaisent !
Que j'aime leurs tristes accords !
Il faut que tous les luts se taisent
Quand elles sonnent pour les morts.
Loin que ma bile s'en allume,
Je ris de ceux qui par coustume
Plaignent des gens ensevelis ;
On dit pour eux cent patenostres ;
Et ce qui fait pleurer les autres,
Me rappelle, au moins, que je vis.

Une douce melancolie
Assoupit peu à peu mes sens,
Tous mes esprits sont languissants,
Moy-mesme presque je m'oublie.
Mon cœur alors est sans desirs,
Je n'ay ny chagrins ny plaisirs,
Je sens mon ame appesantie ;
Dans l'indolence elle s'endort,
Et je n'ay pour marque de vie
Que celle de n'estre pas mort.

Sur ce sujet qu'il vous souvienne
Qu'un jour vous me dites chez vous
Que vostre humeur estoit la mienne,

Que nous avions les mêmes gousts.
Selon vos manieres, je pense,
Que c'estoit plus par complaisance
Que ce n'estoit de bonne foy :
Ayons rapport en autre chose,
Il faut qu'amour vous le propose,
Je n'ose pas vous dire en quoy.

II.

Inédit.

La jeune Iris n'a de soucy
Que pour le jeu du reversy,
De son cœur il s'est rendu maistre.
A voir tout le plaisir qu'elle a
Quand elle tient un quinola,
Heureux celuy qui pourroit l'estre !

Elle fait des vœux pour l'avoir,
Sitost qu'il est en son pouvoir,
On la voit rire et pasmer d'aise ;
Elle le baise, elle en fait cas,
Et l'innocente ne sçait pas
Que c'est un valet qu'elle baise.

Il en est mieux receu qu'un roy,
Cependant s'il vient seul, je voy
Qu'elle en rougit et se chagrine,
Et tousjours jalouse de luy,
Elle temoisgne de l'ennuy
Sitost qu'il est chez sa voisine.

Alors il se cache, il la fuit,
Par vengeance elle le poursuit

Et le force avant qu'il se donne;
Mais quand il rentre en son devoir,
Trop heureuse de le revoir,
Elle le flatte et luy pardonne.

Son cœur doibt-il nous eschapper?
Amour, fais pour la destromper
Qu'elle ait d'autres amans en foule;
La belle au change gagnera,
Le frippon ne luy donnera
Tout au plus jamais qu'une poule.

III.

A Mademoiselle de Sévigné. — Inédit.

Iris, qu'estes-vous devenue?
En vous perdant je perds de veüe
Mes plaisirs qui sont les plus doux;
Prenez garde à ce que vous faites,
Et sçachez que je suis jaloux;
Je ne suis pas moins où vous estes
Que quand j'estois auprès de vous.

Vostre santé mal asseurée
Vous a d'avec nous separée,
Je compastis à vostre mal;
Donnez à ma longue souffrance
Un sentiment qui soit egal,
Et ne souffrez point que l'absence
Me puisse couster un rival.

Je redoute vostre merite,
Plus il est grand, plus il m'agite

Et tient mon esprit alarmé;
Un cœur noble comme le vostre
Se rend si digne d'estre aimé
Que je tremble tousjours qu'un autre
Autant que moy n'en soit charmé.

Pour flatter ceste inquietude,
Retiré dans ma solitude
Je consulte ma passion;
Et vois ceste vieille insensée
Chez vous non sans presomption
Se tenir trop recompensée
D'y trouver peu d'aversion.

Ceste bonté qu'en vous j'admire
Fait que sans desirs je souspire;
Si les galans n'aimoient qu'ainsy,
Les remonstrances d'une mere
Et de quelques oncles aussy,
Quoyque faittes d'un ton severe,
Vous donneroient peu de soucy.

Desprenez-vous de leurs chimeres,
Ce beau don de tant de lumieres,
Que le ciel vous a desparty
Devroit vous affranchir des chaisnes
Dont vostre esprit assujetty
A desjà souffert tant de peines;
Il est temps de prendre party.

Aimez, Iris, quand on vous aime,
Avec une constance extresme
Et le respect qui vous est deu;
Alors aisement on demesle,
Pour peu que le bon sens soit cru,

Ce qui n'est qu'une bagatelle
De ce qu'on doit nommer vertu.

Les sentimens que la nature
Inspire à toute creature
Ont esté suivis de tout temps ;
Quoyqu'on vous dise le contraire,
La revolte contre les sens
Est un party que d'ordinaire
Prennent fort peu les jeunes gens.

Tandis que les graces s'empressent
Autour de vous, et vous caressent,
Usez bien de tous leurs attraits,
Elles n'aiment que la jeunesse :
L'esprit qui vient tousjours après
Ne peut seul, avec son adresse,
Faire autant redouter ses traits.

Mais dieux ! quelle est ma frenesie !
Je reviens à ma jalousie,
Je ne sçais plus ce que je veux ;
Vous preschant en nouvel apostre,
Peut-estre contraire à mes vœux,
Je travaille à mestre quelqu'autre
Dans le chemin des bienheureux.

IV

Inédit.

Belle Iris, que me dites-vous ?
O dieux ! quelle triste nouvelle !
A quoy bon vostre accueil si doux,
Pour me devenir si cruelle ?

A peine on sçait vostre retour
Que vous repartez tout à l'heure ;
Helas ! faut-il en mesme jour
Que je revive et que je meure ?

Pour Forges je vous vis partir
Et redoutay peu vostre absence,
Mais je ne sçaurois consentir
Qu'elle finisse et recommence.

Quand vous partiez pour reparer
Vostre santé pour qui je tremble,
Ce n'estoit que nous separer
Pour vivre plus longtemps ensemble.

Mais que mon rival aujourd'huy,
Contre toute la bienséance
Vous emmene seule avec luy,
C'est pousser à bout ma constance.

Il feint qu'en sage et bon parent,
Il n'a pour vous que de l'estime,
Et sous ce pretexte apparent
Il cache adroitement son crime.

Ouvrez les yeux pour l'empescher
De porter si haut l'insolence,
Et si vous avez à pescher,
Ne peschez point par ignorance.

Congnoissez-vous, ne souffrez plus
Qu'on vous traitte en petite fille,
Vostre merite est au-dessus
D'un simple galant de famille.

Rompez ce voïage entrepris,
Ou tenez ma mort asseurée ;

Et s'il ne se peut, belle Iris,
Au moins qu'il ait peu de durée.

V.

Inédit.

Hier, nous traittasmes tout le jour
Les questions les plus sublimes
Et nos esprits dans ses abismes
Se confondirent sans retour.
L'un y tomba dans l'hérésie,
L'autre[1]. . . . . .
N'osa dire son sentiment.
Damon, fermons cette carriere ;
Le plus docte en cette matière
S'explique fort obscurement.

Parlons tantost de bonne foy
Des merveilles de la nature ;
Iris et Clarinthe[2] ont de quoy
Fournir un entretien qui dure.
De ces jeunes divinitez
Nous connoissons les veritez,
Sans nous en faire une chimere ;
Elles tombent dessoubs nos sens,
Et la fille, ainsi que la mere,
Meritent seules nos encens.

[1] Le copiste a passé ce vers.
[2] Madame de Sevigné et sa fille.

ÉPIGRAMMES.

I.

Inédit.

Silvandre n'a pas eu tort,
Peu de jours avant sa mort,
D'avoir fait brusler son livre ;
Chascun l'avoit condamné,
Un enfant si mal tourné
Ne meritoit pas de vivre.

II.

Inédit.

De ta race l'histoire dit
Que quand le pere a de l'esprit
Le filz n'en a guère en partage ;
Damon, aisément je le crois,
Je sçay que ton pere autrefois
Passoit pour un grand personnage.

III.

Inédit.

Caliste, grande façonniere,
Ne paroist jamais ce qu'elle est,
Fait la princesse, est roturiere,
Fait la belle et jamais ne plaist ;
Fait la riche et n'a point de rente,

Fait la jeune et passe quarante,
Fais la dévote et ne croit rien,
Fait la sçavante sans estude ;
Le mestier d'une fausse prude
Est celuy seul qu'elle fait bien.

IV.

Inédit.

Iris ne vous parle sans cesse
Que de la vertu des amans,
Et pousse les beaux sentimens
Avec grande délicatesse.
Cependant elle ne caresse
Que sa chienne et que son cheval.
Je crois que la bonne princesse
N'eut jamais qu'un amour brutal.

V.

Inédit.

Iris veut que je sois de ses meilleurs amis,
Et me défend de pretendre autre chose,
Cependant je sçais bien qu'on ose
Aller plus loin qu'elle ne m'a permis.
De ceste injuste fantaisie
Avec raison je me plains chaque jour,
Elle me fait mourir de jalousie
Et ne veut pas que je meure d'amour.

VI.

Inédit.

Mon petit chat veut qu'on le flatte,

Caressez-le, il tendra la patte,
Pour se jouer avecque vous ;
Mais prenez garde, belle Elise,
De ne le pas mettre en courroux,
Il vous diroit une sottise.

VII.

CONTRE DESPRÉAUX (Inédit).

Damon, les muses affamées,
Et surtout celles des pedans,
De tout temps se sont diffamées
A force de loüer les grands.
Jadis la tienne plus severe,
Loin de se rendre mercenaire,
Ne pensoit qu'à les insulter ;
On m'a dit, Damon, que tu changes ;
Quand on leur donne des louanges,
On ne peut guere en meriter.

VIII.

Imprimé, p. 42.

Hier je visitay nostre amy,
Que je trouvay mort à demy
Des accidents dont sa gale est suivie ;
Le medecin desesperoit,
Et pour toute marque de vie
Son pauvre malade juroit.

IX.

Inédit.

Iris me paroissoit aimable,

Pour me la rendre plus traitable,
Je voulois luy faire un present ;
Mais elle est genereuse, et ne veut rien du nostre :
Peut-estre qu'en le luy faisant,
La belle m'en feroit un autre.

X.

Inédit.

Que mon destin est rigoureux,
J'ay le corps abbattu, j'ay l'esprit amoureux,
De ce que l'un voûldroit l'autre n'est plus capable,
Iris peut ecouter mes vœux,
Mais quand je l'aurois mise au point où je la veux,
Je me croirois plus miserable.

XI.

Imprimé, p. 21.

Catin est une fine beste ;
Pour m'empescher de faire le brutal,
Elle se plaint du mal de teste
Quand je la trouve seule avecques mon rival ;
Sitost que je les abandonne,
Elle en guerit, et me le donne.

XII.

Imprimé, p. 19.

Iris ne dort ny nuict ny jour,
Incessamment elle soupire ;
Cependant ce n'est point d'amour,

Qui de tous les maux est le pire.
Ceux qu'elle a l'ont mise si bas
Que je la plains et les partage ;
De celuy seul qu'elle n'a pas,
Hélas ! je souffre davantage.

XIII.

Inédit.

Damon par de foibles presens
S'est acquis les autheurs du temps,
D'un grand remercîment chacun d'eux le fatigue :
Que les poëtes ont d'esprit !
Ces messieurs l'ont rendu prodigue
A force d'avoir mal escrit.

XIV.

Inédit.

Je te rends ton livre, Melite ;
Quoyque fort long, je l'ay tout lu,
Si tu veux que nous soïons quitte,
Rends-moy le temps que j'ay perdu.

XV.

Imprimé, p. 74.

Léandre, j'ay bien acheté
Le livre que tu m'as presté,
Et pourtant je te le renvoie ;
Je l'ay lu fort exactement,
Il ne m'a donné que la joie
De te le rendre promptement.

XVI.

Inédit.

Quoyque l'amour de Celimene
Couste à cent femmes le trespas,
Tircis, je ne me plaindrois pas
Qu'elle voulust aimer la mienne.

XVII.

Inédit.

Pour marque de vostre amitié,
Iris, vous voulez que je voie
Certains billets qu'on vous envoie,
Dont vous me cachez la moitié :
Les confidences imparfaites
Me mettent en meschante humeur ;
Ne m'ouvrez jamais vos cassetes
Sans m'ouvrir aussy vostre cœur.

XVIII.

Inédit.

Philis, assise de costé,
Monstroit à demy son visage ;
A son œil tout plein de fierté
Mon cœur soudain rendit hommage :
Sistost que je les vis tous deux,
J'en fus un peu moins amoureux.

XIX.

Inédit.

Silvandre, si je suis blessé

Du trait que Philis m'a lancé,
Pourrois-tu le trouver estrange?
Son esprit, sa beauté me plaist,
Puis-je pas l'aimer comme un ange?
On ne sçayt de quel sexe il est.

XX.

Inédit.

Ne pas vouloir se demasquer
Pour le Roy, ni pour l'Eminence,
Caliste, ce n'est que choquer
La coustume et la bienseance.
Mais que je sois à vos genoux,
Et qu'un Dieu par moy vous en prie,
Sans pouvoir l'obtenir de vous,
C'est aller jusques à l'impie.

XXI.

Inédit.

Sans aucun bien, sans parentage,
Sans nul merite et sans appas,
Tircis veut prendre en mariage
Une fille qui ne l'est pas;
On n'en peut deviner les causes,
Sinon qu'elle pense des choses
Fort juste, au moins à ce qu'il dit.
Oh! qu'il a de fausses lumieres!
Prendre une femme pour l'esprit,
C'est tesmoigner qu'on n'en a guères.

XXII.

Inédit.

Amour de diverses façons
Brusla deux frères de ses flammes,
L'un a soupiré pour les dames,
L'autre n'aima que les garçons.
S'il est vray qu'un d'eux se retire,
De son pesché las et honteux,
Il n'est pas malaisé de dire
Lequel ce doibt estre des deux.

XXIII.

Inédit.

Tircis qui fut toute sa vie
Dans les plaisirs très-raffiné,
Par zele ou par bizarrerie
Dans un couvent s'est retiré ;
On l'a mis parmy les novices,
Pour le former aux exercices
Qui tournent un esprit à Dieu.
Qu'il est heureux dans ses caprices !
Il peut trouver en mesme lieu
Et son salut et ses délices !

XXIV.

Inédit.

Dedans l'extresme impatience
Que j'ai d'adorer vos beaux yeux,

Vostre esprit trop devotieux
Fait grand tort à ma conscience.
Desesperé, je meurs d'amour,
Quand vous demeurez tout un jour
Dans ce temple peu favorable :
Silvie, allez moins en ce lieu ;
Tandis que vous allez à Dieu,
Vous me faites donner au diable.

XXV.

Imprimé, p. 77.

Tous les matins dans son miroir
Caliste se trouve si belle,
Qu'elle me met au desespoir :
Elle n'a d'amour que pour elle,
Dans un commerce tout va mal,
Quand la maîtresse est le rival.

XXVI.

Inédit.

Chevalier ne me raille plus
Sur tous les plaisirs de la vie,
J'en gouste encor, quoique perclus,
Qui pourroient bien te faire envie.
Mais quand je les prens, en un mot,
Crois-moy, ce n'est pas comme un sot.

XXVII.

Inédit.

Tisimante me plaist, jamais il ne m'ennuie,

Quand il parle de luy sans cesse comme il fait,
Ce n'est pas d'un maigre sujet
Qu'il entretient la compagnie.

XXVIII.

Inédit.

La petite Nanon chagrine
De voir que tousjours son amant
La vouloit baiser autrement
Que l'on ne baise sa voisine :
Eh bien! dit-elle, vieux brutal,
A tes desirs il se faut rendre ;
Mais ne sçaurois-tu jamais prendre
De plaisir sans faire de mal?

XXIX.

Inédit.

Sitost qu'on eut signé la paix,
Cent braves, flattez d'esperance,
Pretendirent pour leurs hauts faits
Devenir mareschaux de France.
Le Roy consulta quelque temps,
Enfin pour les rendre contens,
Il s'avisa d'un tour de maistre :
De ce grand nombre il en fit trois ;
Après avoir fait ce beau choix,
Qui pourroit pretendre de l'estre?

LETTRES.

I

A LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ. — Fin de 1665.
(Imprimé, p. 68.)

Paris vous demande justice,
Vous l'avez quitté par caprice,
A quoy bon de tant façonner?
Marquise, il y faut retourner.
L'hyver approche, et la campagne,
Et surtout celle de Bretagne,
N'est pas un aimable sejour
Pour une dame de la Cour.
Qui vous retient? est-ce paresse?
Est-ce chagrin, est-ce finesse?
Ou plustost quelque metayer
Devenu trop lent à païer?
De vous revoir on meurt d'envie,
On languit icy, l'on s'ennuye,
Et les plaisirs desconcertez
Vous y cherchent de tous costez.
Vostre absence les desespere,
Sans vous ils n'oseroient nous plaire.
Si vous estiez icy, demain
La Cour quitteroit Saint-Germain,
Et les jeux, les ris, et les graces,
Qui marchent tousjours sur vos traces
Y rendroient l'amour désormais
Plus galant qu'il ne fut jamais.
Ce discours, fait à des coquettes,

Leur passeroit pour des fleurettes ;
Pour vous, jugez-en autrement :
Je suis amy, sans estre amant.
Ceux qui me donnent plus de gloire
Ont quelquefois peine à le croire.
Lorsque je pris congé de vous,
Nostre adieu me fit des jaloux ;
Il fut si touchant et si tendre,
Que mes yeux, forcez de se rendre,
Vous parlerent de bonne foy.
Vous fustes moins sage que moy,
Et c'estoit gaster nostre affaire ;
Nostre commerce est un mystere
Qu'il ne faut pas trop expliquer.
Mais à propos, sans vous choquer,
Peut-on vous demander, Marquise,
Si quelque Breton, par surprise,
N'auroit point touché vostre cœur ?
Auriez-vous bien changé d'humeur
Jusqu'à vous rendre complaisante
A leur maniere peu galante ?
Non, vous aimez les beaux esprits,
Vous n'aurez eu que du mespris
Pour ces beuveurs à rouge trogne :
Un perclus vaut bien un yvrogne.
Laissons en repos les Bretons,
Et revenons à nos moutons.

Le bruit court que vostre estourdie
Qui depuis longtemps estudie
L'espagnol et l'italien,
Jusques icy n'y comprend rien.

Est-elle tousjours mal bastie,
Sans jugement, sans modestie ?
Consolez-vous de tout cela,
Quoyque tard, l'esprit luy viendra.
Force gens disent qu'à son age
Vous n'en aviez pas davantage,
Et toutesfois jusques icy
Vous avez assez réussy.
Il faut quitter ce badinage ;
Vostre fille est le seul ouvrage
Que la nature ait achevé ;
Dans les autre, elle a reservé.
Aussy la terre est trop petite
Pour y trouver qui la merite,
Et la belle, qui le sçait bien,
Mesprise tout, et ne veut rien.

C'est assez pour cest ordinaire,
Et trop peut-estre pour vous plaire.
S'il est vray, gardez le secret,
Et donnez ma lettre à Loret.
(Je crois qu'en Bretagne on ignore
S'il est mort, ou s'il vit encore).
Menagez bien nostre interest,
Si par hazard elle vous plaist,
Ma veine encore assez féconde
Vous en promet une seconde,
Où d'un stile à moy reservé,
Ny trop bas ny trop relevé,
J'espere vous faire cognoistre
Si je sçay faire un coup de maistre,
Et le tout pour vous divertir ;
Mais aussy songez à partir.

La response la plus touchante
Ne sçauroit païer mon attente ;
Tout le plaisir est à se voir.
Les sens se peuvent esmouvoir ;
Tel est vieux et n'ose paroistre,
Qui vous voïant ne croit plus l'estre.
Travaillez donc à revenir,
Pour mieux dire, à me rajeunir.
Ce seroit une chose rare
Qu'on me monstrast comme un Lazare
Ressuscité de vostre main :
Ma foy, la foire Saint-Germain
Me vauldroit bien quelque pistole.
Tout beau, muse, tu deviens folle.

II.

A Mlle DE SÉVIGNÉ. — Inédit.

Sitost qu'un sçavant vous envoie
Quelque production d'esprit,
Vous me le monstrez avec joie,
Et croïez me faire despit.
Je ne me pique point d'escrire,
J'y veux renoncer desormais,
Et mesme j'oublirois à lire
Si vous ne m'escriviez jamais.
Le mestier d'escrire est trop rude
Pour des gens un peu paresseux ;
Des plaisirs je fais mon estude,
Je ne travaille que pour eux.
Vous croirez qu'un peu trop hardie
Mon ignorance se fait voir ;

Mais, Iris, qui vous estudie
Est en estat de tout sçavoir.

III.

A Mme DE SÉVIGNÉ. — Inédit.

Marquise, je suis en colere :
Les petits hommes d'ordinaire
Eveillez comme des lutins,
Sont gens querelleurs et mutins.
S'il est ainsy, vous devez craindre,
Car j'ay grand sujet de me plaindre.
Dans Paris on fait courre un bruict
Qui me surprend et qui vous nuict,
Et l'on me mande pour nouvelle
Qu'il revient dans vostre ruelle
Un certain esprit dangereux,
Qui met le trouble entre nous deux.
Qu'il soit esprit follet ou diable,
Il ne laisse pas d'estre aimable,
Il est galant, il est bien fait;
S'il vous en conte, Dieu le sçait.
On dit qu'auprès d'une maistresse
Il tresmousse, il agit sans cesse,
Et que c'est un petit demon
Qui fait tout dans une maison.
Prenez garde, belle marquise,
Que bientost il ne vous seduise.
Il est habile, il est adroit ;
Quand il est bien en quelqu'endroit
On ne l'en chasse pas fort viste;
Il ne craint guère l'eau benite.

S'il vous possede quelque jour,
Adieu, marquise, sans retour.
Ce seroit une chose estrange
Qu'on trouvast une sainte, un ange,
Dans un si deplorable estat.
Que deviendroit ce noble esclat
Qui brille dans votre personne,
Cette humeur si douce et si bonne?
Que deviendroit cette vertu
Qui tous vos sens a combattu;
Cet air si modeste et si sage,
Qui vous donne tant d'avantage
Sur les plus belles de nos jours?
Où fuiroient les petits Amours?
Si d'avantage il vous obsede,
Implorez aussytost mon aide;
Pour combattre un tel ennemy
Je vaux bien un brave et demy.
Mais vous me respondrez peut-estre
Que chez vous me rendre le maistre
Par la perte de ce rival,
C'est tomber de fievre en chaud mal :
Il est vray, nous avons ensemble
Quelque chose qui se ressemble;
Nous poussons les mesmes souspirs,
Nous avons les mesmes desirs,
Tous deux l'humeur assez traitable,
Une condition semblable.
Pourtant ne nous confondez pas :
Nous n'avons pas mesmes appas;
Par luy la bonne renommée
Le plus souvent est diffamée;

Les desordres de ma santé
Mettent l'honneur en seureté ;
D'un jeune homme en estat de plaire,
Il faut tout craindre et s'en deffaire,
Souffrir tout des gens comme nous
Qui rarement font des jaloux.
Si la leçon que je vous donne
Ne vous semble belle ny bonne,
Marquise, vous pouvez tout bas
En rire et ne me croire pas.
Ce n'est pas ce qui m'embarrasse ;
Mais c'est de voir sur le Parnasse
Que cet esprit entreprenant
Travaille pour vous maintenant.
Il pourroit vous avoir surprise ;
Je ne sçaurois souffrir, marquise,
Que vous receviez de ses vers
Sans nous regarder de travers.
Voilà le sujet de ma lettre.
Je pouvois quelque chose y mettre
Où vous auriez moins consenti ;
Marquise, il faut prendre parti :
Soyez juste dans la rencontre,
S'il escrit pour, j'escriray contre.

IV.

Inédit.

M'envoïer faire un compliment
Par un laquais sans jugement
Qui ne sçaît ce qu'il me veut dire,
C'est vous commettre estrangement,

Vous feriez bien mieux de m'escrire;
On s'explique plus finement,
Et la response qu'on s'attire,
Quand elle est faitte galamment,
Se refuse malaisement
D'une personne qui souspire
Tousjours respectueusement.
Essaïons ces choses, pour rire;
Dans un billet adroitement
Je vous conteray mon martyre;
A le recevoir et le lire
Vous façonnerez grandement,
Et vous respondrez fierement;
Donnant pourtant vostre agrement
Au beau feu que l'amour m'inspire.
Ceux qui voudront malignement
Traitter de trop d'emportement
Ce commerce pour en mesdire,
Ne diront pas asseurement :
Telle maistresse et tel amant
Sont faits egaux comme de cire.
Vous êtes belle infiniment,
Et je tiens beaucoup du Satyre.

V.

Imprimé, p. 22.

Recevez, dans cette legende,
L'humble pardon que vous demande
Un pauvre galant morfondu,
A Livry longtemps attendu.
S'il vous a manqué de parole,
Il faut en accuser Eole,

Qui, dans la plus belle saison,
A contre-temps et sans raison
A voulu deschaisner Borée,
Qui, ravageant cette contrée,
N'a pu souffrir depuis huict jours
Qu'un seul galant parust au Cours.
Zèphire, qui couroit les prées
Que Flore vous avoit parées,
Voulant aux champs vous attirer,
Fut contraint de se retirer
Et de ceder à l'insolence
D'un brutal qui tousjours l'offense.
Dans ce desordre general,
Monter sur mon petit cheval.
Pour aller en galanterie,
M'eust attiré la raillerie
D'un tas de courtisans fascheux
Qui nous eust fait honte à tous deux.
J'ay donc jugé, belle Amarante,
Tandis qu'il pleut, tandis qu'il vente,
Qu'il fait sale, qu'il fait vilain,
Que l'air est grossier et malin,
Tandis qu'il tombe pesle mesle
Et de la neige et de la gresle,
Temps fascheux pour les fluxions
Et pour les foibles passions,
Qu'il valoit mieux resver sans peine,
Enveloppé d'une indienne,
Dans une chambre auprès du feu,
Et faire mon mestier du jeu,
Que de courre aux champs où vous estes,
Pour vous dire quelques fleurettes,

Qu'il n'importe de vous conter
Comme à vous de les escouter.
Ce n'est pas que le soin me quitte
De respecter vostre merite :
Je n'auray ny chaleur ny pouls
Quand je cesseray d'estre à vous.
Si j'entreprenois à mon age
De vous en dire davantage,
Vous me pourriez dire souvent :
Autant en emporte le vent.

VI.

A Mme de Sévigné. — Inédit.

Ce billet que je vous envoie,
Marquise, vous dira la joie
Que je sens de vostre retour.
Vostre absence quoyque d'un jour,
M'a troublé d'une estrange sorte ;
Cela, je crois, peu vous importe,
Aussy ne vous l'ay-je pas dit
Pour embarrasser vostre esprit ;
Mais dites-moy, je vous en prie,
De vostre bizarre partie
Quels ont esté les passe-temps ?
A vous dire vray, force gens,
Si vous estiez un peu moins sage,
Penseroient mal d'un tel voïage;
Aussy fut-il hors de saison,
Et faict sans rime et sans raison.
Je n'en comprens point les mysteres.
Si c'eust esté pour des affaires,

L'abbé, qui si bien les entend,
Vous eust suivie au mesme instant ;
Ce n'estoit pas aussy, je pense,
Que sur un cas de conscience
Vostre esprit fust mal asseuré ;
Car vous aviez vostre curé,
Et l'on me tiendroit ridicule
De vous croire femme à scrupule.
Ce n'estoit pas pour veoir Vezou,
Sur le dangereux petit trou
Dont vostre dent est menacée :
Vous aviez une autre pensée,
Et ce mal estoit trop leger
Pour vous exposer au danger
D'estre attaquée ou d'estre prise.
Dis-moy, cruel destin, pourquoy
Ne m'as-tu pas faict un Rocroy ?
En dussiez-vous estre offensée
Je vous eusse en malle troussée ;
Et quand on trousse ainsy les gens,
On va bien loin en peu de temps.
Par le vent la juppe haussée,
Et le desordre du mouchoir
Cent autres beautez nous fait veoir,
Qui donnent de bonnes pensées
Pour celles qui nous sont cachées.
Quand on est sur ces hauts dadas
On a peur de tomber à bas ;
De son ravisseur on s'approche,
On se prend, à tout on s'accroche,
Et sans penser à ce qu'on fait
On embrasse celuy qu'on hayt ;

On s'adoucit, on injurie,
On flatte, on se met en furie,
Et l'on se laisse aller enfin,
Moitié figue moitié raisin.
Dieux ! que ma passion est forte !
Marquise, voïez où se porte
L'extravagance d'un amant
Qui se flatte dans son tourment !

VII.

Imprimé, p. 49.

Iris, on fait courre le bruit
Que chez vous se fait mon reduit,
Et que nous sommes bien ensemble.
S'il est vray, vous le sçavez bien,
Chascun le croit ; mais il me semble
Que tous deux nous n'en croïons rien.

Cependant nostre honneur est mis
A tous les deux en compromis,
Pour avoir manqué de conduitte :
Il ne falloit point m'engager
A vous rendre souvent visitte,
Sans le dessein de m'obliger.

Pour avoir voulu façonner,
Vous nous avez faict soupçonner
D'une secrette intelligence :
Il ne pouvoit arriver pis
Que ce qu'a faict la medisance
Pour complaire à vos ennemys.

Vostre mary s'en est doubté,

Le mensonge et la vérité
Donnent les mesmes deffiances :
Pour agir en femme d'esprit,
Il faut sauver les apparences
Et se mocquer de ce qu'on dit.

Tout vous plaist indifferemment,
Et sans faire choix d'un amant
Vous souffrez que chaqu'un vous voie :
Belle Iris, vous vous mesprenez,
Un heureux donne plus de joie
Que cent galans infortunez.

Parmy vos bonnes qualitez
C'est sans raison que vous contez
Celle d'estre fort complaisante :
Ne l'estre pas au dernier point
N'est pas une chose obligeante,
Il vaudroit mieux ne l'estre point.

Qui ne vous verroit qu'une fois
En six semaines ou deux mois
Vous trouveroit assez commode :
Mais qui vous verroit plus souvent
Ne sçauroit vivre à vostre mode
Sans enrager en vous servant.

Vous estes civile d'abord,
Chascun vous plaist, vous plaisez fort;
Vous donnez quelques esperances;
Et de cent petits agremens
Qui sont de trompeuses avances
Vous n'estes pas chiche aux amans.

Cet air de vivre ne produit
Que le chagrin d'estre esconduit

Sitost qu'on presse davantage :
Les faveurs que vous accordez
Sont celles par où l'on s'engage,
Des autres vous vous deffendez.

Vous estes prude, je le voy,
Mais pour votre bien, croïez-moy,
Toute autre faites-vous connoistre :
Si vous tardez vous aurez tort;
Sans doute vous le pourrez estre
Malgré vous jusques à la mort.

L'age coule insensiblement,
Il nous desrobe l'agrement,
Dans peu vous serez moins galante :
Quelquefois, malheureusement,
On pense à devenir amante
Quand on ne trouve plus d'amans.

Je vous aime, vous le sçavez,
Les preuves que vous en avez
Vous debvroient assez satisfaire :
Je crois pourtant qu'un vieux perclus
Ne s'acquiert le bonheur de plaire
Qu'avec quelque chose de plus.

Iris, prenez créance en moy,
Je feray tout ce que je doy
Pour meriter que je vous serve :
Sitost qu'on a donné le cœur,
On jette aisement sans reserve
Le reste aux pieds de son vainqueur.

Souvent la honte et la fierté
Ont fait que l'on a rebutté
Les offres de cette nature ;

Ne tombez pas dans cette erreur ;
On est à plaindre, je vous jure,
Quand on n'est riche que d'honneur.

Résolvez-vous, sans m'amuser,
D'accepter ou de refuser
Le parti que je vous propose :
Il n'est point d'homme sans defaut;
Chascun est bon à quelque chose,
Je le suis pour ce qu'il vous faut.

VIII.

Inédit.

L'autre jour, chagrin de mon mal,
Me promenant sur mon cheval,
Sur le bord des vertes prairies,
J'entretenois mes resveries,
Quand j'apperceus vostre moisneau
Sur le hault d'un jeune arbrisseau,
Beaucoup moins guay que de coustume.
Il avoit le bec dans sa plume,
Comme un oiseau qui languissoit
Loin de celle qu'il cherissoit.
Je l'appellay comme on l'appelle,
Il vint à moy battant de l'aisle,
Et sur mon bras s'estant lancé,
Je le pris, et le caressay ;
Mais après faisant le colere,
Je luy dis d'un ton plus severe :
Apprenez-moy, petit fripon,
Ce qui vous fait quitter Manon.
Ah ! me dit-il en son langage,

Ma belle maistresse à son age
S'offense et ne peut trouver bon
Qu'on l'appelle encor de ce nom.
Je sçay que vous l'avez connue,
Mais toute autre elle est devenue :
Son esprit qui s'est elevé
Plus que son corps est achevé.
Il est bien juste qu'on la traitte
En fille desjà toute faitte :
Elle entend tout à demy-mot,
Discerne l'habile du sot ;
Et sa maman seule attrappée
La croit encor fille à poupée.
Tous les matins dans son miroir
Elle prend plaisir à se voir,
Et n'ignore pas la maniere
De rendre une ame prisonniere.
Elle consulte ses attraits,
Sçait desjà lancer mille traits
Dont on ne peut plus se deffendre,
Pour peu qu'on s'en laisse surprendre.
Depuis qu'elle est dans cette humeur
Elle m'a banni de son cœur,
Et ne m'a pas cru davantage
Un oiseau digne de sa cage.
Desespéré j'ay pris l'essort,
Resolu plustost à la mort
Qu'à voir une ingratte maistresse
N'avoir pour moy soin ny tendresse.
Je sçay que vous l'aimez aussy :
Gardez qu'elle vous traitte ainsy.
Elle est finette, elle est accorte,

Et n'aime que de bonne sorte.
Ce fut ainsy qu'il me parla,
Puis aussytost il s'envola.

IX.

Inédit.

Si ce qu'on doibt à ton merite
M'oblige à te rendre visite,
L'estat malheureux d'un perclus,
Qui languit et qui ne sort plus,
Avec justice m'en dispense,
Et reproche à ta nonchalance,
Ou plutost à ta dureté
Que j'appelle inhumanité,
D'avoir passé mainte semaine
Sans une fois prendre la peine
De venir voir en mon logis
Si je suis mort, ou si je vis.
Quand tes estudes et tes veilles,
Qui promettent tant de merveilles,
Te tiendroient si fort attaché
Qu'elles t'en eussent empesché,
Tu me devois quelque message
Par un laquais ou par un page ;
N'importe qu'ils fussent si beaux
Que ceux que nous vismes aux eaux.
Ah ! Tircis, retournons en boire !
Quand je repasse en ma memoire
Ces plaisirs que nous avons eus ;
Des galans que nous avons veus
Les festins, et les serenades

Que s'entre donnoient les tribades;
Les bizarres emportemens
De tous ces malheureux amans;
Les fureurs sales et hardies
De leurs impudiques manies;
Les adresses des medecins
Qui, pour complaire à leurs desseins,
Les font sous des voutes pollües
Baigner ensemble toutes nües;
L'avarice de ces faquins,
L'imposture de tous leurs bains;
Un peu confus, je te confesse
Que je ris de nostre faiblesse.
Mais ces abus m'ont diverti,
J'ay regret d'en estre parti.
Lors tes douces melancolies
Dans le recit de mes folies
Trouvoient d'agréables momens,
Et tes plus nobles sentimens
Brillans partout comme en ta veine,
Me faisoient oublier ma peine.
Mon ame preste d'expirer
Pour te connoistre et t'admirer
Resveilla toute sa puissance;
J'eus de toy tant de complaisance
Que dans ton esprit j'ay connu
Mon vice aimé de ta vertu.
L'embarras des grandes affaires,
L'interest des partis contraires
Ne divisoient point nostre cour.
Nos Muses s'y faisoient l'amour,
Et l'intrigue de quelques belles

Bornoit nos soins pour les nouvelles
Aux heures de nostre loisir :
Elles faisoient nostre plaisir,
Et leur procédé doux ou rude
Nous coustoit peu d'inquiétude.
L'espoir seul de la guerison
Nous couloit l'aimable poison
Dont le malade s'infatue,
Tandis que la douleur le tue.
La Parque qui nos jours filoit
Alors ses ciseaux affiloit
A dessein d'en couper la trame ;
Mais la fermeté de nostre ame
La surprit ; la mort s'esloigna,
Et sa rigueur ne m'espargna
Que pour rendre mon aventure
Cent fois plus fascheuse et plus dure,
Puisque de te perdre et souffrir
M'est plus cruel que de mourir.
S'il te reste quelque tendresse,
Flatte le desir qui me presse
De te voir et t'entretenir ;
Tu m'as promis ton souvenir,
Et tu me doibs, quoy que tu fasses,
Ton estime et tes bonnes graces.
La froideur de ton amitié
Augmente mes maux de moitié.
Sans m'en plaindre je l'ay soufferte,
Mais pour n'en pas craindre la perte,
Il faudroit t'avoir moins connu,
Ou que je fusse devenu
Moins curieux des belles choses.

Le printemps n'aura plus de roses,
L'hiver donnera des moissons,
Dans l'air voleront les poissons,
Les oiseaux nageront sous l'onde,
Il faudra que tout se confonde,
Avant que tu sois effacé
De mon cœur où je t'ay placé.

X.

Inédit.

Je te veux faire cent querelles.
Quoy ! voudrois-tu bien m'oublier ?
Un jour s'est passé tout entier,
Sans avoir eu de tes nouvelles.
Non, tu ne penses plus à moy,
J'ay cent fois envoïé chez toy,
Cent fois passé sous ta fenestre,
Et dans le lit le plus caché
Où jamais un homme puisse estre
Je t'ay cent et cent fois cherché.

Tout d'abord je m'en fus au Heaulme
A l'heure où tu prends tes repas,
Et soudain ne t'y trouvant pas,
Je courus voir au jeu de peaume.
J'entray dans les lieux plus cachez
Où vont fumer les debauchez,
Puis je fus à l'Academie,
Et si tu m'eusses dit l'endroit
Où loge au Marais ton amie,
J'eusse esté t'y chercher tout droit.

De là continüant ma course
Pour te monstrer quel est mon soin,
J'allay chercher au Port-au-Foin
Où campent les coupeurs de bourse ;
Je fus sur le Pont-Neuf encor,
Pour t'y trouver avec Mondor ;
Après à l'Hostel de Bourgogne,
Et puis au Sabat sur le soir,
Où les sorciers faisoient la grogne
De t'y voir manquer au debvoir.

Après que la nuyct fut venüe,
Je m'imaginois à tous coups
De te voir parmi les filous
Volant des manteaux par les rues.
Mais quand je vis sur le minuyct
Tout... en repos et sans bruit,
Soudain je me mis en furie,
M'en revenant desconforté.
Amy, mande-moy, je te prie,
Si les diables t'ont emporté.

XI.

Imprimé, p. 35.

Heureux, ô mon cher Saint-Germain,
Dont l'esprit libre et le corps sain
Se rit des peines qu'on se donne,
Vivant à l'abri des exploits,
Dans un païs de qui les lois
Ne font jamais trembler personne.

Là ton genie avec raison
A mis tes sens à l'abandon

De tout ce qui leur fait envie ;
Et franc de crainte et de desirs
On t'y voist gouster les plaisirs
Où la nature te convie.

Tu passes tes jours sans regret,
Ta maison est ton cabaret ;
Ton cours et ton academie ;
Tes pensers sont ton entretien,
Et les sots n'y peuvent en rien
Troubler ta bonne compagnie.

[1] N'aimant que tes commoditez
Tu te mocques des vanitez
Dont en amour on se contente ;
Et cent fois plus heureux que nous,
On te voit confondre à tous coups
Et ta maistresse et ta servante.

Attaqué du sommeil tu dors,
Les vivans non plus que les morts
N'empeschent point que tu reposes ;
Et du futur bien peu touché,
Sous ton figuier estant couché,
Tu fais la figue à toutes choses.

Ainsy j'admire ton bonheur,
Et te promets, si ma douleur
Me peut laisser une bonne heure,
Que j'iray la passer chez toy,
Pour y gouster comme je doy
Les plaisirs avant que je meure.

[1] Les deux stances suivantes sont inédites.

XII.

Inédit.

Changez d'humeur, jeune Certelle,
Soïez humaine, estant mortelle,
Devant Dieu qui vous fit si belle
Un jour vous seriez criminelle,
Si Caron vous trouvoit pucelle
En vous passant dans sa nacelle.
Tousjours vous ne serez pas telle,
La vieillesse à soy nous appelle ;
Et s'il pleust sur vostre vaisselle,
Alors, vous ne serez plus celle
Qui n'avoit rien de beau comme elle.
Vous aurez un corps qui chancelle,
L'œil sans esclat, sans etincelle,
Et la voix d'une cressenelle ;
Vostre sein deviendra mamelle,
Et vostre haleine, vostre aisselle,
Auront l'odeur d'une chandelle
Que mouche un laquais sans cervelle.
Cette prophetie est cruelle,
Mais imitez la tourterelle
Qui durant la saison nouvelle
Nous apprend comme la femelle
Avecque le masle se mesle,
Et tous deux en battant de l'aisle
Se baisent sans bruit ny querelle.
Croïez-moy donc, Mademoiselle,
Vostre beauté qui m'ensorcelle
A mes vœux estant moins rebelle,

Vous aurez un amant fidelle,
Qui n'offre point de bagatelle;
Mais le cœur avec l'escarcelle.

XIII.

Inédit.

Muse, il est temps de s'esveiller,
Leve-toy, c'est trop sommeiller,
Iris m'a fait une querelle.
Viens me servir, elle m'appelle,
Et sur Parnasse dès demain
Me veut voir la plume à la main.
Sous le titre de precieuse
Cette petite audacieuse,
Au mespris de tous mes sonnets
Se fait voir dans les cabinets,
Où ses pieces elle fait lire,
Et tout le monde les admire.
Quoyqu'elles n'aient pour beauté
Que l'esclat de la nouveauté,
Son tour d'esprit est à la mode.
Une eglogue, un sonnet, une ode
Luy coustent moins qu'un madrigal.
Pour tout son genie est egal,
Et dans sa diction fleurie
Le serieux, la raillerie,
Y sont si finement traittés
Q'on y remarque cent beautés.
Mais tu me chantes ses loüanges,
Muse; est-ce ainsy que tu me venges,
Quand on s'attaque à mon honneur?
Oui, continue en sa faveur,

Autrement je te desavoue ;
Son merite veut qu'on la loue,
Et que la plume pour objet
N'ait jamais un autre sujet.

POÉSIES DIVERSES.

PORTRAIT DE L'AUTHEUR.

Imprimé, p. 79.

Mon cher Tircis, que t'ay-je faict,
Pour me demander mon portraict ?
Veux-tu qu'à mon desavantage
Ma main travaille à cet ouvrage,
Et qu'avec si peu d'agremens
On me monstre chez les Flamans ?
Soit à ma honte ou pour ma gloire,
J'ay peine à faire mon histoire ;
Je vais pourtant, sans me flatter,
Me peindre pour te contenter.

Ma mine est fort peu cavaliere,
Mon visage est faict de maniere
Qu'il tient moins du beau que du laid,
Sans estre choquant tout à faict.
Dans mes yeux deux noires prunelles
Brillent de maintes etincelles.
J'ay le nez pointu, je l'ay long,
Je l'ay mal faict, mais je l'ay bon,

Et je sens venir toutes choses
De plus loin qu'on ne sent les roses ;
Enfin j'ose dire en un mot
Que je n'ay pas le nez d'un sot.

Malgré les ans et la fortune,
Ma chevelure est encor brune,
« [1] Mon teint est jaune et safrané,
« De la couleur d'un vieux damné,
« Pour le moins qui le doit bien estre,
« Ou je ne sçay pas m'y connoistre.
Soit par hazard ou par despit
La nature injuste me fit
Court, entassé, l'espaule grosse ;
Au milieu de mon dos je hausse
Certain amas d'os et de chair
Faict en pointe comme un clocher ;
Mes bras d'une longueur extresme,
Et mes jambes presque de mesme
Me font prendre le plus souvent
Pour un petit moulin à vent.
Je suis composé de matiere
Fort combustible et peu grossiere ;
J'ay de l'enjoûment, j'ay du feu ;
« Qu'il m'en reste beaucoup ou peu,
« N'importe, il s'en faut satisfaire,
« Quand on s'en trouve assez [illegible] plaire.
Je ne suis point homme bor[illegible]
Mon esprit n'est pas mal tou[illegible]
Je l'ay vif dans les reparties,
Et plus piquant que les orties.

[1] Les guillemets indiquent [illegible] lits.

Je ne laisse pas d'estre adroit,
Complaisant, mesme un peu coquet,
Mais ce n'est pas pour la coquette;
Près d'elle fort peu je m'arreste,
Et je croirois passer pour fat,
Si je n'estois plus delicat.
Je suis tantost gueux, tantost riche,
Je ne suis liberal, ny chiche :
Je ne suis ny fascheux, ny doux,
Sage, ny du nombre des fous,
Et je suis cela tout ensemble,
Sans que personne me ressemble.
Enfin je trouve tout egal,
Et je ne fais ny bien ny mal.
La coutume à qui l'on defere,
Comme l'enfant faict à sa mere,
Ne peut, toute forte qu'elle est,
M'emporter qu'à ce qui me plaist.
L'ambitieuse frenesie,
La vengeance, la jalousie,
Grands trouble-festes de l'esprit,
Ont sur le mien peu de credit.
J'aime à railler, mais sans mesdire,
Et resjoüir sans faire rire,
Parler sans me faire escouter,
Et je veux plaire sans flatter.
Je ne suis pas l'homme du monde
Le plus ennemy de la fronde ;
Aussy je ne suis pas de ceux
Qui partout d'un esprit hargneux
Cherchent sans cesse sur qui mordre,
Et ne preschent que le desordre :

Le repos et la liberté
Est le seul bien que j'ay gousté.
Je hay toutes sortes d'affaires,
Je ne me fais point de chimeres ;
Du futur comme du passé
Je n'ay l'esprit embarrassé.
Ce qu'on dit de moy peu me chocque ;
De force choses je me mocque,
Et sans contraindre mes desirs
Je me donne entier aux plaisirs.
Le jeu, l'amour, la bonne chere
Ont pour moy certain caractere
Par qui tous mes sens sont charmez,
Et je les ay tousjours aimez ;
Toutefois ce n'est qu'à ma mode,
Dans un air de vivre commode.
C'est rarement qu'un vieux garçon
En use d'une autre façon.
Pour me divertir je compose
Tantost en vers, tantost en prose ;
Et quelquefois assez heureux
Je réussis en tous les deux.
Mon humeur est assez facile ;
J'aime les champs, je hay la ville,
Et je pense moins à la Cour
Que je ne fais à ton retour.
Voylà ma peinture parfaicte ;
Et je suis quitte de la debte
A quoy je m'estois engagé.
Regarde si je suis changé
D'humeur, d'esprit et de visage ;
Trouves-tu que je sois plus sage ?

De quelque façon que je sois,
Ayme-moi, Tircis, tu le doibs.

RESPONSE DE PHILIS A TIRCIS.

Inédit.

Si mes regards innocens
D'un aveu trop veritable,
Vous ont dit ce que je sens,
Mon cœur n'en est point coupable.
Vous deffendant d'esperer,
Ma bouche a cru reparer
Cette injure qui m'outrage :
Chascun a faict son debvoir ;
Tircis, vous debvez sçavoir
Où le vostre vous engage.

Un amant sage et discret,
Tousché d'une vive atteinte,
Peut souspirer en secret
Sans aller jusqu'à la plainte.
Ses grands respects et ses soins
Doivent seuls estre tesmoings
De sa passion extresme ;
Celle qui les apperçoit,
Qui les souffre et les reçoit,
Dit tacitement qu'elle aime.

Celuy qui pretend gagner
L'estime d'une maistresse,
A la bien examiner
Doit emploïer son adresse.
Plus elle tasche à celer

Ce qu'on n'ose reveler,
Plus elle-mesme s'accuse ;
Dans ce precieux moment
Il pourroit obligeamment
Prendre ce qu'on luy refuse.

RONDEAUX.

I.

Imprimé, p. 18.

Quoy, me voïant le cœur blessé
Des traits que vos yeux m'ont lancé,
Philis, vous n'en faittes que rire !
Quand pour vous un amant soupire,
N'est-il pas mieux récompensé ?
Je me croïois, pauvre insensé,
Dans un poste plus avancé,
Et j'esperois, je n'ose dire
Quoy.
De vous quitter j'ay balancé ;
Mais, à dire vray, j'ay pensé
Que mon mal en deviendroit pire.
Pour empescher qu'on se retire
Vous avez trop de je ne sçay
Quoy.

II.

Inédit.

D'aymer une Illustre, une Infante,
Une Reine docte et galante,
On satisfait sa vanité ;

Mais nostre sensualité
N'y trouve rien qui la contente.
Si j'adorois une sçavante,
Je serois bientost rebuté
D'aymer.
Telle maistresse est peu charmante,
Quand, aïant des ans plus de trente,
Elle n'a plus de royauté ;
Il faut servir une beauté
Jeune et modeste, et qui se vante
D'aymer.

III.

Inédit.

Comme je crois, vous estes amoureux,
Vous vous mirez, vous poudrez vos cheveux,
Vous consultez comme on lance une œillade;
Quoy ! vous allez seul à la promenade
Galantiser le sujet de vos feux !
Ce dessein est d'un homme vigoureux.
Pour un perclus le pas est dangereux,
Puisque l'amour veut toujours qu'on gambade,
Comme je crois.
Mais si ce dieu favorable à vos vœux,
Vous y laissoit venir aux mains tous deux,
Pourriez-vous bien tirer une estocade?
Assurément vous feriez le malade,
Ou du combat vous sortiriez honteux,
Comme je crois.

IV.

Inédit.

Si vous voulez, ô beauté que j'adore,
Bannir d'icy le chagrin qui devore
Un vieux perclus qui ne peut en sortir,
Venez le voir, hastez-vous de partir ;
A son secours vos bontez il implore.
S'il n'est pas fait comme Varde ou Roqu'laure,
La bonne humeur sa vieillesse decore,
Vous en pourrez faire vostre martyr,
Si vous voulez.
Estant chez luy la contrainte il abhorre,
Les Jeux, les Ris que l'Amour fait eclore
S'y trouveront prests à vous divertir,
Et je vous puis asseurer, sans mentir,
Que vous aurez d'autres plaisirs encore
Si vous voulez.

V.

Inédit.

Pour une fois vous avoir fait attendre
Chez Amarante, où je ne peus me rendre,
Il ne faut pas me condamner si fort,
Ny publier, quand mesme j'aurois tort,
Que je n'ay plus rien de vous à pretendre ;
Aïant failly, ce n'est pas bien l'entendre,
Pour vostre honneur il falloit me deffendre :
Injustement vous avez pris l'essort
Pour une fois.

Pour vostre amant vous n'estes pas fort tendre,
Je congnois bien qu'on ne vous peut surprendre,
Dans les plaisirs qui se prennent d'accord ;
Vous en donner souvent seroit ma mort;
Vous seriez peu satisfaite d'en prendre
Pour une fois.

VI.

Inédit.

Du mal d'autruy peu de gens sont grevez,
Du vostre on rit chez les plus reservez,
Quoyqu'autrement la charité l'ordonne ;
A vostre toux un autre nom se donne,
Quand vous crachez on dit que vous bavez :
S'ils ont raison, Philis, vous le sçavez ;
Mais, sans mentir, de l'air dont vous vivez,
J'en jurerois quasy, Dieu me pardonne,
Du mal
Heureusement si vous vous en sauvez,
C'est qu'à present ceux dont vous vous servez
Se sont trouvez d'une santé fort bonne :
Mais à vouloir ne refuser personne,
Je suis trompé, si bientost vous n'avez
Du mal.

CHANSONS.

I.

Inédit.

Amarillis, que vous estes cruelle
De refuser mon service et mes soins !
Je ne sçaurois, quand je vous vois si belle,
Me dispenser de vous en rendre moins.
Pour vous cacher mes feux il faut trop de contraintes ;
Je souffre vos rigueurs, souffrez mes plaintes.

Il ne faut plus se faire violence,
Laissons agir librement nos humeurs,
Aïez pour moy beaucoup d'indifference,
Je vous diray sans cesse : Je me meurs.
Ainsy nous nous verrons avec moins de contraintes,
Je souffre vos rigueurs, souffrez mes plaintes.

S'il est permis de juger de vostre ame
Par mon merite et par vostre froideur,
Vous avez plus de mespris pour ma flamme
Que vous n'avez de soin de vostre honneur.
Je n'y puis consentir sans beaucoup de contraintes ;
Je souffre vos rigueurs, souffrez mes plaintes.

Mais toutesfois si je vous importune
De souspirer sans cesse auprès de vous,
Il est aisé de mettre ma fortune
Dans un estat plus tranquille et plus doux.
Escoutez mon amour avec moins de contraintes,
Vous verrez aussytost cesser mes plaintes.

II.

Inédit.

Pressé de cent petits Amours
Dont il ne pouvoit se deffendre,
Alcandre tenoit ce discours
A son cœur facile à surprendre :
Gardez bien que ces jeunes fous
Ne se rendent maistres chez vous.

Ces ennemys du genre humain,
Seuls autheurs de vostre misere,
Tenans un flambeau dans la main
Viennent à vous pour vous mal faire ;
Je vois bien que ces petits fous
Veulent mettre le feu chez vous.

Connoissez-vous ces enragez,
La belle Iris vous les envoie ;
Si chez vous ils estoient logez
Vous n'auriez ny repos ny joie.
Gardez bien que ces petits fous
Ne se rendent maistres chez vous.

On dit qu'ils sont issus des dieux,
Mais je crois que ce sont des fables ;
Iris les forme dans ses yeux,
Ils n'en sont pas moins redoutables.
Gardez bien que ces petits fous
Ne se rendent maistres chez vous.

Des sages ils sont redoutez ;
Ne voyez-vous pas cette belle

Les envoïer de tous costez
Et n'en point retenir chez elle ?
Gardez bien que ces petits fous
Ne se rendent maistres chez vous.

En joüant, ces malicieux,
Qui ne sont jamais raisonnables,
Frappent comme des furieux,
Et les blessez sont incurables.
Gardez bien que ces petits fous
Ne se rendent maistres chez vous.

Pour vous tromper ils vous feront
Cent agremens et cent caresses,
Et les petits fourbes seront
Tousjours menteurs dans leurs promesses.
Gardez bien que ces petits fous
Ne se rendent maistres chez vous:

Mais, las ! bien loin d'en avoir peur,
Pour eux vous souspirez sans cesse,
Vous voulez vous rendre, mon cœur,
Et c'est en vain que je vous presse
De fermer la porte à ces fous :
Je crois qu'ils sont desjà chez vous.

III.

Inédit.

Tyran des ames les mieux nées,
Honneur, ennemy des plaisirs,
Que tes genereuses pensées
Me feront couster de souspirs !
Je cours où la gloire m'appelle,

Et je quitte Philis qui m'est plus chere qu'elle.

Mon malheur n'est-il pas extresme ?
Le sort où je me vois soumis
Me rend ennemy de moy-mesme :
Pour desfayre mes ennemys,
Je cours où la gloire m'appelle,
Et je quitte Philis qui m'est plus chere qu'elle.

Dans cette injuste violence
Qu'on fait souffrir à mon amour,
Jeune beauté, si je t'offense,
C'est pour mieux meriter un jour,
Venant d'où la gloire m'appelle,
La gloire de servir une dame si belle.

ENIGME.

Inédit.

Je vis un jour dans l'isle fortunée
Un petit mont qu'on ne peut trop cherir ;
Il a des fleurs tous les mois de l'année,
Et quelquefois est neuf mois sans fleurir :
Vers le penchant un sentier le partage,
Tout rebordé de roses à l'entour ;
Là, dans un temple, au milieu d'un bocage
On va traitter les misteres d'amour.

Le pelerin peu de temps y demeure,
Pour la santé c'est un lieu dangereux ;
Si par hazard il advient qu'il y meure,
Il ressuscite, et refait d'autres vœux.
De ce coteau descoule une fontaine ;
On le cultive, il est ensemencé :

En y montant souvent on perd haleine,
On en descend tousjours fort harassé.

EPITAPHES.

I.

Sur Blot. — Inédit.

Cy-gist un docteur non commun,
Qui peu sçavant et fort habile
Prescha souvent, jamais à jeun,
Et comprit tout hors l'Evangile.
En homme sage et bien sensé,
Du présent il a dit merveille,
Du futur ce qu'il a pensé
Ne s'est resvelé qu'à l'oreille ;
Mais chascun tient pour verité
Que jamais il n'en a douté.

II.

Inédit.

Cy-gist Doralise, qui fut
Une merveille sans seconde ;
Comme elle plut à tout le monde,
Aussy tout le monde luy plut.

III.

Inédit.

Paix aux François ! icy gist mort
Celuy qui fit venir du Nord

Les ennemys de l'evangile.
Il fut moine, et cet apostat,
Plus meschant qu'il n'estoit habile,
Troubla l'Eglise et nostre Estat.
Il nous fit observer ses vœux,
Fascheux ministre et plein d'audace,
Nous rendant humbles et si gueux
Qu'il nous fit porter sa besace.

IV.

Pour le Cardinal de Richelieu. — Inédit.

Icy dessoubs ce marbre gist
Un corps qui seul fut tout esprit,
Un serviteur qui fut sans maistre,
Qui commandoit aux rois sans l'estre,
Qui ne fit mal que pour le bien,
Bref qui fut tout et n'est plus rien,
Qu'un bruit d'eternelle durée :
Passant, qui connus ses hauts faits,
Demande au ciel pour luy la paix
Qu'il t'auroit bientost procurée.

Pour un Petit Laquais. — Inédit.

Cy-gist Colin, qui dans sa vie
Fut la calle la plus jolie
Que jamais nature forma;
Jamais calle avec tant d'adresse
Ne porta juppe de maistresse,
Et jamais si bien ne porta
Billets galants que celle-là.

Colin n'avoit jamais de galle,
Ce qui n'arrive guere à calle.
Il estoit beau comme le jour;
Venus pour calle avoit l'Amour,
Colin l'estoit de Meligene.
Ces calles auprès de leur reine
Leur rendirent mille devoirs,
Et n'eurent pas mesmes pouvoirs.
Amour fit tant que la déesse
Eut dans le cœur de la tendresse,
Mais Colin ne put inspirer
Les desirs qui font souspirer.
Sa dame, tousjours insensible,
Fut aux amans inaccessible,
Dont il eut tant de desplaisir
Que la Parque le vint saisir.

POUR LE PÈRE DE SOUSCARRIERES, LE DUC DE BELLEGARDE. — Inédit.

Cy gist un homme extr'ordinaire :
Quand tu sçauras ce qu'il put faire,
Passant, tu seras bien surpris;
Il a fait comme Dieu le pere,
Qui, sans avoir connu la mere,
Ne laissa pas d'avoir un filz.

POUR SOUSCARRIERES. — Imprimé, p. 25.

Cy-gist qui duppa tout Paris,
Il trompa jusques à sa mere,

Il se fit à trente ans le filz
D'un qui ne fut jamais son pere.

AUTRE SUR LE MÊME. — Imprimé, p. 28.

Cy-gist un prodige du temps,
Sa naissance fut un mystere ;
Tous les peres font leurs enfans,
Cet enfant avoit fait son pere.

FIN DES POÉSIES DE SAINT PAVIN.

IV

LA REQUESTE DES DICTIONNAIRES

DE

GILLES MENAGE.

(J'ai eu tort de dire tome II, page 424, que Menage, dans la *Requeste des Dictionnaires,* avoit plaisanté sur les mauvaises mœurs attribuées à Boisrobert, sans cesser pour cela d'être assez bien avec lui. Boisrobert fut, au contraire, extrêmement blessé de la raillerie, et répondit à Ménage par une assez méchante pièce de vers qui, je crois, n'a jamais été publiée et qu'on va trouver à la suite de la *Requeste*. Pour cette pièce ingénieuse, elle a souvent été imprimée, mais toujours avec de nombreux remaniements. J'en ai pu consulter plusieurs copies anciennes, et je la donne ici avec toutes les variantes de quelque intérêt. Je réunis à la *Requête des Dictionnaires* le curieux et sanglant *Avis à M. Ménage,* de Gilles Boileau. Cette pièce, devenue assez rare, est aujourd'hui fort peu connue : elle fit sentir d'assez bonne heure à Ménage les dangers de la satire personnelle, vers laquelle il avoit jusqu'alors montré un goût prononcé et dont le pauvre Montmaur avoit été la première victime. Elle prouve aussi que Gilles Boileau étoit le digne frère de Nicolas, sieur des Préaux.)

A Nosseigneurs academiques,
Nosseigneurs les hypercritiques,
Souverains arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'avant-propos,

Cardinaux-historiographes,
Surintendans des orthographes,
Raffineurs de locutions,
Entrepreneurs de versions,
Peseurs de breves et de longues,
De voyelles et de diphtongues;
Supplie humblement Calepin,
Avec Nicot, Estienne, Oudin :

Disant, que depuis trente années,
On a, par diverses menées,
Banny des romans, des poulets,
Des lettres douces, des billets,
Des madrigaux, des elegies,
Des sonnets et des comedies,
Ces nobles mots, *moult*, *ains*, *jaçoit*,
Ores, *adonc*, *maint*, *ainsi soit*,
A-tant, *si-que*, *piteux*, *icelle*,
Trop-plus, *trop-mieux*, *blandice*, *isnelle*,
Pieça, *tollir*, *illec*, *ainçois*,
Comme estant de mauvais françois.

Et bien que telle outrecuidance
(Soit dit sauf vostre reverence)
Fist prejudice aux supplians
Vos bons et fideles cliens ;
Et que de Gournay la pucelle,
Cette savante damoiselle,
En faveur de l'antiquité
Eust nostre corps sollicité
De faire ses plaintes publiques
Du descry de ces mots antiques ;

Toutefois, comme nous pensions
Que le reste des dictions
Ne souffriroit aucun dommage
Par ces correcteurs du langage,
Et que sous vostre autorité,
Nous aurions toute seureté,
Nous nous serions par deference
Tous contenus dans le silence,
Aimant mieux perdre ces bons mots
Que de troubler vostre repos.
Cependant, on sçait par la ville
Que, depuis, votre Gomberville
Auroit injustement proscrit
Le pauvre *car* d'un sien escrit,
Comme estant un mot trop antique
Et qui tiroit sur le gothique ;
Et qu'aussitost votre Baro
Sur ce mot cria tant haro,
Qu'on alloit par cette criric
Bannir de la Chancellerie,
Tant lors on estoit de loisir,
Le *car tel est nostre plaisir*,
Sans que Conrart le secretaire,
D'un tel mal ne pouvant se taire,
S'opposa genereusement
A ce cruel bannissement :
Vous remonstrant qu'en toute affaire
Le *car* est un mot necessaire ;
Que c'est un mot de liaison,
Introducteur de la raison ;
Et que depuis plus de cent lustres
Tousjours par des emplois illustres

Il sert utilement nos rois
Dans leurs traitez et dans leurs lois.
Sa remonstrance estant suivie,
Au pauvre *car* sauva la vie.
Mais d'autres bizarres esprits,
Qui meschamment ont entrepris
De nous reduire à l'indigence,
Vouloient, contre toute apparence,
Par brigues et par faux tesmoins,
Proscrire *encore a*, *néantmoins*,
Pourquoy, *d'autant*, *cependant*, *oncques*,
Or, *toutesfois*, *partant et doncques*,
Et prononcer un interdit
Tant contre *ladite* et *ledit*,
Que contre *lequel* et *laquelle*,
Un quidam, *un tel*, *une telle*.
Mais, grace à l'abbé de Chambon,
A Sirmond, au Pere Bourbon,
Au sieur Godeau le paraphraste,
Au bon Beaudoin le metaphraste,
Au politique Prieuzac,
Au grand epistolier Balzac,
A Chapelain l'archipuriste,
A Vayer le dialogiste,
Vayer qui de pyrrhonien
S'est fait academicien,
Au vieux Maynard le satyrique,
A Silhon le melancholique,
Au janssenìste de Bourzay ;
Contre l'advis de Serizay,
De l'Estoile, de Malleville,
De Gombault et de Gomberville,

Et d'autres à nous inconnus,
Ces mots ont esté maintenus.

Or Nosseigneurs academiques,
Nosseigneurs les hypercritiques,
Ce n'est pas tout, nos pauvres mots
Ont bien enduré d'autres maux.
Mille ont esté bannis des metres,
Les uns accourcis de trois lettres,
Les autres d'autant alongez;
Les genres ont esté changez.
Par une trop lâche mollesse
Qu'ils appellent delicatesse,
Cerisay des mots masculins
En ayant fait de feminins :
Car ce beau mignon fait la figue
A quiconque dit *un intrigue* ,
Et veult, contre toute raison,
Qu'on dise aujourd'hui *la poison*,
Une epitaphe, une epigramme,
Une navire, une anagramme,
Une reproche, une duché,
Une mensonge, une evêché,
Une eventail, une squelette,
La doute, une hymne, une epithete.
Bref ce delicat Serizay
Eût chaque mot feminisé,
Sans respect ny d'analogie
Ny d'aucune etymologie,
Pour condescendre au doux Habert;
Sans que l'abbé de Boisrobert
Nommé grand chansonneur de France,

Favory de son Eminence,
Cet admirable patelin,
Aimant le genre masculin,
S'opposa de tout son courage
A cet effeminé langage.

De plus, depuis quatre ou cinq ans,
Un de vos plus grands partisans,
Afin de nous faire injustice,
Et par belle et pure malice,
Auroit, de son autorité,
Dans l'avant-propos d'un traité
Qu'il a fait, selon son caprice,
De la faculté Concoctrice,
(Mot qui par ses obscuritez
Cause aux lecteurs des cruditez),
Banni de ce noble royaume
Du latin le docte idiome,
Comme langage de pedant :
Et par cet estrange accident,
La pauvre langue latiale
Alloit estre troussée en male,
Si le bel avocat Belot,
Du barreau le plus grand falot,
N'en eust pris en main la defense,
Et protegé son innocence.
En quoy, certes, et sa bonté,
Et son zele, et sa charité
Se firent d'autant plus paroistre,
Qu'il n'a l'honneur de la connoistre ;
Semblable à ces preux chevaliers,
Ces paladins aventuriers,

Qui, defendant des inconnuës,
Ont porté leur nom jusqu'aux nuës.

Enfin, je ne sçay quels auteurs
Auroient prescrit aux correcteurs
Une impertinente orthogra*fe*,
Leur faisant mettre *paragrafe*,
Filosofie, *ôtre*, *le tans*,
L'iver, *l'otonne*, *le printans*,
Place Reale, *le réome*,
Saint Ogustin et *saint Geromé*,
Et retranchant mal à propos
Les *s* de la pluspart des mots,
Comme d'*estat*, d'*oster*, de *nostre*,
D'*estre*, d'*estonnement*, d'*Apostre*,
Son usage fut maltraité
Autant ou plus qu'il fut du *t*,
Lorsque de toutes leurs querelles
Elle fist juges les voyelles ;
Si bien que les petits grimaus
Ne rencontrant point tous ces mots,
Suivant nostre ordre alphabetique
Qui retient l'orthographe antique,
Entrent aussytost en courroux,
Et lors nous frappent à grands coups,
Souffletant le Dictionnaire
Aussi bien que le Despautere.

Mais tout cela n'est rien, au pris
De ce que nous avons appris,
Que Vaugelas dans sa harangue
Opineit à nouvelle langue ;

Et que sous vostre autorité
En despit de l'antiquité,
Dans un vocabulaire estrange,
Donnant aux escoliers le change,
Avecque nos locutions
Il supprimoit nos dictions.
Ce qui, sauf votre reverence,
(Outre la haute impertinence
Qu'un estranger et savoyard
Face le procès à Ronsard)
Seroit une extresme injustice,
Qu'enfin, après tant de service
Que par nos termes renommez
Et de tout le monde estimez,
Nous avons en toute science
Rendu, sans reproche, à la France,
On nous cassast honteusement.
Nous l'osons dire hautement,
Que tous les vieux dictionnaires
Sont absolument necessaires.
Par eux s'entendent les auteurs,
Par eux se font les traducteurs.
Ils servent à tous de lumieres
Dans les plus obscures matieres.
Ils sont les docteurs des docteurs,
Les precepteurs des precepteurs,
Les maistres des maistres de classes ;
Et tels qu'on a crû savantasses
A la faveur de leurs bons mots,
Sans eux n'estoient que des sots.
Tesmoin, nosseigneurs, ce bon homme,
Qui laissa Calepin à Rome ;

Tesmoin Montmaur, ce professeur,
Qui passeroit pour un fesseur,
S'il n'avoit point les trois Estiennes,
Avec les gloses anciennes,
Le nomenclateur Junius,
Et Matthias Martinius.

Mais, sans parler ici des autres,
Vous savez que, parmi les vôtres,
Les plus renommez traducteurs,
Et les plus celebres auteurs,
Qui s'en font maintenant accroire,
Nous sont obligez de leur gloire.
Et cependant, ô siecle, ô mœurs !
Ce sont eux qui par leurs clameurs,
Aujourd'hui dans l'Academie
Nous traitent avec infamie.

Quantesfois dans ses versions,
Sans le secours des dictions,
Et de Calepin et d'Estienne,
Baudoin etoit-il en grand peine !
Sans eux Colomby, dans Justin,
Estoit au bout de son latin ;
Sans eux, dans Térence, Voiture
Avoit l'esprit à la torture ;
Dans Quinte-Curce Vaugelas
Dès le premier pas estoit las,
Vaugelas ce grand interprete
Qui seul plus que tous les maltraite.
Maynard sans eux traduisoit mal
Son Catulle et son Martial ;
Et les Verrines faisoient nargue

A votre candidat Lesfargue ;
Sans eux Giry n'entendoit rien
Aux ecrits de Tertulien,
Et l'obscur Apologetique
A tous coups lui faisoit la nique.
Dans les sept pseaumes, Desmarets
N'eust pas fait, comme il fait, florés.
Le beau Patru dans sa harangue
Ne savoit de qui prendre langue,
Et cent fois etoit *à quia*
Dans l'oraison *pro Archia*.
Colletet, dans son Sainte-Marthe,
Prenoit souvent renard pour marte ;
Mesme le hardy d'Ablancourt
Dans Tacite se trouvoit court;
Sans eux Habert n'entendoit note
Dans la Morale d'Aristote,
C'est-à-dire en la version,
Qu'avec beaucoup d'attention,
En ont fait en langue latine
Des gens d'eminente doctrine;
Pour le texte, *non dicitur*,
Car *græcum est, non legitur*.

Que si nous sommes moins utiles
Aux l'Estoilles, aux Gombervilles,
Aux Serizays, aux Saint-Amans,
Aux Conrarts, Baros et Racans,
Et tels autres savans critiques
Des ouvrages academiques,
Ces grands et fameux palatins
Estrangers es pays latins,
Il est pourtant très veritable

Que ce qu'ils savent de la fable,
Ils l'ont appris des versions
Qu'à l'aide de nos dictions
Il fut autrefois necessaire
De leur faire en langue vulgaire.
Ainsi, quoiqu'indirectement,
Nous leur servons de truchement.

Mais, sans regarder aux offices,
Aux assistances, aux services,
Que vous rendent les Supplians,
Voyez les inconveniens
Que dans cette langue vulgaire
Causeroit ce Vocabulaire.
Vous n'en êtes qu'à l'A B C,
Depuis plus d'un lustre passé
Qu'on travaille à ce grand ouvrage.
Or, nos chers maîtres du langage,
Vous savez qu'on ne fixe point
Les langues vives en un point.
Tel mot qui fut hier à la mode,
Aujourd'hui se trouve incommode;
Et tel qui fut hier descrié,
Passe aujourd'hui pour mot trié.
Après tout, c'est le seul usage
Qui fait et desfait le langage.
Si bien qu'il pourroit arriver,
Quand vous seriez près d'achever
Cet ouvrage extraordinaire,
Ce grand, ce beau Vocabulaire,
Que cent de vos locutions,
Que mille de vos dictions
Qu'à present vous trouvez nouvelles,

Et qui vous paroissent très-belles,
Ne seroient lors plus de saison.
Nous joignons à cette raison,
Que tous les jours votre Critique
Décriant quelque mot antique,
Et des meilleurs et des plus beaux,
Sans qu'elle en fasse de nouveaux,
On seroit, ô malheur insigne !
Reduit à se parler par signe.

Mais quand vous feriez d'autres mots,
Combien souffriroit-on de maux
Avant que de les bien entendre !
Avant que de les bien apprendre ?
Combien vous faudroit-il de tems,
Pour apaiser les mal contens,
Et faire que ce beau langage
Fust homologué par l'usage !

Ce consideré, Nosseigneurs,
Pour prevenir tous ces malheurs,
Qu'il plaise à Votre Courtoisie
Rendre le droit de bourgeoisie
Aux mots injustement proscrits
De ces beaux et galans escrits.
Laissez là le Vocabulaire,
Ne songez point à la Grammaire,
N'innovez ny ne faites rien
En la langue ; *et vous ferez bien.*

FIN DE LA REQUESTE DES DICTIONNAIRES.

RESPONCE DU SIEUR DE BOISROBERT.

Enfin la Requeste est publique,
Et monstre au jour ta vanité :
Vrayment, voilà bien debuté
Pour un advocat sans pratique.
Si tu meritois le courroux
De ceux dont tu parois jaloux,
Dieux ! qu'il pleuvroit de reparties,
Quand tu fais plaider pour les mots
Les Calepins et les Nicots,
Qui sont tes premieres parties.

Tu crois qu'entre les Jodeletz
Tu pourrois avoir quelque estime
En debitant dans le Palais
Ta burlesque et plaisante rime ;
Tu crois au moins, si ce debit
Ne te donne quelque credit
Parmy les bouffons agréables,
Qu'il te vaudra mieux qu'un tresor,
S'il te peut faire, en vray Montmor,
Courir toutes les bonnes tables.

Qu'as-tu plus à luy reprocher ?
Il t'attend là, ce parasite,
Pour te coiffer de la marmite
Où jadis tu le fis prescher.
Quand il criera, dedans l'office,
Que, sans cause, sans beneffice,
Advocat ou prestre de nom,
Tu n'as abandonné Barthole
Que pour bouffonner sous l'estolle,
Gare la pelle et le fourgon !

Quoy ! te prendre à l'Academie !
T'eriger contre elle en Marot !
Il eust mieux valu qu'Astarot
Eust bercé ta muse endormie.
En pauvre advocat mesprisé,
En prestre ridiculizé,
Tu n'as pu faire ta fortune ;
Mais, comme poëte mesdisant,
Je t'asseure au moins d'un present,
Avant le declin de la lune.

Je suis seur que telles douceurs
N'estant pas fort à ton usage,
Entre ta muse et les neuf sœurs
Nous verrons un triste menage.
Aussy ne t'appartient-il pas
Ny de te plaire à leurs appas,
Ny de connoistre leurs mysteres ;
Quand un pedant leur fait l'amour,
Et s'erige en homme de cour,
Il merite les estrivieres.

Voilà quel sera ton destin,
Voilà quelle sera ta gloire.
Desormais, si tu me veux croire,
Retranche-toy dans ton latin,
Et ne fais plus en nostre langue
Poëme, requeste ou harangue,
Si tu ne veus estre frotté.
Ainsy respond l'Academie
Au pedant qui par vanité
Cherche à l'avoir pour ennemie.

FIN DE LA RESPONCE DU SIEUR DE BOISROBERT.

V

AVIS A M. MENAGE SUR SON EGLOGUE

INTITULÉE

CHRISTINE.

Monsieur,

Puisque vous avez fait profession toute vostre vie de censurer les ouvrages d'autruy, et que les pieces les plus achevées qui ayent paru en nos jours n'ont pas esté à l'epreuve de la vehemence de vostre critique, il me semble que vous ne sçauriez trouver mauvais qu'on examine celles que vous donnez au public et qu'on s'employe à un genre d'escrire que vous avez rendu illustre par vostre exemple. Ce n'est pas, à vous dire vray, que j'aye grande inclination à reprendre les autres; peu de personnes y ont naturellement plus d'aversion que moy. J'avois pensé jusques icy que cet amusement estoit demeuré en partage aux gens de college. Mais comme j'ay tousjours preferé vos sentimens aux miens, j'ay creu

que la haine que j'avois conceuë contre cette sorte d'exercice n'estoit pas raisonnable, et qu'il pouvoit bien estre l'occupation d'un honneste homme, puisque vous en faisiez vostre principale etude.

Je vous dirai donc franchement que le tiltre de vostre eglogue ne me semble pas bien juste. Je ne voy point de raison qui vous ait plûtost obligé à l'intituler *Christine* que *Menalque*. Car outre que Menalque en est le principal personnage, il s'agit particulierement de son depart, et il y est pour le moins autant loué que la reine de Suéde.

Mais cela est peu de chose. La piece ne laisse pas d'estre parfaitement belle, les pensées en sont hautes et nobles, les vers pompeux et magnifiques, et plus mesme, ce semble, que cette sorte de poësie ne le permet. Sans mentir, je ne puis concevoir par quelle fatalité il est arrivé que les eglogues et les idylles qui s'estoient monstrez dans leur commencement si simples et si modestes, soient devenus superbes; et je m'etonne comment ces belles bergeres, qui se contentoient autrefois de leurs cabannes et de leurs houlettes, habitent maintenant les palais et soient parées des plus riches et des plus somptueux ornements des heroïnes. Je n'eusse jamais creu que le luxe et la vanité deussent aller jusques à elles. Il est à craindre doresnavant que les vaudevilles et les rondeaux n'en veuillent faire de mesme, et que cela ne cause un bouleversement estrange dans l'empire de la poësie.

C'est aussy, Monsieur, ce qui a donné lieu à quelques personnes de reprendre vostre style et de s'opposer genereusement à l'etablissement d'une chose de si dange-

reuse consequence. Car, enfin, raillerie à part, vous sçavez mieux que moy que le veritable caractere des eglogues doit estre simple. C'est l'opinion de Donat, de Servius et de la pluspart des anciens grammairiens. En effet, les anciens poëtes grecs et latins qui se sont addonnez à ce genre de poësie ont ordinairement observé cette maxime. Il est vray qu'elle n'a pas esté si universellement gardée qu'elle n'ait esté violée par quelques-uns ; et l'on voit mesmes dans Theocrite des vers d'Homere tout entiers. Mais cela se fait tousjours avec moderation. Et quand Virgile s'est exempté de cette regle, outre que les maistres y ont trouvé à dire dans ses eglogues qui sont les plus elevées, comme dans sa quatriesme, dans sa sixiesme et dans sa dixiesme, il y paroist tousjours une certaine mediocrité : et si vous voulez prendre la peine de les conferer avec l'Eneide, vous verrez qu'il n'y a point de comparaison. Cela estant, il faut que vous avoüiez que vous avez manqué en ce point, et que l'on n'en peut pas dire autant de la vostre, parce qu'elle est aussy enflée que les *Pharsales* et les *Thébaïdes*.

Et, ce qui est encore à remarquer, elle est purement dramatique, et vous y introduisez seulement deux pasteurs. Or, j'en ay remarqué peu de cette sorte dans l'antiquité qui ne soient d'un style mediocre. Si je ne me trompe, ce sont celles où une seule personne est introduite et celles où le poëte parle, qui sont d'un caractere plus elevé. Par exemple, dans celle que vous avez citée, il n'y a que le poëte qui parle. Mesme ce n'est pas tant une eglogue qu'un poëme sur la naissance du

fils d'Asinius Pollio. Ainsi, il ne faut pas que vous en tiriez une consequence.

J'ay encore observé dans les anciens poëtes grecs que les plus courts idylles sont d'ordinaire les meilleurs. Temoin celui de *Moschus*, intitulé l'*Amour en fuite*, qui est une des plus belles pieces de l'Antiquité. Et c'est ce qui me fait croire que vostre eglogue est un peu trop longue, parce que la pluspart de celles de Theocrite, de Moschus, de Bion et de Virgile ne passent guères cent cinquante vers. Il est vray que celle de Theocrite, intitulée *Hercule dompteur du Lion*, est de plus de deux cent quatre-vingts vers ; mais puisqu'elle est unique, il ne faut pas en faire une regle. Mesme vous ne pouvez denier que la vostre ne soit encore plus longue, car elle est de près de trois cent vingt vers. Je sçay bien que quelques poëtes des derniers siecles se sont dispensez de ces regles, et qu'ils ont fait des eglogues et des idylles d'un style fort sublime et de plus de cinq cents vers. Mais je sçay bien aussy qu'il seroit honteux à des personnes comme vous, qui marchent sur les pas des Theocrites et des Virgiles, de s'arrester à ces exemples.

Quoy qu'il en soit, Monsieur, toutes ces choses sont presque arbitraires ; et si l'on peut vous accuser en ce point, vous devez avoir au moins cette consolation, que ce sont des fautes illustres et qui partent d'une grande âme. Mais comme dans vos poësies latines on y reconnoist Catulle, Tibulle, Properce, Ovide, Virgile et tous les autres, il arrive la mesme chose en vostre eglogue. Car vous m'avouerez que si M. de Malherbe, M. de Vence, M. de Racan, M. Corneille et M. Chapelain y

avoient pris ce qui leur appartient, il y resteroit très-peu de chose, tant vous sçavez bien, Monsieur, l'art de mesler les styles differents et de joindre les pensées de divers auteurs ensemble.

Aussy, pour ne vous point mentir, d'abord que je la leus, je creus que vous aviez envie de faire un centon. Mais quand j'eus pris garde que vous n'aviez point mis à la marge les noms des auteurs dont vous aviez tiré la pluspart de vos vers, je m'apperceus bien de vostre dessein et que vous aviez voulu vous les approprier. Et en cela vous ne faites que suivre ce que dit Seneque : *Quid enim prohibet alienis ex parte qua nostra sunt uti?* Mais, Monsieur, ce n'est pas d'aujourd'huy que vous possedez un si beau talent. Il y a dejà longtemps que vos *Origines françoises* et vos *Œuvres diverses* ont donné à toute la France un temoignage illustre de cette verité. Et tout le monde en est tellement convaincu, qu'il court dejà un bruit que dans vos *Remarques sur l'Aminte* il n'y a pas un seul mot qui soit de vous.

C'est, à mon avis, ce qui a donné occasion à vostre bon amy M. Costar de vous dire : *Qu'il sembloit que vous eussiez esté de tous les siecles et de tous les regnes.* Car il est certain qu'on voit dans vos ouvrages des pensées et des styles de tous les temps. De sorte que comme vous seriez bien fasché d'avoir rien fait sans autorité, vous avez pris des autres jusques à l'art de desrober les autres. Vous sçavez que Lipse a trouvé cette belle invention devant vous, et que dans son livre *des Politiques* il n'y a que les points et les virgules qui lui appartiennent. On peut dire neantmoins à vostre avantage que vous

avez esté beaucoup plus loin que luy ; vous avez *adopté* des livres entiers, qui est quelque chose de plus excellent et de plus rare. Et c'est pour cela que lorsqu'on me dit que vous vous vantiez d'avoir fait mon *Epictete*, je repondis seulement :

Menage, ce pauvre poëte,
Dit qu'il a fait mon Epictete;
Ce n'est pas chose etrange en luy
D'adopter les œuvres d'autruy.

Et cette vertu vous est si particuliere, que m'estant rencontré il y a quelques jours dans une compagnie de fort honnestes gens, où vos œuvres estoient le sujet de la conversation, comme quelque personne eust assuré que vous aviez entrepris de faire imprimer en un volume toutes les pieces qui avoient esté faites à l'honneur de la reine de Suede, il y eut un galant homme qui dit qu'il sembloit que vous eussiez pris à tasche de faire imprimer tous les ouvrages d'autrui. Jugez de là l'estime qu'on fait de vous dans le monde. Je vous conjure de perseverer dans ce noble dessein, vous ne rendrez pas un petit service au public. Je ne sçay qui a conseillé à la reine de Suede de vous donner cet employ ; mais elle n'en pouvoit choisir un qui vous fust plus propre ni qui fust plus digne de vous. Vous estes, sans mentir, le premier homme du monde en ce genre-là. Il n'est besoin que de lire vostre *Livre adoptif* pour en estre persuadé. Car, malgré toute vostre modestie, il faut que vous confessiez qu'il n'y a rien de plus correct, et que les virgules et les points y sont très-exactement observez.

Mais comme il est impossible d'arrester la langue des poëtes, vostre livre intitulé *Miscellanea*, dans lequel vostre *Livre adoptif* est inseré, n'a pas esté à l'epreuve de leur medisance. Il a couru depuis peu une epigramme qui peut-estre n'est pas venuë jusques à vous, et que je m'en vais vous ecrire pendant que je m'en souviens.

Menage ayant dessein d'estre des gros auteurs,
Courut viste au Parnasse invoquer les neuf sœurs;
Afin d'apprendre la maniere
De faire un gros volume avec peu de matiere.
Aussitost qu'on l'eut entendu,
Cet oracle lui fut rendu :

Adopte un livre, ami Menage,
Et mets ton nom à chaque page.

Sans mentir, je trouve que l'auteur de cette epigramme a grand tort d'avoir voulu railler d'une chose dont tant de personnes se pourroient accommoder. Car si cette *adoption* estoit receüe dans la republique des lettres, il n'y auroit personne qui n'esperât de devenir auteur et de faire de gros volumes en fort peu de temps. Que voulez-vous? c'est de tout temps que l'envie et la malice se sont opposées à la naissance des plus belles productions de l'esprit; et si l'on parle mal de ce que vous faites, c'est une disgrace qui vous est commune avec les plus grands hommes de l'antiquité. Voilà, Monsieur, un beau sujet pour vous disposer à faire quelque jour des *Relations à Menandre*. Je n'ay garde d'entreprendre vostre apologie contre ce poëte; je sçai qu'il faut estre *Daphnis* pour s'en acquitter dignement.

Et cela veut dire qu'il n'y a que *Menage* qui soit capable de defendre et de louer *Menage* comme il faut. Neantmoins, pour vous parler franchement, je trouve la louange que vous donne icy vostre *Daphnis* un peu froide, parce qu'elle est excessive. Car quelle apparence de vous parler *des brillans eclairs de vostre vive eloquence*, vous, Monsieur, qui y avez renoncé il y a si longtemps? Pourquoy vous faire l'*arbitre de tous les doctes?* Combien pensez-vous qu'il y en a qui declineroient votre jurisdiction et qui appelleroient de vos jugements? Pourquoy vous dire *que vous possedez en ces lieux le repos de l'esprit et la santé du corps?* Tous ceux qui vous connoissent n'en demeureront jamais d'accord. Vous pouvez vous souvenir que lorsque vous fistes cette piece, vous aviez une demangeaison si estrange depuis les pieds jusques à la teste, qu'elle ne vous laissoit pas jouir d'un moment de repos; et d'ailleurs, vous sçavez que naturellement vous avez l'esprit inquiet. A quel propos dire *qu'on estime vos vers et qu'on les loue à l'egal des chansons du pasteur de Mantoue?* Dites-moy, en verité, aviez-vous peur que depuis la mort de M. de Balzac le genre humain ne manquât de gens qui se louassent eux-mesmes? Mais, Monsieur, ce qui me semble insupportable, c'est quand vous voulez faire accroire *que pour vous seul les nymphes cessent d'estre legeres.* Vraiment vous estes un joli mignon pour cela! Ce chagrin et cette humeur critique qui ne vous abandonnent jamais, sont fort le fait d'une dame, et vos passages grecs et latins sont de jolies fleurettes pour gagner un cœur!

Tout de bon, pensez-vous que ces sortes de louanges

se puissent lire avec des yeux de complaisance? Car comme l'on sçait que par *Menalque* vous entendez parler de vous, à cause du rapport qu'il y a du mot de *Menalque* à celui de *Menage*, l'on voit bien que vous avez eu dessein de vous louer vous-mesme. Je vous avoue que ceux qui sçavent parfaitement vostre merite n'y trouveront peut-estre pas tant à dire. Mais puisque vous donnez vòstre piece au public, et que vous l'en faites juge, il faut considerer que tout le monde n'est pas obligé de vous connoistre et d'estre de vos amis.

Il y a, Monsieur, cent autres choses de la mesme force dans votre eglogue, mais je n'aurois jamais fait, si je voulois tout examiner. Permettez-moy seulement de me rejouir avec vous de ce bel endroit où, après que vous avez parlé des meurtres horribles qu'ont faits les soldats, et après que vous avez dit que leurs mains sacrileges ont abattu des temples et des autels, enfin pour dernier excez vous leur faites rompre des flageolets et briser des chalumeaux. Sans mentir, l'enthousiasme vous a emporté. Car quoy que vous puissiez dire, c'est tomber de haut en bas. Je sçai bien qu'on peut alleguer en vostre defense que les bergers font plus de cas de leurs flageolets que de toute autre chose; mais pardonnez-moy si je vous dis que cette raison n'est pas bonne. Et si Seneque, dans ses *Questions naturelles*, a repris Ovide pour avoir mis, en decrivant le deluge ce demi-vers :

Le loup nage entre les brebis,

Après avoir dit que l'eau estoit par-dessus les monta-

gnes, croyez-moi qu'il y a ici bien plus de sujet de vous reprendre.

Mais, Monsieur, tout cela n'est rien. Les grands maistres comme vous sont au-dessus des regles. Mesme ces petits defauts sont quelquefois comme des ombres qui servent merveilleusement à rehausser l'eclat des choses excellentes. Tout ce que les delicats peuvent trouver à dire à vos vers, c'est que vos bergers ont de certaines phrases poëtiques qu'ils affectent un peu trop, comme : *A nulle autre semblable. A nulle autre pareille. A nulle autre seconde. Ce chef-d'œuvre des cieux. Ce chef-d'œuvre d'amour. Ce miracle etonnant. Ce miracle charmant*, et cent autres epithetes qui ne signifient que la mesme chose. Ils ne s'expriment encore le plus souvent que par *mille* et par *cent*, et ne parlent d'ordinaire que *de beaux et d'aimables lieux*. Si l'on vous en veut croire, *ces lieux sont cheris des hommes et des dieux*. Christine *est cherie des hommes et des dieux*. Pompone *a les hommes et les dieux pour amis, et les hommes et les dieux courent après* Doris. Il est vrai, en recompense aussi, que les *brillans eclairs de vostre eloquence* sont dispersez en tous les endroits de la piece. Car il n'y est presque fait mention que d'astre et de soleil. Vous comparez les fleurs de vostre parterre aux *astres*. Vous appellez Christine *nouveau soleil et astre naissant*. Vous voulez que *ses yeux, par leurs regards, dissipent les nuits par leurs brillans eclairs*. Vous dites à Abel qu'*il a l'esprit plus clair que le soleil*. Il n'est pas jusqu'à vostre Doris qui n'en ait sa part. Car quelquefois vous la nommez *astre brillant*, tantost *plus belle que le jour*. En un

endroit vous dites *que ses yeux surpassent la splendeur du bel astre des cieux;* et en un autre, *qu'ils sont plus beaux que le soleil.* Tout cela, Monsieur, fait bien voir, quoy qu'on en veuille dire, que vous avez l'esprit extresmement illuminé. Mais ce qui me ravit, c'est de voir l'egalité que vous gardez entre Pompone et Abel. Vous estes si juste, que vous ne voudriez pas avoir donné une louange à l'un que vous n'eussiez donnée à l'autre. Car si vous dites à Pompone *qu'il nous promet la saison de Saturne,* vous dites à Abel *qu'il nous promet le siecle d'or.* Si celui-ci *force la raison par son langage,* celui-là *charme les esprits par son discours.* Si *les peuples estranges entonnent la louange* de Pompone, *cent nations* ne manquent point *de celebrer la prudence d'Abel.* Et, enfin, si l'un *aime vos chansons,* l'autre *les ecoute attentif.* En verité, cela me semble fort ingenu. Vous pouviez pourtant considerer que Pompone et Abel estoient des hommes incomparables, et qu'il n'y avoit pas un des deux qui ne meritast lui seul vostre piece entiere, quand elle eust esté beaucoup plus belle. C'est ce que repondit M. le cardinal de Richelieu à un auteur qui avoit fait une epistre liminaire où il louoit extresmement un magistrat. *Vous pouviez,* lui dit-il, *vous passer de me dedier vostre livre, monsieur le *** meritoit bien lui seul une epistre liminaire.* On ne sçait qui vous voulez louer davantage de Pompone, d'Abel, de Christine, de Jules, de Doris ou de Menalque. Mais ce qui me semble ici de plus etrange, c'est cette qualité *de forcer la raison* que vous donnez à Pompone. Car vous sçavez (vous, Monsieur, qui sçavez tout) qu'il ne se sert que de la douceur de

son genie et de la delicatesse de son esprit pour persuader ce qu'il veut. Il n'a besoin ni de ressorts ni de machines pour faire entrer la raison dans les ames, et ne sceut jamais ce que c'est que de forcer personne. Je ne sçay si je ne vais point trop avant, mais j'ay resolu de ne vous rien dissimuler. Pendant que j'y suis, il faut que je vous dise tout ce que j'ay sur le cœur, et que je le vous fasse connoistre tout entier. C'est dommage que les moindres actions des hommes de votre importance soient cachées; c'est en faire une fort belle que de les reveler. Il ne tiendra pas à moy qu'on ne vous fasse justice et qu'on ne vous rende tout l'honneur qui vous est deu. Peu de personnes sçavent ce que vous valez : la pluspart du monde ne vous regarde que comme un simple poëte, et moy je respecte en vostre seule personne tous les poëtes de Grèce et d'Italie. Ceux qui vous estiment le plus disent que vous faites des vers en quatre langues; et moy je publie hautement qu'il ne depend que de vous d'en faire encore en vingt autres, et qu'avec le secret admirable que vous avez trouvé, il vous est aussy facile d'en faire en syriaque et en arabe qu'en françois; et afin que personne n'ignore plus cette verité, on jugera du reste par cet echantillon :

Menag. *εἰς Τελέσιλλαν.*

Πάντα ἔχω Τελέσιλλαν ἔχων : τῷ πάντα δέ γ' ἔχω
Μὴ Τέλέσιλλαν ἔχων· καὶ πίτε μηδὲν ἔχω.

Julian. *εἰς Θήρωνα.*

Ηνέσίδω Θήρωνα, τὰ πάνθ' ὁρῶ· τῷ δὲ τὰ πάντα
Βλέψω τὸν δέ γε μὴ τοὔμπαλιν οὐδὲν ὁρῶ.

Il n'y a personne qui sçache le grec, qui ne sçache aussi que le tour et l'expression de ces deux epigrammes sont fort semblables. En effet, Julien dit : *Lorsque je voy Theron, je voy toutes choses; et quand je verrois toutes choses, si je ne voy Theron, je ne voy rien.* Et vous, Monsieur, vous dites : *Quand j'ay Telesille, j'ay toutes choses; et quand j'aurois toutes choses, si je n'ay Telesille, je n'ay rien.*

Cela n'est pas encore assez particulier. Il y a là trop d'invention. Vous auriez changé pour le moins deux mots dans cette epigramme. C'est vous faire tort que d'avoir de vous ces sentiments-là. Vous estes trop religieux admirateur des pensées d'autruy pour y retrancher ou pour y ajouter de la sorte. Je me suis tousjours bien imaginé que quelque autre avoit pris cette liberté devant vous. Le temps m'a fait connoistre que ma conjecture estoit assez juste; car en lisant quelques vers du Recueil des poëtes d'Italie, j'y trouvai par hasard cette epigramme :

ANDREAS DACTIUS, IN TELESILLAM.

Si te habeo, Telesilla, habeo omnia : si omnia præter
Te, Telesilla, habeo, nil, Telesilla, habeo.

Ce poete dit : *Quand j'ay Telesille, j'ai toutes choses; et quand j'aurois toutes choses, si je n'ay Telesille, je n'ay rien.* Ne semble-t-il pas que ce poëte vous ait derobé vostre epigramme? Est-il rien de plus conforme et de plus semblable à vostre pensée? Et y a-t-il une virgule dans vos vers qui ne soient pas dans ceux-ci?

MENAG. DE METELLO BOSCOROBERTO.

Sermones patrio scripsit sermone Metellus,
Parcere dum scriptis vult, Venusine, tuis.

Ou comme vous avez mis dans la seconde edition :

Officeret famæ næ, Venusine, tuæ.

BUCHANAN. Lib. I. Epig. DE MELLINO SANGELASIO.

Mellinum patrio sale carmina tingere jussit,
Parceret ut famæ musa, Catulle, tuæ.

La pensée de Buchanan est que *Saint-Gelais a ecrit en françois* afin d'epargner la reputation de Catulle ; et la vostre est que *M. Boisrobert a ecrit en françois afin d'epargner la reputation d'Horace.*

MENAG. AD LECTOREM VITÆ GARGILII MAMURRÆ.

Quisquis legerit hæc, poëta fiat,
Et de Cœnipeta mihi jocosos
Scribat Gargilio versus.
Qui non scripserit, inter eruditos
Insulsissimus ambulet Patronos.

LUSUS IN PRIAP. Ep. 41.

Quisquis venerit huc, poëta fiat,
Et versus mihi dedicet jocosos.
Qui non scripserit inter eruditos
Ficosissimus ambulet poëtas.

Ne sont-ce pas là vos mesmes vers et vostre mesme pensée? Y eut-il jamais rien de mieux imité ? Vous me dispenserez, s'il vous plaist, de traduire cette epigramme. Il y a là de certaines gentillesses qui ne se peuvent dire fort honnestement en françois.

MENAG. EPITAPH. VETTURII.

Risus, deliciæ, dicacitates,
Lusus, ingenium, joci, lepores,
Et quidquid fuit elegantiarum
Quo Vetturius hoc jacent sepulchro.

MARTIAL. lib. II. Epig. 14. EPITAPHIUM PARADIS.

Urbis deliciæ. salesque nili,
Ars et gratia, lusus et voluptas
Atque omnes veneres cupidinesque
Hoc sunt condita quo Paris sepulchro.

Martial dit que *les delices, les bons mots, les jeux, les ris, les plaisirs et toutes les graces et tous les amours sont enfermés dans le tombeau de Paris.* Et vous, Monsieur, vous dites que *les delices, les bons mots, les jeux, les ris et toutes les choses spirituelles et agreables sont enfermés dans le tombeau de Voiture.* Et cela veut dire en bon françois que l'epitaphe de Paris et celui de Voiture n'est qu'une mesme chose. Raillerie à part, cela est assez etrange que rien ne soit exempt de vostre pillage ; vous en voulez aux morts aussi bien qu'aux vivans. Vous fouillez jusques dans leurs tombeaux pour vous parer de leurs depouilles. Je croy, en verité, que vous prendriez jusques sur l'autel si vous y trouviez quelque chose à votre usage. Je ne sçay pas comment vous l'entendez, mais à moins de quelque Escobar grammairien, je ne voy pas comment vous vous puissiez sauver.

SONNETTO DI MENAG.

Vago di fama, e cupido d'onore,
Nel dolce tempo de la prima etade,

Giva cercando nobile Beltade,
E del mio canto degna e de l'ardore.
Tal Filli hò trovat' io, mercè d'amore, etc.
Ninfa non fù giammai cosi gentile,
Ma (ahi lasso ! troppo tarda alta ventura),
Non più cercava, quando la trovai.

POÉSIES DE M. DE GOMBAUT. Epig. 38.

Pour sujet de mes vers en la fleur de mon âge,
J'ay cherché quelque nymphe illustre, belle et sage;
Et qui pust m'inspirer cent ouvrages divers.
Telle et plus merveilleuse Olympe est arrivée ;
Mais le ciel m'a trop tard ses tresors decouverts,
Je ne cherchois plus rien lorsque je l'ay trouvée.

Y eut-il jamais une plus fidele version? Je veux croire pour vostre honneur que vous n'avez pretendu que traduire l'epigramme de l'illustre M. de Gombaut. Mais si ç'a esté là votre pensée, puisque vous ecriviez pour les Italiens, qui ne sont pas fort curieux de nostre langue, il estoit bon de les avertir de vostre dessein, et de commencer vos *Commentaires sur l'Aminte* par le commentaire de vostre sonnet. Aussi bien les Italiens se sont dejà aperceus que vous ne faisiez pas grand scrupule de prendre le bien d'autrui. Voici une epigramme qui a esté faite sur vostre livre, qui en est une preuve assez evidente :

Greco, latin', Toscano
Non è poëta, ond' io non habbia tolti
I più nobili detti,
I più fini concetti,
E d'entro il libro mio poscia raccolti ;
E pur ne' le boteggbe egli marcisce,
Cosi grida Menaggio, e si stupisce.
Deh non ti paia strano,

Che niun' huom' di coscienza dilicata
Ardisca di comprar robba rubbata.

SONNETTO DI MENAG.

Sopra il ritratto dell' illustrissima marchesa di Sevigni.

Eccola, etc.
O quanto devo à te, pittor gentile !
Per cui doppio è' el mio ben, doppio il tesoro.
Al tuo pennello sacrar vò il mio stile,
Ma di te, certo, la mia cara Iola
Ha da dolersi, e di quel tuo lavoro;
Ch' in beltà non è più nel mondo sola.

M. DE GOMBAUT. Épig., liv. II.

Vostre portrait vous fait tort,
Incomparable Angelique,
Il vous ressemble si fort
Que vous n'estes plus unique.

Vous avez, Monsieur, une inclination toute particuliere pour les epigrammes de ce galant homme. Vous avez raison; vostre affection est fort juste. Si vous ne vous adressiez qu'à des personnes de sa force, je n'y trouverois pas tant à dire. Ceux qui sont aussi riches en expressions et aussi fertiles en pensées que lui peuvent abandonner à leurs amis une douzaine de vers sans s'incommoder. Mais vous n'en demeurez pas là. Vous estes si impitoyable, que vous arrachez aveuglement tout ce qui a le malheur de vous plaire. Vous ne considerez pas que c'est quelquefois tout ce que possede un homme que ce que vous lui ostez. En effet, je ne sçay pas comment vous avez eu le courage de derober à M. de Saint-Laurent le seul madrigal qu'il ait fait en sa

vie. En verité, cela est tout à fait dur. Je ne voy point d'inhumanité pareille à celle-là.

MADRIGALE DI MENAG.

In van, Filli, tu chiedi,
Se lungamente durerà l'ardore,
Ch' el tuo bel guardo mi destò nel core.
Chi lo potrebbe dire!
Incerta è Filli, l'hora del morire.

MADRIGAL DE M. DE SAINT-LAURENT.

Pourquoi me demandez-vous tant
Si mes feux dureront, si je seray constant,
Jusques à quand mon cœur vivra sous vostre empire?
Ah! Philis vous avez grand tort.
Comment pourrais-je vous le dire,
Rien n'est plus incertain que l'heure de la mort.

Vous voïez, Monsieur, que je ne touche qu'aux pensées, et que je ne parle point des vers. Il faut pour cela estre plus fin en italien que je n'y suis. Je m'en tiens au jugement de M. Chapelain; c'est un juge qui ne peut estre suspect. Il est vostre ami et est académicien de la *Crusca*, aussi bien que vous. Vous sçavez que vous avez publié vous-même ingenûment qu'il disoit que vos vers estoient du Tasse, et c'est ce qui me donna sujet de faire cette epigramme :

Tu dis que Chapelain, ce héros du Parnasse,
Ne connoît pas le fin d'un vers italien,
Parce qu'il croit que tes vers sont du Tasse;
Et moy je dis qu'il s'y connoît fort bien.

Mais c'est trop parler grec, latin et italien, il faut maintenant que je vous parle françois.

CHRISTINE. Eglog.

Ces lieux où les zephirs de leurs tiedes haleines
Echauffent doucement les vallons et les plaines.

M. L'EVESQUE DE VENCE. Eglog.

Je ne puis respirer l'air de ces riches plaines
Qu'echauffent les zephirs de leurs tiedes haleines.

CHRISTINE. Eglog.

Tes vignes tous les ans ton attente surpassent,
Sous tes epics nombreux les faucilles se lassent.

M. DE VENCE. Eglog. 9.

Tes moissons tous les ans ton attente surpassent,
Sous tes epics dorez les faucilles se lassent.

CHRISTINE. Eglog.

Ceux qu'aux rives du Tybre on voit en cent façons,
Comme des rossignols, varier leurs chansons.

M. DE VENCE. Eglog. 13.

Ni ceux qu'au bord du Tybre on voit en cent façons
D'un art si merveilleux varier leurs chansons.

Cette pensée vous plaist, car vous la repetez encore dans vostre eglogue de Menalque et de Licidas.

Ces deux chantres rivaux alors en cent façons,
Comme deux rossignols varioient leurs chansons.

CHRISTINE. Eglog.

Il le faut avouër, on a veu sur nos testes
Depuis quatre moissons, gronder mille tempestes.

M. DE VENCE. Eglog. 12.

Durant quinze moissons nous avons veu nos testes,
L'ordinaire jouët des plus fieres tempestes.

CHRISTINE. Eglog.

Et tu quittes ces lieux pour ces tristes climats,
Le funeste sejour des vents et des frimas,
Où des aspres hyvers l'eternelle froidure, etc.

M. DE VENCE. Eglog. 9.

Me voulût-il bannir dans ces tristes climats,
Où l'hyver eternel fait regner les frimas.

CHRISTINE. Eglog.

Qu'on prefere en ces lieux à nos douces musettes,
Les clairons enroüez et les aigres trompettes.

M. DE VENCE. Eglog. 12.

Mais souvent on prefere aux plus douces musettes,
Les fifres enrouëz et les aigres trompettes.

M. Menage dit qu'il a regret de quitter Paris à cause que

CHRISTINE. Eglog.

Il est vrai que Pompone et qu'Abel ont des charmes
Capables d'arrester le torrent de nos larmes.

M. l'evesque de Vence dit qu'il a regret de quitter Paris, à cause que

M. DE VENCE. Eglog. 9.

Il est vrai qu'Artenice et Julie ont des charmes
Que je ne puis quitter sans repandre des larmes.

Pour deguiser un peu ces vers, vous avez renversé la pensée. Mais votre fard ne vaut rien, et il n'est pas difficile à quiconque a de bons yeux de le reconnoistre.

CHRISTINE. Eglog.

Son adresse admirable et ses discours vainqueurs
Charment tous les esprits et gagnent tous les cœurs,

ou bien, comme vous dites plus elegamment en autre lieu, *et captive les cœurs.*

M. DE VENCE. Eglog. 11.

Qui d'un effort si doux par ses charmes vainqueurs
Enchante la raison et captive les cœurs.

Si ce ne sont là de veritables larcins, j'avoue que je ne m'y connois pas. Voilà ce que sans beaucoup de peine j'ay trouvé dans trois ou quatre eglogues de M. l'evesque de Vence. Si je voulois lire exactement toutes ses poësies, vous pouvez juger à proportion ce qui vous resteroit. Ce sont les œuvres de ce fertile et admirable genie qui sont vos epithetes et vos phrases poëtiques; c'est la source où vous puisez tous vos vers et toutes vos pensées. Aussi, pour ne point mentir, j'aurois marqué fort aisement les autres endroits d'où vous avez tiré la pluspart de vos vers; mais j'ay songé que c'eust esté me donner de la peine inutilement. Vous sçavez mieux que moy d'où vous les avez pris, et il n'y a personne, pour peu qu'il soit versé dans la lecture de nos poëtes, qui ne reconnoisse fort facilement ce que je dis. Par exemple :

CHRISTINE. Eglog.

Le Danube en trembla caché dans ses roseaux,
Et saisi de frayeur précipita ses eaux.

Qui ignore que ces deux vers ne soient une assez mediocre copie de ce que dit M. Chapelain, dans l'ode à M. le cardinal de Richelieu, parlant du Danube.

Il redouta le joug, fremit dans ses roseaux,
Pleura de nos succès, et grossi de ses larmes,
Plus viste vers l'Euxin precipita ses eaux.

CHRISTINE. Eglog.

Mille agneaux bondissans paissent dans tes valons,

Mais vous parlez bien mieux en un autre lieu.

MENAGE. Eglog. de LICID.

Tandis que leurs moutons erroient dans les campagnes,
Que leurs chevres pendoient au coupeau des montagnes.

Qui n'a point leu, ou plustost qui n'a point entendu reciter ces deux beaux vers de M. de Racan :

M. DE RACAN. Bergeries.

Là ses moutons epars paissoient dans les campagnes,
Là ses chevres pendoient au sommet des montagnes.

CHRISTINE. Eglog.

Sous ses pas en tout temps les fleurs naissent ecloses,
Les œillets et les lis, les jasmins et les roses.

Qui ne sçait que Voiture a dit :

Mille fleurs fraischement ecloses,
Les lis, les œillets et les roses.

Cette pensée est une de celles que vous aimez le mieux.

MENAGE. Jardinier.

Sous ses pas on voioit naistre les fleurs ecloses,
Les lis et les œillets, les jasmins et les roses.

MENAGE. Jardinier.

Font naistre en ces beaux lieux mille fleurs sous vos pas.

MENAGE. Pescheur.

Deviennent sous ses pas en mille fleurs fertiles.

MENAGE. Sonnet.

Et sous ses nobles pas on voioit en tous lieux
Les roses, les jasmins et les œillets éclore.

MENAGE. Eglog. Licid.

N'epargnez point les fleurs pour vostre Amarilis,
Il en naist en tout temps sous les pas de Philis.

Je vous laisse à penser si M. de Racan n'a pas dit devant vous dans sa chanson à la Reine :

N'epargnez point les fleurs,
Il en revient assez sous les pas de Marie.

CHRISTINE. Eglog.

Les zephirs pour l'oüyr retiennent leurs haleines,
Et les nymphes des eaux le cours de leurs fontaines.

Vous dites ailleurs la mesme chose :

MENAGE. Pescheur.

Aux accens de sa voix les zephirs par les plaines,
Saisis d'étonnement retinrent leurs haleines.

Vous vous exprimez encore bien plus magnifiquement dans vostre eglogue de Licidas :

MENAGE. Eglog. LICID.

J'entends Amarillis qui chante dans ce bois,
Taisez-vous rossignols, zephirs faites silence,
Agréables ruisseaux coulez sans violence,
Et n'interrompez point les accens de sa voix.

Est-il quelque musicien qui n'ait point oüy chanter cet air de Boisset :

Doux ruisseaux coulez sans violence,
Rossignol ne vante plus ta voix,
Vous, zephirs, faites silence;
C'est Iris qui chante dans ce bois.

CHRISTINE. Eglog.

Ce miracle d'amour, ce chef-d'œuvre des cieux.

Vous sçavez mieux que moy que ce vers n'est pas de vous, cependant il regne dans tous vos ouvrages.

MENAGE. Sonnet.

Ce miracle d'amour, ce chef-d'œuvre des cieux.

MENAGE. Pescheur.

Il la nomme un miracle, un chef-d'œuvre des cieux.

MENAGE. Eglog. LICID.

Un miracle d'amour, un chef-d'œuvre des cieux.

MENAGE. Eleg.

Vous estes un miracle, un chef-d'œuvre des cieux, etc

C'est là, Monsieur, vostre maniere ordinaire d'agir; après que vous avez derobé les autres, vous ne manquez

point de vous derober vous-mesme; et c'est là le plus beau secret que vous ayez. Car, par ce moyen, avec trois ou quatre cents vers qui ne sont pas à vous, vous en faites paroistre plus de mille qui vous appartiennent. Mais remarquez en passant que j'agis de bonne foy et que je ne m'arreste point aux bagatelles; car à tout autre qu'à vous, j'aurois droit encore de lui alleguer ces vers :

CHRISTINE. Eglog.

Les graces, les attraits, les charmes, les appas,
En toute heure, en tous lieux accompagnent ses pas.

VOITURE.

Les jeux et les appas
Marchent à vostre suite et naissent sous vos pas.

CHRISTINE. Eglog.

Où de l'astre du jour les fertiles chaleurs
Produisent en tout temps et des fruits et des fleurs.

M. DE VENCE. Eglog. parlant du soleil.

Il temperoit si bien ses plus vives chaleurs,
Qu'il n'offensoit jamais ni nos fruits ni nos fleurs.

CHRISTINE. Eglog.

Il fut ferme et constant en son adversité,
Il est doux et modeste en sa prosperité.

M. DE VENCE. Eglog. 4.

Tu ne succombes point dedans l'adversité,
Tu ne te corromps point dans la prosperité.

CHRISTINE. Eglog.

Et des loups dévorans la sanglante furie
Desole les troupeaux de nostre bergerie.

M. DE VENCE. Eglog. 10.

Lorsque les loups entrans dedans ma bergerie
Sur mes cheres brebis signalpient leur furie.

Quoique ces derniers vers ne répondent pas si justement que les premiers, ils ne sont pas neantmoins à rejetter. Car si vous y prenez garde, toutes les pensées et toutes les rymes sont semblables. En faut-il davantage pour ma justification et pour achever de vous convaincre?

CHRISTINE. Eglog.

Dejà l'astre du jour dissipe le nuage.

RACAN, p. 165 du Recueil de 1636.

Dejà le grand soleil dissipe le nuage.

CHRISTINE. Eglog.

Qui pourroit arrester l'esprit le plus volage.

M. RACAN. Recueil.

Qui pourroit arrester l'esprit le plus leger.

CHRISTINE. Eglog.

Et plus que sa grandeur eclatte sa vertu.

M. DE VENCE. Eglog. 11.

Dont la haute vertu surpasse la grandeur.

CHRISTINE. Eglog.

Je consacre, Daphnis, et ma plume et ma voix.

M. DE VENCE. Eglog. 11.

Consacre heureusement et ma plume et ma voix.

CHRISTINE. Eglog.

Berger, quel bruit etrange a frappé mon oreille

CORNEILLE. *Cid.*

Dejà ce bruit etrange a frappé mon oreille.

CHRISTINE. Eglog.

Des riyieres de sang, des montagnes de morts.

CORNEILLE. *Nicomede.*

Des rivieres de sang, des montagnes de morts.

CHRISTINE. Eglog.

Par une impieté qui n'eut jamais d'exemple.

CORNEILLE. *Polyeucte.*

C'est une impieté qui n'eut jamais d'exemple.

CHRISTINE. Eglog.

Rampe nostre lierre au pied de tes lauriers.

REGNIER. Sat. 1.

Je plante mon lierre au pied de tes lauriers.

MENAGE. Eglog.

Amour loge en vos yeux, il y trempe ses dards.

MALHERBE. Sonnet.

Amour est en ses yeux, il y trempe ses dards.

CHRISTINE. Eglog.

Au milieu de la guerre et dans les champs de Mars
Cultive les vertus, et fait fleurir les arts.

Voilà, en deux grands vers, ce que M. Chapelain a dit en quatre petits vers :

Au milieu de l'inquietude
Qui regne dans les champs de Mars,
Tu veilles pour tirer les arts
De misere et de servitude.

CHRISTINE. Eglog.

La fait nommer partout la Pallas de nostre âge.

MALHERBE.

Aussi la nommons-nous la Pallas de nostre âge.

CHRISTINE. Eglog.

Son port majestueux n'est pas d'une mortelle,
La clairté de son teint, etc.

MALHERBE.

La clarté de son teint n'est pas chose mortelle.

Sans mentir, Monsieur, je serois fort empesché de vous dire qui sont les mieux imitez ou de vos vers françois, ou de vos vers italiens, ou de vostre epigramme grecque, ou de vos epigrammes latines. Ce que je puis assurer, c'est que tous ces vers me semblent volez fort fidellement. Vous ne faites pas comme ce galant homme de vostre connoissance[1], qui prend quelquefois *Ciceron* pour *Brutus*, qui met les passages des auteurs en pieces et par lambeaux, qui les ecorche et les desfigure de telle sorte, qu'ils ne sont pas reconnoissables. Pour vous, vous n'estes pas si inhumain ; quand vous prenez quelque piece, vous la prenez toute entiere et la laissez comme elle est. Mesmes, pour peu qu'elle vous plaise, vous concevez aussitost des sentimens de pere pour elle, et ne manquez pas de l'*adopter*. Aussi, Monsieur, pendant que vostre ami s'amuse en cachette à detruire les restes de quelques vieux edifices, vous pillez ouvertement des

[1] Costar.

provinces toutes entieres. Voilà ce qu'on appelle proprement *estre un brave auteur*. Continuez tousjours ces illustres brigandages; enrichissez-vous des depouilles des nations etrangeres; estendez vos conquestes jusques aux Hebreux et aux Arabes si vous pouvez, et n'epargnez non plus les Espagnols que vous n'avez epargné les Grecs, les Latins, les Italiens et les François. Mais, Monsieur, voulez-vous que je vous parle sérieusement? tous ces larcins et toutes ces repetitions font voir que vous travaillez avec peine et que vous n'enfantez point sans tranchées. Je demeure bien d'accord avec vous qu'on trouve peu de fautes en vos vers; mais il faut que vous confessiez aussi qu'on n'y trouve rien de nouveau ni de surprenant. Comme la poësie n'est faite que pour plaire, il faut qu'elle emporte l'ame. A moins que cela, il n'y a rien de si fade ni de si importun. Tout ce que l'on peut dire à vostre avantage, c'est que vous estes un poëte par art et du nombre de ceux que Platon appelle Φαῦλοὺς dans son dialogue de *la Fureur poëtique*. En effet, ce n'est point l'etude qui nous fait poëtes, c'est une espece de sainte fureur que la nature donne à certains hommes, et que l'art ni l'etude ne peuvent acquerir. Croiez-moy, Monsieur, vous avez le jugement trop bon pour estre bon poëte; vous feriez beaucoup mieux de vous appliquer à quelque etude plus serieuse et d'aller rechercher les *origines* de la langue suedoise ou de quelque autre de cette nature, que de vous amuser à ces sortes de choses qui demandent une vivacité et un feu que vous n'avez point. Ce qui vous gaste, ce sont les fausses loüanges que vous recevez. Vous vous imaginez

que ceux qui vous les donnent vous parlent comme ils pensent, et c'est ce qui vous trompe. Quand la belle, la jeune et l'incomparable Claudine a dit de vous :

Nostre illustre Menalque a sceu si bien decrire
D'un berger amoureux l'agreable martyre,
Qu'on n'entendit jamais de soupirs ni de chants
Plus doux ni plus touchants.
Belle Doris, voy ce berger aimable
D'un regard favorable,
Et puisqu'il plaint ses maux avecque tant d'appas,
Flatte-les seulement, mais ne les gueris pas.
Comme tes cruautez ont pour luy mille charmes,
Entretiens ses soupirs, prends plaisir à ses larmes,
Et pour éterniser la gloire et ses amours,
Sois-lui tousjours cruelle, il se plaindra tousjours.

Vous croyez estre admirablement loué. Vous ne doutez plus, après un si illustre temoignage, que toutes les belles ne courent après vous et que vous ne fassiez les vers les plus touchans du monde. Ils sont fort pitoyables à la verité, mais ils n'en sont pas meilleurs pour cela. Pour moy, je ne sçaurois voir qu'avec regret qu'on se mocque ainsi de vous, et c'est pourquoy je repondis sur l'heure à la belle personne qui avoit fait ce madrigal :

Iris, vostre terreur est vaine
De craindre que Doris, cessant d'estre inhumaine,
Menalque cesse aussi de plaindre ses amours.
Tant qu'il se mêlera de cajoller les belles,
Il ne manquera pas de trouver des cruelles.
Et je suis asseuré qu'il se plaindra tousjours.

Vous voyez, Monsieur, que je suis sincere et que je

ne vous flatte point. Mais comme je suis des premiers à vous dire les choses qui ne vous reussissent pas, je suis des premiers aussi à publier celles qui vous reussissent. Vous pouvez vous souvenir, et je croy qu'il vous en souviendra tousjours, de cette memorable action que vous fites devant la Reyne de Suede. Vous sçavez que lorsqu'elle vous dit que *vous parliez si bien*, vous demeurâtes muet, et qu'après un fort long temps, vous lui repartîtes ces belles et sages paroles : *Madame, mon silence exprime mon respect.* Quelques railleurs de la Cour voulurent se moquer de ce silence ; mais je ne pus souffrir qu'on vous fist cette injustice et qu'on traitast de ridicule la plus prudente et la plus judicieuse action de vostre vie. C'est pour cela que je fis cette epigramme :

Quand Christine te dit que tu parlois si bien,
Que tu fis sagement de ne repondre rien,
Et que la Cour eut tort de railler ton silence !
Bien loin de te blâmer de ne point repartir
J'approuve ton respect, j'admire ta prudence ;
Car tu n'eusses parlé que pour la dementir.

Vous trouverez peut-estre mauvais que j'aye publié cette lettre ; mais je vous promets que j'agiray avec vous de la mesme sorte que vous avez agy avec Messieurs de l'Academie ; et que si vous avez supprimé vostre *Requeste des Dictionnaires*, après que cinq ou six editions en ont esté faites, je ne manquerai pas d'user de la mesme moderation envers vous. Mais à propos de cette *Requeste*, il faut, Monsieur, que je vous dise que je me suis etonné plusieurs fois comment des personnes se

sont si fort scandalisées que vous l'eussiez fait imprimer. Ce n'est pas qu'en apparence il ne semblast qu'il y eust quelque chose à dire en vostre conduite; puisqu'enfin, dans cette satyre, vous ecrivés contre beaucoup de gens avec qui vous faisiez profession d'amitié, et qui, d'ailleurs, n'avoient pas peu servi à etablir votre reputation. Mais pourtant il falloit considerer que vous ne faisiez que votre devoir. Et, certes, les services considerables que vous aviez receus des *Dictionnaires* et l'interest que vous aviez en la conservation de *Nicod* et de *Calepin* estoient des sujets assez suffisans pour vous faire eclater en cette occasion et pour vous faire prendre leur parti aux dépens de tous vos amis.

Mon dessein estoit de finir en cet endroit. Mais mon cher ami le sçavant et le poli M. de la Mesnardiere me vient d'envoyer le livre de *vostre Flateur*, où je suis traité d'une si belle maniere, que je ne puis m'empescher de vous temoigner le ressentiment que j'en ay. Est-il possible, Monsieur, que cet homme ne se puisse defaire de ses *beveuës?* J'en ai trouvé une si terrible à l'ouverture de son livre, que je doute encore si mes yeux ne m'ont point trompé. C'est en la page 254. Voicy ses termes : *Dans quel vieux bouquin M. de Girac a-t-il trouvé qu'il y eust des* accens *dans la langue hebraïque,* etc. *Je pense que Dieu a permis cet aveuglement, afin d'humilier nostre* docteur, *et le punir d'une infinité de* beveuës *qu'il me reproche,* etc. Y en eut-il jamais une pareille à celle-là? Où a-t-il trouvé luy-mesme qu'il n'y eust point d'*accens* dans la langue hebraïque? Ne semble-t-il pas bien plustost que Dieu a permis cet aveuglement, afin

d'humilier ce *fanfaron?* Car, enfin, quoique je ne sache point d'hebreu, il me souvient pourtant bien d'avoir leu dans la grammaire hebraïque de Bellarmin un chapitre des *Accents,* qui commence ainsi : *Accentus hebræis triplex est. Rhetoricus, grammaticus et musicus. Porro rhetorici accentus quatuor sunt, grammatici autem triginta et unus*, etc. J'ay appris mesme du sçavant M. Gaulmin, qui est un juge souverain en ces matieres, que toute la poësie des anciens Hebreux ne consistoit que dans les *accens*. Cependant, comme vous voyez, vostre ami veut qu'il n'y en ait pas un seul, en depit de toutes les grammaires, de tous les rabbins et de tous les enfans d'Israël.

Il est bien vray qu'on doute si les *accents* estoient marquez dans les anciens manuscrits. Mais pour cela peut-on dire, generalement parlant, qu'il n'y ait point d'*accens* dans la langue hebraïque? Quoy! parce que les *accens* ne sont point marquez dans les anciens manuscrits grecs, est-ce à dire qu'il n'y a point d'*accens* dans la langue grecque? Cette consequence est-elle raisonnable?

Encore si cet homme avoit fait tout seul une si ridicule *beveuë,* ce ne seroit pas une chose si extraordinaire. Mais comment, vous, qui avez pris soin de l'edition de son livre, et qui vous estes vanté en tant d'endroits de l'avoir presque refait tout entier et d'y avoir corrigé plus de *deux cents fautes,* comment, dis-je, avez-vous laissé passer celle-cy? Vous qui avez cité tant d'hebreu et tant d'arabe dans vos *Origines françoises;* qui sçavez *le plus et le mieux en cinq ou six sortes de langues,* et

qui avez joint *toute l'erudition et la probité agissante et officieuse* en une même personne, comment avez-vous laissé glisser une meprise si grossière? Dans quel païs erroit alors votre esprit? Pourquoi *le torrent de vostre bouche à douze fontaines* ne s'est-il pas debordé en une occasion si importante? Je ne sçai pas ce que dira le redoutable M. de Girac, mais je sçay bien que pour peu qu'il se veuille défendre, vostre reputation est fort en danger, aussi bien que celle de vostre ami. Je suis obligé pourtant de rendre ce temoignage à la verité, qu'au milieu de ces *beveuës*, je n'ay pu m'empescher d'admirer sa subtilité et son adresse. Je ne sçaurois concevoir encore ce qu'il a fait, ni quelles machines il a remuées pour mettre tout ce qu'il a dit dans un si petit volume. Je ne promets pas qu'il n'y ait fait entrer tout *Stobée, Lycosthene, Polyanthea* et tous les *quolibets* de la cour. Certainement ce secret est rare. Je ne connois personne, après vous, qui se serve mieux et plus souvent de lieux communs que luy. On voit bien qu'il est fort de vos amis, car il vous traite avec beaucoup plus de civilité qu'il ne traite mesme Son Eminence. Quoyqu'en apparence il lui dedie son livre, c'est à vous effectivement qu'il appartient. Il n'en a que le tiltre, et vous possedez le fonds. Il vous donne le suc et la substance, au lieu qu'il ne lui donne que l'ecorce et la couverture. Aussi, quand il vous parle, c'est tousjours avec des termes d'honneur et de respect; et quand il entretient Monsieur le Cardinal, c'est avec une franchise et une liberté qui n'est pas imaginable. Il se compare quelquefois à lui, il voudroit lui persuader que les guerres

qu'il a contre M. de Girac sont semblables à celles que ce grand ministre soutient contre les ennemis de l'Estat. Il ajoute ensuite, *que dans ces petites guerres, il ne s'y perd que du* papier, *qui periroit aussi bien en d'autres occasions, et possible moins honorables.* Se peut-il rien dire de plus familier? Cette expression n'est-elle pas tout à fait noble? Ne laisse-t-elle pas une fort honneste idée dans l'esprit des lecteurs? Ce *papier* m'a fait souvenir de celui des Annales de Volusius, dont parle Catulle. Ne vous imaginez pas que cette pensée soit venue à moy seul; une infinité de personnes d'erudition et de qualité l'ont eue aussi bien que moy. Je m'etonne seulement comment vous, qui avez si bon nez, n'avez pas senti un si fin endroit. A vous dire vray, pour un homme comme vostre ami, qui croit avoir *le goût si delicat et si raffiné,* et qui pretend *entretenir toute la Cour et tout le monde poli,* cela me semble bien peu galant. Vous agissez bien d'une autre sorte avec Monsieur le Cardinal. Vous ne le faites ni de vos jeux ni de vos divertissements. Si l'on vous veut croire, il ne se plaist *qu'au bruit des tambours et des trompettes.* Il a en horreur toutes les muses, *il fuit leurs concerts, et n'estime des bergers les plus doctes chansons, que de vaines douceurs et d'inutiles sons.* Voilà, sans mentir, une maniere de louer fort nouvelle. On a besoin de toute la bonne opinion qu'on a de vous pour se persuader que vous n'avez pas dessein de railler. Si toutes les faveurs que vous faites sont semblables à celle-cy, je trouve que ceux à qui vous songez le moins ne sont pas les plus malheureux. Vos louanges sont un peu dangereuses, aussi bien que celles de vostre ami : elles

ont des ongles et des griffes. Vous flattez de la mesme sorte que les autres pinssent et egratignent, et vos plus grandes douceurs sont mêlées de fiel et d'absynthe. En effet, Monsieur, ne dites-vous pas une chose fort obligeante à la Reyne de Suede quand, dans ces beaux vers, que vous avez fait pour mettre au bas de son portrait, vous lui parlez ainsi :

Quidquid agit blande Veneres comitantur agentem,

Et un peu après :

Seu movet ad certos mollia membra modos.

Cette galanterie n'est-elle pas ingenieuse? Ne fait-elle pas une equivoque fort agreable? N'est-ce pas là une belle façon d'honorer une des plus sçavantes, des plus vertueuses et des plus grandes reynes du monde? Confessez la verité, si vous aviez à parler d'une *Laïs*, vous pourriez-vous servir de termes plus choisis, plus propres et plus energiques? Neantmoins, Monsieur, puisque ces choses vous reussissent, je n'ay garde d'y trouver à dire : cela me confirme seulement dans l'opinion que j'ay toujours eue, que les grands voyent les choses tout autrement que le reste des hommes. Vostre ami ne se trompe pas quand il assure que *c'est quelquefois un malheur d'estre si sçavant.* Il justifie assez ce qu'il dit par lui-mesme. Il sçait tant de choses, qu'il n'arrive rien dont il ne trouve tousjours la raison dans *ses Recueils.* Si M. de Girac ne repond point, c'est qu'il n'a pas *un*

page comme Darius, qui lui crie de temps en temps : Souvenez-vous que les Atheniens vous ont offensé. Si vous avez une *bouche à douze fontaines,* c'est parce qu'un mechant poëte, dont parle Cratinus, *vostre bon ami,* en avoit une. Et, enfin, s'il fait des *beveuës,* c'est parce que *Seneque, Ausone, Erasme* et *le chancelier Bacon* en ont fait. Ce sçavant, Monsieur, a l'esprit tourné à peu près comme le vostre. Il n'y en eut jamais un plus prodigue des pensées d'autrui et plus avare des siennes. Cela me fait souvenir d'un bon mot de feu l'illustre M. le Pailleur, qui vous dit, après que vous eustes entretenu des femmes fort longtemps des sentences et des apophthegmes des anciens : *Il y a deux heures entieres que vous nous parlez de ce qu'ont fait les autres. Y a-t-il esperance que vous nous direz à la fin quelque chose de vous?* Comme vous voiez, on pourroit bien encore appliquer cette reponse à vostre ami. Son livre est chargé de tant de passages et de citations qu'on ne sçait ce que c'est ; c'est une masse epaisse qui n'est composée que de pieces et de morceaux. Cet homme est de l'ordre de ces Mendiants dont parle Politien, qui *vont quester leur style de porte en porte.* Il n'est riche qu'en injures et en vanitez. Je le trouve admirable de vouloir que M. de Girac ne soit pas d'humeur à ne point sçavoir *saint Paul* et *saint Thomas,* parce qu'il s'appelle *Paul Thomas.* Cette raison n'est-elle pas excellente? C'est à peu près comme si vous estiez obligé de vous connoistre en *pommes de raynette* et en *œufs frais,* et en cent autres choses de cette sorte, à cause que vous vous appelez *Menage.* Y eut-il jamais de railleries plus basses, plus fades et plus insi-

pides que celles-là ? Ou plustost, pour parler comme vous, ne sont-ce pas là de veritables *mommorismes?* Excusez, Monsieur, cette digression ; considerez, s'il vous plaist, que la qualité de *vostre Girac*, que vostre homme m'a donnée, meritoit bien que je lui en fisse au moins un leger remerciement. Il a eu raison de louer vostre *genereux silence* et de vous dire que c'est la *reponse des sages ;* car, à vous parler sincerement, si vous eussiez repondu, ce n'eust pas esté une des plus prudentes actions que vous eussiez pu faire. S'il eust suivi le conseil qu'il vous donne, s'il fust demeuré à son premier ouvrage, et s'il ne se fust point *abaissé à faire d'autres apologies et à honorer de la sorte ses envieux*, peut-estre qu'il n'eust pas esté plus mal pour sa reputation.

VI

RELEVÉ

DES MOTS ET DES LOCUTIONS QU'ON TROUVE DANS LES HISTORIETTES ET QUI NE SONT PLUS D'UN USAGE GÉNÉRAL.

A

A cause que. Parce que.

A cause que cela passoit pour une folie. I. 254.

A faute de. Pour *à défaut de.*

Le cardinal de Richelieu luy a donné de l'employ, *à faute* d'autre. IV. 225.

A la Province. Aujourd'hui *en Province.*

Il y a eu de sottes gens, *à la Province,* qui n'ont pas trouvé que cela fust bien. V. 151.

A moi. Au lieu de *pour moi.*

Deux cents lions sont autant *à moy,* que mille à un autre. I. 292.

A moins que de. Pour *à moins de.*

Il n'estoit point trop bel homme de cheval, *à moins que d'estre armé.* I. 59. — *A moins que.* Pour *à moins de.* Il me vouloit prouver qu'un homme propre comme luy ne pouvoit se passer *à moins que* six robes de chambre pour s'habiller. VI. 250.

A pur et à plain. Pour *sur tous les points.*

A Xaintes, Anguittard fut condamné *à pur et à plain.* VI. 380.

A quoy. Pour *à quoi bon.*

Vous vous mocquez, dit-il, *à quoy* toutes ces friandises? IV. 184.

A repos (estre). Aujourd'hui *en repos.* Voy. *Trou à la nuict.*

Ad pœnam libri. Dans les classes, quand l'écolier faisoit une allégation inexacte, on alloit chercher le texte, et on lui imposoit l'obligation de le lire. C'étoit le condamner *ad pœnam libri.* Au figuré, la même expression annonçoit qu'on alloit donner la preuve palpable et matérielle d'une assertion; comme dans l'endroit où les habitants des Riceys, en Champagne, disent à Henry IV qu'ils alloient lui prouver *ad pœnam libri* que leur vin étoit le meilleur du royaume. I, 14. Dans la préface du Dictionnaire de Furetiere, après avoir vanté la haute érudition répandue dans le glossaire de Du Cange, l'auteur ajoute :

Si quelqu'un ne se rend pas à cette consideration, on n'a qu'à le renvoyer *ad pœnam libri ;* qu'il feuillette ce Dictionnaire, etc.

Au cœur joye. Pour *à cœur joie.*

Enfin pour s'en donner *au cœur joye* et se rassasier de ces viandes creuses. I. 327.

Au commencement que. Dans le premier temps que.

Au commencement que Malherbe vint à la Cour, il *n'observoit* pas encore de faire une pause au troisiesme vers des stances de six. I. 298.

Au deçà. Pour en deçà.

Chantilly, qui est *au deçà* de la riviere. II. 23.

Au diable l'un qui a. Pour *au diable un seul d'entre eux qui ait.*

Voylà les plus sottes gens du monde : ils s'amusent tous à une fille qui

n'oseroit conclure qu'elle ne soit mariée, et voylà une femme de vingt-cinq ans, jolie et dont le mary est aveugle, et *au diable l'un qui a* l'esprit de luy en conter. V. 455.

Au lieu. A la place.

Paget le prit et, *au lieu,* luy donna un placet. II. 415.

Au lieu que. Tandis que, quand.

Il y va, bien estonné de tant d'honneurs, *au lieu qu'*on avoit accoustumé de n'ouvrir à personne. I. 61.

Au mesme temps. Aujourd'hui : *dans le même temps.*

J'ay veu qu'il se faisoit les ongles en pointe, et *au mesme temps* il s'arrachoit les poils du nez devant tout le monde. III. 292.

Au pié. Pour *sur le pied.*

Ce gouvernement fut reduit *au pié* des autres. I. 253.

Aux enseignes. Pour *à telle enseigne.*

Or quand elle fut à Angoulesme et que de Lorme l'eust quittée à Aigre, *aux enseignes* qu'il disoit en son style qu'elle luy avoit dit des paroles plus aigres que le lieu où elles avoient esté dittes. II. 15.

Abatteur de bois (grand). Se disoit sérieusement d'un homme capable d'exploits amoureux répétés; comme plus anciennement des chevaliers qui dans les tournois savoient le mieux rompre les lances. On le dit seulement aujourd'hui d'un homme qui se vante d'exploits qu'il est incapable d'accomplir.

Henry IVe n'estoit pourtant pas *grand abatteur de bois.* I. 8. Ce M. d'Elbœuf estoit un *grand abatteur de bois.* I. 136. — On dit que d'Esmery croyoit qu'un homme qui ne faisoit pas bien la *chosette* ne se pouvoit dire un honneste homme, et qu'*au contraire,* un *grand abatteur de bois* pouvoit tousjours passer pour un galant homme. IV. 26.

Abattre l'esprit aux gens. Rendre les gens bêtes; les empêcher de montrer leur esprit.

Lingendes disoit que Malherbe n'estoit qu'un tyran et qu'il *abattoit l'esprit aux gens.* I. 277.

Abord de (grand). Affluence de monde dans un lieu.

Il est obligé au Coadjuteur et au *grand abord de* sa maison de presque toutes les connoissances qu'il prise le plus. V. 225.

Académie. École d'équitation et de théorie militaire que suivoient les jeunes gentilshommes en sortant de leurs études littéraires.

A *l'Académie,* il se mit à faire les exercices comme son pupille... V. 434.

Academie (se faire de l'). Se faire élire, ou devenir académicien.

J'ay oublié de dire qu'il *se fit de l'Academie,* croyant que cela luy servirroit à la Cour.

Acariastreté. Humeur acariâtre.

Elle a bien fait voir que ç'a esté plustost par *acariastreté* qu'autrement qu'elle resista à d'Oradour. III. 484.

Accabler à (se laisser). Au lieu de *accabler par.*

Le Pailleur qui voyoit que la Mareschale, par facilité, se *laissoit accabler à* la parenté de cet homme. IV. 211.

Accamardir le nez. Le rendre camard.

Hélas ! la pauvre femme ne voit-elle pas que tout cela ne fait que luy allonger le nez et l'*accamardir* à son mary ? VII. 84.

Accommoder. Arranger, mettre d'accord.

En allant pour *accommoder* deux gentilshommes qui *pretendoient* une mesme fille. I. 39.

Accommodé (homme), bien pourvu, vivant à son aise.

Quand il vint à Paris, il faisoit l'homme de bonne naissance et l'homme *accommodé.* V. 292.

Accort. Avenant, agréable. Voy. *Cavalier.*

Accoustumé (avoir). Avoir coutume.

Une galerie du Vatican où le Saint Père *avoit accoustumé* de se promener seul. I, 45. Mme du Vigean *a accoustumé* de se chauffer la juppe troussée. Une fille à qui elle la faisoit tenir, lasse de cela, l'attacha avec une épingle à son corps. II. 168. — Tout ce qui se fait pour M. de Reims n'a pas *accoustumé* d'estre payé. II. 459.

Acte (faire un), soutenir une thèse.

Il l'envoya convier à un *acte* qu'il *faisoit,* où il fit merveille. I, 57.

Addonné. Meilleure orthographe que celle qui a prévalu.

Cet enfant s'estoit *addonné* à porter la robe de Mademoiselle. II. 365.

Adomestiquer (s'). Se rendre familier dans une maison, s'y impatroniser.

Son veritable support fut Lozierès..., de sorte qu'il s'y *adomestiqua*, si bien qu'avec une insolence de gascon, il luy dit un jour : Eh bien, Monsieur, cette chambre que vous me voulez donner chez vous est-elle preste? VI. 297.

Affiner. Finauder, jouer de fin, ruser.

Il *affina* plaisamment les libraires. VI. 384.

Affirmative (prendre l') *pour quelqu'un.* Se déclarer pour lui.

Après, elle se jetta dans un convent. Monsieur le Chancellier *prend l'affirmative pour elle.* IV. 400.

Age (de quelque). Aujourd'hui : *d'un certain âge.*

Je vis hier une femme *de quelque âge,* qui s'est remariée à un jeune homme qui la maltraitte. III. 48.

Aincois, et même.

C'est un homme qui ne la traitte pas trop bien ; *aincois* d'abord il luy donna de terribles presens de nopces. III. 182.

Albreda. Homme ou femme de taille grande et disgracieuse. *Voy. Halbreda.*

Mme de Crapado estoit une vieille *albreda.* VII. 368.

Alivergaut (*saint*).

Je pense qu'entre tous les saints, vous ne manquerez pas de prendre *saint Alivergaut* pour vostre mary. VI. 319.

Allée. Corridor.

Il prit ses hardes, et les pendit au maillet de la porte de l'*allée.* I. 92.

Aller au conseil à quelqu'un. Pour aller demander conseil.

Elle *alla au conseil* à M. le president de Nesmond, pour sçavoir qui elle espouseroit. IV. 6.

Aller son grand chemin. Être et agir comme tout le monde, n'avoir en soi rien de remarquable.

Mme de Brassac estoit une personne fort douce, modeste, et qui sembloit *aller son grand chemin,* cependant elle sçavoit le latin... IV. 387.

Amelette ou *Omelette.*

Une fois il entra dans sa cuisine : un laquais y faisoit une *amelette...* I. 231.

Amender le pain. Baisser le prix du pain.

Malherbe leur demanda s'il feroit *amender* le pain et le vin. I. 286.

Amour. Féminin.

Je pense que l'amour qu'il eut pour la reyne Anne d'Autriche fut *sa derniere* amour. I. 62.

Amour sur le jeu (il y a de l'). Pour *sous jeu.* Et il faut remarquer que cette façon de parler si française, *amour sous jeu*, n'est pas dans l'Académie.

Philippe II crut aussytost qu'il y avoit de l'*amour sur le jeu.* I. 459.

Amuser (s') *à quelque chose.* S'y laisser amuser.

Cependant le lendemain il se trouva mal; il s'esvanoüit une autre fois, et cette femme *s'y amusoit* tousjours. III. 195.

Anagramme. Féminin.

Il fait tous les ans une quantité d'anagrammes *imprimées.* VI. 277. Voy. *Empesché à.*

Ancien. Espèce de marguillier dans les temples protestans.

A Charenton, comme il tenoit la boiste des pauvres à la porte, car il a esté *ancien* toute sa vie. IV. 419.

Annoncer de. Pour *avertir de.*

Là-dedans on n'est point surpris quand on vous *annonce* de vous coucher sans souper. IV. 235.

Appartement (le bel). Le premier étage dans une grande maison.

Sa femme et luy eurent un grand demeslé pour le *bel appartement.* Il vouloit avoir. IV. 33.

Apedefte. Sot, incapable, ou *apedeute.* C'est un mot grec employé par Rabelais.

Cela ne sonne pas bien, disoit cet *apedefte.* III. 234.

Apparieuse. Ou *appareilleuse.* Terme moins injurieux qu'il n'est devenu, et qui désignoit les femmes qui se mêloient de marier les autres; qui tenoient une maison de mariages.

Une marieuse de gens, on appelle cela vulgairement une *apparieuse...* VI. 145.

Apprestes. Tranches de pain en forme de mouillettes.

Des *apprestes* trempées dans un aposthume de cheval. II. 435.

Après à (être). Être occupé à, en train de.

Boisrobert le trouva une fois à Tours; il estoit *après à* faire une chanson. II. 354.

Après-disnée. Féminin.

Cinq ou six seigneurs l'allèrent une *après-disnée* visiter à l'Arsenal. I. 114.

Après-soupée. Pour *après souper.*

Mme de Pizieux obligeoit l'autre à ne voir personne l'*après-soupée.* I. 470.

Armes. Faits d'armes.

Ce n'est pas par ses grandes *armes* qu'il est devenu marquis. VI. 403.

Armes. Dans le sens d'armes deffensives, comme la cuirasse, les brassarts, etc.

Il ne pouvoit porter des *armes,* tant il estoit gros, et puis il n'en eust pas voulu. IV. 224.

Argentier. Officier des grandes maisons chargé de distribuer l'argent et d'enregistrer la dépense de chaque jour. Voy. *Petite oye.*

Arraisonner (s'). Entrer en explications, se prendre de paroles avec quelqu'un.

Boisrobert y va; le portier dit l'ordre de Monsieur; il s'*arraisonne* avec luy, et comme l'autre n'y songeoit pas, il le pousse et entre. IV. 34.

Arrection. Aujourd'hui *érection*.

Un jour qu'ils croyoient qu'il auroit une crise, il eut au lieu de cela une *arrection* si furieuse... VII. 295.

Artisan. Artiste.

Du Moustier estoit logé au Louvre comme un celebre *artisan*. III. 498.

Asnoner. Répéter en balbutiant; orthographe préférable à celle de l'Académie.

Après l'avoir laissé *asnoner* un gros quart d'heure. I. 284.

Asseurer de. Pour promettre de, garantir de. Voy. *Jouer de la teste*.

Attendre à (s'). Compter sur.

Il n'en veut pas prendre le soin et s'*attend* un peu trop à la Providence. III. 250.

Attendre de (s'). Aujourd'hui : *s'attendre à*.

Dans ce chagrin, on servit à disner, car on *s'attendoit de* venir disner après avoir espousé... V. 265.

Aumosnier. Charitable, faiseur d'aumônes.

Le baron du Tour estoit grand *aumosnier*. I. 377.

Auvergnac. Aujourd'hui : *auvergnat*.

Ah! Mons de Mulot, dit d'Effiat, avec son accent d'*Auvergnac*. II. 387.

Avant jour. Pour *avant le jour*.

Elle eut des habits d'homme et se sauva *avant jour* à cheval. I. 405.

Avant que de. Pour *avant de*.

Mais *avant que de* parler de ses galanteries... I. 78. — *Avant que* d'estre duc. I. 137.

Avantage (prendre l'). Prendre le haut de la conversation, se hausser, se donner de l'importance par la façon de parler et répondre.

Je ne l'ay pas trouvé trop civil, et il m'a semblé *prendre son avantage* en toutes choses. III. 50.

Avec, sans complément. S'en aller, partir, jouer *avec*.

Il prit un petit livre... et s'en alla *avec*, au privé. II. 359.

Aviser quelqu'un. Le faire penser.

Vous *m'en avisez*, reprit-il, et sur l'heure il le corrige. III. 234.

Avoir aversion pour. Au lieu de : *Avoir de l'aversion*, ou *avoir en aversion quelque chose*.

Elle l'estimoit, mais elle *avoit aversion pour* le mariage. II. 525.

Avoir de l'alliance. Faire une alliance honorable, se prévaloir de l'alliance.

Choisy l'espouse pour *avoir de l'alliance*; car pour luy c'est peu de chose. V. 408.

Avoir fait des ennemis. Pour *s'être fait des ennemis*.

Ce Grandier avoit esté galant, et *avoit fait* quelques *ennemis* dans la ville, qui luy nuisirent. II. 135.

Avoir l'honneur de. Façon de parler ironique qui revient fréquemment.

Il *a l'honneur d'*estre pour le moins aussy brun qu'un autre. V. 384. — Une grosse fruitiere à qui il *avoit l'honneur de* devoir honnestement. VI. 232. — Il *a l'honneur* d'estre un peu fou. VII. 370.

Avoir la patience. Se montrer patient.

Le Grand-maistre ne voulut pas *avoir la patience*, il fit tuer bien des gens. II. 31.

Avoir regret à. Regretter quelque chose.

Mademoiselle, que j'*ay regret* à ma jeunesse, quand je vous voy ! III. 543.

Avouer (s') de quelqu'un, se réclamer.

Les habitants de je ne sçay quelle paroisse le prierent de trouver bon qu'ils *s'avouassent* de luy, pour être exempts des gens de guerre. II. 436.

B.

Bagarre. Sédition bruyante et confuse.

Ce M. de Pruneveaux outre que la *bagarre* des maistres de Requestes, qui attira toute la fronderie, estoit desjà commencée, n'a point du tout une figure à donner la comedie aux dames. VI. 103.

Baigneur. Sorte de valet de chambre public, chez lequel les gens de qualité trouvoient le service qu'ils pouvoient attendre de leurs valets ; des bains chauds et froids, un barbier, un coiffeur, un coureur, le lit et la table. L'usage paroît s'en être perdu au XVIIIe siècle, sans doute quand s'établit l'usage des Petites maisons en ville.

Il alla dire aux *baigneurs* qu'ils luy tinssent un lict prest, qu'il coucheroit chez eux. II. 368.

Ballourde, masculin et féminin. Sans esprit, sans volonté.

Pas d'autres charmes que du pouvoir qu'a une habile femme sur une *ballourde.* I. 201. — Il estoit puant à un point estrange, avec cela une vraye *ballourde.* III. 314.

Band, ban. Publication à haute voix.

Il prononce luy-mesme le *band* que personne, sur peine de la vie, n'eust à sortir de son rang. I. 254.

Barbasse. Grande vilaine barbe.

Neufgermain est un pauvre here de poëte fort vieux, qui depuis long-temps porte une grande *barbasse.* III. 211.

Barbonnerie. Action de barbon.

Du temps des paraboles, cette *barbonnerie* auroit esté admirable. II. 476.

Barguignerie. Action de marchander sou à sou.

Mme Pilou, lasse des *barguigneries* de cet homme, dit : « Allez, Monsieur, on ne l'aura pas à meilleur marché. » IV. 382.

Barriolé (le peuple). La valetaille, la livrée.

Je me souviens que le *peuple barriolé* pensa faire desordre. VI. 171.

Bas (aller, envoyer en). Se disoit au Palais de ceux qu'on faisoit passer de la salle d'audience à la prison de la Conciergerie.

Sur l'heure, avant de sortir de l'audience, elle presente requête... Il fut ordouné, sur l'heure, qu'il *iroit en bas*, si mieux n'aimoit la reconnoistre pour sa femme. VI. 210.—Dans la deduction du faict on trouva des choses capables d'envoyer *en bas* celuy qui estoit poursuivy. VII. 275.

Bas à bottes. Qu'on chaussoit sur les bas ordinaires et dont l'extrémité, en point ou dentelle, garnissoit le haut des bottes. Ils n'avoient pas de pied, mais seulement une languette qui les retenoit; d'où venoit leur autre nom, *bas à étrier.*

Il s'approcha du feu et mit ses *bas à bottes* bien proprement sur la tête de Mme de Bellegarde et de Mme des Loges. II. 361. — Il avoit les plus ridicules *bas à bottes;* il y avoit du reseau au lieu de dentelle. III. 264.

Basses. Endroits de la mer, près des rives, coupés de bancs et de rochers; aujourd'hui *brisants.*

Aux deux costez du fort de Coureilles et du fort Louis, il y a des *basses.* II. 468.

Baston (être seur de son). Avoir des moyens assurés ou avoir confiance dans les moyens qu'on emploie.

Une autre fois, pour monstrer qu'il *n'est pas seur de son baston,* il escrivit une lettre où il disoit... qu'il voyoit des montagnes vertes dans son désert; c'estoient des *tables* de livres peintes en vert. IV. 36. — Quand Souscarriere fit une grosse gageure se croyant bien *asseuré de son baston.* V. 319.

Bavole. Espèce de belette.

Comme ils s'allongeoient, une espece de petite hermine, qu'on appelle *bavole,* leur passa trois ou quatre fois entre les jambes.

Bavolette. Jeune fille de la campagne qui portoit une bavole ou petit bonnet avec rubans, en forme de queue.

Une fois il pria... de luy faire voir quelque *bavolette* toute fraische venue

de la vallée de Montmorency. I. 436. — Sa femme s'estoit sauvée, desguisée en *bavolette*, à Saint-Germain. VII. 81.

Bec en l'eau. Pour *le bec dans l'eau.*

Il avoit tenu Mlle de Lavardin quatre ans le *bec en l'eau*. III. 130.

Belles-lettres (quelqu'un *de*). Un homme lettré. — *Avoir de belles-lettres*, avoir l'esprit cultivé, orné.

Ange Cappel, sieur du Luat, une espece de fou *de belles-lettres*. I. 111. — Car cet homme, quoyque obscur, *a de belles-lettres*. VI. 60. — Un fou de bel esprit. I. 330. — Un garçon *de belles-lettres* nommé la Fontaine. II. 368.

Besoin (n'avoir point *de*). Pour *ne pas avoir besoin.*

Il luy dit d'un ton assez estrange qu'il falloit qu'elle prist un bouillon; elle lui dit qu'elle n'en avoit point *de* besoin. I. 80.

Beste de quelqu'un (être la). C'est-à-dire être la bête dont le corps ou l'esprit rappellent le corps ou l'esprit de quelqu'un.

Sur les ressemblances qu'on trouve de chaque personne à quelque beste, il disoit plaisamment que le marquis de Themines *estoit sa beste*. III. 340.

Bibus (de). De non sensé, d'homme qui n'est pas dans son sens ordinaire.

Patru et les plus sensés vouloient se mocquer de cette fondation de *bibus*. IV. 107.

Bien (aimer le). Aimer à acquérir.

Le Cardinal estoit avare; ce n'est pas qu'il ne fist de la despense, *mais il aimoit le bien*. II. 41.

Bien de France (avoir le). Avoir son bien en France.

M. d'Aubigny, de la maison des Stuarts; il a *le bien de France* et s'est fait d'eglise. VII. 292.

Bigner. Troquer.

Je ne sçay si d'Esmery et luy avoient *bigné*, mais notre tresorier fit alors quelques galanteries avec Marion. IV. 431.

Bigorre, féminin.

Il fit le petit tyran avec autant d'impunité que si c'eust esté dans *la Bigorre*. IV. 265.

Blesser (se). Faire une fausse couche.

On fit toutes les façons imaginables, de peur qu'elle ne se *blessast*, et comme elle fut au neuviesme mois... I. 468.

Bonhomme. Dans le sens de barbon, vieillard. Voy. *Boucquer.*

Bonhur, malhur, honnur. Ancienne prononciation parisienne.

Il ne vouloit pas qu'on rimast sur *bonheur* ny *malheur*, parce que les Parisiens n'en prononcent que l'*u*, comme s'il y avoit *bonhur*, *malhur*; et de la rime à *honneur* il le trouvoit trop proche. I. 298.

Bonnes lettres. Pour *belles-lettres.*

Il falloit avoir plustost la reputation de brutal que celle d'homme qui avoit connoissance des *bonnes lettres*. I, 32.

Bouche à cour. Nourri à la table d'un grand seigneur. Voy. *Custodi-nos.*

Boucquer. Céder à la force; comme on dit : *Mettre les pouces.*

Le bonhomme d'Espernon avoit esté un des plus fermes, mais il fut enfin contraint de *boucquer*, et vint à cheval à Montauban voir le Cardinal. II. 18.

Bouquet (donner le). Quand celui ou celle qui *donnoit les violons*, c'est-à-dire qui faisoit danser, tendoit un bouquet à quelqu'un de la compagnie, c'etoit annoncer qu'on les donnoit à son intention, et qu'on engageoit à les rendre. En général le don des violons entraînoit une sorte de réciprocité : il en etoit du bouquet comme aujourd'hui du choix que fait une reine de la fève de son *roi*; ce choix oblige.

Mmes d'Orgeval se mirent dans la teste d'avoir tout l'hyver des violons. La fille croyoit que celuy à qui elle *donneroit le bouquet* le luy rendroit tousjours; cela n'alla pas ainsy, dont elles penserent enrager. VI. 87.

Bouquets (faire des). Convenir d'invitations alternatives à diner, à danser, etc.

Il (Henry IV) *faisoit des bouquets* avec M. de Bellegarde, le mareschal de Roquelaure et autres... quand ce vint au Mareschal, il dit au Roy qu'il ne sçavoit où le traitter, si ce n'estoit *Aux trois Mores*. I, 14.

Bourgeois (le). La bourgeoisie; les *boutiquiers*.

Cet homme craignant que ce ne fussent ses filoux, se mist à crier : « Aux voleurs ! » Le *bourgeois* sort ; on alloit charger M. de Chevreuse, s'il n'eust eu son *ordre*. I. 407.

Boute-tout-cuire (un). Un homme qui s'accommode de tout.

Il vivoit avec tant de ceremonie avec cet oncle, qui estoit un *boute-tout-cuire*, que cet homme n'osoit manger une *langue de carpe* sans la luy presenter. III. 106.

Boutique. Avance ou tablette avancée sur laquelle on étaloit le jour une partie des marchandises.

Les voleurs ont peur et laissent le coffre sur une *boutique*. V. 69.

Bransles de sortie. Les *bransles* etoient des rondes que l'on dansoit à l'entrée et à la sortie des bals.

On luy fit un charivary espouvantable pour luy jouer, disoit-on, un *bransle de sortie*. II. 238. — Madame, si vous ne faittes cesser vos caballes, je feray jouer les *bransles*. VI. 87.

Bransle de la torche (le).

Elle danse le *bransle de la torche* quand elle est en liberté. IV. 360.

Brave. Spadassin, souteneur de querelles, recherché dans ses habits.

La Vieuville ayant fait quelque raillerie d'un *brave* de la Cour, ce *brave* luy envoya faire un appel... I. 13. — Il me disoit un jour que s'il eust *esté d'espée*, il eust fort aimé à estre *brave* et qu'il auroit fait une grande despense en habits. V. 183.

Braverie. Ostentation en habits, dentelles, etc.

Tout cela s'en alloit en *braverie*. V. 81.

Bravoure. Ostentation.

C et homme, par *bravoure*, fit un inventaire de ses biens. I. 113.

Brayer. Ceinture.

Une jolie personne qui feignoit que son mary estoit si jaloux qu'en s'en allant il luy avoit mis un *brayer de fer*... VII. 428.

Brenée. Les ordures du porc.

Au jeusne de 1658 il prescha et, pour la bonne bouche, il nous donna la *brenée* avec les cochons de l'Enfant prodigue... Il sembloit qu'il avoit la bouche pleine de cette *brenée*. VI. 433.

Broquettes. Petites têtes de choux, comme ceux dits de Bruxelles.

Elle dit que quand elle fait bien bouillir des *broquettes*, ses ennemis n'ont plus de force contre elle. Elle en a tousjours une *caque pleine*. VI. 161.

Brouée (faire). Faire temps de brouillard.

Elle craint l'obscurité estrangement; on n'oseroit luy dire qu'il fait *brouée*, ou qu'il ne fait pas clair de lune. III. 194.

Brouillé avec. Mêlé, confondu.

Les deux mariages de ses nepveux sont si *brouillez* avec la Cour que je les mettray dans les *Memoires de la Regence*. II. 171.

Brouiller. Fomenter des troubles.

De peur qu'on ne crust qu'il voulust *brouiller* avec eux, comme son grand pere. II. 437.

Brutal. Peu sensé, qui ne réflechit pas, qui a les habitudes d'une brute.

Jamais je ne vis un si grand *brutal* : une fois, pour ne pas perdre une medecine qu'il avoit preparée pour un cheval de carrosse, il la prit et pensa crever... Le Rouvroy, comme il estoit fort *brutal*, s'evade et s'en va à la chasse sans soldats. Les bandits ne le manquent pas... I. 386-387. — Catherine estoit une *brutalle*... elle disoit tout de travers. III. 239.

C.

Caballe. Réunion de gens qui ont le même intérêt et tendent au même but. Ne se prenoit pas toujours en mauvaise part.

Il ne faisoit danser que la *caballe* de la gouvernante, sa femme. Il y avoit

une autre *caballe* à Nantes, qu'on appelloit le frettin... Cette pauvre *caballe* ne faisoit que regarder les autres. II. 223.

Caballer quelqu'un. Le circonvenir, l'*empaumer*.

Trillepert que Sarrazin et luy ont *caballé* depuis longtemps, et qui se croit un grand personnage. V. 234.

Cabinet. Meuble à compartiments, aujourd'hui nommé *secrétaire*. Les *cabinets d'Allemagne* etoient plus particulièrement des bahuts en ébène ingénieusement travaillés et ciselés.

Il faut chercher dans mon *cabinet d'Allemagne* : mais, après avoir fouillé dans tous les tiroirs, elle ne la trouva point. II, 344. — Il s'avisa qu'il avoit laissé cette histoire dans un *cabinet d'ebene*, en cette chambre. IV. 248.

Cadeau. Dîner, repas donné à la campagne.

Il devint amoureux de Ninon, et la convia à un *cadeau* à Saint-Cloud. V. 48.

Cadenat. Petit plat carré dont un des côtés etoit relevé en forme de double salière pour la place du sucre, du sel et du poivre. Au bas etoient posés le couteau, la cuiller et la fourchette. On ne s'en servoit que chez les plus grands seigneurs, et pour le maître ou les personnes les plus considérables. Le cadenat étoit d'étiquette pour le Roy.

Ils luy donnent un grand fautueil, un *cadenat*, et laissent deux places entre elle et les autres. Mme de Choisy reçoit tout cela sans s'estonner... V. 409.

Cadet aux Gardes. Volontaire dans les gardes du Roi, qui n'etoit pas mis sur le rôle et auquel on ne pouvoit refuser le congé qu'il venoit à demander.

Le mareschal de Roquelaure estoit un simple gentilhomme gascon, qui fut *cadet aux Gardes* avec feu M. d'Espernon. I. 36.

Cale. Petite servante ou petit serviteur; laquais des deux sexes.

Il entreprit de prouver que Gombaud, qui se piquoit de n'aimer qu'en bon lieu, cajolloit une petite *cale* crasseuse. III. 249.

Calinage. Entourage bourgeois.

Cette connoissance de Mlle de Mayerne Turquet luy servit, et la tira en quelque sorte du *calinage* de sa famille. IV. 350.

Calus (faire le). Aujourd'hui : *faire un calus.*

Mais elle avoit fait *le calus* sur cette amourette, et n'en fit *ny mise ny recepte.* V. 134.

Canon. Nœud de ruban qu'on portoit au jarret.

D'abord il marcha sur son *canon,* et tomba. VI. 388.

Capital (faire son). Fonder ses espérances sur...

Il avoit la voix belle et chantoit bien ; mais il *n'en fist jamais son capital,* et cessa de chanter d'assez bonne heure. I. 60.

Capitan. Mot synonyme de *fanfaron de bravoure.*

A la mort de Monsieur le Grand, Montbrun se presenta pour le voir. M. de Bellegarde d'aujourd'huy voulut s'y opposer : *Capitan, capitan !* luy dit Montbrun, il t'en cousteroit la vie. V. 324.

Caquet bien enmanché (avoir le). Avoir la langue bien pendue.

Et comme cette créature *avoit le caquet bien enmanché,* car jamais on n'a mieux debité le galimathias ny parlé si bien Nerveze. I. 207.

Caractere. Au lieu d'*écriture.*

Jarry, cet homme qui imite l'impression, et qui a *le plus beau caractere* du monde. II. 503.

Carrozel. Carrousel, grande fête de courses à cheval, de joutes, de jeux de bagues, etc.

Feu M. de Nemours, le premier qui se soit mis en peine de faire des desseins de *carrozels* et de ballets. I. 224.

Carte blanche (donner la). Pour *donner carte blanche,* souscrire d'avance à toutes les conditions qu'on voudra faire.

Mal informé de la disposition où estoient les Catalans, il leur *donna la carte blanche,* au lieu qu'eux la luy eussent donnée. II. 39.

Cartelé. Écu armorié joint à un autre, comme ceux de mari et femme.

Il vouloit que Mme de Caen mist ses armes *cartelées* avec les siennes. VII. 370.

Catechismes (faire des). Aujourd'hui : faire le *catéchisme*, c'est-à-dire une instruction pieuse.

L'abbé le Normand, ce fripon qui a fait quelque temps des *catechismes* au bout du Pont-Neuf. IV. 267.

Cavalier. Homme dont les façons d'être ou de paroître sont celles d'un homme bien né et d'un gentilhomme.

Enfin elle en fit tant que le *Cavalier* la planta là. Ce *cavalier* estoit né pour la Cour; il estoit bien fait et avoit l'esprit *accort*. II. 521. — Pagan... a fait un livre. Il est vray que c'est un livre de *cavalier*, car il s'appelle : *Les fortifications du comte de Pagan*. I. 38. — Je trouve qu'il mourut en pedant, luy qui avoit tousjours vescu en *cavalier*. II. 69.

Cavaliere (épouser à la). C'est-à-dire en se contentant d'user des droits d'époux, sans en avoir le titre.

Il disoit pour ses raisons qu'il ne l'avoit espousée qu'à *la cavaliere*. VII. 210.

Ce dit-il, ce dis-je. Pour *dit-il* ou *dis-je*.

Veritablement, *ce dis-je*, voilà une delicatesse dont je n'avois jamais ouy parler. III. 271. — Il luy demande s'il n'avoit rien perdu? — Non, *ce dit-il*, je n'ay rien perdu. II. 369.

Céans. Ici.

Comte, ne t'en va point; soupe *céans*. II. 491.

Cercle (le). Les réunions chez la Reyne.

Un jour au *Cercle*, je ne sçay quel homme qui faisoit fort le prude, luy fit un grand eloge de Mme la marquise de Guercheville. I. 279.

Cervelle à l'escarpoulette (avoir la); l'avoir peu solide, sujette à des soubresauts.

Ce marquis avoit et a encore la *cervelle à l'escarpoulette*. IV. 393.

C'est mon. Je le crois. J'en conviens. (*Est meum.*)

Qu'est-ce cela? dit Bussy.—C'est « la France mourante. »—*C'est mon!* Regardez-y bien. — Ah! je l'ay donc jetté dans le privé! Il prend un pain de bougie, l'allume et l'y jette aussy. II. 360.

Cetuy-ci, — cetuy-là. Pour *celui-ci, celui-l*.

Jamais homme n'a moins sçeu ses affaires que *cetuy-là*. II, 47. — M. de Montauzier, aisné de *cetuy-cy*... II. 519.

Chagriner. Broyer du noir, se rendre malheureux.

C'est le plus grand *inquiet* de France et qui *chagrine* le plus. VI. 299.

Chaise. Dont la plupart des gens aisés se servoient pour aller en visite, les boues de Paris les rendant indispensables.

Il n'a jamais eu assez de force sur luy pour faire la despense d'une *chaise.* III. 274.—Il prit ensuite des porteurs affidés dont la *chaise* estoit marquée 20 (car toutes les *chaises* ont leur numero). IV. 237.

Chaise à bras. Fauteuil non garni. Voy. *Rompre.*

Chaise. Dans le sens de *chaire.*

Il faisoit assez plaisamment le recit d'un voyage qu'il fit à Nantes pour aller trouver un homme qui guerissoit de cette maladie dans une *chaise...* Et il escrivoit qu'il avoit gagné une *chaise* à Nantes, où il n'y avoit pourtant pas d'Université. I. 289. — Je le congnoy (le père de Lingendes), je l'ay veu dans la *chaise.* VI. 436.

Chambre. Employé quelquefois pour *étage.*

M. de Moret se pensa rompre le cou en montant avec une eschelle de corde à une *troisiesme chambre,* où elle luy avoit donné rendez-vous. IV. 65.

Chambrillon. Petite chambrière.

S'il a trouvé un *chambrillon* en son chemin, il ne viendra. I. 136.

Champs (les). La Campagne.

Le drapier ayant abandonné son commerce s'estoit retiré aux *champs...* dans la paroisse de Mellan. I. 131.

Changer de — à —, pour *changer le — de.* Voy. *Cornarien.* Le grand usage estoit d'avoir des meubles, chaises, tapis et lits particuliers, pour chacune des quatre saisons.

Elle luy *changea* mesme *de* meubles *à* son appartement.

Changer. Pour *faire changer.*

Ils estoient tous en procez avec elle parce qu'elle *changeoit* de nature à tout son bien. IV. 455.

Chape-chute. Bonne aubaine; mot à mot : *robe tombée.*

Quelqu'un l'envoya chez une jolie fille qu'on appelloit Mlle de la Forest... Il y va, pensant trouver *chape-chute...* VI. 58.

Chaperon. Large bande de velours autour du bonnet; ornement du bonnet qui distinguoit les *bourgeoises* des *dames* et *demoiselles*.

Elle avoit tous les dimanches une coiffe et un *masque* de la bonne ouvriere, à cause qu'elle estoit jolie, masquée. Elle et sa sœur alloient partout de leur chef, car la mere ne voulut jamais quitter son *chaperon*, et le pere ne vouloit pas qu'une *bourgeoise* allast avec les infantes ses filles, III. 46. Voy. *Pendans d'oreilles*.

Chaperon. Bonnet d'étoffe en pointe qui retomboit sur le dos et les épaules, et qu'on faisoit porter aux fous.

Elle (Mathurine) continua à faire la folle et avoit un chaperon. I, 206.

Charroyer. Aujourd'hui : *charrier*

Quand il n'y avoit plus qu'à faire *charroyer* le bois. II. 447.

Chausse. Pour *haut-de-chausses*. Aujourd'hui : *culottes*.

Hé! qu'on me donne viste mes *chausses!* I. 426. — Il prit les *chausses* d'Yvrande pour son calçon. II. 360.

Chemisette. Camisole ou gilet de flanelle, de frise ou de serge, qu'on mettoit entre la chemise et le *pourpoint*, ou dont on ne se servoit que de nuit sur la chemise. Voy. *Pourpoint*.

Un jour qu'il faisoit grand froid, il ne se contenta pas de se bien garnir de *chemisettes*. I. 290.

Cheval de bague. Petit cheval, destiné aux litières et au transport des objets fragiles.

Il y avoit une litiere et des *chevaux de bague* dans ses vaisseaux. II. 11.

Chevaleureuse. Chevaleresque.

Il luy est arrivé plusieurs fois d'envoyer dans les forests de Bretagne, pour l'advertir qu'une dame estoit retenue par force dans un chasteau ou quelque autre aventure *chevaleureuse*. I. 488.

Chevalier. Il n'etoit pas d'usage de porter ce titre

quand on etoit marié, parce qu'il supposoit l'entrée dans un ordre religieux militaire.

Il se battit contre un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appelloit *pourtant* le *chevalier* de la Chaise. III. 443.

Chevaux-legers. Et non, comme aujourd'hui, *chevau-légers.*

Un nommé du Bois, qui commandoit les *chevaux-legers* du prince de Conty.. V. 295.

Cheveux abattus. Cheveux qui descendoient en boucles sur le front ou les côtés de la teste.

Elle n'avoit pas un *cheveu abattu.* Elle portoit une robe d'estamine et ne levoit jamais les yeux. II. 161. — Enfin, son oncle devenant plus puissant, elle commença à mettre des languettes, après elle fit une boucle, ou mit un petit ruban noir à ses cheveux. II. 162.

Chosette. Voy. *Abatteur de bois.*

Cirée (robe). Robe justement taillée, allant comme de cire.

Sa robe luy va si bien, vous diriez qu'elle est *cirée.* VI, 222.

Citre. Aujourd'hui, *cidre.*

President, envoye-moi bien du *citre* et ne viens point, car tu pus trop fort. VII. 86.

Coins. Cheveux de côté postiches. Les moustaches etoient des cheveux réels enroulés sur le côté.

Il vouloit qu'un homme d'affaires, nommé Bechamel, coupast ses *moustaches* pour les luy donner, afin de les mettre comme des *coins.* IV. 34.

Collation (donner à), comme on dit : Donner à dîner, à déjeuner.

Il luy emprunta seize pistolles, pour luy donner *à collation.* VI. 244.

Collets. Ressembloit beaucoup à celui des femmes d'aujourd'hui.

Il arrivoit quelquefois à ses laquais de changer par jour d'autant de *collets* que M. de la Riviere. (La Riviere, quand il estoit en habit court, en changeoit trois et quatre fois par jour.) VI. 101.

Comedie (donner la) *à quelqu'un.* Retenir une troupe de comédiens un jour qu'ils ne devoient pas jouer pour le public, et inviter certaines personnes à venir les voir jouer ce jour-là dans leur propre théâtre. Voici un souvenir curieux d'une représentation de ce genre : Prunevaux s'engage à donner la comédie *le soir* à l'hôtel de Bourgogne, à une veuve, à Mlle Garnier, à sa sœur Mme d'Oradour et à quelques autres. Comme la chose n'etoit pas secrete, il y vint des femmes que l'*on n'avoit pas conviées*, de sorte que Mlle Garnier et ses amies venant trop tard, trouvèrent bien du monde et point de place. *Car, quand c'est le soir, on se met dans le parterre avec des siéges.* Ce parterre n'etoit pas au rez-de-chaussée, car Mlle Garnier, qui y etoit entrée, *tascha de prendre une bougie à des plaques qui estoient au bas d'une loge, et n'y ayant pu atteindre*, dit assez mal gracieusement à *un gentilhomme qui estoit là, qu'il luy en donnast une ; c'estoit pour s'esclairer à descendre.* Le Cavalier la lui donna ; elle la prend sans remercier et s'en va. Prunevaux et sa sœur courent après, lui offrent telle place qu'elle voudra, *car toute la compagnie, de peur qu'on ne jouast pas,* consentoit à les laisser mettre où elles voudroient. Elles répondent qu'elles n'etoient pas assez ajustées pour se demasquer en un lieu où il y avoit tant de belles personnes parées; qu'elles avoient cru être seules... Enfin, elles s'en allèrent. *Prunevaux ordonna aux Comediens de jouer.* Mais comme on vouloit commencer, il vint une si épaisse fumée de la porte, *que tout le monde fut contraint de se ranger contre le théatre.* Il y a grande apparence que cette belle demoiselle avoit

fait mettre le feu par dépit à ce *taudis de bois* qui est en dehors. Ce furent des laquais qui l'y mirent et qui, non contents de cela, portèrent sur le *degré* des bottes de foin mouillé. Il en venoit une puante fumée. Cela s'apaisa pour un temps *et on eut le loisir de jouer un acte.* Mais au second acte la fumée recommença ; alors l'épouvante prit tout de bon, et tout le monde se pressa à qui sortiroit par *la petite porte de costé du théatre.* » VI. 101.

Commerce (mettre au). Prendre une action dans le nouvel établissement de la Compagnie pour le Commerce des Indes orientales.

En 1665, il s'est excusé de *mettre au Commerce,* comme le reste de la Chambre. VII. 88.

Commis du comptant. Le commis des Finances chargé de faire les *billets et ordonnances au comptant* au nom du Roi. II. 22.

Commune (être). Être en communauté de biens.

Il avoit beaucoup d'argent et beaucoup de *meubles :* Elle estoit *commune* et y gaigna. IV. 203.

Compagne (ma). Nom affectueux que se donnoient entre elles les Filles de la Reine.

Les Filles de la Reyne luy demanderent bien des choses, à quoy il respondoit en innocent. « Hé ! *ma compagne,* qu'il est bon ! » se disoient-elles l'une à l'autre. I, 365.

Compagnon. Garçon.

Le Roy luy manda qu'il le rendroit si petit *compagnon* qu'il luy feroit bien voir... I. 108.

Comparaison. Voy. *Quatre œufs.*

C'estoit un petit bout d'homme tout rond, joufflu *comme un des quatre vens.* V. 200. — Des enfants grands *comme le Géant* ne l'effrayent pas. VI. 256. — Il vouloit que Ruvigny menaçast le Cardinal, *comme s'il eust*

esté gouverneur de Calais. (Allusion au temps où Calais étoit aux Anglais.) VI. 317. — Les paroles sortent de sa bouche comme les gens sortent du sermon. VII. 222. — *Paré comme la foire Saint-Germain.* IV. 11. — *Vous avez esté sacré de la patte du loup.* II. 452. Etc., etc.

Compartiteur. Le juge chargé de soutenir devant une seconde cour de justice une des deux opinions qui, dans la première, s'étoient exprimées à égalité de suffrages, et avoient ainsi forcé de renvoyer la cause devant d'autres juges.

Il arriva une fois en sa vie à cet homme d'estre *compartiteur.* VI. 487.

Compatible. Commode, accommodant, endurant.

Il n'estoit pas trop *compatible* et avoit le commandement rude. IV. 185.

Compatir avec. S'accorder.

Elle n'a sceu *compatir* avec personne. IV. 453.

Complexions. Goûts particuliers.

Pour monstrer combien il se cachoit peu de ses petites *complexions....* II. 413.

Compliment (faire). Faire acte de civilité, de politesse, d'excuse ou de félicitation.

Un jour que Mme de la Trimouille avoit fait *mettre des pieux* pour la maladie d'un de ses enfans, Mme d'Aiguillon, en allant aux Carmelites, les fit arracher. Mme de la Trimouille s'en plaignit... Elle luy en fit *faire compliment,* disant que ses chevaux n'avoient jamais voulu tourner. II. 168.

Conclure. Donner la conclusion de. — Terminer.

Après avoir conté toute la vie de Mme de Guercheville, il *conclut son panegyrique* par ces mots : Voylà, Monsieur, ce qu'a fait la vertu. I. 280.

Concubinaire. Avoir le naturel de concubine, et non pas *qui entretient une concubine,* comme veut l'Académie.

Elle se met à se farder, car elle estoit un peu *concubinaire...* VII. 334.

Connestablerie. Juridiction ou tribunal des cas militaires, sous l'autorité du Connétable ou des maréchaux de France.

Rapin, prevost de la *Connestablerie.* III. 456.

Connoissance (avoir la). Faire la connoissance.

Ce fut là que Racan... *eut la connoissance* de Malherbe. I. 274.

Conquester. Conquérir.

Toutes les fois que M. de Nevers, M. de Breves et elle se trouvoient ensemble, ils *conquestoient* tout l'empire du Turc. III. 410.

Conserver (se). Se ménager.

Mme de Ribaudon mourut pour ne pas s'estre assez *conservée* : elle estoit delicate et vouloit faire tout ce que font les plus robustes. II. 285.

Consideration. Réflexion, habitude de considerer avant d'agir. C'est le sens du complément final des lettres : Je suis avec *consideration*. Voy. *Inconsideration.*

Le feu Roy, qui n'avoit pas toute la *consideration* necessaire, luy donnoit quelquefois ses mains au lieu de ses pieds. II. 480.

Consideration (terre de). Pour *considerable.*

Grimault est une terre de *consideration* du domaine du Roy, en Provence. I. 401.

Constitution. Pour placement ; constitution de rente.

Tous les ans, s'ils vouloient, ils feroient quelque *constitution*. IV. 356.

Consulter une affaire. L'examiner juridiquement.

On *consulte* son *affaire ;* on luy conseille de se retirer, s'il se sent tant soit peu coupable, sinon de se justifier. III. 33.

Contemptible. Petit, chétif.

Pour sa personne, c'est une des plus *contemptibles* qu'on puisse trouver ; il est extraordinairement petit et extraordinairement laid. III. 231.

Contrefeux. Plaques de cheminée.

Il leur fit faire des *contrefeux* de cheminée... afin que le feu les ayant rougis... II. 124.

Convent. Pour *Couvent.*

Elle endebta le *convent* des Dix-Vertus d'une somme considerable, et cela pour des *friponneries,* car le pastissier seul demande beaucoup. I. 470.

Coq d'Inde. Pour *Dindon.*

Il y avoit entr'autres un gros *coq d'Inde*... Mon Dieu ! le bon *coq d'Inde !* II. 492.

Corbeaux. Nom donné aux gens de peine employés dans les hospices de maladies épidémiques.

Un nommé le Roide, Saint-Louis estant ouvert, avertit les *corbeaux* de venir querir sa femme qu'il disoit avoir la peste... VII. 426.

Cornarien. Partisan du régime de santé de Cornaro.

Il luy reste une belle maison en Touraine, qu'on appelle le grand Pressigny. Elle y a des meubles pour toutes les quatre saisons. En 1647... elle fit à M. de Chavigny une chere admirable, quoyqu'il fust *cornarien.* Elle *luy changea* mesme *de* meubles *à* son appartement. I. 471.

Cornette blanche (la). Le premier régiment dans la cavalerie légère.

Henry IVe luy donna la *cornette blanche* à commander. I. 48.

Corps. Corps de juppe ou *cors.* Voy. aussi *Accoustumé.*

Le garde des sceaux Seguier ne l'interrogea pas seulement, mais il la fouilla en quelque sorte, car il luy mist la main dans son *corps,* pour voir s'il n'y avoit point de lettre; au moins y regarda-t-il. II. 7.

Costaux (les). Surnom de trois gourmets qui ne buvoient de vin que ceux des trois côteaux de Champagne.

Il fit une satyre contre d'Olonne, Sablé-Boisdauphin et Saint-Evremont, que l'on appelloit les *Costaux.* II. 412.

Cotter. Marquer, noter.

Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard, et en *cottoit* les raisons à la marge. I. 288.

Couchage (le). Le coucher.

Il est vray, dit-elle, que le *couchage* y fait. VII. 285.

Coucher de gros. Mettre un gros enjeu, et par extension, dire quelque chose de remarquable.

Quelque femme assez simple, pensant *coucher de gros,* leur dit : Messieurs, c'est M. de Bezons. V. 201.

Couleurs (prendre, quitter les). La livrée de page.

Moulinié prit Lambert et le fit page de la chambre de Monsieur. Lambert ayant *quitté les couleurs,* se trouva un tel génie pour la belle maniere de chanter... VI. 196.

Coup de pié du Crucifix (recevoir ou se laisser donner un). Avoir une attaque, un accès de dévotion.

Il y a dix ans environ que Gomberville se laissa donner un *coup de pié du Crucifix*. VI. 74.

Couppier. Celui qui tient les cartes à certains jeux de hazard, comme au lansquenet, etc. — J'ai mal expliqué ce mot : Banquier à certains jeux.

A Rome, où il servit de *couppier* au cardinal de Lorraine. I. 197.

Coups rués. Coups violemment portés.

Il y eut quelques *coups rués*, dont le Curé fist informer. I. 261.

Cours. Promenade publique, en général.

Elle fit une fois une bonne estourderie au *Cours* qu'on y fait (à Bordeaux) le long de l'eau. VI. 254.

Court d'argent. Aujourd'hui, *à court d'argent*.

Je pense qu'il est souvent *court d'argent* et d'autre chose. V. 112.

Courte haleine (avoir la). Aujourd'hui l'*haleine courte*.

Je suis fort vieux et j'ay la *courte haleine*. II. 364.

Courtoisie (demander la). Solliciter une faveur, une complaisance amoureuse.

Et après luy avoir fait mille complimens sur sa reputation, il luy *demanda la courtoisie*. I. 67.

Couverture (servir de). Servir à donner le change, à détourner les soupçons.

Mme Aubry, pour avoir un pretexte, fit courir le bruict qu'elle le vouloit marier avec sa fille, qui estant encore trop jeune, leur *servit de couverture* près de quatre ans. II. 520.

Crachottis. Amas de crachats.

Une fois je trouvai bien des *crachottis* auprès de son feu. — Jésus, luy dis-je, qu'est-ce que cela? — Hélas! dit-elle, c'est M. Mestrezat qui a fait là le lac de Geneve. VI. 342.

Crapaudaille. Nom d'un tissu de soie grippée.

Dès que cinq heures sonnent, il se met je ne sçay quelle coiffe de *crapaudaille* sur la teste... IV. 260.

Crapuler, — *crapule*. Festiner, banqueter, faire de bons repas.

Il alloit souvent chez la Brosse, son médecin, au Jardin des Plantes du fauxbourg Saint-Victor; là, il avoit des mignonnes et *crapuloit* tout à son aise. Il se faisoit donner des lavemens pour manger après tout de nouveau... Il n'avoit que peu de gens à *crapuler* avec luy. II. 147. — Le bonhomme mourut de *crapule* en moins de rien. II. 150. — A la vérité son mary, qui n'aime que la *crapule*, souffre quiconque veut apporter de quoy goinfrer chez luy. VII. 112.

Cravates. Cavaliers de régiment étranger.

Ayant eu avis que les *Cravates* emmenoient les chevaux du prince d'Enrichemont... IV. 180. — Elle me plaît, cette fille, elle ressemble à un *cravate*. Ib. 184. — Quant au comte de Grandpré, il est tousjours fait comme un *cravate*. VII. 209.

Crier les hauts cris. Aujourd'hui, *jeter les hauts cris*.

Il le faisoit griller. Le pauvre diable *crioit les hauts cris*. VII. 412.

Crieurs de corps. Ceux qui, à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, faisoient les fonctions de nos entrepreneurs de pompes funèbres. Auparavant, c'étoit l'office des crieurs de vin, d'objets perdus, etc.

Il fut longtemps fasché contre son fils de ce que, pour l'obliger à se desfaire d'une charge de *crieur de corps*, il luy avoit suscité un homme par qui il luy en avoit tant fait offrir qu'enfin le bonhomme l'avoit vendue. IV. 374.

Croire de leger, ou facilement.

Quoy, leur dit-il, il n'y a que vous! une autre fois je ne croiray pas si *de leger*. III. 221.

Croire de (ne point). Pour *croire aux*, admettre *des*.

Le Parlement, *qui ne croit point de* sorciers, condamna la mareschale d'Ancre comme sorciere. I. 201.

Croupe (en). En réserve, pour le besoin à venir.

Je vous donneray de quoy lever cinquante mille hommes et un million d'or *en croupe*. Bullion avoit tousjours six millions chez le conseiller Fieubet. II. 21.

Cul par sus teste. Sens dessus dessous.

Comme cet homme n'avoit nul ordre... tout alla enfin *cul par sus teste.* VI. 230.

Custodi-nos. Le titulaire d'un bénéfice, le prête-nom du véritable bénéficiaire.

Monsieur le Comte fait donc Croisilles son *custodi-nos*, avec mille escus de rente, outre son prieuré, et bouche à Cour. III. 28.

D.

Dagorne (vielle). Expression injurieuse; vache qui n'a plus ses cornes.

A Vitry, cette vielle *dagorne* fit semblant de vouloir monstrer quelque chose à un jeune cavalier. IV. 164.

Dans la puissance qu'il avoit. Pour *avec la puissance qu'il avoit.*

Le Cardinal, s'il eust voulu, *dans la puissance qu'il avoit*, faire le bien qu'il pouvoit faire, eust esté un homme dont la mémoire eust esté bénite à jamais. II, 71.

Danses. La *Raoussette* et la *Ravergade.* — La *Figurée*, la *Courante*, la *Chabote*, espèce de courante. Voy. *Estre en lieu.* — La *Pavane.* — Les *Six Visages.* — La *Grand-guenippe.* — La *Sarabande.*

Je vous eusse donné de la *Raoussette*, de la *Ravergade.* I. 218. — Aux nopces de sa fille, il se mit à danser la *Pavane*, et on dit qu'il n'y a jamais rien eu de si plaisant. V 23. — Bregy, en dansant avec elle les *Six Visages*, la voulut baiser comme on fait à la fin. V. 39. — Là il dansoit la *grand-guenippe*, la *Diablesse*, etc., jouoit au *Gage touché* et à *Vostre place me plaist.* Les Courtauts luy donnoient de grands coups de chapeau, et au *Roy Artus* ils luy donnoient d'une serviette mouillée par le nez. V. 135. — Ninon dansoit admirablement, surtout la *Sarabande.* VI. 2.

Dariolette. Entremetteuse.

Il mit en prison une bossüe de la Rochelle qu'on accusoit d'avoir esté la *dariolette*... IV. 346.

D'autant plustost. Aujourd'hui : *d'autant plus* ou *d'autant même.*

Eulx la voulurent traitter de g..., et *d'autant plustost* qu'ils la trouverent assez libre. III. 29.

De chez. Pour *celui qui est chez.*

Il avoit vendu son abbaye de Chastillon à Lenet, *de chez* Monsieur le Prince. II. 415.

De sorte. Séparé de son complément par une incidence.

Il tomba *de sorte* entre les roues, *qu'*il en fut tout brisé. I. 243.

Degoustant. Avoit une acception moins énergique. Il répondoit à *desagréable,* repoussant.

Mme de Rambouillet a vescu soixante-dix-huit ans et n'avoit rien de *desgoustant.* II. 505.

Departements. Répartitions.

Il travailloit à des *departements* de gens de guerre. I. 136.

Depesche-compagnon (à). Lestement, avec ardeur et résolution.

Un homme, comme je viens de le representer, se battoit en duel à *depesche-compagnon.* I. 377.

Descharbonner. Dénoircir, rendre moins noir.

Elle se raccommoda depuis ; les enfans la *descharbonnerent* un peu. VII. 7.

Descoudre (se). Se demonter, se déteriorer.

Les affaires de Villemontée *se descousant* tous les jours, il vendit ses terres. IV. 347.

Desfaire. Enlaidir ; effacer les autres au point de leur enlever leurs agréments.

Ce fut un grand ornement de la Cour ; elle *desfaisoit* toutes les autres au bal. IV. 462.

Desfaire (se). Se déconcerter, perdre contenance.

Un jour, à disner, elle ne se *desfit point ;* cependant la Rivière la poussa de telle sorte que Mme de Belesbat en vint contre luy aux grosses paroles. V. 409.

Desfaire (se). Se désaccoutumer, se défendre de.

Ils (les Caumont-la Force) n'ont jamais pu se *desfaire* de dire : Ils allarent, ils mangearent, ils frapparent, etc. I. 254.

Desfuler (se). Se découvrir la tête.

Le Chancellier... ne se *desfule* quasy pour personne. Un jour il n'osta quasy pas son chapeau pour M. de Netz, evesque d'Orleans... III. 393.

Desjeuné (estre). Être régalé.

Le curé luy demanda son nom. Il respondit... Pomponne. Le curé qui n'avoit jamais *esté desjeuné* de ce nom-là, le luy fit repeter. I. 466.

Desnoué (estre). Être dégagé, de taille élancée.

Il avoit quelque chose de *grossier;* il n'estoit pas trop bien *desnoué*. III. 339.

Despiton (un air). Un petit air boudeur.

Elles dorment donc, puisque vous le voulez, dit la petite des Reaux, avec un air *despiton*. II. 533.

Desprendre (se). Se détacher, cesser de prendre intérêt.

Une fois, disoit-elle, qu'on attrappe le cousin germain, c'est bien fait de se *desprendre*. IV. 359.

Desquiller (quelqu'un). Le *debusquer*, l'abattre.

Roquelaure dit que s'il avoit esté de la cour de Monsieur, il auroit bien *desquillé* la Riviere. VI. 110.

Desrober (se). S'esquiver, se cacher.

Le prince de Joinville ne fit qu'une seule campagne en Piémont. Il se *desroba*, ou feignit de se desrober, et alla servir Madame. V. 335.

Desseigner. Pour dessiner.

Sa mere luy faisoit apprendre en mesme temps à escrire, à *desseigner*, à chanter, à jouer du luth et mesme des gobelets. I. 471. — Car naturellement elle sçait *desseigner*. II. 487.

Dessein (n'estre point du). Rompre le plan, la régularité d'un bâtiment. — *En dessein de*. Dans l'intention de faire quelque chose.

Il (Henry IV°) fit faire la galerie du Louvre, *qui n'est point du dessein*. I. 17. Il se retira chez luy, *en dessein* d'aller à la guerre. I. 127.

Destacher (se). Defaire son haut-de-chausse. Aujourd'hui : *se boutonner*.

Hé, Monsieur... et vous en allez! voylà que je *me destache*. III. 182.

Destacheur. Meilleur mot que *dégraisseur*.

Le valet apporte cinq ou six paires d'habits qui avoient tous passé plus de deux fois par les mains du *destacheur* et du frippier. IV. 324.

Devant. Pièce d'estomac que les dames plaçoient sur leur poitrine.

A Charenton, il n'avoit qu'à luy faire signe qu'il vouloit voir sa gorge, elle faisoit semblant d'avoir à raccommoder son *devant*; si son visage, qu'elle levoit le masque, comme si c'eust esté pour se mouscher. V. 464.

Devant que de. Avant de.

Un an *devant que de* mourir, Ninon luy demanda un jour de feste, s'il avoit esté à la messe. I. 349.

Devant, pour *avant*.

Devant pour *avant*. Elle maria sa fille *devant* douze ans. II. 485.

Devoir de l'homme (le). L'action conjugale.

Il feroit le *devoir de l'homme*, dit Bassompierre, et non pas celuy du père Cotton. III. 336. — L'aiguille du cadran faisoit *devoir*, mais la sienne point du tout. IV. 74.

Devotion. Cérémonie ou recommandation pieuse.

On luy ordonna d'aller à Nostre Dame-de-la-Garde : peut-estre estoit-ce quelque *devotion* ce jour-là. I 367. Il partit un jour, incognito, pour se trouver à une *devotion* de sa famille. I. 377.

Diable et demi (en). Extrêmement.

Ils eurent tous deux le fouet *en diable et demi*. II. 365.

Diamant d'Alençon. Sorte de caillou dans les environs d'Alençon, que l'on taille et qui imite le véritable diamant.

Il y a un present pour Maugars, c'est un gros diamant. Il eust bien valu deux mille escus s'il eust esté bon... Le lendemain un orfevre lui en voulut donner quatre livres dix sols. C'estoit un *diamant d'Alençon*. II. 331.

Dicter. Se disoit de la leçon du professeur de philoso-

phie consacrée à l'exposition des points sur lesquels on devoit argumenter dans la suivante.

Du Moulin fut bien empesché ; car de n'aller point *dicter*, c'estoit autoriser cette medisance... III. 405.

Die. Présent du subjonctif. Aujourd'hui *dise.*

Le Prieur lui dit : Il faut que je *die* vespres, II, 361.

Discretion. Prudence, retenue.

Il n'a jamais esté d'aucune caballe ; mais il n'avoit point de *discretion* pour le Cardinal, et un jour, sans considerer qu'il y avoit des espions autour de luy, il dit en recevant un gros pacquet du Cardinal : Que nous allons lire de bagatelles ! IV. 184.

Dispos. Leste, adroit dans ses mouvements.

Il prist si bien son temps, car il (Harlequin) estoit fort dispos, que Sa Majesté s'estant levée de son siege, il s'en empara.

Disposition. Agilité, prestesse de corps.

Au lieu d'entrer par la porte il entra en voltigeant par la fenestre. Cette *disposition* et un certain air agréable la charmerent.

Disputer de la faveur.

Ce fut là que l'abbé de Ruscellai, Florentin, et luy *disputerent de la faveur* de la Reyne-Mere. II. 3.

Diverti. Distrait.

C'est un des hommes le plus *diverti*, et qui pense le moins aux choses. III. 233.

Divertissant (mal). Aujourd'hui, *peu divertissant.*

Quand il estoit chagrin, il ne laissoit d'aller voir le monde, mais il estoit fort *mal divertissant*, III. 49.

Divertissement. Distraction agréable.

Ce n'est pas qu'elle n'aimast le *divertissement;* mais c'estoit en particulier. II. 186.

Domestique. Celui qui fait partie de la maison d'un homme opulent et de qualité ; qui en est pensionné, etc. L'ensemble des gens d'une grande maison.

M. Esprit, l'academicien, qui estoit alors *domestique* de M. le Chancellier... II. 255. — Il demanda à prescher devant le *domestique.* II. 332.

Donner. Pour *faire donner.*

C'est la premiere qui s'est avisée de faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné. Et c'est ce qui *a donné* à sa grande chambre le nom de la *chambre bleue.* II. 487.

Donner à dos à... Dauber quelqu'un.

Il luy envoya deux petites pièces de vers où, à son ordinaire, *il donnoit à dos* à celui qui avoit le dessous. IV. 106.

Donner dans la veüe. Aujourd'hui *donner dans l'œil.*

Il en est venu des provinces exprès pour tascher à luy *donner dans la veüe.* II. 308.

Donner sujet à. Être l'occasion de.

Il y eut une grande contestation qui *donna sujet à* cette celebre harangue de M. le cardinal du Perron. I. 278.

Dons. Avantages de l'esprit et du corps.

Car comme elle avoit l'esprit fort adroit et que ces filles... peuvent mieux voir les *dons* qu'a une personne, elle passa là pour tout ce qu'elle voulust. II. 122.

Dons de nature. Dons naturels.

Ferrier avoit tant de *dons de nature* pour parler en public. III. 480.

Double. Deux deniers. Voy. *Portier de pont.*

Dourdier. Gros cheval de carrosse. Voy. *Hobreau.*

Drapeau (acheter un). C'est-à-dire acheter la charge d'*enseigne* ou porte-étendard dans un régiment.

Bregis se mit dans le regiment des Gardes, où il *achepta un drapeau.* V. 422. — C'estoit un si bon garçon qu'il disoit, pour dire qu'il vouloit estre enseigne, qu'il vouloit estre *drapeau.* VI. 314.

Drogues. Ecoulement périodique des femmes.

Ses drogues luy prisrent un jour, on fit accroire que c'estoit un gentilhomme blessé en duel. I. 405.

Drosle privilege (un). Aujourd'hui, *un drôle de privilége.*

Voylà un *drosle privilege !* VII. 57.

Du et *le;* ces pronoms, placés devant certains noms, se déclinoient.

J'en sortiray quand M. *du* Tremblay en sortira... *Le* Tremblay lui dit... III. 342. — *Le* Plessis-Guenegaud. – *Le* Boulay. — *Le* Plessis-Besançon.

Du mesme temps. Pour *dans le même temps.*

Il se trouva, du *mesme temps,* à la Cour, un gentilhomme nommé Roquelaure, borgne comme luy. I. 38.

Dueil (s'habiller de). Se mettre en deuil.

Enfin, pourtant, il *s'habilla de dueil.* I. 279.

Durant que. Aujourd'hui : *pendant que.*

Durant qu'il attendoit dans le carosse, pour ne pas tenir le mulet. III. 44.

Durer. Pour *vivre.*

Cette troisiesme femme ne *dura* guère plus d'un an. I. 260.

E.

Eau toute claire (faire l'). Aujourd'hui : *de l'eau toute claire.*

Durant qu'il la voyoit, ces gens-là et bien d'autres ny *firent que l'eau toute claire.* IV. 270.

Eau d'ange. Essence parfumée de toilette.

Elle avoit de l'*eau d'ange :* c'estoit de l'*eau d'ange* noir... IV. 332.

Economat. Voy. *Œconomat.*

Effilé. Fourbu, émoussé.

Il n'avoit qu'à avouer, voyant la visite si desavantageuse pour elle, qu'il s'estoit *effilé* par les excès qu'il avoit faits en la servant. VII. 220.

Eglise (faire quelqu'un d'). Le faire entrer dans les emplois ecclésiastiques.

Il le fallut donc faire d'*eglise.* II. 182.

Election. Territoire dans lequel la levée et la rentrée des tailles et le jugement des contestations sur cette matière étoient soumis à un tribunal dont les juges se nommoient *Elus*, en souvenir du libre choix qu'en faisoient, dans l'origine, les citoyens.

Il fut envoyé dans les *elections* pour prendre tous les deniers qui se trouveroient... I. 111.

Embrelucoquer. Aujourd'hui : *emberlucoquer.*

Que c'estoit un jeune garçon, beau, spirituel, qu'elle s'en fust *embrelucoquée,* ce fut son mot. IV. 481.

Embrouiller. Déranger, mettre du désordre.

Le pere du cardinal de Richelieu... *embrouilla* furieusement sa maison. II. 1.

Empesché à. Embarrassé de...

Un monsieur de Vienne, qui s'appelloit Jean, estoit bien *empesché* à faire *sa* propre *anagramme.* I. 12.

En pour *A.*

Le cardinal de Retz m'a dit, mais je ne m'en fie guère à luy, que l'ayant trouvé *en* Avignon... I. 328. — Il avoit esté fait cardinal *en* la place du mareschal d'Estrées. I. 332.

En ce dessein. Pour *dans ce dessein.*

En ce beau dessein, elle achepte d'un docteur de théologie, nommé Maucors, des homelies sur les Epistres de saint Paul... I. 326.

En son particulier. Aujourd'hui : *en particulier.*

Il fut obligé de luy dire qu'il n'avoit osé prendre encore la hardiesse de l'aller voir *en son particulier.* IV. 266.

En tous âges. Pour *à tous les âges.*

Cette femme se pouvoit vanter qu'*en tous âges* elle avoit fait bien des sottises. I. 324.

En allé (*s'en être*). Redoublement d'un usage assez fréquent.

Ses gens, après avoir mis bien du cotret, s'*en estoient en allés,* et ne l'entendirent d'aucune sorte. II. 321. — Le Chevalier s'*y en va* à une heure. — Outre cent exemplaires *dont* il y *en* a plusieurs... III. 276.

Encarogner. Engager parmi les carognes.

Ah! ah! Madame, dit Mme Pilou, me voylà donc bien *encarognée*. Vrayment! vous me donnez là un beau casse-muzeau. V. 404.

Encastellé. Mal à l'aise, à l'étroit.

On peut dire de ses lettres qu'il y a tousjours de la contrainte. C'est un esprit *encastellé*. V. 156.

Encornailler. Donner des cornes à.

Il avoit esté autrefois conseiller des Aydes à Montpellier, où, à l'entendre, il avoit *encornaillé* toute la ville. VI. 253.

Enfance (*revenir en*). Aujourd'hui : *tomber en enfance*, ce qui est moins bien.

Elle a vescu fort longtemps; mais elle *revint en enfance* avant que de mourir. I. 226.

Enfourner (bien ou mal). Débuter, faire son premier pas.

M. de Candalle, qui ne s'estoit jamais battu, crut que ce seroit *mal enfourner* que de refuser un appel. V. 441.

Enleveur. Celui qui fait un enlèvement. Voy. *Ordre.*

Enragerie. Rage, ardeur enragée.

Le mary avoit une telle *enragerie*, si j'ose ainsy dire, qu'il jetta sa robe de chambre dès l'entrée de la chambre. II. 526.

Enseigne. Espèce d'aigrette ou de plaque en forme de cocarde, ordinairement garnie de pierres précieuses, et que l'on plaçoit sur le chapeau.

Le Comte va au Palais avec une enseigne à son chapeau, où il y avoit un diable dans les flammes... I. 458.

Entreconvier. Inviter mutuellement.

Le pere de Clinchamps s'avisa, un jour de mardy-gras, de faire *entreconvier* à faux, pour souper, sept ou huict familles... VII. 481.

Entre deux. Dans l'intervalle.

Entre deux, cette dame avoit espousé M. de Liancourt. I. 280.

Entré (avoir). Aujourd'hui : *être entré.*

Une chandelle empoisonnée que des laquais avoient fait faire pour endormir un de leurs camarades, il y *avoit entré* l'arsenic. IV. 366.

Entre-railler (s'). Se railler mutuellement. Voy. *Tenir sur les fonts.*

Envers. Pour *auprès de.*

Pour se rendre plus puissant *envers* les gens de guerre, il laissa, contre l'ordre, traitter des charges. I. 497.

Envie (faire). Donner envie.

Sarrazin luy *fit envie* de coucher avec cette femme... V. 299.

Epistre. Masculin.

Il n'y a point d'art dans *cet epistre* à M. de Coligny. III. 63.

Equivoques. Calembours.

Le Cardinal avoit deux petits pages... ils rencontroient admirablement à faire des *equivoques* sur-le-champ. Un jour M. de Lansac entre: Meniguet, dit Son Eminence, une *equivoque* sur M. de Lansac. — Monseigneur, il me faut une pistolle... — *Pistolle Lansac.* II. 46.

Ergo glu. Forme de la *conséquence* donnée aux arguments biscornus.

La verité est une... Or est-il que deux n'est pas un? *Ergo glu.* VI. 274.

Erre (belle). Bon train.

Il demeure derrière, et voyoit la femme courir *belle erre* avec des galans. VII. 488.

Eschappatoires. Féminin.

Toutes les fois que cet homme y venoit, le mareschal trouvoit de *nouvelles eschappatoires.* II. 450.

Escharpe rouge. Celle que portoient les Espagnols, et qui les faisoit distinguer des François qui portoient l'*escharpe blanche.*

Après la mort de Monsieur le Comte, estant passé en Flandres, il prit l'*escharpe rouge,* et ce fut pour cela qu'on luy fit icy son procez. V. 335.

Eschauffer (s') *dans son harnois.* Prendre feu, s'animer à part soi. Cette façon vient de la pesanteur de l'ancien costume guerrier qu'on désignoit plus particu-

lièrement sous le nom de harnois. *Endosser le harnois.* L'Académie me semble avoir donné une définition inexacte.

Gondran se retira. Alors le president s'*eschauffa furieusement dans son harnois,* et luy dit tout franc son besoing. VI. 59.

Esclaircissement (faire un). Demander une explication.

Ce bonhomme fut si sot que d'aller en *faire un esclaircissement* à Boisrobert... VII. 112.

Esclairer à. Au lieu de *éclairer quelque chose* ou *quelqu'un.*

On fut obligé, la nuict estant survenue... d'*esclairer aux ouvriers* avec des flambeaux. II. 503. — Il n'y avoit nulle apparence qu'on l'eust laissé sortir sans *luy esclairer.* V. 108.

Esclairer. Surveiller.

Mais quoyque luy et le Marquis qui prenoit la querelle pour son pere, et le Comte fussent assez *esclairés,* Theobon prit si bien son temps qu'il appella le Comte... I. 252.

Esclanche. La partie charnue du derrière d'un mouton.

Une fois la Caze, en soupant, donna un coup à Mme de Gondran sur la joue avec une *esclanche* rostie, et le jus luy gasta tout son mouchoir... V. 464.

Esclatter. Faire éclat.

Patru ne le voyoit plus longtemps devant... *Sans esclatter,* il l'alla voir... III. 294.

Esclatter de rire (s'). On dit aujourd'hui : *éclater de rire.*

Alors elle s'*esclatte de rire,* et l'on dit qu'avec tout cela, il ne luy fit qu'un pauvre coup. VI. 4.

Escorne. Affront. Semble venir de l'italien *scherno* ou *scorno.*

Le mary, enragé de cet *escorne,* disoit qu'il se vouloit battre contre Vandy. VII. 208.

Escrier (s'). Pousser un cri.

Une pierre luy fit si grand mal qu'il s'*escria*, en disant : F! I. 12. — La servante qui luy vint ouvrir *s'escrie*, la voyant ainsi crottée; et elle, etc. V. 108.

Escroque. Féminin d'*escroc.*

Elle est adroitte et mesme un peu *escroque*. VI. 194.

Escuelle. Aujourd'hui : *tasse.*

Il vit qu'on luy apportoit un bouillon dans une *escuelle* de fayence. II. 458.

Esleveure. Bouton, pustule.

J'ay entendu dire que dès qu'il se voyoit une *esleveure*, il se faisoit donner un lavement. IV. 7.

Esmier. Pour *émietter.*

Il *esmioit* du pain entre ses doigts. II. 492.

Espargne (l'). Les épargnes, les économies.

Il fait tomber le discours sur l'*espargne* de cet homme, et luy dit : — Je pense que vous avez bien amassé au moins trois mille livres. II. 455.

Espouser quelqu'un. Le marier.

Celuy que l'on appelloit le nain de la princesse Julie fut celuy-là mesme qui es *espousa*. II. 526.

— Verbe réfléchi, pour *se marier.*

Ils le haranguerent bien pour luy faire promettre qu'il la presseroit d'*espouser*, de quelque façon que ce fust V. 265.

Esprit adroit. Esprit net et juste.

C'estoit une personne de la meilleure grace du monde, de belle taille, blanche, les cheveux chastains, qui dansoit bien, qui chantoit, qui sçavoit la musique jusqu'à composer, et dont *l'esprit* estoit infiniment *adroit;* fière mais civile; c'estoit l'amour du pays. I. 362.

Establissement. Création, fondation.

Il avoit proposé au Roy, qui aimoit les *establissemens*, d'obliger les particuliers à mettre des ormes le long des chemins. I. 115.

Estafier. Valet de pied, ordinairement armé, qui accompagne un cavalier en ville ; de l'italien *staffa, étrier.*

Il crut qu'il y alloit de l'honneur de la nation, surtout ayant deux *estafiers* après luy. II. 385.

Estamine (robe d'). Tissu léger de laine écrue. Voy. *Cheveux abattus.*

Estocader. S'escrimer de l'épée, donner de l'*estocade*, ou longue épée de duel. Voy. *Quenouille de lict.*

Estre d'espée, — de robe. Être de profession à porter l'épée, la robe.

Le premier (Cherelles) *estoit d'espée.* II. 322.

Estre en lieu pour. Être placé de manière à...

En un bal où il y avoit grande confusion, Mme Lescalopier, à cause qu'il *estoit en lieu pour* se faire entendre des violons, au lieu de luy dire qu'elle le prioit de leur dire qu'ils jouassent une *courante*, parce qu'il n'y avoit plus moyen de danser la *figurée*, luy cria brusquement : Gramont, la *chabotte!* VI. 109.

Estre de pis. Au lieu de *être pis.*

Mais pour vouloir trop raffiner, et ce qui *est de pis*, pour n'avoir pas trop de jugement... III. 27.

Estre si impertinent que de. Être assez impertinent pour.

Quand le duc de Weymar vint à Paris, le comte de Parabelle, *fut si impertinent que de* luy aller demander pourquoy il avoit donné la bataille de Nortlingue. II. 20.

Estressir. Aujourd'hui, *rétrécir.*

Son valet de chambre donna tous les pourpoints des habits que son maistre avoit apportés. On les *estressit* promptement. II. 492.

Et si. Et pourtant.

Et si, adjouste Mlle de Rambouillet, on ne luy avoit point ravy Jason. III. 274.

Eu. Participe, prononcé en deux syllabes à Paris.

Il reprenoit Racan de rimer *qu'ils ont eu* avec *vertu* ou *battu*, parce, disoit-il, qu'on prononçoit à Paris le mot *eu* en deux syllabes. I. 298.

F.

Faquin. Mannequin, point de mire dans les courses de lance ou d'arc. Voy. *Faire à.*

Failly de cœur. Défaillant, manquant de cœur.

Il estoit lasche et failly de cœur dans l'adversité. I. 109.

Faire. Dans les cas où nous disons *faire faire.*

Si le mareschal d'Ancre n'eust pas esté tué, il *luy* alloit *faire* une affaire qui luy eust valu dix mille escus de rente. II. 315.

Faire à. Habituer à.

Quand elle trouve quelque viande à son goust, ses gens *sont faits à* luy en garder un peu. III. 194.— Il avoit *fait* son cocher *à* courir à toute bride contre les carrosses où il y avoit des gens avec des lunettes sur le nez... et crioit : Au faquin ! au faquin ! IV. 378.

Faire de la peine. Pour *donner de la peine.*

Les coquins lui jetterent une serviette au cou. L'Abbé estoit un homme vigoureux ; il leur *faisoit de la peine,* et l'exécution estoit un peu longue. IV. 212.

Faire excuse. S'excuser.

Il a tousjours affecté d'en vouloir à des dames de qualité, et me *faisoit excuse* de ce que dans ses poésies il y avoit des vers pour une paysanne. III. 242.

Faire le fin à quelqu'un. Non *avec quelqu'un.*

Vous avez esté en Espagne ; moi, *ne me faittes point le fin,* Monsieur le Grand m'a tout dit. II. 255.

Faire son apologie. Se justifier, s'excuser.

Ce petit fat de Giraut devint si fier qu'il *fit son apologie* à un homme qui le rencontra à pié dans la rue Coquilliere, disant qu'il n'avoit pu rencontrer de chaise. V. 226.

Faire son service. Chanter l'office, c'est-à-dire exhaler ses plaintes, ses jérémiades.

Conrart, après luy avoir laissé *faire* tout *son service,* se mit à rire et luy confessa la malice. III. 271.

Faire un service. Rendre un service.

Aussy d'Esmery luy *fit*-il *un* grand *service*, car il fit un enfant à sa femme. V. 34.

Faire une entrevue. La ménager.

Le Cardinal fit dire à Vaultier qu'il falloit *faire une entrevue* chez Vitray mesme. II. 16.

Fait et au prendre (au). Aujourd'hui, *au faire et prendre*, ou *à prendre ou à laisser.*

Mais quand ce fut *au fait et au prendre.* II. 446.

Familiarité (*donner de la*) avec... Lier, mettre en relations familières.

Sa sœur, religieuse à Port-Royal de Paris, luy *donna de la familiarité* avec les Janssenistes. IV. 120.

Fascherie (sujet de) ou de mécontentement.

A la Cour, il avoit des *sujets de fascherie.* I. 259.

Faux-saulniers. Ceux qui faisoient la contrebande de sel. Voy. *Relais.*

Feru. Tocqué, frappé, prévenu d'une façon ridicule sur certain point.

Le comte de Maure... est un peu *feru* de sa naissance. III. 157.

Fichon. Extrémité pointue ou recourbée d'une grille, en forme de hallebarde ou fleur de lis.

Il est si brusque qu'en parlant à un parloir de Carmelites, il se fourra un *fichon* de la grille dans le front. III. 112.

Fichu. Mal tourné, de petite mine et valeur.

Son mary mourut avant son fils. C'estoit un homme assez *fichu.* I. 257. — D'assez *fichus* vers. I. 295.

Fin. Avoir le gousset, le pied fin. Sentir mauvais de l'aisselle ou des pieds.

Il avoit les piés et le gousset *fins.* I. 9.— M. de Bellegarde avoit le pié *fin.* I. 62.

Flambeau. Gros morceau de cire jaune dans lequel

étoient enfermées plusieurs mèches, et qu'un laquais portoit le soir devant ses maîtres dans les rues.

Sur les sept heures, un petit laquais luy vint dire un mot à l'oreille; il avoit un *flambeau*. V 107.

Fleurette (la). Le style enjolivé, fleuri.

La reyne de Suede dit à Chanut... que Balzac estoit tousjours guindé et tousjours dans la *fleurette*. IV. 98.

Florentines, Feuillantines. Sortes de pâtisseries.

En ce temps on s'avisa de faire certaines rissoles au sucre qu'on appella d'abord des *florentines;* mais aussytost de *florentines* elles devinrent *feuillantines*. V. 42.

Floüet. Aujourd'hui : *fluet.*

Il luy prit une amitié aveugle pour un petit advocat *floüet,* nommé Chaumontel... VI. 220.

Fluxion. Se disoit d'une affection maladive causée par un amas d'humeurs dans quelque partie du corps. Le plus souvent, le mot etoit synonyme de notre *rhumatisme.*

Cette pauvre femme (la duchesse de Montmorency), pleura tant que, de voustée qu'elle estoit devenue d'une grande *fluxion,* elle devint droite comme auparavant, sa fluxion s'estant escoulée par les yeux. II, 309. — Il feignoit tousjours quelque *fluxion* sur le genouil. II. 480

Foire (la). Pour le quartier où se tenoit la foire Saint-Germain.

La Mareschale estant logée auprès de la *Foire,* chez une Mme Cousin. IV. 231.

Fondre en raison (se). Déraisonner.

Un jour il (M. des Yveteaux) luy escrivit une lettre fort longue, où en un endroit il se *fondoit* furieusement *en raison*. I. 343.

Fortune (courre ou courir). Courir le risque.

Les laquais luy firent un pié de nez, et en bas il *courut fortune* d'estre berné. II. 457. — Quand il songeoit combien il avoit *couru de fortune* pour si peu de chose, il estoit encore tout esperdu. III. 34.

Fortune (pousser sa). Suivre son jeu, poursuivre sa chance, pousser sa pointe.

Cependant Coulon *poussoit sa fortune*, car il luy en vouloit aussy. VI. 2.

Fortune (homme de). Parvenu, comme on a dit *officier de fortune.*

Il parle d'un *homme de fortune* qu'on accusoit de venir d'un boucher. III. 411.

Fossoyée (maison). Entourée de fossés.

Il l'alloit voir dans une *maison fossoyée*, à la campagne. IV. 221.

Friponneries. Petits gâteaux friands. Voy. *Convent.*

La mere avoit conservé son humeur friande; il luy faisoit des presens de *friponneries.* VI. 525.

Fronderie. Fronde.

Il est vray qu'en ce temps-là on ne parloit que de *fronderie.* II. 534.

Fut (il). Pour *il alla.*

Quand il *fut faire* son fort devant la Rochelle. I. 62.

G.

Galante. Maîtresse.

Le marquis d'Aligre et sa *galante* tenoient pour le Roy. I. 5.

Galant homme (de). Pour *en galant homme.* — Le fait *d'un galant homme.*

Pour le fils du baron de Luz, il le tua *de galant homme.* I. 368.— On conte de luy une chose qui est assez *de galant homme.* I. 138. — Un jour il leur conta *de galant homme* toute sa vie. VI. 241.

Galants. Nœuds de rubans.

Il fit assez rire le monde, car il avoit des *galants* verts et jaunes, et il alla voir comme cela feu M. Talon. V. 214.

Gallantizer quelqu'un. Le courtiser, lui faire la cour.

On ne parla point de cette femme que quand Monsieur le Comte... la *galantiza.* V. 309.

Galimathias (debiter le). Voy. *Caquet.* — Esprit confus, embrouillé, inintelligible.

Cet homme estoit un des plus grands *galimathias* du monde. I. 328.

Galloches. Les filles de la Reine qui n'etant pas logées au Château, déposoient en arrivant leurs *galloches* ou chaussures de la rue à la porte.

M. de Noyers estoit bon pour servir sous un autre. Il estoit, disoient les gens, *Jesuite galloche,* car il l'estoit sans porter l'habit et sans demeurer avec eux. II. 258. — Alors (vers 1640), il n'y avoit ny *chaises* ny *galloches,* et de la place Maubert, où je logeois, à la rue Montorgueil, il y avoit bien loin. VI. 326.

Ganache (avoir de la). Avoir la mâchoire lourde et semblable à la ganache d'un cheval.

Pour sa physionomie, quoyqu'il soit bien fait, il a furieusement de *ganache.* V. 423.

Gants (présenter les). Je crois que l'usage autrefois etoit d'ôter ses gants devant les personnes de plus haut rang auxquelles on venoit faire visite. Les grands seigneurs les plus hautains exigeoient qu'on se dégantât même avant d'arriver jusqu'à eux, comme le bon usage s'en est conservé chez le Roi.

C'estoit à Duret... qu'*on presentoit les gants.* Il parle d'un nommé Robin qu'il rebutta; c'est qu'il s'estoit adressé à luy-mesme et non pas à Duret. I. 116.

Gants d'Espagne. Ordinairement parfumés.

Il fist presenter après la collation des bassins de *gants d'Espagne...* IV. 209.

Garçailler (amateur de g.).

Le Chancellier, tout devot qu'il est, est un grand *garçailler.* III. 390.

Garçaillerie. Habitude de *garçailler.*

Ce fils ressemble à son pere en *garçaillerie.* IV. 191.

Garde-robe (la). La salle où se tenoient les gens de service chez le Roy, et les plus grands seigneurs.

Il ordonna six pièces de bois pour la *garde-robe,* où il s'en brusloit plus

d'une voye par jour. On les miettoit toutes six à la fois, puis il falloit en aller querir d'autres. II. 338.

Gardien. Nom du supérieur de certaines communautés.

Au voyage de Lyon, un *gardien* des Cordeliers voulut faire accroire à la Reyne Mere... II. 239.

Gascon. Glorieux à l'excès ; se disoit des plus braves, quand ils avoient la parole avantageuse.

Pliez, reculez. — Je n'en feray rien ; Crillon ne recula jamais. Se peut-il rien de plus *gascon* ? I. 15.

Gasconnement. D'une façon gasconne.

Il voulut faire accroire *gasconnement* que M. le Chancellier l'en avoit pressé... V. 206.

Gasté (être). Être *dégradé*, sali.

Comme si le filz d'un notaire... eust esté bien *gasté* de prendre la fille d'un apothicaire avec vingt-cinq mille escus, et assez jolie... IV. 9. — Depuis, je ne sçay où elle s'estoit *gastée*, mais le bruict a couru qu'elle avoit sué la v.... à la campagne. V. 34.

Gemini. Les témoins.

Boisrobert le prist par un de ses *gemini*. — Pardieu, dit le fou, vous pouviez bien me faire sentir un peu plus doucement que je n'estois point Berthod. IV. 34.

Gendarme. Cavalier.

Le premier M. d'Estrées estoit *gendarme* dans la compagnie de M. de Rubempré. I. 5.

Generale (la). La femme du contrôleur-*général* des Finances.

Il retrancha un potage au lait à la *generale* Coquet. II. 249.

Genie. Disposition naturelle.

Il (Malherbe) n'avoit pas beaucoup de *genie*; la meditation et l'art l'ont fait poëte. I. 272.

Gibier. Se disoit des femmes de petite condition ; le *fretin*.

Il y avoit bien du *gibier* à votre comedie. II. 396.

Gibier (de son). De sa portée, de sa volée.

Cet homme se mit dans son loisir à resver des choses qui n'estoient nullement de son *gibier*. VI. 271.

Gladiateur. Spadassin, *bravi*.

Le comte de Grammont s'estoit fait accompagner par un *gladiateur* celebre, nommé Termes. I. 252.

Glands de mouchoir. Nous avons laissé perdre cet ornement de nos mouchoirs.

Il avoit mis son mouchoir sur sa teste, feignant d'avoir chaud, et en tenoit les *glands* dans sa bouche. III. 31.

Gloire. Orgueil, satisfaction de l'orgueil.

Pour sa gloire, elle l'a fait faire lieutenant general... V. 427.

Gloriot. Faraud, tapageur populaire.

Il (Gaston) a tousjours son chapeau comme un *gloriot*, siffle tousjours et a tousjours la main dans ses chausses. II. 291. — L'ayant apperçu de loing, avec sa main dans ses chausses, son chapeau en *gloriot*, et sifflant à son ordinaire, « le voylà, dit-il, tout aussi fichu que du temps du cardinal de Richelieu » VII. 120.

Gobin. Bossu.

Le cardinal de Richelieu est peint comme la fortune qui donne... une ancre à une espèce de *gobin*, et les enseignes des Suisses au marquis de Coislin, *autre bossu*. II. 218.

Goguenard.

Goguenarder et *goguenarderie*. Railler en jouant sur les mots.

On disoit alors en *goguenardant :* Un bon concert à trois. III. 13. — Quand le mareschal d'Effiat fust mort, il disoit, en franc *goguenard*, qu'il n'y avoit plus de *flat* à la Cour. III. 340. — Le pauvre garçon ne sçavoit que respondre aux *goguenarderies* de la demoiselle. VI. 251.

Goguettes (chanter). Chanter pouilles.

Le Chancellier luy avoit fait quelque chose ; il alla luy *chanter goguettes*. III. 393.

Goinfre. Commun, sans distinction.

Jusques là, Mme de Moret avoit esté un peu *goinfre*, mais fort agréable. I. 158.

Gouspillé. Aujourd'hui, *houspillé.* Gouspiller rappeloit mieux le radical *goupil* ou *gouspil,* renard.

Un jour d'hyver, dès sept heures du matin, un solliciteur de procès le trouva fort en desordre dans les Petits-Peres... apparemment il avoit esté *gouspillé* dans quelque b... VI. 62.

Gouvernement. Division territoriale placée sous les ordres d'un *gouverneur.*

Le comte de Grammont eut le *gouvernement* de Béarn. I. 253.

Gouverner à (se laisser). Aujourd'hui : *par.*

Le bonhomme... se laissa *gouverner à* Castelnau, son second filz... I. 262

Grand. Au féminin, devant un substantif commençant par une consonne.

A la verité, il n'avoit pas *grand peine* à luy estre complaisant. II. 486.

Grand ami, grande amie. Façon de parler bienveillante d'un grand seigneur aux gens de la campagne.

Il appelle une paysanne : *Ma grande amie,* n'y a-t-il personne?... Enfin, on ouvre une porte : « Hé! *ma grande amie,* nous ne voulons que nous promener... IV. 208.

Grand maistre. Celui qui a la principale autorité.

Son valet Nicolas qui estoit plus *grand maistre* que luy. II. 362.

Gravé. Pour gravé de petite vérole.

Il estoit amoureux de Mme d'Haramburo, quoyqu'elle fust bien *gravée.* VI. 301.

Gredin. Pauvre, chétif, misérable.

Miossens prit un suisse; il estoit alors bien *gredin.* Mme Pilou luy dit : Quelle insolence! un suisse pour garder trois escabelles. III. 417.

Greffier de Vaugirard (être comme le). Ne pouvoir écrire quand on est regardé.

Je ne pourrois rien produire si je n'estois seul, et, en cette rencontre, je serois un peu *greffier de Vaugirard.* V. 203.

Griffonnis. Griffonnage.

Quand il escrit (le cardinal de Retz), il fait tousjours des arcades, il n'y a pas une ligne droite, et ce n'est que du *griffonnis.* V. 181.

Grillade (*faire*). Pour *faire griller.*

Malherbe *faisoit grillade* d'un reste de gigot de mouton qu'il avoit gardé du jeudy. I. 284.

Grimace (être sur la). En être aux simples dehors d'amitié. Voy. *Que je crois.*

Grossier. Gros, lourd de corps. Voy. *Desnoué.*

Grotesque. Féminin. Imagination, idée ridiculement extravagante.

Ils disent que c'estoit un gentilhomme qu'ils font venir d'un consul Memmius. Au moins se sont-ils laissé cajoller de cette *grotesque.* IV. 417.

Guerisseur, Guerisseuse. Qui fait profession de guérir ; mot oublié dans les dictionnaires anciens et modernes. Voy. *Hergne.*

Guigner. Regarder du coin de l'œil.

M. d'Esmery fist disner Boisrobert chez luy, vis-à-vis de la Vrilliere, et *guignoit,* pour voir la grimace de son gendre. II. 404.

H.

Habitudes (avoir des). Être répandu dans le monde, fréquenter le monde.

Cet homme avoit assez d'*habitudes,* et ne pouvoit bien faire les lettres dont il avoit besoin... III. 238.

Halbreda, variété d'*Albreda.*

Saint-Gelais, pour se mocquer de je ne sçay quel grand *halbreda,* qui estoit lecteur aux Jeux floraux de Rouen.. VII. 481. Voy. *Albreda.*

Happelourde. Balourde, facile à duper. Ce mot n'entraînoit aucune idée de belle et trompeuse apparence, comme le veut l'Académie.

Cette jeune femme, chez des gens qui ne sçavoient pas vivre, car feu Mme Galant n'estoit qu'une *happelourde,* fit bien des sottises... V. 458.

Harpigner. Harceler, *asticotter*.

Mais le feu Roi qui avoit tourné tout son esprit du costé de la malignité, et qui *harpignoit* toujours le Cardinal... II. 165.

Hausser. Pour *élever*, *accroître*.

Il *haussa* son abbaye de quatre mille livres de rente. IV. 247.

Haye au bout! Je crois que c'est proprement un cri de détresse des marins, au moment de heurter un banc ou rocher, que l'on appelle haye.

Le cadet fit si bien qu'il eust l'argent et le mangea, et *haye au bout!* VII. 452.

Hergne. Hernie. Furetiere dit qu'on doit écrire hernie et prononcer *hergne*. — *Guérisseur de hergnes :* les *bandagistes* d'aujourd'hui.

Demoiselle Gilot, une *guerisseuse de hergnes*, a plusieurs fois travaillé à ses affaires. II. 448.

Heur. Pour *bonheur*.

Le Cardinal a eu quelquefois autant d'*heur* que de science. II. 39.

Hobreau. Aujourd'hui, *hobereau*. Petit gentilhomme de deux liards.

A un *hobreau* qui se piquoit d'estre bon homme de cheval... il luy fit amener un bon cheval de carrosse à qui on avoit mis une bride et une selle. Le pauvre *hobreau*, sur ce *dourdier*, se pensa rompre le col. II. 457.

Hoc (Cela m'est). C'est affaire faite, cela est à moi.

On avertit Lambert que l'affaire s'avançoit: Voire, dit-il, *cela m'est hoc*, quand je voudray. VI. 513.

Honneste homme. Bien élevé, de bonne compagnie, *comme il faut*. Voy. *Violons*.

Hors du sens. Aujourd'hui, *hors de sens*.

Il toucha quatre mille livres pour aller en Suede faire compliment à la Reyne, qui avoit pensé estre assassinée par un regent de college *hors du sens*. VI. 127.

Hors que. Si ce n'est que.

Et *hors que* ce fust pour quelque entrée, ou pour quelque autre chose

semblable... I. 59. — La reyne Marguerite estoit belle, *hors qu'elle avoit* les joues un peu pendantes. I, 147.

Housse (aller en). En selle, sur un cheval de selle.

Il (M. de Sully) alloit au Louvre en *housse*. I, 112.

Humain à quelqu'un. Bon, rempli d'humanité pour.

Il (Biron) estoit assez *humain* à ses gens. I. 32.

Humeur d'escroc. Inclination, goût pour l'escroquerie.

Si M. d'Angoulesme eust pu se desfaire de l'*humeur d'escroc* que Dieu luy avoit donnée... Mais il n'a fait toute sa vie que griveller pour despenser... I. 241.

Humeur (Être de mauvaise). Avoir des humeurs, être malsain.

Cet homme estoit *de mauvaise humeur* et tout plein de cautères. IV, 200.

I.

Idoine. Mot vieux déjà : *mal idoine.* Voy. *Jean de lettres.*

Il se faut, il nous faut. Avoit plus de grâce et d'élégance que *il faut se, il faut nous.*

Tu as raison, dit le Mareschal, mais *il se faut faire* valoir. I. 31. — *Ils se vouloient.* — On luy vint dire qu'*ils ne se vouloient* pas rendre. I. 36.

Imposer quelque chose à quelqu'un. L'en charger, l'en rendre responsable.

Toute la famille des Arnaut se mit à le persecuter, à tel point qu'ils luy *imposerent* assez de choses pour le faire mettre à la Bastille. III. 114.

Incommoder (s'). Se mettre à la gêne, être en train de se ruiner.

Le bruit court que Conrart s'*incommode;* mais il n'a pas d'enfans. III. 295.

Inconsideration. Étourderie, absence de jugement.

Non pas à cause que vous faittes d'assez meschantes pieces de théatre..., mais à cause de cette *inconsideration* perpetuelle dont Dieu vous a doué...

Indult. Faculté que la cour de Rome accorde à certains laïcs ou religieux de posséder des bénéfices vacants ou à vaquer, désignés ou non désignés, mais qu'ils ne pourroient obtenir sans cela. — De là *indultaire,* celui qui recueille un bénéfice en vertu d'un *indult.*

Trillepert... luy donna son *indult,* qu'il mit sur Clugny. Cela luy a valu le prieuré de Montdidier... V. 234. — Dame Denise dit à la Reyne... qu'ils avoient accoustumé d'avoir des Merlin pour curés, de pere en fils, et qu'ils n'avoient que faire de cet *adultere* de Poncet; elle vouloit dire *indultaire.* V. 273.

Industrie. Savoir-faire.

Ce garçon eut assez d'*industrie* pour faire habiller un petit laquais qu'il prit des livrées eminentissimes. IV. 128.

Infasmement. D'une façon infâme.

Ils estoient vestus *infasmement* et ne sçavoient ce qu'ils faisoient. VII. 170.

Innocente. Espèce de blouse.

On luy fit faire une *innocente* d'escarlate avec de l'or, et on le renvoya à son village. VII. 499.

Inonder. Pour *ondoyer.*

Un prestre mariant une grande fille se mit à resver, et dit comme si c'eust esté un baptesme : Ne luy a-t-on rien fait? On demande cela pour savoir si l'on n'a point *inondé* l'enfant. VII. 467.

Inquiet (un). Pour un *homme inquiet.* Voy. *Chagriner.*

Insulter à quelqu'un.

On dira que si la chose avoit esté ainsy, Mme de Lansac... n'eust pas tiré le rideau de la Reyne si brusquement, pour *luy insulter.* II. 68.

Intelligence (la plus grande). Aujourd'hui : *la meilleure.*

Ils passerent un ou deux ans dans *la plus grande intelligence* du monde. VI. 184.

Interdict (mettre à l'). Pour en interdit.

Les evesques menaçoient de *mettre* la France *à l'interdict*. I. 278.

Intrigueuse. Noueuse d'intrigues.

Une femme veuve, qui estoit femme d'esprit et grande *intrigueuse*. VII. 320.

J.

Jean de Paris (*un train de*). Un train magnifique, pompeux.

Elle avoit amené un *train de Jean de Paris*. IV. 202.

Jean de lettres. Jeu de mots.

Un *Jean de lettres*, pour l'ordinaire, est un animal mal idoine à toute autre chose. VII. 125.

Jesus! Exclamation pieuse employée fréquemment.

Jesus! vous mocquez-vous? s'escria la Marquise. II. 491.

Jetter les bands. Aujourd'hui : *publier les bans*, ce qui fait pléonasme.

On *jetta les bands* sous le nom d'Elie Pilot. III. 21.

Jetter sa part aux chiens (en). Proverbe, d'où Mme de Sévigné a peut-être dérivé la première : *jetter sa langue aux chiens.*

Dansez-vous? — Vrayment, respondit-elle, je n'en *jetterois pas ma part aux chiens*. IV. 245.

Jetter à (se). Aujourd'hui : *se jeter sur.* Voy. *Sauter à.*

Luy, qui n'avoit point d'espée, se *jetta* à corps perdu *à* cet homme et luy osta son espée V. 79.

Jeu seur (à). Aujourd'hui : *à coup sûr.*

La fille croyoit gager à *jeu seûr*. VI. 251.

Jouer à cul levé. C'est-à-dire aux jeux où celui qui perd cède la place à celui qui attend.

Il vit que Coustenan *jouoit* au piquet *à cul levé* avec deux de ses amis. IV. 287.

Jouer de la teste. Réfléchir, se préoccuper de ce qu'on auroit à faire.

On avoit une peine estrange à le faire monter à cheval ; peu prevoyant et qui ne *jouoit* point du tout *de la teste.* Il *asseuroit* tousjours *de prendre,* et dans peu de temps, et souvent il ne prenoit que fort tard ou point du tout. IV. 124.

Justaucorps. Habit serré, que l'on mettoit sur le pourpoint et que recouvroit le manteau. Ainsi le costume ordinaire se composoit des bas, des bottes et des bas de bottes ; du haut-de-chausses, du pourpoint, du col ou fraise ; du justaucorps, de la soutane ou du manteau, de la perruque et du chapeau. — On etoit en habit court quand on n'avoit que le justaucorps, sans soutane et sans manteau. — Vers 1655, les femmes de qualité portoient des *justaucorps.*

On luy a vu un *justaucorps* de taffetas noir moucheté. III. 265. — Quelquefois, à ces prieres, il se met en *habit court.* Vous diriez un curé de village. VI. 61. — Pour faire la femme de grande qualité en toute chose, elle va à la messe aux Quinze-Vingts en *justaucorps.* Elle y estoit une fois avec un *justaucorps* de velours noir tout couvert de rubans couleur de feu ; et, ce qu'il y a de meilleur, c'est que, pour estre plus à la cavalliere, elle ne mit jamais qu'un genouil en terre. VI. 367. — Mme Belot, femme d'un maistre des Comptes, fut la premiere qui prit un *justaucorps* avec un bonnet de plumes, et qui alla à cheval. VII. 487.

Justicier (grand). Magistrat recommandable, attaché à ses devoirs.

M. de Turin estoit un conseiller au Parlement de Paris, *grand justicier.* I. 450.

L.

La, féminin. Relatif à un adjectif du même genre; ce qui peut donner à croire que Racine n'a pas voulu faire mal parler la Comtesse des *Plaideurs*, quand elle dit : « Je ne *la* serai point. »

Le Chancellier ne souhaittoit rien tant que de voir sa belle-fille *grosse*. Elle fut quelque temps sans *la* devenir. I 468. — Toutes les femmes sont des mesdisantes; je gage qu'il n'y en a pas une icy qui ne *la* soit. IV. 332.

Lacunes. Aujourd'hui : *Lagunes*.

Cette petite, allant au mont Saint-Michel, tomba dans une de ces *lacunes* où l'eau s'arreste quand la marée s'en retourne. VII. 26.

Lame (friand de la). Brave et aimant les combats.

Il ne passoit pas pour un homme fort *friand de la lame*. IV. 210.

Lancier. Habile escrimeur dans les courses de lances.

C'est un chaud *lancier*. Son plus grand exploit est d'avoir esté du Carrousel. VI. 447.

Landore (*accent*). Traînant d'une façon provinciale.

Elle avoit si peu l'esprit à la Cour qu'elle ne s'estoit corrigée ny de l'*accent landore*, ny des mauvais mots de la province. (Et non de la *Provence*, comme on avoit mal lu.) IV. 387.

Langue de carpe. Filet ou tranche de carpe. Voy. *Boute tout cuire*.

Languettes. Découpures en forme de langue dans le linge du col ou des manches. Voy. *Cheveux abattus*.

Lanternier. Diseur de choses insipides et inutiles.

L'aversion qu'il avoit eue contre un ministre escossois nommé Primerose qui... ne disoit rien qui vaille, fut cause que pour dire un *lanternier*, il disoit un *Escossois*. VI. 302.

Lapin de grenier. Lapin de tonneau, de clapier.

Ils me donneront pour touts petits piez quelque *lapin de grenier*. II. 405.

Laver. Laver les mains avant de se mettre à table. Il y avoit une étiquette dans l'ordre de ceux auxquels on présentoit l'aiguière.

Mme du Bellay fit signe à une parente, Mlle de Rieux, de faire en sorte que la sœur de Mme de la Troche ne *lavast* point avec elles. — Mademoiselle, dit Mlle de Rieux, laissez-les *laver,* nous *laverons* après. — Non, dit l'autre, j'ay envie de *laver* la premiere et de ne les point attendre, car je meurs de faim VI. 442.

Le, pronom. *L'acheva de guerir* avoit plus de grâce que *acheva de le guerir.*

M de Bellegarde se mit à rire et cela *l'acheva de guerir.* I. 60.

Lettres (avoir des). Être lettré, instruit.

Son fils... n'*avoit point de lettres,* cependant il a bien fait voir qu'il sçavoit quelque chose. III. 411.

Libertinage. Usage d'une liberté excessive dans la conduite, dans les paroles, dans la poésie.

Il faut avoüer que Voiture est le premier qui a amené le *libertinage* dans la poésie : avant luy personne n'avoit fait des stances inegales, soit de vers, soit de mesure. III. 51.

Lict à l'indienne. Hamac.

Il n'avoit ny valet ny servante, couchoit dans un *lict à l'indienne,* comme les matelots. VI. 508.

Lict de reseau ou de *lacis.* Je crois que c'étoit une sorte de lit sans montant de bois, sans dais et sans rideaux.

Elle avoit fait un *lict de reseaux* qui luy sembloit admirable... Puis, quand je songe qu'un prestre coucheroit dans un lict qu'une pucelle huguenote auroit fait à ses propres doits, j'en ay horreur. III. 107 — Un jour elle estoit couchée sur son lict... On luy pouvoit voir les cuisses, car le *lict* n'estoit que de *lacis.* III. 239.

Lieu d'honneur. Par ironie, pour *mauvais lieu.*

Le prince d'Orange Henry et luy furent pris dans un *lieu d'honneur* par le commissaire du quartier. IV. 222. — Elle fut mesme quelque temps au *lieu d'honneur.* V. 60.

Lieux communs. Carnet ou répertoire de citations

d'auteurs, réunies à l'avance pour être employées par les Avocats dans leurs plaidoiries et par les Savans dans leurs ouvrages.

C'estoit un homme à *lieux communs*. Il avoit je ne sçay combien de gros volumes de papier blanc où il faisoit coller par son libraire les passages des autheurs. III. 103.

Lieutenant de roy. Le sous-gouverneur d'une province ou d'une ville. Celui qui remplace le gouverneur.

Le mareschal (de Roquelaure) y estoit *lieutenant de roy*. I. 38.

Lieutenant general. Le président, le premier officier d'un présidial.

La veuve d'un procureur, à Bourges, voyant que le *lieutenant general* de la ville estoit veuf... I. 6. — M. des Yveteaux a exercé à Caen la charge de *lieutenant general*. I. 341.

Lippe (faire la). Ou *la moue*.

Il a fallu que toutes les connoissances de Conrart aient esté à sa maison, ou bien il a *fait la lippe*. III. 294.

Livrer chance. Jeter le premier les dés et amener un point, pour engager un autre joueur à tenter d'en amener un plus élevé.

Ce seroit une chose de grande edification de voir le doyen du Sacré-College *livrer chance* sans lunettes. I. 384.

Luxembourg (le palais). Sans article.

Le jour que la Reyne alla à *Luxembourg*. II. 9.

M.

Madame, Mademoiselle et *Dame*. Les bourgeoises acceptoient le nom de *dame* une telle, sans le pronom *ma*. Les hautes bourgeoises, vivant noblement, étoient ordinairement appelées *Mademoiselle*. Le titre de *Madame*

n'étoit dû qu'aux femmes de quelque qualité, mais on en gratifioit volontiers de moindres.

Une petite bourgeoise de Saint-Malo prenant les airs de grande *dame;* elle a raison, disions-nous, car elle est *dame* née, et on ne l'appella jamais *Mademoiselle.* De bourgeoise elle fut *Madame.* VI. 353.

Magni-Magnos (les). Les gros bonnets.

Le pere n'y voulut jamais consentir, quoyque sa société l'y voulust obliger. Il en fut tourmenté par les *magni-magnos,* et enfin on fit prendre un autre confesseur au Roy. II. 4.

Maistres. Cavaliers.

Gassion luy ordonna d'aller à la charge avec cinquante *maistres...* IV. 186.

Malchus. Espèce de coutelas.

Il faisoit jouer Mlle de Rohan, qui n'estoit alors qu'un enfant, à un grand *malchus* qu'il avoit. C'est, disoit-il, pour luy faire connoistre le vif. III. 191.

Mal envy. Malgré lui, de mauvais gré.

En chemin il fist donner une fausse allarme. Voylà tous les hommes à cheval, le mary y alla *mal envy.* VII. 204.

Mallier (cheval). Cheval de bagage, de transport, de train.

C'estoit le president *Mallier,* un vray *mallier.* V. 192.

Malsain. Maladif.

Comme elle estoit *malsaine,* elle s'imagina estre ensorcellée. I. 200.

Manteau de chambre-noir. Et mieux, *chambre-noire.* C'étoit un manteau qu'on revêtoit quand on alloit s'enfermer dans une maison religieuse pour quelque temps, afin d'y faire pénitence.

Elle est allée à Saint-Paul rendre graces à Dieu avec un *manteau de chambre-noir* doublé de panne verte. IV. 364.

Manteau sur les deux espaules. Façon dont les grands parens portoient le manteau quand ils alloient demander une fille en mariage pour leur fils ou pupille.

Ou il me demandera son *manteau sur les deux espaules,* et comme on a accoustumé de faire, ou il ne m'aura pas. IV. 377.

Marché au poing (mettre le). Faire une proposition saugrenue à une femme.

Un gentilhomme *mit le marché au poing* à la femme d'un autre gentilhomme de ses amys. VII. 411.

Mariage. La dot, les avantages que reçoit ou fait le nouvel époux. Voy. *Picards.*

Le pere ne fut pas fasché de trouver un amoureux qui ne songeoit pas autrement à avoir le *mariage* avec la fille. V. 456.

Mariage de Jean des Vignes. Mariage secret. Pour *Jean devine.*

Elle estoit fille de M. de Rhodes et de la comtesse d'Alais. Mais ce mariage-là estoit un *mariage de Jean des Vignes,* car on sçavoit qu'elle avoit espousé M. de Rhodes en cachette, pour ne pas perdre son rang. I. 230.

Mary de conscience. Mari dont le mariage n'est pas déclaré.

Son fils, le marquis de Sillery, dit qu'elle a un *mary de conscience.* I. 471.

Martinet. Espèce de bougeoir de cave.

Il le rencontra en habit court, qui revenoit de la cave avec son *martinet* à la main. I. 450.

Mascheux. Un glouton, un *boute tout cuire.*

En peu de temps il empaulma le Duc qui estoit un gros *mascheux.* VI. 94.

Maschelaurier. Poëte, qui se nourrit de laurier.

La litiere alla et revint à vide, aux despens du pauvre *maschelaurier.* VII. 60.

Masque. Pièce de velours ou de taffetas dont les dames couvroient la partie supérieure de leur visage, pour être moins vues et souvent aussi pour faire mieux valoir la partie découverte. Voy. *Chaperon.*

Un artisan devint amoureux d'elle, à Charenton, en la voyant dans sa place, où elle se *demasquoit* quelquefois. IV. 209.

Masquer. Aujourd'hui : *se masquer,* se déguiser.

Cette année 1663, que tout le monde *a masqué,* elle n'a pas laissé de dire

qu'elle ne concevoit pas comment une honneste femme pouvoit *masquer*. VII. 40.

Meditatif (un). Un songe creux, un homme absorbé dans ses pensées.

La mere croyoit qu'elle estoit hydraulique, et le pere estoit un *meditatif*, qui ne voyoit pas ce qu'il voyoit. VI. 227.

Melancolique (un). Aujourd'hui : *un homme mélancolique.*

Pontac de Montplaisir de Bordeaux, autre *melancolique*. VII. 7.

Mere (la). La matrice. *Mal de mere*, maladie hystérique.

On croit que ce fut un *mal de mere* causé par le deplaisir de n'avoir pu attraper la Hunauldaye. III. 45. — A cet âge-là, la *mere* ne fait point de si prodigieux effects. IV. 230.

Mesarriver. Arriver malheur.

Ma sœur, combien de fois avons-nous couché ensemble à nostre maison des champs, et pourtant il n'en est point *mesarrivé*. VII. 351.

Mesgnie. Famille, enfans, parens qui sont de la maison.

Car cette femme, avec sa *mesgnie*, estoit entrée dans le lieu où l'on estoit à table II. 452.

Mestre de camp (la). La première compagnie d'un régiment d'infanterie.

Le marquis achetà le regiment de Navarre, et donna à Cerisante la lieutenance de la *mestre de camp* V. 434.

Mettre à la raison (se). Suivre les voies raisonnables.

Au commencement il y alla par la douceur et *se mit à la raison*. . Mais il s'irrita enfin... II. 27.

Mettre à mal une femme. En obtenir la dernière faveur.

Je n'y demeure que pour tascher de *mettre sa femme à mal*, car pour sa belle-sœur elle est despeschée. II. 228.

Mettre à prix. Évaluer, dire, estimer la valeur de quelque chose.

Le mareschal de Biron le fit prier de *mettre à prix* un fort beau cheva d'Espagne... I. 50.

Mettre dans tous les devoirs. Offrir toutes les satisfactions, s'acquitter de toutes les choses qu'on pouvoit demander.

Binau (qui avoit tué quelqu'un en se defendant) *se mit dans tous les devoirs* imaginables; mais, quelque satisfaction qu'il fist, il fallut se battre... VII. 407.

Mettre dans le monde (se). Fréquenter, suivre, voir le monde, c'est-à-dire la société.

Cette femme ne se *mettoit point dans le monde;* elle ne sortoit guères. II. 314.

Mettre en campagne. Sous-entendu, *une armée.*

Il croyoit que les Hollandois *mettroient en campagne*... II. 21.

Mettre l'ordre. Aujourd'hui : *Mettre de l'ordre.*

Elle luy demanda s'il voudroit estre intendant du Mareschal; il ne le voulut pas, car il dit que c'estoit la mer à boire que d'entreprendre de *mettre l'ordre* dans cette maison. IV. 213.

Mettre le siege devant une dame. L'attaquer dans les règles, chercher à la forcer de se rendre.

Ce petit monsieur *avoit mis le siege* devant la presidente de Pommerueil, pour parler comme Charleval, qui dattoit : *Du camp devant une telle...* V. 202.

Meubles. Pour *mobilier.*

Il avoit beaucoup d'argent et beaucoup de *meubles;* elle estoit commune, et y gaigna. IV. 203.

Mignon. Avoir du mignon. Avoir de l'agrément, du joli, du piquant.

La presidente Perrot est une des femmes du monde qui *a le plus de mignon.* V. 19.

Mignonne. Fille d'un abord facile, maîtresse passagère.

Pour revenir à ses desbauches, il a une *mignonne,* qu'il entretient... VI. 61.

Miroirs. Pour *glaces.*

On disoit que dans une chambre pleine de *miroirs,* il estudioit la bonne grace. III. 104.

Mise ny recepte (ne faire ny). Ne tenir aucune espèce de compte. Voy. *Calus.*

Moderateur. Président d'un synode.

A un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le Roy..., un entr'autres pria le *Moderateur* qu'on luy laissast lire en son particulier cette lettre. III. 481.

Moins. Aujourd'hui : *de moins.*

Racan, qui avoit trente-quatre ans *moins* que Malherbe... I. 303.

Momon. Se prenoit pour *masque* et pour le défi qu'un masque étoit chargé de faire. *Couvrir un momon,* c'étoit répondre à un défi, se mettre en garde contre lui.

Fontarabie estant prise, (car apparemment le roy d'Espagne n'eust pu *couvrir* ce *momon*), l'armée eust passé le long des Pyrenées. II. 59.

Monsieur le Grand. Nom généralement donné au Grand écuyer.

On appelloit M. de Bellegarde *Monsieur le Grand.* I. 7.

Montjoye (une). Un monceau d'objets agréables.

Cet enfant, pour la divertir, luy vint jetter à ses pieds une grande *montjoye* de fleurs. II. 535.

Montées (les). Aujourd'hui : les *escaliers.*

Un advocat nommé Sevin achepta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuict ne fit que la rouler par les *montées,* afin qu'elle se bosselast et qu'on crust qu'elle n'estoit pas neufve. V. 64.

Montre sonnante : Aujourd'hui, *montre à répétition.*

Un jour... une *monstre* d'or *sonnante* qu'il aimoit fort fut volée. II. 282.

Morveau. Lopin de morve.

Au lieu de se moucher avec son mouchoir, il se presse une narine, en faisant autant de bruit qu'un pistolet, et va donner de son *morveau* contre le manteau de la cheminée. I. 493.

Mouché. Dressé, serré, tiré à quatre épingles.

Le president fit venir quatre filles fort jolies et fort *mouchées,* qui dan-

soient, chantoient, jouoient du luth C'estoit pourtant de la nourriture d'une devote, Mme de Morangis... VI. 57.

Moule. Je crois que c'est la haute fraise qui étoit de mode dans la seconde partie du XVIe siècle et au commencement du suivant.

Elle (la reine Marguerite) avoit un *moule* un demi-pied plus haut que les autres, et estoit coiffée de cheveux blonds d'un blond de filace, blanchis sur l'herbe. I. 148.

Mourant. Soupirant.

Pour M. de Montauzier, ç'a esté un *mourant* d'une constance qui a duré plus de treize ans. II. 517.

Mousche (*maistresse-*). Aujourd'hui: *fine mouche*.

Mais il avoit affaire à une *maistresse-mousche*. III. 415.

Moustaches. Les *favoris* d'aujourd'hui, que portoient les hommes tantôt d'un seul côté, tantôt de tous les deux. Voy. *Coins*. — Chaque boucle faisoit une moustache.

Il avoit trois ou quatre *moustaches* postiches de chaque costé, où il y avoit plus de douze aulnes de ruban noir; on n'avoit pas encore trouvé les *coins* de cheveux. VII. 164.

Moustier. Eglise, plus souvent que *monastère;* quoi qu'en dise l'Académie.

Il n'y avoit plus qu'à aller au *moustier*, lorsque la Grange s'avisa de dire qu'il ne vouloit plus Frontenac pour gendre. VII. 130.

Mu (avoir). Conduit, poussé.

Il ne se soucioit guères de sçavoir quel sujet avoit *mu* le Pape à le traitter de la sorte. I. 45.

Musquées (provisions). Lettres de provisions qu'on n'a pas sollicitées et qu'on reçoit sans frais.

Le prince d'Orange luy envoya les provisions du regiment *toutes musquées*. VII. 8.

N.

N'a que voir. Pour *n'a rien à voir* ou *à faire.*

Vous voyez bien que l'affaire de ce laquais *n'a que voir* avec le magnanime. V. 226.

N'avoir que faire de dire. N'avoir pas besoin de dire.

Je n'ay *que faire de dire* que sa beauté luy servist fort à faire sa fortune. I. 60.

Naissance (être de). Être de bonne maison, de famille considérable.

La Reyne-Mere et le mareschal d'Ancre... ne se desfierent point de ce jeune homme, qui *n'estoit* point *de naissance.* I. 399.

Nappeur. Amateur de bonne chère.

Il disoit de Martin, autre *nappeur,* qu'il ne luy pouvoit pardonner de mettre du persil sur une carpe. V. 45.

Ne. Négation supprimée devant les prépositions suspensives ou les verbes dubitatifs.

Il *craignoit* que le monde *s'imaginast* que cette femme-là .. I. 60. — Avant que le poison *operast.* I. 151. — A moins qu'il *soit persuadé* qu'il y va de la vie des gens, il ne leur gardera pas le secret. II. 529.

Ne plus ne moins. Ni plus, ni moins.

Monsieur, *ne plus ne moins* qu'à l'autre attaque. II. 31.

Né à. Aujourd'hui, *né pour.* — *Né aux langues,* — *à la guerre.*

Le mareschal de Biron estoit si *né à la guerre,* .. I. 31. — Des Vallées estoit si *né aux langues* II. 36.

Necessité (être en). N'avoir pas le nécessaire.

La Biondi *estant en necessité,* alloit en Suisse vivre dans une terre de sa niece, riche heritiere. IV. 363.

Nez (*voir au*), ou *nez à nez,* en face.

Elle y alla de si bonne heure qu'elle le *vit au nez.* I. 216.

Nigeosseries. Petites façons, simagrées des femmes.

Après, il se mit à contrefaire les *nigeosseries* des femmes. IV. 380.

Nihilaudos. On désignoit ainsi les pourpoints dont le dos, comme celui de nos gilets, étoit de moindre étoffe que le devant. Par extension, Malherbe le disoit des stances dont les premiers vers n'étoient qu'un moyen de faire valoir les derniers.

Les stances de Bertaut sont *nihilaudos,* et pour trouver une pointe, il fait les trois premiers vers insupportables. I. 276.

Nourriture. Éducation, Voy. *Mouché.*

Nully. Aujourd'hui : *Neuilly.*

Le Roi luy ayant demandé ce qu'elle eust fait si elle eust esté au port de *Nully.* I. 9.

Numero (homme de). Homme de finances, de comptes, de commerce.

Il n'y a rien qui desabuse tant les gens, et surtout un *homme de numero,* que quand on luy veut oster ce qui luy appartient. VI. 277.

O.

O! Pour *oh!*

O! dist la Reyne, il ne faut jamais croire que la moitié de ce que dit Monsieur le mareschal de Brezé. II. 166.

Obedience (ambassade d'). Celle que les rois font à Rome pour féliciter le nouveau Pape et l'assurer de leur soumission filiale.

Quand M. de Crequy fust à Rome, pour l'ambassade d'*obedience* du feu Roy. VI. 193.

Observation. Pour *observation d'une règle.*

Le premier qui s'aperceut que cette *observation* estoit necessaire aux stances de six, ce fut Maynard... I. 299.

Observer de. Suivre la règle de. Voy. *Au commencement de.*

Occasion (par). Par l'effet du hasard.

Malherbe ne fist la reverence au Roy que trois ou quatre ans après... encore fust-ce par *occasion.* I. 273.

Œchonomat. Régie, administration d'un bénéfice dont il n'y a point de titulaire.

Le Tellier fist donner Saint-Malo à Villemontée, qui n'en jouyt encore que par *œchonomat,* à cause que sa femme n'a point fait de vœu. IV. 347.

Œchonomie (l'). La composition, la disposition, le dessin d'un ouvrage.

Il est retourné à sa dureté naturelle, et pour l'*œchonomie,* hélas! peut-on avoir resvé trente ans pour ne faire que rimer une histoire! III. 276. — La matiere de *Cassandre* est belle et riche : il y a mesme de l'*œchonomie.* VI. 385.

Œufs à la huguenotte. Voyez-en la recette dans le Commentaire.

Un soir, comme elle avoit du monde à souper et qu'on vouloit faire des *œufs à la huguenotte...* V. 43.

Opiniastrer quelqu'un. Contredire obstinément, répondre avec opiniâtreté.

Il dit qu'il avoit vu vingt fois un poisson embroché dans une petite broche de coudrier, tourner de soy-mesme. M. d'Anguien s'en mit à rire et comme Arnaud l'*opiniastroit,* il dit qu'il gageroit. III. 92.

Opposite (à l'). Préposition, et non adverbe.

Henry IVe trouvoit l'hostel de Nevers un peu trop magnifique pour estre *à l'opposite du Louvre.* I. 17.

Ordinaire. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

Ce garcon (le jeune Luynes) fust *ordinaire* chez le Roy; c'estoit quelque chose de plus alors que ce n'est aujourd'huy. I. 399.

Ordinaire (l'). Le messager, la poste, le courrier ordinaire.

Le sac estoit mal attaché et tombe : l'*Ordinaire* passe, ramasse le sac. II. 369.

Ordre (*par mauvais*). Par défaut d'*ordre*.

Or, ce pauvre homme, *par mauvais ordre*, n'avoit pas rendu compte. II. 453.

Ordre (l'). Aujourd'hui : *le cordon bleu*.

Le marquis de Sourdis... estoit, avec son *ordre*, à la teste des enleveurs. V. 125.

Orfevrie. Aujourd'hui : *orfévrerie*. Voy. *Toilette*.

Original (l'). Le type, le modèle.

A. de Montauzier parla de Voiture, et dit qu'il falloit demeurer d'accord que c'estoit l'*original* des lettres galantes. IV. 106.

Original (d'). De première main.

Je sçay d'*original* une chose dont je ne sçauroys l'excuser. V. 68. — Je sçay d'*original*, qu'il estoit brun. VI. 12.

Orme. Arbre sous lequel les gens de village avoient coutume de se réunir pour danser ou écouter les ménétriers. De là, peut-être, le proverbe tant controversé : *Attendez-moi sous l'orme*.

Bien des fois il a pris les devants, et il se mettoit à chanter *sous l'orme*, dans les villages, quand Monsieur passoit. II. 292.

Oster. Pour *ôter d'une charge*, d'une position.

Henry IVe fit M. des Yveteaux precepteur de Monsieur le Dauphin, après qu'il l'*eut osté* de M. de Vendosme.

P.

Paillarder son vin. L'aromatiser, en adoucir la rudesse avec des épices. Au figuré : Faire bien des façons, ne se décider que de mauvaise grâce.

Monsieur le Grand mourut en galant homme, mais M. de Thou fit le cagot... Enfin il *paillarda furieusement son vin*, comme on dit, et il sembloit avec ses longs propos qu'il se voulust familiariser avec la mort. II. 69.

Pain de bougie. Cordon de bougie roulée sur elle-même. Voy. *C'est mon.*

Pain bien long (c'est). C'est une attente bien longue.

De sorte que la succession de cette femme pourra valoir quatre cent mille livres; mais *c'est du pain bien long*. IV. 14.

Pannier d'armée. Grand panier en forme de tonneau, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *gabion.*

Il fit attacher à la poulie de leur grenier un grand *pannier d'armée.* III. 476.

Par Paris. Parmi les rues de Paris.

Tous deux se promenoient coste à coste, *par Paris,* dans un carrosse dont tous les *vantelets* estoient levez. I. 217.

Par de cette sorte de chevaux. Pour *par des chevaux de cette sorte.*

M. le Garde des sceaux avoit fait faire pour cela de certains carrosses tirés *par de cette sorte de chevaux* dont nous venons de parler. IV 398.

Par plus d'un titre. Aujourd'hui : *à plus d'un titre.*

Il n'y a rien d'à-propos que les cornes qu'on y voit partout, et qui luy conviennent *par plus d'un titre.* IV. 471.

Par pays. En voyage.

Et un jour, *par pays,* comme ce gouverneur se fust approché de la litiere de Madame... IV. 400.

Paragante. Mot espagnol, pour *gants.* Gratification, pot-de-vin, pourboire, etc.

Il menoit avec luy un libraire qui recevoit ce qu'on donnoit, et le luy rendoit moyennant tant de *paragante.* II. 384.

Parce séparé de *que.* Voy. *Eu.*

Parce, seulement, *qu'*elle est de Chapelain. II. 529.

Parmy. A la fin d'une phrase.

Le duc de Lorraine avoit parlé à elle desguisé... Il y avoit un peu de galanterie *parmy.* II. 7.

Parmy tout cela. Au milieu de,— avec tout cela. Voy. *Tirer en volant.*

Part (la plus grand). La plus grande partie.

Il promettoit de desfaire *la plus grand part* des ennemys. I. 31.

Part (avoir). Avoir droit, pouvoir prétendre à. Furetiere cite cette acception.

Il fit accroire à cette femme que si on ostoit les sceaux à M. Seguier, il y *avoit* pour le moins aussy bonne *part* qu'un autre. III. 31.

Parterre (le). Le jardin qui tenoit à la maison.

Une de ses filles, qui avoit trente ans, n'eust pas osé aller dans le *parterre* sans sa permission. V. 464.

Parties. Détail de travaux ou de fournitures. Mémoires.

A Chartres, un marchand luy ayant apporté des *parties* assez grosses, il luy demanda, en causant, s'il avoit un filz assez grandet. II. 448.

Partys. Traités faits avec le Roi par des financiers qui répondoient d'une somme déterminée, à prendre sur une opération qui rentroit dans les attributions du Trésor.

Les maisons de Richelieu ont esté basties par ceux qui estoient dans les finances, dans les *partys* et dans la maison du Cardinal. II. 26. — Quelques envieux accuserent Gravé de Launay de fausse monnoye quand Montauron fit un *party* de faux-monnoyeurs et de rogneurs. VI. 352.

Partisaneau. Petit partisan, ou traitant.

Un nommé Compain de Tours, petit *partisaneau*. IV. 271.

Partition. Aujourd'hui : *répartition.*

Dans une rencontre, ayant fait une *partition* d'une grande somme, sans encre ny papier, il en fit cas .. IV. 24.

Passade (la). L'assistance qu'on fait à un voyageur, à un passager.

Comme il estoit en Champagne, un Anglois luy demanda la *passade*. IV. 234.

Passe-volans. Soldats supposés qui ne paroissent que pour compléter les cadres, dans les montres ou revues

des gens de guerre. Et, par extension, les membres d'une compagnie qui n'ont rien fait pour en être.

Quand on fit l'Academie, Boisrobert y mit bien des *passe-volans*. II. 390.

Passer carriere. Sauter le pas.

Il fit à la verité un peu le retif pour signer comme parent, mais enfin il *passa carriere*. III. 382.

Patience (n'avoir point de). Ou n'avoir point de *cesse*.

Elle n'eut point de *patience* qu'elle n'eust fait mettre M. de Rosny à la place de M. de Sancy. I. 110.

Pays-Bas (le). Aujourd'hui : *les Pays-Bas*.

Cette galanterie est trop fine pour un marchand *du Pays-Bas*. III. 294.

Pedans. Synonyme de *professeur*.

Cependant les *pedans* de Navarre, dès le carnaval suivant, luy firent faire des vers burlesques... VII. 106.

Pelauder. Battre, houspiller.

Elle espouse un gentilhomme nommé la Douze; il la *pelaudoit* quelquefois. VII. 334.

Pelotte d'argent. La pelotte de toilette, garnie de velours sur le dessus, pour y piquer des épingles, etc. Elles sont maintenant en ivoire au lieu d'être en argent.

Il y en a qui luy *ont volé* tantost sa bourse, tantost sa *pelotte d'argent*, tantost une boiste à poudre, et jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ayt si souvent plié la toilette. VI. 529.

Pendans. Ou pendans *d'oreilles*.

Non content de cela, il luy osta des *pendans* de grand prix et des perles qu'il disoit luy avoir données. Il fit bien pis, car, en plein theâtre public, il donna ces *pendans* et ces perles à une comédienne... I. 456.

Pendans d'oreille. N'etoient portés que par les dames et demoiselles, ou celles qui vivoient noblement.

La mere de cette fille (femme d'un procureur) portoit des *pendans d'oreille* avec un chaperon. V. 89.

Pendarderie. Action de pendard.

Par une *pendarderie* du lieutenant civil Moreau, cette duché fut adjugée à quatre cens mille livres. II. 167.

Penser. Être sur le point de.

L'autre, qui croyoit tout perdu, *se pensa* mettre à genoux. I. 451. — Il *pensa* faire enrager le Comte-Duc... II. 479.

Pensez que. Vous pensez bien que.

Il parut avec un train assez raisonnable. *Pensez qu'il* avoit mis quelque chose à part pour ses vieux jours. I. 156.

Pensez-le. Cela va sans dire.

Il avoit bu, *pensez-le*, et cru que Voiture vouloit attenter à la personne de Son Altesse royale. III. 62.

Persecution (vivre ou mourir dans la). C'est-à-dire persécuté.

Ce pauvre homme mourut *dans la persecution*. III. 114.

Persuader (Être longtemps à). Pour *avoir de la peine à persuader*.

Elle *avoit esté* fort *longtemps à le persuader* de prendre un manteau doublé de panne. Le premier jour qu'il le mit, etc. IV. 357.

Persuader à. Au lieu de *persuader de*.

Je pense qu'on ne manqua pas de le luy dire pour la *persuader à* se marier. II. 524.

Persuadé (estre) de quelqu'un. Être prévenu en sa faveur, avoir de la sympathie pour lui, en être engoué.

Pour Chapelain, il n'est pas *persuadé* de Pelisson; mais il le sera à cette heure que l'autre est bien avec le surintendant Fouquet. III. 295. — Cette fille est *persuadée* de Sarrazin. VII. 61.

Pesant à la main. Façon de parler empruntée au manége. *Pesant* d'esprit et de paroles.

Il cajolloit d'une façon pitoyable; vous eussiez dit qu'il prononçoit un arrest; il estoit *pesant à la main*. VI. 280.

Petit pere. Augustin dechaussé.

Elle avoit donné dix mille livres à un *petit pere*, pour luy loüer un palais à Rome. Le moyne luy fist de belles parties... VI. 124.

Petite conduite. Conduite peu suivie, le *peu de conduite*.

Il pria Chapelain de luy dire qu'il n'estoit nullement satisfait de sa *petite conduite*. V. 225.

Petite oye. Ruban qui se portoit sur l'épaule ou dont on garnissoit les habits. — Se prenoit aussi pour les menues faveurs en amour.

Ce petit garçon fut delegué pour demander à la Reyne qu'on leur donnast deux *petites oyes* au lieu d'une, car l'argentier leur en retranchoit une. II. 365. — Quoyqu'il ayt dit qu'il n'en eut que la *petite oye,* elle luy accorda toute chose. II. 369. — Il en avoit eu la *petite oye.* V. 456.

Petite voix (la). Voix de ventriloque.

Un nommé Collet... avec une *petite voix* qu'il faisoit... V. 94. — Neufvillete avoit dans son regiment un cavalier qui faisoit la *petite voix*, et se faisoit porter par les paysans où il luy plaisoit... V. 96.

Petuner. Prendre du tabac, fumer.

J'ay ouy dire à la dame que plus de deux ans durant après leur mariage, il *petunoit* tous les soirs dans le lict, elle y estant. VI. 150.

Phebus (parler). Parler d'une façon obscure et ampoulée. — Être *phebus.* Être obscur et ampoulé.

Elle parloit *phebus* selon la mode de ce temps-là. I. 147. — Je l'aimois si fort, disoit-elle, car il n'y eut jamais une creature plus *phebus.* IV. 141. — Ce Cottin est un bon *phebus.* VII. 33.

Piailleuse. Criarde pour se donner des airs.

O! ce dis-je, nostre homme en tient; sa femme est desjà *piailleuse;* elle sera bientost coquette. VI. 250.

Picards. Toujours désignés comme faciles à tromper, à irriter, à mystifier. — *Picouard.*

Un gentilhomme normand, nommé Hequelot, qui devroit plustost estre *Picard,* car il espousa une laide et vieille fille sans toucher le *mariage.* III. 106. — Pour se mocquer de ce franc *Picouard,* qui estoit tousjours sur l'esclaircissement. IV. 464.— La Vespiere, qui, comme *Picouard,* avoit la teste caude... V. 462.

Pied de veau (faire le). Faire la révérence à quelqu'un; définition de Furetiere, meilleure que celle de l'Académie.

Quand je rencontre mon cousin, le president Boulanger que voylà, il me fait le *pied de veau,* et le pied de veau luy demeure. IV. 333.

Pierreries ou *diamans du Temple.* Pierres imitées.

Je ne sçay quelle femme est allée la voir, toute parée de *pierreries du Temple.* (Il y a un homme au Temple qui a trouvé le moyen de peindre les cristaux.) IV. 364.

Pieux. L'usage d'en mettre devant les fenêtres d'une personne malade, pour empêcher les voitures d'y passer, a été remplacé par celui d'étendre de la paille devant la maison. Voy. *Compliment.*

Pillauderie. Petit pillage répété.

C'est une *pillauderie* espouvantable que celle de ses gens. III. 391.

Pinte (la premiere). *Il n'y a que la première pinte de cher,* c'est-à-dire le premier pas étoit seul difficile à franchir.

Pour l'ordinaire, *il n'y avoit jamais que la premiere pinte de cher*... VI. 341.

Planter le piquet. Mettre le siége devant une place, et par extension, attaquer une femme dans les formes.

Un de mes freres, nommé Lussac, s'avisa de l'entreprendre et nous declara hautement qu'il y alloit *planter le piquet.* VI. 150.

Plumer la poule sans crier. Et non comme on a dit souvent : *sans la faire crier,* ce qui enlève l'équivoque.

Brave et genereux Saint-Preuil, vivez de concussions, *plumez la poule sans crier.* . II. 141.

Plus de sang froid. Plus assuré, plus froid, plus imperturbable.

On dit que, pour la valeur, on n'en a jamais veu une *plus de sang froid.* I. 401.

Pochette. Petite poche destinée à mettre la bourse.

Rocher-Portail portoit tousjours beaucoup d'or sur luy et avoit tousjours quatre *pochettes.* I. 395. — Au siege d'Amiens, son gouverneur ayant esté tué, il se mit sur-le-champ à le fouiller, et prit ce qu'il avoit dans ses *pochettes.* I. 402.

Poëtesse. Femme poëte.

On l'appelle Sapho... depuis qu'elle fist son caractere, en quelque sorte, dans l'histoire de cette *poëtesse,* dans un des livres de Cyrus. VII. 61.

Pommade de Mme des Essarts.

Elle s'oignoit depuis les pieds jusqu'à la teste de cette pommade qu'on appelle encore la *pommade de Mme des Essarts;* rien ne fait la peau si douce. IV. 162.

Ponent (amiral de). De l'Océan, en opposition avec l'amiral du Levant, c'est-à-dire de la Méditerranée.

M. de Montmorency fut bien aise de traitter de la charge d'*amiral de Ponent* qu'il possedoit. II. 19.

Pont-breton. Espèce de *vau-de-vire* ou *vaudeville* d'un caractère satirique, et dont le nom venoit sans doute d'un ancien refrain : *Sur le pont,* etc. Ce mot ne se retrouve dans aucun dictionnaire.

Voiture en fit un *pont-breton* qui disoit :

L'astre de Roger
Ne luit plus au Louvre, etc. — I. 63.

Populace (la). Singulier et pluriel, dans la même phrase.

La populace, le lendemain, le *desenterra* de Saint-Germain-l'Auxerrois, le *traisna* par les rues, et *contraignoit* ceux qu'*ils rencontroient* à *les* suivre. I. 199.

Populaire. Favorable aux goûts du plus grand nombre.

Il se lève à onze heures..., s'enferme pour lire, n'aime point la chasse et n'a rien de *populaire.* II. 529.

Porches. Loges ou galeries.

Ce bonhomme (Sully) se promenoit sous les *porches* de la Place-Royale. I. 117.

Porté (estre). Être soutenu, épaulé.

M. des Yveteaux vint à la Cour et *fut porté* par des Portes et après par le cardinal du Perron. I. 341.

Portefeuille. Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée.

Michel le Masle... *portefeuille* du Cardinal. V. 61.

Porte-manteau. Pièce de soie, de drap ou de cuir en

forme de valise qu'on place derrière soi sur un cheval.

On mit cet homme dans un *porte-manteau* de satin rouge cramoisi ; on le rouloit de derriere le théatre. II. 385.

Porter ses marques (faire). Aujourd'hui : *porter des marques*, des traces de coups reçus ; proprement : *porter* sa *livrée*, ses *enseignes*.

Cette femme... battit tant de fois son mary, et luy fist tant de fois *porter ses marques*, que le feu Roy conseilla à Vervins de l'enfermer. VI. 157.

Porter raccommoder. Au lieu de *porter pour faire raccommoder*.

Elle avoit prié de luy faire raccommoder un petit portrait. Il le *portoit raccommoder*, quand, etc. IV. 201.

Portier d'un pont. Aujourd'hui : *garde* ou *gardien*.

Il avoit tué un des *portiers* du Pont-Rouge pour ne pas payer un *double*. IV. 141.

Portiere du vent (la). La plus mauvaise place dans un carrosse.

La meilleure raison qu'il ayt ditte (pour justifier son changement de religion), c'est qu'il estoit tousjours à la *portiere du vent*, en allant à Charenton. VI. 300.

Portraits. Voy. Mme d'Harambure en esclave more, qui avoit des fers aux mains. VI. 264. Autres *Portraits :*

Laleu, beau vieillard,... dans une chaise avec une robe de chambre de velours noir; un rayon tiré par le Sagittaire, comme une fleche luy passoit par la teste et luy sortoit par la bouche... à gauche, un temple ouvert, etc., etc. VI. 272. — Monsieur le Prince fist peindre *Liance* par les Beaubrun. VI. 453. —Langey avoit le *portrait* de sa femme. VII. 222.— Chargny s'est fait peindre nu en chemise avec un livre à la main, vous diriez qu'il va faire l'amende honorable... VII. 213.—Voyez, disoit Mlle Veron, mon *portrait* et moy c'est la mesme chose. C'estoit un *portrait* où elle s'estoit fait flatter tant qu'elle avoit voulu. VII. 348. — Bricare, gentilhomme de Marseille, fist peindre sa femme de sa hauteur, puis morte, puis il la fist tirer en cire. Puis il fist substituer à la teste de sa femme celle de la Guerarde. VII. 360. — Vivans, gentilhomme gascon, se fist peindre sans barbe avec une coiffure de femme. VII. 377. — Saint-Leger, alchymiste, on avoit fait plusieurs copies de son *portrait*. VII. 446. — Mme du Fort, cousine d'Ablancourt, *portrait* fardé. VII. 464. — Lady Digby, nue — mettant sa chemise en habit du matin — habillée —

coiffée de nuict — les cheveux epars — se coiffant — malade — plus malade — mourante. Tous de la main d'un excellent enlumineur. VII. 476. — Notre Seigneur et la Magdelaine, de la bouche de laquelle sort une écriture où il y a *Raboni*, dans l'eglise de Montmartre. VII. 500. — Monsieur le Prince couché, montrant du doigt une montagne esclairée sur laquelle un ange tient le *portrait* du prince de Conty, avec le mot : *Claro lux addita monti*. VII. 526. — La princesse de Conty (Mlle de Guise), *portrait* au crayon, à l'âge de quinze ans. I. 81. — *Portrait* de la princesse de Condé par Ferdinand, que pour l'emporter on frotta de beurre frais. I. 172. — Henry IVe et Mme de Beaufort, luy tout armé, elle toute nue; il estoit à Fontainebleau. I. 198. La belle Chasteauneuf sur un trône, devant elle le comte de Tonnerre, sur la gorge duquel elle met le pied. I. 361.

Postes (courir cent). C'est-à-dire, faire cent fois le *devoir*. Voy. ce mot.

Quoyque sa femme ne fust point autrement jolie, un de ses nepveux nous a dit qu'il *courut cent postes* en une sepmaine. IV. 386.

Pot. Flacon ou vase où l'on mettoit le vin, d'où les laquais le servoient dans les verres. Ni le pot ni les verres ne demeuroient sur la table ; ils restoient sur le buffet ou aux mains des serviteurs. Le marquis de Rouillac est moqué pour avoir suivi l'usage d'aujourd'hui.

Il luy prist une vision de ne vouloir pas qu'aucun de ses valets le serve à table... son *pot* et son *verre* sont sur sa table comme sa viande. Il a une clochette et il sonne quand il a besoin de quelque chose... il ne veut point de laquais... il va souvent à pié, et craint d'estre chevalier de l'Ordre, car il n'oseroit plus aller ainsy. VI. 449.

Potage. Soupière. Je ne puis me décider à croire qu'au milieu du XVIIe siècle chacun mît à tour de rôle sa cuiller dans le potage. Il est plus naturel de penser que la différence avec l'usage d'aujourd'hui, c'est que chacun approchoit son assiette de la soupière et s'en servoit au lieu d'attendre que les gens vous eussent préparé ou apporté votre *ration*.

A table, il seroit plustost tout un jour à frotter sa cuiller que de *toucher le premier au potage*. III. 247.

Pouillé. Taudis, galetas.

La Boullaye m'a dit qu'il n'a jamais veu un tel *pouillé* que cette maison; les filles estoient les servantes de leur mere, et elles estoient habillées comme des gueuses. VI. 354.

Poupelin. Sorte de beignet.

Il leur fit un *cadeau,* au lieu que ceux qui avoient passé devant n'avoient donné que des tartelettes, des fruits et quelque *poupelin.* VI. 244. — Les sottes femmes du quartier avoient leur part du *poupelin.* VII. 155.

Pourcelaine. Coquille en forme de tasse, imitant la porcelaine. Voy. *Quester.*

Pourpoint. Espèce de veste qui couvroit la partie supérieure du corps jusqu'à la ceinture.

Ce mesme M. de Cumont estoit si avare qu'il est mort dans son *pourpoint,* faute d'une *chemisette.* I. 260. Voy. *Estressir.*

Pousser. Exprimer vivement. — Chasser, éloigner quelqu'un.

Le Cardinal leur ordonna à luy et à Mondory de *pousser* une passion. II. 395. — M. de Luynes fit entreprendre au Roy de se desfaire du mareschal d'Ancre, afin de l'engager à *pousser* la Reyne sa mere. I. 399.

Prendre (se). Pour *prendre.*

Au combat contre les Rochellois, le feu *se prit* à son vaisseau. I. 361.

Prendre la peine de. Façon de parler ironique, fréquemment employée.

Son mary *prit la peine de* se laisser mourir. V. 137. — Il *prit la peine de* se faire roüer. VI. 414.

Prendre la campagne. Quitter la ville pour ménager une occasion de vider une querelle en pleine campagne.

Deux hommes d'Aix ayant querellé *prirent la campagne;* leurs amis coururent après. I. 304. — Cossé, faisant l'offensé, *prit la campagne* avec la resolution de tuer le Cogneux. IV. 6.

Prendre le frein aux dents. Se résigner courageusement.

Enfin, lasse d'estre espiée et peu estimée, *elle a pris le frein aux dents,* est devenue bonne mesnagere. I. 473.

Prendre pour un autre (se). S'estimer plus qu'on ne doit; être trop avantageux.

Elle a quelque chose de fort bourgeois, et elle s'*est tousjours prise pour une autre*. IV. 8.

Preschotté. Diminutif de *prêcher*.

L'abbé Bossuet... car il a *preschotté* dès l'âge de douze ans. III. 66.

Presentation. Harangue faite au Parlement en présentant les lettres de réception du Chancelier, des Pairs, etc.

Le Chancellier voulut que ses trois *presentations* fussent données au public. III. 115.

President au mortier. Plus tard, *président à mortier*.

Le president Jannin avoit esté *president au mortier* de Grenoble. I. 11.

Pressis de viande. Jus exprimé des viandes cuites.

Il ne prenoit à disner que des *pressis de viande* et autres choses semblables, parce, disoit-il, que l'agitation du carrosse troubloit la digestion; mais il souppoit fort bien. I. 427.

Pretendre quelqu'un. Rechercher en mariage. — Avoir des prétentions.

Deux gentilshommes, qui *pretendoient* une mesme fille. I. 39. — Elle n'estoit pas de naissance à *pretendre* un connestable. I. 165. — Mais le comte d'Hollant, qui *pretendoit* en galanterie... II. 388.

Prevost de l'Isle. C'est-à-dire de l'*Isle de France*. C'étoit le titre du prévôt des maréchaux de l'Ile de France, office qui répondoit assez à celui de colonel ou commandant de la gendarmerie moderne, laquelle on désigne encore par habitude sous le nom de *maréchaussée*.

Le Conseiller envoya un lieutenant du *Prevost de l'Isle* pour la deslivrer. VI. 258.

Proportion pour l'âge. Pour *proportion d'âge*.

Cette dame luy remonstra qu'il n'y avoit nulle *proportion pour l'âge*, et que cette jeune veuve pourroit estre l'arrière-petite-fille de celuy qui la vouloit espouser. I. 258.

Propos (estre en). Se proposer.

Il delibera longtems s'il devoit en prendre le dueil, et disoit : *Je suis en propos* de n'en rien faire. . I. 279.

Propre. Soigneux dans la façon de se vêtir. Habillé avec goût.

Il est si bien fait, si *propre* et si bien à cheval... I. 47.— Mais, Madame, que vous voylà *propre !* jamais vous ne fustes si bien. II. 42.

Propreté. Bon goût et soin dans le choix de ses habits et dans la façon dont on les porte.

Cela faisoit qu'on appelloit partout *Bassompiere* ceux qui excellent en bonne mine et en *propreté.* III. 338.

Prosner. Prêcher, parler haut en public.

Comme on parloit de le deposer, il dit : Je m'en vais les faire tous pleurer. En effet, il *prosna* si bien qu'ils pleurerent tous... III. 481.

Pupille. Dans le sens d'élève, relativement au précepteur ou gouverneur. Voy. *Académie.*

Q.

Qualifié (gentilhomme). Qui porte un titre féodal, comme baron, vicomte, comte, marquis ou duc. Le titre d'*homme de qualité* impliquoit le droit de prendre un de ces noms-là.

Coustenan estoit fils d'un gentilhomme *qualifié.* IV. 283.

Qualité (être de). C'est-à-dire, appartenir à la qualité, aux personnes de qualité.

Il avoit mis des houppes rouges à ses chevaux de carrosse, cela est *de grande qualité* à Rome. IV. 378.

Quand ce ne seroit que. Pour *quand ce ne seroit pas à cause que.*

Elle n'avoit garde de manquer à estre jansseniste, *quand ce ne seroit que* cette secte a grand besoin de caballe... III. 130.

Quarré (répondre au). Répondre tout de travers. Je ne sais pas expliquer cette façon de parler.

En parlant, il reconnoist les mules de sa femme : cela le trouble, il *respondoit au quarré*. VI. 393.

Quasi. Presque.

Il n'avoit *quasi* rien à manger. I. 37.

Quatre mineurs (les). Les petits Ordres, ceux de *portier, lecteur, exorciste* et *acolyte*.

Avec ce petit collet et ayant les *quatre mineurs* pour le moins. VI. 278.

Quatre œufs (faite comme). C'est-à-dire dans le plus grand désordre, comme des œufs brouillés.

Elle est tousjours sur son lict, *faite comme quatre œufs*, et le lict est propre comme la dame. III. 135.

Que. Suivi d'une incidence, répété.

Il le pria de luy dire *que*, s'il vouloit mettre les louanges de M. Picard, *qu'il* luy donneroit ce qu'il voudroit. II. 410.

Que. Pour *lorsque*.

Elle les fist espouser *que* la fille n'avoit encore que onze ans. I. 438. — Et comment l'aurois-je dit *qu'*il en est encore malade ? II. 215. — Autrefois *que* c'estoit la mode de jouer à l'Abbé. II. 435.

Que. Pour *plaise à Dieu que*.

Vertu-Dieu ! reprit-il en se retirant, *que je ne disne pas* chez un homme dont le cuisinier, à onze heures, a des gants dans ses mains. I. 283.

Que. Pour *sans que*.

Cette amour ne dura pas longtemps *que* la femme ne quittast la maison de son mary. I. 129.

Que de. Pour *que celui de*. On le sous-entend aujourd'hui volontiers.

C'estoit un grand honneur *que d'*avoir pour gendre le premier prince du sang. I. 171. — Ce luy seroit un grand avantage *que de* s'allier avec le cardinal de Richelieu. I. 227.

Que. Pour *tant... que*.

Chez Mme des Loges, il monstra un jour quatorze *que* chemises, chemisettes ou doublures. I. 291.

Que je croy. Aujourd'hui : *comme je crois.*

Rien, *que je croy,* ne l'a fait tant enrager que de voir comme je l'ay planté là... nous n'en estions plus que *sur la grimace...* III. 293.

Quenouille de lict. Perche plus ou moins élégamment tournée qui soutient les rideaux d'une couchette.

Pendant ce temps-là, Menant estocadoit tous les matins, contre la *quenouille* de son lict... IV. 172.

Querir. Chercher.

De ce pas, il en envoya *querir* un à la cuisine. I. 80.

Quester quelqu'un. Pour *chez* ou *vers quelqu'un.*

Avec une *pourcelaine,* elle alla *quester* tous les hommes qui, pour sortir de là, furent contraints de payer. V. 148.

Qui ne demandoit pas mieux. Après plusieurs adjectifs et à la place d'un dernier.

Elle estoit jolie, fripponne, esveillée *et qui ne demandoit pas mieux.* I. 400.

Quinola. Valet de chambre qui conduit son maître ou sa maîtresse, comme faisoit l'écuyer dans les grandes maisons.

Nous vismes je ne sçay quel *quinola* qui la menoit d'ordinaire, servir sur table, l'espée au costé et le manteau sur les espaules. IV. 294.

Quintaine. Visée, but de gens qui s'escriment de l'arc ou de la lance.

Quatre jeunes gens de la Cour ayant gagé à qui en feroit le plus en une nuict, on dit que ce fut elle qui servit de *quintaine.* IV. 160.

Quitter quelque chose à quelqu'un. L'abandonner.

Il fust nommé evesque de Luçon, et *quitta cet evesché à son frere* pour se faire Chartreux. II. 182.

Quoy que c'en soit. Quoi qu'il en soit.

Quoyque c'en soit, les boyaux se retressirent et elle en mourut. 257.

R.

Ragoter. Chicaner, grogner.

Elle l'appelle panier percé, et le *ragotte* sans cesse de sa despense. VI. 194.

Ragoust. Moyen de se remettre en goût.

Les femmes, cela est selon nature ; les garçons, c'est un *ragoust*. I. 350 — Vous ne vous y entendez pas : la livrée, c'est le *ragoust*. VI. 11. — Les *ragousts d'au delà les monts*. — On a un peu accusé M. de Schomberg d'aimer les *ragousts d'au delà les monts*. VI. 173.

Ragouster (se). Se régaler, se remettre en goût.

Une fois, pour *se ragouster*, il pria une m... de luy faire voir quelque bavolette... I. 426.

Ratisser. Gratter l'écriture.

L'Estoille a avoué qu'il en pensa enrager, qu'il *ratissa* le mot deshonneste... V. 89.

Réales d'Espagne. Réaux, pièces d'argent.

Pour l'attrapper, il fit don des *réales d'Espagne*. I. 157.

Recharger. Revenir à la charge.

Boisrobert, pourtant, voyant qu'il ne luy avoit pas defendu d'en parler davantage, *recharge* encore une fois. V. 10.

Recompense et *recompenser*. Indemnité. — Compenser, indemniser.

M. de l'Esdiguieres... fit venir la partie adverse, avec laquelle il l'accorda sur-le-champ, et donna quelque *recompense* à ce bon homme. I. 128. — Son pere mort, il voulut *recompenser* le temps perdu. III. 286.

Reconnoissance. Abjuration de catholique à huguenot.

Là elle vit du Moulin qui la remit dans le bon chemin, et, au bout de trois mois qu'elle eut changé de religion, elle en fit *reconnoissance* à Charenton. IV. 205.

Reconnoistre. Apprécier, récompenser.

Il est mort de regret de se voir si mal *reconnu*. V. 12.

Reduction. Résumé.

Il se mit à prendre tous les exemples de l'antiquité... Après, comme il voulut faire la *reduction*... III. 274.

Refaire (avoir à). Aujourd'hui : *à dire.*

Il a deux nepveux qui ont aussy fait des mariages avec des personnes où il y avoit à *refaire* IV. 163.

Refection. Reparation.

Il a fait couper un bois destiné à la *refection* de l'eglise... III. 394.

Regalle, féminin. Présent, cadeau.

La reyne de Pologne a envoyé de pareils tapis à Mme de Choisy, sa bonne amie : elle luy fait de temps en temps quelque *regalle.* III. 306.

Relais (donner le). Faire passer celui qu'on veut châtier par le relais des chiens de chasse : le faire houspiller par les chiens comme la bête que les chasseurs y attendent.

Un jour deux pauvres marchands de toile passerent auprès du relais ; ils leur voulurent faire accroire qu'ils l'avoient rompu, et leur vouloient *donner le relais.* VI. 475.

Religion. Maison religieuse.

Depuis, cette femme s'estant retirée en une *religion*... I. 434.

Religion (estre de la). Sous-entendu *réformée.*

Cette fille estoit de *la religion,* pour avoir esté eslevée auprès d'une tante huguenotte. I. 251. — Le bon homme se fit de *la religion* avant que de mourir. I. 270.

Remarquer à quelqu'un. Pour lui *faire remarquer.*

Voylà haranguer, cela ! et se mit à *leur remarquer* toutes les parties de l'oraison. IV. 82.

Rencontré (s'estant). Pour *comme il s'étoit rencontré.*

Et par hazard, *s'estant rencontré* qu'on avoit fait quelques mariages inegaux... I. 255.

Rencontres. Occasions, cas, circonstances.

On conclut de là que ce prince estoit naturellement mol et effeminé, mais qu'il se surmontoit en quelques *rencontres.* I. 64.

Reprendre son haleine. Aujourd'hui, *reprendre haleine.*

Je vous diray pourquoy je suis icy, quand j'auray repris *mon haleine.* II. 358.

Resoudre de (se). Pour *se résoudre à.*

Son filz en receût un si grand desplaisir qu'il *se resolut de* quitter son pays. I. 270.

Resoudre quelqu'un à. Pour le *décider.*

Ce comte avoit fait connoissance avec luy à Paris, et avoit tant fait qu'il l'*avoit resolu à* le suivre. IV. 213.

Restes. Payements arriérés ; terme de Finances.

Il avoit esté controsleur des *Restes* par la faveur de M. de Sully. III. 105.

Resveur. Distrait.

Il estoit (le duc de Guise) grand *resveur* et grand menteur. Boisrobert soutient qu'il y avoit de l'affectation. I. 365.

Retaster. Retoucher.

Cependant, à force de *retaster,* il a fait deux ou trois pieces fort raisonnables. III. 266.

Retirer. Reprendre chez soi.

Cela fit un si grand esclat que Mme de Saint-Paul ne la voulut plus souffrir, et le General des galeres fut contraint de la *retirer.* II. 112.

Retourner dans ses pretentions. Revenir à ses prétentions.

Ils *retournerent dans leurs pretentions,* et la maison leur est demeurée. s. 348.

Revancher (se). Pour *revenger.*

Il dit au gentilhomme qu'il ne pouvoit *se revancher* de la bonté que la Reyne avoit eue pour luy... I. 279.

Revolter (se). Se retourner, se convertir de bien en mal.

Le peuple, dont la plus grande part est de la Religion, quoyqu'il ne se fust pas encore *revolté,* s'esmut contre luy... III. 482.

Reyne Gillette (faire la). Se montrer fière et hautaine au delà de sa qualité.

La fiere duchesse fit fort la *reyne Gillette.* III. 94.

Ridicule (un). Comme on dit un sot, un impertinent. — En *ridicule*, en parodie.

L'autre passa pour *un ridicule*. I. 13. — Il fit jouer *le Cid* devant luy *en ridicule*. II. 395.

Rien de quoy vivre (n'avoir). Nous retranchons aujourd'hui le mot *rien*.

N'ayant plus *rien de quoy vivre* à Florence... I. 197.

Rien plus. Aujourd'hui : *rien de plus*.

Il n'y avoit *rien plus* aisé que de prendre tout cet argent. V. 239.

Robe (la) d'une ville. Les gens de parlement d'une ville.

Cet abbé de la Victoire est d'une bonne famille de *la robe* de Roüen. III. 134.

Robe (bonne). Femme de bon service, de bon usage.

Elle estoit propre, bien faitte, *bonne robe*, galante, agréable... VII. 80.

Robes. Les juges avoient des robes ou soutanes d'hiver et d'autres pour l'été; témoin le président de Jameville qui, durant l'été, avoit laissé prendre sa robe.

Le lendemain, à la Tournelle où il presidoit, *faute de robe d'esté*, il vint avec sa *robe d'hyver*. « Que veut dire cela? vous estes-vous trouvé mal? » VII. 427.

Rodrigue (un vieux). Un vieillard amoureux et ridicule.

Cette femme estoit Montgommery, mais un peu trop galante pour un *vieux Rodrigue*. I. 258.

Rompre. Briser, casser.

Ce comte ne luy fit donner qu'un siége pliant. « Je *romprois* ce siége, dit le Chevalier; je suis trop gros; » et prend une chaise à bras. II. 465.

Rompre son silence. Pour *rompre le silence*.

A moins que d'avoir à vous donner des nouvelles de M. de Balzac, je n'aurois pas *rompu mon silence*... IV. 99.

Rond. Cercle, réunion de société.

Un jour qu'il y avoit un grand *rond* à l'hostel de Rambouillet... III. 52.

Rondache (faire) *d'un ais.* Se faire un bouclier d'une planche.

Coursy retourne à la charge, et ayant *fait rondache d'un ais,* luy osta ses armes sans beaucoup de peine. VI. 85.

Rostisserie (la). Aujourd'hui : *le rôtisseur.* Voy. *Soupe de la Vierge Marie.*

Rotonde. Collet empesé qu'on cessa de porter vers 1650.

Il mit ses jartieres et sa *rotonde* pour y courir. VI. 313.

Ruelle. Partie de la chambre à coucher de parade, entre la muraille et le grand lit, où l'on recevoit le matin.

Costart alla dire... qu'il y avoit des comediens de *ruelle*... II. 412.

Ruffian. Rufien, entremetteur, proxenète.

On l'accusoit (le maréchal de Roquelaure) d'avoir fait quelquefois le *ruffian* à son maistre. I. 38.

S.

Sangles. Bandelettes ou cercles de toile, en guise de nœuds de souliers ou de jarretières.

Par vision, elle ne portoit point de rubans, avoit des *sangles* à ses souliers au lieu de nœuds et à ses jambes au lieu de jarretieres. VI. 264.

Sans que. Si ce n'est que.

Et en effet, *sans qu'elle* avoit les yeux un peu trop hors de la teste. I. 221.

Sauter à. Aujourd'hui : *sauter sur.*

Cette femme entre à l'improviste... luy, *saute à* une espée, et la vouloit tuer... V. 62.

Sauter les fenestres. Aujourd'hui : *sauter par les fenêtres.*

Si le prince d'Harcourt eust fait son devoir, il leur eust fait *sauter les fenestres.* IV. 307.

Sçavantas. Un savant de collége. Non *savantasse*, comme écrit l'Académie.

Je ne nierai pas que ce ne soit, si vous voulez, un *sçavantas*. V. 220.

Sçavoir toutes nouvelles. Pour *toutes les nouvelles.*

Elle avoit de l'esprit et *sçavoit toutes nouvelles*. I. 224.

Sçait (il). Pour *il n'est pas ignorant, il a du savoir.*

Il sçait et a fait autrefois des vers. II. 321.

Se. Pronom. *Ne se pas*, plus élégant que *ne pas se.*

Il est mort *pour ne se pas peigner*. I. 60. — A quatre-vingt-deux ans, il *se* voulut *remarier*. I. 255.

Se prendre pour une autre. S'en faire accroire, se faire illusion sur soi-même.

Cette femme *se prenoit* fort *pour une autre*. Elle vist un jour dans l'Almanach : Mort d'un grand. Hélas! dit-elle, Dieu sauve mon pere! I. 257.

Semblant que (faire). Donner à croire que...

Enfin, elle fist *semblant que* M. de Mayenne... luy avoit fait recouvrer la veûe d'un œil. I. 158.

Semestre. Aujourd'hui, *semestrielle.*

La cour des Aydes de Rouen que l'on fit *semestre* en ce temps-là. V. 291.

Sentir. Indiquer, faire pressentir. Voy. *Sur la créance.*

Service (homme de). De ceux qui sont ou qui peuvent être appointés par le Roi comme gens de guerre.

Ce capitaine Luynes estoit homme de service : il eut le gouvernement du Pont Saint-Esprit. I. 398.

Servir à quelqu'un. Aujourd'hui : *servir quelqu'un.*

Elle contenta la Reyne et le Cardinal, quoyque l'Evangile dise que nul ne peut *servir à deux maistres*. IV. 288. — La sœur *servit* puissamment *à* cette amourette. s. 226

Si — que de. Avec l'infinitif.

Elle fut *si* sotte *que de le faire* fouetter. I. 251. — Nous dirions : Elle fut *tellement* sotte *qu'elle le fit* fouetter.

Six vingts. Pour *cent vingt.*

Il perdit après disné *six vingts* pistolles contre luy, car il ne peut s'empescher de jouer, et joue comme un enfant. II. 400.

Sœur (demy-). Sœur d'un seul côté, utérine ou consanguine.

Elle a vescu admirablement bien avec la mareschale de Chastillon, sa *demy-sœur*, quoyque leur commune mere, Mme de Polignac .. I. 252.

Sol marqué. Sou qu'on avoit marqué postérieurement d'une fleur de lis, pour les faire valoir cinq liards au lieu de quatre. Voy. VI. 481.

A condition que chacun paieroit deux *sols marquez* pour le bois. V. 135.

Soleil (faire). Aujourd'hui : *faire du soleil.*

Il fallut y renoncer, au moins tandis qu'*il faisoit soleil*. II. 502.

Sortir d'avec. Pour *se séparer de, rompre avec.*

Depuis, il mit de l'eau dans son vin et se contenta de *sortir d'avec* le cardinal de Retz. V. 231.

Souffler. Faire des opérations alchimiques.

Sa beauté commençant à diminuer, elle se mit à *souffler*. IV. 252.

Souldre. Résoudre.

Il laisse une proposition. Viete *soult* cette proposition. I. 463.

Soupçon que (avoir). Avec le verbe; au lieu de *avoir soupçon de,* avec le substantif.

Il a avoué qu'*ayant eu soupçon que* la vicomtesse d'Auchy aimoit un autre autheur, il luy prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffleta. I. 301

Soupe. Tranche de pain que l'on trempe dans le potage.

On servit devant luy un potage où il n'y avoit que deux pauvres *soupes* qui couroient l'une après l'autre... VI. 399.

Soupe de la Vierge Marie dont le diable a emporté la graisse. Cette façon de parler revient deux fois.

Ils disnerent d'une *soupe de la Vierge Marie dont le diable avoit emporté la graisse,* et d'un miserable chapon sec comme du bois, qu'on alla querir à la *rostisserie*. V. 129.

Sous ombre que. Sous prétexte que.

Sous ombre que le Comte luy avoit dit un jour que le bruict couroit qu'il estoit marié... III. 53.

Soustenir (faire). Maintenir, tenir en respect ; expression empruntée à la langue du manége.

Voiture estoit plustost un amant de galanterie, aussy le *faisoit-elle* bien *soustenir*. II. 517. — Montauzier est un peu amoureux de Pelloquin ; mais Mme de Montauzier la fait bien *soustenir*. II. 532. — On disoit aussy *soustenir le menton*. Mme de Rohan *soustenoit bien le menton* à Miossens. IV. 483.

Soutane. Habit des gens de robe, ce qu'on appelloit l'habit long.

Le jour de ses nopces Gondran estoit en habit long. Après-disner on s'alla promener au bois de Vincennes ; là, le mary osta sa *soutane*, et fut tout le jour en habit court, basty comme un cuistre et sans manteau. V. 457. — Assurement le capuchon ou le surplis la vengent de la *soutane*. VI. 63.

Soutanier. Porte-soutane, ou homme de robe.

Voylà M. l'Abbé tout honteux de voir que le president n'avoit esté plus galant que luy. Nostre *soutanier* la prie : elle se met à table. Vs. 58.

Soutanille ou *soutanelle*. Petite soutane.

Il l'obligea à se faire doyen de ses estaffiers, avec une *soutanille* qui ne luy alloit qu'au genouil II. 386.

Stampe. Estampe.

J'ay veu une *stampe* de Rabelais, faitte sur un portrait qu'avoit une de ses parentes. IV. 194.

Statuaire. On préféroit ce mot avec raison à celui de *sculpteur*.

C'est luy qui fait la pucelle. — Ah ! dit-il, c'est donc un *statuaire*. II. 438.

Stupide (un). Comme on disoit *un ridicule*.

Le prince de Conty, c'est *un stupide*. I. 83.

Subsistance (une). Un moyen de subsister.

On taschoit à luy faire avoir *une subsistance* en questant ses amys. III. 256.

Succer. Pour *sucer*.

Un valet de chambre eut assez d'amitié pour luy pour *succer* le pus.

Succez. Suite, ce qui succède à quelque chose.

Arnaut luy alla conter à luy-mesme qu'on luy avoit dit qu'il s'estoit battu contre Lacoste .. et ensuitte tout le *succez* qui ne fut pas fort sanglant. III. 59.

Sujet. Homme dépendant d'un fief, soumis à la juridiction féodale d'un seigneur.

Il prend hautement le nom de Bretagne, et ses *sujets* le traittent d'Altesse. IV. 475.

Supporter. Entretenir, protéger.

Celuy-ci est un grand faux-monnoyeur et qui *supporte* certains corsaires. V. 3.

Supporter avec affliction quelque chose. Pour ressentir, eprouver de l'affliction de.

Son fils aisné... a *supporté avec beaucoup d'affliction* la mort de sa femme... I. 385.

Sur la créance qu'il avoit. Dans la croyance qu'il avoit.

Il s'estudioit fort à chercher des rimes rares et steriles *sur la créance qu'il avoit* qu'elles luy faisoient trouver des pensées nouvelles, outre qu'il disoit que cela sentoit un grand poëte... I. 298.

Survivre quelqu'un. Aujourd'hui : *survivre à quelqu'un.*

Son mary fust tué en duel : elle *le survecut* de quelques années. VI. 379.

T.

Tables. Pour *tablettes*, comme celles d'une bibliothèque. Voy. *Baston.*

Tactique de plats. Ordonnance ou système pour dresser les plats.

Après sa mort, on trouva dans ses papiers une *tactique de plats.* II. 451.

Taffetas. Petites bandes qu'on employoit pour tenir les boucles de cheveux ; depuis, les *papillottes.*

Elle alla dans la ruelle du lict, changea de chemise, remit des *taffetas* à ses cheveux, se r'habilla, se reboucla et revint danser sur nouveaux frais. V. 470.

Taffetas-Celadon. Taffetas couleur de vert tendre.

Il voulust aller la voir à la campagne avec un habit de *taffetas-Celadon.* II. 362.

Taille-douce (faire faire sa). Pour *son portrait gravé en taille-douce.*

Un jour qu'il estoit chez Nantueil le graveur, avec Lyonne qui se faisoit faire sa *taille-douce.* V. 227.

Tailleur. Pour les femmes comme pour les hommes.

On dit que sa femme, comme un *tailleur* luy demandoit de quelle façon il luy feroit une robe... II 2.

Tandis que. Tant que.

Quelqu'un a dit... que *tandis qu'on* parleroit de théologie et de guerre, on se souviendra de M. Arnaut. III. 90.

Tascher à. Et non *tâcher de.*

Aussytost elle *tasche,* par toutes les caresses imaginables, *à* retirer ses dispenses. I. 443.

Temple. Aujourd'hui : *tempe.*

Portez-en à l'œil, à la *temple*... IV. 335.

Tenir (se). S'abstenir.

Ah! le meschant, il ne *s'en tiendra* jamais. I. 84.

Tenir à l'esprit. Causer de la préoccupation.

Le Cardinal ne pouvoit digerer qu'on luy reprochast qu'il n'estoit pas de bonne maison, et rien ne luy *a tant tenu à l'esprit* que cela. II. 20.

Tenir sur les fonts quelqu'un. L'entreprendre, le pousser de railleries, etc.

Ils s'*entre-raillaient* l'un l'autre; mais dès qu'on sentoit que celuy qu'on *tenoit sur les fonts* se desferroit, on en prenoit un autre. III. 339.

Tenir le mulet. Attendre sans avoir rien à faire. Voy. *Durant que.*

Teriere. Instrument de menuisier. Aujourd'hui : *tarrière.*

Apportez-moy, je vous prie, cette *teriere*... IV. 341.

Teste pour teste. Tête-à-tête.

Une fois qu'il s'ajustoit ainsy, il rencontre son pere *teste pour teste.* III. 286.

Teston. Quart d'écu, valant environ quinze sous tournois.

Le gendre fust bien estonné de voir sa belle-mere grosse et les *testons* de sa femme changez en demy-quarts d'escu. VII. 431.

Théatre. Se prenoit souvent pour la *scène* sur laquelle jouoient les comédiens. Voy. *Comedie.*

Tirer parole. Obtenir promesse, ou la promesse.

L'autre luy donnoit quelque somme, *tirant parole* que ce seroit la derniere fois. II. 454.

Tirer du pair (se). Prendre une position supérieure.

Il se vouloit *tirer du pair*, et se mesloit mesme de donner des avis aux autres de la maison. V. 222.

Tirer en volant. Tirer le gibier au vol, ou tirer en courant.

C'est une espece de coquin qui *tire en volant*, qui joue, qui danse et qui boit et qui est maltotier *parmi tout cela.* V 470.

Toilette. Grande serviette ou tapis que l'on étendoit sur une table, pour développer ce qui s'y trouvoit. Il y avoit la *toilette* du matin et celle du soir. Dans la première, les pommades, les mouches, la pelotte d'épingles, les bijoux, la boîte à poudrer, les brosses, etc.; dans la seconde, le linge de nuit. — Se prenoit pour le contenant et pour le contenu. — C'étoit une chose plus indispensable qu'aujourd'hui; quand on couchoit dehors, il falloit le prévoir, pour s'en faire suivre.

On dit qu'il se mist au lict une fois à quatre heures, parce qu'il trouva sa *toilette* mise. II. 368. — On dit que pour une discretion il donna une *toilette de cinq cents escus,* où tout est d'*orfevrie,* et l'on parle de pendans de six mille livres. V. 479. — Ma sœur de la Grossetiere se laissa persuader de la convier à coucher avec elle; on envoie donc chercher sa *toilette,* on la deshabille, on la couche .. VII. 347.

— (*Plier* et *déplier* la.) Ouvrir ou fermer la serviette qui contenoit les objets de *toilette.* Les femmes coquettes,

et surtout fort galantes, faisoient, c'est-à-dire *plioient* et *déplioient* leur *toilette* fort souvent; et dans un autre sens, *plier la toilette*, c'étoit la voler, l'emporter furtivement; de là le jeu fréquent sur les deux sens. — J'ai mal expliqué cette double acception dans le Commentaire.

Jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ayt si souvent *plié la toilette*. VI. 529.

Toquet. Bonnet de paysanne et d'enfant; d'où sans doute on a fait d'abord le proverbe : *elle a la tête près du toquet*, pour : *elle est un peu toquée.* On dit aujourd'hui : *près du bonnet*, ce qu'il me semble impossible d'expliquer.

Plusieurs fois la dame avoit eu sur son *toquet*. IV. 36.

Toucher à quelqu'un. Au lieu de *toucher quelqu'un.*

Il y a toutes les apparences que son mary ne *luy touschoit* pas. III. 418.

Tour de pilier (donner un). Refuser de marcher, tourner d'un autre côté; mot emprunté à la langue du manége.

L'Archevesque avoit *donné un tour de pilier*, et avoit dit à quelqu'un qu'il se trouvoit mal. II. 393.

Tourne-main (en un). Aujourd'hui : *tour de main.*

Elle avoit les articles qu'il ne falloit que signer, quand, en un *tourne-main*, elle change et espouse le Palatin. III. 313.

Tout constant. Parfaitement reconnu.

Il disoit que son nepveu luy avoit desrobé cent lettres qu'il fist imprimer... cependant il est *tout constant* que Porcheres luy-mesme en demanda le privilege... IV. 324.

Traisnasserie. Ce qui est traînant, languissant.

La Requeste des Dictionnaires est ce qu'il a fait de meilleur, quoyqu'il y ayt par endroits bien de la *traisnasserie*. V. 216.

Traitteuse. Féminin de *traiteur*. Qui donne à manger.

On a dit... que la Coiffier, cette *traitteuse*, estoit sa parente. II. 129.

Tretout, tretoute. Absolument tout.

Pour moy, j'ay quitté *tretoute* cette vilainie. VII. 376.

Tripaille de triquebilles. Déjections, résidus des intestins.

On luy apporte un bassin de fayence. Il y met dedans toute sa *tripaille de triquebilles*. II. 458.

Trocqueur de chevaux. Maquignon.

Un nommé d'Arly qui est une espece d'escroc et de *trocqueur de chevaux*... III. 133.

Trois doubles. Aujourd'hui : *deux liards.*

Il donne une commission de *trois doubles* à cet homme. II. 455.

Trou à la nuict (faire un). Aujourd'hui : un *trou à la lune.*

Dépuis que mon pere a *fait un trou à la nuict*, je me trouve plus à repos que jamais. VII. 190. — Pour Crussembourg, il fist un *trou à la nuict.* I. 209.

Trouver à dire quelqu'un. Remarquer l'absence de quelqu'un, la regretter.

Elle m'a dit qu'elle avoit *trouvé à dire* Mlle Paulet, et elle me le dit en pleurant, elle qui ne pleure quasy jamais. II. 482.

Tudesque. Allemand.

Le prince Georges et la princesse Georgette vinrent à Paris... ce bon *tudesque* ne la perdit pas de vue. IV. 232.

Turlututus du procureur général ; les anciens procureurs du Roy ; aujourd'hui, les *substituts.*

Il y avoit là un vieux barbon de doyen des *turlututus* de M. le procureur du Roy, nommé Choppin... V. 483.

Turlupinesquement. A la manière d'un bouffon, de Turlupin, d'un faiseur de bas jeux de mots.

Elle ne se fait point appeller la mareschale de Bassompierre. — Je le croy bien, dit-il assez *turlupinesquement*, c'est que je ne luy ay pas donné le baston. III. 337.

U.

Un des hommes... le plus. Et non *les plus.*

C'estoit peut-estre *un des hommes* du monde *le plus* sobre. IV. 184.

V.

Vacations. Les vacances du Parlement ou de l'Académie.

Sapho y passe une partie des *vacations.* III. 294.

Vache à lait. Écoulement vénérien.

On disoit qu'elle avoit donné une *vache à lait* à l'abbé d'Effiat. IV 238.

Vantelets. Petits volets de carrosse. Voy. *Par Paris.*

Vaudevilles. Il y avoit les *Ponts-bretons*, — les *Gueridons*, ainsi nommés du *Refrain;* — les *le Mot qui court;* — les *Lampons;* — les *Pour et contre.* Voy. *Pont-breton.*

Un homme de sa connoissance avoit mis toute la Bible en *vaudevilles*, qu'on appelloit *Gueridons.* II 385. — Plusieurs *vaudevilles* qu'on appelloit les *Lampons*, ayant esté faits contre luy, on l'appella le mareschal *Lampon.* III. 175. — On en fit un *vaudeville* appelé *Pour et contre.* VI. 174.

Vendre (se) *comme le pain.* Aujourd'hui : *comme du pain.*

Depuis, Boileau a encore adjousté la preuve des larcins de Menage... et cela *se vend comme le pain.* V. 239.

Venteux. Plein de vent, de faux dehors.

Le cardinal de Richelieu disoit : Ce M. de Laffemas est *venteux;* s'il employoit à bien faire le temps qu'il met à parler, ce seroit un grand personnage. V. 65.

Verdure. Tapisserie de haute lisse représentant des bergeries, des oiseaux, des fleurs.

Une fois qu'elle avoit grand besoin d'une *verdure* de deux cents escus, pour ses couches. . VI. 421.

Vergongneusement. D'un air honteux et mécontent.

Des dames bien faites et bien accompagnées vinrent le voir ; il les salua *vergongneusement,* car il n'y eust jamais homme moins né à l'amour. IV. 180.

Verole. Se disoit de la *petite* comme de l'autre, et n'entraînoit aucune idée répugnante.

Une madame Goile, comme on luy demanda chez Mme d'Agamy, si elle n'avoit jamais eu *la verolle.* — Je n'ay eu, dit-elle, ny la *grosse* ny la *petite.* VII. 512.

Vesperiser. Chapitrer, sermoner dans une assemblée nombreuse ; la *vesperie* étoit la dernière et plus longue épreuve du doctorat.

On dit que souvent il a fait faire des reprimandes à sa femme par toute la famille assemblée, et que là on *vesperisoit* terriblement la pauvre chrestienne. V. 386

Vesse. Femme perdue, abandonnée.

Les armes de la Bourdaisiere, c'est une poignée de *vesses.* I. 5.

Veue dessus (la). En voyant de ses yeux.

Scarron dit qu'il estimoit cet heritage quatre mille escus. Nublé dit qu'il le vouloit bien, *sa veue dessus.* VII. 38.

Viedazeries. Inutilités ridicules,

Mettez-y donc un escriteau, et non pas toutes ces *viedazeries.* I. 284.

Vilain botté. Bourgeois qui fait l'important.

Le feu Roy disoit que Berulle estoit le plus *vilain* homme *botté* de tout le royaume. II. 6.

Violon (un). Un ménétrier.

Tel qui se pensoit issu de grands heros estoit peut-estre venu d'un valet de chambre ou d'un *violon.* I. 281.

Violons (donner les). Recevoir ou envoyer les musiciens faire les frais d'un bal.

Un de ces messieurs luy ayant *donné les violons,* et n'y ayant point de

lieu commode chez elle, elle alla d'autorité se mettre en possession de la salle d'un des principaux de Montauban, en disant pour toutes raisons que cet homme luy avoit bien de l'obligation, et qu'elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le rendre honneste homme. I. 439. — Mlle de Chevreuse et moy, nous *donnerons les violons* tour à tour. VI. 30.

Vision. Imagination.

Par sa *vision* d'estre allié à la maison de Guise... I. 108. — En revenant, il prend une *vision* à Malherbe d'achepter un coffre-fort.

Vituperer. Honnir, déshonorer, souiller.

Pour se venger, il dit que Boisrobert avoit *vituperé* son filz. II. 400.

Voire! Vraiment!

Voire! respondit le Connestable, nous aurions beau l'attendre, s'il a trouvé un *chambrillon* en son chemin, il ne viendra d'aujourd'hui. I. 136.

Voller. Faire la chasse au vol, aux oiseaux.

Mais en *vollant* le papillon, il trouva une femme. VII. 59.

Volupté. Agrément.

Il ne faisoit pas grand cas des sciences, principalement de celles qui ne servent qu'à la *volupté*, au nombre desquelles il mettoit la poésie. I. 282.

Vuider. C'est-à-dire, avorter.

Elle devint grosse trois ou quatre fois; mais elle se faisoit *vuider*. IV. 47.

FIN DU GLOSSAIRE.

VII

SUPPLÉMENT

AUX

COMMENTAIRES

TOME Ier.

Page 6.

L'ABBESSE DE SAINTE-GLOSSINE DE METZ.

Elle etoit fille du duc d'Espernon et de Mme de Balagny. Nous avons retrouvé une lettre de cette jeune personne, écrite à son père, peu de temps après son entrée en religion.

« Monsieur,

» Encore qu'il y ait fort peu que je me sois donné l'honneur de vous escripre, neanmoyns je n'ay voullu laisser passer ceste comodité qui est du R. pere Comolet, sans me ramentevoir en l'honneur de vos bonnes graces, et aussy pour vous assurer que le susdit pere Comolet nous a faict ce bien de nous donner de ses instructions, celles-là avec d'autres. J'espere, avec l'ayde de Dieu, qu'elles ne seront inutilles, encore bien que les longues habitudes soient difficilles à changer, et que de jour à autre l'ennemy de nature me suscite par ses ministres de nouvelles difficultés; toutefois cela n'empeschera que je ne vise et tende tousjours à ce que ma profession et vos commandemens m'obligent. Ayez donc cette créance, Monsieur, et bienheurez mes jours de la continuation de vos bonnes volontés pour l'augmentation desquelles j'adresseray instamment mes prieres vers le ciel et aussy pour estre

favorisée de l'honneur et contantement de vos nouvelles, comme estant Monsieur, votre tres-humble et tres-obeissante fille et servante,

» SEUR LOYSE DE LA VALLETTE. »

Le pere Comolet a veu (et) sceu assez de particularités de ceste maison et a recongneu une partie des humeurs. La creance que j'ay qu'i le vous communiquera faict que je ne vous importuneray pas davantage, et puis il vous le sçaura plus naifvement representer.

De Sainte-Glosine, ce 25 avril 1607.

(*Biblioth. Imp., Suppl. fr.*, n° 920.)

Page 25.

MARIE TOUCHET.

Elle ne mourut qu'en 1638, comme le prouvoit son epitaphe gravée sur un cercueil de plomb dans l'eglise des Minimes de la Place Royale : « Ci-» gist le corps de haulte et prude dame, madame Marie Touchet, dame de » Belleville : au jour de son decez veuve de feu honneste et prudent seigneur » mess. François de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier des Ordres du » Roy et gouverneur d'Orleans. Laquelle deceda le 28 mars 1638, âgée de » 89 ans. »

Page 55.

LA PRINCESSE DE CONDÉ, DOUAIRIÈRE (Charlotte-Catherine de la Tremouille).

Cette princesse écrivit la lettre qu'on va lire, à l'occasion du choix que le Roy venoit de faire de M. d'Haucourt pour sous-gouverneur de Monsieur le Prince. La lettre, sans date et sans adresse, me paroit avoir été adressée à M. de Pisani.

« Je croy que vous avez usé de presypitation en m'escrivant, ou que vous » ne considerez l'inportanse du pront changemant dont vous m'avertisez, » puisque par la vostre je congnoys que vous trouvez bon l'election que le » Roy a faicte du sieur Daucourt pour estre auprès de mon fils. Je ne say » quelle sy grande asuranse vous avez de sa fidellité, car c'est l'homme du » monde duquel on doit le plus doubter, au moins pour aprocher de mondit » fils. Je l'ay veu deux ans et n'ingnore nullemant de ce quy sait faire. Sy » vous avez anvye de perdre mon fils, c'est le meilleur moien quy se puisse » tenir que de consantir à luy laiser prendre possesion de ceste charge. » J'avois juré de jamais ne vous rien escrire contraire à se que je voyrois » qu'auriez en opinion, mais ce faict me tousche de sy près et vous in-« porte plus que ne l'imaginez, ce qui me contraint et forse ma resolution,

» me representant les dangers qui peuvent ariver de ceste mutation. Pre-
» mierement je le croy incapable d'estre auprès d'une telle creature,
» n'aiant nulle perfection requise pour cest effect; dailleurs qu'elle demon-
» stration a-t-il faicte depuis la mort de feu monsieur mon mary d'affec-
» tionner le servise de nos anffans et de moy ? an quel devoir s'est-il mis
» de me faire antandre sa bonne vollonté, ce qui luy estoit fort facille,
» auparavant que de requerir du Roy qu'il l'honorat de ceste charge. A-t-il
» envoyé vers vous pour savoir sy j'aurois agreable s'il desiroit de l'opte-
» nir de Sa Majesté et vous aussy? Lorsqu'il estoit avec feu mondit sei-
» gneur, il a tousjours esté amy de du Four et a continué jusques à cest
» heure, et de tous ceulx qui m'ont esté enemys; et say qu'il me faisoit tous
» les mauvais offices qu'il pouvoit; il depant antierement de mes beaux-fre-
» res; ce sont chosses très veritables, de sorte que toutes ses calitez le doi-
» vent fort recommander pour avoir entre les mains ung gage qui vous
» doit estre plus cher que votre propre vie! Vous dites que j'ay de la pa-
» sion, selon vos acoutumez discours; cella ne me peut ampaicher de faire
» mon devoir et d'aporter tout ce qui sera en mon pouvoir pour ampaicher
» le comansemant de la ruyne de mon fils. Que sy tout me manque, j'auray
» le contantemant de m'estre acquitée des offices qu'une vraie mere doit
» randre à ung filz tel qu'est le mien. Vous avez esté tres mal averty de la
» court, puisque le desir dudict sieur Daucourt ne vous a point esté ma-
» nifesté plus tost; ou encor vous ne m'avez estimé digne d'en avoir avis.
» Sy ne s'est-il rien faict depuis six ans de ce qui nous conserne, plus im-
» portant. Vous le congnoistrez, je m'an asure; vostre presance à la court
» eust peut-estre esloigné cest orage. Ce sont des effects de la pasiance
» que vous preschez tant; et trouve ce que vous m'avez plusieurs fois
» escrit, qu'il ne falloit rien remuer de crainte que l'on fist de mesme,
» n'avoir produit de grand fruit sinon tres prejudiciable; car l'on ne laise
» pas d'y commancer trop tost et mal à propos pour nous; nos enemis sont
» plus abilles que nous, car ne pouvant mal faire à la personne de mon
» filz, n'y aiant nul des leurs auprès de luy à leur devotion, ils ont faict
» ceste trame pour parvenir à leurs fins. Je suplye Dieu en destourner les
» effects et le conserver heureusement. Vous deviez savoir toutes les par-
» ticularitez de ceste affaire et me les mander. Je n'use jamais pansé que
» tants de bons espris eusent jetté les yeux sur ung si indigne personnage
» pour conduire l'anfanse de mon fils; car si l'on voulloit changer, il estoit
» nesesaire que ce fust ung homme califié et duquel mondict fils eust été
» ilustre, et non ung petit folet qui se laisera gangner pour mille escus
» comme il fist an l'affaire que feu mondit seigneur et mary eust avec
» monsieur de Saint-Luc, lorsqu'il estoit son prisonnier. Qui a faict une
» trayson en faict bien une seconde. Ranvoyez-moy ce laquais pronpte-
» mant. »

Page 75.

Mlle DE SAGONNE.

Mlle de Sagonne étoit fille non de Georges, mais de Jean Babou, comte de Sagonne, ainsi que le prouvoit une inscription de l'eglise collégiale de Saint-Honoré, ainsi indiquée dans le grand recueil manuscrit des épitaphes de Paris

« Les entrailles de Alphonsine Babou de la Bourdaisiere, fille de Jean, » comte de Sagonne. Elle est inhumée dans la première chapelle à main » droite, avec cette epitaphe :

» D. O. M.

» *Æternæ memoriæ Alphonsinæ de Babou, dominæ a Sagona quæ obiit* » 21 *februarii, anno rep. sal.* 1617.— *Cujus præcordia hoc in sacello jacent.* »

Le mot de souvenir de des Réaux pour la pauvre demoiselle fera plus pour son *éternelle mémoire* en ce monde, que cette belle épitaphe, aujourd'hui détruite avec les derniers vestiges de l'église qui devoit à jamais la conserver.

Page 84.

LE PETIT-BOURBON.

Cet hostel formoit l'angle du quai en face du Louvre, à l'extremité de l'ancienne rue des *Poulies,* qu'on appela ensuite, quand la colonnade fut construite, la rue du *Petit-Bourbon.* Il servit plus tard de garde-meuble de la couronne, jusque vers 1760 qu'il fut entièrement abattu. (Piganiol, II, p 262.)

Page 154.

« LA REYNE MARGUERITE.

» J'ai trouvé, parmi les épitaphes de Saint-Innocent, celle d'un capitaine Bussy, un des derniers favoris de la bonne princesse; elle est curieuse en raison du motif qu'on y rappelle de l'affection toute particulière de la Reine pour lui.

«Cy-dessous ceste tombe repose le corps de noble homme Jehan de Boicervoyse, escuyer, dit le capitaine Bussy, qui, dès son jeune âge, avoit porté les armes et exposé sa vie et ses moyens pour le service du roy de France

et de sa patrie. Ne s'est passé aucune occasion en ce royaume, depuis le roi Charles IXe jusqu'au bon roy Louis XIIIe, où il ne se soit trouvé, ayant eu commandement aux guerres, tant aux gens de cheval que de pied ; s'est trouvé aux plus signalées rencontres de ce temps, et, en cette consideration, la feue serenissime reyne Marguerite l'avoit retiré près d'elle pour l'un de ses gentilshommes servants ordinaires de sa maison ; aussi qu'elle disoit qu'il avoit la ressemblance du grand roy Henry IVe. De quoy elle l'aimoit par-dessus tous. Ledit de Bussy estoit natif de Beauvoisis en Picardie et est decedé en cette ville de Paris, le — jour. »

Page 173.

MONSIEUR LE PRINCE.

Lettre de M. le prince de Condé à Mme la princesse de Condé sa mere.

» Madame ma mere, je vous remercie tres-humblement de l'honneur qu'il vous plaist me faire de m'envoyer visiter. Quant à l'affliction que me mandez avoir, vous avez tousjours esté si bonne mere que je n'en doute point ; mais il me semble qu'elle devroit estre passée, saichant que je suis en lieu de seureté, où l'on m'a faict et à ma femme tous les honneurs possibles. L'archiduc l'est venu voir en son logis ; j'eus hier audience de l'infante et de luy. Je ne refuserai jamais les propositions qu'il plaira à Sa Majesté me faire, je suis son subject et tres-humble serviteur ; mais je les recevrai mieux de vostre bouche que de nulle autre, m'asseurant que vous ne me voudriez rien conseiller contraire à la seureté de ma vie et de mon honneur pour lesquelles deux choses je suis sorty de France, et non pour les parolles du sieur de Sully, pour lesquelles, sachant l'humeur de l'homme et sa coutume ordinaire d'offenser tout le monde, je ne m'en fusse guere estonné. Je n'ai pas voulu recevoir la lettre qu'il m'escrivoit, n'estimant pas chose digne de moi d'y respondre ni de l'offenser, estant de qualité si inférieure à la mienne. Je vous supplie de tout mon cœur de me tenir en vos bonnes grâces et d'asseurer Sa Majesté que je suis son tres-humble serviteur nonobstant toutes choses, et que je ne serai jamais autre qu'à l'extremité : de laquelle je supplie Dieu me garder, désirant demeurer à jamais, Madame ma mere,

» Votre, etc.,

» HENRY DE BOURBON.

» De Bruxelles, ce 26 decembre 1609. »

(*Msc. Fonds du Puy, n°* 72.)

Page 185.

Mme DE LA TRIMOUILLE.

J'ai traité bien durement Marie de la Tour, duchesse de la Tremouille (et non pas *Trimouille*, comme écrit toujours des Réaux et comme on prononce ordinairement). Je dois à la gracieuse obligeance du jeune héritier de ce grand nom, M. le duc de la Tremouille, non-seulement la lettre de la princesse de Condé douairière, qu'on a lue plus haut, mais la communication d'un fort grand nombre de lettres de Marie de la Tour, qui font le plus grand honneur à l'esprit, au jugement de cette dame, et doivent la maintenir au nombre des femmes les plus distinguées du grand siècle. Je vais en reproduire ici quelques-unes. La première peut être utile pour la connoissance des anciennes habitudes, dans les grandes maisons. C'est, je crois, une réponse à la première lettre que le duc de la Tremouille lui ecrivoit avant d'être son mari, mais après avoir demandé sa main. Elle est du mois de décembre 1618.

I

« Monsieur,

» Avec la permission de ceux de qui je despens, n'ayant point d'autre volonté que la leur, je recevray la calité qu'il vous plaist me donner, et vous temoigneray que l'estime à beaucoup d'honneur, et de me voir confirmer, par Madame vostre mere, les asseurances qu'il vous a plu me donner par vos lettres d'une si grande bienveillance. Je la say estimer avec beaucoup de respect et recognoistre qu'elle est cause de la bonne opinion que vous avez de moy, que Mademoiselle vostre seur veut tant obliger que de vous dire ce qui m'a empesché de vous envoyer ce que vous desiriez de celle qui demeurera, Monsieur, vostre très-humble cousine et servante.

» MARIE DE LA TOUR. »

II

(Le prince de Tarente, son fils, ayant reçu une blessure assez grave au bras, en 1642, elle écrit à M. de Marcilly, gouverneur de Taillebourg, frère naturel de son mari, le 25 octobre 1642 :)

« Les lettres du sieur de Beaugendre m'avoient mise bien en peine du bras de mon fils, et sur ce qu'il m'en escrivoit je fus promptement voir le sieur Juif (*Voy.* t. II, p. 113) pour ne rien negliger de ce qui seroit necessaire. Il asseure qu'il n'y a rien à craindre, et qu'il ne se faudra pas estonner

si de cet hyver il n'est entierement remis; que cependant, pour fortifier la partie et ayder la chaleur naturelle, il est d'advis que mon filz mette son bras dans la gorge d'un bœuf qui ne vienne que d'estre tué, et cela quinze jours durant, et à chaque fois autant que le bœuf sera encore fort chaud; hors de là il le faudra tenir chaudement et à repos, sans user si frequemment des huiles et ciroines dont il se sert. Ledit sieur Juif espere que ce remede le remettra tout à faict, et dit que si pourtant il restoit encore de la foiblesse, il faudroit au printemps aller aux bouës de Barbotan.

» Je vous recommande encore les deux hongres noirs que je vous ay prié de m'achepter, et de prendre bien garde qu'ils soient extresmement forts, larges de croupe, et qu'ils aient les jambes nettes et seches... On n'en a point icy à moins de sept cens livres.

» Le sieur Allard m'avoit escrit, lorsqu'il estoit en Hollande, qu'il se trouvoit des paravans, fasson de la Chine, extresmement propres et à bon marché pour servir au lieu de ceux de serge que nous avons en France. J'en ay depuis veu qui m'ont donné l'envie d'en avoir; c'est pourquoy je vous prie de vous en enquerir et de m'en achepter deux de huit portes ou chassis chacun, et le plus aprochans de la hauteur de six pieds. On m'a dit que ceux de cette sorte vallent quarante livres. Je fais escrire à Roussel pour de l'onguent pour les dents, que fait un advocat de la Haye. Si ledit Roussel n'y est point, enquerrés-vous, je vous prie, qui il peut estre et retirez de luy le plus que pourrez dudit onguent. C'est Madame l'ambassadrice de Suede qui m'en a parlé et à qui il en envoye. Recommandez bien à mon filz le regime que je luy prescris, et qu'il s'attache doresnavant aux choses essentielles à sa fortune.

» MARIE DE LA TOUR. »

(Mme de la Tremouille s'accommodoit assez mal des habitudes de sa belle-fille, Emilie de Hesse, mariée le 1er mai 1648 au prince de Tarente, son fils; si l'on en juge par le fragment d'une lettre écrite au temps de la première grossesse de la jeune princesse.)

III

« J'estimerois que vous devriez convier votre femme d'escrire à Cassel pour les douze mille livres du lit, et pour le payement de sa toilette, pour laquelle Pitau persecute continuellement, sans que le Resident luy en fasse aucune raison. Je n'ay jamais veu un tel procedé que de tous ces Alemands. Vostre femme demande un tailleur avec une presse merveilleuse, quoyqu'en l'estat où elle est, elle n'en aye besoin que pour faire toute gaster ses robes ou en faire de nouvelles. Elle a des filles auprès d'elle qui faisant consister le souverain bien en la braverie, la rendent insatiable sur cette matiere. Si vostre femme vouloit faire Ernest son argentier ou contrôleur, en ce cas

il lui faudroit un tailleur ; mais le voulant garder pour valet de chambre, ce luy est une chose fort inutille d'en avoir deux. Je me suis passée quinze ns d'un et m'en passerois encore, sans la quantité d'affaires que j'ay sur les bras qui m'oblige d'avoir quelqu'un qui escrive bien. Mais au païs on n'en a nul besoin. Vous en ferez savoir vostre volonté à vostre femme et icy, et je croy que vous n'oublierez de la convier à le ne prendre de la religion, au cas qu'Ernest prenne un autre employ. »

(A la nouvelle des efforts que le parti des Princes avoit faits pour engager le prince de Tarente à se déclarer contre le gouvernement de la Reine, elle écrit à M. de Marcilly la belle lettre qu'on va lire.)

IV

« De Tours, 8 juillet 1650.

» Mon frere, j'ay receu par ce messager vostre lettre du 4 de ce mois ; je me sers de la mesme voye pour y respondre : et commenceray par vous dire que vous m'avez fait fort grand plaisir de me mander des nouvelles de mon filz et de ce qui se passe en vos cartiers. Je n'ay point doutté que plusieurs personnes le voyant s'aprocher de Bourdeaux, n'en conceussent des esperances de le pouvoir attirer à leur party, et ne fissent toutes les tentatives necessaires à ceste fin : mais de l'humeur que vous le cognoissez, il n'est pas aysé de luy faire changer ses resolutions ; et quand son devoir et sa conscience ne l'auroient pas determiné en celle-cy, tant de raisons l'obligeroient à le faire que je ne puis comprendre comment il se trouve des personnes capables de luy donner un conseil si ruineux. Je ne doutte point qu'il ne servist de beaucoup au party de Bourdeaux, quand il ne feroit autre chose que d'obliger le Roy à s'asseurer de Taillebourg ; et le temps qu'il y emploiroit seroit autant de repit pour eux qui, cependant, auroient moyen de se recognoistre et d'aviser de quelle façon ils se resoudront à recevoir le Roy. Et voilà ce qu'ils pourroient profiter de la perte de mon filz qui, je croy, n'est pas en intention de servir de ceste sorte ses amis. Quant à ce qui se publie des deux millions six cens mille livres qui doivent venir d'Espagne, cela est bon à dire et à estre cru de ceux qui croyent les choses sans juger de leur possibilité ; mais qui considerera que la dizete où ils sont d'argent est encore plus grande que la nostre, ils ajousteront difficilement foy à ces bruits. Et pour moy, qui me souviens d'avoir ouy dire à Madame ma belle-sœur, après le traité que feu Monsieur le comte et Monsieur mon frere avoient fait à Sedan avec eux, que de cinquante articles ils n'avoient pu satisfaire à quatre, et qu'au lieu d'un grand nombre de pistolles qu'ils s'estoient obligez de donner, ils amenerent de miserables voitures de sols qui n'estoient pas capables de payer les espions ; et à cela elle adjoustoit que cognoissant leur foiblesse comme elle faisoit, il ne luy arriveroit jamais

de rien negocier avec eux ; cependant voylà que le malheur de mon frere le reduit encore à ceste miserable extremité, et, sans mentir, je n'y puis penser sans larmes. Je ne doute point que le levement du siege de Guize, joint à la venue du Roy, ne mete ce party en une estrange consternation ; et il y a grande aparence que la plus saine partie du Parlement de Bourdeaux, quand elle se verra fortifiée de la presence du Roy, que ces deux puissances joinctes ensemble rameneront l'autre à son devoir. Je me prepare pour mon voyage de Poitiers et je croy que mon fils, comme il l'avoit resolu, fera le semblable, car je tiens avec lui qu'il est bien plus à propos qu'il vienne au-devant de la Cour jusque là, qu'en l'attendant à Saintes donner sujet de dire qu'il n'y est venu qu'à toute extremité. On l'escrit de Paris merveilleusement contente de cet heureux evenement de Guize, et en effet ce sont des prosperités qui estonneroient, si le Roy n'estoit en possession d'avoir de pareils advantages en toutes occasions. Je loue Dieu de la bonne santé de mon fils et le suplie de tout mon cœur de l'accompagner tousjours de la conduite de son esprit, dont on a bien besoin en ces temps fâcheux. J'avoue que ce secours d'Espagnols et le dessein de mettre l'ennemy de l'Estat au milieu de la France, me choque à tel poinct que je ne trouve rien qui le puisse colorer, et je le tiens si prejudiciable à celuy que l'on a de procurer la liberté des Princes, qu'il me semble qu'on ne pouvoit rien faire qui l'eloignast davantage. Je n'escris point à mon fils, l'ayant fait depuis deux jours par un des miens. Vous luy direz que l'on m'asseure que Mademoiselle vient avec la Cour, et que l'on n'en nomme point d'autre. On escrit à Marie (*a*) que l'on chante sur le pont Neuf l'engagement de M. de la Tremoille au party des Princes ; que l'on fait courir le bruit d'un blessure de mon frere de Turene, mais que l'on le croit faux. Il ne me reste qu'à vous asseurer que je suis très-veritablement, mon frere, vostre affectionnée à vous faire service.

» MARIE DE LA TOUR. »

« *P. S.* Vous me ferez plaisir de me donner promptement des nouvelles de mon fils. »

Page 249.

ANGOULESME (la duchesse douairière d').

D'après la lettre suivante, écrite à Colbert longtemps après l'Historiette, on voit qu'elle tira toujours quelque chose de la Cour.

(*a*) Probablement sa dernière fille, Marie Charlotte de la Tremouille, mariée en 1661 à Bernard de Saxe, duc de Weymar.

« 8 septembre 1677.

» Je vous suplye, Monsieur, d'avoir la bonté de vous ressouvenir du billyet que je me suis donné l'honneur de vous escrire avant le depart du Roy de Versailles. Mes inquomodités de mon rumatisme ocquemente et me presse for de partir pour alere prendre mon her natalle devant que la saison soit plus avanssé. C'est pourquoy, Monsieur, je vous supplye de me faire la grâce de me donnere quelque secour sur l'année 1677 de ma pension, n'ayant plus du tout de quoy subesistere, ny aussy pour m'en alere. Je mest toute mon esperance et ma santé et mon repos entre vos meins. J'é tant esprouvé de fois vostre bonté que j'espere que vous m'acorderez la grace que je vous demande. Ce n'est qu'a l'extremité que je vous importune. Soyez, Monsieur, persuadé que vous n'obligerez jamais personne qui soyt sy veritablement que moy vostre tres-humble servante,

» LA DUCHESSE DOUAIRIERE D'ANGOULESME. »

(*Correspondance de Colbert.*)

Page 333.

LE VICOMTE D'AUCHY.

« Eustache de Conflans, vicomte d'Ochy »..., *ajoutez:* « Gouverneur de » Saint-Quentin depuis 1593 jusqu'à sa mort, arrivée le 19 juin 1627. Il fut » inhumé à Brecy, auprès de la maison du Buisson, avec son pere et ses an- » cestres. Son cœur fut déposé dans l'eglise de Saint-Quentin, chapelle de » Notre-Dame de Lorette. Le sieur de Cepoix, son second fils, s'estoit pro- » posé de lui faire dresser une belle epitaphe; mais les malheurs ayant » apporté beaucoup de changemens à l'estat de leur maison, a fait que la » resolution n'a pas esté effectuée. » (*Histoire de l'église de Saint-Quentin,* par le chanoine de la Font.; édition de 1854, p. 126.)

Page 354, note 5.

PLUVINEL.

En attendant l'erection de cette statue equestre, voici, dans Saint-Roch, l'epitaphe des parties intestinales de M. de Pluvinel:

« Ci-dessous sont inhumées les entrailles de haut et puissant seigneur » messire Antoine de Pluvinel, sieur du Plessis Saint Antoine, escuier, com- » mandant de la garde escossoise, escuier du Roy, conseiller du Roy en son » conseil d'Estat et privé, chevalier de l'Ordre, chambellan et sous-gouver- » neur de Sa Majesté. Lequel est decedé le 24 août 1620. »

Aux Jacobins reformés, sa veuve, Marie de Maurel, lui avoit fait eriger un tombeau avec cette inscription qui n'est pas d'une excellente poésie, mais qui dut satisfaire les nobles manes de cet homme illustre. Peut-être l'avoit-il composée lui-même :

Pour pouvoir reverer et les merites comprendre
Du plus vertueux guerrier qu'ait jamais esté,
Faut estre aux Jacobins et icy arrestés,
Où repose, lecteur, de Pluvinel la cendre.

Page 385, *dernière manchette.*

Le père Anselme, article Lauzieres, fait mourir Catherine de Lauzieres-Themines en 1684. Ce doit être une erreur ; cette date se rapporte à la seconde femme du maréchal d'Estrées, Marguerite de Lyonne.

Page 421, ligne 20.

Le President de Chevry.

On pourroit assurément recommander le mot du président de Chevry, sur le double usage du bassin, à bien des personnages de notre temps ; peut-être a-t-il inspiré le triolet suivant fait contre un conseiller d'État nommé le Gendre :

J'ay fait ma cour au Cardinal,
Disoit le conseiller le Gendre ;
L'autre jour au Palais-Royal,
J'ay fait ma cour au Cardinal.
J'ay vuidé son grand urinal
Et son bassin, sans rien répandre.
J'ay fait ma cour au Cardinal,
Disoit le conseiller le Gendre.

Page 430.

La mareschale d'Estrées (Anne Habert).

Pour justifier le long nez de cette dame, je citerai un bon mot consigné dans un ancien recueil manuscrit d'anecdotes. « La mareschalle d'Estrées (Habert-Montmort) estant au sermon dans son gouvernement de l'Isle-» de-France, un jour que le prédicateur avoit pris pour texte : *Inter* » *natos mulierum non surrexit major Johanne Baptista*, le nez prodigieux » en longueur qu'elle portoit rendit l'explication de ce texte très-plaisante, » le prédicateur l'ayant expliqué ainsi : *Entre les nez des femmes, il n'en* » *a jamais paru un plus grand que celuy que l'Eglise nous presente aujour-* « *d'hui.* Plaçant, selon l'usage, au bout de l'explication, le mot : *Madame* »

Page 480.

LA MARQUIS DE MAUNY.

Le vers des *Contre-verités* fait allusion au begaiement du marquis de Mauny, dont la preuve se trouve dans plusieurs lettres de Henry Arnauld. Quant il fut gravement blessé en 1641, pendant la campagne de Flandres: « Le marquis de Mauny se guerit de sa blessure, et ce qui est » bien estrange, elle l'a gueri de son begayement. On dit qu'il ne begaye » plus du tout ; il luy faudra beaucoup de temps pour se remettre.» (*Lettres à Barillon*, du 11 décembre 1641.)

TOME II.

Page 11, ligne 5.

SAINT-SURIN.

L'histoire de la prise et de la mise en liberté du baron de Saint-Surin, ou Saint-Solin, est autrement racontée dans le *Mercure françois.* Ce gentilhomme et ses deux cousins, les barons de Soyon et de Mareines, avoient été faits prisonniers par les Anglois en défendant les côtes de l'île de Rhé, en juillet 1627. Comme ils étoient gravement blessés tous les trois, ils firent prier le duc de Buckingham de leur permettre d'aller se faire panser hors de l'île. « Buckingham envoya auxdits barons un vaisseau ou chaloupe, » meublé et garni de très-belle escarlatte rouge, avec ses musiciens dedans, » et montez qu'ils furent dans ledit vaisseau, passerent par toute l'armée » angloise... Et le lendemain, le sieur de Thoiras ayant fait venir cinq An- » glois qu'il tenoit prisonniers, leur donna à chacun six pistoles et les ren- » voya à Buckingham. » Ce récit officiel n'est pas en désaccord, après tout, avec l'opinion répandue que des Réaux a transmise.

Page 88.

LA CORDONNIERE DE LOUDUN.

L'abbé de Saint-Germain, dans le passage cité, fait moins allusion à une chanson qu'à la lettre supposée qu'on va lire et qui se trouve conservée dans plusieurs manuscrits. Nous donnerons ici le texte fourni par le n° 22 de l'ancienne Bibliothèque des Minimes.

« A monsieur de Baradas.

» Monsieur,

» Encores que nos conditions soient grandement disproportionnées, nos infortunes toutefois ont un tel aspect que je me sens forcée par leur simpathie de passer au delà de tous les respects qui me voudroient retenir de vous ayder des mesmes consolations desquelles mon esprit s'est entretenu, pendant les plus sensibles mouvements de mon esloignement de la Cour. Car rentrant en moy-mesme et ne me trouvant recommandable que de ce que je chaussois justement et à poinct, j'ay advoüé ingenuement que c'estoit prostituer la bonne fortune que de la donner pour une paire de soulliers. De mesme, vostre complaisance aux petites chasses et autres lieux particuliers ne pouvoit avec justice faire une si puissante acquisition, sans estre tousjours à la veille d'en estre dépossédé. Pour moy, j'ay esté non seulement tollerée, mais poussée à mes plaisanteries et libertez de discourir, tant que les choses soient revenues aux termes dont elles avoient esté arrachées l'année 1621. Mais lorsque l'on a veu que de cordonniere je pouvois devenir conseillere, et dire beaucoup de choses qui offenseroient les vertus cardinales, il m'a fallu gaigner le hault, quitter mon logement et revenir à Loudun reprendre mon Saint-Crespin, dans le noviciat de vostre faveur. L'on vous croyoit encores recent du fouet, et dans la continuelle apprehension d'un escuier; vous estiez soupple, mais intricant et par conséquent moins suspect, ayant estayé cette bienveillance par l'authorité des charges relevées, et aproché de vostre alliance des personnages qui pouvoient vous porter à prendre l'essort et disposer vos sens à recevoir leurs conseils machiavelistes, pour les dispenser en temps et lieu. L'on a employé ces mesmes moyens que vous aviez choisy pour support, afin de vous précipiter plus bas que vous n'aviez esté eslevé. Il leur a très-bien réussi; car maintenant, que vous reste-t-il, qu'un desplaisant souvenir d'avoir esté tiré de l'escurie au cabinet, d'avoir en deux ans possedé quatre charges, dont la moindre sera beaucoup si elle vous demeure entiere? L'un et l'autre vous est commun avec plusieurs plus qualifiez que vous; et partant plus supportable. Vous avez sceu comment M. le Grand Prieur estoit au commencement l'homme vivant et mourant; il possedoit les premiers amours et n'y avoit apparemment que la submertion de tout ordre qui le peust reculer; neantmoins un vent de terre s'esleve avec les esperances du mareschal de Souvray, qui l'enfonce si avant dans la Mediterranée qu'à toutes peines nous l'avons peu retirer de Malthe; despuis il n'a battu que d'une aisle. Pour conclusion, pour jetter son coussin sous la charge d'admiral, il s'est trouvé opprimé, soubs pretexte aussi faulx que ridicule. Les Luynes ont veu mourir leur frere, desesperez de son desespoir. Comment ont-ils subsisté dans ce debris? De quoy ne sont-ils menacez? En quelle

part n'a esté persecuté le mareschal de Vitry? L'on luy a mis en teste le comte de Chasteauvilain; Beaumarchais, son beau-pere, a esté poursuivi à outrance, et son beau-frere la Vieuville, non-seullement despouillé de la surintendance des finances, mais conduit prisonnier avec le charivari des pages et laquais, où il me souvient que je vous remarquay, car vous n'estiez encore que grimelin. Vous avez oüy parler de Montpoillan, de quel bonheur estoit-il menacé? L'on craignoit que le moyen de luy bien faire manquast plustost que la volonté. Le peché originel feit ouverture à son esloygnement et consequemment à sa ruine. Le mareschal de Schombert estoit le chevalier sans reproche; sans aucune apparente consideration, on luy ordonne de prendre l'air à Nantueil, et delà à Duretal. La philosophie du chancelier de Sillery a esté grande, mais jamais n'a pu arrester ce Mercure ny empescher son Jodelet de fils de donner de son grand nez en terre. La bonne mine du chancelier Aligre l'avoit fait preferer à cinq ou six aultres plus habilles meschans que luy, et sa femme, d'aussy bonne maison que moy, avoit obtenu le tabouret aux Roynes; un petit desgoust l'a renvoyé à Chartres feuilleter les registres de son pere. Ne sçavez-vous pas que Toyras estoit le petit cœur, vous sçavez aussi comme il estoit perdu, faisant le sault perilleux qu'il vouloit faire, de la fenestre du cabinet dans le fossé. La commiseration l'empescha de faire cette capriole. Il se maintient comme chascun voit. Son amy Beaumont est le bonhomme, l'on le mord quelquefois à l'oreille, et toutefois il garde l'isle de Rez contre les corsaires d'Alger. Deux heures de l'absence de Botru ennuyoient plus que trois jours de pluye; (j'entendis un jour ma grande Royne user de ce jargon;) peu de jours après, l'on ne laisse de l'envoyer à Rome sans qu'il eust devotion de gaigner les pardons, d'où il est revenu pour estre chasse-chien du Louvre. Je vous alleguerois Tronçon, Saint-Hiby, Boyer et Sanneterre, mais je serois obligée de n'oublier la nourrice et plusieurs autres dont le nombre surpasse les saints et sainctes des litanies. Il y a plus : ne voyez-vous pas que cette année est climaterique pour les premiers gentilshommes de la chambre? N'avez-vous pas remarqué la contenance de M. de Chevreuse, pour l'absence de sa chaste tourterelle que l'on a envoyée chercher Godefroy de Bouillon? Lyencourt n'est-il pas en pourpoinct pour ce que vous avez rendu à Cressia en faveur de celle que vous sçavez? Vostre charge ne court-elle pas mesme risque que vostre personne? Bref, depuis vostre cheute, Blainville a esté tenu pour tronçonné; si ce n'est de present ce sera pour les etrennes, ainsi il ne perdra que l'attente. Ce sont autant d'effects de ce subtil orateur qui, le mesme jour dont la nuit fut fatale à vostre grandeur, dit en bonne compagnie qu'il falloit entrer dans une reformation generale; que le souverain en avoit monstré le chemin, en se retranchant de deux de ses principaux officiers, et promettoit encore d'oster ce qui seroit moins necessaire. Ceste esloquence joincte à une petite recommandation maternelle vous fist aussytost remarquer superflu, et sentir en mesme temps que cet

harangueur apprehendoit vostre entreprise; aussy sa prevoyance a prevenu celle qui vous devoit conduire à adorer le bouc, plustost que d'adherer à celuy dont l'esprit est aussy redoutable comme la main est reputée lascive. Vous me direz peut-estre que, son amitié estant ainsy fragille comme ses soupçons perilleux, il vous a deu estre indifferent duquel des deux seriez accablé. Il est vray ; j'en puis parler, et dire sans reproche l'avoir servy d'un plat de mon mestier autre que de cordonniere, et assez à propos, dont j'ay esté très-mal sallariée. Je l'ay néantmoins supporté, voyant que je n'estois de si ancienne datte que Barbin auquel, quoyque redevable de son premier employ et par consequent de ses progrez, il n'a laissé de faire banqueroute laschement; comme au duc d'Espernon son protecteur, au temps de sa persecution; à Serdiny, son compagnon de party; à du Agen, auteur de son rappel à la Cour, et generalement à tous ceux auxquels il a esté plus estroictement obligé, et qui ont, par une communication plus confidente, ressenti son intérêt. Aussy il me souvient avoir entendu du medecin Herouard que l'ingratitude estoit un des simpthomes de la ladrerie. Chascun sçait quelle maladie luy fait tousjours chercher une estable à part, et le rend aussy souvent invisible que les freres de la Rose-Croix. Il fault bien qu'il sçache leur grimoire pour faire tous ces tours de passe-passe; et est bien nouveau qu'un homme de sa profession ait prins avec une seringue à son derriere plus de villes en trois mois que le feu prince d'Orange, l'espée à la main toute sa vie. Sans doute la Rochelle n'en seroit exceptée, n'estoit qu'il la reserve pour le siege de son pontificat. Que Toyras entreprenne dessus tant qu'il voudra, il n'y fera que le sang tout clair. Cependant il n'y a que nostre Espagne qui moyenne tant de conquestes : on dit qu'il en fault tirer deux millions pour recompenser les despouilles au profit de ses proches ou de ses adherans. Il avoit donné la carte blanche à Saint-Luc auquel il vouloit prouver, par le texte de l'Evangile, que la lieutenance du Roy en Guyenne estoit preferable à Brouage. Je ne sçay ce qui en fust arrivé si celui qui avoit plus grand interest au traicté n'eust faict entendre son intention qui contrarioit à son dessein. S'il a touttefois manqué à celui-là, il a sceu d'ailleurs prendre ses mesures, faisant esteindre les charges de connestable et d'admiral, pour de la premiere en tirer les appointements pour son entretenement et de ses gardes, et de l'aultre en avoir la fonction, l'utillité, l'authorité soubs un nom déguisé. Cette enfibie a bien d'autres ressorts à faire jouer, si le loysir luy en est donné. Les pourveus des sceaux et des finances sont à luy comme les sergens au diable. Les secretaires des commandements sont ses premiers commis; la plus grande partie des conseillers d'Estat n'ont d'autre action que celle qu'il leur donne. Il a ses partisans dans les Parlemens. Les gens de guerre le craignent plus qu'ils ne l'aiment, et la Sorbonne est divisée par ses damnables artifices. C'est l'accomplissement de la profetie du pape Paul V : la presence duquel ne le peut retenir de faire son entrée en son

evesché par un faux serment. Il voulut rabiller le compte, mais Sa Sainteté ne laissant de publier que cet homme estoit dangereux à la chrestienté, la suite en a faict cognoistre la verité. Ces raisons me semblent assez fortes, avec l'experience que vous en avez, pour vous persuader que vostre decadence estoit infaillible, estant en butte à ce grand chasseur, qui ne maintiendra jamais que ses proches ou ceux qui sont tellement interessez dans sa prosperité que le mouvement de sa fortune les emporte la part qu'elle tournera. Or d'alleguer ce patron au faict de l'Estat, ses actions contraires sont si visibles qu'elles dementent ceulx qui nous voudroient coiffer de cette persuasion; quand ce seroit mesme ce beau théologien qui veut estre appelé veritable, qui pour lever le soupçon des questions quoslibetaires dont il est veritablement l'autheur et rattraper l'evesché qu'il couroit hazard de perdre, a voulu exalter cette domination au delà de tous ceux qui l'ont devancé, comme aussi luy faire tirer son origine d'un des neuf preux; imposture aussi impudente comme il est vray que son ayeul ayant butiné quelque bien en l'estat de notaire dont il faisoit la profession, voulut s'eslever au-dessus de son extraction par une lettre de noblesse qu'il achepta. Son père, gentilhomme, vint à Paris servir de *quinola* au président Brisson son compatriote, qui employa son credit à luy faire espouser la fille d'un advocat. Depuis il prit une petite entrée au Louvre, qui s'augmenta par un maquerellage signalé qu'il fit en faveur du duc de Joyeuse, alors mignon comme vous estiez naguères. Ensuitte il s'accrut par toutes les voies que l'impiété et l'athéisme luy sçeurent fournir. Je voudrois m'avoir cousté les pendans d'oreilles que les Anglois ont donné à l'evesque de Mande et à la Saint-Georges, et vous voulussiez venir à nostre Lodunois, vous en apprendriez bien d'autres. Au deffault j'en feray recueil pour vous envoyer par le premier courrier. Cela aidera de charmer les ennuys de vostre disgrâce, mais encore ceux que la naissance de Saint-Simon vous peut apporter. On dit que vos desmolitions luy servirent comme de materiaux tout trouvez pour bastir son bonheur (ainsy un clou pousse l'aultre), et celuy qui s'est tenu heureux d'estre veu de vous d'un bon œil vous faict cognoistre qu'ayant esté pris au mesme lieu que vous, il a pu aspirer à la mesme condition et y parvenir, en sorte qu'il ne tiendra qu'à luy de vous rendre la pareille. Cependant rappelez vos sens et vous souvenez d'un discours que j'ay quelquefois entendu du pere Souffrand, lorsque nous estions à Angers, que les adversités sont les soufflets dont nos âmes sont allumées à la vertu, et que de la mesme façon qu'un soufflet faict sortir souvent d'un tizon amorty à demy plusieurs estincelles, aussi par la disgrâce naissent ordinairement mille actions genereuses de celuy qui s'est tenu pour terrassé. Vous pouvez venir dans la pratique de cette meditation, et d'autant plus vous resoudre, que celuy à qui vous estes totalement redevable de ce revers, n'a pas mesmes pardonné à son sang. N'a-t-il pas tiré son frere de la solitude où il s'entretenoit aux bonnes grâces de Dieu pour

l'embarrasser dans les affaires tout à fait contraires à sa profession? Ne violente-t-il pas tous les jours les saintes resolutions de sa niepce, la tenant à la Cour contre ses vœux? S'il rend ses mauvais offices aux siens, près du Créateur, ne vous plaignez pas de ceux qu'il vous a procurez près des créatures. Tous deux seront vengez quelque jour, et nous par consequent qui sommes assez jeunes pour veoir trebucher Baal à la veüe de ses prestres, et ne sera si tost qu'il est necessaire pour le bien public et que le desire,

» Monsieur, Vostre très-humble servante,

» CATHERINE D'AMONT,

» Cy-devant cordonniere de la Reyne-Mere. »

Page 120.

MARILHAC (le mareschal de).

On peut ajouter au sonnet cette epitaphe, qui ne fut pas, on le pense bien, taillée sur son tombeau.

EPITAPHE.

« Demandes-tu, passant, qui gist dessoubs ce marbre? Arreste un peu et apprends avec estonnement un exemple de l'une et l'autre fortune. Icy-gist Louis de Marillac, jadis mareschal de France, illustre par sa race, mais bien plus par sa propre vertu; grand homme de conseil et grand homme de guerre, autant habille à se garder des entreprises d'un ennemy rusé qu'à le vaincre et combattre en plein champ de bataille. Chargé de bon nombre de playes honorables; d'une prudence et sagacité nompareille en la conduitte des armées, et duquel on ne sçait s'il est plus glorieux qu'admirable en ses exploits terrestres et maritimes; d'un esprit simple et naïf à touttes choses, et dont les vertus meritoient ou une autre fin ou un autre siecle. Mais, ô malheur! quelle inconstance des choses humaines et quelle honte au royaume de France! Enveloppé en la cheute de son frere, opprimé non de ses crimes, mais de l'injure d'un revers de fortune, emprisonné par la rage et fureur de l'envie, promené çà et là en diverses contrées tant du royaume que des provinces etrangeres, au gré des ministres d'une honteuse et tyrannique puissance, et exercé par les infames miseres d'une longue prison; enfin a passé autant indignement que innocemment par les mains du bourreau, par un arrest extraordinaire donné contre l'ordre et la forme des jugemens, au mespris des coustumes et constitutions de nos majeurs, par certains commissaires tirés de la lye des autres juges et esclaves des passions d'un ministre imperieux et insupportable.

» Pleure en toi-mesme, ô passant, le malheur d'un si grand personnage, car il n'est pas seur, en ce temps miserable, de gemir publiquement des publiques calamitez. »

(*Bibl. Imp., Manuscrit des Minimes,* n° 22.)

Page 140.

M. DE NOYERS.

Vers faits sur sa disgrâce, en 1645.

Plus bas Sublet s'estoit tousjours tenu,
Qu'un petit ver... trotte menu,
Si bien avoit le bon valet sceû faire
Qu'en filant doux, cedant au vent contraire,
Tousjours s'estoit en faveur maintenu;
Puis se voyant ministre devenu,
Il parle haut et fait le resolu,
Si que le Roy luy dit tout en cholere :
Plus bas, Sublet !

Et toutefois le petit bout de cu
Caquette tant qu'on l'envoye à Dangu,
Et du village il devient secretaire;
Edits royaux, je plains votre misere,
Vous n'aurez plus ce beau seing tant connu.
Plus bas, Sublet !

Page 188.

LOPEZ.

Ce que des Réaux dit des curiosités rapportées de Hollande par Lopez est confirmé par la lettre suivante, conservée dans les portefeuilles de la Correspondance du chancelier Seguier. Elle est adressée au Chancelier.

« Monseigneur,

» J'ay sceu que mes deux ou trois dernieres lettres que j'ay pris la liberté de vous escrire n'estoient pas tombées entre vos mains par l'infidelité d'un mien domestique qui m'a retenu quantité de paquets et faict autres actions et meschancetés dignes de punition. De quoy l'ayant trouvé saisy et mis ez mains de la justice de ceste ville, a confessé; et ayant demandé pardon par l'intercession de quelques notables de ceste ville, je leur ay concedé, comme verrez par l'acte de confession et sentence que je vous monstreray. Je n'ay pas seulement eu ce mauvais rencontre en ce voyage : mais aussy

d'autres, par rapports faicts sans aucune raison ni apparence, jusques à dire que j'aurois prins mon logis en la maison du sieur de Hauterive*, faict proposition et traicté d'affaires d'Estat sans les communiquer à M. l'Ambassadeur ; mesme qu'auroys retardé d'achepter la poudre et autres munitions. Envers autres personnes, je donne satisfaction entiere ; mais à vous, Monseigneur, duquel ay eu l'honneur d'estre cognu de tout temps et qui avez pu remarquer le zele, fidelité et vigilance que j'ay tousjours eu pour le service de Sa Majesté, de Son Eminence et le vostre, je me contenteray de dire en passant, estre le mesme et le seray jusques au tombeau, sans variation, et que tous tels rappports semez se trouveront contraires. Mesmes, que pour les poudres, à mon arrivée, quand l'on auroit donné cent escus de la livre, il ne s'en pouvoit recouvrir une once dans le pays ; estant tous les maistres, dont le nombre est petit, tous engagez à delivrer quelques parties à mesure qu'elles se fondent. Nonobstant cela, j'ay conduit mon affaire si bien, avec tant de silence et de circonspection, que j'ay entierement faict mes achapts à tres-bonnes conditions et advantages et à delivrer de temps en temps, et la derniere pour la fin de janvier prochain, avec clause expresse de n'en pouvoir livrer à d'autres devant m'avoir fourni. Ce qu'ils ont faict jusques à present plus des deux tiers qui sont chargez, dont partie doit estre arrivée au Havre ou à Rouen (outre cinq navires de planches pour Abbeville). Le tout y pourroit aussi estre dejà arrivé, si M. l'Ambassadeur eust plus tost envoyé le passeport que je n'ay receu que le 7e du present, comme appert de sa lettre, qui a esté sur l'arrivée des gelées, pendant lesquelles est impossible de rien charger ; nonobstant qu'auparavant j'aye esté et envoyé fort souvent à la Haye pour l'avoir. Et ne desirant insister sur tout ce qui s'est entrepassé en ceste affaire, je me remets à la verité qui en paroistra en son temps. Je n'actens ores qu'un petit degel pour achever de charger et envoyer le reste, et partir à l'instant, le desirant avec passion. N'ozant le faire plus tost, pour obvier aux inconvenients qui par mon absence pourroient arriver en munitions si perilleuses et pressées : mesmes pour ce qu'il pourroit arriver des asseurances et avances faites et à faire.

» Je vous supplie tres-humblement, Monseigneur, me vouloir faire l'honneur de le faire entendre à Son Eminence, l'asseurant qu'en tout et partout je me suis acquité et m'acquiteray de sorte que Son Eminence aura toute satisfaction.

» Pour de curiosités, n'y en pas beaucoup à recouvrir ; mais ce que j'ay jugé estre à propos, n'ay manqué de les achepter et envoyer devant par mer. Je suis prest d'achepter encore quelque chose de rare ; mais ils sont curieux et chers en ce pays, que c'est chose incroyable. J'envoye à monseigneur le Cardinal des monstres de cuivre dorez d'une nouvelle invention et fabriqué jamais veüe ; s'il vous plaist de prendre la peine de les voir et me

* Voyez *Historiettes*, tome I, p. 492.

mander s'il y a chose qui vous agrée avec les longueurs et hauteurs, je ne desire rien plus que par quelque aggreable service vous tesmoigner avoir tousjours esté et demeurer, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-obeissant et tres-fidelle serviteur,

» DE LOPEZ.

» En Amsterdam, ce 15 decembre 1636. »

Page 209.

Mlle DE CHEMERAULT.

Ajoutez à la suite de la note X: On trouvera, dans les Pieces justificatives de l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, par Leclerc, t. V, un recueil de lettres des plus curieuses, trouvées chez le Cardinal après sa mort, et qui prouvent le triple jeu que tenoit la perfide Chemerault près de la Reine, de Mme de Hautefort et du Cardinal.

Page 223.

CHALUSSET.

M. de Chalusset, frère puiné du marquis de Mussignac, en Poitou, mourut à Nantes, le 27 mai 1670. Il avoit été chargé de la garde du cardinal de Retz, dans le château de Nantes, en avril 1654.

A propos de ces bals de province où les dames formoient de petites cabales vaniteuses, comme cela se voit encore aujourd'hui fort souvent, je trouve dans un recueil manuscrit dont je n'ai pas conservé le numéro la petite anecdote suivante :

« Dimanche dernier (vers le 18 janvier 1655) il y eut grand bal chez » M. d'Anjou ; c'estoit le Roy qui le donnoit : lequel, dans sa bonté, tesmoi- » gna mescontentement de la cabale faite par une troupe de femmes, pour » danser à l'exclusion des autres. Ce qui a fait que par l'adveu de M. le » duc d'Anjou, la comtesse de Brancas s'est voulue mesler de donner le bal » dans la sale de Thevenin, proche la porte de Richelieu, à douze dames qui » devoient avoir leurs hommes. Le Roy dit à M. d'Anjou qu'il y pouvoit » aller, et qu'il en feroit un des Rebutez ; et de faict, il y eut hier un petit » bal au Louvre, pendant que l'on dansoit dans la salle de Thevenin. Les » plus habiles courtisans et les femmes d'esprit n'y furent point, sçachant » que le Roy estoit piqué de cette assemblée particuliere faite par le duc » d'Anjou. »

Page 235, ligne 7.

HARAN, valet de chiens.

On doit ajouter en note: Dans la *Chronique des Favoris,* p. 37, Henry IV, recevant Luynes en enfer, s'etonne de lui entendre dire qu'il avoit eté connetable de France : « Il n'y a que quatre ans vous estiez fauconnier, et dans » si peu de temps vous estes parvenu à une aussi grande dignité ! — Il ne » faut point s'en estonner, » repliqua Haren, « s'il ne m'eust debusqué, » j'eusse fait aussi belle fortune que luy. »

Page 237.

BEAUFORT.

Ajoutez en note: C'etoit un des capitaines du duc de Rohan ; il fut decapité en vertu d'un jugement du Parlement de Toulouse, en 1628. « Après » la prise de Pamiers, Monsieur le Prince a remis entre les mains de la » cour de Parlement de Toloze le sieur de Beaufort, gouverneur de la » comté de Foix pour le sieur de Rohan, et Dauros, son lieutenant dans » Mazeres. On ne leur a pas fait de grandes procedures, car les Chambres » assemblées, on les fit venir l'un après l'autre sur la sellette ; ils signerent » leurs depositions, et furent condempnez d'avoir la teste tranchée et exe- » cutés le mesme jour. Ledit Dauros se fit catholique et mourut fort con- » tant... » (Recit de ce qui s'est passé en la ville de Toloze, depuis la prise de Pamiers. Grenoble, P. Verdier, 1628.) Beaufort avoit eté pris après avoir defendu Pamiers.

Page 239.

MARIE DE HAUTEFORT, MARESCHALE DE SCHOMBERG.

Peu de temps après la mort de Louis XIII, on fit de jolis couplets qu'on supposoit adressés par l'enfant-roi Louis XIV à Mme de Hautefort. Ils doivent être de Bensserade :

Objet aimable et vertueux,
Comme un amant respectueux
Je mets à vos pïés mon empire,
Puisque rien ne vous le deffent,
Permettez qu'un enfant souspire
Et se plaigne à vous d'un enfant.

Vous possedez mon jeune cœur,
Et desjà vostre esclat vainqueur
Imperieusement me brave ;
Mes fers sont nés avecques moy,
Et vos yeux m'ont fait vostre esclave
Quand les dieux m'ont fait vostre roy.

Mon pere eut le mesme transport,
Et m'a laissé, quand il est mort,
Ceste belle flamme en partage ;
Je l'ay trouvée entre ses biens,
Et j'en prefere l'heritage
A tous les sceptres que je tiens.

Ce monarque si redoubté
Qui vous donna sa liberté,
M'inspira le soin de vous plaire
En me communiquant le jour ;
Car ce n'est pas de par ma mere
Que je suis sujet à l'amour.

Il eust fait, dans sa passion,
Des leçons de discretion
Pour les ames les plus esprises ;
Et moy, bruslant de mon ardeur,
Vous sçavez si mes entreprises
Effarouchent vostre pudeur.

De la Reyne et de vous j'apprens
Des preceptes bien differens,
Qu'il ne faut pas que je dedaigne ;
Elle, se faisant obeir,
M'instruit comme il faut que je regne,
Et vous m'apprenez à servir.

J'auray sujet d'estre insolent,
Et seray le plus opulent
De tous les princes de la terre,
Si quelque jour vous me livrez
Ce que vous deviez à mon pere,
Et tout ce que vous me debvez.

Jusqu'icy mes maux me sont doux,
Aussi bien m'accorderiez-vous
Une très-inutile grace ;
Mais un jour je seral content
Si vostre cruauté se passe,
Et si vostre beauté m'attent.

Gardez vostre cœur pour le mien,
On peut faire trop tost le bien,
Comme trop tard on le peut faire,
Et vous avez encor du temps
Pour mediter sur le salaire
Qu'on doit à des feux si constans.

Ainsy parloit à de beaux yeux
Un roi pour qui les siecles vieux
Porteront jalousie au nostre,

Un enfant qui nous sert d'appuy,
Blessé dans le cœur par un autre,
Moins aimable et moins beau que luy.

Pour flatter le mal qu'il a pris,
A la honte des beaux esprits
Il n'a choisy que ma personne;
J'explique ses premiers desirs,
Et suis cause que Boisset donne
De l'air à ses premiers souspirs.

Je m'estime un peu malheureux
De faire des vers amoureux,
Contre un vœu dont il me dispense;
Mais quoyque je sois combattu,
Je feray tant que l'innocence
Fera l'amour à la vertu.

Page 295.

GASTON, DUC D'ORLÉANS.

A propos des longs démêlés de Gaston avec sa fille, Mademoiselle raconte comment son père avoit exigé le renvoi de Prefontaine; elle parle même de la lettre de la comtesse de Guise et de la réponse de Monsieur que nous donnons ici :

A MADAME LA DUCHESSE DE GUISE, MA BELLE-SŒUR.

« Madame,—je crois bien que le sieur Guillois peut avoir toutes les bonnes qualités que mon cousin de Turesne vous a fait dire, mais comme il i a plus de quatre mois que je sçay qu'il a dict à plusieurs de ses amis qu'il estoit fort sollicité de la part de Prefontaine d'entrer en sa place et qu'il s'en estoit excusé sur une charge qu'il avoit acheptée, il est à croire qu'il ne pense à celle-ci que pour la luy garder et que ce n'est qu'une vente simulée qu'il veut faire; et insi je vous laisse à juger si je puis agréer une personne en cest employ, qui a commerce avec les gens qui ont donné de si mauvaises impressions à ma fille, et je suis persuadé que s'il est ainsi que l'on vous l'a dict il ne s'y engagera pas. C'est ce que je vous prie de faire savoir à mondit cousin et de me croire toujours, Madame, votre très-affectionné beau-fils, Gaston. — De Blois, 17 febvrier 1656. »

Page 304.

BLOT.

Voici les autres chansons et couplets de Blot que j'ai retrouvés, au moins ceux que, sans trop de rigorisme, on peut citer.

I

Couplets chantés dans un repas de fronderie.

Brave troupe frondeuse,
Voicy le grand Condé;
Que vous estes heureuse
De l'avoir secondé!
Voyez combien il est agréable
Lorsqu'il prend ses esbats
Au milieu d'un repas;
Ne vous y trompez pas,
Sçachez qu'il n'est pas moins formidable
Quand il donne des combats.

Quand le grand Alexandre
Formoit quelque dessein,
Avant que d'entreprendre,
Il prenoit du bon vin.
Tu ne cedes point à son courage,
A sa valeur, à son nom,
Efface son renom;
Bois de bonne façon,
Pour ne luy pas ceder l'avantage
D'avoir plus fait qu'un Bourbon.

Veux-tu que la victoire
Suive partout tes pas?
Grand prince, il te faut boire
Et ne te lasser pas.
Le dieu des buveurs vainquit les Indes,
Ce dieu vaillant comme toy,
Remplissant tout d'effroy,
Les sousmit à sa loy;
Mais il fit plus de cent mille brindes
Avant que d'en estre roy.

II

Je ne crains point en cette guerre
Qu'on mette mes chasteaux par terre,
Qu'on mette mes biens à l'encan;
Je marcheray comme un apostre,
Et si je disne dans un camp
Je pourray bien souper dans l'autre.

III

Le Mazarin et sa sequelle
Nous font aller en sentinelle
Dedans une froide saison;
Le diable l'emporte et le tue!
Et que l'enfer soit sa prison,
Si cette guerre continue.

Seigneur, qui voyez nostre zele,
Exaucez-en la kirielle,
Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Germain!
En exterminant la canaille
Qui nous a bouché le chemin
Des choux et des huistres à l'ecaille.

Ils ont pillé nos metairies,
Bu nostre vin jusqu'à la lie ;
Jettez nos farines, nos blés
Dedans un terroir si fertile;
Que pour un qu'ils en ont jetté,
Il nous en vienne plus de mille!

Si le brave Beaufort assemble
De braves cavaliers ensemble,
On verra par ce grand effort,
L'ennemy, monstrant le derriere,
Navré d'un pistollet à mort,
Faire bossu le cimetiere.

Sortez, Paris, brave cohorte,
Hardiment faites-nous escorte,
Vous verrez entrer un convoy
De bœufs, de moutons, de farine,
Chacun crira : Vive le Roy!
Le Parlement, et la cuisine!

IV

(Les Mazarins avaient fait ce couplet.)

Cette cabale est peu habile
D'avoir choisi l'Hostel de ville
Pour conferer de leurs exploits;
Leur esprit qui par trop s'esleve
Ne devoit pas faire le choix
D'un lieu si proche de la Greve.

(Blot répondit) :

Si Conty, Beaufort, Longueville
Ont fait choix de l'Hostel de ville,
Ils ont agy fort prudemment;
C'est afin de ne point descendre
Et de voir plus commodement
Le Mazarin qu'on y doit pendre.

V

DURANT LA PRISON DES PRINCES. 1652.

Grand lieutenant general de France,
Pense
Qu'un prince en souffrance
Dedans sa prison,
Est tousjours en transe,

De peur du poison.
Sois plus habile,
Il est facile
De faire au gredin de Sicile
Gille,
Suis cet evangile,
Chascun en sera rejouy,
Et ouy !
Par la morguienne
Mordondaine.
Ouy !

Souffrira-t-on qu'un vilain bardache
Lasche,
Sans que l'on le cache,
Reduise aux abois
Sur nostre moustache
Le sang de nos roys?
La pauvre France
Est en souffrance
Il est temps que son Eminence
Danse
Sous une potence,
Chacun en sera rejouy,
Eh ouy !
Par la morguienne,
Mordondaine.
Ouy !

Les gens que le sieur de Turenne
Meine,
Ce grand capitaine,
Sont fort vigoureux,
Le bois de Vincennes
Est foible pour eux.
Porte cochere
Ne dure guère
Devant gens de telle maniere
Fiere,
Qui taillent croupiere
Au faquin Mazarini,
Eh ouy ! etc,

A son abord la grande ville esmue
Hue
Beaufort dans la rue,
Et sur le blondin
S'escrie : Tue, tue !
C'est un Mazarin.
Le roy des Halles
Trousse ses malles
Au premier son de nos timbalies,
Pasle,
Dit à sa cabale :
Tout est perdu ! les princes sont sortis.
Eh ouy ! etc,

J'entens Beaufort dedans son ire
Dire :
Je me veux dedire,
J'aime Mazarin,
Puisqu'à pere et mere,
Il donne du pain !
Et vous, Chevreuse,
Noble coureuse,
Et vous Montbazon, la — euse,
Gueuse,
Soyez genereuse,
Tenez conseil au pilory,
Pour sauver dame Anne et son favory,
Eh ouy !
Par la morguienne,
Mordondaine.
Ouy !

VI

(Chanté devant le jeune prince de Condé dans une debauche.)

Nouveau Germanicus,
Vray sang de Charlemagne,
Tu les as donc vaincus
Ces peuples d'Allemagne ?
Et allons, petit chien de frippon,
Jean de Werth et Merci,
Sachez qu'il est de Bourbon
Et de Montmorency !

Il vient, ce duc d'Enghien,
De nos rois par son pere,
Mais il ne nuit de rien
Qu'il tienne de sa mere,
Et allons, petit chien de frippon, etc.

C'est l'homme de Rocroy,
Celuy de Thionville,
Cousin de notre Roy,
Frere de Longueville,
Et allons, petit chien de frippon,
Jean de Werth et Merci,
Sachez qu'il est de Bourbon
Et de Montmorency !

VII

Air : *Des Triolets.*

Gens attachez au Cardinal,
N'en dites bien en nulle sorte,
Et nous n'en dirons point de mal ;
Gens attachez au Cardinal.
Le parti n'est pas trop égal,
Nous y perdons, mais il n'importe.
Gens attachez au Cardinal,
N'en dites bien en nulle sorte.

VIII

(Contre le prince de Condé. 1648.)

Air : *Il a battu son petit frère.*

Ce prince qui sauva la France
S'appreste à remettre en souffrance
Le conseiller et le marchand ;
Mais quelqu'exploit qu'il puisse faire,
On dira : Voilà le mechant !
Il a battu son petit frere.

Condé, quelle sera ta gloire,
Quand tu gagneras la victoire
Sur le juge et sur le marchand ?
Veux-tu faire dire à ta mere :
Ah ! que mon grand fils est mechant !
Il a battu son petit frere.

Montmorency, cet homme illustre,
De qui ta valeur tient son lustre,
N'a battu juge ny marchand.
Il méditoit mieux sa colere
Et passoit pour estre meschant,
Sans qu'il battist son petit frere

Condé, vous n'estes pas trop sage
D'exposer vostre grand courage
A cet auguste Parlement ;
Gardez d'irriter sa colere
Et considerez seulement
Qu'il vous fist et vous peut defaire (*a*)

IX

Quant à ces pauvres Sodomites
Que le Seigneur, dit-on, brusla,
Je tiens des peres Jesuites
Que ce ne fut pas pour cela ;
Mais pour avoir suivi son ange,
Ce que Dieu trouva fort estrange.

Page 316, ligne 5.

Vous estes un sot. Mot renouvelé du *Moyen de parvenir.* « J'estois avec » une dame qui cherchoit quelque chose en son cabinet ; et elle avoit avec » elle une sienne cousine qui la consideroit fort. Cette dame ayant mis la » main sur ce qu'elle cherchoit, en se retournant va dire : *Vrayment, je suis*

(*a*) Allusion au procès en légitimité du prince de Condé le père.

» *une grande sotte*. L'autre va dire : *C'est ce que je voulois dire, Madame.* » (Chap. 78, *Revers.*)

Page 334, ligne 23.

MAUGARS.

On a de cet original outre sa fichue traduction du *Livre de Bacon*..., des *Considerations politiques* pour entreprendre la guerre d'Espagne.

Les *Considerations politiques* sont précisément données comme traduites de l'anglois de François Bacon. Paris, 1634, in-4°.

Je trouve encore d'André Maugars (car tel etoit son nom de baptême), la *Response faite à un curieux sur le sentiment de la musique d'Italie,* escrite à Rome, le 1er octobre 1639. Ce doit être le morceau réimprimé en 1672 sous le titre de *Discours sur la musique d'Italie,* etc.

Page 379.

La lettre citée, du 30 avril 1680, est reproduite plus complète dans l'édition des *Lettres de Bussy,* donnée par M. Ludovic Lalanne.

Page 382.

LA FONTAINE.

Le mot qu'on attribue à Mme de la Sabliere est donné dans un recueil manuscrit d'anecdotes au duc de la Rochefoucauld : « M. de la Rochefou- » cault repondit à des Préaux qui pretendoit que la Fontaine n'estoit pas » un homme, que c'estoit donc un *fablier.* »

Page 421, note IX.

Les vers mentionnés par des Réaux se trouvent dans l'*Epicina Musarum eminentiss. cardinalis, ducis de Richelieu.* Paris, P.Cramoisy, 1634, in-4°. Ils sont intitulés : *Petri Marbei, nomine academiæ Rothomagensis, ad Lutetiam, de divisione murorum urbis ad ædificandum Richelii palatium, epigramma.* Marbault a fait aussi en l'honneur de Louis XIII une épigramme également louangeuse, qu'on peut voir, si l'on est possédé d'une grande curiosité, dans cet autre recueil : *Palmæ regiæ invictiss. Ludovici XIII.* Parisiis, Cramoisy, 1634, in-4°.

TOME III.

Page 46, note.

FENESTRAUX.

Le père de ce conseiller au Parlement H. Robert Bouhier, sieur de Fenestreaux, ecuyer, conseiller, secrétaire du Roy, mourut le 26 janvier 1620, et fut enterré à Saint-Paul. Il portoit d'azur à une tête de bœuf, accompagnée en chef d'une étoile de même, et en pointe d'un croissant d'argent.

Page 124.

ARNAULD (HENRY).

Fragments de ses lettres relatives à la petite vérole de Mme de Longueville :

19 novembre 1642. — « Mme de Longueville a la petite verolle. Elle en a » peu au visage et beaucoup sur le corps. Elle n'en est pas fort malade, » Dieu merci ! Comme cette princesse est universellement aimée et honorée, » cet accident a touché tout le monde. »

22 novembre. — « Mme de Longueville est toute couverte de petite verolle. » Il luy fault bien de la vertu pour supporter cela avec patience. Les mé- » decins ne voient jusques icy nul péril pour sa vie. »

26 novembre. — « Les croutes du visage de Mme de Longueville com- » mencent à tomber, et si le reste est comme au front, elle ne sera point » marquée. »

28 décembre. — « Mme de Longueville commence à se bien porter. »

15 février 1643. — « M. de Longueville s'est trouvé bien mal pendant » trois jours. Cela est passé. Madame sa femme luy a rendu tous les de- » voirs imaginables d'une bonne femme. Mademoiselle sa fille a la rougeole. » Les amies de Mme de Longueville dansent un ballet pour la divertir ; sa » maladie en est le sujet. Voicy celles qui en sont : Mmes de Noirmoustier, » de Sillery, de Gamaches, de Mauny, de Saint-Chaumont, d'Estampes et » de Villeroy. »

18 février. — « On dansa hier à l'hostel de Ventadour le ballet des treize » dames ; lequel a esté fait pour Mme de Longueville, sur le sujet de sa pe- » tite verolle. Je vous envoye le sujet fait par M. Chapelain. »

Page 130.

Il est parlé des filles de M. de Renouart, frère de la marquise de Sablé, lesquelles auroient été religieuses, l'une à Vignes, les deux autres à Saint-Amant. Il falloit ajouter que ces dernières furent ensuite l'une après l'autre abbesses de cette abbaye de Saint-Amant. Les portefeuilles du médecin Valant conservent un billet de la première de ces deux abbesses, à Mme de Sablé, qui confirme ce que nous savions de la crainte qu'avoit la marquise des gens enrhumés. La voici :

« Estre à Paris et ne vous point voir, ma chere tante, c'est pour moy la plus grande mortification du monde. Mais je n'oze me hazarder d'aller chez vous à cause que je suis un peu enrumée. Peut-estre ne vous en apercevriez vous pas, car je ne tousse guere ; mais il ne vous faut pas faire de trahison, quoyque je croye qu'en l'estat où je suis je ne peux nuire à personne. Néanmoins je n'iré point chez vous sans un commandement exprès de ma chere tante, de qui je suis très-humble et très-obéissante servante. »

Page 151.

L'ÉVESQUE DE LAON, CARDINAL D'ESTRÉES.

Le mot de l'abbé de la Victoire sur le *corps* de ce prélat est rapporté, dans Saint-Simon (t. XXI, p. 151), au temps où l'abbé d'Estrées oublioit tout pour le chapeau de cardinal qu'on lui avoit promis. Les malins, dit encore Saint-Simon, « accusoient l'evêque d'avoir fait, dans la vue du chapeau, le mariage de son neveu avec la fille du célèbre Lyonne ; sur quoi il courut d'assez plaisantes chansons dont il se divertit le premier. »

Je crois que Saint-Simon se trompe un peu ici. Les chansons ne se rapportoient pas au mariage, mais à la naissance du premier enfant du marquis de Cœuvres, dont l'évêque de Laon, dans une intention sordidement intéressée, avoit voulu contester la légitimité. La marquise de Cœuvres, sa belle-nièce, étoit Magdelaine de Lyonne. Mariée le 10 février 1670, elle avoit mis au monde, le 15 août 1671, Constance Léonor d'Estrées. J'ai retrouvé les couplets suivans, apparemment ceux dont l'évêque de Laon ne devoit pas, en tous cas, être seul à rire.

Ce n'est pas au bourgeois Michaut (*a*)
L'enfant que Cœuvre a mis au monde;
Encor moins au comte de Saut (*b*),
Car on nous dit qu'elle est fort blonde;
À qui donc la donnerons-nous,
Puisqu'elle n'est point à l'espoux?

(*a*) Michel Tambonneau fils.
(*b*) Louis, comte de Saulx-Tavannes.

Sera-ce à son frère l'abbé (a),
Au vieux Plessis, au grand Bethune?
Sur pas un le sort n'est tombé,
Car on dit qu'elle n'est pas brune.
A qui donc la donnerons-nous,
Puisqu'elle n'est point à l'espoux?

Le Clergé ny le Tiers estat,
Accompagné de la Noblesse,
Ne l'ont pas mise en cest estat;
Il faut donc que ce soit l'Altesse (b);
A lui nous la donnerons tous,
Puisqu'elle n'est point à l'espoux.

L'evesque a-t-il fait bien ou mal
De deshonorer sa famille?
S'il en peut estre cardinal (c),
C'est un scellerat fort habile;
Mais s'il revient de noir vestu,
Il n'aura rien fait qu'un cocu.

Page 198.

COUPET.

M. Alfred de Terrebasse, si bien versé dans la connoissance des anciennes familles de France, a bien voulu me communiquer la note suivante :

Daniel de Bellujon, baron de Copet et de Villeneuve, dans le pays de Vaud, étoit fils d'un autre Daniel Bellujon Bellugeon, originaire d'Orange, longtemps au service du connestable de Lesdiguieres, et chargé par lui de plusieurs missions importantes. (*Voyez* la vie de Lesdiguieres, par Louis Videl.) La femme du baron de Copet se nommoit Louise de Reffuge : il en eut une fille, mariée dans la bonne maison de Chastenay-Lanty, qui vient de finir très-honorablement avec la comtesse Victorine de Chastenay. Le baron de Copet avoit aussi des terres en Bourgogne, comme le dit des Réaux, puisque Wulson de la Colombiere (page 382 de la *Science héroïque*,) le classe parmi la noblesse de cette province : « Bellujon en Bour- » gogne, baron de Copet, originaire d'Orange. D'Azur à trois flâmes d'or » rangées en fasce. »

(a) L'abbé de Lyonne.

(b) Charles Paris d'Orléans, duc de Longueville, tué l'année suivante au passage du Rhin.

(c) C'est-à-dire : s'il conserve l'appui de M. de Lyonne, père de la marquise de Cœuvres, dans la recherche du chapeau. — Il revint en effet cardinal cette année-là; et c'est pendant qu'il étoit à Rome, que l'abbé de la Victoire lui écrivoit : « Votre » intrépidité à despenser le bien d'autruy fait ici trembler tous vos amis. »

Page 210.

MM. DE CHAUDEBONNE ET D'AIGUEBONNE. *In fine.*

Ils étoient fils de Louis d'Urre du Puy Saint-Martin, qui portoit la cornette blanche au siége de Sisteron, le 11 juillet 1562, et qui testa le 2 mars 1592. Aiguebonne fut nommé chevalier des Ordres le 8 mai 1654. Il tiroit son nom d'un village et château situés près d'Alex en Dauphiné, à cinq lieues de Valence. *Voy.* les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, t. Ier, p. 242.

Page 226.

Mme DE CARIGNAN.

L'extrait suivant d'une lettre de la marquise de la Moussaye à sa sœur la duchesse de la Tremouille justifie ce que nous apprend des Reaux des trois enfans du prince Thomas. Elle est datée du 16 novembre 1647.

« Ma chere seur,

» Vous avez peine à croire que depuis que vous estes partye je n'ay » veu qu'une fois Madame la Princesse; je me suis presque tousjours trou- » vée mal et n'ay point esté chez Mme de Longueville depuis qu'elle reçoit » visite. Je ne manqueray pas à leur faire vos compliments dès que je les » verray. Mme la princesse de Carignan est revenue tout de la mesme hu- » meur qu'elle estoit. De toutes les choses du monde la plus surprenante, » c'est de voir M. son fils, qui certainement est sourd dès sa naissance; ce- » pendant il parle et raisonne sur tout, jusques à dire qu'il ne se veut point » marier, pour ce qu'une femme le mespriseroit. Il escrit tous les jours » son examen de conscience; il traduit l'espagnol en italien, et tout cela » se fait par art; c'est un secret qui surpasse la comprehension, et qu'il » ne veut pas aprendre, disant qu'il l'a promis. Nous nous sommes trouvées, » Mlle de Beaumont et moy, aussi incredules l'une que l'autre sur ce sujet. »

Page 280.

CHAPELAIN.

Voici l'épitaphe de ses père et mère, qui étoit dans l'église de Saint Méry:

» Cy-gist le corps de defunct Me Sebastien Chappelain, vivant notaire au » Chastelet de Paris, qui trespassa le 28 octobre 1630, et de Jeannes Corbieres » sa femme »

Armes : de gueules à trois fasces d'or surmontées en chef d'un lion passant de même, accompagnez en pal de trois oiseaux huppez d'argent.

Page 280.

La curieuse histoire du sonnet de Pétrarque, dont des Réaux parle ici avec son exactitude ordinaire, est développée et complétée dans le volume de Ménage : *Mescolanze d'Egidio Menage*, dont la première édition parut longtemps après la rédaction des *Historiettes*, c'est-à-dire en 1678. Encore ne suis-je pas certain que la discussion se trouve dans la première édition ; il est vrai que Chapelain étoit mort depuis quatre ans. La seconde édition est de 1692. L'histoire du sonnet est aux pages 54-64.

Page 301.

LA REYNE DE POLOGNE.

Près de trois mois après la mort de cette princesse, le prince de Condé écrivoit à Lenet le billet qu'on va lire, assez curieux par l'apparence de légère ironie avec laquelle il parle de son profond regret de l'événement, et des constructions de Lenet à Larré, qu'il compare à celles de Chantilly.

« 29 juillet 1667.

» J'ay reçu vostre lettre sur la mort de la reine de Poulogne ; je ne doute pas que vous n'en soyiez touché comme vous le mandez. Je ne me suis pas plus hasté de vous y respondre, de peur que ma lettre ne renouvelast vos douleurs ; et je croy que la mesme raison vous a empesché de m'en escrire plus tost. Il n'y a rien de plus louable que d'avoir entre amis ces circonspections-là, les uns pour les autres. Je ne doute pas que Laré ne soit à ceste heure la plus belle maison de France, car vous y travaillez avec grande assiduité ; j'en fais aussi de mesme à Chantilly, et je suis seur que vous le trouverez bien changé. Au reste, la grotte de Lucinde y est revenue dans une beauté non pareille. Il n'y a plus de brouillart ny d'enchantemens, et toutes les amours n'en bougent plus. Je suis tout à vous. »

Page 363.

UN CERTAIN M. D'INTERVILLE.

Son nom etoit *Luillier*. Il y avoit aux Innocents l'épitaphe de François Luillier, seigneur d'Interville, mari d'Anne Brachet, morte en 1603. C'étoit peut-être son père.

Page 402.

LE CHANCELLIER SEGUIER.

Epitaphe d'Emery Seguier.

Ci-devant gist maistre Emery Seguier,
De Saint-Pourçain natif, en Bourbonnois,
Au Chastelet de Paris conseiller,
En son vivant licencié en loys,
Que mort saisit le propre jour du moys
D'aoust dix-huict, l'an courant ainsy
Quatorze cent quatrevins avec trois.
Priez Dieu que il luy face mercy.

Page 403.

L'HÔTEL SALÉ.

L'entrée principale étoit dans la rue *Culture-Saint-Gervais*, et occupoit la moitié de cette rue et la moitié de la rue de Thorigny en retour d'équerre : grands et beaux jardins. Les anciens plans le désignent toujours sous ce nom d'*Hôtel Salé*. Il paroît avoir été transformé complétement. En 1790, c'étoit l'hôtel de Juigné ; c'est aujourd'hui l'*École centrale des Arts et Manufactures;* on y fait chaque soir des cours gratuits pour l'instruction des ouvriers.

Le plan du sieur Jouin, dédié à Simon Arnauld de Pomponne, donne l'indication exacte du théâtre du Marais, dans la rue Vieille-du-Temple, précisément sur la ligne de la porte actuelle de l'hôtel Salé, dans la rue de *Thorigny*. Le passage de des Reaux : « Auprès des petits comédiens, au Marais, » confirme cette position. Ce théâtre devoit être au n° 90 d'aujourd'hui. Il me semble qu'on s'est assez peu préoccupé, jusqu'à présent, d'en bien déterminer l'emplacement.

Page 411.

M. DES LANDES.

Son épitaphe porte qu'il mourut en 1630, âgé de 90 ans.

Page 478.

FONTENAY-COUP-D'ESPÉE,

Je conserve bien de l'incertitude sur la véritable famille de ce Fontenay.

Une note écrite vers le milieu du XVIIe siècle, est ainsi conçue : « M. le baron de Fontenay, fils de M. de Fontenay, vieux gentilhomme et beau-frère de M. de Coullongne du nom de Robin, est un honneste homme et marié richement ; en sorte qu'il possédera un jour 18 ou 20,000 livres de rente. La terre de Fontenay est en bon pays sur la lisière du Bourbonnois, et vaut 8 à 9,000 livres de rente.

Les Robin de Coulogne se maintiennent encore aujourd'hui très-honorablement dans la personne de M. le vicomte de Coulogne, ancien officier de Garde royale, qui a des enfans.

TOME IV.

Pages 2 et 3.

Mme GUILLON.

A l'occasion des relations connues du président le Coigneux avec cette belle Mme Guillon, dont le mot à Mme Pilou est si touchant et si vrai, le couplet suivant fut mis dans la bouche de Mme le Coigneux :

Mon cher espous, vous en avez dans l'aisle,
Je m'en aperçoy bien ;
Car vous aimez certaine demoiselle,
Et cela n'est pas bien.
Parmi les soins d'une charge publique,
Soyez moins lubrique
Vous,
Soyez moins lubrique.

Page 2.

LE PRÉSIDENT LE COIGNEUX pere.

Note. *On ajoute qu'il s'en defist gaillardement.*

L'écrivain mercenaire que le cardinal de Richelieu chargea d'ecrire le pamphlet apologétique de l'*Innocence justifiée en l'administration des affaires,* revient malignement sur ce bruit d'un troisième mariage : et c'est bien Marie Droguet qu'on désignoit pour avoir été cette troisième femme. Après avoir démenti le bruit de l'empoisonnement du grand-prieur Alexandre de Vendosme, il ajoute : « Si le Coigneux se pouvoit aussi purger de l'empoi-
» sonnement de sa troisiesme femme et de sa fille (desquels crimes la mere
» et les parens de la defuncte en poursuivent la justice) et du soupçon de

» la seconde, il n'auroit pas l'âme si bourellée qu'il a. Car presque toutes » les nuits il est furieusement tourmenté d'ombres, de spectres et de fantosmes, qui le presserent fort vivement en Lorraine et le contraignirent » d'avoüer en bonne compagnie, contre son sentiment ordinaire, estant impie jusques au huictiesme degré, qu'il commençoit à recognoistre par ces » visites de nuit qu'il y avoit un Dieu... J'ay veu la lettre qui fut envoyée à » Paris par un gentilhomme qui estoit present lorsqu'il tint ce langage.. »

La note qui est au bas de la page 3 rappelle les stances de Saint-Pavin à Iris, c'est-à-dire à Mlle de Sévigny. *Voy.* t. IX, p. 210.

Pages 11 et 18.

Mme GALANT.

Les deux sœurs, Angelique et Marguerite le Camus avoient épousé les deux frères Galand; la première, devenue veuve, s'étoit remariée au président le Coigneux; le mari de la seconde, se nommoit Jacques, comme on le voit d'après l'épitaphe de leur fils dans l'ancienne paroisse de Revillon, du diocèse de Troyes : « Ci-gist deffunct messir Louis Anne Galand, fils de » feu messir Jacques Galand, vivant conseiller du Roy, secrétaire ordinaire » du Conseil d'Estat de Sa Majesté, baron de Revillon, et de dame Marguerite le Camus, son épouse. Mort le 20 juillet 1663. » Ce jeune homme s'étoit tué en courant la poste. Son cheval s'étoit abattu et le pommeau de la selle lui avoit brisé le cœur.

Page 89.

Balzac parle, dans la lettre qu'on va lire et que je crois inédite, des mauvaises dispositions du cardinal de Richelieu pour lui, en souvenir des deux lettres au Roy faites pour le duc d'Epernon, et dont des Reaux dit un mot.

AU CARDINAL DE LAVALLETTE.

« Monseigneur,

» Estant sur le point de vous aller trouver pour vous rendre le très-humble service que je vous doy, j'ay eu advis d'un de mes amis de la Court que je n'y serois pas en seureté, et que celuy qu'on dit que j'ay offensé pour complaire à Monseigneur vostre père, n'avoit pas perdu le souvenir des choses passées. Je suis bien fasché que mon malheur me bannisse du plus beau lieu de la France et m'esloigne de la personne du monde que j'ayme le plus; mais il faut obeyr au temps et à la necessité; et je croy, Monseigneur, que je vaux bien la peine de me conserver, puisque vous auriez du regret de

m'avoir perdu. Ce que j'ay resolu de faire, en attendant que le temps se change, c'est de chercher quelque repos sous la protection de notre Saint Pere et d'aller respirer à mon ayse dans les ruines de la vieille Rome. Je me promects que mon dessein vous sera agréable et que trouverés bon que je prene le soin de vous faire tenir la Gazette, ne vous pouvant rendre de service de plus grande consequence. Cependant je ne veux pas achever ma lettre sans me mettre en belle humeur et essayer de vous faire rire; car, puisque j'ay l'honneur de vous entretenir, ou je ne me souviens plus que je suis malade, ou je sens que ma fievre se diminue. Sans mentir, il est bien malaisé de cognoistre les hommes et d'en faire de veritables jugemens. On s'estonne à la cour que Rochefort soit grand seigneur, et vous savés bien que jamais homme ne fit fortune avec plus de patience. On dit que M. de Mayenne est un prince fort ambitieux; mais si cela estoit, il n'eust pas fuy la faveur de cent lieues loin. Tout le monde craint que M. de Bouillon soit remuant, et le pauvre homme ne bouge du lit. Le père Guron dit qu'il faut esteindre l'heresie; mais si c'est une si mauvaise chose, il vaut bien mieux la laisser brusler. Voilà à quoy j'employe l'intermission de mes douleurs et le peu de bonnes heures qu'elles me laissent. Si j'ay un jour de la santé, je pourray m'adonner à quelque meilleure occupation, et vous rendre des preuves du desir que j'ay de demeurer toute ma vie, Monseigneur,

» Votre très-humble, très-obeissant et obligé serviteur.

» B.

» Ce 28 avril. »

Page 154.

Voilà l'heure qu'on va pendre un pauvre passement d'argent.

Peut-être le P. Bernart se permettoit-il une sorte de jeu de mots. Ses prêchemens se terminoient toujours par une quête, une demande d'argent : Pour annoncer plaisamment que l'heure étoit venue de commencer la quête, il dit : « On va pendre un passement d'argent. — Passez-moi de l'argent, passez-m'en ! » Comme on crioit dans les rues : *Qui veut de beaux passements! de riches passements!*

L'usage de porter des passements avoit été remis en vogue à la Cour et sans doute à la ville vers 1624. Peut-être alors appela-t-on un homme richement vêtu, un passement d'or. Dans la *Mode* ou le *Satyrique de cour*, pièce de 1624, qui vient d'être réimprimée deux fois, la première fois par M. Eusebe Castaigne et l'année suivante par M. Fournier, la *Mode* dit :

Les passemens dorez reviendront en lumiere,
Je m'en vay les remettre en leur vogue premiere;
Les marchands se fascholent de voir si longuement
Demeurer dans leur coffre un si beau passement.

Page 167.

M. LUMAGNE (Jean-André).

Ce fameux et honorable financier etoit de la ville de Piorry dans l'état de Raguse, comme on le voit par une note du *Borboniana* manuscrit : « Le » cardinal du Perron mourut le 4 septembre 1618, le même jour que fut » abîmée cette petite ville nommée Piorry par la chute d'une montagne. » M. Lumagne, ce fameux banquier qui mourut l'an passé (1637), étoit na- » tif de cette ville-là. Il porta le deuil pour plus de soixante de ses parens. » (Page 81.)

Page 171.

LA MARESCHALE DE L'HOSPITAL.

On voit, quelques années après, la Maréchale veuve devenir l'objet des attentions du procureur général Omer Talon, si du moins on s'en rapporte aux badinages confidentiels de Fléchier dans ses *Grands jours d'Auvergne*.

Page 201, *Note*.

M. DE SAINT-BONNET.

Il semble assez naturel de supposer que ce Saint-Bonnet est bien celui dont un manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds de Baluze, conserve un curieux cartel; vraisemblablement encore ce cartel fut adressé au brave Chambray, quelque temps après le duel aux dragées.

« Je sçai bien que nulles paroles ne se peuvent esgaller aux effects ; aussi ne me suis-je jamais esmu de tant de discours que vous tenez de moy. J'ay eu de vostre sang, j'ay les vraies marques d'honneur de nostre combat, et tiré, au partir de là, ung bon mot de ce conte. Je ne voulus vous hoster la vie; mais puisque l'employez à attaquer sans subject mes amis, je veux encore une fois vous voir les armes à la main, pour essaier de vous mettre en estat de n'attaquer jamais plus personne. Je seray le vingt-huictiesme de juillet, à huict heures du matin, au mesme lieu où vous me laissastes la pocession de vos armes. Je serai seul, en chemise, monté sur un bon cheval. Je vous donnerai le choix de deux espées et de deux pistollets dont vous chargerez l'un à vostre fantaisie et moy l'autre à la mienne. Si vous faillez cette assignation, n'esperez y revenir de vostre vie et dites toujours mal de Sainct-Bonnet, il luy sera facile à le supporter, puisque le sort des armes l'a advantagé des effects, et ne vous a laissé que les parolles.

» SAINCT-BONNET. »

Page 243.

LA COMTESSE DE LA SUZE.

On lit dans les Memoires du chevalier de Gramont que le marquis de Flamarens avoit esté le triste objet des tristes elegies de la comtesse de la Suze; mais il ne faut pas croire tout ce que dit Hamilton.

Ce qui prouve mieux le mepris public qui entouroit Mme de la Suze et la verité des anecdotes scandaleuses que des Reaux a racontées, c'est une lettre de la marquise de la Moussaye, Catherine de la Tour, à sa sœur la duchesse de la Tremouille, sous la date du 16 janvier 1661. Il s'agissoit de propositions de mariage faites par un jeune de Boisse, pour la fille aînée de la Marquise, Marie Goyon de la Moussaye, laquelle finit par ne se pas marier et mourut vieille fille. Le bruit se repandit alors que M. de Boisse tournoit ses vues vers Henriette de Coligny, déjà doublement veuve :

« On nous mande que le grand-pere de M. de Boisse voyant que nous » avons mandé que ma fille ne se vouloit point marier, et qu'elle nous l'avoit » dit determinément, et qu'il falloit penser à sa sœur, a mandé que ce chan- » gement luy donnoit lieu de ne plus penser à la chose ; et on nous adjoute » que l'on parle à ceste heure de l'infame comtesse de la Suze. Ceste nou- » velle m'a surpris en un point qu'il me semble que c'est un songe, ne » pouvant croire qu'il se pût trouver des personnes raisonnables qui pussent » avoir pensé à ceste abominable creature. Je m'estonne que n'en ayez » ouy parler. Pour ce que je vous dis de ma fille, il est certain qu'elle a pris » une resolution si ferme de ne se point marier que rien ne peut la » vaincre.... Cependant on a cru que c'estoit une excuse que nous alle- » guions pour donner la cadette ; je ne sçay pour qui ils croient que nous » voulussions garder l'aisnée; car il n'y a point un meilleur party en France » de notre religion. Ainsi ma chere sœur, si le dessein pour ceste infame se » rompt, faites je vous supplie, cognoistre l'ingenuité de nostre procedé. »

(*Archives de la maison de la Tremouille.*)

On a confondu plusieurs fois, au moins dans les manchettes, les la Moussaye dont parloient les historiettes. Retablissons ici les noms :

1. Amaury Goyon, marquis de la Moussaye, mort en 1624, avoit espousé Catherine de Champagne, sœur du comte de la Suze, le second mari de la celebre comtesse ; leurs enfans furent :

2. Amaury Goyon, marquis de la Moussaye, mort dans les derniers jours de novembre 1663, et marié à Catherine de la Tour, sœur de la duchesse de la Tremouille, et de l'immortel vicomte de Turenne.

3 François Goyon, baron de la Moussaye, et non *marquis* ou *baron* de la M , comme les historiens de la Fronde le designent souvent à tort. Il

mourut en decembre 1650, et non en 1657, comme le dit Layné. (*Archives genealogiques.* Tome XI.)

Page 263.

De Lorme.

Voici deux lettres que nous donnons ici, moins parce qu'on y trouve la mention de ce fameux médecin empirique que parce qu'elles sont de Mme de Motteville, et qu'on pourra en comparer le style à celui des *Mémoires.* Elles sont adressées à Valant, médecin de la marquise de Sablé.

« Je veux, Monsieur, vous faire une petite consultation. M. de Lorme a mis icy la poudre en vogue et à la mode, comme guerissant toutes sortes de maux. Cette poudre estant inocente tout autrement que l'emetique, et purgeant plus inocemment qu'aucun autre remede particulier la bille, ma sœur qui en estoit fort ofusquée quand elle vint icy et qu'elle sortit de la Magdelaine, en prit par deux fois. Elle se sentoit beaucoup de bille, un grand desgout et un grand mal au cœur qui venoit de ce qu'elle avoit esté longtems sans se purger en prenant son let. Ce remede luy fit très-bien : elle m'a dit qu'elle jeta sa bille par en haut avec une grande facilité et qu'elle s'en trouva moins esmeue et moins eschauffée que de la moindre medecine où il y a du cené. Elle continue encore son let pour jusques à la fin de ce mois, et comme elle eut besoin l'autre jour de se purger, elle ne prist que de ces petites purgations ordinaires de cirot de gomme composé comme vous scavez, Monsieur ; mais elle dit qu'en quittant son let d'anesse, elle veut reprendre de cette poudre. Je n'y consentiray point que je n'aye vostre advis là-dessus, et quoyque j'aye veu icy de jeunes personnes et délicattes à qui cela a fait du bien, je veux un peu sçavoir par vous ce que vous en croyez Je ne doute pas que vous ne sachiés que c'est de l'entimoine meslé avec du salpetre et où on met le feu. Vostre response s'il vous plest à votre loisir, rien ne presse. »

« 1er octobre 1673.

» Nous avons pencé au marc de vin trop tard, il ne s'en trouve plus, et un homme de ce village qui en a encore a dit que sy on le chengeoit de lieu il achevroit de perdre sa chaleur ; ainsy, outre que nous craignons qu'il ne montast à la teste, nous nous trouvons obligées de pencer au fumier.

» En voicy les raisons : le mal augmente et les essences de M. de la B... et ses remedes l'ont empiré. Segondement, M. Valot l'avoit ordonné à une dame quy est morte icy paralitique, et qui ne le fit point, à cause que ses parans la voulurent mener à Bourbon. Nous croyons donc qu'un remede

ordoné par M. Valot peut estre bon, et dailleurs nous croyons qu'il est innocent et que s'il ne fait pas de bien qu'il ne peut pas faire du mal, ny monter à la teste comme le marc de vin.

» Outre tout cela, j'ay tousjours ouy conter assez de choses des bons effets du fumier, et les chimistes, ce me semble, se servent très-avantageusement de sa chaleur. Je prie donc M. Vallant d'y faire une nouvelle attention, attendu que le bain de vin me paroît quelque chose de moins bon et que ma seur a remarqué que l'humide luy a tousjours esté nuisible. Je le remercie du soin qu'il a de ma santé ; elle n'est pas trop bonne. Je sens souvent de petites défaillances de ceur et nos seurs infirmieres m'ont trouvé quelquefois le poux intermitent. Quant pourtant je n'ay pas de ces fortes inquietudes qui me tuent, je mange et dors assés bien. Ainsy je croy que ce n'est rien, du-moins c'est un mal que je ne puis empescher. Je resiste à ma douleur autant que je puis ; je n'en suis pas la maistresse. Je suis servante de M. Valant, c'est pour luy tout cecy. Ma seur veut que je vous dise que les nerfs de son pied sont alongés et qu'elle ne peut plus marcher. Il traine tout à fait. Je voudrois bien faire d'icy une grande reverence à Madame la Marquise et l'assurer que je suis tout à elle. »

Page 326.

PORCHERES.

C'est lui que le sieur Auvray semble avoir voulu désigner dans les derniers vers de cette strophe :

Tel on a veû le col penché
Sous le faix d'un riche evesché,
Qui n'avoit fait qu'un anagramme;
L'autre emporta un cabinet
Pour avoir les yeux d'une dame,
Défiez dans un sonnet.

(*Satyre*, 1628, p. 23.)

Page 344.

LE PERE ANDRÉ.

Dans un de ses sermons, il lui arriva de comparer les quatre docteurs de l'Église latine aux quatre rois de nos jeux de cartes. « Saint Augustin, » dit-il, « est le roi de cœur, par sa grande charité ; saint Ambroise est le roi » de trefle, par les fleurs de son eloquence ; saint Jerome est le roi de pi» que, par son style mordant, et saint Gregoire, le roi de carreau, par son » peu d'elevation. »

Page 352.

ALMERAS, HOMME RICHE.

René Almera, conseiller du Roy et maître ordinaire de la Chambre des comptes. Sa femme, Marguerite Fayet, morte le 15 août 1622, fut enterrée dans l'église de Saint-Gervais.

Page 370.

PILOU (Robert).

Cet honnête fils de Mme Pilon devint marguillier de Saint-Paul, et sa piété n'a pas empêché Marigny de le mentionner en parlant du pain bénit de cette église :

L'avarice et la gourmandise
En font la distribution,
Qui, selon l'institution,
Se doit faire à toute l'eglise.
L'on en coupe d'abord pour vous,
Pour vos gens et pour le potage
Que l'on fait en vostre menage,
Et celuy de Robert Pilou...
(*Satyre contre les marguilliers de Saint-Paul.*)

Page 433.

BEAUFORT (le duc de).

A propos des lettres de ce bon prince, on ne sera pas fâché de juger de leur style et de leur orthographe. Celle-ci est adressée au grand ministre Colbert, et fut écrite au moment du départ du Prince pour les côtes d'Afrique, d'où il ne devoit pas revenir.

« Toulon, 5 juin 1664.

» Voisi celuy que je vous et promi de vous envoier, Monsieur, lequel si il net pas acé poly pour vous espliquer adrettemant les chosse, il les dira avec fidelité et entierre connessence. Je luy et ordonné de prandre la loy de vous an tout, et de peu causer où l'on le voudroit faire parller. Il ne vous inportunera pas de ces interets partiquliers, ne son gean que à sa retrette ; mes je le tiens bon à autre chosse, vous en saurés mieus juger que moy. Il a isi l'aprobassion generalle, et tous seus qui on eté à Alger depuis vingt ans en parlle de mesme et conviesne qui letoit dans une grande considerassion

an ce lieu-là. Je luy et dit de leauger a Paris ches moy an natandant ce qu'il vous plaira dan faire, il nous ceret très-utile de desa. Vous an jugerés mieus que personne.

» LE DUC DE BEAUFORT. »

Page 516.

CARTE DU PAYS DE BRAQUERIE.

Je ne me suis pas rendu, contre mon ordinaire, au sentiment de mon cher et regrettable ami, M. Bazin. Il vouloit que le prince de Conti eût seul fait la *lettre* de la *carte*. Mais si l'on n'avoit pas été généralement convaincu, en 1658, que l'auteur n'étoit pas le prince, Furetiere eût-il écrit dans sa *Nouvelle allegorique des troubles arrivez au royaume d'eloquence* : « Les al-
» legories avoient ajouté à la géographie moderne le royaume de *Coquet-*
» *terie*, conquis par le prince Hedelin ; le pays de *Tendre*, descouvert par la
» pucelle Sapho, et la riviere de *Carogne*, descrite par un avanturier qui y
» avoit marché incognito, à cause des bois qui estoient fort à craindre le
» long des costes. » (Page 36 de l'édition originale.) Et sur les marges, Furetiere ajoute encore : « C'est une satyre fort piquante, d'un auteur sans
» nom, faite contré plusieurs dames de la Cour, qui eut grand cours en ma-
» nuscrit ces années dernieres. »

TOME V.

Page 15.

FARET.

Cet académicien, ami de Loret plus apparemment que du cabaret, avoit une fille dont l'auteur de la *Muse historique* nous a conservé l'agréable mémoire. C'est dans la lettre du 21 décembre 1652 :

Dimanche ou lundy, ce me semble,
Leurs Majestés disnoient ensemble,
Et comme avec moins d'embarras
On les voit durant leurs repas,
Du feu sieur Faret la fillette,
Brillante, agréable et proprette,
Et coiffée admirablement,
Les vid, ce jour, facilement,

Et dit mesme, au bout de la table,
D'un air qu'on trouva fort aimable,
De beaux vers et de bon aloy
Que Tristan a faits pour le Roy;
Jusques-là que la demoizelle,
Outre leur grace naturelle,
Si joliment les récita,
Que le Roy l'en complimenta.
Cette histoire est un trait d'enfance
Qui n'est pas de grande importance :
Mais comme moy, nommé Loret,
Honorois fort Monsieur Faret,
J'ay souhaité dans ma Gazette
Qu'on y vit Faret et Farette.

Page 28.

AUTEUIL (Le baron d').

Des Reaux dit que le baron d'Auteuil fut mis par Monsieur le Prince auprès du duc d'Anguien, où il ne fut pas longtemps. La lettre suivante à d'Hosier semble indiquer les motifs de son éloignement. On lui aura su mauvais gré d'avoir servi le cardinal Mazarin dans l'affaire du mariage du prince de Conti.

« De la frontiere, ce vendredy saint 4 d'avril.

» Monsieur,

» Vous pouvez juger si votre lettre ne m'a pas apporté beaucoup de consolation, et si dans les desplaisirs bien injustes notament que je souffre, je peux recevoir un plus grand soulagement que de voir mes amys compatir à ma mauvaise fortune et s'interesser dans les affaires d'un malheureux; j'attens bien cela toujours, Monsieur, de votre generosité et de votre parfaite amitié; et mesme je vous supplie de n'y point manquer et de prendre un peu ma deffense aux rencontres, soit qu'elles arrivent par hazard, soit que vous les recherchiez addroitement par estat de bonne volonté et par dessin formé de me faire office, et auprez de M. du Plessis, de M. de Brienne, de M. de la Vrilliere : sans oublier encore s'il vous playt les compagnies reglées de nos amys, comme chez M. du Puy, et ailleurs où vous le jugerez à propos; aprez en avoir particulierement detrompé mon bon amy M. du Bouchet, qui sçait avec quelle reserve et retenue je luy ay parlé des gens que je venois de quitter, et de leurs interests; et par là, doibt juger comme je me suis gouverné pour d'autres plus suspectz et moins affidez. Je vous diray donc, Monsieur, dans une entiere sincerité, que je n'ay nullement manqué, ny contre la bonne conduite, à mon retour, ny contre les assurances que j'avois données, et mes amys pour moy. Et

ce sont pieqes que me font et que font courir par de mauvais bruits ceux qui ont voulu me perdre auprès de M. le Cardinal, qui jugent bien qu'en disant la verité des choses j'aurois plustost merité des louanges et des recompenses que du blasme et un exil.

» M. le Tellier qui a le plus travaillé à mon retour et à qui je devois par consequent rendre un compte exact de toute cette histoire, sçait comme j'ay très bien preveû ce mal et comme j'en ay bien veu venir l'orage, sans l'avoir peu eviter ny m'en mettre à couvert.

» Je luy en ay parlé ; je l'ay supplié de s'y employer, et de tascher de prevenir le malheur par toutes sortes de precautions et de remedes ; cela ne luy a pas esté possible : et il a fallu, à la fin, que mon innocence ayt cedé à mon malheur, et ma franchise à la fourbe des malveillans.

» Il faudroit que j'eusse esté bien peu du monde, bien ridicule, et ensuite bien meconnoissant de la grace nouvellement reçue, si je me fusse porté à parler à M. le prince de Conti contre le mariage de la niepce de M. le Cardinal : et mon voyage auroit esté bien mal entendu, s'il avoit eû pour but un dessein aussy extravagant et aussy grossier que celuy-là. Aussi, Monsieur, je vous respons que si ce sont là les bruits du vulgaire ou des antichambres de la Cour, ce ne sont pas ceux du Cabinet : ce n'est pas là le crime dont l'on m'a barbouillé auprès des puissances. Le malefice est bien plus subtil et delicat, et l'invention n'en est pas si grossiere ny si commune : l'on pretend tout au contraire (et voicy le comble des artifices de la Cour) que j'ay agi par louanges, par estime et par dons sur ce mariage ; que j'ay attendri insensiblement l'esprit de ce frere en faveur de son aisné ; que j'ai attenué son ressentiment, et par là tasché d'inspirer les mouvemens de réunion et de reconciliation dans la famille : et que cependant j'ai parlé dans les mesmes termes en faveur des absens ; que j'ay adouci les esprits et que j'ay jetté des semences partout, des dispositions à l'accomodement, en etayant, justiflant, ou du moins ne blasmant point trop M. le Prince et tesmoignant force vœux, souhaits et desirs vagues, mais penetrans. Je pourrois, Monsieur, assez librement peut-estre, aduoüer tous ces crimes, qui ne sont pas des plus indignes de ceux que l'on peut imputer à un homme d'honneur et qui a mangé trois ans durant du pain d'un prince.

» Mais je vous peux assurer que si j'ay fait ces choses, comme ça est sans charge ny peut-estre mesme sans beaucoup d'obligation, que ça est aussy sans dessein, ni sans aucune intention bien particulliere, sinon de paroistre plein d'honneur, et tout au plus que comme estant desireux du bien general que je n'ay pourtant temoigné jamais souhaitter que dans les formes, avec la satisfaction de tout le monde, notamment par l'entremise de M. le Cardinal, comme jugeant bien que cela ne pouvoit arriver autrement. Et cela est tellement veritable que M le prince de Conti peut reconnoistre s'il luy plaist, et tous les siens devant qui j'ay parlé, que je n'en ay jamais rien

tesmoigné que dans ces termes et dans cette maniere: et encore, quand j'ay poussé mes sentiments jusques-là, ça n'a jamais esté qu'aprez toutes sortes de precautions, aprez plusieurs demandes, toutes à l'honneur d'un prince qui m'a toujours fait paroistre la derniere confiance, et dont je considerois la gloire et les avantages. Que si la-dessuz luy-mesme (ce que je ne peux croire) ou ceux qui ont apprehendé mes reproches auprez de lui m'ont secrettement sacrifié à M. le Cardinal, pour se faire valoir davantage ou pour faire mieux leur cour à mes despens, je demande aux plus sages politiques du monde quel moyen il y a dans de telles conjectures de pouvoir parer à la flatterie, à la malice ou à l'infidelité; quel blasme je peux decouvrir en cela ou pour mon intention ou pour ma conduite, quelle prudence j'ay pu opposer à ce procedé et quel remede j'ay pu apporter contre cette preoccupation de M. le Cardinal, que je ne peux pas blasmer ni m'en plaindre, si ce n'est d'avoir cru un peu facilement: et que puis-je faire ensuite de ce mal sinon que ce que je faictz, qui est en obeissant et me retirant de tout commerce de la Cour et de Paris, faire voir aux puissances combien je resiste, avec esprit et avec raison tout ensemble, de rentrer dans un pays et dans un service d'où j'ay desiré sortir; comme je n'ay point de facilité d'y retourner ny par la nature des choses ny par mon inclination; et combien tout au contraire je seray obligé à tous ceux qui m'ayderont à estre dispensé de l'effet de cette ordonnance, quand je ne recevrois autre grace que d'estre renvoyé chez moy, là où je seray sans suspicion et sans donner jalousie, puisque je n'ay d'autre crime, selon le resultat du conseil, sinon que de donner quelques soupçons de ma conduite.

» Je vous supplie de travailler et de faire, si vous pouvez, agir tous nos amys sur ce plan, sur ces memoires et sur cette disposition d'affaires, et vous m'obligerez à l'infiny, car je vous respons qu'il y va encore de la ruine totalle de ma maison.

» Je suis, Monsieur, votre très humble et obeissant serviteur.

» AUTEUIL. »

Page 49.

VASSÉ (le marquis de).

« Vassé, qu'on surnommoit *Son Impertinence*, mena Matas avec lui chez » un peintre pour voir faire son portrait. — *Ne trouvez-vous pas*, lui dit » Vassé, *un air trop riant à ce portrait?* — *Non*, repondit Matas, *c'est une* » *bonne copie qui se moque de son original.* »

(*Recueil d'anecdoctes.*)

Page 59.

Mme LESCALOPIER.

Le beau-père et la belle-mère de la présidente Lescalopier avoient une

épitaphe très-honorable et très-touchante dans l'église des Innocens. La voici

« Ci-gist et repose au pied de cette croix, à main droite, noble et vertueuse dame Anne du Puy, en son vivant femme de noble homme Guillaume Lescalopier, conseiller du Roy en la Chambre de son tresor, laquelle après avoir passé trente-quatre ans de son age en amitié conjugale, avec sondit mari bien-aimé, charitable et officieuse, enfin après une longue maladie de deux ans, accompagnée de grandes et extresmes douleurs qu'elle a portées et souffertes patiemment, d'une vertu et d'une constance admirables en la force de son sexe, agée de 55 ans ou environ, aymée de un chacun, regretée de son cher epoux et de tous ses parens et amis; lasse des travaux et fatiguée de ce monde, l'a quitté et abandonné le mardi vingt-cinquieme jour de septembre 1607, pour aller en la beatitude eternelle du repos qu'elle a desiré toute sa vie. Priez Dieu qu'il luy fasse merci ! — Aussi gist ici ledit maître Guillaume Lescalopier, âgé de 72 ans un mois et vingt jours; despouillé de cette masse inerte, a passé de ce monde le quinzieme jour de septembre 1609, en espoir de la jouissance desirée à tous fideles. » — Armes : de gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants de mesme.

Page 111.

Mme de Champré.

L'ampleur des formes de Mme Mesnardeau-Champré est vilainement justifiée par le couplet suivant :

Pour chevaucher la Mesnardeau,
On ne le peut en conscience ;
Car on feroit sans doute un veau,
Si l'on en avoit la puissance.
Je la croy vache asseurement,
Et par derrière et par devant.

Page 132.

Mme Cornuel.

Dangeau annonce la mort de Mme Cornuel en février 1694, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; d'après ce compte, elle seroit née quatre années plus tard, vers 1609. Voyez la nouvelle édition, tome IV, p. 448.

Mme Cornuel eut au moins un fils; témoin l'épitaphe dont M. de Monmerqué a cité les derniers vers dans une note des *Mémoires de Coulanges :*

... Qui de femme n'eut rien
Que d'avoir donné la lumiere
A quelques enfans gens de bien,
Et peu ressemblans à leur mere.

Dans la lettre que j'ai citée page 139, d'après M. de Monmerqué, Mme Cornuel parle de son cadet : « Je vous ai souhaité à la lecture qu'il en fit à mon cadet. » Ces derniers mots omis, dans la copie de M. de Monmerqué, se trouvent dans le texte donné par M. Cousin de la même lettre (*Société française au* XVIIe *siècle*, I, p. 357), et M. Cousin n'a pas voulu décider si Mme Cornuel y parloit d'un fils ou d'un frère cadet.

Page 199.

L'ABBÉ DE SAINT-FARON.

Saint-Farôn et Monglas
Font l'amour sans soupirs, sans larmes, sans helas !

Ce n'est pas l'avis d'un autre couplet également contemporain :

Dans certaine ruelle
Saint Faronis
Vouloit rosser sa belle
Devant Brunis;
Mais le brave Gascon
Rossa Faron.

La *belle* étoit, disent les notes, Mme de Monglas, et dom Brunis le surnom ordinaire de la Tour Roquelaure.

Page 202.

CHARLEVAL.

LETTRE A MADEMOISELLE DE SCUDERY.

Vendredi matin, à Vernouil, 1683.

J'ai peur, Mademoiselle, que vous ne vous rebuttiez à la fin du commerce d'un gentilhomme de campagne à qui vos lettres pourtant donnent de la matiere pour entretenir les charmantes hotesses qui sont venues adoucir l'ennui de ma solitude. Ainsi, Mademoiselle, les nouvelles que vous me faites la grace de m'ecrire me servent à faire l'honneur de ma maison.

La levée du siege de Vienne est si importante pour l'Allemagne qu'elle n'avoit jamais eté plus en danger d'estre frontiere d'un terrible voisin. Il me semble qu'il n'y a quasi que les moines qui montrent ici leur joie de cette grande expedition, et que nos politiques ont reçu cette nouvelle en philosophes qui sont moderés dans la prosperité.

L'on me mande que M. Pelletier refuse de qui que ce soit le titre de Monseigneur en parlant à lui.

Le soleil d'automne nous donne encore de si beaux jours que j'en menage les heures dans un lieu sain et riant. C'est là qu'avec des voix charmantes et des figures qui plaisent aux cieux, je mene une vie innocente et affranchie des passions, avec des personnes capables d'en causer de grandes. Mais les femmes et les sarabandes recreent les sens des gens de mesnage, sans emouvoir l'ame en aucune façon. Cependant un homme seroit bien heureux qui pourroit, avec des voix charmantes et des figures agréables aux yeux, aller au ciel par le paradis terrestre. Mais nos docteurs nous enseignent des voies plus sûres qu'il faut suivre. Sans faire le devot, voici quatre vers que j'ai donné ordre que l'on mît sur la porte de ma chapelle :

Passant, n'entre point en ce lieu
Si ton cœur n'est soumis et purgé de tous crimes;
Et si tu veux estre agréable à Dieu,
N'y fais que des vœux legittimes.

Mes hôtesses, après divers voyages, sont revenues et m'ont chargé de vous assurer de leurs respects et de leurs services très-humbles. Elles se sentent fort obligées de l'honneur de votre souvenir.

(*Ancienne collection de M. de Monmerqué.*)

Page 208.

Bezons (Bazin, seigneur de).

La preuve de l'origine troyenne des Bazin semble bien confirmée par cette épitaphe de l'église des Innocens : « Ci-dessoubs gist honorable homme » maistre Jacques de Bazin, en son vivant marchand drapier et bourgeois » de Paris, natif de Mery-sur-Seine, diocese de Troyes, qui trepassa le » deuxieme jour de may 1515. Prions Dieu pour son ame. » Armes : d'azur à trois couronnes royales d'or fermées.

Page 209.

Mme de Comingès (Sylvie-Angélique d'Amalvy).

On croiroit voir une parodie du compliment de Boisrobert dans ce triolet du même temps :

Vous ressemblez à Tonquedec,
Belle et grimaciere Cominge,
Vous en avez l'air et l'aspect;
Vous ressemblez à Tonquedec.
Vous dansez sur mesme rebec,
Enfin vous estes son vray singe.
Vous ressemblez à Tonquedec,
Belle et grimaciere Cominge.

Cette Tonquedec doit être la fille d'un gentilhomme breton, habitué de Mme de Sevigné. La *Tonquedette*, ainsi qu'elle est nommée dans les lettres de la Marquise, inspira plus tard de l'amour au jeune Sevigné. (*Voy*. Mémoires de Conrart, édit. Michaud, pag. 580.)

Page 264.

PEPIN.

Cet honorable homme d'affaires et de confiance avoit été donné à Mme de Coislin par son père le Chancelier; on trouve dans les Portefeuilles de la Correspondance Seguier la lettre suivante, adressée au Chancelier :

Monseigneur,

L'indisposition en laquelle je me suis trouvé depuis quinze jours m'a empesché de rendre le soing que je doibs à vos offices; à présent, Monseigneur, que le bon Dieu m'a donné la santé, j'espere regaignier le temps perdu et apporter toute la diligence que je pourray pour vous rendre le service que je vous doibs. M. Voüet a travaillé à la voute de vostre chapelle, à present il travaille au tableau de l'autel qu'il m'a promis me rendre faict dans peu de jours ; il a esbauché quelques tableaux du tour de la chapelle et faict quelques changements à celuy de vostre cabinet. Il ne manquera point d'argent non plus que les autres ouvriers, à condition neanmoins de leur estre tousjours redevable. M. Nicolas, le peintre, travaille avec grand soing et affection. Il travaille à present dans le petit passage et dans vostre garde-robe. Le peintre qui travaille dans vostre cabinet n'advance pas beaucoup, je le presseray autant je pourray, comme le surplus de tous les autres ouvrages. J'espere, Monseigneur, qu'à votre retour vous trouverez le tout en bon ordre; au moins de ma part, j'y apporteray tout le soing qu'il me sera possible; comme à continuer à prier Dieu qu'il vous conserve, Monseigneur, en sa sainte grace, et qu'il vous donne longues et heureuses années, un prompt retour, et à moy la grace de vivre et mourir en vostre service, en qualité de, — Monseigneur, — vostre tres-humble, tres-obeissant et tres-obligé serviteur,

PEPIN.

Ce 3 octobre 1636.

Page 342.

QUINAULT.

Voici une olie lettre à Lenet de ce « garçon qui fait des comédies. »

Ce 5 avril 1659.

Monsieur,

Je m'aperçoy par les marques avantageuses de l'estime dont vous m'honorez, que mon amy vous en aura bien fait accroire en vous parlant en ma faveur; et le premier effet de ma reconnoissance sera de vous avouer ingenuement qu'il s'en faut beaucoup que je ne sois aussi (digne) de l'honneur que vous me faites qu'il vous l'a voulu persuader. Ne vous figurez donc pas, s'il vous plaist, Monsieur, que je vous fasse en cette occasion une lettre delicatte, composée de beaux mots et pleine de remerciemens ingenieux; pour reussir dans une pareille entreprise, il faudroit estre fort habile, et je ne suis pas obligé de l'estre à vingt-trois ans. Je vous diray seulement en prose très-commune que les comedies que vous avez eu la bonté de me faire recevoir sont un present qui m'est extresmement considerable, et que bien loin de pretendre m'en acquitter par celles que je vous envoie, je croiray vous avoir une nouvelle obligation si vous prenez la peine de les lire pour l'amour de moy. Le peu d'ardeur que cette cour tesmoigne à present pour les ouvrages d'esprit est cause que ceux qui les font les negligent, et si le prince admirable qui est mon heros aussi bien que le vostre, revenoit où nous l'avons veu, le desir de luy plaire obligeroit sans doute ceux qui escrivent à travailler avec plus de soin. Il y a des lumieres que le ciel ne donne qu'à peu de personnes; mais surtout, Monsieur,

Permettez-moy de vous parler
De la force de son courage;
Il n'a point rencontré d'orage
Qui jamais ayt pu l'esbranler.
La fortune aveugle et legere
A beau luy devenir contraire,
Son cœur d'aucun effroy ne se laisse toucher:
Et les plus grands malheurs qui contre luy s'elevent
Sont pareils aux flots qui se crevent
Alors qu'ils frappent un rocher.

Il y a pourtant plus d'aparence que jamais d'esperer bientost son retour. On ne parle ici que du mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne, et, par consequent, de la paix. Le père Clausel qui, comme vous sçavez, est assez delicat, nous a dit tant de bien de cette grande princesse, et j'en ay l'idée tellement remplie, qu'il faut que vous enduriez encore ces vers que je ne puis retenir :

L'esclat de sa naissance et celuy de ses charmes
Peuvent seuls de nos mains faire tomber les armes,
Et de nostre monarque arrester les projets;
On l'attend en ces lieux les plus doux de la terre,
Et tous les ennemis qui luy faisoient la guerre
Ne font plus que des veux pour estre ses sujets.

Il n'y a personne en ce royaume qui ne fust bien aise de devoir encore une reine à l'Espagne; et, pour moy, je trouve tant d'esprit parmi ces Espagnols, que l'on me fera grand plaisir de me permettre de n'estre plus de leurs ennemis. Mais la joye la plus sensible que j'en attens est celle qui me viendra de l'avantage que j'auray de vous voir et de vous pouvoir dire de vive voix que je seray toute ma vie, Monsieur, vostre très-humble et très-obeissant serviteur.

QUINAULT.

Page 374.

LA COMTESSE DE FIESQUE.

Tout ce qui touche à cette belle et aimable personne a de l'interêt. « Le » marquis de Jarzé disoit de la comtesse de Fiesque, de la maison d'Har- » cour, que tant qu'elle vivroit, la joie ne tomberoit point dans Paris; mais » qu'après sa mort, il faudroit faire descendre la châsse de sainte Gene- » viève, lorsqu'on en manqueroit. »

(*Ancien recueil d'anecdotes.*)

Page 376.

Mme DE MONGLAS.

Le sonnet qu'on va lire est de Bussy.

Si vous m'eussiez toujours conservé vostre amour,
Sans vouloir affecter de passer pour Lucrece,
J'aurois encor pour vous la derniere tendresse,
Et mesme en vous aimant, j'aurois perdu le jour.

Mais d'esperer jamais de moi aucun retour
Après m'avoir donné tant et tant de tristesse,
N'attendez pas de moi cette honteuse foiblesse,
Mon ame dans vos fers n'a que trop fait sejour.

Avec vous je vivois dans une paix profonde,
Pour vous je mesprisois tout le reste du monde
Et vous seule pouviez rendre heureux mon destin

Cependant je faisois une grande folie,
Car, enfin, hors un peu le bal et le festin
Je ne sçay pas pourquoy je vous trouvay jolie.

(*Msc., Sup. fr., n* 872.)

Page 448.

Marigny.

Voici un autre mot assez plaisant de ce bon Marigny :

« Dans la guerre de Paris, beaucoup de gens des deux partis allant au » Palais, à l'occasion du pretendu assassinat de Monsieur le Prince, un hon- » neste bourgeois, voyant M. de Beaufort appuyé sur Marigny, s'adressa à ce » dernier et le pria de lui dire qui estoit ce seigneur. Marigny lui respondit : » *C'est feu M. le duc du Maine* (Mayenne). — *Ah! Monsieur*, repartit le » bourgeois, *que je vous suis obligé! J'en avois bien oüy parler, mais je ne* » *l'avois jamais vu.* »

(*Recueil d'anecdotes msc.*)

Une autre naïveté du même genre est d'un gentilhomme nommé de Surenne, qui, faisant voir le portrait de son père à un de ses amis, lui disoit : « *Mon pere estoit le plus honnête homme du monde; le Roy l'aimoit tout à fait; il ne le voyoit jamais qu'il ne lui dist : Bonjour, feu Christophe de Surenne.* »

Ajoutons aux lettres extrêmement curieuses de Marigny, réunies dans le *Cabinet historique* de M. Louis Paris, celle-ci qui est adressée à M. de Gaigneres :

A Paris, le 17 janvier 1665.

J'ai receu depuis deux jours votre lettre du 11 de ce mois; elle est si pleine de marques de votre amitié, qu'en verité, Monsieur, elle m'a donné bien de de la joye; car vous sçavez combien j'ay d'estime pour vous et le plaisir que j'aurois de vous le temoigner par mes services. Je vous suis fort obligé et à M. de Menessere, de vous estre souvenu de moi lorsque vous avez le verre à la main; quand vous serez de retour, nous luy ferons raison ensemble; ce ne sera jamais si tost que je le souhaitte. Ceux qui vous ont dit que le duc Mazarin avoit eu des revelations et qu'il en avoit entretenu le Roy, vous ont dit vrai; mais elles ont esté reçues de Sa Majesté avec le respect et l'estime qui leur estoient deues. On a fort rarement à la Cour et dans les grands palais de semblables revelations; elles sont beaucoup plus frequentes dans les petites maisons. Je ne sçais pas ce qu'on vous dit de la guerre de Flandre, mais ici l'on n'y songe pas. MM. les Flamands se fortifient dans leurs places, mais cela ne nous donne pas la moindre allarme du monde. L'on a receu nouvelle de la mort de M. le comte de Richelieu, qui, desesperé de n'être arrivé en Hongrie qu'après la paix faite, estoit allé offrir ses services aux Venitiens contre le Turc, à qui il en vouloit cruellement, ayant quitté le repos de la vie ecclesiastique pour faire la guerre aux infideles et porter

de grandes plumes sur son chapeau. Il voulut servir en passant les dames venitiennes; il s'y echauffa si furieusement qu'en trois jours il en fust pour un homme de son pays. Il s'estoit dejà desfait de son prieuré de Saint-Martin entre les mains d'un nommé Boisenont, honneste homme; il sera bien heureux si on luy laisse en paix jouir du prieuré. M. de Lyonne a eu l'abbaye de Marmoustier, qui ne vaut que 16 ou 17,000 livres de rentes, mais qui donne pour 500,000 livres de benefices. L'abbaye de Saint-Ouen, qui vacque aussi par la mort de ce comte, vaut 50,000 livres. Elle n'est pas encore donnée. Vous jugez bien que ce n'est pas faute de pretendants et de demandeurs. L'on dansa hier pour la première fois le ballet de Madame. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire de nouvelles. Aimez-moi toujours, et croiez que personne n'est plus à vous que Marigny. — *A monsieur Budet, maistre de la Croix d'Or, pour faire remettre à Hussigny, à monsieur de Gaignieres, à Dijon.*

TOME VI.

Page 78.

LE CHEVALIER DE RIVIERE.

On prête un autre mot du même genre au fameux comte de Rochester. Quand il fut à l'extrémité, Saint-Evremont, esprit-fort comme lui, fit demander par son fils s'il pensoit toujours comme autrefois. « Dis-lui, mon » fils, » répondit-il, « qu'il me prend à mon desavantage. »

C'est lui qui, convenant volontiers qu'il n'étoit pas brave, disoit un jour: « On a beau faire les resolus, il n'y a point d'homme qui ne fust poltron s'il » osoit. »

Page 90.

AUBRY (le président).

La chapelle de cette famille, dans l'église de Saint-Mery, étoit dédiée à saint Joseph. Là etoient inhumez, suivant le *Grand epitaphier*, messire Aubry et Marie Vivien, sa femme; — Anne le Grand, premiere femme de messire Robert Aubry, president en la Chambre des comptes, qui portoit d'azur à trois grues d'or, à l'estoile en cœur de mesme; et dame Françoise le Breton de Villandry, deuxieme femme de Jean Aubry, conseiller d'Estat, sieur de Trillepert, morte l'an 1637, laquelle portoit d'azur au chevron d'argent et au chef de gueules chargé de trois besans d'or.

Page 120.

CLINCHAMP (Bouqueville de).

LETTRE A SEGRAIS.

De Clinchamp, ce 20 octobre.

Vous croirez, je pense, que ce n'est pas sans quelque bizarrerie que j'ai laissé partir M. de la Madelainne sans lettres et que j'en aye baillé au page de Mademoiselle pour vous donner. Il n'y en a pourtant point du tout; mais il est vray que je ne sçay comment j'ay pu vous escrire, ne me trouvant jamais en position de mettre la main à la plume. Et si, je vous proteste, mon très-cher amy, que ce n'est point par aucun defaut qui soit en mon affection, laquelle, contre l'ordre des affections parfaites, va toujours en augmentant; car il n'est pas imaginable combien j'ay senti de desplaisir que la rupture de vostre voiage soit venue d'un mal qui, pour avoir esté plus liquide qu'il ne falloit, et plus long et plus perilleux qu'on ne pensoit, m'a privé de la joie de vous voir et de vous faire mille embrassades, et de vous couronner de mille louanges pour avoir si bien exprimé la douceur du vieux temps, qu'à moins que d'avoir le goust des bonnes choses et l'esprit gallant et d'honneste homme, il estoit impossible de m'en donner un souvenir si delicieux comme vous avez fait. Pour moy, il faut que j'avoue et que je me vante d'avoir eu grande part aux delices de ce temps-là; ayant eu le bonheur d'avoir ballé sous les rameaux partout où l'ombre se trouvoit bonne, en esté, avec les Amarilles et les Titires, honneur pour lors des bergeries et des bocages. Il me semble que c'estoit à l'air de la chanson mesme dont vous m'avez envoyé le refrain dans vostre derniere lettre que j'ay malheureusement perdue. C'est pourquoy je vous suplie de tout mon cœur de me le renvoier par la premiere que vous m'escrirés, desirant en cette occasion voir ma contemporaine cousine, Philipes de la Bigne, et apprendre d'elle toutes les paroles de la chanson, si elle s'en ressouvient, affin de la chanter dans les accès de mon humeur solitaire, et, en la chantant, pleurer amerement la perte de ce temps heureux qui ne reviendra jamais. Vous sçavez que je m'acquitte assez bien de mon devoir en cette occasion. Il me souvient aussi que vous m'avez renvoyé à Mlle d'Outrelaize pour avoir les vers que vous avez faits sur la mesure de cette chanson; mais n'ayant point eu le plaisir de la voir depuis que j'ay receu vostre lettre, c'est de vous de qui je les attens et à qui je les demande comme je fay la continuation de vostre chere amitié.

BOUCQUEVILLE.

Page 178.

Mlle D'OUTRELAISE.

COUPLET A Mlle D'OUTRELAISE.

Auprès de vos beaux yèux les charmes
De ceux de Chastillon,
De Toussy, de Beuvron
N'ont que de foibles armes.
Jamais ils ne tûront
Comme, comme les vostres,
Jamais ils ne tûront
Comme les vostres font.

Page 225.

GODEFROY.

Antoine Godefroy, sieur de Beauvilliers, mourut en 1628, comme l'attestoit son épitaphe dans l'église des Innocens : « Cy gist, en l'attente de la » Resurrection, le corps de M. Antoine Godefroy, sieur de Beauvilliers et de » Cesseville, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privés, et intendant » de la justice et des finances; et des armées navales de Sa Majesté ; decedé au » camp devant la Rochelle, en l'exercice de ladite charge, le vingt-neuvième » et dernier jour de fevrier de l'année 1628 ; et de Valence Pujet, son épouse, » qui deceda le... » (le reste effacé).

D'autres épitaphes se rapportoient, dans la même église, à honorable homme Jehan Godefroy, en son vivant marchand et bourgeois de Paris, qui trepassa le 8 decembre 1522 ; — à son honorable femme, Gillette Corniculle ; — à honorable homme et sage Henry Godefroy, en son vivant maître pelletier, bourgeois de Paris, decedé l'an 1490, et ses deux femmes, Marion la Mestresse et Jacqueline Saurus ; — à Denis Godefroy, bourgeois de Paris, decedé en juillet 1517; — à Claude Godefroy, veuve de Jean d'Aubray, commissaire examinateur et enquesteur au Chastelet de Paris, morte le 23 fevrier 1631 ; — et à Catherine Godefroy, femme de Jean Cuvier, marchand et bourgeois de Paris, morte le dernier octobre 1505.

Les armes de tous ces Godefroy sont d'argent à trois bandes d'azur, et au milieu trois flammes de gueules, — ou bien d'argent à trois bandes de gueules.

Page 267.

Mme D'HARAMBURE.

Le mari de Marie Tallemant, Jean, sieur d'Harambure, étoit en 1635 capi-

taine des chevaux-légers et chef du vol pour les champs de la Chambre du Roy. C'est en ces qualités qu'il conçlut un marché de quinze paires d'armes de chevaux-légers, avec Pierre Bignicourt, « marchand quincaillier du Roy, » à Paris, rue de la Barillerie, à l'enseigne de la *Chasse royale,* devant les » loges du palais..... Chascune perre fournie, le devant, les tassettes entieres, » le derriere, la culotte, les brassarts, le pot à la Hongroise et le gantelet » gauche ; le tout vendu la somme de deux mil huict cens livres. » A cette pièce, dont je dois la communication à M. le baron Jérôme Pichon, etoit joint un transport de plusieurs rentes faites par Mme d'Harambure à son frère Gédéon Tallemant, le maître des Requêtes. Elle s'y intitule : « dame Marie » Tallemant, veuve de feu messire Jehan d'Harambure, vivant chevalier, sei- » gneur de Romfort, chef du vol pour les champs des oiseaux de la chambre » de Sa Majesté, demeurant rue Neuve-des-Fossés-Montmartre. » L'acte, daté du 19 avril 1640, est signé de *Gedeon Tallemant* et de *Marie Tallemant*.

Page 391.

Mme DE LA CALPRENEDE.

La nouvelle, donnée par Guy Patin, du supplice de Mme de la Calprenede paroît erronée. Les Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne de 1665 ne citent aucune condamnation à mort contre une personne du nom de Calprenede ; seulement ils font mention à une date postérieure à la lettre de Guy Patin, le 22 décembre, d'un jugement qui condamne pour calomnie, à trois ans de bannissement, une dame de Vieuxpont, baronne d'Haudouville. Il faudroit, s'il s'agit de Mme de la Calprenede, veuve depuis deux ans de son dernier mari, qu'elle eût alors repris le nom du premier, sous lequel elle auroit été condamnée.

Page 400.

VANDY.

L'anecdote de la chasse à la soupe, c'est-à-dire au pain trempé dans le potage, rappelle ce passage d'une ancienne comédie de Chevalier, la *Disgrace des domestiques,* représentée vers 1661, longtemps après la rédaction de l'historiette. C'est M. Ravenel qui a bien voulu me donner cette indication :

Estant chez nous, il prit le train
De me faire enrager de faim;
Le traître employa son menage
Jusques à rogner mon potage,
Et mon escuelle, au bout d'un mois,
Fut plus petite de trois dois;
L'on ne voioit jamais en troupe

Rien qu'une miserable soupe,
Estendue tout de son lon
Dans mon malencontreux bouillon.
Encor, pour avoir cette soupe,
Il me falloit le vent en poupe,
Et pour l'attraper au plus tost
Me jetter en nage pataust.

(Acte I, sc. III.)

Page 434.

DRELINCOURT.

M. Ludovic Lalanne, auquel je dois plusieurs autres corrections, m'avertit que les *Sonnets chrétiens* ne sont pas du ministre, mais de son fils Laurent Drelincourt, et que le père a composé une trentaine de livres qui ne sont pas tous à mépriser. On peut sur ce fameux controversiste consulter la *France protestante* des frères Haag.

Page 468.

BERNARD DE LA GUICHE-SAINT-GERAN.

Le procès paroît avoir traîné longtemps encore, car ce ne fut qu'en 1666 que la fille Beaulieu fut brûlée en effigie. Subligny, dans la *Muse Dauphine*, lui consacre un paragraphe, ce que nous appellerions aujourd'hui un entre-filets :

Nous parlasmes de la Beaulieu
Qu'on pendit hie en effigie,
Et dismes que c'estoit un jugement de Dieu
Que toute *fausse mere* ainsi finist sa vie.
Faisans mesme, entre nous, plusieurs reflexions
Sur ce proces de consequence,
Qui suspendant toute la France,
A nommé *Saint-Geran* à tant de nations.
Nous remarquasmes une chose,
Qu'il sembloit que le ciel eust tousjours differé
De luy faire gagner sa cause,
Jusqu'à ce que luy-mesme il se fust déclaré.
La Beaulieu paroissoit coupable
Par une preuve indubitable;
Le sang, l'amour, les traits, les yeux,
De l'enfant supposé decouvroient la naissance,
Il ne restoit qu'à voir si sa rare vaillance
Ne dementiroit pas celle de ses ayeux.
Or, Dieu merci, dans la Hongrie
Elle parut, sans flatterie,
Et c'est sur quoy rouloient nos profonds argumens,
Qu'il ne pouvoit manquer d'emporter la balance,
Ayant eu pour témoin du vol de sa naissance
Un camp de cent mille Ottomans.

(Du 29 juillet 1666.)

La branche des la Guiche, établie dans le Bourbonnois en 1540, avoit eu la terre de Saint-Geran par suite du mariage de Gabriel de la Guiche avec Anne Soreau, petite-nièce d'Agnès Soreau ou Sorel, et fille unique d'Antonin Soreau, sieur de Saint-Géran. (*Voyez* M. G. de Soultray, *Armorial du Bourbonnais.*)

Page 524.

D'Hozier.

GENEALOGIE DE M. DE SERIGNY, EXTRAITE DE SON ARMORIAL.

Communiqué en 1759 *par* Mme *d'Ales de Corbet, qui vraisemblablement en etoit l'auteur.*

Monsieur Hozier de Serigni,
Grand juge d'armes qu'on respecte,
Dit venir en ligne directe
D'ancêtres nobles comme lui;
Chose aussi claire et peu suspecte
Que nous l'est la maison d'Hallul.
Ayeux n'a point à la douzaine,
Mais en a cinq de compte rond :
Dont le premier qui prit la peine
De dire aux temps futurs son nom,
Etoit capitaine à Salon.
Depuis, cette race hautaine
A tousjours eu l'ambition
De marier chaque garçon
A la fille d'un capitaine;
Hors deux d'une trempe plus vaine,
Qui, par cas tous particuliers,
Eurent deux filles d'ecuyers.
L'un d'eux, en habit de dimanche,
Au retour, pâle encor d'effroi,
Eut l'honneur de parler au Roi,
Et le Roi cracha sur sa manche,
Ainsi que lui-même l'a dit.
Son aîné, beau-fils, sentant l'ambre,
Echut aux pages de la Chambre;
Le cadet deux grands ans servit
Garde marine, et puis fit Gile.
Un qui sçut expliquer Virgile,
Jusques à la robe atteignit.
Un fut encor d'epée : en somme,
Leur cousin, qui sorcier se mit,
Nostradamus, avoit prédit
A Louis premier qui fut à Rome,
Qu'en changeant de lieu (ce qu'il fit)
Il seroit tres-bon gentilhomme :
Dont à sa race qu'on renomme
Advint honneur et grand profit.

TOME VII.

Page 46, ligne 42.

SCARRON.

L'erreur du *Segraisiana* est démontrée par le registre des convois et enterrements de la paroisse Saint-Gervais, consultés d'abord par M. Ravenel, puis par MM. Fournier et Read. On y lit : « Ledit jour (7 octobre 1660) » a esté inhumé dans l'eglise deffunct messire Paul Scarron, chevalier, » décédé en sa maison, rue Neuve-Saint-Louis, Marais du Temple. »

L'exact Germain Brice avoit donc bien rencontré en disant que Scarron étoit mort le 4 octobre 1660 ; et, comme le remarque M. Read, il avoit pu relever cette date sur la plaque du cercueil qu'on n'a pas retrouvé. L'événement demeura quelques jours incertain. Peut-être Mme Scarron avoit-elle de bonnes raisons pour ne pas en occuper le public. Ainsi, n'auroit-on pas fait un appel tardif aux secours religieux ; ne craignoit-on pas le scandale des quolibets, des épitaphes satiriques que maint badaud n'eût pas manqué de faire sur la vie du défunt, ses habitudes, ses écrits, son mariage et son testament burlesque ? Quoi qu'il en soit des raisons qu'on pût avoir de ne pas réveiller le pauvre malade sommeillant pour la première fois, Loret, qui le regretta sincèrement, écrivoit encore à la fin de sa lettre du 9 octobre, deux jours après l'enterrement :

Quelques gens m'avoient annoncé
Que Scarron estoit trespassé...
Mais, depuis, on m'a dit que non ..
J'avois de luy fait un chapitre
Pour inserer dans ceste epistre...
Mais comme l'on me vient d'apprendre
Qu'il n'est pas si près de se rendre
A la mort pleine de rigueur,
Je l'ay r'engaigné de grand cœur.

Remarquons aussi que la rue Neuve-Saint-Louis, la même que la grande *rue Saint-Louis* d'aujourd'hui, étoit de la paroisse Saint-Paul, et que le choix de l'église Saint-Gervais peut bien avoir assourdi dans le quartier le bruit d'une mort considérable. Mme Scarron habitoit encore cette maison de la rue *Neuve-Saint-Louis*, à la fin de juillet 1667, comme le prouve un acte de notaire cité par M. Fournier. Cet écrivain ordinairement exact ajoute, en 1855, que la maison venoit d'être démolie. Pour confirmer l'assertion, je regrette qu'il n'ait pas indiqué à quelle hauteur elle se trouvoit dans la rue. Je garde donc quelques doutes sur sa démolition.

Page 50.

SCUDERY.

Voici une lettre adressée à M. de Sainte-Marthe qui rappelle un peu l'emphase de la Préface des œuvres de Théophile :

Monsieur,

N'ayant pas l'honneur d'estre connu de vous, je n'aurois pas aussi la hardiesse de vous faire une priere si elle ne regardoit votre gloire aussi bien que ma satisfaction ; mais ne doutant point que vous ne soyez sensible à cette noble passion des grandes ames, j'ose vous dire qu'après avoir assemblé les portraicts de tous les illustres de nostre nation, je croirois n'avoir rien fait si je n'avois celui du grand Scevole : et comme je sçay que vous en avez un, je vous suplie, Monsieur, de me le vouloir prester pour en tirer une coppie. Je le conserveray avecques soing et vous le renvoyeray dans peu de jours. Je m'assure que vous ne condamnerez pas mon dessein, puisqu'il n'a pour objet que la reputation d'un homme de qui vous tenez la vie. Et pour vous monstrer que c'est dans vostre maison que je cherche les grands personnages, mon laquais a ordre de vous faire voir le portraict de vostre grand oncle. Que si par malheur mon nom n'a pas l'honneur d'estre connu de vous, nostre ami commun, M. Colletet, vous assurera qu'on me peut confier toute chose, et moy je vous assureray qu'après cette grâce je seray toute ma vie, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE SCUDERY.

Page 123.

LA VICOMTESSE DE L'ISLE.

Il est beaucoup parlé de cette Mme de l'Isle dans l'*Histoire de Mme de Monglas* des *Amours des Gaules*, et ce que dit ici des Réaux dans le dernier paragraphe, tou ten justifiant les petits commérages de Bussy, prouve assez bien que notre auteur ne connoissoit pas alors cette partie des *Amours des Gaules*. Je suis honteux de ne pas avoir encore pu reconnoître le véritable nom de la vicomtesse de l'Isle.

Page 138.

WARIN.

Ajoutez qu'il fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sans épitaphe. Santeuil avoit fait ce distique pour son portrait :

En fuso novus ære Myron, liquidoque colore
Zeuxis, et inciso marmore Praxiteles

Page 179.

VALERAN.

Cet ancien comédien est encore cité dans la satire d'Auvray, le *Tombeau d'Angoullevent* :

Ainsy que frelons amassez
Autour de chauderons cassez,
Tremoussoient lors foison de garces;
Et les bons tours d'Angoullevent
Valeran emprunta souvent
Pour faire la sauce à ses farces.
(*Satyres*, 1628, p. 325.)

Page 196.

Mme DE LA VIELLEVIGNE.

Ce que dit des Reaux du bon caractère de M. de la Viellevigne, et des dispositions contraires du pere et de la mere à l'egard du jeune la Rochegiffard, est pleinement confirmé par la correspondance de la marquise de la Moussaye, avec sa sœur. Cette dame avoit esperé longtemps que son neveu M. de Durfort dont la fortune et le nom estoient assurement plus considérables, l'emporteroit sur la Rochegiffard. Un de leurs amis, M. de Crenon fit evanouir toutes ces esperances par le billet suivant que Mme de la Moussaye joignit à sa lettre du 10 décembre 1655 :

« Ayant mis par plusieurs fois le mariage de Mlle de Viellevigne sur le » tapis, j'ay sceu de M. de la Melleraye qu'il estoit assuré de la mere et » de la fille, et que dans un mois il esperoit venir à bout de vaincre l'opi- » niastreté du pere, lequel persiste à ne vouloir consentir audit mariage, » auquel il a tant de repugnance qu'ayant esté prié par M. de Courboier » de consentir que M. de la Rochegifard nommast son fils, dont sa femme » est accouchée depuis peu, M. de Vieillevigne respondit qu'il aimoit mieux » que l'enfant mourust sans batesme. M. de la Grosliere m'a dit qu'il ne » s'opiniastroit pas souvent, mais que quand il avoit mis quelque chose à » sa teste, qu'il n'y avoit rien de sy difficile que de la faire changer. Vous » prendrez, s'il vous plaist, sur cela vos mesures. Le marquis de Lisle avoit » ordre de parler pour M. de Duras, mais ayant veue la disposition où » estoit toute la parenté, hors le pere, pour M. de la Rochegifard, il n'a » voulu parler. Mlle de Viellevigne, au commencement, ne vouloit point de » M. de la Rochegifard ; mais elle s'est rendue. Il n'a point esté à Vieille- » vigne depuis sa déclaration : M. de la Melleraye luy doit mener. M. de » la Grosliere mesme est maintenant pour M. de la Rochegifard. »

Dans sa lettre du 7 juin 1669, Mme de la Moussaye complète d'une seule phrase l'aventure :

« Le mariage de Mlle de Viellevigne est une chose aussy divertissante que » je puisse dire : ils ont bien joué ce pauvre hebeté. »

Page 234.

Mlle DE LA MOTHE-ARGENCOURT.

Le premier et indigne amant qui decida Mme de la Mothe à mettre sa fille au couvent de Chaillot etoit le jeune marquis de Richelieu. Le Recueil Maurepas accompagne le couplet suivant de la note intéressante que nous y joindrons également :

Dedans Chaillot tous les jours
Gemit la belle la Mothe;
Magdelaine dans sa grotte
Regretta moins ses amours.
Avec suject elle pleure
Dans cette maison de Dieu,
Pour une pauvre demeure
Elle quitte *Riche lieu*.

« Le marquis de Richelieu, mari de Mlle de Beauvais, etoit aimé de Mlle de la Mothe d'Argencourt, qui passa tout le reste de sa vie à Chaillot, sans estre religieuse. Elle a beaucoup d'esprit, de beauté, de merite. Mlle de la Mothe sortoit quand elle vouloit, et etoit souvent avec Mlle de la Sabliere, à Paris, et avoit une maison à elle en particulier, rue de la Sourdiere, qu'elle tenoit incognito. Il est aisé de voir ce qui pouvoit s'y passer à la sourdine. En 1686, le gendre de Mme de la Sabliere, qui etoit la-Mesangere, etant mort à Rouen, on mit partout le scellé sur ses biens. Mme de la Mesangere, sa femme (Mlle de la Sabliere), avoit presté des meubles considerables à Mlle de la Mothe; il falloit les comprendre sous le scellé, et l'on alla les retirer rue de la Sourdiere. Cela fit eclat. Le sieur G..., qui se trouva à Paris, servit à les retirer et les fit reporter chez Mme de la Mesangere sans bruit. »

(*Rec. Maurepas, t. XXIII, p.* 237.)

Page 251.

AUBIGNAC (l'abbé de).

D'Aubignac dans la premiere lettre qu'on va lire reclame le compliment que l'abbé de Pure lui avoit promis, pour le joindre à tous ceux qui decorent le premier volume de sa *Macarise*. Il faut remarquer que le compliment ne fut pas envoyé à temps, du moins le chercheroit-on en vain au milieu de tous ceux que l'abbé d'Aubignac fit imprimer en tête de ce singulier roman.

I

On n'a point donné la place de vostre preface à aucun autre : celle dont vous parlez n'est que d'une page, et vous n'avez point de raison qui vous puisse faire retirer ce que vous m'avez donné il y a longtemps. Et M. Ogier, à qui j'en ay parlé, l'attend avec impatience pour voir vostre françois après vostre latin. Vous avez du temps pour cela, car je ne puis avoir mon privilege que vendredy. Je sçay bien que la bonne chere de M. l'abbé de Tonnerre est maintenant vostre plus grande occupation ; mais donnez-nous au moins entre deux vertes une meure; je veux dire parmy plusieurs festins une entrée. Resvez et composez, vous en avez des exemples chez Horace et de luy-mesme. Adieu et me croyez vostre très-humble serviteur.

HEDELIN, *abbé d'Aubignac.*

Ce 11 janvier 1656.

AU MÊME.

II

14 mai 1656.

Monsieur,

On m'a fait voir, dans la premiere partie de vostre *Precieuse*, l'endroit où vous pretendez parler de moy (*a*) : mais si cela est, vous ne sçavez ny mes vers ny mon histoire ; car pour mes vers vous n'en avez mis ny les paroles ny le sens, et pour mon histoire, il n'est pas vray que j'aye negligé l'amitié de M. Menage; je luy ay rendu cent civilités dont sa presomption a toujours abusé, comme autrefois M. Costart m'en avoit adverty. C'est pourquoy je vous supplie très-humblement de ne point parler de moy dans vostre troisiesme partie, ny en bien ny en mal. Vous aurez peut-estre peur d'en dire du bien, parce que je ne cours pas si souvent à l'odeur des tables des grands ministres que M. Menage; et je ne croy pas qu'il vous soit bien séant d'en dire du mal, parce que vous m'avez persuadé que j'avois quelque part dans l'honneur de vostre amitié. Ostez-moy, s'il vous plait, ce nom de roman (*b*), que l'on dit estre le mien anagrammatizé, et ne considerez ny l'esclat de ces faveurs estrangeres, ny l'obscurité de ma vie cachée, que j'ayme d'autant plus qu'elle n'est qu'à moy et à mes amys, entre lesquels je vous

(*a*) C'est à la page 217, où l'abbé de Pure citoit ces vers :

Car dans le chaste sein où votre amour, Livie,
Pretend de luy donner une seconde vie,
Vostre douleur luy donne une seconde mort.
(La *Precieuse* ou le Mystere des ruelles. Paris, 1656.)

(*b*) Nidbelle.

ay toujours consideré comme des premiers, et par vostre merite et par la protestation que j'ay faicte d'estre toujours, Monsieur, vostre très-humble et très-obeissant serviteur.

HEDELIN, *abbé d'Aubignac.*

Puisque nous venons de citer deux lettres adressées à l'abbé de Pure, nous en joindrons une troisième, dans laquelle il est pris pour arbitre d'un curieux et amusant démêlé littéraire entre Brebeuf et l'auteur de cette lettre, qui, malheureusement, n'a pas signé le compte rendu qu'il envoie de ce démêlé. Ce pourroit bien être l'abbé Cotin.

« Quoyque l'outrage que j'ai reçu de M. de Brebeuf soit des plus cruels, beaucoup de respect et une forte amitié pour sa personne m'auroient rendu presque insensible ; et je vous assure, Monsieur, que j'aurois tout à fait oublié ce desplaisir si vous ne m'aviez tesmoigné que vous vouliez en estre informé, et c'est par vostre ordre que je vous fais mes plaintes et espere que vous les porterez auprès de M. L.... et qu'il prendra mon parti. Je n'ai pas oublié que je doibs à mon dit sieur de Brebeuf l'honneur de vous cognoistre tous deux; je sais bien qu'il est la cause de toutes les bontés que vous aviez pour moy; mais il n'importe. Je suis, Messieurs, si persuadé de vostre integrité que je ne crains point que l'amitié que vous aurez pour luy vous fasse faire une fausse demarche, quand il s'agira de rendre justice à un homme qui vous remet ses interests. J'ay besoing de toute vostre patience, car il faut que je vous apprenne nostre querelle et ce qui m'a fait faire les vers qui l'ont fait naistre. Je vous diray qu'estant allé aux Tuileries, j'y trouvai un de mes amis marchant à grands pas et d'une maniere si chagrine que je crus estre obligé de luy demander le sujet d'une si profonde resverie. Il me respondit, après deux grands soupirs, qu'il estoit le plus malheureux homme du monde, sa maistresse l'ayant abandonné avec son argent. Je luy dis tout ce que je crus capable de le consoler, et qu'enfin je le plaignois bien plus pour la fin de son argent que pour l'inconstance de sa Chimene. Toutes mes raisons furent inutiles ; il pesta contre l'amour et contre les femmes, il les nomma ingrates et perfides, et se mist fortement dans l'esprit de s'en venger. Moy qui suis l'adorateur de ce beau sexe, je lui conseillai de ne perdre jamais le respect que nous leur devons, s'il ne vouloit perdre l'estime des honnestes gens. « Tout ce que vous pouvez faire, » lui dis-je, « c'est de vous plaindre aux rochers ; la poésie ayant de grands charmes » pour de semblables maux. » Le conseil lui plut ; mais en m'avouant ingénument qu'il n'avoit jamais monté sur le Parnasse, il me pria de travailler pour luy, esperant que mes vers lui donneroient une grande satisfaction. Quoyque je ne sentisse pas ses douleurs, je lui promis pourtant un sonnet, à condition qu'il iroit dans ce moment tascher de faire quelque chose de luimesme et qu'il me laisseroit seul jusqu'à ce que j'allasse le trouver. Nous nous separasmes. Je choisis le lieu qui me sembla le plus agréable. J'invo-

quai les muses et leur papa ; muses ou papa qui me furent si favorables qu'à peine avois-je fait quatre pas, que je me sentis saisi de ce saint enthousiasme, père des convulsions poétiques, qui me fist faire le sonnet promis avec une facilité toute extraordinaire. Ravy d'avoir reussy et en si peu de temps, j'allai chercher mon ami qui s'écria d'abord : « Comment, diable ! » vous avez déjà fait quatorze vers, et à peine j'en ay fait un ! — Amy, » lui dis-je, « ils sont faits, mais voyons le vostre. » Sans se faire presser, il me dist ce pretendu vers : *Ingrate que j'aymois d'un amour si violent, que j'aurois perdu la vie pour toy,* que j'approuvay, et l'ayant assuré qu'il en valoit beaucoup d'autres, nous allasmes chez luy où je luy donnay les miens. Après vous avoir parlé de mes vers je vais vous entretenir du démeslé qu'ils ont fait naistre. Comme c'est le propre de l'homme d'aimer ses productions, M. de Brebeuf m'étant venu voir le jour d'après ma rencontre des Tuileries, il ne m'eut pas plus tôt demandé de ma santé, que je luy dis : « Monsieur, » j'ai fait un sonnet que vous ne trouverez pas mechant, ou je me trompe. » — *Je le croy,* » dit-il, « *que vous vous trompez, ou vous avez bien changé* » *de style depuis cinq ans, car vous étiez le plus pernicieux poëte qui ait* » *jamais brouillé papier. Je vous ay cent fois adverty de ne point rimer de* » *peur de vous gaster la cervelle, et je vous trouve incorrigible.* » Je vous avoue, Messieurs, que cette reponse imprévue me surprit beaucoup, mais pourtant pas assez pour m'empescher de luy dire mon ouvrage, qu'il escouta sans m'interrompre, avec sa froideur ordinaire, et sur lequel, en riant et me disant adieu, il proffera ces desobligeantes paroles : « *Voilà le sonnet le* » *mieux sonnant qui fut jamais sonné.* »

» Que vous semble de ce discours, Messieurs ? Ne le trouvez-vous pas un peu brusque ? Est-il rien de plus offensant qu'un mepris poussé de cette sorte ; pour moy j'en fus si fortement touché que je n'eus pas la force de lui respondre. Son depart me donna le temps de repasser mon sonnet et de l'examiner en juge severe, pour revoir s'il estoit assez mechant pour meriter ce fascheux traitement ; mais ayant trouvé qu'il etoit excellent, je conclus que la jalousie avoit fait parler M. de Brebeuf, et qu'il ne me regardoit plus comme son ami, mais comme un rival capable de lui disputer le premier rang entre les poëtes françois. En effet, si, par un miracle, Appollon rendoit mes vers aussi bons qu'il les dit meschants, ayant une grande facilité pour rimer, ses ouvrages seroient peu considerables, car ceux que je mettrois au jour feroient perir la *Pharsale,* d'abord qu'ils auroient un peu couru le monde. Vous jugerez par ce sonnet, fait en badinant, ce que je pourrois faire si je travaillois sérieusement. Mon rival, qui l'a bien cognu, a insulté cette piece pour me degouster de la poesie. S'il avoit cru que je vous l'eusse fait voir, il s'en seroit bien empesché ; mais puisqu'il plaist au destin que vous sachiez cette querelle, j'espere vostre applaudissement et vostre appuy pour pousser cet ennemy caché s'il se veut declarer. Ce n'est pas que je ne donne mes ressentiments à nostre ancienne amitié et que je n'oublie tout

sujet de plaintes, si vous le trouvez à propos; mais il n'est pas juste qu'un excès de bonté l'empesche de me satisfaire. Ce que je demande est facile, car je seray content pourvû qu'il trouve un sens favorable à ses paroles : *C'est le sonnet le mieux sonnant qui fust jamais sonné.* Cette petite reparation nous remettra dans nostre premiere intelligence, et cet accommodement fera cognoistre à ceux qui sauront cette affaire, que MM. l'abbé de Pure et L.... ont autant d'esprit et d'addresse quand il faut mettre la paix entre leurs amis qu'ils ont de generosité lorsqu'ils ont besoin de leurs services. »

Amans qui soupirez pour des biens à venir,
Vous estes trop souvent au milieu des supplices,
En aimant constamment vous pouvez parvenir
A gouster de l'amour les supresmes delices.

J'ay souffert plus que vous, et si j'ay cru finir
Les rigueurs de Philis, pour payer mes services,
Mille fois dans mes bras, ô charmant souvenir !
Elle a fait à l'amour les plus doux sacrifices.

Plaisirs que j'ay goustés avec tant de douceur,
Vous faites maintenant mes plus fortes douleurs:
Je ne vois plus Philis, un autre la possede;

Helas! fust-il jamais un si cruel tourment!
De tous les maux mon mal est le seul sans remede,
Car je ne puis guerir qu'avecque de l'argent.

Page 320.

LA BARONNE D'ELBY.

Le récit de des Réaux peut servir d'introduction à une relation piquante insérée dans le volume intitulé : *Recueil de diverses pieces curieuses pour servir à l'histoire.* Cologne, J. du Castel, 1664, in-18. La relation est intitulée : *Conjuration de la dona Hippolyte d'Arragon, baronne d'Alby, sur la ville de Barcelonne, en faveur du Roy catholique, en l'an* 1645, 1646, 1647 et 1648. L'entreprise fut déjouée et punie par le comte d'Harcourt. Chabot-Sainte-Aulaye, frère du duc de Rohan-Chabot, est ici fort maltraité; il est vrai que l'on reconnoît dans cette relation un ennemi particulier.

Page 323.

PROVENÇAUX.

Voici le portrait peu flatté que faisoit le poëte Bourbon des habitants de cette province : « Les Provençaux sont les plus glorieux de toute la France,

» et veulent paroistre grands seigneurs par-dessus tous les autres; combien » que à les bien priser ils sont les moindres de tous. On peut dire trois » choses d'eux, comme disoit M. G..., ils sont savans de peu de lettres, riches » de peu de bien et glorieux de peu d'honneur. Ce qui les fait paroistre à » Paris, c'est un certain boutehors accompagné de grande morgue et de » bonne mine qu'on ne trouve point aux autres nations, si ce n'est peut» estre aux Languedociens et aux Gascons. » (*Borboniana*, manuscrit n° 2803 de la Bib. Imp., p. 85.)

Page 377.

VIVANS.

L'abbé Arnauld, dans ses *Mémoires*, ainsi qu'on veut bien m'en avertir, a parlé de ce naïf et brave gentilhomme, à la famille duquel appartenoit au XVIIIe siecle Jean de Vivans, marquis de Noaillac, lieutenant général, qui laissa tous les biens de sa maison à sa fille unique, la marquise de Jaucourt. C'est à l'occasion de l'ordre galant des Egyptiens, institué à Metz par Mlle du Pré, nièce de Mme de Feuquieres. « Il » falloit avoir quelque esprit pour y estre admis, puisqu'on ne le pouvoit » estre qu'en présentant une requeste en vers à la reine Epicharis » (Mlle du Pré). Et je me souviens, à propos de cela, d'un fort honneste » homme, M. de Vivans, qui estoit chambellan de feu M. le duc d'Orléans et » capitaine de cavalerie, lequel voulant estre aussi de cet ordre, et n'ayant » pu obtenir de dispense de la requeste en vers, comme il n'estoit pas né » poëte, quoique Gascon, fit enfin celle-ci, qui donna plus de plaisir qu'une » meilleure :

« Princesse, recevez Vivans,
» Tout le monde vous y condamne;
» Je reconnois qu'il a dessein
» De vous servir, ou Dieu me damne! »

(*Mém., edition de* 1756, *p.* 37.)

Page 382.

BARON DES VITEAUX. Note VII.

L'ancien éditeur des *Mémoires de Mademoiselle* avoit mal lu le manuscrit autographe. Mademoiselle n'a pas parlé du baron des Viteaux, mais du baron de Sirot, auquel on doit de bons mémoires militaires. C'est une méprise qu'a bien voulu me faire reconnoître un ex-officier de la Garde royale, qui consacre aujourd'hui les honorables loisirs que lui ont faits les révolutions à l'étude biographique de nos anciennes renommées militaires.

Page 404, ligne 19.

DUCERCEAU.

L'hôtel de Sully fut construit par Jean-Baptiste Androuet du Cerceau, le dernier de cette grande famille d'architectes qui commence à Jacques, le plus illustre, et se continue dans Jacques II, Baptiste et enfin dans Jean-Baptiste, qui avoit également bâti l'hôtel de Bretonvilliers. Il faut consulter les excellentes recherches sur Paris de M. Adolphe Berty, dans la *France monumentale*. Paris, 1859, in-f°.

Dans la notice consacrée à l'hôtel Sully, M. Berty a suivi la trace du dernier des Androuet, Jean-Baptiste, jusqu'au mois de mai 1649. Je le retrouve, à trois ans de là, restaurant en Poitou les beaux châteaux de la Moussaye et de Vitré. Vers la fin de mai 1652, la duchesse de la Tremouille ayant prié sa sœur, Mme de la Moussaye, de lui envoyer du Cerceau, celle-ci repond le 17 du même mois.

« Je n'ay point veu la lettre que vous me mandez avoir escritte, par » laquelle demandiez M. du Cerceau. Il faut qu'elle aye esté perdue. Sitost » que j'ay reçeu vostre derniere, nous aurions fait partir M. du Cerceau, » sans que nostre ouvrage est en un estat qu'il eust fallu absolument cesser » l'ouvrage, à cause que le dessin qu'il nous avoit fait et que M. de la » Moussaye vous avoit fait voir à Paris, ne peut subsister, à cause que les » deux tours ne peuvent demeurer debout, ne s'estant trouvé bonnes, et l'on » est après à les abatre. Mais afin de vous le pouvoir envoyer au plustost, » nous avons fait commencer à travailler en un costé auquel nos ouvriers » estants mis par son ordre, nous pourrons nous en passer pour quelque » temps qui sera pourtant le plus court que vous pourrez, ma chere sœur ; » nous vous le pouvons envoier dans dix ou douze jours, s'il plaist à Dieu, » et le ferous rendre à Vitré, comme vous me le commandez. Et nous eus- » sions tout fait cesser, si nous eussions cru que vous en eussiez eu affaire » pressée... »

Pages 457 et 469.

DANGEAU.

Voici des couplets assez plaisants dont le premier et le quatrième ont été déjà cités par l'auteur de l'excellente notice sur le marquis de Dangeau, qui ouvre la nouvelle edition du *Journal*. Paris, Firmin Didot, 1854.

Or escoutez, petits et grands,
Le malheur de nostre royaume :
Dangeau, la perle des vaillans,
S'en devoit aller à Stockolme;
Mais il demeure dans Paris
Pour ennuyer grands et petits.

Mais le plus grand de tous nos maux,
C'est qu'il avoit dans cette affaire
Fait choix de monsieur de Lavau
Pour luy servir de secretaire;
Mais tous deux restent dans Paris
Pour ennuyer grands et petits.

Chaumont estoit son aumosnier,
Son intendant estoit Saint-Gilles,
Salins estoit son escuier,
Et tous ils devoient faire Gilles;
Mais ils demeurent dans Paris
Pour ennuyer grands et petits.

Auroit-ce esté grande douleur
De voir partir monsieur son frère ?
C'est bien le plus fade lecteur
Qui jamais eust brevet d'affaire;
Mais il demeure dans Paris
Pour ennuyer grands et petits.

Boullé, ce celebre menteur,
Disoit tout haut en assurance,
Qu'il seroit sans competiteur
Le plus grand ennuyeux de France ;
Mais Dangeau demeure à Paris
Pour ennnyer grands et petits.

Page 465.

VARDES.

On raconte de ce fameux courtisan un à-propos touchant de flatterie. Au retour de son long eloignement de la Cour (à l'occasion des soins que le comte de Guiche rendoit à Madame), il fut admis à saluer le Roy; puis, en présence de Sa Majesté, il s'avisa de faire une profonde révérence à M. le Dauphin. Le Roy lui dit : « *Monsieur de Vardes, il me semble que vous estes un peu rouillé? — Sire, repondit-il, on est non-seulement malheureux de vous avoir desplu, mais mesme on en devient ridicule.* » (Rec. d'anecd. msc.) Ce mot fait souvenir d'un autre plus connu. Quand Charles II fut rappelé en Angleterre après la mort de Cromwell, le fameux poëte Waller vint le saluer et lui presenta des vers louangeurs. « *Ah ! monsieur Waller,* » dit le Roy, « *ceux que vous avez faits pour Cromwell etoient bien plus beaux !* » — *Sire,* repondit Waller, « *c'est que nous autres poëtes réussissons bien mieux dans la fiction que dans la réalité.* »

TOME VII.

Page 493.

JONZAC (le comte de).

La lettre suivante de ce comte de Jonzac, de la maison de Sainte-Maure, n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'ancienne société ; elle est adressée à d'Hozier :

19 novembre 1657.

Monsieur,

J'ay receu deux lettres depuis peu de l'Hermite, lequel est tout à fait resolu au voyage de Paris; mais il me mande que si je le fais dans ce temps rigoureux de l'hyver, il ne se sent pas assez vigoureux pour souffrir le train du carroce, mais bien de nous y voir dans le caresme; et dans ces humeurs sombres de la mort, il me parle de son incertitude d'aller demeurer dans un cloistre de St-Benoist, soubs les auspices d'un sien neveu et niece ; et que le bon M. Riviere le flatte de celui de Nostre-Dame, parce que je lui avois escrit à la Haye que je luy garderois une chambre dans mon auberge et vivrions dans mon ordinaire ensemble. Je luy escris et lui chante goguette là-dessus, et luy fais voir par ma retorique que le vin de Macon que nous boirons, vous, luy et moy ensemble, vaudra mieux que l'eau beniste d'un cloistre.

Au surplus, je vous escris celle-cy par M. le Vis-Seneschal de Xaintonge, très honneste homme qui vaut beaucoup, et mon bon amy. C'est assez dire auprès de vous pour vous obliger à prendre les moyens et les biais chez M. du Plessis, vostre bon amy, pour apprendre si messire Cesar Phebus d'Albret a quelque chagrin contre luy, avant qu'il le voye, pour qu'il se gouverne selon cela, luy ayant esté mandé d'aller vers MM. les marechaux de France; et ce ou par surprise faite à ces messieurs, ou sans aucune faute de la part dudit sieur Vis-Senechal, comme vous jugerez plus à plein par son entretien. De quelque façon que ce soit, je vous recommande ses interests et vous en prie de la bonne maniere.

Allexis vient de m'escrire, du 28e du passé, de Turin que son regiment est arrivé, que pas un officier ne manque, et qu'ils n'ont pourtant fait passer que cinq cens soixante soldats. Il a escrit à Son Excellence de trouver bon qu'il se rendist à Paris pour y passer l'hyver, à quoy presentement je luy escris de n'y manquer pas et que je ne m'y rendray que pour l'amour de luy.

J'escris à Mme la marechale d'Albret la lestre cy-jointe, que vous verrez tant pour l'interest dudit sieur Vis-Seneschal que pour l'affaire que je

vous mestray au doz de cette lettre, et vous prieray de l'en entretenir et de m'en mander tout au long l'esclaircissement que vous en aurez auprès d'elle.

Qui est qu'elle me fist l'honneur de venir céans avecq M. son mary, a son arrivée dans ce pays, quelque temps après la mort de feu ma femme; et donnant des larmes à sa perte, estant retirée dans sa chambre, comme à sa bonne amie, elle dist à la femme de mon receveur, qui estoit venue céans pour faire accommoder les chambres, qu'elle avoit du desplaisir de quoy l'on vendoit les hardes de Mme de Jonzac, sa bonne amie, et que mesme l'on luy en avoit porté de fort belles qu'elle n'avoit pas voulu achetter, parce que cela luy faisoit deuil et regret. Or, cette sotte femme de mon receveur ne m'a jamais rien dist de cela que, depuis deux mois, visitant des coffres dans le cabinest de feu ma femme, j'ai treuvé à dire parmy beaucoup d'autres petites vetilleries, entre autres, deux tavayoles, l'une de point coupé fort belle, qui n'a jamais servy et de laquelle je me soucie peu, puisque de l'argent en fera trouver autant, et l'autre que je cherche de tous costez par la consideration de la rareté de l'ouvrage, qui est une tavayole que feu mon pere avoit aportée de la Chine, fort longue et assez large, toute de fil d'or et d'argent à jour, sans qu'il paroisse rien que l'or et l'argent en forme de rezeul; et aux deux bouts il y a de la frange d'or et d'argent et n'y en a point sur les costez. Je vous dis toutes ces particularitez, afin de rappeler la memoire de Mme la Mareschale pour savoir si, parmy ce qu'on luy avoit presenté, une de ces deux pieces n'y estoit point, et qui estoit la personne qui luy fist voir lesdites hardes de la deffunte et son nom, afin que je m'en puisse esclaircir avec eux ; les demoiselles et filles de chambre qu'elle avoit icy avecq elle vous en pourroyent donner quelque esclaircissement. Je vous prie de les en entretenir et de leur donner temps pour s'en raffraîchir la memoire pour s'en bien souvenir. Voyez à quoy je vous employe ! mais excusez la rareté des ouvrages de la Chine. Agreez que je vous embrasse et demeure, Monsieur,

Vostre très-humble serviteur,

JONZAC.

Jonzac, ce 19 novembre 1657.

Page 536.

FURETIERE.

La lettre ou plutôt la *circulaire* suivante peut servir à l'histoire des premières altercations académiques ; M. Pierre Margry qui l'avoit reconnue a bien voulu me la communiquer :

A MONSIEUR DE VILLERMONT, ANCIEN GOUVERNEUR DES ILES D'HIERES, CONSEILLER D'ESTAT.

Je suis maintenant en estat de m'acquitter de ce que j'ay promis au public touchant la suite de l'Histoire de l'Academie, où je veux faire voir les bonnes et mauvaises qualités de ces Messieurs qui la composent. Mais comme je ne veux rien dire que de certain et de veritable, je suis obligé d'avoir recours à mes amis pour avoir la connoissance de plusieurs faits que j'ignore et la confirmation de ceux que je sais dejà. — C'est pourquoy je leur adresse une lettre circulaire, et je m'adresse à vous, Monsieur, particulierement, comme à un des plus eclairés sur cette matiere, pour m'en fournir les memoires que vous pourrez recouvrer. Vous les connoissez la pluspart, et entr'autres M. de Segrais. Je m'enquiers particulierement de leur patrie, de leur naissance, de leur famille, des principales aventures de leur vie et de leur fortune, les titres de leurs livres et generalement de leurs bonnes et mauvaises qualités, afin que j'en choisisse ce que j'en jugeray à propos. — J'escriray aussi dans les provinces à l'egard de ceux qui en sont originaires ou qui y resident. Vous me ferez un plaisir signalé et le public vous sçaura gré de m'avoir instruit de plusieurs choses qu'il sera bien aise de savoir. Je suis vostre très obéissant serviteur.

FURETIERE.

Si vous voulez entrer chez moy en passant ou allant à la ville, je vous montreray une piece nouvelle que vous serez bien aise de voir, avant que je la rende publique.

Page 542.

LE NOSTRE.

On conte de ce fameux jardinier qu'etant à Rome il se jeta au cou du Pape, au lieu de lui baiser les pieds. Sa Sainteté lui offrit des indulgences, il repondit : « *Mon pere, j'ay un maistre* (Louis XIV) *qui ne me laisse manquer de rien.* »

(*Rec. d'Anecd. msc.*)

TOME VIII.

Page 33.

Il est permis d'hesiter à reconnoître notre des Réaux pour l'auteur du premier de ces couplets. On le rencontre dans un grand nombre de recueils, et des Réaux, grand rassembleur de pièces, a pu le transcrire dans ses portefeuilles, sans croire qu'on le lui attribueroit plus tard. On le trouve quelquefois suivi de cet autre couplet, qui semble fait à la même occasion :

Sur l'air de la Duchesse.

Tout beau! fanfarons de la Cour,
Si dans le bal nous vous cedons la place,
C'est de bonne grace,
Chascun a son tour.
En paix, l'esté, nous gouvernons vos femmes,
Et vous, l'hyver, faites danser nos dames.
Que vous estes à plaindre,
Messieurs les Plumets,
Que vous estes à craindre,
Messieurs du Palais!
Lorsque dedans l'armée
Vous estes de tranchée
A recevoir des coups,
Nous en donnons chez vous.

Page 51.

Des Reaux accuse Henri IV de lesine; il n'a pas tout à fait tort.

On pourroit ajouter : *ni tout à fait raison*. Voici au moins une anecdote que mon illustre et regretté collaborateur n'eût pas manqué de rappeler, s'il en eût eu connoissance, et qui se trouve consignée dans le *Borboniana*, manuscrit : « M. de Sully dit un jour à Casaubon, qui alloit querir sa » pension : Vous coustez trop au Roy, monsieur ; vous avez plus que deux » capitaines et vous ne servez de rien. Casaubon, qui estoit un homme » doux et debonnaire, s'en alla au Roy, auquel il se plaignit. Le bon Roy » lui dit : Monsieur Casaubon, que cela ne vous mette en peine ; j'ay partagé avec M. de Sully ; il a toutes les mauvaises graces, et moy je me » suis reservé les bonnes. Quand il faudra aller à lui pour vos appointemens, venez à moy auparavant, je vous diray le mot du guet, pour estre » payé facilement. » (Page 75.)

ERRATA[1]

TOME I.

P. 2, lig. 9. Voila, *lisez :* Voyla.
P. 5, lig. 7. Jetez, *lisez :* Jettez.
P. 5, lig. 15. Vesses, *lisez :* Vesces.
P. 5, lig. 22 et 27. La Caussée, *lisez :* la Caussée.
P. 14, lig. 1. Des bouquets, *lisez :* Un bouquet.
P. 14, lig. dernière. Dix-huit cent mille escus, *lisez :* Dix-huit cents mille escus.
P. 23, lig. 9. Damien de Montluc fut tué à Paris. Voyez le *Journal d l'Estoile,* 30 décembre 1605. — C'est une grosse erreur. Dans le journal cité, Balagny n'est pas tué, mais tue au contraire son adversaire, gentilhomme du Dauphiné qui l'avoit attendu pendant deux heures auprès du moulin Saint-Marceau. Balagny ne fut expédié que dans les premiers jours d'avril 1612. « Dans une » querelle entre les sieurs d'Aumont et de Chasteauroux, Bala- » gny, ami de M. d'Aumont, usa de quelques paroles de mespris » envers le sieur de Puymorin, ami de M. de Chasteauroux, tel- » lement que s'estant rencontrés vers la rue des Petits-Champs, » Balagny descendit de cheval ; ils mirent l'espée au poing et » ceux qui estoient avec eux aussy. Il y eut des coups donnez » par derrière plus que par devant ; et sans M. le mareschal de » Bois-Dauphin, il y eust eu plus de sang repandu, car les amis » des uns et des autres accouroient à leur secours. Puymorin, » blessé, mourut le lendemain, et Balagny, blessé aussy, fut

[1] Une partie des fautes signalées ici ne se trouve que dans l'édition en papier ordinaire. Elles ont été corrigées dans le tirage en grand papier.

» transporté à l'hostel d'Espernon, où il mourut quelques jours » après. » (*Mercure françois,* 1612, p. 345.)

P. 34, lig. 17. Armand, l'auteur de la branche qui finit... avec Antoine François de Gontaut, *lisez :* Jean... avec Armand Louis de Gontaut.

P. 56, lig. 9. Haverwick, 624, *lisez :* Haverwick, 1624.

P. 58, lig. 8. La fille unique d'André porta dans la maison de Rochechouart la terre de Vivonne, *lisez :* La fille unique d'André epousa François VII de la Rochefoucault, l'auteur des *Maximes.*

P. 74, manchette. Mlle de Bains n'étoit pas sœur Marie de l'Incarnation, de la maison de Levis; c'est une erreur que le beau livre de M. Cousin, Mme *de Longueville,* 1853, pages 96-101, m'a fait reconnoître. C'etoit Marie des Bains, née en 1598, entrée aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, en 1620, sous le nom de Marie Magdeleine de Jesus; prieure en 1635, morte en 1679.

P. 75, lig. 8. Mlle de Sagonne etoit fille de Georges Babou..., *lisez :* Alfonsine Babou de la Bourdaisiere, fille de Jean, comte de Sagonne, morte le 21 fevrier 1617, et inhumée dans l'eglise collegiale de Saint-Honoré. (*Épitaphes de Paris,* msc., t. II, p. 455.)

P. 85, lig. 28. Laxaris, *lisez :* Lascaris.

P. 86, note III. Ce Sacremore..., *ajoutez :* Le P. Anselme dit qu'il se nommoit Charles, fils naturel de Cesar de Birague, oncle du Chancelier. D'Aubigné cite « Sacremore et un des Biragues » qui auroit eu mission de le guetter et de lui faire un mauvais parti, à son retour de la mission dont il avoit eté chargé par le roi de Navarre, pour demander raison à Henry III d'un affront fait à Marguerite, reine de Navarre. (*Hist. univ.,* 1re partie, p. 1084.)

P. 87, note VIII. C'etoit Jacques de Savoie, *ajoutez :* Ou plutôt Charles-Emmanuel.

P. 99, lig. 10 et 18. 1657, *lisez :* 1757.

P. 106, lig. pénultième. M. Gaillon, *lisez :* M. de Gaillon...

P. 110, note, lig. 16. M. de Brissac..., *lisez :* M. de Brassac...

P. 123, note XV. C'est à Sully qu'on doit la première pensée..., *lisez :* Non la pensée première, mais renouvelée, d'obliger les particuliers à faire planter des arbres sur le bord des grands chemins. Dès l'année 1552, on trouve des ordonnances rendues à cette intention.

P. 126, fin de la note XX. *Ajoutez :* Richelieu, dans la premiere partie de ses Mémoires (*Histoire de la mère et du fils*), dit egalement que le roi Henry IV, un peu devant sa mort, songeoit à ôter le maniement des finances à M. de Sully; non qu'il soupçonnât sa fidélité pour sa personne, mais bien la netteté de ses mains. Cela justifie jusqu'à un certain point l'assertion de des Réaux.

P. 126, lig. 33. Les anciennes armes pleines, *ajoutez :* De Bethune.

P. 131, lig. 15. M. de Nemours..., *ajoutez en manchette :* Henry de Savoie, duc de N., mort en 1632.

P. 140, lig. dernière. De la maison du Guast..., *lisez :* De la branche du Guast...

P. 141, 2e col., lig. 5. Sa sœur uterine. et p. 222, lig. 26, uterin..., *lisez :* Sa sœur consanguine..., — consanguin.

P. 141, 2e col., no 2. Alphonse, comte de Canaples, *ajoutez :* Puis duc de l'Esdiguieres après son frère, mort en 1711. *Supprimez* le degré IV, *effet d'une méprise.*

P. 153, lig. 31. Paris, 1604, *lisez :* Paris, 1624.

P. 160, note III, lig. 5. Ni Morin, ni le pere Anselme ne disent un mot..., *lisez :* Morin ne dit pas un mot du premier mariage..., mais le père Anselme l'avoit noté en parlant de Vardes. T. II, p. 87.

P. 162, note X. Theodore de Mayenne-Turquet etoit de Gênes..., *lisez :* etoit de Genève...

P. 166, 184, manchettes. Launoy, *lisez :* Lannoy.

P. 166, lig. 15. *Allevuta,* ainsi dans le manuscrit. Il semble qu'il faudroit *Allevata.*

P. 173, note, lig. 2. Bruxelles..., *lisez :* Brusselles...

P. 183, lig. 3. D'un *ascitu, lisez :* D'un *ascites.*

P. 195, à la suite de la note III. *Ajoutez :* On repandit sur lui cette epitaphe :

Cy gist un poete satyrique,
Qui sceut l'art de tout pratiquer :
Dames, gardez qu'il ne vous picque
Ou qu'il ne vous fasse picquer.

(Msc., *Supp. fr.*, no 4725.)

P. 204, lig. 9. Du droit qu'un esprit fort..., *lisez :* Du droit qu'un esprit vaste...

P. 223, lig. 12. Mlle de Longueville, *lisez :* Mme de Longueville.

P. 230. La note 2 doit se rapporter à la ligne 9 ; mariage de Jean des Vignes, et *non à la ligne* 12.

P. 239, lig. 14. La bergere..., *lisez :* La bergerie...

P. 248, lig. pénultième. Vallois, *lisez :* Valois.

P. 258, 2e manchette. 1664, *lisez :* 1646.

P. 266, lig. pénultième. Duc de Lauzun, *lisez :* comte de Lauzun.

P. 267, lig. 6. Comte de Pinjas, *lisez.* Comte de Panjas.

P. 279, lig. 4. Malherbe [le renvoya..., *lisez :* Malherbe] le renvoya...

P. 286. Note 2, second alinéa, *le premier mot* Il *a sauté.*

P. 290, lig. 21. *Terminez l'alinéa par un*]

P. 317, lig. 14. *Substituez* un point au point d'interrogation.

P. 318, lig. 19 Dans la note..., *lisez :* Dans une note...

P. 318, lig. 35. Nous apprend..., *lisez :* rappelle...

P. 321, lig. 13. Quatre vers..., *lisez :* Six vers...

P. 324, lig. 18. Au mois d'octobre 1628, *lisez :* Le 16 octobre 1628, *et supprimez le reste de l'alinéa.*

P. 326, lig. 6. Et s'il eut vescu davantage..., *ajoutez en manchette :* Il mourut le 19 juin 1627.

P. 338, lig. dernière. Aux filles de Sainte-Croix..., *lisez :* Aux filles de la Croix...

P. 340, lig. 24. Après la mort de son frere aisné, *ajoutez :* Arrivée en septembre 1637. *Voy.* t. III, p. 371.

P. 358, lig. dernière. p., *ajoutez :* 18.

P. 368, P. 35. *Le numéro de renvoi pour la note a été omis.*

P. 373, lig. 36. 1618, *lisez :* 1613.

P. 381, lig. 3. Comte de Vaubecourt, mort le 4 octobre 1642, *lisez :* seigneur de Vaubecourt.

P. 381, lig. 5. *Le renvoi de la note* 1 *doit être placé après le mot* d'aujourd'huy, *et la manchette correspondante supprimée.*

P. 381, lig. 7. *Après le mot* son filz, *supprimez le renvoi à la note, et ajoutez en manchette :* Jean II de Nettancourt, comte de Vaubecourt, gouverneur de Verdun, mort en 1642.

P. 381, lig. 15. Il eut une jambe emportée devant Javarin en Hongrie, *ajoutez en manchette :* Vers 1599.

P. 381, lig. 17. Celuy dont nous parlons.... *ajoutez en manchette :* Jean Ier.

P. 381, lig. pénultième, manchette. *Ajoutez :* Mort en 1678.

P. 382, lig. 10. Sa femme..., *manchette :* Ursule d'Haussonville, fille d'African d'Haussonville, marechal de Lorraine.

P. 382, lig. 19. Ce bon M. de Vaubecourt..., *corrigez et ajoutez :* Ce Jean de Vaubecourt, fils du premier Jean, auquel est surtout consacrée cette historiette...

P. 382, lig. 29. Nettancourt-Haussonville, *supprimez :* Haussonville, *et corrigez les autres erreurs par cette fin de la note :* M. le comte d'Haussonville, auteur de l'excellente *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* a bien voulu nous écrire à cette occa» sion : « Je ne crois pas que nous ayons jamais épousé une de» moiselle de Vaubecourt. Le nom d'Haussonville, qui est pour » nous un nom de terre, nous est venu avec la baronnie d'Haus» sonville, par suite du mariage d'un de nos grands-pères avec » une demoiselle d'Averhoult, fille d'une héritière d'Haussonville, » dernière descendante de cette branche de la maison de Vau» becourt, dont nous n'avons jamais porté ni le nom ni les » armes. Plus tard, le grand-duc Léopold de Lorraine, je crois, » trouvant la terre d'Haussonville aux mains d'un baron de Cle» ron de Saffres, son grand-maître d'artillerie, l'a érigée en » comté. » (Lettre du 16 janvier 1854.)

Pour la maison de Nettancourt, assurément une des plus an-

ciennes et des meilleures de Champagne et de Lorraine, elle s'est honorablement perpétuée jusqu'à nos jours.

P. 328, 2e manchette. En 1634, *lisez :* 1624.

P. 396, lig. 15. M. de Sameville, *lisez:* Jameville, *et en manchette :* Antoine le Camus, sieur de J.

P. 400, lig. 3. Mlle de Montbazon, *ajoutez en manchette :* Marie de Rohan, née en décembre 1600; mariée, le 11 septembre 1617, au connétable de Luynes; en 1622, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse; morte le 12 août 1679.

P. 405, manchette. 163, *lisez:* 1633.

P. 420, lig. 37. Tué en 1701, *lisez:* Tué en 1704, à la bataille d'Hochstet.

P. 426, lig. 25. Le médecin Duret qui a fait bastir la maison du président le Bailleul. *Ajoutez dans le Commentaire en note :* Cette maison étoit à l'angle de la rue *de Brac* précisément en face de la porte conservée de l'ancien *Hôtel Clisson,* dépendance du *Palais des Archives.* Je ne l'ai trouvée signalée que dans le plan de Gomboust.

P. 434, lig. 7. Un neveu de son mari, nommé Beaumont-Chiverny. *Ajoutez en manchette:* Fils de Charles, marquis d'Aumont, mort en 1644 et marié à la fille du chancelier de Chiverny, morte en 1615.

P. 436, lig. 24. Puteau..., *lisez:* Puleau...

P. 449, lig. pénultième. En Languedoc, *lisez:* En Guyenne.

P. 452, lig. 3. L'attribution de cette historiette à Paul Portail ne me paroît plus aussi certaine. Je trouve en effet aux Jacobins Saint-Jacques l'épitaphe d'Adrien Portail, sieur de Freneaux, conseiller au Parlement, mort le 13 décembre 1636, à soixante-dix ans. Ce pourroit bien être de lui que des Réaux ait entendu parler.

P. 464, fin. *Ajoutez :* M. L. Lalanne a vu dans la bibliothèque Mazarine, une ancienne copie du célèbre pamphlet anti-ligueur : *Prosa cleri parisiensis,* attribué à « M. François Viete, maître des Re- » quêtes. » Cela seroit singulier.

P. 465, lig. 7. Fille de Pierre Brulart, *lisez*: Femme de Pierre Brulart.

TOME II.

P. 11, 2e manchette. Chevaux de bague : — sans doute, de carrousel. *Corrigez :* Sans doute, de bagage, ou destinés à conduire la litière.

P. 20, lig. 5 et 10. La Folone, *lisez :* la Folene.

P. 52, lig. antépénultième. Cherolles-Bautru... *lisez :* Cherelles-Bautru...

P. 54. 2e manchette. Montreuil-Fourrilles, gouverneur d'Angers, *lisez :* René de Chaumejan, marquis de Fourrilles.

P. 79, lig. 17. A peu après. *lisez :* A peu près.

P. 88, lig. 10. Une celèbre chanson, *lisez :* Une lettre...

P. 91, lig. 33. Arrivé... *lisez :* Arrivée...

P. 96, lig. 18. Comte de Bouillon, *lisez :* Duc de Bouillon...

P. 100, lig. 3. *Remplacez la fin de cette note ainsi :* Il a passé en 1688 à Henry Jacques de Caumont, duc de la Force, lequel, après y avoir réuni l'hôtel contigu de Brienne, vendit en 1711 cette nouvelle partie à Jacques Poultier, intendant des Finances, qui lui donna un aspect plus moderne; le reste fut acquis, en 1715, par les frères Paris du Verney. La Révolution transforma l'hôtel en prison, qui devint le principal théâtre des forfaits de septembre. Là fut immolée la princesse de Lamballe. Depuis quelques années, on l'a renversé pour le remplacer par une grande maison plate dans le style de notre temps.

P. 105, lig. 34. Un des trois frères cousins germains de Bautru, *ajoutez une virgule après* frères.

P. 110, lig. 31. La relation qu'on va lire est si belle qu'elle doit avoir été déjà imprimée. *Elle l'avoit effectivement été, au moins parmi les pièces justificatives de la vie du cardinal de Richelieu, par Leclerc.* Amsterdam, 1753. T. V, p. 392 et s. *Mais elle s'y trouve embarrassée de détails qui appartiennent à d'autres relations et qui se contredisent entre eux.*

P. 115, lig. 10. On les envoya à Poitiers... *lisez :* Ils revinrent à Poitiers, où la famille Irland etoit etablie depuis plus d'un siècle. L'abbé de la Vau, de l'Academie françoise, etoit, je crois, fils de cette petite Lavau.

P. 116, lig. 27. Son petit-fils... *lisez :* Son arrière-petit-fils...

P. 116, lig. 28. Fut le celèbre... *lisez :* Fut pere de Louis François Armand, le celèbre...

P. 120, lig. 28. Le chancelier... *lisez :* Le garde des sceaux.

P. 123, manchette. Nicolas le Bailleul, *lisez :* Michel le Bailleul...

P. 125, lig. 32. D'Orleans, *lisez :* de Cleves...

P. 140, 2e alinéa des notes, *Ajoutez le n° 2 de renvoi.*

P. 144, lig. 21. Daugu, *lisez :* Dangu.

P. 161, 2e manchette. Montauban, *lisez :* Montpellier.

P. 174, lig 25. Fille du vidame d'Ailly et de Pecquigny, *lisez :* Fille de Philibert-Emmanuel d'Ailly, sire de Picquigny et vidame d'Amiens.

P. 189, lig. 6; et 191, lig. 21. Grammont, *lisez :* Gramont...

P. 200, lig. 8. La seneschale, *ajoutez :* Apparemment Mme du Rosay, citée tome VII, page 505.

P. 202, manchette. François Amanieu d'Albret, comte de M..., tué en duel en 1672. *Supprimez et remplacez par :* Depuis maréchal d'Albret.

P. 212, lig. 17. Apparemment de la maison de Gouffier, *lisez :* fils de M. de Breves...

P. 215. lig. 21. Le duc de Brezé, *lisez :* Le marquis de Brezé, duc de Fronsac et de Caumont, que l'on appeloit duc de Brezé.

P. 215, lig. 27. Jeanne de Beauçay, *lisez :* Jeanne de Lestang, dame de Brezé.

P. 234, lig. 23. Mme de Biron, *lisez :* Mme de la Meilleraye.

P. 260, lig. 18. Giles de Souvré, marquis de Courtanvaux, appelé le commandeur de Souvré, etoit gouverneur du jeune Roy, *lisez :* Jacques de Souvré, chevalier de Malte, appelé le commandeur de Souvré, etoit fils de Giles de Souvré, gouverneur du jeune Roy, et pere de Mme de Sablé.

P. 326, lig. 41. Le pape Urbain IX... Fachinetto... *lisez :* le pape Innocent IX... Fachinetti...

P. 336, lig. 5. Pierre de Niere, *ajoutez :* Ou de Niert.

P. 336, lig. 8. De Niere, qui... *lisez :* De Niert, qui...

P. 342, lig. 8. Voyez aussi la vie du duc d'Espernon, par Girard, son secretaire. Paris, 1655, *ajoutez :* où le recit est fait dans l'interêt du duc; et la Relation publiée par l'Archevêque, sous le titre de l'*Hermite de Cordouan*. Paris, 1634.

P. 343, lig. 17. Charles-Paul... *supprimez :* Charles...

P. 353, lig. 27. Quant la scène... *lisez :* Quant à la scène.

P. 371, lig. 4. Parce qu'autrefois les bottes etoient une chaussure extrêmement cavalière, *remplacez ainsi :* Parce qu'ils etoient retenus sous la botte par une bande en forme d'etrier.

P. 376, lig. 15. 1624..., *lisez :* 1724...

P. 380, lig. 10. Il etoit pere..., *lisez :* Il etoit oncle...

P. 382, ligne 10. Mais si precieuse. *A supprimer.*

P. 387, manchette. En 1624, *lisez :* En 1625.

P. 399, 2e manchette. Saint-Germain..., *lisez :* Saint-Georges...

P. 399, lig. dernière. Reims, *lisez* Rouen.

P. 402, manchette. Louis Ph., marquis, depuis duc de la Vrilliere, mort en 1681, *lisez :* Louis Ph., seigneur de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, mort le 5 mai 1681.

P. 416, lig. 30. De des Réaux..., *lisez :* De Boisrobert...

P. 420, lig. 25. Cautecroix, *lisez :* Cantecroix...

P. 423, lig. 9. Châtillon-sur-Seine..., *lisez :* Châtillon-sur-Sevre...

P. 428, lig 11. Trois pièces..., *lisez :* Les trois pièces...

P. 429, lig. 26. Gui de Laval, chevalier de Bois-Dauphin puis marquis de Laval, a son historiette, *lisez :* Le chevalier de Bois-Dauphin, frère de Guy, marquis de Laval, dont on lira l'historiette.

P. 444, lig 16. 1680, *lisez :* 1686...

P. 452, lig. 22. Sa mesgnié..., *lisez :* Sa mesgnie...

P. 457, 2e manchette. Marié en 1657, *lisez :* Mort en 1657.

P. 460, lig. 19. 1624..., *lisez :* 1614. (La faute est dans l'édition consultée de Marlot.)

P. 464, lig. 26. D'Embrun, l'archevesque..., *supprimez la virgule.*

P. 465, ligne 3. Né en 1589, *lisez :* Né en 1593...

P. 475, lig. 38. Le 24..., *lisez :* Le 16.

P. 508, lig. 17. Jacques II, heritier de son frere Nicolas, mourut..., *lisez :* Jacques II eut pour heritier son frère Nicolas, qui mourut...

P. 519, manchette. Bornio, *lisez :* Bormio.

TOME III.

P. 5, lig. 9. Deux maisons et la rue de l'Equerre, *lisez:* Deux maisons de la rue *de l'Equerre.*

P. 9, lig. 11. Françoise de Mailly, receveur..., *lisez:* Françoise de Mailly, fille d'un receveur...

P. 9, lig. 27. Tome II, p. 222), *lisez:* Tome II, p. 121).

P. 13, lig. dernière. Un garçon de bon lieu... nommé Pontac, *ajoutez en note:* C'etoit Geoffroy de Pontac, maître des requestes en 1680, depuis premier president au parlement de Bordeaux, beau-frere de M. de Thou. (*Voy.* t. II, p. 112.)

P. 15, lig. 15. Persones, *lisez:* Personnes...

P. 18, lig. 18. En 1652, *lisez:* En 1651.

P. 21, lig. 30. Du marchand Linger, *lisez:* Du marchand linger...

P. 42, lig. 12. Memoires, *lisez:* Memoires de Marolles...

P. 71, lig. 34. Mme de Kerveno, *lisez:* Mlle de Kerveno.

P. 78, lig. dernière. Une sortie..., *lisez:* Dans une sortie...

P. 80, lig. 15. Né en 1611, *lisez:* Né à Brucourt, en Normandie, le 24 mars 1611... *Et à la fin de la même note:* Il fut inhumé dans l'eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois; sans doute auprès de Malherbe. (*Piganiol*, t. Ier, p. 214.)

P. 84, lig. 16. Vetterius, *lisez:* Vetturius.

P. 88, lig. 21. Volupte, *lisez:* Volupté...

P. 93, 2e manchette. Il n'avoit pas à craindre des ravisseurs, *à supprimer. Le sens est :* Il payoit genereusement ce que valoit la dame.

P. 102, lig. 1re. CXVI-CXXIV, *lisez:* CXVI-CXXVI.

P. 109, lig. 17. Barrat... *lisez:* Barat...

P. 118, lig. 10. On va parler du fils aisné, Arnauld du Fort, *supprimez.*

P. 118 lig. 14. M. de Pray, *substituez:* François Musset, sieur de Pray, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy.

P. 122, lig. 16. Avec une certaine apparence, *lisez:* Avec quelque apparence...

P. 126, lig. 6. Mourut en 1685, *lisez:* Mourut en 1585.

P. 127, lig. 29. Constance Harville, *lisez:* Constance d'Harville.

P. 139, lig. 25. Chevalier des ordres du Roy, *lisez:* Chevalier de l'ordre du Roy.

P. 140, lig. 4. Marechal de Souvré, *lisez:* Marechal de Laval-Bois-Dauphin.

P. 145, lig. 22. En 1670, *lisez:* En 1664.

P. 154, lig. 26. Guebriant, *lisez:* Guebrian.

P. 156, lig. 10. Six enfans, *lisez:* Sept enfans.

P. 156, lig. 24. Gilles, chevalier de Bois-Dauphin, puis marquis de Laval, *lisez:* Guy, chevalier de Bois-Dauphin, puis comte de Laval.

P. 156, lig. 28. *Après le mot:* Rochefort, *ajoutez:* Giles, chevalier de Bois-Dauphin, tué devant Bordeaux. 6° Philippe... 7° Magdelaine.

P. 163, lig. 5. Leur fille fut la mere..., *lisez:* La sœur de Mme de Chasteauvilain fut la mère...

P. 163, lig. 28. Le comte de Maure ne l'espousa..., *ajoutez en note:* Tristan Lhermite de Soliers rapporte le mariage de la comtesse de Maure à l'année 1635. (Voy. *Toscane Françoise,* in-4. 1661, p. 329.)

P. 164, lig. 5. Du moins ne sais-je pas comment la fille de l'ancien patron du père de la comtesse de Maure pouvoit être sa parente... *Supprimez et remplacez ainsi:* Mlle d'Atry etoit fille de Louis Ajacetti et de Genevieve Doni, pour le moins cousine germaine de la comtesse de Maure.

P. 164, lig 17. 1618, *lisez:* 1658.

P. 167, lig. 34. Saint-Mard, *lisez:* Saint-Marc.

P. 173, lig. 21. 1642, *lisez:* 1643.

P. 188, lig. 24. Lescure, *lisez:* Lescun...

P. 195, 4re manchette. Levy, *lisez:* Levis...

P. 200, lig. 3. Sœur, *lisez:* Niece...

P. 202, lig. 22. Charles, *ajoutez:* Marquis d'Exideuil. (*Historiette,* t. IV.)

P. 202, lig. 28. Et qui a plusieurs enfans, *lisez:* Et qui n'a qu'une fille.

P. 202, lig. 34. Et pere de Napoleon..., *lisez:* Et pere: 1° de N., duc de Dino, marié à Valentine Josephine de Saint-Aldegonde, qui a des enfans; 2° de Napoleon...

P. 207, 2e manchette. P. 44, *lisez:* P. 431.

P. 262, lig. 25. Claude de l'Aubespine, *lisez:* Charles de l'Aubespine...

P. 281, lig. 1re. La verve maligne de Despreaux..., *lisez:* La verve maligne d'un des auteurs du *Chapelain decoiffé;* Despreaux, Racine, Liniere ou Furetiere.

P. 281, lig. 9. Despreaux supprima..., *lisez:* On supprima...

P. 285, lig 13. Où ils ne s'y connoissoient guères..., *lisez:* Où ils ne s'y connoissoient guères...

P. 288, 1re manchette. Mort en 1700, *lisez:* Mort en 1684.

P. 294, lig. 9. On a sceû..., *lisez:* On a sceû...

P. 295, 2e manchette. Prevenu faveur de..., *lisez:* Prevenu en faveur de...

P. 302, 2e manchette. En 1629, *lisez:* En 1637.

P. 305, manchette. N. d'Espesses, comte de Langeron, *lisez:* Suivant M. Wagnier, dernier editeur des *Poesies de Me Adam,* ce seroit Philippe Andrault, sieur de Langeron.

P. 317, lig. 6. Et que le roi Louis XIV..., *lisez:* Et que plus tard le roi Louis XIV...

P. 341, 2e manchette. Marie d'Etourmel..., *lisez:* Marie d'Estourmel...

P. 342, dernière manchette. Le Cours la Reine, en face des Invalides, *lisez:* L'ancien Cours, vers l'Arsenal.

P. 345, lig. 19. Sa moittiez, *lisez:* Sa mollier.

P. 349, lig. 22. Et non loin son..., *lisez:* Et non loin de lui, son...

P. 350, lig. 1. Dit du marechal : *lisez:* Il dit du marechal :

P. 354, lig. 28. Une demoiselle Noiron, *lisez en manchette:* Fille de chambre de la Reine.

P. 367, lig. 2. Qui estoit amoureu fille, *lisez:* Qui estoit amoureux de sa fille.

P. 400, lig. 7. J'ay fait bastir la moitié de l'eglise de Saint-Eustache. *Ajoutez :* Il existe une medaille frappée à l'occasion de la fondation de la chapelle des Seguier, à Saint-Eustache. J'en dois la connoissance à M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles et Antiques.

P. 401, lig. antépénultième. De *fibula...*, *ajoutez:* Ou plutôt, comme le même M. Chabouillet m'en avertit, de *infula,* ornement de tête, bandelette; souvent pris pour designer un bonnet magistral. On traduit volontiers *president à mortier* par *præses infulatus.*

P. 411, 1re manchette. Henry II, duc de Rohan, *lisez:* Henry Ier, duc de Rohan.

P. 415, lig. 27. La duchesse d'Alvin, fille de la marquise de Menelaye... *L'astérisque doit se rapporter au dernier mot,* Menelaye, *non à* Alvin, *et dans la manchette, au lieu de* Maignelers, *lisez* Maignelais.

P. 419, 3e manchette. En 1627, *lisez:* En 1629.

P. 419, 4e manchette, et t. IV, p. 393, manchette. Vincent, duc de Mantoue, *lisez:* Charles de Gonzague, duc de Mantoue.

P. 427, lig. 21. Un grand seigneur d'Angleterre..., *ajoutez en manchette:* Le comte, puis duc de Southampton, dont la sœur fut la seconde femme de Ruvigny. Il etoit, par consequent, doublement beaufrere de Ruvigny.

P. 447, lig. 4. Mlle Chabot, *remplacez la manchette ainsi:* La sœur du duc de Rohan-Chabot.

P. 454, lig. 29. Uterine, *supprimez:* Uterine.
P. 454, lig. 32. Bosin, *lisez:* Blin.
P. 455, lig. 16. Cardinal Richelieu, *lisez:* Cardinal de Richelieu.
P. 464, lig. 15. Commis de service, *lisez:* Commis de Servien.
P. 466. lig. 17. Que voyant un fils... il (le Cardinal) ne s'en desfist, *lisez:* Que voyant un fils... il (Monsieur le Prince) ne s'en desfist...
P. 491, lig. 1re. CLXXVI, *lisez:* CLXXVII.
P. 497, lig. 22. En 1622, *lisez:* En 1822.
P. 498, lig. 31. La derniere est fort mauvaise. Maisolle nous apprend..., *lisez:* La derniere est fort mauvaise, mais elle nous apprend...

TOME IV.

P. 14, manchette. Aux deux freres le Camus, *remplacez:* Aux deux fils aisnés de sa sœur, Angelique le Camus, Mme Galant.
P. 14, lig. 7. Si ces mots ne se trouvent contre ce qu'elle fera au contract, il sera nul.... *Cette phrase me semble obscure. Je l'entends:* Si l'espace laissé en blanc n'est pas rempli, le contract sera nul. *Ajoutez: Peut-être faut-il lire dans le manuscrit:* entre, *au lieu de* contre.
P. 21, lig. 18, et t. V, p. 116, lig. 12 et 13. Mandar, *lisez:* Mandat.
P. 41, lig. 14. Mmes le Coigneux, Galant et Garnier... *lisez:* Mmes le Coigneux et Galant.
P. 69, lig. pénultième. Dame de la Loupe, *lisez:* demoiselle de la Loupe.
P. 72, lig. 1re. La Melleraye, *lisez:* la Meilleraye.
P. 73. 3e manchette. Du Plessis-Belleville..., *lisez:* Du Plessis-Belliere...
P. 77, lig. 3. Des isles d'Or, *lisez:* Des isles d'Ierre.
P. 77, lig. 7. Marié, en 1607, à Leonore de la Magdelaine, marquise de Ragny..., *lisez:* Mariée, en 1607, à Leonor de la Magdelaine, marquis de Ragny...
P. 77. lig. 9. Avoit eu pour fille..., *lisez:* Avoit eu pour petite-fille...
P. 82, manchette. En 1674, *lisez:* En 1671.
P. 82, lig. 17. *Le numéro de renvoi à la note doit être placé ici, et non à la fin de l'alinéa suivant.*
P. 86, lig. 21. *Remplacez la fin de l'alinéa ainsi:* Les deux autres enfans de Robert furent Robert II, baron de Montglat, et Jeanne de Harlay, dame de Montglat après son frère, mariée à Hardouin de Clermont, sieur de Saint-Georges, mort en 1633. Mme de Saint-Georges, gouvernante de Mademoiselle, mourut veuve en 1643, et son fils, François de Clermont, marquis de Montglat, fut l'époux de la célèbre Mme de Montglat, maîtresse de Bussy-Rabutin.

Il faut aussi rappeler parmi les enfans de Nicolas Harlay (M. de Sancy): 4° Charlotte de Harlay, veuve à vingt-deux ans du marquis de Breauté, et morte en 1652, à l'âge de soixante-treize ans, après avoir été cinquante ans carmélite. Son mérite et sa vertu l'avoient rendue illustre. Grignon a gravé son portrait.

P. 89, lig. 18. y a un endroit, *lisez:* Il y a un endroit...

P. 95, lig. 9. Du Bure, *lisez:* Du Burc.

P. 123, lig. 9. la sage Bussy, *lisez:* la sage Buhy.

P. 123, lig. 13. 25 août, *lisez:* 24 août.

P. 128, lig. 18. Pasto fido, *lisez:* Pastor fido.

P. 149, note Ire. Il disoit que le Cardinal l'avoit reçu comme un prestre, et M. le Chancellier comme un valet de bourreau. *C'est que le père Bernart accompagnoit les condamnés jusques sur l'échafaud; ce qui etoit un grand acte de charité, dans un temps où le confesseur n'etoit pas encore envoyé de droit à ceux qu'on alloit punir de mort.*

P. 151, lig. 1re. Il court après les gentilshommes qui ont pris la campagne... *Expression remarquable. Comme il étoit dangereux de contrevenir dans Paris à l'edit sur les duels, on tomboit d'accord de se retrouver à certaine distance de la ville et dans les terres de l'un des deux antagonistes. C'est ce qu'on appeloit* prendre la campagne.

P. 154, lig. 21. Avec une aulne de toile..., *lisez:* Avec quelques aulnes de toile...

P. 155, lig. 7. La veufve le Camus..., *remplacez la manchette ainsi:* Marie de la Barre, veuve de Nicolas le Camus, procureur general de la Cour de Aides, mort en 1636.

P. 165, 1re manchette. Mort sans posterité, *supprimez.*

P. 166, lig. 12. 1394, *lisez:* 1594.

P. 166, lig. 25. Les larmes d'Olimpie, *lisez:* Les allarmes d'Olimpie.

P. 167, lig. 15. 1638, *lisez:* 1658.

P. 168, lig. 38. 2 juillet 1681, *lisez:* 16 juillet 1651.

P. 169, 1re manchette. Mme de Coislin, fille du chancelier Seguier. *Histor., lisez:* Auparavant, Mme de Coislin, fille du chancelier.

P. 170, lig. 35. La belle d'Uxel, Sevigny, *le texte porte* Savigny; *je crois que c'est une erreur. Notre manchette désigne* Mme de Grignan, *erreur plus évidente. Ce seroit* Mme de Sevigné, sa mère.

P. 189, lig. 15. (*Mem.*, I, p. 438), *lisez:* (*Vie du maréchal de Gassion*, par l'abbé de Pure, I.)

P. 190, lig. 29. On voit qu'il avoit abjuré, sans doute après la mort de son frère, *lisez:* On a vu qu'il avoit abjuré en mesme temps que son père.

P. 193, 4e manchette. 1627, *lisez:* 1637.

P. 195, lig. 18. Sarran, *lisez:* Sarron.

P. 196, lig. 13. Ismael Bouillaud, *lisez:* Ismael Boulliau, *et non pas, comme on lit encore, pages* 411 *et* 489, Samuel Bulliaud *et* Samuel Boulliaud.

P. 196, lig. 16. Denoyers, *lisez:* Des Noyers, secretaire de la reine de Pologne.

P. 197, lig. pénultième. La dernière de ces lettres est de 1647, *lisez:* La dernière de ces lettres est du 26 décembre 1650.

P. 226, lig. 5. Tome , *lisez:* Tome II.

P. 226, lig. 13. Dont M. de Monmerqué a publié les Mémoires en 1841, *ajoutez:* Au moins la partie de ces Mémoires qui étoit encore inédite.

P. 226, lig. 26. Gaspart II, *placez auparavant, le chiffre* 4; *et substituez au* 4 *de la ligne* 28 : 5.

P. 226, lig. 31. Mme de Wurtemberg, *ajoutez:* De Maurice, comte de Coligny, mort en 1644, des suites de son duel avec le duc de Guise.

P. 226, lig. 32. Isabelle-Charlotte, *lisez:* Isabelle-Angelique.

P. 237, manchette. Tome IV, *lisez:* Tome V.

P. 243, lig. 26. Brandatus, *lisez:* Brandelis.

P. 251, lig. 21. Fage, *lisez:* Faye.

P. 258, lig. 19. Parce qu'il avoit esté d'un duel, *ajoutez en manchette:* Le 16 juillet 1656, il avoit, avec son frere, attaqué en plein marché Claude de Sarcilly, sieur de Montgauthier, son parent.

P. 275, lig. 4. Saint-Jacques l'Hospital, *lisez :* Saint-Jacques de l'Hôpital.

P. 298, manchette. Aujourd'hui le Petit-Luxembourg, *lisez:* Près du Louvre, vers la rivière.

P. 298, lig. 23. La *jeune*, non en italique.

P. 304, 2e manchette. Alors duc d'Enghien, *remplacez par:* Le pere du Grand Condé.

P. 310, lig. 18. Vers 1632. Dans un curieux pamphlet..., publié cette année-là, *lisez:* Dans un curieux pamphlet,... publié vers 1632.

P. 310, lig. pénultième. On verra plus tard son historiette, *supprimez.*

P. 311, lig. 22. Monstreuil, *lisez:* Montrueil.

P. 314, manchette. Canetin, *lisez:* Carnetin.

P. 315, 2e manchette. En 1654, *lisez:* En 1656.

P. 343, lig. 15. *Aux mots:* P. 337, lig. 5. Faites l'application, mesdames, *substituez:* P. 336, lig. 21. Si le tonnerre fust tombé sur la cuisine...

P. 352, lig. 7. La chapelle de la Reyne, *ajoutez une astérisque de renvoi.*

P. 362, lig. 25. Une de ses mesdemoiselles..., *lisez:* Une de ces mesdemoiselles...

P. 282, lig. 24. Louis-Philippe, près de Livry..., *lisez:* Louis-Philippe. Il est près de Livry...

P. 383, lig. 12. Borghesi... Pamfili, *lisez:* Borghese... Panfili.

P. 387, lig. 22. De la Provence, *lisez :* De la province.

P. 408, manchettes. Leroux *et* le Roy, *lisez :* Le Roux...

P. 414, 2e manchette. Nicolas le Bailleul, *lisez :* Michel le Bailleul.

P. 422, lig. 31. Lorges..., Ambre, *lisez :* Lorge..., Ambres.

P. 435, manchette. 1555, *lisez :* 1655.

P. 438, 2e manchette. Il mourut au passage du Rhin, en 1672, *supprimez.*

P. 448, lig 31. 1606, *lisez :* 1706.

P. 454, lig. 17. La petite mere hospitaliere, *ajoutez en manchette :* La superieure des hospitalières de la Place Royale.

P. 460, lig. 21. Moiseau, *lisez :* Nidoiseau.

P. 462, manchette. 1647, *lisez :* 1645.

P. 467, lig. 7. Comme on est convenu de le repeter, je ne sais dans quel interêt, *supprimez.*

P. 475, lig. 14. Il a eu cinq meres..., *note :* Mme de la Varenne, son aïeule maternelle. — Mme de Vertus, sa mère. — Mme Feydeau, aïeule maternelle de sa première femme, Françoise de Daillon. — La comtesse de Lude, mère de Françoise de Daillon. — Mme de Clermont, mère de Françoise Louise de Balzac, sa deuxième femme.

P. 478, lig. 6. Née vers 1607, *ajoutez :* Morte en 1685, âgée, dit Saint-Simon, de quatre-vingt-un ans. Elle seroit née alors en 1604.

P. 484, lig. 2. Sa maison de la Place Royale, *en manchette :* Aujourd'hui, no 6, propriété de M. Antoine Passy. Elle a été longtemps habitée par notre grand poëte Victor Hugo.

P. 485, lig. 19. C'est le septieme aïeul..., *lisez :* C'est le quatrieme aïeul...

P. 485, lig. 27. Petite-fille M. de Guemenée, *lisez :* Petite-fille de M. de Guémenée.

P. 487, lig. 18. Le comte de Montbazon, devenu duc de Montbazon, prit une seconde alliance avec Charlotte Elizabeth de Cochefilet. De cette dame venoit..., *supprimez et remplacez :* De Jeanne Armande de Schomberg venoit...

P. 487, lig. 21. Dont on va parler tout à l'heure, *lisez :* Dont on vient de parler.

P. 511, lig. pénultième, Belin, *lisez :* Belon.

P. 530, lig. 26. Isaac, *lisez :* Pierre.

P. 530, lig. 28. 1652, *lisez :* 1651.

P. 531, lig. 23. Amalby, *lisez :* Amalvy.

P. 535, lig. 25. Fierque, *lisez :* Fiesque.

TOME V.

P. 28, lig. 6. Robes, *lisez:* Rôles.

P. 28, lig. 24. Auquel Paris dut..., *lisez:* Au pere duquel Paris dut...

P. 30, lig. 18. *Remplacez ainsi les quatre premières lignes de la note VIII :* Les Combaut avoient en effet la prétention, encouragée par d'Hozier, le grand généalogiste, de sortir d'un cadet d'Archambaud, sire de Bourbon, quadrisaïeul de Béatrix de Bourgogne; laquelle porta du chef de sa mere, dans la maison de France, la baronnie de Bourbon, par son mariage avec Robert de France, fils de saint Louis.

P. 33, 2e manchette. Beau-frère d'Esmery, *lisez:* Oncle de Mme d'Esmery.

P. 37, lig. 28. Vous serez sec, et tout le monde
Dira sur ce chant...
lisez: Tu seras sec, et tout le monde
Dira sur le chant...

P. 44, 1re manchette. Sieur de Bernay, *lisez:* Abbé de Bernay.

P. 55, lig. 1 et 3. *Il faut supprimer les renvois de note et les deux notes* a, b, *qui ne sont pas fondées.*

P. 66, lig. pénultième. Dio te lo mandi bona, *lisez:* Dio te la mandi bona.

P. 67, lig. 14. Cromwel, *lisez:* Jacques II.

P. 102, lig. 5, Nic. Ferrier, *lisez:* François Ferrier.

P. 120, lig 15. *Ajoutez :* Le chef de l'expédition fut Gourville, si l'on a foi entière aux Mémoires qu'on lui attribue. Il fixa la rançon de Burin à 40,000 livres pour le moins. — Les « soldats persans » dont parle Loret, sont dits pour le régiment de Persan.

P. 125, 3e manchette. Marquis Sourdis, *lisez:* Marquis de Sourdis.

P. 127, lig. 22. Ce Crevant... doit avoir..., *remplacez ainsi les deux lignes suivantes :* Ce Crevant... et qui epousa Mlle Denis de la Hilliere, veuve de M. d'Amboise, n'est pas mentionné dans les généalogies ; mais on connoit le soin que prenoient les grandes familles pour cacher la trace de leurs alliances les moins bonnes.

P. 137, lig. 26. Quoi qu'il ne soit, *lisez:* Quoi qu'il en soit.

P. 139, lig. 19. A la lecture qu'il en fit, *ajoutez, d'après le texte donné par M. Cousin :* A mon cadet.

P. 170, lig. 14. *Corrigez ainsi la note XV :* Les portraits du chancelier Pomponne de Bellievre en font un des hommes les plus laids du monde. Mais c'est au premier president, son fils, que Costar s'adressoit. Peut-être la Fontaine se souvenoit-il d'avoir entendu raconter le mot de Costar.

P. 175, lig. 4. Mort en juillet, *lisez :* Morte en juillet.

P. 181, lig. 3. Et le president, *lisez :* Et la presidente.

P. 192, 3e manchette. *L'astérisque de renvoi doit se rapporter à* « le comte de Laval » *de la ligne précédente.*

P. 195, lig. 4. Anne de la Magdelaine, fille du marquis de Ragny et d'Hippolyte de Gondy, *remplacez :* Paule-Françoise-Marguerite de Gondi, duchesse de Lesdiguieres.

P. 208, lig. 22. L'abbé d'Olivier, *lisez :* L'abbé d'Olivet.

P. 232, manchette. Grignon, *lisez :* Grignan.

P. 248, lig. 31. Trilport, *lisez :* Trillepert.

P. 286, lig. 40. Me parut, *lisez :* Il me parut.

P. 287, lig. 10. D'Alvigny, *lisez :* D'Aloigny.

P. 287, lig. 22. Pierre, duc de Coislin, fils d'Armand, *lisez :* Henry Charles, evêque de Metz, duc de Coislin, mort en 1733.

P. 288, lig. 7. Un poëte assez malin, *ajoutez :* Saint-Pavin. (*Voy.* ses *Poésies,* réunies dans notre tome IX.)

P. 347, lig. 5. Alez, *lisez :* Aletz.

P. 363, 3e manchette. Daillon, depuis duc à brevet, *lisez :* Daillon, comte, depuis duc à brevet du Lude.

P. 364, lig. 21. Tué en juillet, *lisez :* Pere de celui qui fut tué en juillet.

P. 368, lig. 7. On attribua au duc de Roquelaure une foule de bouffonneries obscènes dans les premiers jours de la Régence, *transposez ainsi :* On attribua au duc de Roquelaure, dans les premiers jours de la Régence, une foule de bouffonneries obscènes.

P. 408, lig. 7. 1666, *lisez :* 1669.

P. 413, lig. 24. Uterines, *lisez :* Consanguines.

P. 418, lig. 33. Qu'Iris, *lisez :* Que Philis.

P. 423, manchette. Charles de Champlais, *lisez :* Louis de Champlais, m. de C.

P. 428, lig. 36. Charles de Champlais, sieur de Courcelles, *lisez :* Louis de Champlais, marquis de Courcelles.

P. 428, lig. 38. Du comte d'Osmont, *lisez :* d'Alexandre de Bonne, comte de Tallart, vicomte d'Auriac.

P. 429, lig. 2. XVIIIe siècle, *lisez :* XVIIe siècle.

P. 448, lig. 25. Georges Clermont, *lisez :* Georges de Clermont.

P. 449, lig. 30. Spinela, *lisez :* Spinola.

P. 456, 5e manchette. *A supprimer.*

P. 472. Mandat *, *supprimez l'astérisque et la manchette :* Historiette.

P. 486, lig. 14. Chamballan, *lisez :* Chambollan ou Chandollan.

P. 492, lig. 10. P. 111, *lisez :* P. 476.

P. 494, lig. 13. D'Argenson, *lisez :* D'Argouges.

P. 499, lig. 28. Perrot de la Mallemaison, qui esperoit d'heriter de cette sœur, *en manchette :* Charles Perrot, sieur de la Malmaison, avoit

epousé, en 1634, Françoise de l'Aubepin, sœur d'Anne, Mme Turcan.

P. 500. *Terminez ainsi la note 1re:* Flechier, quoique généralement prévenu contre les gentilshommes cités devant les commissaires des *Grands jours d'Auvergne,* a rendu Canillac interessant, en racontant la rapidité de son procès, les aveux qui le perdirent, l'infamie de l'ennemi qu'il avoit voulu tuer, et les bonnes qualités qui le firent plaindre de tout le monde. Mme Turcan, devenue Mme de la Mothe-Canillac, eut une fille qui avoit onze ou douze ans à l'époque des Grands jours. La mère et la fille avoient inutilement imploré la pitié des juges.

Charles Maurice Philippe, comte de Montboissier-Beaufort-Canillac d'aujourd'hui, né en 1794, et son frère Héraclius Hugues-Auguste, descendent en ligne directe de Gaspard de Beaufort, frère de notre Gabriel de Beaufort-Montboissier, dont les généalogistes ne mentionnent pas la femme, Mme Turcan ou Turquant. (*Voy.* le *Nobiliaire d'Auvergne,* de M. Bouillet.)

P. 513, lig. 15. Episcopal, *lisez:* Présidial.

P. 539, lig. 2. Poste, *lisez:* Peste.

TOME VI.

P. 4, 1re manchette. Jean-Louis François de Ris, *lisez:* Charles Faucon de Ris.

P. 26, lig. 1re. N'etoit pas mieux connue que celle de sa naissance, *lisez:* N'etoit pas non plus etablie d'une maniere certaine.

P. 46, lig. 25. Et estant à la poste, *lisez:* Et estant à la porte.

P. 57, 2e manchette. Remi aux Espaules, *lisez:* René Aux Espaules.

P. 88, manchette. Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, gouverneur..., *lisez:* Charles d'Escoubleau, marquis d'Alluye, mort le 21 decembre 1666, gouverneur...

P. 98. lig. 8. Et petite-niece de la Reine..., *lisez:* Et niece à la mode do Bretagne de la Reine...

P. 98, lig. 20. C'est ce que je n'ai pas encore reconnu. Je trouve seulement dans la *Mazarinade...*, *lisez:* Je trouve dans la *Mazarinade, puis ajoutez à la fin des notes:* L'historien du grand-duché de Toscane, Riguccio Galluzzi, Firense, 1822, 8°, semble lever tous les doutes. « A Gaufrido fu troncata la testa, e gli furono addossati tutti gli errori, etc. Anno 1649 (p. 286). Si essamine-

» rono le di lui scritture, e si trovò autore dell' assassino del vescovo. » (P. 284.)

P. 105, lig. 2. Qu'elle espousera Chouppet, qui est à Monsieur le Grand-Maistre... *Erreur de la copie manuscrite de ces lettres; il falloit Choupes.* Un savant et judicieux anonyme (je regrette d'autant plus de ne l'avoir pas reconnu que je lui ai de plus grandes obligations), veut bien me rappeler que le marquis de Choupes, attaché au grand-maître de la Meilleraye, rapporte dans ses *Mémoires* (Paris, 1753, p. 19) comment le cardinal de Richelieu lui dit un jour qu'il vouloit lui faire épouser une des filles de Garnier. Ce projet n'eut pas de suite.

P. 118, lig. 23. 1554, *lisez:* 1654.

P. 118, lig. pénultième. Guillaume de Puynes, *lisez:* Guillaume de Luynes.

P. 119, lig. 1re. De Monsieur, *lisez:* De Monsieur le Dauphin.

P. 132, lig. 25. Jean-Louis, chevalier de la Vallette, *ajoutez:* Frere naturel de Bernard de la Valette, deuxième duc d'Espernon...; *terminez cette note aussi par ces mots:* Il fut blessé mortellement aux portes de Bordeaux, et mourut le 9 août 1650.

P. 137, manchette. Montlaur, *lisez:* Montaut.

P. 141, lig. 2. Une lettre du marquis de Termes, *ou plutôt:* Une lettre de Bussy-Rabutin, comme l'a rétabli le nouvel éditeur de *Lettres de Bussy,* M. Lalanne.

P. 155, lig. 15. Elle avoit pu prendre ce nom de Mme de Congis d'une terre de Champagne. *Ajoutez:* Le commentaire du *Dictionnaire des précieuses* donne une autre solution. Le marquis de Congis, capitaine des Tuileries, seroit un autre mari à placer entre le premier et le troisième. La date de naissance de l'enfant justifie cette explication.

P. 156, lig. dernière. Beauveau, *lisez:* Beauvau.

P. 177, lig. 36. Mlle d'Outrelaise partagea..., *lisez:* Mlle d'Outrelaise semble avoir été petite-fille de Jacques le Marchand, sieur d'Outrelaise, président à la Cour des Comptes de Rouen, en 1572. Elle partagea...

P. 182, lig. 4. Malause, mort..., *lisez:* Malause, né le 1er juin 1608, mort...

P. 185, lig. 3. Le desacord, *lisez:* Le desordre.

P. 189, lig. 6. Aussy, *lisez:* Ainsy.

P. 191, lig. 4. De la Vauguyon, *lisez:* De la Rocheguyon.

P. 194, lig. 1re. Et qui ne vouloit qu'il n'y eust..., *lisez:* Et qui ne vouloit qu'il y eust...

P. 202, lig. 24. Le beau-pere, *lisez:* Le pere.

P. 211, lig. 12. *Ajoutez à la fin de cet alinéa:* Gaillonnet est un hameau voisin de Meulan, de même que Gaillon et Dalibray, deux autres terres de la famille Vion. Ceux-ci sont originaires de Bourgogne

et vinrent, sous le règne de Louis XI, s'établir dans le Vexin françois, où ils se sont toujours maintenus très-honorablement. L'amour des lettres semble héréditaire dans cette famille, comme le prouvent assez les noms de Mme Saintot, de Vion d'Hérouval et de Dalibray, sans parler de notre contemporain, M. le vicomte, aujourd'hui marquis de Gaillon, écrivain spirituel, critique délicat et savant bibliophile.

P. 214, lig. 26. En Flandre, *lisez :* En Flandres.

P. 220, 3e manchette. Charsenton, *lisez :* Charreton.

P. 233, lig. pénultième. Traitte, *lisez :* Traitté.

P. 233, 2e manchette. P. 8, *lisez :* P. 217.

P. 247, lig. 5. Guyenne ; mort..., *lisez :* Guyenne. Né vers 1613, mort...

P. 249, 2e manchette. Sillon..., auteur des *Maistres d'Etat, lisez :* Silhon..., auteur du *Ministre d'Etat.*

P. 260. *Après la dernière ligne, ajoutez :* D'après un acte que possède M. Jérôme Pichon, Gédéon Tallemant demeuroit, le 19 avril 1640, rue d'Orléans, Marais du Temple, paroisse Saint-Jean.

P. 263, lig. 3. Marie-Anne Tallemant..., mariée à..., *lisez :* Marie Tallemant..., mariée le 18 mars 1629, à...

P. 268, lig. 11. Mme Gedeon Tallemant..., *lisez :* Mme Pierre Tallemant...

P. 298. *Ajoutez après la dernière ligne :* J'ai encore trouvé de Lesfargues un autre volume, traduit très-librement sous le titre de *Les Controverses de Seneque.* Lyon, 1663, in-18. La dédicace, qui sent convenablement le Gascon modeste, est à l'adresse de l'Académie françoise.

P. 316, 1re manchette. Je n'entends pas l'allusion, *remplacez ainsi :* Voyez tome III, p. 435.

P. 386, 4e manchette. Mme de Calprenede, *lisez :* Mme de la Calprenede.

P. 396, manchette. *Remplacez :* Louis de Savoie, tué au siege d'Aire, en 1641.

P. 402, lig. 16. Uterin..., *lisez :* Consanguin...

P. 408, 3e manchette. Louis de la Marck..., *lisez :* Louise de la Marck...

P. 416, lig. antépénultième. Brancas, *lisez :* Villars.

P. 417, lig. 6. Ancien clerc, *lisez :* Ancien eleve.

P. 423, lig. 7. J'ignore en quoi differoient les pantoufles vendues au Palais des pantoufles ordinaires. — Peut-être en ce que les premières étoient de pacotille, tandis que celles de la maison étoient coupées à la mesure, dans une étoffe de prix.

P. 439, lig. 3. De Bellay, *lisez :* Du Bellay.

P. 459, lig. 24. Vers 1624, *lisez :* Vers le milieu de l'année 1621.

P. 472, lig. 13. *Remplacez les trois premières lignes ainsi :* Cette nièce étoit en même temps la nièce de la vertueuse et sainte Mme Polaillon, dont la sœur, Marie Lumagne, avoit epousé Claude Chastelain...

P. 479, lig. dernière. Ecquevilly, *lisez:* Egvilly.
P. 496. 4e manchette. Marie Viguier, *lisez:* Marie Vignier.
P. 498. *Supprimez le dernier alinéa.*

TOME VII.

P. 5. lig. 3. 1667, *lisez:* 1607.
P. 11, lig. 3. Gaspard de Colligny..., *lisez:* Maurice de Coligny...
P. 40, lig. 14. Quoyque de bon cœur et Franquetot, *lisez:* Quoyque Bon cœur Franquetot..., *et en note:* Mme de Franquetot portoit ce surnom de *Bon cœur,* comme l'attestent ces lignes des *Proverbes de la Cour* (*Portefeuilles de Conrart,* IX, p. 1239), publiés par M. E. de Barthelemy, dans le *Bulletin du Bibliophile,* février 1859, p. 98 :

« RAINCY, *contre Fortune Bon cœur*, parce que depuis qu'il est » sorti de chez son pere il est amoureux de Mme de Franquetot, » qu'on appelle *Bon cœur,* quoy qu'il veuille le paroistre de » Mme Scarron. »

P. 68, lig. 21. Rue de Beaune, *lisez:* Rue de Beausse.
P. 73, lig. 5. Oh! nous dites Marie, *lisez:* Or, nous dites Marie.
P. 93, lig. 5. Rhedon, *lisez:* Redon.
P. 105, 2e manchette. Skurmans, *lisez:* Schurmann.
P. 119, lig. 3. 1660, *lisez:* 1606.
P. 120, 2e manchette. 1630, *lisez:* 1639.
P. 125, lig. 2. Peirarede, *ajoutez en parenthèse:* (Jean de Peirarede, né vers 1590, mort en 1660.)
P. 149, lig. 13. Quentin, de Richebourg, *lisez:* Quentin de Richebourg.
P. 149, lig. 20. Comberon, *lisez:* Courberon.
P. 160, lig. 27. Mais Jacques Bouchard... justifie des Reaux. *Il eût mieux valu dire*: Pourroit servir à justifier des Reaux, en nommant ce Hullon, son beau-frere. Peut-être entendoit-il dire *frère utérin.*
P. 182, lig. 36. (*Historiette,* t. I, p. 392.), *lisez:* (*Historiette*, t. VI, p. 393.)
P. 183, lig. 31. Ecole de Chartes, *lisez:* Ecole des Chartes.
P. 194, lig. 8. A tout heure, *lisez:* A toute heure.
P. 197, manchette. Sieur Genitoy, *lisez:* Sieur de Genitoy.
P. 215, lig. 29. Lenormant, *lisez:* le Normand.
P. 231, lig. 19. Marie Magdelanie, *lisez:* Marie Magdelaine.
P. 241, lig. 20. Saint-Merry, *lisez:* Saint-Mery.
P. 241, lig. 25. M. Bineau, *lisez:* M. Ducos.

P. 244, lig. 6. Née en 1692..., *lisez:* En 1646, à Clinchemaure, paroisse de Saint-Remy-du-Plain, à huit lieues du Mans; ensevelie à Saint-Remy-du-Plain. (*Voy.* Richelet, *Asmodée Cenoman*, 1822, p. 137.)

P. 260. *Continuation de la note IV. Lisez:* Cela est confirmé par le commentaire du ~~*Dictionnaire des precieuses*~~, édition Jeannet, article *Desjardins*.

P. 262, lig. 9. Cela peut fixer l'epoque exacte des représentations que Moliere donna à Narbonne, *ajoutez:* Il y a de grandes probabilités pour l'année 1655, comme le pensoit M. Bazin. (*Jeunesse de Moliere*, p. 42.)

P. 262, lig. dernière. M. Clogenson, conseiller, *lisez:* M. Clogenson, fils d'un littérateur distingué, aujourd'hui conseiller.

P. 277, 3e manchette. T. V, *lisez:* T. VI.

P. 286, lig. 15. La tirer, *lisez:* La tuer.

P. 304, lig. 16. Claude d'Escars, *lisez:* Henry d'Escars.

P. 312, 2e manchette. Nicolas le B., *lisez:* Michel le B.

P. 322, lig. 1re. De là venoit le credit que l'oncle avoit..., *lisez:* De là venoit le credit qu'il eut lui-mesme...

P. 322, lig. 7. Mlle de Vigean, *lisez:* Mlle du Vigean.

P. 338, lig. 8. *Hist. univ.*, LCXXXII, *lisez: Hist. univ.*, liv. CXXXII.

P. 367, 1re manchette. Arrière-grand-oncle du coadjuteur, mort en 1652, *lisez:* Oncle du Coadjuteur, mort en 1622.

P. 367, lig. 24. A Clairac, *ajoutez en manchette:* En 1621.

P. 387, 1re manchette. François de Lorraine, *lisez:* Charles de Lorraine.

P. 405, lig. 13. Gallet a sa raison qui croira à son dire..., *lisez:* Gallet a sa raison, et qui croira son dire...

P. 405, lig. 23. Là ceux qui portent le collet..., *lisez:* Là ceux qui prêtent le collet...

P. 413, lig. 27. A la fin de 1665, *lisez:* Le 4 novembre 1664.

P. 419, manchette. 1645, *lisez:* 1654.

P. 426, 3e manchette. Ou Jambeville, *supprimez.*

P. 453, lig. 31. I Pollastri..., *lisez:* I pollastri...

P. 459, lig. 28. Jamais en jour de ma vie, *ajoutez en manchette:* Imprimée sous le nom de Gauthier-Garguille. (Voyez l'édition de ses chansons, *Biblioth. Elzevir.*, p. 18.)

P. 463, lig. 31. Toujour..., *lisez:* Tousjours...

P. 464, lig. 37. Des visionnaires, *lisez:* Des *Visionnaires.*

P. 478, lig. dernière. *Ajoutez:* Il n'y a pas d'apparence que ce chevalier Digby soit le même que le comte Digby, un des genereux amants que Bussy donne à la belle duchesse de Chastillon, dans les *Amours des Gaules.*

P. 493, 3e manchette. Maffeo Barbarino, *lisez:* Maffeo Barberini.

P 525, lig. 25. Mlle de Neufvic... *C'est ainsi dans le manuscrit, mais il semble qu'il faudroit plutôt lire :* Mme de Neufvic.

P. 539, lig 3. Montmort, *lisez :* Montmaur.

P. 544, lig. 19. Henry Arnault n'avoit pas meilleure opinion de Christophe Perrot, *lisez :* Henry Arnault, etc. Mais Henry Arnault vouloit parler non de Christophe Perrot, mais de son fils Charles Perrot.

ADDITION. Tome Ier, p. 351. Seconde manchette. Je n'entends pas cela. *Supprimez.* C'est une allusion à ce qu'on lira de ce même des Yveteaux, maître des Requêtes, dans l'*Historiette de la reyne de Pologne*, tome III, p. 303.

SUR LES NOMS PROPRES.

On peut dire et il est permis de penser que l'orthographe des noms propres a été la dernière à s'établir en France. Les plus grands seigneurs variaient sur la façon dont leurs noms devoient s'écrire, et le père n'étoit pas toujours d'accord avec le fils, encore moins le mari avec la femme. J'ai vu des signatures de Montmorensy et Monmorancy ; de la Tremouille, la Tremoille et Latrimouille ; de Gontaud et Gontaut, de Gramont et Grammont, des Arnaud, Arnauld, Arnaut et Arnault, de Filipeaux et Felipeaux. Malherbe a signé parfois Malerbe; Servien n'a supprimé le t final de son nom que sur la fin de sa vie ; Liancour, Liencourt et Liancourt ; Harcour, Harcourt et même Arcourt et Darcourt, se rencontrent sous la plume des signataires ; et que dire des Cramailles, des Saucourt, des Parabelle, des Senneterre, des Saint-Aulaire, Dandlot, Danville, des Palvoisin, des Belingan, etc., etc., pour *Carmaing, Soyecourt, Parabere, Saint-Nectaire, Sainte Aulaye, Palavicini, Beringhen, d'Andelot, d'Anville, etc.* Se piquer de suivre une orthographe en pareille matière, ce seroit commettre une espèce d'anachronisme. Assurément, on n'aura pas le droit de m'adresser un pareil reproche ; mais le blâme contraire ne m'a pas été épargné, et je dois avouer que, sous ce rapport, je n'ai pas tenu la main assez de près à l'imprimeur. Heureusement ces incertitudes orthographiques, si l'on peut ainsi parler, n'induisent personne en erreur.

FIN DE L'ERRATA.

IX

COMPLÉMENT DES TABLES.

ADDITIONS ET SUPPRESSIONS[1].

A.

ATRI (Mlle). Genevieve Doni. S. 164.

ATRI (Mlle d'), fille de Scipion Ajacetti, et de Genevieve Doni. III. 159, 164.

AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'). *S.* 397.

AUBIGNY (Louis Stuart d'). VII. 292.

AUGUSTIN (saint). I. 105, 332. VI. 444.

AULROY (Mme d'). II. 236, 265. *S.* 173, 231.

B.

BARBERINI (Taddeo). VI. 530.

BEAUVILLIER (Mme de), mariée à Antoine Godefroy, sœur de B.

BIGNON (l'abbé), Jean-Paul B., bibliothécaire du Roy. 24.

BOUILLON (Mlle de), Elizabeth, nièce de Turenne; mariée en 1656 au prince d'Harcourt. IV. 309, 312.

BOURBON (Mlle de), duchesse de Longueville. *S.* IV. 537. V. 168.

C.

CHALUSSET. II. 224, 233. *S.* IV. 224, 233.

CHASTEAUNEUF (Mlle de). I. 271. *Voy.* RIEUX.

CHASTEAUVILAIN (Louis Ajacetti, comte de). III. 162.

CHASTEAUVILAIN (Scipion Aquaviva d'Atri, comte de). *S.*, 162.

CHASTELAIN. *Lisez* CHASTELAIN.

CHASTILLON (Mme de), fille du duc de la Valliere, et mère de la derniere duchesse d'Uzez. II. 543.

CHASTILLON (Mme de), Elisabeth Angelique de Montmorency. *S.* II. 543.

CHIVERNY. *Lisez* partout : CHEVERNY.

CHEVERNY, Catherine Hurault de Cheverny. *S.* III. 413.

CHEVERNY (Mlle de), Marguerite Hurault de Cheverny, marquise d'Aumont. III. 413.

CINQ-MARS (M. de). 3. III. 257.

CLERC DE LESSEVILLE (le). Oublié dans la Table des Historiettes. I. 396.

[1] Les suppressions sont précédées de la lettre *S*.

D.

DENOYERS ou de NOYERS. *Lisez* ou DES NOYERS, secrétaire de la reyne de Pologne.
DESMARETS VI. *au lieu de* VII.
DIEGUE (don). VII. 175.
DORI (Leonora). *S.* I. 193.
DUPONT, dentiste. VII. 480. *S.* VII. 48.

E.

ECQUEVILLY (Louis-Anne Daure..) *Supprimez* cet article.
EGVILLY (M. d'), Louis-Anne Dauret, comte d'E. VI. 479.
ELBEUF (les fils de M. d'). *Supprimez* l'*.
ESTRÉES (le mareschal d'). VI. 459, 470, 471. *S.* IV.
ESTRÉES (Mme d'), Françoise Babou de la Bourdaisiere. I. 4-6, 22, 109.
ESTRÉES (Mme la mareschale d') Marie de Bethune, premiere femme du mareschale d'E. I. 385. II. 171, 385, 389.
ESTRÉES (Mme la mareschale d'), Anne Habert. *S.* I. 4-6, 109. II. 171. VI. 459.

F.

FIESQUE (la comtesse de), Gilonne d'Harcourt. Vs. 373.
FLAVACOUR (M. de), Philippe de Fouleuse. *Lisez* Fouilleuse.
FOUTAQUIN (Jean). Refrain de chanson. IV. 340.
FURETIERE. VII. 420. *Lisez* 489.

G.

GALAND (M.). *Ajoutez* Jacques G.
GALANT (Mme), Marguerite le Camus, sœur de Mme le Coigneux. IV. 11, 18.
GODEAU (Antoine), evesque de Grasse, près de Vence. *Lisez* puis de Vence.

H.

HARCOURT (le comte d'). VI. 265.
HARCOURT (Charles de Lorraine, prince d'). *S.* VI. 265.
HAUSSONVILLE (Ursule d'). *au lieu de* SAVIGNY (Catherine de). I. 382.
HAUTEFORT (Marie d'), marquise de Chasteauneuf. I. 240.
HAUTEFORT (Mlle ou Mme d'). III. 146. *S.* I. 240. III. 140.
Henrichemont (principauté). I. 125.

J.

JAMEVILLE. I. 396.
JARDIN (Mlle du). III. 14.
JONZAC (Alexis de Sainte-Maure...) *S.* III. 460.

L.

LARGE (le). *S.* V. 451.

M.

MADELAINE la). VI. 395, 433.
MADEMOISELLE. *S.* III. 350. *Ajoutez voy.* MONTPENSIER.

Malnoue (abbaye). V. 414. *S.* IV. 440.
MARBEUF. *Ajoutez* (Pierre de).
MARETZ (des). *Ajoutez* Jean des M, sieur de Saint-Sorlin. VII. 174. *S.* 173.
MATHEFELON (Brandelis et non *Brandatus* de). IV. 243.
MELLAN, graveur. *S.* 199.
MENAGE (Gilles). II. 321. *S.* 326. VII. 37. *S.* 57.
MONSIEUR LE GRAND (Roger de Saint-Lary...) III. 257.
MONSIEUR LE GRAND (Henry Coiffier, sieur de Cinq-Mars. S. V. 203, 469.
MONTGOMMERY (le comte de). *Ajoutez* I. devant 394.
MONTGOMMERY (Louise de). VI. 117, 8 11, 120.
Moret. Au lieu de MORET.
MOROGUES, *lisez* MORGUES.
MOTHE-LE-VAYER (la femme de la). II. 202. *S.* 402.
MOUSSAYE (Amaury Goyon, marquis de la). I. 483, 484. *S.* II. 202... à VI. 3.
MOUSSAYE (François Goyon de la), le *Petit-maistre*, fils puisné d'Amaury. II. 202, 527, 528. III. 74, 75, 242, 259, 433, 434. V. 355. VI. 3, 132.
MOUSSAYE (Mme de la). III. 242. *S.* VI. 434.
MOUSSAYE (Mme de la), Catherine de la Tour d'Auvergne. VI. 434. (Et non Catherine de Champagne).

N.

NAVAILLES (Mlle de). *Ajoutez* Françoise de Montaut, fille du duc de Navailles, troisiesme femme de Charles d'Elbeuf, mariée le 23 août 1684, veuve le 4 mai 1692.
NEMOURS (M. de), aisné de celui quo tua M. de Beaufort. III. 389.
NICOT (Jean). VII. 37.
Niort. VII. 37.
NUBLÉ (M.). *Ajoutez* mort en 1386.

P.

Paris (ville de). *Ajoutez* rue Charlot ou d'Angoumois. VI. 260. — Rue Saint-Honoré, 575. S. 565.
PATRU. II. 366. S. 336.
PELLOQUIN, marechal ferrant. V. 360.
PONT DE COURLAY (M. de). *Supprimez* cet article.
PONT DE COURLAY (François, marquis de). VII. 283.

R.

RETHELOIS (Saint-Pol...) *Voy.* SAINT-PAUL.
RIER (la du). *Voy.* RYER.
ROSAY (Mme du). VII. 505, 539.

S.

SAFFRES (M. de Clairon de). *Lisez* de Cleron.
SAINT-LOUP (Mme de). *S. Voy.* LE PAGE.
Sainte-Chapelle (la). *Voy. Paris.*
SANDRAS DES COURTILS. *S. Voy.* COURTILS.
SAMOIS (Louis du Teil, sieur de). IV, 254.
SAMOIS (Mme de) Catherine de Sarcilly. IV. 255.
SAMOIS (Mlle de), Eléonore du Teil. IV. 255.

AVOYE (Victor-Amédée de). *Ajoutez* ou plustost Louis de). *S. Voy.* NEMOURS.

SAVOYE. *S.* (Jacques ou Charles Emmanuel de), *et remplacez* (Henry de). I. 32.

SAVOYE (Henry de). *S.* III. 132.

SEVRAC. *Lisez* SEVERAC.

SILLY (Antoine de), pere de Mme de Fargis. *Lisez* du Fargis.

SILVESTRE DE SACY. (M. de). S. de.

T.

TADDEO BARBARINI. *Lisez* BARBERINI.

TAMBONNEAU (le president). I 348. S. 248.

TARENTE (la princesse de). *Ajout.* Emilie de Hesse, mariée le 1er mai 1648.

TELLEZ-GIRON... *Ajout. Voy.* OSSONE.

THORIGNY (Jacques de). III. 198. *Suppr. le second article sous le mesme nom.*

TRIMOUILLE (Mme de la), Marie de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Tremouille. IV. 339.

FIN DU COMPLÉMENT DES TABLES.

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, 8, rue Montmorency.

TABLE

DU NEUVIÈME VOLUME.

I. — Vie de Costar. — Avant-propos 1
Vie de Costar. — A M. l'abbé Menage 21
II. — Vie de Louis Pauquet, chanoine et archidiacre du Mans. — A M. l'abbé Menage. 137
III. — Poesies de Saint-Pavin. 159
IV. — La Requeste des Dictionnaires de Gilles Menage. . . . 265
Responce du sieur de Boisrobert. 277
V — Avis à M. Menage sur son eglogue intitulée *Christine* . . 281
VI. — Relevé des mots et des locutions qu'on trouve dans les Historiettes et qui ne sont plus d'un usage général. . . 319
VII. — Supplément aux commentaires. 417
VIII. — Errata. 493
IX. — Complément des tables 515
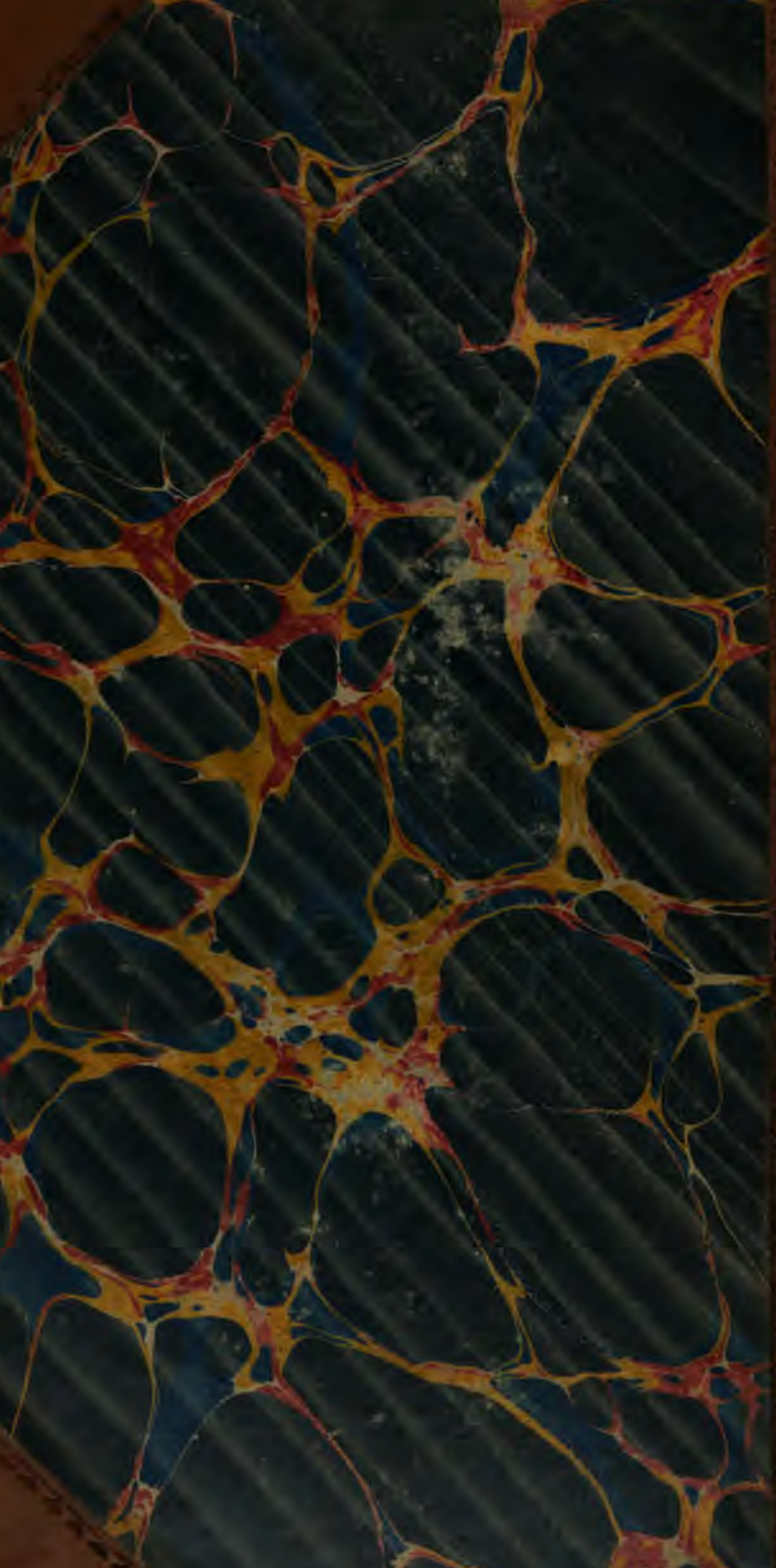
FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME ET DERNIER VOLUME.